MÉMOIRES 2007 DE L'ACADÉMIE D'ORLÉANS AGRICULTURE SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

Déclarée d'utilité publique par décret présidentiel du 5 mars 1875

VI^e SÉRIE TOME 17

Volume édité en 2008



5 rue Antoine Petit 45000 ORLÉANS

ISSN 0994-6357
L'Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, héritière des sociétés savantes qui ont existé dans la ville sous l'Ancien Régime, dont l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts au XVIII ^e siècle, a pris la suite en 1996 de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.
En couverture : Le Festival de Loire 2007 au quai du Chatelet à Orléans : promenade en gabares du XVIII ^e siècle reconstituées (Photo Agnès Dupont).

VI^e SÉRIE Sommaire du Tome 17

	Pa	ages
Communications	1 1 101/	_
Frédéric Aubanton	Les maisons à pans de bois d'Orléans	
André Delthil	Souvenirs d'un magistrat sous l'occupation	
Henri Dransard	Un Orlénais raconte Orléans	
Christian Froissart	Salva plebeia, les grands voyages d'une petite plante	
Pierre Gillardot	L'affaire Vespucci ou le baptême de l'Amérique.	67
Claude Hartmann	Quelques scènes de la vie sulfureuse d'une artiste dramatique	
	haute en couleur : Françoise-Marie-Antoinette-Josèphe	
	dite Mademoiselle Raucourt (1756 – 1815)	
Gérard Hocmard	L'Écosse rêvée	
Claude-Henry Joubert	La musique de Walter Scott	
Gérard Lauvergeon	En hommage à Vauban (1633-1707), à l'occasion du tricentenaire de sa mort	
Géraldi Leroy	Sartre et les femmes	125
Alain Malissard	Une cité vulnérable : la Rome antique – inondations et tentatives	
	de prévention (I ^{er} siècle avant J.CII ^e siècle après J.C.)	
Jean-Yves Mérour	Les plantes comme sources de médicaments : histoire et actualité	
Jean-Pierre Navailles	Le bestiaire des nations d'après la presse illustrée satyrique (1850-1940)	
Bernard Pradel	La fiscalité française et ses problèmes en 2007	
Marius Ptak	Chimie et lutte pour la vie	179
Jean Richard	François-Léon de Longueau Saint-Michel	
	ou la fidélité d'une famille à une terre	. 195
Louis Savot	La galerie Robert Musson à Orléans :	
	quarante années d'animation artistique à Orléans	213
Abstracts in English		225
Dîner-débat		
Invité : Claude Bébéar	L'entreprise, maillon de la solidarité	. 233
•	• '	
Sortie annuelle		
Voyage à Angers		. 243
Varia Martus Ptak	Albert Fert, prix Nobel de physique 2007	240
Roger Lafouge	Contribution à la chronique de Claude Duneton	, 47
Roger Latouge	dans Le Figaro Littéraire	251
Comagnandana d'Antai	ine Petit	
Correspondance d'Anton	me rent	. 233
Nos confrères publient		. 257
Hommages		
Gérard Hocmard	Guy Dandurand	. 259
Gérard Hocmard	Michel Adam et Henri Billault	
Assemblée générale		
1 1000 more generale	Rapport d'activité	263
	Rapport moral	
	••	
Membres de l'Académ	ie	. 271
Académies et Sociétés o	correspondantes	. 281

COMMUNICATIONS

L'Académie laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Mémoires la responsabilité de leurs opinions. Leurs titres et qualités sont précisés à la rubrique "Membres de l'Académie".

LES FAÇADES À PANS DE BOIS D'ORLÉANS 1

Frédéric Aubanton

RÉSUMÉ

Cinq années de ravalement obligatoires, qui s'apparentent à de véritables restaurations, ont fait resurgir dans le centre d'Orléans un patrimoine en pan de bois insoupçonné en quantité comme en qualité. Cette communication reprend le catalogue de l'exposition élaborée à trois mains sur ce thème, présentée actuellement au Service archéologique municipal. Elle sera l'occasion de brosser une évolution typologique sur plus de quatre siècles et de dégager quelques caractéristiques orléanaises.

৵**৵**৵%%



Les façades en pans de bois d'Orléans

Évolution du XVe au XIXe siècle, assemblée à la manière de l'architecte Léon Vaudoyer

Dessin: Jacques Guérin, architecte

INTRODUCTION

L'ampleur des destructions ayant touché l'architecture domestique orléanaise depuis le Siècle des Lumières pourrait laisser croire que ce patrimoine se trouve aujourd'hui réduit à une peau de chagrin. Un récent ouvrage² consacré à la Renaissance en France s'interroge même sur l'abandon de cette technique à Orléans dès la fin du XV^e siècle.

Les façades à pans de bois d'Orléans – Exposition patrimoniale de l'été 2006. Service archéologique de la ville d'Orléans, Frédéric Aubanton, Laurent Mazuy, Clément Alix.

¹ Séance du 4 janvier 2007

² La Renaissance en France, sous la direction de Jean Guillaume, Collection Découverte Gallimard, 1999.

Un patrimoine dissimulé

Mis en cause dans la propagation des incendies, le pan de bois a fait très tôt dans les grandes villes de France l'objet d'édits visant à l'interdire. À Orléans, si le premier édit royal du genre contre les encorbellements date de 1498, le pan de bois n'y fut définitivement prohibé (moyennant quelques dérogations) que le 23 septembre 1839. Les historiens locaux le méprisaient même³.Le revêtement par un enduit, considéré comme un palliatif, fut d'abord imposé par l'arrêté municipal du 17 décembre 1824. Ainsi, la quasi-totalité des pans de bois des façades d'Orléans se trouva enduite à la fin du XIX^e siècle.

Un inventaire sommaire réalisé en juillet 2004 dans Orléans intra-muros par mon service a dénombré en fait près de quatre cents façades en pans de bois, apparents ou enduits, dont une soixantaine d'origine médiévale ou renaissance. Ce patrimoine conséquent est cependant peu reconnu et peu protégé. Seuls trois pans de bois, et encore de manière partielle, font l'objet d'une simple inscription au titre des Monuments Historiques.

Jusqu'à l'ouvrage collectif publié par le Service archéologique municipal d'Orléans en septembre 2006, à l'occasion de l'exposition patrimoniale d'été, il n'existait aucune monographie globale, sinon des articles et des études ponctuelles ⁴.

L'apport des ravalements obligatoires

Avec cinq années de ravalements obligatoires appliqués aux quartiers de la première enceinte, dotés de subventions permettant de véritables restaurations, la matière a bénéficié de plus de découvertes et d'avancées qu'en cinquante années cumulées. Alors qu'au XX^e siècle, avec la mode du "matériau apparent" furent souvent mis au jour des squelettes indigents non destinés à apparaître⁵ ou encore des structures d'origine médiévale/renaissance tant de fois altérées ou surélevées que ces "restaurations" sont truffées d'anachronismes du rez-de-chaussée jusqu'aux combles, l'étroite collaboration entre la ville d'Orléans⁶ et l'architecte des Bâtiments de France, le soutien financier des édiles et l'engouement des propriétaires ont permis de bâtir un véritable appareil critique. Ces données nouvelles ont permis de guider chaque restauration et de brosser une évolution typologique d'une longévité et d'une variété inattendues : depuis le tout début du XV^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e soit plus de quatre siècles de pans de bois à Orléans.

1550) au Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance à l'Université de Tours. Le catalogue a été publié par le Service archéologique municipal d'Orléans en septembre 2006.

³ Vergnaud-Romagnesi écrivait en 1830 dans son Histoire de la ville d'Orléans, de ses édifices, monuments, établissements publics : "Les maisons d'Orléans, dans les quartiers les plus anciens de la ville, sont généralement mal bâties ; la plupart même le sont en bois. Les colombages commencent, à la vérité, à disparaître peu à peu ; cependant on en fait encore. Le danger imminent des incendies devrait empêcher de les employer aujourd'hui; elles sont à peu près aussi coûteuses que les façades en pierre, et donnent aux rues, si étroites dans toutes les cités anciennes, un aspect sombre et peu flatteur à l'œil, à moins qu'elles ne soient fréquemment peintes, comme on le pratique dans le nord de la France."

Bernard Toulier: Le pan de bois dans les villes du Val-de-Loire et du Berry aux XV^e et XVI^e siècles, extrait des actes du colloque sur Le bois et la ville du Moyen Âge au XX^e siècle, Paris, 1991, p. 203-224. Les maisons médiévales d'Orléans font actuellement l'objet d'une thèse de doctorat de Clément Alix sur L'habitat et le milieu de la construction à Orléans, à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance (XIII°-

⁵ Citons à ce propos Viollet-le-Duc, dans son Dictionnaire: "Si on les compare à ces ouvrages (les pans de bois antérieurs au XVIIIe siècle), nos pans de bois modernes enduits sont très grossiers et n'ont qu'une durée très limitée".

⁶ Depuis le 3 rue du Bourdon Blanc, chaque façade fait l'objet d'un suivi de chantier systématique et d'une étude de bâti conduite sous la direction du Médiateur du Patrimoine de la ville en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, associés à des recherches en archives, à l'examen de l'iconographie ancienne et à des visites de villes (Chartres, Bourges, Blois, Troyes, Auxerre...).

À ce jour, 17 facades ont été datées (par dendrochronologie) par C. Perrault et O. Girardolos, CEDRE, Besançon. 3 façades ont bénéficié d'étude des pigments colorés (par spectrométrie) par P. Roger, Centre Ernest Babelon, CNRS d'Orléans.

1. LES PANS DE BOIS DU XV^E SIÈCLE AU XVII^E SIÈCLE

1.1. Avant 1500

Si la technique du pan de bois remonte à l'Antiquité (cf les fouilles du quartier gaulois de la Charpenterie), les plus anciens pans de bois de façade rencontrés à Orléans à ce jour datent du tout début XV^e siècle⁷.

Localisation

Toutes les constructions étudiées sont localisées dans le périmètre de la première enceinte et son extension du XIV^e siècle. Elles sont établies sur un parcellaire en lanière d'une largeur comprise entre 3,70 et 5,50 mètres. Dès cette période surgissent certaines caractéristiques orléanaises :

Notion de constructions jumelles : lotissements

Si chaque parcelle accueille une façade différente, les 62 et 64/66 rue de la Charpenterie répètent un même module et partagent la même poutre sablière de plancher. Cette typologie (façade à un étage pourvu d'une croisée centrale) se retrouve également aux 8 et 10 rue de la Poterne. Ces observations attestent l'existence de lotissements dès cette période. À chaque fois, les constructions sont séparées par un mur mitoyen en charpente. Ils seront interdits pour éviter la propagation des incendies.

Rez-de-chaussée commercial et maisons de rapport

Contrairement à une première idée reçue, les rez-de-chaussée, dont aucun ne nous est parvenu en l'état, étaient bâtis en pans de bois comme en témoignent les traces présentes sous la sablière de plancher du 64/66 rue de la Charpenterie. Il s'agit le plus souvent de commerces surmontés de logements disposant d'un accès indépendant. C'est une constante orléanaise qui trahit l'existence de maisons de rapport.

La question des pignons et des encorbellements

Les pignons sur rue et les encorbellements sont l'image caractéristique de maintes cités médiévales en pans de bois. Dans son article de 1991, Bernard Toulier avait relevé comme spécificité orléanaise leur quasi absence (rappelons que l'édit royal de 1498, l'un des plus anciens en la matière, vise à interdire les saillies sur la voie publique).

Les quatre façades observées nous sont parvenues plates et à gouttereau sur rue. Cependant, pour les deux exemples situés rue de Bourgogne, la modification des surcroîts et des charpentes de toit (autour de 1516) sont l'indice de la suppression des pignons. Enfin, l'iconographie des XIX^e et XX^e siècles atteste la conservation à l'époque d'une **quinzaine** de pignons en pans de bois. À ces pignons saillants ne correspondent que des façades plates.

Encorbellements

S'il n'y en a plus aujourd'hui, les encorbellements sont visibles dans l'iconographie du XIX^e siècle : dessins de J.-H. Chouppe et de Ch. Pensée ou photographies du quartier Saint-Paul (début du XX^e siècle). On en trouve l'indice sur certains murs : corbeaux de pierre (qui portaient probablement une sablière en saillie) et bûchements des murs mitoyens à hauteur des étages (9 et

Quatre façades ont été datées du XV^e siècle : les 264 et 266 rue de Bourgogne (respectivement de la deuxième et première moitié du XV^e siècle), le 64/66 rue de la Charpenterie (façades jumelles datées de 1466) et le 9 rue de la Pierre-Percée (1492). Les dates données sont celles de l'abattage des bois. Leur mise en œuvre intervient généralement à la belle saison ou dans l'année qui suit.

11 rue de la Pierre-Percée). On peut supposer que l'étroitesse avérée de certaines rues d'Orléans⁸ a très tôt limité cette pratique et entraîné leur destruction précoce.

La croix de saint André/ la grille

L'ensemble du corpus médiéval présente en façade une structure de panneaux contreventés par des croix de Saint-André. Elles sont associées à des murs intérieurs à grille (poteaux verticaux reliant les sablières et contreventés par des écharpes). Les bois de charpente sont de section large et homogène. Sauf pour le 264 rue de Bourgogne (première moitié du XV siècle), les sablières sont dédoublées : constituée d'une sablière de plancher et d'une sablière de chambrée, cette superposition est probablement issue des techniques d'encorbellement. La sablière unique semble se substituer peu à peu à cet assemblage à partir de la deuxième moitié du XVI siècle (16 rue de la Poterne et 258 rue Bourgogne) pour se généraliser aux siècles suivants.

Les renforts métalliques

Dans une structure à encorbellement, chaque façade d'étage repose sur le débord du solivage. Plancher et façade sont solidaires. En revanche, la façade plate réduit les possibilités d'appui des solives. Pour y remédier, on observe, en conséquence, la présence de deux à trois boulons d'arrachement par niveau (traversant la sablière de plancher ou la sablière unique et fixés sur les solives). La plus ancienne façade attestée portant ce type de renfort est le 9 rue de la Pierre Percée (1491), mais il peut s'agir d'un rajout. Le 40 rue de la Charpenterie possède des boulons uniquement sur son rehaussement (Louis XIII). On peut donc, imaginer la pose de ces renforts au plus tôt au XVI^e siècle et plus probablement au XVIII siècle).

La façade écran

Les sablières sont assemblées au poteau mitoyen sauf au 9 rue de la Pierre-Percée (1491) où elles s'encastrent dans des murs en pierre. Ce dispositif appelé "façade écran" se généralise au siècle suivant. Il est la conséquence de l'interdiction d'élever des pans de bois mitoyens afin d'éviter la propagation des incendies.

Rythme des croix

Les trois exemples les plus anciens présentent un panneautage large et épuré, économe en bois. L'exemple le plus récent fait *a contrario* un usage dense des bois avec la multiplication et le resserrement des panneaux.

Les remplissages

Aucun remplissage en torchis n'a été pour l'instant retrouvé en façade. Les trois façades observées sont hourdées de petits moellons enduits. Celui-ci sera bientôt dépassé par l'usage de la brique.

Distribution des baies

Avec des rues étroites et des parcelles profondes, sans moyens d'éclairage artificiel performants, les bâtisseurs médiévaux avaient développé le sens de la lumière. La technique du pan de bois fournissait la structure idéale pour favoriser l'entrée de la lumière en profondeur et en abondance. On pouvait multiplier l'éclairage rasant le plafond en additionnant des impostes formant des claires-voies sur toute la largeur de la parcelle. La forme la plus développée en est la façade lanterne, selon l'expression donnée par Viollet-le-Duc.

⁸ 3,50 m pour la rue de Bourgogne (axe principal est-ouest) et 2 m pour la rue Croche-Meffroy (aujourd'hui disparu, cet axe nord-sud reliait la rue de la Charpenterie au quai de la Poterne).

Le 264 rue de Bourgogne est pourvu, à chaque étage, d'une croisée centrale encadrée de deux petites fenêtres hautes, formant claire-voie. Le 266, très modifié, présentait, quant à lui, une véritable *façade lanterne* composée à chaque étage de trois croisées juxtaposées. Ces deux cas ont pour point commun un éclairage rasant des plafonds sur toute la largeur de la parcelle. Rue de la Charpenterie, les façades jumelles (n° 64/66) sont percées uniquement d'une croisée centrale. Tous ces exemples sont construits sur un axe de symétrie. En revanche, le 9 rue de la Pierre Percée (1492) combine de manière irrégulière des fenêtres de tous modèles (croisées, demicroisées, fenêtres de cabinet et petites fenêtres hautes), reflet d'une spécialisation des ouvertures et du cloisonnement de l'espace intérieur.

La croisée : structure et décor

Si les croisées de charpente se composent d'un meneau porteur et de deux traverses pour les trois façades les plus anciennes, on observe au 9 rue de la Pierre-Percée une inversion du système : la traverse, surdimensionnée, était embrevée aux poteaux pour assurer vers eux le report des charges. Le meneau inférieur était réduit à seule fin de recevoir les ouvrants⁹. L'embrèvement se retrouve également sur la demi-croiséee du premier étage. À ces traverses épaisses correspondait un décor d'accolade flanqué de pinacles sculptés sur les poteaux. Ce dispositif décoratif reprend symboliquement les jeux de force présents dans l'architecture gothique en pierre : le pilier (pinacle) contrebute l'arc (l'accolade). Si ce thème est récurant autour des portes en pierre du gothique tardif, (Hôtel des Créneaux), il semble absent des fenêtres à meneaux.

Le décor sculpté se concentrait donc autour des croisées (allèges, poteaux, meneaux et traverses) et sur les sablières de plancher¹⁰. On notera au 64/66 rue de la Charpenterie que le remplissage des allèges était traité en panneaux de menuiserie sculptés de réseaux gothiques¹¹. Les toutes dernières études laissent à penser que les bois étaient laissés au naturel. Cependant, on trouve rue de la Pierre-Percée et au 64/66 rue de la Charpenterie, sur l'ensemble de la charpente, les traces d'un revêtement en terre ocre rouge qui semble associé à la construction des façades. Les rouges étaient obtenus par calcination de terre ocre jaune issue de la région de la Puisaye.

La fenêtre de comble

Aucune des façades observées n'a conservé de lucarne d'origine (à l'exception de traces) Elles sont cependant toutes dotées d'un surcroît facilitant l'aménagement des combles, les 264/266 ayant même perdu leur pignon.

1-2 - Les pans de bois de Louis XII à Louis XIII

1-2-1 - La première Renaissance (1498-1547)

Le pan de bois à grille

C'est à cette période qu'est attesté en façade le pan de bois à grille (1510). Situé au 3 rue du Bourdon-Blanc, il présente au premier étage une composition symétrique contreventée de part et d'autre de la croisée par de longues écharpes inclinées et fixées sur les sablières de plancher. La croisée est à meneau porteur comme sur les façades les plus anciennes du xve siècle. Aucun décor n'a été observé, un simple et large chanfrein ourle les ouvertures. Le second étage est manifestement le fruit d'une modification ultérieure.

⁹ Cette technique pouvait permettre le démontage du meneau pour faciliter l'entrée et la sortie de gros volumes compte tenu de l'étroitesse des escaliers à vis.

¹⁰ Au XVIII^e siècle, avec la suppression des croisées, toutes les saillies ont été bûchées et l'on ne conserve que les silhouettes notamment des pinacles, des accolades, des engoulants, des frises à trilobes et des frises de rosaces et denticules.

¹¹ Ces décors, documentés par une photographie de l'Inventaire général, ont disparu.

Ces datations pourraient laisser croire que le pan de bois à grille n'apparaît en façade qu'à cette période. Or, ce système est attesté dès l'Antiquité à Orléans. La grille, le "colombage du pauvre" est sans doute un procédé antérieur. Il convient donc d'être prudent. Les deux systèmes peuvent du reste cohabiter dans un même bâtiment.

La croix de Saint-André

Pour cette période, la croix de Saint-André est illustrée par deux exemples : le 32 rue de la Charpenterie (1501) et le 10 rue de la Cholerie (1518). Ils illustrent l'évolution de cette typologie médiévale. Le mouvement observé au XV^e siècle se poursuit : rythme et densification des bois, richesse des remplissages (briques jointoyées savamment), distribution asymétrique et variété des baies.

Ces façades ont pour particularité l'étroitesse des panneaux. Dans ce dispositif, les croix sont refermées au maximum et prennent un rôle ostentatoire. Le bois absorbe plus de 80% de la surface du pan. Les travées des croisées et demi-croisées conservent quant à elles des panneaux et des croix plus larges. Les baies, croisées, demi-croisées, fenêtres de cabinet et petites fenêtres hautes, se répartissent sur deux étages au gré des besoins.

Décors

Ces deux façades portent des traces de décors sculptés. Si au 32 rue de la Charpenterie le décor se limitait aux sablières de chambrée (moulures et engoulants) et au pourtour des croisées (pinacles sur poteaux et accolade sur traverses), celui-ci se répand sur l'ensemble de la structure au 10 rue de la Cholerie tout en distinguant deux façades. D'autres pans de bois, probablement de la même période, présentaient un programme identique : 109, 221, 280 rue de Bourgogne et 28 rue Etienne Dolet. Un seul exemple à Orléans a conservé un tel dispositif : le 14 place du Châtelet (façade sur cour).

En façade sur rue, seul, le rez-de-chaussée du 37 rue de la Poterne conserve de très beaux éléments intacts (pinacles, accolades, loups engoulants). Seules les gravures du XIX^e siècle et en particulier celle de la maison disparue du 14 rue de l'Aiguillerie-Sainte Catherine publiée par Verdier et Cattois en 1857 (opus cit.) peuvent donner la vision complète d'un tel décor, dont la richesse se déploie depuis la sablière d'étage jusqu'à la lucarne monumentale.

Lucarnes

Lucarnes-pignons

Le 32 rue de la Charpenterie, éclairé aujourd'hui par une lucarne en bois du XIX^e siècle, porte la trace d'une lucarne monumentale saillante à la manière d'un pignon. Orléans conserve trois lucarnes-pignons de ce type : 261 rue de Bourgogne (autour de 1500, maison remontée au XIX^e siècle), 43 rue du Poirier (recouverte de plâtre) et enfin 11 rue de Vaudour (autour 1500). Comme l'avait remarqué Bernard Toulier, la notion de pignon sur rue avait, comme aujourd'hui encore, une grande valeur symbolique. Ainsi, on voit la contrainte du mur gouttereau, à toiture parallèle à la rue, contournée par la réalisation de véritables pignons postiches. On en trouve également à Blois, rue Pardessus.

Lucarne de surcroît

Un autre type de lucarne monumentale est attesté (1bis rue du Bourdon-Blanc, autour de 1500). Il s'agit d'une croisée posée sur le surcroît de la façade. Sur les poteaux et la traverse, on retrouve le même compartiment et le même programme décoratif que sur les baies d'étages : meneau mince, traverse embrevée, pinacles et accolades coiffées d'un fleuron séparant les impostes. Cette lucarne à chevalet et ferme débordante est ornée d'une épaisse planche de rive trilobée reposant sur des consoles et assemblée en tête dans un poinçon formant épi (on peut également se reporter aux gravures de Verdier-Cattois et Charles Pensée).

Lucarne "flamanche"

Les textes médiévaux évoquent des lucarnes flamandes. Elles désignent les lucarnes "pendantes" qui s'élèvent à la base de toitures dépourvues d'essaulcement ou de surcroît. Elles sont alors dotées d'une allège qui jaillit du toit (on en trouve deux exemples jumeaux rue du Petit Puits).

Les rez-de-chaussée

Les rez-de-chaussée, fréquemment restituables grâce aux traces (moulures chanfreinées et mortaises) portées par la sablière de plancher, sont souvent composés de deux portes encadrant une devanture. L'ensemble était éclairé par une série d'impostes barreaudées. Au 37 rue des Charretiers, la façade, probablement du premier tiers du XVI^e siècle, a conservé un poteau de rez-de-chaussée en place : il est sculpté d'un bas-relief figurant des bûcherons, ce décor est exceptionnel à Orléans.

Couleur

Aucune couleur n'a été repérée au 32 rue de la Charpenterie alors qu'une terre saumonée couvrait les bois et un badigeon de même teinte les panneaux de briques du 10 rue de la Cholerie.

1-2-2 – La deuxième Renaissance et le classicisme de Henri II à Louis XIII (1547-1643)

Le pan de bois à treillage

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle est attesté, à Orléans, au 16 rue de la Poterne (1566) et au 45 rue de la Charpenterie (autour de 1580), un nouveau type de pan de bois à panneautage : le treillage en losanges. Cette structure semble être l'évolution du dernier type de colombage à croix de Saint-André. La trame très serrée des croix se soude en un vaste treillis compartimenté uniquement par le bâti principal réduit aux sablières de plancher, poteaux de fond et de fenêtre et traverses dans le prolongement des appuis. Tous ces pans de bois étaient hourdis de briques jointoyées savamment comme le 32 rue de la Charpenterie (1501). Leurs rez-de-chaussée sont en pierre et percés d'arcs d'échoppe. Aucune couleur sur les bois n'est attestée avant le XVIII^e siècle. De cette typologie, un autre exemple est conservé : le 14 rue Sainte-Catherine (1621).

Ces façades étaient accompagnées d'un riche programme décoratif, sculpté en bas-relief, décliné sur l'ensemble des poutres maîtresses. Seul, le 14 rue Sainte-Catherine a conservé l'intégralité de son décor : un ordre toscan gainé de feuilles d'acanthe. Ces pilastres reposent sur des consoles portant le même motif. Les sablières sont simplement moulurées. La rythmique du quadrillage des étages, entablement et appuis marquant les horizontales croisant la superposition des pilastres, apparue dans l'architecture savante en pierre dans le courant du règne de François Ier, rejoint la logique structurelle de ce type de pan de bois.

Le 45 rue de la Charpenterie, lequel a perdu sa sculpture, laisse lire la silhouette de pilastres dont les chapiteaux (ioniques au premier étage et corinthiens au second) respectent la superposition des ordres d'architecture diffusée par les relevés du Colisée de Rome. La superposition dorique, ionique, corinthien, apparaît dans la grande architecture avant 1550 sur le portique du château d'Anet par Philibert Delorme¹². À Orléans, l'architecture savante de pierre illustrée par le pavillon Colas des Francs (jardin Jacques Boucher) ou la maison dite de Ducerceau (14 rue Ducerceau) présentent dans le dernier tiers du XVI^e siècle des façades également tramées et superposant les ordres.

D'autres exemples sont connus par l'iconographie, notamment le 73 rue de la Charpenterie détruit en 1964 préalablement au réaménagement du quartier. Cette façade

1

¹² Au 5 rue du Bourdon-Blanc, dont la structure d'étage n'a pas été dégagée, le pan de bois du rez-de-chaussée est traité en ordre ionique.

possédait une composition similaire aux trois autres à l'exception de la présence de fenêtres hautes (bouchées) de part et d'autre des croisées.

Quant au décor, on retrouve le même vocabulaire qu'au 14 rue Sainte-Catherine mais un peu plus riche et sophistiqué : consoles à volutes ornées de feuilles d'acanthe, pilastres corinthiens cannelés, appuis des petites fenêtres hautes ornés de frises de godrons et de rinceaux. Les poutres de plancher sont moulurées et possèdent un renflement rappelant les déformations maniéristes des entablements. Comme le 14 rue Sainte-Catherine, ce programme pourrait dater des règnes d'Henri IV ou de Louis XIII. Ce type d'architecture est diffusé par la gravure : "L'art du charpentier" de Mathurin Jousse (1627) donne comme modèle des pans de bois de ce type.

Dans son chapitre "Pan de bois" (op. cit.), évoquant ce type de panneautage, Viollet-le-Duc cite deux villes en France : Rouen et ...Orléans. Il situe ce système du milieu du XVI^e siècle au règne de Louis XIII.

Le pan de bois à grille

Le 16 rue de la Poterne, placé sur une patte d'oie, présente en plus d'un treillage ostentatoire sur le pan coupé visible en descendant la rue, deux façades à grilles. Elles conjuguent dans cette technique deux types d'écharpes : celle montant d'une sablière à l'autre (comme au 3 rue du Bourdon-Blanc, 1510) et un système de décharges plus courtes reliant des poteaux. La croix de Saint-André est présente uniquement dans le contreventement des allèges. Cet assemblage prévient en particulier la déformation de la structure au droit des ouvrants. D'autres exemples de pan de bois à grilles utilisant des décharges courtes ont été identifiés : le 40 rue de la Charpenterie (premier étage, après 1561 et second étage entre1638 et 1661) et le 11 rue de la Pierre-Percée (après 1608).

Les premières façades présentent des remplissages en briques jointoyées savamment, disposées selon un appareillage alternant horizontale et verticale sur trois rangs (40 rue de la Charpenterie, premier étage) ou avec une plus grande liberté apparente comme au 16 rue de la Poterne : pose horizontale, verticale, incliné... Ces agencements permettent également au matériau de suivre les déformations de la charpente. Ces pans de bois sont conçus sans couleur ni décor sculpté.

Le pan de bois à grille orné de feuilles d'acanthe

Deux pans de bois à grille, semblables en structure et remplissages aux précédents, sont ornés d'un motif de feuilles d'acanthe ¹³ sculptées en méplat : le 258 rue de Bourgogne (autour de 1600) et le 1 rue Saint-Eloi (non daté).

Le premier exemple comporte deux étages inégalement percés. Le premier niveau possédait cinq baies (deux petites fenêtres hautes, deux croisées jointes munies d'un meneau unique et un jour de cabinet) et le second quatre (une croisée munie d'un meneau unique, une demi-croisée suivie de deux petites fenêtres hautes). Les poteaux séparant les grandes baies portaient un décor identique. Seul, celui du second étage est conservé (celui du premier a été bûché). Sculpté en creux sur toute la largeur et la hauteur du poteau, de l'appui à la sablière, ce relief très savant superpose deux feuilles. Celle du bas, placée au premier plan, est coiffée d'un médaillon à rosace. La fleur est constituée d'un bouton central entouré de deux couronnes de cinq pétales. Ce médaillon est lié à la feuille inférieure par un entrelacs. Des traces de couleur (terre rouge brique) sont observées à tous les niveaux sur les bois et sur les remplissages (briques et joints). Cette même couleur est présente sur les sablières uniques qui portaient engoulants et moulures. En revanche, cette teinte n'a pas été observée sur le décor de plume.

¹³ Ce motif, (croisement entre la penne, la feuille d'acanthe et la palmette allongée) est associé au mobilier "Henri II". C'est un exemple d'illustration des passerelles existant entre les différents arts du bois, de l'ébéniste au charpentier. Ce motif restera en vogue jusqu'au début du XVII^e siècle.

Le second exemple possède également un décor de feuilles sur les poteaux de fenêtre. Sur chaque poteau se superposent deux feuilles, séparées par l'appui. Les sablières sont renflées à la manière des entablements maniéristes¹⁴. L'ensemble de la charpente, bois et décors, est recouvert d'une terre de couleur rouge.

Les croisées : suppression des traverses, apparition du dormant de menuiserie

On remarque durant cette période une évolution de la croisée sans doute liée à la diffusion du verre et au progrès de la menuiserie. La traverse qui marquait encore à la fin du Moyen Âge la séparation entre l'ouvrant inférieur (plein) et l'imposte vitrée disparaît. Le meneau demeure. Seule, la croisée du premier étage du 40 rue de la Charpenterie (fin du XVI^e siècle) possédait encore traverse et meneau porteur, comme les exemples de pans de bois médiévaux.

Le 11 rue de la Pierre Percée joint une croisée et une demi-croisée encadrées de petites fenêtres hautes. Les ouvrants, bien que très endommagés, étaient encore présents avant la restauration. Hauts de 1,80 m, ces châssis étaient découpés en trois panneaux de vitrail séparés par des traverses sculptées de plumes. Ce motif est identique à celui ornant le linteau du 1 rue Saint-Eloi.

Au 227 rue de Bourgogne, la restauration en cours permettra de rétablir une façade lanterne quasi complète. Clément Alix a observé que les poteaux de fenêtres étaient préfabriqués. Ils comportent tous une feuillure intérieure destinée à recevoir des dormants de menuiserie. Les fenêtres hautes de plus de 2 mètres étaient recoupées par une traverse de menuiserie. L'ensemble des baies repose sur une allège continue en croix de Saint-André La travée la plus à l'est a été obturée dès l'origine, pour y adosser un petit cabinet. La façade étant orientée plein nord, on peut apprécier le rendement lumineux de telles ouvertures.

2-1 - LES PANS DE BOIS DE LOUIS XIV À LOUIS-PHILIPPE (1643-1848)

2-1-1 - Sous le règne de Louis XIV et de Louis XV

L'apparition de pans de bois couverts de combles à la Mansart et la disparition du meneau de charpente au profit de « châssis à boudin » dotés de vitraux et placés sous des linteaux droits, doivent correspondre à la fin du règne de Louis XIV (cf. le 37 rue de la Poterne, qui reste à dater). Dès cette époque, le pan de bois à grille sur sablière unique contreventé presque exclusivement en façades par des décharges appuyées sur des poteaux, se standardise et devient la règle. La façade connaît cependant un renouveau avec l'apparition attestée sous le règne de Louis XV d'une nouvelle typologie et de l'usage de la couleur ¹⁵. Parallèlement, ce siècle voit une mise au goût du jour des colombages anciens avec notamment la généralisation de la fenêtre à la française et l'application d'ocre souvent pur (jaune).

Les exemples datés présentent une suite de baies ordonnancées et pourvues de linteaux délardés en arcs segmentaires à l'imitation des fenêtres contemporaines appareillées en pierre. Les lucarnes placées à l'aplomb sont également inspirées de l'architecture de pierre.

Les reliefs sont cantonnés, à l'imitation de la pierre, aux appuis de fenêtre, à la sablière de toit et à la lucarne. Si auparavant, les toitures débordaient sur de simples chevrons débordants, le XVIII^e siècle voit la généralisation de la corniche moulurée en bois.

Les premiers ravalements : peintures et bardages

Le XVIII^e siècle (probablement à partir du règne de Louis XV ?) connaît un toilettage général des modèles anciens¹⁶ avec la mise au goût du jour des baies (suppression des croisées au

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

VIe Série-Tome 17 - 2007

¹⁴ Ces renflements étaient également visibles au 73 rue de la Charpenterie.

Dans les siècles précédents, on constate que des pans de bois ont pu être laissés au naturel. Cette pratique s'est-elle poursuivie au XVIII^e siècle ? Aucune observation ne l'atteste en l'état de nos connaissances.

¹⁶ Cette forme de "ravalement" s'applique à toutes les façades qu'elles soient en bois ou en pierre.

profit de fenêtres à la française et occultation des petites fenêtres hautes), la création d'ouvertures et la mise en ordre et en travées des baies. Ces nouveaux jours (transformation et redistribution des ouvertures) entraînent de façon quasi-systématique le bûchement à l'herminette des saillies, laissant ainsi les façades plates¹⁷. Parallèlement, les enduits de remplissages peuvent êtres renouvelés et badigeonnés au lait de chaux. Ces réfections s'accompagnent d'un traitement coloré des bois : jaune sable ou rouille. Les terres d'ocres naturelles utilisées proviennent de la région de Saint-Amand-en-Puisaye, le jaune est utilisé pur.

Les bardages

L'iconographie du XIX^e siècle montre de nombreux bardages en ardoise. Bien qu'aucun de ces aménagements n'ait pu être observé et donc daté, les études menées en Bretagne semblent attester leur réalisation au cours du XVIII^e siècle. Appliqué à d'anciennes façades en pans de bois exposées aux intempéries, ce revêtement permettait de les protéger à bon compte et de prévenir les feux de façade à façade.

2 - 2 - DU RÈGNE DE LOUIS XVI À CELUI DE LOUIS-PHILIPPE

Orléans est blanchie sous l'influence de l'hygiénisme et du courant néo-classique, dès la fin du XVIII e siècle. L'application systématique d'enduit, en application de l'arrêté municipal du 17 décembre 1824 prolongera et amplifiera le phénomène en apportant une protection supplémentaire au feu. De très nombreux pans de bois, des plus anciens jusqu'à ceux élevés au règne précédent sont, en effet, passés au blanc de céruse. Leurs remplissages sont également badigeonnés de blanc. Les textures, le dessin de la charpente et de ses remplissages sont encore perceptibles sous ce blanc manteau. Cet aspect a été rendu au 274 rue de Bourgogne.

Durant la première moitié du XIX^e siècle apparaît, parallèlement à la mise sous enduit des colombages anciens¹⁸ la dernière typologie de pans de bois reconnue à Orléans. Il s'agit d'une charpente simplifiée à l'extrême réduite au bâti principal (sablière unique, poteaux mitoyens et de fenêtres). Les remplissages (de vastes panneaux de briques) constituent l'essentiel de la muralité. Ce type est recouvert d'enduit et de modénature imitant la pierre (84 rue de la Charpenterie, 2 à 6 rue de la Cholerie, 45 rue Etienne Dolet).

Apparition de la porte- fenêtre

À la même époque, les pans de bois anciens voient fréquemment l'allège de leurs fenêtres abaissée jusqu'à devenir des quasi-portes-fenêtres. Avec ces abaissements apparaissent des gardecorps, les plus anciens en ferronnerie, les plus récents en fonte.

Les pans de bois d'alignements

Les alignements amorcés dès la seconde moitié du XVIII^e siècle et systématisés dans la première moitié du siècle suivant provoquent la reconstruction des façades en retrait. Au XIX^e siècle, on retrouve la typologie décrite précédemment et un dernier type de pans de bois à grille caractérisé par le remploi des colombages antérieurs (quelle qu'en ait été la forme.) Les deux façades contiguës du 62 rue de Bourgogne, issues d'un plan d'alignement, présentaient deux aspects différents, l'un apparent et peint, l'autre enduit.

L'abolition

L'arrêté municipal de 1839 marque l'abolition administrative de l'architecture à pans de bois. Lentement, ce mode de construction disparaîtra, tout au moins du domaine public. Ce

¹⁷ Avec le décor flamboyant des traverses et meneaux disparaît l'ensemble du décor saillant environnant tant pour des raisons de cohérence avec la nouvelle fenêtre que de goût.

L'application d'enduit sur lattis de bois nécessitant l'aplanissement des façades déclencha la deuxième campagne de destruction des décors sculptés subsistants.

phénomène, non limité à Orléans, de nivellement et d'uniformisation des façades des maisons de ville est stigmatisé par Viollet-le-Duc, qui le fait démarrer sous Louis XIV¹⁹.

CONCLUSION

Quatre siècles d'évolution du pan de bois orléanais ont été parcourus. On observera qu'il n'y a pas eu décadence du procédé à l'issue du Moyen Âge mais une inventivité permanente illustrée par deux grandes familles : la grille et le panneautage, qui traversent l'ensemble de la période étudiée sous des formes différentes. À la différence des autres centres urbains de la région, Orléans se singularise dès la fin du Moyen Âge par l'absence de pignons et d'encorbellements. En effet, ce mode de construction semble alors proscrit à Orléans pour des raisons d'urbanisme et de sécurité au feu.

On relève alors trois grands types de pans de bois : la grille, la croix et le treillage.

Les observations montrent qu'à Orléans, la croix est largement dominante au XV^e siècle. Ce système conçoit le pan de bois comme ossature et non comme remplissage, reflet en cela des principes structurels gothiques: concentration des forces et évidement du mur. La croix est évolutive. Elle passe d'un panneautage large au XV^e siècle, inscrit sur une façade symétrique (peut-être liée à la présence de pignon) à un resserrement des croix et une à multiplication des ouvertures: libres, asymétriques et de toute nature. Ce mouvement semble atteindre son apogée à la fin du XV^e siècle et dans le premier quart du XVI^e siècle, derniers feux du gothique flamboyant. À cette période, l'articulation de l'ensemble des composants de la façade atteint une richesse et un dynamisme sans égaux. Seules, les estampes du XIX^e siècle peuvent témoigner de l'effet produit. L'œil est conduit d'un plan à l'autre: trame des bois, remplissages, textures et couleurs, rapport entre les pleins et les vides, scintillement des panneaux de vitrail, sculpture. Le décor en haut et bas-relief sculpté sur les pans de bois se répand alors, dans les exemples les plus riches, avec liberté sur l'ensemble de la façade à la manière d'une résille. La disparition de la croix de Saint-André semble aller de pair avec celle du programme décoratif flamboyant et avec elle, l'autonomie de conception du pan de bois vis-à-vis de l'architecture de pierre disparaît.

Le pan de bois ornemental perdure durant la deuxième Renaissance avec une nouvelle typologie en treillage dont nous avons évoqué la possible filiation avec la croix. Ces dernières se joignent entre elles pour former de vastes panneaux au treillage très dense avec un rapport entre remplissages et bois réduit. À l'imitation de la nouvelle architecture de pierre, un décor d'entablements et d'ordres classiques est plaqué en redondance sur l'ossature. Il préserve néanmoins sa singularité ornementale du fait des mailles et des matières qui le constituent.

La dernière typologie, la grille, jusque-là cantonnée dans les pans de bois intérieurs et exceptionnellement en façade, sort sur la rue parallèlement au développement du treillage, chant du cygne du colombage sculpté. Uniforme et plate, elle offre une unité de forme libérée du placage d'éléments décoratifs (ni pinacle, ni pilastre). Les rares décors observés, des feuilles d'acanthes, sont sculptés en creux. Ce type de pan de bois s'accompagne de remplissages en briques apparentes qui perdront peu à peu leur appareillage décoratif pour aboutir à un simple empilement et à un appauvrissement du module (chantignolles).

La façade à grille devient une simple animation de surface, jouant des textures, des matériaux et des percements dont le module devient quasi unique. La disparition de toute

_

[&]quot;Aussi l'individu, dans la ville du Moyen Âge, est quelque chose, et, par suite, son habitation conserve un caractère défini, reconnaissable. Le gouvernement absolu de Louis XIV étouffe presque entièrement ce sentiment si actif encore à la fin du XVl siècle, et la maison du citadin français au XVIIl perd tout caractère individuel. L'habitation des villes devient un magasin de familles. Uniformément bâties, uniformément percées ou distribuées, ces demeures engloutissent les citoyens, qui perdent, en y entrant, toute physionomie individuelle et ne se reconnaissent plus, pour ainsi dire, que par des noms de rue et des numéros d'ordre?" (Eugène Viollet-le-Duc opus cit., chapitre Maison, Tome 6 p. 35).

individualité architecturale annonce l'uniformité de la maison bourgeoise classique. On comprend dès lors l'omniprésence de cette typologie au XVII^e siècle et au siècle suivant.

Si le XVIII^e siècle est marqué par une uniformisation des façades par la technique et la composition (pan de bois à grille et ordonnancement des baies), il s'avère que le pan de bois a su se distinguer par l'emploi des couleurs : tons ocrés rouges-jaunes ou bruns sur fond enduit des remplissages.

Ce n'est qu'à la fin du siècle que le pan de bois perd toute autonomie vis-à-vis de l'architecture de pierre. Le blanc des remplissages s'étend sur les bois laissant aux fenêtres la seule part de vibration et de couleur. Cette "pétrification" qui prélude à l'application systématique de l'enduit uniformise la rue à l'image de la ville idéale illustrée par les grands percements comme celui de la rue Royale.

La première moitié du XIX^e siècle poursuit le mouvement amorcé sous le règne de Louis XVI. Le pan de bois asservi à la maçonnerie n'est plus qu'un squelette destiné à être enduit. Au milieu du XIX^e siècle, le pan de bois orléanais disparaît de la vue de l'espace public au nom de l'uniformité et sa technique est proscrite.²⁰

Aujourd'hui, le vieil Orléans est comme un grimoire dont les pages collées par le temps se rouvrent lentement. Le mouvement de ravalement actuel est en train de renouveler son image : à l'aspect uniformément blanc puis gris des ravalements imposés depuis le XIX^e siècle se substitue celle d'un Orléans chatoyant et coloré, varié et original. Par l'aspect souvent spectaculaire des remises au jour, les façades en pans de bois participent grandement de ce mouvement. C'est un choix d'urbanisme contemporain qui valorise la diversité contre l'uniformité décrétée dès la fin du siècle des Lumières.

Espérons que l'intelligence et la logique avant tout structurelles des Anciens, alliées à la noblesse de matériaux durables inspireront la création contemporaine en cœur de ville.

BIBLIOGRAPHIE

Laurent MAZUY, Frédéric AUBANTON et Clément ALIX, *Orléans, les façades à pans de Bois*, 2006. Jean-Marie PEROUSE de MONTCLOS (sous la direction), *Le Guide du Patrimoine : CENTRE VAL DE LOIRE*, Hachette 1995.

Bernard TOULIER: Le pan de bois dans les villes du Val-de-Loire et du Berry aux XV^e et XVI^e siècles, extrait des actes du colloque sur Le bois et la ville du Moyen Âge au XX^e siècle, Paris, 1991, p. 203-224.

VERDIER ET CATTOIS, Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance, Paris. 1857.

VERGNAUD-ROMAGNESI, Histoire de la ville d'Orléans, de ses édifices, monuments, établissements publics, 1830.

Eugène VIOLLET LE DUC, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du II^e au XVI^e siècle, Paris 1854-1868.

DÉBAT

Gérard Hocmard: J'ai été surpris de voir apparaître, dans un élément de décors, une double rose que l'angliciste en moi identifie comme la rose Tudor, réunissant la rose blanche d'York, au cœur, à la rose rouge Lancastre, à l'extérieur, emblème de l'unité retrouvée. Y aurait-il une influence anglaise ou la circulation d'un livre de modèles anglais sur ce genre de décoration?

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

Le pan de bois ne réapparaîtra, dans les faubourgs, qu'à la fin du XIX^e siècle sous l'influence du mouvement pavillonnaire, par des pastiches en béton moulé et peint inspirés, non pas des vieux modèles orléanais, rendus inaccessibles, mais du style balnéaire et du néo-régionalisme.

Frédéric Aubanton: Je l'ignore. Comme je l'ai dit, ce motif est associé à des plumes (ou plutôt des feuilles d'acanthe), lesquelles sont, dans les vieux manuels d'histoire de l'art, associées au mobilier Henri II. Le pan de bois en question, situé au 258 rue de Bourgogne, appartient à une typologie de la fin du XVI^e siècle, voire du début du suivant. Ce motif (deux feuilles reliées par une rosette) semble donc connaître une vogue assez longue puisqu'on le retrouve également sur le pan de bois du 1 rue Etienne Dolet et sur les traverses de châssis de fenêtres encore en place au 11 rue de la Pierre Percée (postérieur à 1608). Enfin, la balustrade du chœur de l'abbatiale de St-Benoît, reconstituée après les désastres des guerres de religion, porte également ce modèle.

Je m'étais plutôt interrogé sur un éventuel rapport avec les motifs diffusés par Androuet du Cerceau. Cela a été infirmé par Peter Fuhring, spécialiste des gravures du maître. Il place le motif de la feuille dans la tradition des sculpteurs locaux. Reste que la sculpture en méplat du 258 rue de Bourgogne est d'une qualité inégalée.

Robert Musson: Le décor "Plume" sur les portes: les bahuts à deux portes, deux tiroirs de l'Orléanais comportent cette même sculpture confirmant une attribution à notre région. Mur à pan de bois de la rue de la Chèvre qui danse: lors de cette mise à jour des pans de bois avez-vous découvert des éléments de datation, malgré les éléments d'époque Renaissance qui terminent celui-ci? Je vous signale un mur à pan de bois au bas de la rue Haute Vallée. Il est relativement en bon état.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur la mise en place récente d'une signalisation lumineuse à la tête de pont du Pont Royal – amont côté est – alors que celui-ci est classé monument historique avec un périmètre protégé.

Frédéric Aubanton: Concernant la rue de la Chèvre qui danse, il n'y a pas eu de datation. Une gravure du XIX^e siècle montre le pan de bois du pignon apparent. Celui-ci, rempli de briques posées de manières très variées, peut dater de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle. Le dégagement des baies permettra sans doute d'affiner la datation. En remontant la rue, le pan de bois est plus tardif et date probablement du XVIII^e siècle.

Le signal posé concerne-t-il les cotes de la Loire ? Auquel cas j'étais informé de ce projet. J'avais requis qu'il fût posé sur un support déjà existant, pour ne pas multiplier les mobiliers urbains et altérer les abords du pont. Si tel n'est pas le cas, je m'adresserai au service concerné, cette pose n'ayant fait l'objet d'aucune autorisation au titre des abords.

Jacques-Henri Bauchy: Quelle est l'incidence des grands incendies du type de celui de 988? C'est un problème fréquent. Comment réagissait-on? Du point de vue dendrochronologique peut-on savoir à quel moment il y a eu des incendies et dater les reconstructions? Je pense par exemple à la guerre de Cent Ans

Frédéric Aubanton: Force est de constater qu'Orléans a été épargnée par les grands incendies entre 988 et 1940. Il n'est pas dit que le siège ait provoqué de grandes destructions *intra muros*, à l'exception, m'a-t-on expliqué, des maisons situées dans les carrefours et démolies pour permettre la circulation des attelages portant les affûts de l'artillerie.

La campagne de datation opérée en 2006 n'a pour l'instant permis de reconnaître qu'un seul pan de bois antérieur au siège (vers 1400, au-dessus du *Paxton*, 270 rue de Bourgogne). Pour les charpentes de toit en revanche, on a récemment retrouvé ou identifié en 2005 et 2006 deux charpentes de la 2^{ème} moitié du XIII^e siècle dans la première enceinte. Une grande quantité de pans de bois de la première enceinte appartient à la seconde moitié du XV^e siècle. En fait, je pense qu'il faut plutôt attribuer ces reconstructions au phénomène du "Renouvellement Urbain" lié à une période de prospérité commune à l'ensemble du royaume.

Gaston Souliez: Si j'ai bien compris vous avez dit que le remplissage des pans de bois à Orléans était essentiellement à base de moellons. Or, on voit ailleurs du torchis et de la brique dont on a beaucoup de mal à rétablir si l'origine est chronologique ou si elle relève de coutumes locales.

Frédéric Aubanton: On peut penser que les plus anciens pans de bois, dont les vides dépassent largement le module de la brique, étaient initialement remplis de torchis. Je n'en ai rencontré aucun pour l'instant. Le petit moellon reste d'usage le plus répandu (comme à Blois ou à Auxerre). Le phénomène de la brique, et de la brique double rejointoyée savamment, participe du luxe de la façade, comme pour l'architecture de pierre. Elle relève

nettement d'une tradition orléanaise et apparaît semble-il dès avant le règne de Louis XII pour se prolonger jusqu'au XVII^e siècle inclus, comme dans la Sologne proche.

21

SOUVENIRS D'UN MAGISTRAT SOUS L'OCCUPATION¹

André Delthil

L'occupation allemande est terminée depuis plus de 60 ans. Cependant, on en parle encore beaucoup. Même les générations actuelles s'y intéressent. Il faut comprendre qu'en juin 1940, la France, qui était une des grandes puissances mondiales, et qui avait, disait-on, la première armée du monde, s'est trouvée écrasée, entièrement envahie, quasi anéantie, aux termes d'une bataille qui a duré à peine 35 jours! Jamais, au cours de 2000 ans d'histoire de l'Europe, une nation n'avait connu pareil cataclysme, lequel s'est accompagné d'un génocide monstrueux dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de l'humanité. On discute encore sur la façon dont cela a pu se produire. On pourrait aussi s'étonner de ce que la France ait pu être rétablie, cinq ans plus tard, dans sa pleine souveraineté.

Je ne prétends nullement faire œuvre d'historien. Je suis seulement un citoyen voulant témoigner de la façon dont il a vécu et ressenti cette sombre période, avec une seule particularité : qu'il a exercé sous l'occupation ennemie des fonctions judiciaires. Les magistrats qui ont été en fonction à cette époque sont, hélas, une espèce en voie de disparition...

Les évènements de ma vie professionnelle sont inévitablement imbriqués dans ma vie privée et je m'excuse par avance d'avoir à vous en parler. Je suis arrivé à Orléans à l'âge de 7 ans après avoir vécu à Paris, puis à Lyon. Mon père était ingénieur, ma mère sans profession a élevé trois enfants. Etudes primaires au cours Dupanloup et secondaires au lycée Pothier. Nous passions la majeure partie de nos vacances dans la maison de mon grand-père, médecin à Bonnysur-Loire, village du Loiret limitrophe de la Nièvre. Avec nos cousins et amis, nous formions une bande joyeuse dont les distractions préférées étaient les jeux sur la plage et les baignades en Loire. Passionné de marine, je rêvais d'avoir un bateau. J'ai dû vaincre les réticences de ma mère pour qui la Loire était très dangereuse, et je me suis offert en 1934 avec mes modestes économies, un bateau d'occasion où l'on pouvait adapter une voile.

Tout cela, me direz-vous, ne nous rapproche guère de notre sujet. Eh bien si, comme vous allez le voir. J'ai fait à l'époque la connaissance d'un avocat d'Orléans passionné de canoë. Il s'appelait Lucien Auvray. Ce dernier nous a proposé de participer en compagnie de plusieurs confrères du Palais, à une descente de 6 ou 7 jours de l'Allier et de la Loire, de Vichy à Orléans avec nuits sous la tente et cuisine sur des feux de bois. Nous avons accepté avec enthousiasme et c'est ainsi qu'en août 1935, alors que je venais de passer la première partie de mon bac, nous avons participé à cette expédition inoubliable, franchissant des rapides tumultueux, traversant les forêts profondes de l'Allier, en saluant au passage le Bec d'Allier, la Charité-sur-Loire, Pouilly, Sancerre, etc.... J'ai découvert ainsi des personnages fort sympathiques et joyeux parmi lesquels des avoués, des avocats et même une avocate.

Je n'étais, à l'époque, pas spécialement attiré par le monde et la chose judiciaires, que je ne connaissais qu'à travers *Les Plaideurs*, et les caricatures de Daumier. Mais j'ai découvert que les gens de justice n'étaient pas nécessairement solennels et ennuyeux.. De plus, il me paraissait noble de se consacrer à une profession dont le but était de faire en sorte que les hommes vivent en paix et en harmonie. J'entamai donc en novembre 1936 ma licence en droit, et comme j'avais du goût pour le dessin, je m'inscrivis en outre comme élève tout à fait libre à l'École des Beaux-Arts d'Orléans pour compenser un peu l'austérité que je pressentais dans mes études juridiques. À la

¹ Séance publique du 30 octobre 2007.

faculté de droit du Panthéon, la seule qui existât à l'époque, je connus des professeurs illustres : Joseph Barthélémy, Lévy-Bruhl, Ripert, Solus, Achille Mestre et le grand criminologue Donnedieu de Vabres, sans doute le grand-père de l'ancien ministre des Affaires culturelles. J'obtins ma licence en juillet 1939.

Dans les derniers mois qui précédaient la guerre, nous vivions au Quartier Latin, dans une joyeuse insouciance. Il y avait le boulevard Saint-Michel, Capoulade, le Luxembourg, le Foyer des Etudiants où nous prenions nos repas. Parfois, un étudiant doué s'installait au piano et jouait quelques morceaux de Duke Ellington, et Charles Trenet continuait à chanter Y a de la joie. Nous songions bien sûr à la menace hitlérienne. Mais nous pensions que l'on avait mis à profit la pause de Munich pour accroître notre armement, que nous avions une ligne Maginot infranchissable, qu'il ne manquait pas à l'armée française une seule bande molletière, que le Reich n'avait pas d'alliés et était totalement isolé, que l'Allemagne n'avait pas de pétrole ni de colonies où poussaient des arbres à caoutchouc.

LE DÉBUT DE LA GUERRE

Hélas, il y eut à la fin d'août le pacte germano-soviétique totalement inattendu. Aussitôt l'Allemagne attaqua la Pologne. En France, ce fut la mobilisation générale et la déclaration de guerre à l'Allemagne en accord avec la Grande-Bretagne. J'indique ici que j'avais été ajourné en mars 1939 par le conseil de révision pour une insuffisance pondérale de 2 ou 3 kilos eu égard à ma taille. J'en étais ulcéré. Je ne fus donc pas mobilisé aussitôt comme mes camarades. Je pensais être appelé rapidement. Il n'en fut rien. Je restai donc à Orléans.

On s'attendait à ce que Paris fût bombardée dès les premiers jours et les Parisiens furent dotés chacun d'un masque à gaz. Beaucoup quittèrent la capitale. On instaura le black-out. On recouvrit de verni bleu les phares de voiture en ménageant une petite fente horizontale. On collait des bandes de papiers sur les vitres. On écoutait la TSF. Les communiqués mentionnaient seulement quelques activités de patrouille vers la Sarre ou encore : "Nuit calme sur l'ensemble du front". Mais, on écoutait celui que l'on appelait le *traître de Stuttgart*, un Français nommé Ferdonnet, qui diffusait à partir de cet émetteur allemand des informations sinistres sur notre avenir, prévoyant la prochaine défaite de la France. Voulant disjoindre l'alliance franco-britannique, il répétait chaque jour ce slogan : "Les Anglais donnent leurs machines, les Français donnent leurs poitrines". Puis, on s'installa tranquillement dans ce qu'on appela la *drôle de guerre* parce qu'il ne se passait pratiquement rien. Les Parisiens regagnèrent la capitale. Le gouvernement Daladier ordonna la dissolution du parti communiste en raison de ses liens avec l'Union Soviétique ; les militants furent pourchassés et souvent internés ; Maurice Thorez émigra vers Moscou.

Je profitai de cette période d'attente pour commencer ma préparation à la carrière judiciaire. L'école de la magistrature n'existait pas. Pour se présenter à l'examen de la magistrature qui était en réalité un concours, il fallait à l'époque s'inscrire tout d'abord au barreau comme avocat stagiaire, revêtir la robe noire avec le rabat blanc et l'épitoge et prêter le serment d'avocat. Il fallait en même temps se faire admettre comme *attaché au parquet*, appellation singulière qui signifiait qu'on devait effectuer un stage de deux ans, non rétribué, où l'on faisait en quelque sorte l'apprentissage du métier de procureur de la République ou de substitut.

LE PALAIS DE JUSTICE D'ORLÉANS EN 1939

On peut dire que celui qui a pénétré au Palais de justice d'Orléans en 1939 a connu le XIX^e siècle : bâtiment construit sous la Restauration, peu entretenu depuis cette époque, locaux poussiéreux. Les fleurs de lys étaient encore apparentes sur la porte de la salle d'audience de la Cour d'Appel. Il y avait des portes à secret si l'on peut dire. Pour accéder au bureau du Président, il fallait actionner un verrou dans le sens de la fermeture ! On ne pouvait pénétrer dans la bibliothèque des Avocats qu'en appuyant du pied sur une pédale dissimulée dans la plinthe, comme pour l'armoire aux poisons de Catherine de Médicis au château de Blois ! Seuls disposaient du téléphone le président, le procureur et le juge d'instruction. La salle des Assises était l'ancienne chapelle d'un couvent d'ursulines pourvue en son milieu d'un gros poêle à

charbon. J'ai vu en 1939 le procureur souffler dans un tuyau acoustique pour demander au greffe, situé à l'étage supérieur, un casier judiciaire. J'ai remarqué vers cette époque certains avocats de la vieille école qui portaient encore la toque la retirer lorsqu'ils lisaient un fragment de jugement, comme un prêtre à l'autel lisant un texte sacré. Ces marques de respect nous paraissent bien lointaines! Mais tout cela n'avait guère d'importance pour qui voulait s'instruire.

Les attachés étaient intégrés au sein du tribunal où ils travaillaient matin et soir. Le procureur leur confiait de petites tâches de difficulté croissante. Ils lisaient un nombre considérable d'enquêtes de police et de gendarmerie. Ils rédigeaient les citations, c'est-à-dire les convocations devant le tribunal correctionnel avec l'indication de l'infraction et des textes répressifs applicables. Puis, on leur confiait des dossiers établis par le juge d'instruction et ils devaient rédiger ce que l'on appelle le réquisitoire définitif, c'est-à-dire un exposé des faits, suivi de conclusions tendant soit au renvoi devant le Tribunal correctionnel, soit à une ordonnance de non-lieu. Tout cela bien sûr sous le contrôle du procureur avec lequel on pouvait discuter très librement de la valeur des charges. J'éprouvais au début une naïve fierté en voyant mes brouillons mal écrits, transformés par la dactylographie, presque imprimés, magnifiés en quelque sorte, devenir un texte officiel par la signature d'un magistrat. En même temps, j'étais avocat stagiaire. Deux fonctions quelque peu antinomiques. Je plaidais beaucoup car la plupart de mes jeunes confrères étaient mobilisés. Je peux citer parmi eux : Yves Lemaignen, Yves O' Mahony, Gaétan Wedrichowsky, etc. J'étais ce qu'on appelle commis d'office, c'est-à-dire désigné par le bâtonnier de l'Ordre pour prêter mon concours gratuit, au civil comme au pénal, aux indigents bénéficiant de l'assistance judiciaire. Je recevais chez moi des clients de toute sorte, ou, s'ils étaient détenus, j'allais les voir à la prison. Les affaires étaient des plus variées : divorce, accident du travail, coups et blessures, cambriolage, etc. J'ai plaidé environ 300 fois pendant ces deux ans sans percevoir un centime. Je plaidais également devant le Tribunal militaire qui se trouvait à l'emplacement actuel du Palais des Sports, rue Eugène Vignat. Les délits les plus courants étaient la "désertion à l'intérieur en temps de guerre". Il s'agissait en réalité de soldats qui n'avaient pas rejoint leur unité à l'issue d'une permission. On jugeait également devant cette juridiction un délit nouvellement institué pendant cette drôle de guerre : "les propos de nature à exercer une influence fâcheuse sur le moral des armées et de la population". Pour être inculpé, il suffisait d'avoir dit dans un lieu public comme une épicerie ou une boulangerie, que les Állemands étaient plus forts que nous, avaient un meilleur commandement, une aviation plus puissante et qu'ils pouvaient arriver à Paris en quelques semaines. J'ai vu un couple condamné à trois ans de prison pour avoir tenu de tels propos. Ces prophètes de malheur furent immédiatement libérés lorsque leurs prédictions se révélèrent exactes.

Les mobilisés inactifs s'ennuyaient sur la frontière. Le gouvernement s'efforçait de maintenir leur moral. On apposait sur les murs de grandes affiches représentant la carte du monde sur laquelle les empires français et britannique, y compris les Dominions, étaient teintés de rose, ce qui représentait une très grande surface. On y lisait : "Nous vaincrons car nous sommes les plus forts". Il n'empêche que les autorités collectaient les vieux métaux que les citoyens étaient invités à déposer aux carrefours au-dessous de l'inscription : "Avec la vieille ferraille nous forgerons l'acier victorieux", et après le débarquement de Narvik, Paul Reynaud déclarait : "La route du fer est coupée et restera coupée".

LE 10 MAI 1940

C'est au milieu de cette torpeur qu'éclata le coup de tonnerre du 10 mai 1940. La base aérienne de Bricy, comme toutes les autres bases d'ailleurs, fut attaquée par la Luftwaffe et une bombe tomba sur une tranchée-abri tuant une vingtaine de soldats dont un de mes amis. La TSF nous informa aussitôt avec indignation que, comme en 1914, l'Allemagne envahissait la Belgique. Les communiqués français ne parvenaient pas à cacher la fulgurante progression de l'armée allemande dans les Ardennes, réputées infranchissables parce que boisées et accidentées. Hélas, quelques jours plus tard, les Panzer divisions de Guderian franchissaient sans difficulté la Meuse à Sedan, créant cette fameuse poche que l'on s'efforça en vain de "colmater". "Nous en avons colmaté d'autres!" s'exclama Paul Reynaud sur les ondes. Mais aucune ligne de défense continue ne put s'opposer à la percée des divisions blindées soutenues par des bombardements en piqué d'une extrême violence, et ce, malgré une défense souvent héroïque. L'État-Major français, par

crainte d'encerclement, ordonna un repli dit stratégique. La poche de Sedan continua à s'amplifier et le contournement de la ligne Maginot permit d'encercler des milliers de soldats dans le nordest. Des stratèges sérieux considèrent maintenant que 5 ou 6 jours après l'offensive, non seulement la bataille, mais la guerre était perdue ...

À Orléans, on voyait déboucher par le faubourg Bannier des kilomètres de convois de réfugiés venant d'abord des Ardennes et de la Belgique, puis de tout le Nord, certains dans de longs chariots agricoles tirés par des chevaux. Peu après, les Allemands approchaient de Paris où ils pénétraient sans coup férir après que la capitale fût déclarée "ville ouverte". Les Orléanais souhaitaient avant tout se mettre à l'abri au sud de la Loire. C'est à ce moment, vers le 28 mai, que je fus enfin appelé par la Commission de Réforme qui me déclara apte au service. J'attendais mon incorporation. Mon père, officier d'artillerie de réserve, qui avait déjà fait la guerre de 14, mobilisé de nouveau, venait de décéder subitement. J'étais le seul à pouvoir conduire notre Traction avant pour mettre ma famille à l'abri. Le bureau de recrutement m'y autorisa à condition, bien entendu, que je revienne aussitôt à Orléans.

NOTRE EXODE

Je partis donc avec cette voiture, le 12 juin, deux jours avant que les premières bombes ne tombent sur Orléans. Nous avions fixé sur le toit un matelas et une bicyclette. l'emmenais ma mère, mon frère Jacques âgé de 17 ans, le bébé de ma sœur, prénommé Christian qui avait 18 mois, et Marie, notre fidèle employée de maison, qui faisait en quelque sorte partie de la famille depuis seize années. Ma sœur Lucienne, qui était alors fonctionnaire à la préfecture du Loiret, était obligatoirement repliée avec son administration. Nous avons suivi la Loire et avons pu trouver un peu d'essence à Sully. Bref arrêt à Bonny où la maison ancestrale avait été pillée par les réfugiés, et où je constatai la disparition de mon bateau. Les Allemands continuant d'avancer inexorablement, nous décidâmes de poursuivre notre route vers le Sud. Arrivés au soir près de Pouilly-sur-Loire, nous estimons dangereux de passer la nuit en bordure de la nationale 7. Nous montons sur le coteau et dormons sur des paillasses dans une ferme abandonnée du petit village de Saint-Andelain, face à Sancerre. Nous reprenons au matin la route de Clermont-Ferrand, où un cousin de ma mère était directeur d'un sanatorium et avait un vaste logement de fonction. Vers 16 heures, nous étions au niveau de Saint-Pourçain-sur-Sioule où ma mère descendit pour faire réchauffer dans un café un biberon pour son petit-fils. Elle revint en disant qu'à la radio on annonçait que les Allemands étaient maintenant contenus. C'est la seule bonne nouvelle d'ordre militaire que j'ai entendue durant cette campagne. Malheureusement, elle était fausse!...

Nous avons poursuivi notre route au milieu de véhicules de toute sorte : voitures à chevaux, brouettes, voitures d'enfants, etc. On doublait des religieuses qui quittaient leur couvent à grands coups de pédales. Sur le bord de la route, des militaires français en déroute, à pied, avec ou sans armes. Nous avons eu la chance de n'être jamais mitraillés. Vers 18 heures, à Clermont, je me présente au bureau de la Place et expose que je ne puis retourner à Orléans qui est maintenant occupée. On me dit qu'il me suffira de faire mon changement de domicile à la gendarmerie la plus proche. Ainsi je ne fus jamais incorporé. En toute modestie, je ne pense pas que si je l'avais été, le sort de nos armes en eût été un tant soit peu changé! Nous avons été accueillis chaleureusement par nos cousins de Clermont. Nous étions le 13 juin 1940.

Pendant ce temps, le gouvernement avait enfin pris conscience de l'extrême gravité de la situation. Peu d'habitants du Loiret se souviennent qu'il s'est tenu le 11 juin au château du Muguet, entre Briare et Ouzouer-sur-Trezée, un conseil extraordinaire réunissant notamment le président du Conseil Paul Reynaud, le maréchal Pétain, le général Weygand, le général De Gaulle et Churchill. Ce conseil se prolongea le lendemain près de Tours où l'on discuta sur le choix entre la capitulation prônée par Paul Reynaud, et l'armistice que préférait Pétain, tout en envisageant éventuellement, la poursuite des hostilités en Afrique du Nord.

L'ARMISTICE

Le 17 juin nous avons entendu le Maréchal Pétain dire à la TSF, d'une voix brisée : "c'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat". Il ajoutait qu'il avait

rencontré l'adversaire "entre soldats et dans l'honneur", en vue de mettre fin aux hostilités. Après plusieurs jours de pourparlers, l'armistice fut signé le 23 juin à Rethondes dans le wagon du maréchal Foch. Cette courte bataille perdue avait hélas fait 92 0000 morts dans l'armée française et encerclé un million et demi de prisonniers.

Entre temps, le général De Gaulle avait lancé de Londres sur la BBC son fameux appel du 18 juin, que je n'ai personnellement pas entendu, comme d'ailleurs beaucoup de Français. Mais lorsque j'en ai eu connaissance quelques jours plus tard, ce message m'a paru très courageux, très audacieux, mais peut-être un peu utopique. J'étais plein d'admiration à l'égard de ceux qui voulaient et pouvaient y répondre. J'ai été très choqué d'apprendre que le gouvernement avait réagi en chargeant un tribunal militaire "aux ordres" de condamner à mort par contumace, le général De Gaulle pour haute trahison. C'est d'ailleurs le même tribunal qui, scandaleusement, a condamné Jean Zay à la détention perpétuelle pour "désertion devant l'ennemi" alors que l'armistice était déjà demandé et que ce ministre était non loin de Bordeaux pour rejoindre le Massilia par lequel le gouvernement avait, à un certain moment, demandé aux parlementaires de rejoindre l'Afrique du Nord.

Je puis témoigner que, devant l'ampleur historique de la catastrophe, l'immense majorité des Français a approuvé l'armistice, qui apparaissait comme la seule solution humainement possible, et que la mise en sommeil de la Constitution républicaine, ne fut pas, à l'époque, le souci majeur de la population. Le Maréchal, honoré comme vainqueur de Verdun, disait : "j'ai fait don de ma personne à la France". Il critiquait l'Angleterre, disant : "nous avons manqué d'alliés". Il disait que nos malheurs provenaient de l'individualisme, de l'esprit de jouissance, et des erreurs des gouvernements qui l'avaient précédé ainsi que des dérives du parlementarisme. Les clauses de l'armistice prévoyaient qu'une partie de la France serait occupée et qu'une ligne de démarcation séparant les deux zones serait prochainement mise en place. Un million cinq cent mille soldats capturés resteraient prisonniers. Toute communication postale ou téléphonique étant coupée, nous n'avions aucune nouvelle d'Orléans. On savait que la ville avait été sérieusement bombardée et nous ignorions si notre appartement était encore debout. On nous disait que lorsque la ligne de démarcation serait implantée, il serait très difficile de la franchir.

RETOUR DE L'EXODE

Nous avions hâte de partir, mais l'essence était introuvable. Nous avons encore été servis par la chance. Notre cousin, mobilisé comme médecin militaire, nous procura des bons, et c'est avec le plein que nous prîmes, dans les derniers jours de juin, la direction d'Orléans. Nous croisions sur la route de longues colonnes de camions et de blindés allemands qui se dirigeaient vers le sud pour bien montrer qu'ils envahissaient la totalité de la France avant de se limiter à la future zone occupée. J'étais ébahi par l'énormité des pneus de ces véhicules d'autant plus que l'on nous avait dit peu avant que les Allemands n'avaient pas de caoutchouc! Le parcours fut facile si ce n'est que nous avons traversé plusieurs fois des rivières sur des ponts de chemin de fer qui n'avaient pas sauté, en roulant sur le ballast.

À Briare, les Allemands nous interdisent la route d'Orléans, encombrée de véhicules incendiés. Moyennant la fourniture de quelques litres d'essence, nous continuons vers le nord, par la nationale 7 et à Nogent-sur-Vernisson, nous obliquons vers Varennes en Gâtinais, ou nous avons des cousins. Nous dormons dans leur maison, en majeure partie évacuée par ses habitants. Nous repartons le lendemain matin et pénétrons dans Orléans par le faubourg Bourgogne, puis le boulevard Alexandre Martin. Aucune destruction dans ce secteur. Notre appartement, situé au numéro 44 bis de ce boulevard et contigu à la belle maison Deschamps, est intact.

ORLÉANS OCCUPÉE

Orléans est privée d'eau, de gaz et d'électricité. Par la rue de la République intacte, nous découvrons les immenses dégâts du centre. Le bas de la rue Bannier et la moitié ouest de la place du Martroi ont brûlé. La statue équestre de Jeanne d'Arc est toujours là et les militaires allemands la photographient. Il ne reste plus de l'ancienne Chancellerie des Ducs d'Orléans que de hautes façades, surmontées d'un fronton triangulaire, percées d'ouvertures béantes. La rue Royale a le

même aspect de désolation sur presque toute sa longueur. Un petit commencement de distribution d'eau a été rétabli au bas de cette rue. Des maisons détruites fument encore. De longs drapeaux noirs et rouges à croix gammée fleurissent un peu partout. Le Palais de Justice échappe à cette sinistre ornementation. Tout drapeau tricolore est strictement interdit. Les manifestations et les bals également. Le mot VERBOTEN devient omniprésent. Toutes les armes à feu doivent être remises aux autorités. Avec la même voix qu'auparavant, Radio Paris vante les succès militaires allemands et annonce avec délectation la prochaine attaque contre l'Angleterre. La BBC que l'on n'a pas le droit d'écouter sous peine de poursuites pénales répète inlassablement et à juste titre: "Radio Paris ment!" (bis) "Radio Paris est Allemand". Le Républicain orléanais recommence à paraître mais est soumis à la très sévère censure de la Propaganda Staffel. Il est contraint de publier en très bonne place les communiqués de victoire allemands. Sur le terre-plein des boulevards, on construit des baraquements en bois dans lesquels chaque commerçant sinistré du centre peut reconstituer une très petite boutique.

Il y a un couvre-feu vers 22 heures. Les restrictions sont draconiennes et ne portent pas seulement sur l'alimentation mais aussi sur le chauffage, les vêtements, les chaussures, les objets métalliques, les pneus de bicyclette etc. Seuls, les médecins et les services de secours peuvent utiliser une voiture. La grande salle de l'Institut devient le lieu de distribution des cartes de rationnement. Les chevaux et les automobiles sont réquisitionnés. Les non-fumeurs, dont je suis, pratiquaient le troc. C'est ainsi que j'ai pu me procurer, contre des paquets de cigarettes, un harmonica et un bras de pick-up électrique.

LA RÉVOLUTION NATIONALE

Au Palais, la vie reprend. Le procureur est de retour. Je vois rentrer mes jeunes confrères démobilisés. Après la mise en place de la ligne de démarcation, le substitut regagne son poste en traversant le Cher à la nage, à Vierzon. Entouré d'un état-major de très zélés partisans, comprenant un certain nombre de militants d'Action Française, le Maréchal Pétain, alors âgé de 84 ans, devient une sorte de monarque absolu cumulant les pouvoirs exécutif, législatif et en grande partie judiciaire. Il souhaite un plan de redressement moral de la France qui devient "la Révolution nationale". À ce propos, il est intéressant de noter que dès le mois d'août 1940 un certain capitaine Dunoyer de Segonzac qui s'était conduit héroïquement en mai 1940, à la tête de son escadron de chars, réalise que la défaite était due en grande partie aux insuffisances du commandement. Il fut à l'origine de la création de l'École nationale des cadres d'Uriage, dans l'Isère, sur laquelle notre confrère Bernard Pradel a fait il y a quelques années, une très intéressante communication². Cette école ayant par la suite refusé de suivre le gouvernement dans la voie de la collaboration fut dissoute par Laval en 1942. Les animateurs entrèrent pour la plupart dans la Résistance, et, curieusement, les locaux devinrent le siège de l'École de la Milice!

Fermons cette parenthèse et rappelons que Pétain, dans les premiers temps de son règne, stigmatisa la perte du sens patriotique et du goût de l'effort, et célébra le Travail, la Famille et la Patrie. Il officialisa la Fête des Mères. Il affirmait : "Je tiens mes promesses, mêmes celles des autres". Effectivement il institua la retraite des vieux travailleurs et l'allocation de salaire unique. Il avait dit : "Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal" et ajoutait : "La Terre, elle, en ne ment pas !" Écologiste avant la lettre, il vanta le retour à la terre, la vie paysanne et l'artisanat rural. Mais, devançant les Allemands dans leur antisémitisme, il prit, dès le 3 octobre 1940, des mesures contre les juifs, ordonnant leur recensement et, plus tard le port de l'étoile jaune. Ils furent exclus des emplois publics et de bien d'autres activités. C'est ainsi que notre procureur général, M. Adrien Sée, fut révoqué, puis arrêté, puis déporté. Son nom est gravé sur une plaque au Palais de Justice, parmi les victimes de la guerre.

Vichy prit également des mesures contre les Francs-Maçons. Les archives du "Grand Orient" et de la "Grande Loge de France" furent saisies. Les fonctionnaires avaient l'obligation de déclarer sur l'honneur qu'ils n'avaient pas appartenu à ces organismes ou qu'ils avaient cessé toute attache avec eux. Toute fausse déclaration était sanctionnée.

_

² MÉMOIRES 1994, pages 139 à 150.

MONTOIRE

Il faut se rappeler que tout cela s'est passé après l'entrevue historique Pétain-Hitler connue sous le nom de "poignée de mains de Montoire" qui s'est déroulée le 24 octobre 1940. On apprend par le récit du procès Pétain que cette rencontre a été en partie préparée par Pierre Laval et Von Ribbentop. Il semble que ce soit Pétain qui ait souhaité cette entrevue avec Hitler. Le train blindé du Führer était stoppé, par crainte des attaques aériennes, à la sortie du tunnel de Saint-Rimay sur la ligne Paris-Tours, tout près de la gare de Montoire, à 20 kilomètres de Vendôme. Laval, qui était présent, a publié peu après un communiqué disant notamment que l'entretien "s'était déroulé dans une atmosphère de haute courtoisie". Le 30 octobre 1940 soit 6 jours plus tard, les Français entendent à la radio la voix du Maréchal disant : "C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration". J'ignore si cette parole a contribué à maintenir cette unité. J'ai plutôt l'impression qu'une grande majorité de Français a été choquée de voir la patrie vaincue s'allier avec le vainqueur pour combattre son alliée d'hier, la Grande-Bretagne, celle-ci ayant très majoritairement conservé la sympathie des Français, qui plaçaient en elle l'espoir d'une victoire. C'est à partir de ce moment que le mot "collaboration" a pris la connotation péjorative et inquiétante que l'on sait.

LA VIE CONTINUE

À Orléans, la vie continue. Les Allemands défilent dans la rue en chantant à plusieurs voix, avec un rythme haché très particulier. Ils donnent sur les places des concerts annoncés par des affiches portant l'inscription "Gross Konzert" qui sont manifestement boudés par les habitants. Le cinéma Royal est devenu le "Soldaten kino". La Gestapo s'installe dans la maison Deschamps contiguë à notre immeuble. Au Palais, je continue ma double tâche d'avocat stagiaire et d'attaché au Parquet. Nous poursuivons activement les nombreux auteurs de vols commis dans les maisons abandonnées pendant l'exode. Les autorités allemandes obtiennent de la police la copie de tous les dossiers intéressant l'armée d'occupation tels que sabotage, détention d'armes, etc. J'ai vu plusieurs fois un officier allemand, sans doute le "Krieg Gerichtrat", procureur du Tribunal militaire, venir très tranquillement au Palais pour se faire remettre les dossiers de ce genre par le procureur qui, bien entendu, ne pouvait s'y opposer. Je me souviens notamment d'une affaire concernant des prêtres de Châteauneuf-sur-Loire qui avaient fait de faux certificats de baptême pour tenter de sauver des juifs. J'ai une fois accompagné le Procureur lors de sa visite obligatoire à l'hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais sous la conduite de son directeur, le Docteur Daumezon. Nous avons été frappés par l'extrême maigreur des internés.

UNE OFFRE ALLÉCHANTE DE LA PRÉFECTURE

Le département du Loiret avait le triste privilège de posséder les deux principaux camps d'internement de juifs de toute la France : Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Un jour, un ancien camarade du lycée plus âgé que moi, et qui a obtenu un poste au cabinet du préfet, vient me voir au Palais. Il m'informe que le préfet cherche un directeur pour le camp de Pithiviers. Il a dit au Préfet que je serais peut-être intéressé. J'explose d'indignation. Il insiste, faisant valoir que je ne suis pas sûr d'être reçu au concours de la magistrature et que je suis actuellement non rémunéré. Je lui répète que c'est "non" et qu'il peut transmettre ce refus à son patron. Il dit qu'il est très ennuyé à l'égard de ce haut fonctionnaire et insiste très vivement pour que j'accepte au moins de le rencontrer. Je finis par céder. À la préfecture, le préfet me fait observer que je suis actuellement non rétribué et me dresse un tableau très séduisant des fonctions qui seraient les miennes, ajoutant que je gagnerais 4 000 francs par mois (ce qui était très beau à cette époque), et que de plus, j'aurais à ma disposition une Traction avant. Je réponds qu'en dépit de ces avantages et des risques de me retrouver sans situation, je ne me sens pas spécialement attiré par ces fonctions et que je préfère persévérer dans ma préparation à la magistrature.

Je continue à travailler tous les après-dîners à mes révisions de Droit civil et de Droit pénal notamment dans le gros volume de *Droit Criminel et de Législation Pénale comparée* de Donnedieu de Vabre. L'hiver est très dur. Le thermomètre descend la nuit jusqu'à -25°. La Loire est entièrement bloquée par les glaces. Pour tout chauffage, un petit poêle à charbon dans la

chambre de ma mère et quelques pelles de boulets. On dort tout habillé. On va chercher dans la forêt voisine des pommes de pin pour allumer le feu.

UNE RECONNAISSANCE À PARIS

En juin 1941, je prends quelques jours de congé pour aller à Paris où habitent maintenant ma sœur et mon beau-frère, en vue de reconnaître comment se déroulent les épreuves du concours qui précède le mien. J'y vais à bicyclette, à la fois pour faire de l'exercice et par économie. Pour me conformer à la réglementation imposée aux Parisiens, je dois fixer sur mon garde-boue arrière une plaque d'immatriculation jaune portant, comme pour les automobiles, un numéro et les lettres JP de mon département. Parti à 6 heures du matin je suis vers 14 heures à la Porte d'Orléans. Je m'offre ensuite le plaisir de parcourir, sur deux roues, la chaussée entièrement libre des Champs Elysées, de saluer au passage le Soldat inconnu et de pousser une pointe jusqu'à Suresnes au pied du Mont Valérien. Le lendemain, j'assiste, dans les grandes salles à colonnes du Ministère, place Vendôme, aux interrogations orales des candidats et constate que je suis en mesure de répondre à toutes les questions posées. Le métier de procureur n'a plus de secret pour qui a travaillé près de deux ans dans un Parquet. Un beau soir, après avoir dîné chez des cousins, boulevard de Clichy, j'éprouve le plaisir de descendre à bicyclette à toute vitesse de Montmartre jusqu'aux abords de l'École Militaire par des avenues pratiquement désertes, le tout en 7 minutes, rencontrant seulement quelques vélos-taxis.

ATTAQUE DE L'URSS

Le 22 juin 1941 grande nouvelle : l'Allemagne, violant son pacte de non-agression, attaque l'URSS! La progression de la Wehrmarcht apparaît fulgurante. On projette au cinéma Artistic, un dimanche matin, un film de propagande appelé Face au Bolchevisme. Nous y allons avec un groupe de camarades, par curiosité, mais surtout parce que la séance est gratuite et que nous sommes tous plus ou moins impécunieux. La violence et la rapidité de l'attaque sont présentées d'une façon hallucinante. Mais, nous apprendrons quelques mois plus tard que cette avance est durablement stoppée à environ 60 kilomètres de Moscou. Est-ce un premier signe d'une défaite de l'Allemagne? Nous l'espérons vivement. À peine un mois après l'attaque, les ténors de la collaboration, par la voix de Jacques Doriot, annoncent la création de la fameuse L.V.F: Légion des volontaires français contre le bolchevisme. Nos compatriotes sont invités à s'y engager pour combattre l'URSS sous l'uniforme allemand. Pétain approuve ce qu'il appelle "une croisade contre le régime soviétique".

LE CONCOURS

En novembre 1941, je vais à Paris, cette fois par le train, pour affronter le concours. Deux jours d'épreuves écrites de Droit civil, de Droit pénal et de culture générale, puis interrogations individuelles suivies d'un exposé devant le jury au complet, composé essentiellement de magistrats de la Cour de Cassation. Vers cette époque on apprend que la progression de la Wehrmarcht en Russie est fortement ralentie. Autre bonne nouvelle, j'apprends fin décembre que je suis reçu au concours! Et par décret du 8 février 1942, je suis nommé juge suppléant du ressort de la Cour d'Appel d'Orléans et affecté dans cette ville.

LE SERMENT À PÉTAIN

Avant d'entrer en fonction, il me faut prêter le serment de magistrat. Mais le gouvernement de Vichy y a, traîtreusement, inséré d'une façon indéfectible, la formule nouvelle : "Je jure fidélité à la personne du Chef de l'État". C'est-à-dire non pas au Chef de l'État quel qu'il soit, mais à la personne de Philippe Pétain. Ce qui me pose une question de conscience, car, malgré Montoire, je ne me sens nullement "engagé dans la voie de la collaboration". Je me dis que cet additif au serment n'existait pas lorsque j'ai commencé mon stage d'attaché. Je suis victime d'un véritable piège. J'hésite à renoncer, pour ce seul motif, à la carrière à laquelle je me prépare depuis 5 ans, et à me retrouver sans situation et sans ressources. Finalement, je fais taire mes scrupules en me disant que mes actes seront plus dictés par ma conscience que par un Chef d'État quel qu'il soit. Mais ma situation morale n'est pas pour autant parfaitement confortable.

Bien des années après, en 2004, en lisant la relation complète du procès Pétain, j'ai lu le point de vue à cet égard du Procureur général Mornet qui répondait ainsi aux avocats de la défense, lesquels faisaient remarquer que certains magistrats composant la Haute Cour avaient prêté ce serment d'allégeance. Indiquant d'abord qu'il n'avait pas eu à prêter ce serment car il était déjà retraité lorsqu'il a été imposé, il ajoutait : "Aurais-je prêté ce serment ? Peut-être. Je le dis sans hésiter car je considère qu'un serment imposé à des fonctionnaires publics par les détenteurs d'une autorité exercée sous le contrôle de l'ennemi n'a aucune espèce de valeur ". J'ai été heureux de découvrir cette phrase qui exprimait ce que je ressentais moi-même confusément à l'époque de mon serment.

En cette année 1942, je deviens donc magistrat à part entière. Je cesse mes fonctions d'avocat stagiaire et continue à travailler principalement au Parquet, et je siège quand c'est nécessaire aux audiences civiles ou correctionnelles. Et je suis enfin rétribué. Je gagne 1200 francs par mois, ce qui me paraît très beau par rapport à ma situation antérieure. J'assiste à des transports de justice. Un train de marchandises a déraillé au sud du pont de Vierzon. L'extrémité d'un rail a été déboulonnée et tordue vers l'extérieur. La motrice et les premiers wagons se sont renversés. Il n'y a pas de victimes. Les autorités allemandes vont s'en saisir.

PREMIÈRE DÉLÉGATION À VENDÔME

Au printemps 1942, le procureur intérimaire de Vendôme est arrêté par les Allemands parce que, au cinéma, pendant la projection des actualités qui se déroulaient obligatoirement toutes lumières allumées, il avait ri en voyant apparaître sur l'écran Abel Bonnard, déjà très âgé, agiter ses mains comme des marionnettes. J'avoue que j'ai ri aussi en voyant ces mêmes actualités dans un cinéma d'Orléans, mais sans me faire remarquer. Le Premier Président me délègue aussitôt pour remplacer le procureur de Vendôme pendant une durée indéterminée. En descendant du bus, tous les voyageurs sont contrôlés par un Feldgendarme qui vérifie leurs papiers. Je me félicite d'être en possession d'un ordre de mission de l'Etat Français et je plains vivement ceux qui sont obligés de cacher leur identité pour conserver leur liberté. Je découvre Vendôme. Une petite partie du quartier central a brûlé, y compris le Palais de Justice. Celui-ci a été installé tant bien que mal dans une maison particulière. Au rez-de-chaussée, la salle à manger est devenue la salle d'audience aux dimensions très étriquées. A côté, la chambre du Conseil et le cabinet du juge d'instruction. Au premier étage, une chambre est devenue le bureau du Président, et le Parquet a été installé dans une autre chambre où se trouve, pour des raisons ignorées, un piano à queue. Au fond, une salle de bain encore équipée, qui sert de secrétariat. Je découvris cette jolie petite ville surmontée par les ruines très imposantes du château féodal des Ducs de Vendôme. l'apprécie les innombrables bras du Loir qui la traversent de tous côtés, et la magnifique basilique de la Trinité.

J'expédie quelques affaires : deux jeunes garçons jouent dans une barque sur le Loir, l'un est tombé à l'eau et s'est noyé et je dois pour la première fois, faire application de la loi de Vichy toute récente, réprimant le défaut d'assistance à personne en danger. Au bout d'une dizaine de jours, le vrai procureur est libéré et je regagne Orléans. Mais la guerre contre l'URSS continue et les Allemands semblent avoir les plus grandes difficultés à sortir de ce bourbier. Pour leur industrie de guerre, ils contraignent Vichy à instaurer en février 1943 le STO (Service du Travail Obligatoire), ce qui provoque naturellement, en France, un énorme mécontentement et sera à l'origine de la création des "maquis". Ils réclament dans un premier temps 500 000 ouvriers, mais ce nombre ne cessera d'augmenter, d'où chasse aux réfractaires, dénonciations d'insoumis, etc. dont la justice française n'a pas à connaître.

Les restrictions alimentaires sont de plus en plus strictes. La ration de pain diminue, la pomme de terre est remplacée par le rutabaga, le sucre est remplacé par la saccharine. On torréfie des glands pour faire du café. On équipe des chaussures de semelles de bois. On fait des kilomètres à bicyclette pour chercher dans les fermes quelques victuailles. Le vin devient très rare à tel point que l'alcoolisme est en très nette régression. La propagande anti-anglaise se développe. On voit des affiches représentant Jeanne d'Arc et Napoléon anéantis par l'Angleterre. Churchill est représenté comme une énorme pieuvre qui enserre de ses tentacules tout le globe terrestre.

DEUXIEME DÉLÉGATION À VENDÔME

En juin 1942, je suis à nouveau délégué à Vendôme pour tenir la place du nouveau procureur qui n'a pu rejoindre son poste. Le travail quotidien est toujours abondant mais sans aucune affaire extraordinaire. L'occupation de Vendôme se passe même parfois dans un climat qu'on pourrait qualifier de débonnaire. En voici un exemple : je prenais occasionnellement mes repas dans un petit restaurant de la grand'place. Des soldats allemands y venaient parfois. Quand elle en voyait entrer un, la jeune serveuse, délurée et au verbe haut, lui criait dans un allemand assez sommaire "nix tickets, nix manger". Et l'on voyait le modeste troupier repartir la tête basse. Mais dans le reste de la France, l'occupation était loin d'être aussi placide.

LA RAFLE DU VÉL D' HIV

Les 16 et 17 juillet 1942, c'est l'épouvantable rafle du Vel d'Hiv où à Paris, 12 à 13 000 Juifs, principalement étrangers, seront arrêtés avec le concours très efficace, hélas, de la police française, aux ordres de Bousquet, après accord avec Oberg, patron des SS, et chef suprême de la police allemande en France. À l'époque nous n'en avons rien su. Ni la presse, ni la radio n'en ont parlé évidemment. À ma connaissance, la BBC non plus. Au total, le nombre de juifs déportés pendant toute la guerre s'élèvera à 80 0000 dont 2 500 seulement reviendront des camps d'extermination.

ATTENTATS ET OTAGES

Avec les maquis suscités par l'opposition au STO, la résistance se développe. Pour aider l'URSS en difficulté, les communistes inaugurent une stratégie d'assassinats d'Allemands isolés. C'est d'abord l'aspirant Moser qui, au métro Barbès-Rochechouart, tombe sous les balles du futur colonel Fabien. En octobre 1941, c'est le Feld Kommandant de Nantes qui est abattu. La réaction de Von Stulpnagel, (Militar Befehlhaber in Frankeich) fut de considérer les internés politiques comme des otages. C'est ainsi que furent fusillés à Châteaubriant 27 otages dont le plus jeune était Guy Môquet. Pour ne pas être en reste, Vichy institue, par une loi du 26 août 1941, les fameuses "sections spéciales" auprès de la Cour d'Appel de Paris, qui permettaient de condamner des personnes internées ou déjà jugées pour des faits antérieurs à cette loi. Et ce, au mépris du principe essentiel de la non rétroactivité des lois. Sept communistes furent ainsi condamnés et exécutés. Nous n'avons pas connu cela en province. Il est intéressant de noter que le général De Gaulle fit savoir à l'époque qu'il désapprouvait les attentats individuels qui provoquaient tant de massacres d'innocents. Cela n'empêcha pas Pierre Laval de clamer sur les ondes de Radio-Paris : "Je souhaite la victoire de l'Allemagne". Cette phrase, que j'ai parfaitement entendue, a vivement choqué les Français et a contribué à déconsidérer un peu plus le régime. Des partis politiques pro-nazis, se constituent : le PPF (Parti Populaire Français) de Jacques Doriot, le RNP (Rassemblement National Populaire) de Marcel Déat. Je ne pense pas qu'ils aient eu beaucoup d'adhérents. En tout cas, je n'en ai jamais vus. De la Légion des Anciens Combattants, à l'origine assez inoffensive, fut issu le S.O.L (Service d'Ordre Légionnaire), sorte de garde prétorienne de Pétain. Sous l'impulsion de Joseph Darnand, valeureux combattant de 1914, ce mouvement devint la Milice de sinistre mémoire, qui fut une troupe armée, auxiliaire des Allemands dans la lutte contre les maquis. On connaît ses exactions. Elle ne fut autorisée en zone occupée qu'en octobre 1943. Je n'ai personnellement jamais vu de miliciens, ni à Orléans, ni à Vendôme. Vichy renforça la sévérité de la législation sur l'avortement en prévoyant la peine de mort pour les "faiseurs ou faiseuses d'anges". Une femme fut condamnée pour ce fait et fut exécutée.

DÉLÉGATION À CHINON

Mais changeons un peu d'air. À la fin d'août 1942, j'appris que j'étais délégué pour remplacer pendant le mois de septembre le procureur de la République de Chinon, qui était en congé de convalescence. Le 31 août, je prends à Orléans un express jusqu'à Tours, puis un omnibus à vapeur jusqu'à Chinon, où je débarque en fin d'après-midi avec ma valise, mon sac à dos et mon inséparable bicyclette. Je découvre cette charmante petite ville que borde la Vienne, au pied d'un côteau, surmonté par les ruines d'un imposant château médiéval. Tout d'abord, petite visite protocolaire et obligatoire au procureur et à son épouse. J'entr'aperçois par hasard,

quelques secondes, leur nièce qui est en vacances chez eux. Accueil sympathique. Tout a été prévu pour faciliter mon séjour. On m'informe que je prendrai la suite du juge suppléant qui m'a précédé, dans la chambre meublée qu'il a louée, et que je prendrai mes repas à l'hôtel Gargantua, en compagnie du sous-préfet, célibataire, qui y prend pension. Je me rendis donc, à l'heure du dîner, dans ce bel établissement, où je fus accueilli chaleureusement : à la fois, on y fêtait le départ de mon prédécesseur et on me souhaitait la bienvenue. L'assemblée joyeuse comprenait notamment le sous-préfet, 35 ans environ, son secrétaire général, ainsi qu'un prêtre d'un certain âge, ami du groupe, qui était le curé de Sinais (village dont il est question dans la guerre Picrocholine). Cet ecclésiastique, pittoresque et bon vivant, dans la tradition rabelaisienne, entonnait parfois des airs d'opéra-comique assez légers.

Le lendemain, accueil également sympathique au Tribunal où je prends possession d'un vaste bureau bien équipé donnant sur une jolie place. Le courant habituel des affaires est plus calme qu'à Vendôme. Repas en tête-à-tête avec le sous-préfet. Le patron de l'hôtel ne nous demande pas de tickets. Nous sommes à l'heure allemande, c'est-à-dire qu'il fait grand jour jusqu'à 10 heures du soir. J'apprends qu'il est d'usage de faire entre amis une petite promenade à bicyclette avant ou après le dîner, dans les environs de Chinon. La nièce du procureur y participe parfois et utilise une bicyclette mise à sa disposition par le greffe où s'entassent les objets volés non réclamés. J'apprends qu'elle est réfugiée des Ardennes et qu'elle habite avec sa famille à Limoges, où elle est étudiante en médecine. Je me souviens notamment d'une promenade en groupe au château d'Ussé et d'une autre à Candes, au confluent de la Vienne et de la Loire. Le sous-préfet, qui participait souvent à ces promenades, nous entraînait parfois, le dimanche, dans les villages des environs, à des kermesses au profit des prisonniers de guerre. Ce même souspréfet était quelque peu imprévisible. Un jour, pendant le repas, il me dit : "Savez-vous que les gens chez qui vous logez sont juifs?". Je répondis "Oui", il répondit "En êtes vous satisfait?", je dis : "Tout à fait. C'est un couple de personnes âgées et de santé précaire et ils sont pleins de prévenance à mon égard". Il ajoute : "Si par hasard ce Monsieur vous embête un tant soit peu, dites-le-moi et je le fais interner aussitôt". C'était vraiment un sous-préfet zélé, parfaitement dévoué au gouvernement de Vichy.

Au Parquet, le travail quotidien suit son cours. Pas d'affaires criminelles. Les Allemands sont calmes. J'apprends que ces derniers utilisent le camp militaire du Ruchard situé dans la forêt de Chinon, pour tourner de fausses actualités, censées être filmées sur le front de l'est. On les voyait parfois, rentrer le soir, en tenue de combat, et le visage barbouillé de noir. Un dimanche, vers la fin du séjour, je proposai à la nièce du procureur, qui s'appelait Françoise, et avec qui je m'entendais bien, de faire en sa compagnie un pique nique à bicyclette à Azay-le-Rideau. Elle accepta. Nous avons sympathisé. Elle quitte Chinon avant moi pour regagner Limoges. Nous décidons de nous revoir. En attendant, nous échangeons des lettres.

DÉBARQUEMENT EN AFRIQUE DU NORD

Le 11 novembre 1942, événement autrement important. Les Américains débarquent à Casablanca, l'armée de l'armistice les reçoit à coups de fusils. Mais quelques jours après, ils sont accueillis en libérateurs. Les Allemands, furieux, craignant un débarquement dans le midi de la France, envahissent toute la zone sud, jusqu'alors dite "libre". La flotte française de Toulon se saborde. Triste fin pour nos plus beaux navires de guerre. Mais les Français dans leur majorité, voient dans cet événement un nouvel affaiblissement de l'Allemagne déjà aux prises avec d'énormes difficultés en Russie.

NOËL 1942

Pour Noël, j'obtiens de la Chancellerie un laisser-passer pour aller soi-disant à Vichy où je n'ai rien à faire. En réalité, je vais d'abord à Clermont Ferrand, chez les cousins qui nous ont accueillis pendant l'exode. C'est là que nous apprenons l'assassinat de l'amiral Darlan. Puis, de là, à Limoges où Françoise, sa mère et ses deux sœurs, sont installées, comme beaucoup de réfugiés, dans des conditions très précaires. Puis je reprends mon travail à Orléans. En février 1943, bonnes nouvelles : l'échec définitif des Allemands devant Stalingrad.

FIANÇAILLES ET MARIAGE

Au printemps, un ami de l'école des Beaux-Arts, qui sait que je cherche à remplacer mon bateau volé pendant l'exode, me dit : "Je refuse de partir pour le STO. Je prends le maquis. J'ai besoin d'argent. Veux-tu m'acheter mon canoë ?" J'accepte avec joie et paie le prix qu'il me demande, c'est-à-dire 5 000 francs, ce qui correspond à plus de trois mois de traitement. Ce canadien restauré et soigneusement entretenu a maintenant 65 ans. Il est en parfait état. Je l'ai encore utilisé il y a quelques années.

Les accords conclus avec Laval suppriment la ligne de démarcation, ce qui simplifie les rencontres avec celle que je considère comme ma fiancée. Au cours d'un bref séjour à Orléans en juin 1943, je lui fais découvrir les joies d'une journée en bateau. Nous prenons le canal jusqu'à Combleux, puis retour, sans se presser, par la Loire. Tandis que nous nous promenons sur un banc de sable au milieu du fleuve, un petit avion de chasse allemand tournoie au dessus de nos têtes, passe à basse altitude et fait des zigzags. Je pense que le pilote, sans doute jeune, qui était à l'entraînement, s'amusait et enviait ce jeune couple en maillot de bain, qui n'était pas destiné à aller combattre prochainement sur le front de l'Est!

Après une nouvelle délégation au Parquet de Vendôme, j'obtiens quelques jours de congé et nous nous marions à Limoges le 18 août 1943 dans une grande simplicité eu égard aux circonstances. Mini voyage de noces de trois jours dans une sympathique auberge au bord d'un étang du Limousin. Nous nous aménageons un petit logement dans l'appartement de ma mère, boulevard Alexandre Martin. Souvent, au milieu de la nuit, les sirènes d'alerte, situées sur les tours de la cathédrale, retentissaient. Nous entendions le puissant ronflement des vagues de bombardiers alliés venant d'Angleterre. Nous restions chaudement au lit, sans descendre aux abris, car nous savions qu'ils allaient bombarder l'Italie où les Américains avaient débarqué depuis peu.

RÉSISTANCE?

Mon beau-frère, Jean Riou, reçu au concours de la magistrature coloniale en 1938 et qui n'a pu rejoindre son poste à Dakar à cause de la guerre, supervise dans la région d'Orléans, les camps de jeunesse, qu'il transforme progressivement en groupes de résistance armée. Il me demande un jour si j'accepterais d'entrer dans cette organisation. Je lui réponds très franchement par la négative. Je lui dis être totalement d'accord avec lui, que je me considère comme profondément résistant de cœur ce qui, je le reconnais aisément, est infiniment moins périlleux et moins glorieux que d'entrer dans la résistance armée. L'invoque que je suis jeune marié, que mon épouse attend un enfant, et que, très égoïstement, je ne me sens pas le courage de mettre ma vie en danger. Il me comprend et nos excellents rapports n'en sont nullement affectés. Il me demande seulement, si je quitte Orléans, de lui laisser les clés du garage du canoë-club, car, au moment de la Libération, que l'on pense assez proche, lorsque les ponts sur la Loire seront coupés, ce bateau lui permettra de faire la liaison avec les maquis de Sologne. Ainsi, j'avoue humblement ne pas avoir fait de résistance. J'ai rendu à certains des services mineurs dont je ne tire nulle vanité. J'ai prêté à un petit camarade des Beaux-Arts, qui faisait de la gravure sur bois dans l'atelier de Louis-Joseph Soulas, un appareil optique d'un fort grossissement avec lequel il imitait parfaitement les tampons de la Kommandantur. Une autre fois, un ami qui avait besoin d'une vraie-fausse carte d'identité pour échapper au STO m'a demandé de lui procurer un acte de naissance authentique d'un jeune homme décédé. Rien ne m'était plus facile au Parquet que de demander cet acte au collègue du lieu de naissance, ce que je fis. C'est une trentaine d'années plus tard que j'ai réalisé que j'avais pris un certain risque car si cet ami avait été démasqué, les Allemands avaient les moyens de lui faire dire qui lui avait procuré ce document.

En novembre 1943, nous nous offrons une folie de jeunes mariés. Nous allons à l'Opéra voir Serge Lifar. Nous constatons que le parterre est de couleur vert-de-gris et entièrement occupé par des officiers allemands.

VERS VENDÔME

En décembre 1943, j'apprends que je suis nommé, en avancement, par le grade sinon par la résidence, juge d'instruction de troisième classe à Vendôme. Ma mère est attristée de nous voir quitter Orléans. Au début de janvier 1944, avec un enthousiasme modéré, nous quittons Orléans dans une petite camionnette, emportant quelques vêtements et ustensiles de cuisine. Nous avons trouvé à Vendôme un modeste meublé, comprenant une chambre et une cuisine, dans un très joli hôtel particulier du XVII^e siècle, tout en pierres blanches sculptées comme il en existe pas mal en Touraine. Cet édifice appartenait à un couple de vignerons aisés et fort sympathiques. Les propriétaires occupaient le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, notre nid se trouvait au second.

Janvier et février 1944 furent très froids et on se chauffait assez mal avec un minuscule poêle à charbon acheté au marché aux puces d'Orléans. Mais nous fûmes récompensés au printemps en voyant fleurir autour de nous une multitude de pommiers. Un vieux poste de TSF d'occasion nous diffusait des nouvelles de la guerre. Radio-Paris nous vantait les exploits des armées du Reich après leur échec devant Stalingrad, sans pouvoir nous cacher complètement les replis dits "stratégiques" des troupes germaniques.

Le tribunal comprenait, en dehors de moi, un président, un procureur et un juge au Siège. Je traitais, à la suite de mon prédécesseur, différentes affaires criminelles et correctionnelles. L'une de ces dernières portait sur une incrimination nouvelle, instituée par le gouvernement de Vichy : le "concubinage notoire avec femme de prisonnier de guerre". Une affaire de cette nature était en panne au cabinet d'instruction depuis des mois sans aboutir à une solution. Elle concernait une commerçante ayant un joli magasin sur la grand'place de Montoire. Nous nous rendons un après-midi, à bicyclette, mon greffier et moi, dans cette petite ville. Nous pénétrons dans le magasin. J'expose à cette dame que la rumeur l'accuse d'avoir une liaison alors que son mari est prisonnier en Allemagne. Elle proteste vivement. Je lui demande si l'on peut visiter sa maison. Elle accepte. Nous montons au premier étage et à ce moment, les gendarmes restés sur le trottoir nous signalent que quelqu'un est en train de jeter par la fenêtre des vêtements masculins. On aurait dit du Feydeau, mais l'affaire était maintenant élucidée. J'eus malheureusement à m'occuper d'affaires plus dramatiques. Les maquis étaient nombreux en cette région boisée, comportant vers la Beauce de grands espaces libres favorables aux parachutages d'armes. Il y eut des attaques de mairies pour voler des cartes de rationnement, des meurtres individuels de soldats allemands. Les gendarmes étaient au courant et ne faisaient preuve d'aucun zèle particulier pour en découvrir les auteurs. Mais il y eut aussi des attaques de fermes commises par de pseudorésistants qui s'érigeaient en justiciers pour punir les agriculteurs qui vendaient des victuailles aux Allemands et pour s'emparer de leurs économies... Ils s'apparentaient plus à des bandits de droit commun.

Plusieurs fois les gendarmes sont venus nous chercher au milieu de la nuit, le procureur et moi-même, pour nous emmener sur les lieux de l'attaque où il y avait eu des morts. Nous ordonnions des autopsies. Une autre nuit, ce fut la police locale qui vint nous prévenir qu'un attentat par explosifs avait détruit le transformateur d'une usine de Vendôme qui fabriquait des pièces d'aviation pour l'Allemagne. À notre arrivée, un officier de haut grade, qui devait être le Feldkommandant ou le chef de la Feldgendarmerie, était déjà sur place. Nous n'avons pu que constater les dégâts. Il n'y avait pas de victimes. Nous sommes restés très peu de temps. À notre départ, l'officier nous a tendu la main. Le procureur, qui était un ami très impliqué dans la Résistance, ne put se dérober. Après cette poignée de mains non souhaitée, il me glissa à l'oreille cette phrase : "Après cela, j'aurai besoin d'un seau de merde pour me laver les mains".

CATASTROPHE FAMILIALE

"Pom pom pom pom, (bis)³. Ici Londres, les Français parlent aux Français". C'est après cette annonce, qu'en dépit du brouillage des ondes, on entendait suffisamment la BBC pour comprendre que les Allemands reculaient partout et que le débarquement des alliés était proche.

³ C'était les premières notes de *La cinquième Symphonie* de Beethoven. On dit aussi que c'était, en alphabet morse, le V de la victoire.

Les bombardements aériens visant plus spécialement les nœuds ferroviaires en étaient un signe évident. Au début de mai, les trains, la poste, le téléphone ne fonctionnaient plus, ce qui ne m'empêcha pas d'apprendre, par un messager, avec deux jours de retard, qu'à Orléans, l'important bombardement du 23 mai avait tué, rue Charles Péguy, ma mère, ma sœur et son mari, les trois enfants étant miraculeusement indemnes. Ce fut pour nous un choc épouvantable ; un ami industriel qui avait un permis de circuler, mit à ma disposition sa voiture avec un chauffeur, et je ramenai le soir même à Vendôme trois petits orphelins, Christian, Alain et Anne-Marie, âgés respectivement de 5 ans, 2 ans et 9 mois. Ils furent hébergés par nous pendant quelques semaines, en attendant que leurs grands-parents paternels, qui habitaient Paris, viennent s'installer à Vendôme. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette terrible catastrophe familiale.

LE DÉBARQUEMENT ET LA LIBÉRATION

Le 6 juin au matin, l'annonce du débarquement allié en Normandie vint apaiser un peu notre douleur. C'était l'espoir d'une prochaine libération. Mais c'est la naissance de notre premier enfant, Bernard, survenue exactement un mois plus tard, qui contribua à nous redonner goût à la vie. En janvier 1944, Philippe Henriot, Secrétaire d'État à l'Information (sic) avait mis son éloquence dévastatrice au service de l'ennemi. Ses éditoriaux à *Radio-Paris* glorifiaient l'armée allemande et attaquaient la Résistance, les Alliés, les gaullistes et les juifs avec une haine et une violence inouïes. On l'écoutait surtout par curiosité pour voir jusqu'où il irait dans le domaine de la trahison et de l'ignominie. Pierre Dac, qui parlait régulièrement à la BBC, avait prophétisé que s'il mourait, on inscrirait sur sa tombe : "Mort pour l'Allemagne". En fait, il fut abattu à son domicile à Paris le 28 juin 1944, par un commando de résistants qui avaient désarmé et neutralisé les deux postes de garde et s'étaient fait ouvrir la porte de l'appartement en se faisant passer pour des miliciens. Nous n'avons pas pleuré et avons trouvé cette exécution méritée.

Un matin, on vint nous chercher pour aller voir les cadavres de cinq jeunes gens et d'une jeune fille fusillés dans une carrière sur la route de Paris. Leurs sous-vêtements portaient des étiquettes en espagnol. Il est probable que ces résistants avaient pénétré en France par l'Espagne. Une plaque au bord de la route de Paris rappelle ce sacrifice. Quelques jours plus tard, un camion allemand, transportant des bidons d'essence, explosa à trente mètres de chez nous. Presque tous les soirs, un avion anglais à deux queues venait bombarder en piqué la gare qui était à deux ou trois kilomètres de chez nous avec une précision remarquable. Il pulvérisait wagons et locomotives sans faire aucun dommage collatéral.

Pendant tout ce temps, les Américains progressaient. Pas mal d'Allemands en déroute fuyaient vers l'est en ordre dispersé. Ceux qui venaient de Tours empruntaient le faubourg St Lubin et longeaient notre jardin. Un soir, les F.F.I⁴ avaient formé en face de chez nous un barrage avec une charrette et des engins agricoles. Cachés derrière les platanes bordant le faubourg, ils tiraient à la mitraillette sur les camions allemands isolés qui tombaient dans cette embuscade. Les occupants répliquaient en lançant ces fameuses grenades à manche de bois, ou bien tentaient de s'échapper dans la colline boisée du château. Il y eut des tués et des blessés de part et d'autre. L'épouse de notre propriétaire, M^{me} Renault, qui était infirmière et responsable de la Croix-Rouge, transforma son salon en ambulance de campagne, et l'on y amena des blessés, tant allemands que français, que l'on étendait, faute de mieux, sur le plancher. Nous ne nous sommes pas couchés cette nuit là.

Mon épouse, qui avait fait le PCB plus 2 années de médecine, apporta ses soins aux différents blessés en attendant leur transfert à l'hôpital. Il y avait notamment un jeune Allemand qui avait reçu une balle dans la poitrine. Sans matériel ni médicaments, les soins ne pouvaient guère consister qu'en de bonnes paroles. Dès l'aube, tous les blessés, allemands et français, furent transportés couchés dans deux camionnettes, vers l'hôpital. J'ai vu un Allemand et un Français étendus côte à côte échanger une poignée de mains. Leur geste semblait exprimer l'inanité et la stupidité de la guerre. À partir de ce moment, on s'installa pour la nuit dans la cave de la maison

⁴ F.F.I.: Forces Françaises de l'Intérieur.

qui était creusée dans le calcaire de la colline, à 10 mètres de profondeur, avec les enfants Riou et leurs grands-parents.

La Kommandantur et la Feldgendarmerie avaient fui. Les F.F.I. et les F.T.P.⁵, postés en armes aux carrefours, se considéraient désormais comme les gardiens de l'ordre public. Sachant qu'ils avaient la détente facile, je pris la précaution d'arborer à l'avant de ma bicyclette un petit drapeau tricolore, fabriqué avec trois morceaux de carton.

LES AMÉRICAINS

Quelques jours plus tard, aux alentours du 10 août, une avant-garde de l'armée Patton faisait son entrée à Vendôme. Ce fut une joie énorme et une reconnaissance sans borne à l'égard de nos libérateurs. On pouvait enfin déployer sans risque des drapeaux tricolores et chanter la Marseillaise. On ne craignait plus désormais la Gestapo. La presse, sous contrôle allemand, ne nous avait, bien entendu, jamais montré de photos de l'armée américaine et de son matériel. Nous étions véritablement fascinés. Étonnement devant les uniformes : cet énorme casque hémisphérique faisait ressembler les soldats à des champignons de Paris. Et les jeeps, dont nous n'avions pas la moindre idée! Une tige métallique, tranchante, plantée verticalement sur l'avant du capot, pour éviter que les occupants ne soient décapités par les fils électriques détachés de leurs poteaux. Pas de portières, mais à la place, une simple échancrure arrondie dans le côté du véhicule pour permettre une évacuation instantanée. La roue de secours et un jerrican étaient fixés sur le panneau arrière. Puis les chars, puis les GMC⁶, ces gros camions hauts sur pattes, à 6 roues motrices, qui nous paraissaient énormes. Et les pneus, pour lesquels on n'avait pas lésiné sur le caoutchouc! Et ces soldats, souriant sous les applaudissements, dont une petite proportion était noire. Sur leurs épaules, l'inscription "Airborne". Ils fredonnaient le "Yankee Doodle". La campagne était parsemée de bandes de petits papiers alu, jetés par les bombardiers pour perturber leur détection par les radars de la DCA.

Je plantai à l'avant de notre canoë deux petits drapeaux, un français, l'autre américain, que Françoise avait confectionnés avec des bouts de chiffons, et nous parcourûmes le Loir en cet équipage, dans la traversée de Vendôme. Un certain contingent de soldats resta au repos pendant une dizaine de jours dans les prairies voisines de la ville. Nous étions heureux d'utiliser nos connaissances d'anglais, inemployées depuis 4 ans, pour parler aux soldats assis au bord de la route. Je me souviens d'un soldat noir qui jouait de la guitare en chantant "Saint-Louis Blues". Après avoir contemplé notre fils Bernard, il déclara : "He is OK", expression alors inconnue de nous et qui eut, par la suite, le succès que l'on sait. Le procureur, qui était officier de réserve, fut rappelé à Orléans. Le président et l'autre juge, craignant d'être un peu taxés par la Résistance de "maréchalisme", jugèrent prudent de prendre le large. C'est ainsi que je fus, pendant quelque temps, et malgré moi, propulsé comme seul représentant de la Justice auprès des autorités américaines. J'eus d'ailleurs des contacts sympathiques avec l'officier des "Civil Affairs". Il me dit que mon homologue aux États-Unis s'appelait le "District Attorney". La ville fut pendant quelques jours dans une situation un peu insurrectionnelle. Les F.F.I. prétendaient s'octroyer les pouvoirs de la police. On peut déplorer qu'une dizaine de femmes, suspectées de "collaboration horizontale" fussent tondues sur la place publique par des "résistants" ou prétendus tels, et contraintes de défiler dans la rue. Beaucoup prétendent que ce genre de manifestations était l'œuvre d'individus douteux à qui ce zèle permettait d'acquérir, à bon compte, un certificat de patriotisme.

Les gens suspectés de collaboration ou dénoncés à ce titre étaient arrêtés par les FFI et internés provisoirement dans le lycée de Vendôme, appelé lycée Honoré de Balzac, car cet écrivain y avait fait ses études. Ce lycée était enserré par plusieurs bras du Loir, ce qui faisait présumer les évasions impossibles. Je fus ensuite investi des fonctions de procureur de la République. On obtint, sans trop de mal, après pourparlers avec les chefs de la Résistance locale, que les F.F.I restituent leurs mitraillettes. L'ordre républicain se rétablit peu à peu. Mais que faire des 2 à 300 personnes, présumées à la fois innocentes et coupables, internées au lycée en toute

-

⁵ F.T.P.: Francs-Tireurs et Partisans (d'obédience communiste).

⁶ GMC : General Motors Company.

illégalité ? Le commissaire de la République me nomma président d'une commission dite "de triage", où je siégeais avec, à ma gauche, un chef de la résistance communiste, et, à ma droite, un résistant "*Croix de Feu*", disciple du colonel de La Rocque. Les intéressés ne comparaissaient pas. On statuait sur pièces, lesquelles étaient souvent des torchons informes contenant des dénonciations anonymes. Notre mission consistait soit à les renvoyer devant un juge d'instruction près de la Cour de Justice nouvellement créée, soit à les libérer, purement et simplement.

UN CAS DE CONSCIENCE

Un jour, M^{me} Renault, déjà citée, représentante de la Croix Rouge, me révèle confidentiellement qu'un homme âgé et fatigué s'était présenté à elle. Il avait fui Paris dont la libération était en cours, craignant d'être victime des représailles des FFI. Je compris plus tard pourquoi il avait de fortes raisons d'être inquiet. J'acceptai de le recevoir à notre domicile. Âgé d'environ 75 ans, il avait pour tout compagnon, son petit chien en laisse. Il avait l'aspect d'un aristocrate déchu du 16^{ème} arrondissement. Fatigué et affolé, il m'a dit que son anticommunisme fondamental l'avait poussé à accepter un vague emploi à la L.V.F., organisme, qui, vous le savez, était appelé à combattre sur le front russe sous l'uniforme allemand. Il avait assisté, à Paris, à des scènes de répression qui l'avaient épouvanté. Il répétait sans cesse : "Quand je pense qu'ils ont arrêté l'amiral Robert !" Que faire de lui ? Cas de conscience. Le faire conduire au camp d'internement du lycée ? Il aurait été immédiatement abattu par une rafale de mitraillette d'un F.F.I. ou d'un F.T.P. Le laisser partir et tenter sa chance en d'autres lieux ? C'est cette dernière solution que j'ai prise, M^{me} Renault partageant d'ailleurs mon point de vue.

RETOUR À ORLÉANS

La justice française était dans sa quasi-totalité mobilisée pour juger les "collabos". C'est ainsi qu'en décembre 1944, on m'apprit que j'étais nommé à Orléans. Il nous fallait, en plein hiver, quitter Vendôme où nous nous trouvions bien. À la fin de décembre, sous la pluie, on déménagea dans un petit camion. À l'avant, le chauffeur, mon épouse, qui attendait son deuxième enfant (c'était le baby-boom) et qui tenait Bernard dans ses bras, moi-même, et dans un sac de jute, notre petit chat, appelé "Fripon", qui partageait notre vie à Vendôme. À l'arrière, une cuisinière à charbon achetée dans cette ville et une commode sauvée du bombardement. Nous trouvâmes, à Orléans, Faubourg Bourgogne, un infâme meublé : une cuisine au rez-de-chaussée, une chambre au 2ème étage! Nous étions très mal installés, à 2 km du Palais de Justice.

Le Docteur Simonin, maire d'Orléans, qui avait eu une attitude irréprochable pendant l'occupation fut, comme tous les maires de France, révoqué. Son successeur fut le Docteur Chevallier. Le préfet avait été remplacé par un commissaire de la République, André Mars. Je fus d'abord chargé des fonctions de Juge d'instruction supplémentaire près de la Cour de Justice. J'étais installé dans un bureau sans chauffage parce que dépourvu de cheminée, assisté d'un brave greffier fort âgé qui, les doigts gelés, écrivait de sa plume sergent-major avec une sage lenteur. J'interrogeais et confrontais des inculpés de toute sorte jusqu'à une heure tardive. Un soir, en rentrant vers 20 heures, je trouvai Françoise debout dans la rue devant la porte. Elle portait dans ses bras Bernard et dans son ventre Catherine. Elle pleurait en m'annonçant qu'il y avait une coupure de gaz et d'électricité que le poêle s'était éteint... Cet hiver-là était terrible. On manquait de nourriture et de chauffage. Les seuls qui se réjouissaient étaient les détenus de la prison d'Orléans. En effet, on apprenait que le maréchal Von Rundstedt avait lancé dans les Ardennes belges une violente contre-offensive et fait une percée dans la direction de Bastogne. Nos chers détenus pensaient que si les Allemands revenaient en France, ils seraient libérés!

Mais heureusement pour nous, les Américains se défendaient furieusement. D'interminables convois de GMC fonçaient nuit et jour en direction de l'est en empruntant notre faubourg Bourgogne. Et j'ai encore dans les oreilles le bruit cadencé des roues garnies de chaînes sur la chaussée recouverte de neige glacée. Von Rundstedt fut stoppé pour notre plus grande joie. Mais notre petit chat fut écrasé par un camion américain...

LA COUR DE JUSTICE

Peu après, je fus détaché au Parquet et devint commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la Cour de Justice. J'étudiais les dossiers établis par des juges d'instruction et après avoir rédigé un exposé des faits, je concluais soit à un non-lieu, soit au renvoi devant la Cour. Dans ce dernier cas, je soutenais l'accusation à l'audience. La Cour était présidée par un conseiller de la Cour d'Appel assisté de quatre assesseurs généralement désignés par le Comité de Libération. La procédure était calquée sur celle de la Cour d'Assises. Les accusés et leurs avocats avaient la parole les derniers. Les faits de collaboration étaient des plus variés et qualifiés le plus souvent d'intelligence avec l'ennemi. On jugeait beaucoup de dénonciations. Quelqu'un ayant un litige avec son voisin le dénonçait à la Kommandantur comme ayant un fusil de chasse caché dans son grenier. Et si le fait s'avérait exact, le voisin était déporté en Allemagne et on ne le revoyait jamais. Certaines femmes voulant se débarrasser de leur mari agissaient de même. On dénonçait aussi des juifs ou des résistants. Ces types de crimes étaient punis de lourdes peines de travaux forcés, voire plus. Des Allemands qui avaient arrêté des résistants leur promettaient la vie sauve s'ils acceptaient de se mettre à leur service et de dénoncer leurs camarades. Ce qui provoquait au sein des réseaux des rafles tragiques. Je pense notamment au groupe "Libération" dirigé par mon ami Claude Lerude, qui est mort en déportation. Il y avait enfin des traîtres stipendiés que j'appellerai professionnels, qui s'étaient mis volontairement au service de la Gestapo moyennant une très forte rémunération. Parmi eux se trouvait le sinistre Lussac qui permit notamment l'arrestation et la fusillade, à la Ferté-Saint-Aubin, d'une quarantaine d'étudiants sans armes, lesquels, venus de Paris trois jours après le débarquement, devaient rejoindre un maquis du Massif Central. Lussac fut condamné à mort et exécuté. Je requis pour ma part deux fois la peine de mort. Une première fois contre un jeune homme apparenté plus ou moins aux gens du voyage, qui, dès avant la guerre, s'était illustré comme apprenti gangster. Il s'était d'ailleurs fait tatouer autour du cou la mention : "à découper suivant le pointillé". Il se mit, pendant les hostilités, au service des occupants. Une autre fois, je requis la même peine contre un étudiant brillant qui, une fois arrêté, accepta de novauter et de dénoncer ses camarades de résistance dont une dizaine furent fusillés. Pendant sa détention, il passa son temps à faire des mathématiques. Il ne se faisait aucune illusion sur le sort qui l'attendait, mais avait un courage extraordinaire. Lorsqu'au matin de son exécution, le gardien-chef, le juge d'instruction et moi-même sommes venus le réveiller, il arbora un sourire qu'il conserva jusqu'à ce que le peloton d'exécution, composé de 12 soldats, mît fin à ses jours sur la butte de tir du champ de manœuvre des Groues, à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Précisons que pour les condamnés de la Cour de Justice, la fusillade remplaçait la guillotine.

RÉFLEXION SUR LA PEINE DE MORT

Aujourd'hui, la peine de mort apparaît au monde européen comme une horreur. Mais si je veux être un témoin scrupuleux de ce que j'ai connu, je me dois d'affirmer qu'il n'en était pas de même en 1945. Depuis des millénaires, cette pratique était très majoritairement admise. Ceux qui la contestaient étaient peu écoutés. Vers 1900 l'humoriste Alphonse Allais plaisantait en disant "Que Messieurs les assassins commencent". À la fin de cette guerre, on eut conscience que des milliers d'innocents étaient morts au combat, sous les bombardements, dans des camps de concentration, et ce, dans des conditions particulièrement atroces. On ne trouvait pas foncièrement choquant que ceux qui, par cruauté, par appât du gain, par trahison, par leurs actes, par leurs discours ou leurs écrits, avaient poussé à la haine et provoqué la mort de millions d'hommes et de femmes, aient à subir le même sort.

Personnellement, après avoir entendu à la radio les infamies d'un Philippe Henriot ou lu dans *Gringoire* ou *Je suis partout* les appels à la haine d'un Robert Brasillach, dont j'admirais par ailleurs le talent, je n'en fus pas autrement indigné. Quelques grandes voix comme celle de Mauriac se sont élevées contre certains excès de la répression. Ce qui valut à ce dernier d'être appelé par le journal *L'Humanité* le "*Saint François des Assises*". L'action des Cours de Justice à laquelle les circonstances m'ont amené à participer a été critiquée par les uns comme trop sévère, par les autres comme trop indulgente. Je n'irai pas jusqu'à dire que ces attaques en sens opposés, démontrent que nous ne nous sommes jamais trompés. Une statistique à ce sujet parut en France : sur 124 000 accusés déférés devant les Cours de Justice, 1 500 furent exécutés. Je dois ajouter qu'à côté de nombreuses affaires graves, il y en eut qui furent abusivement amplifiées par

la presse et l'opinion publique et qui, passez-moi l'expression, se "dégonflèrent" à l'audience et donnèrent lieu à des peines minimes. Je cite par exemple, le cas de l'industriel vendômois dont l'usine avait été sabotée et qui semblait assez lié avec la *Kommandantur*. Il faut dire qu'il avait comme avocat le très célèbre et très talentueux Maître René Floriot qui était un adversaire de taille et devant lequel je ne faisais pas le poids...

À côté des Cours de Justice, il y avait les chambres civiques composées de la même façon mais qui jugeaient des faits moins graves et ne prononçaient pas de peine d'emprisonnement. On y déferait par exemple, des personnes ayant adhéré à des partis pro-nazis ou inscrites au groupe *Collaboration*. Ou encore des femmes ayant fréquenté des Allemands d'un peu trop près. Ces personnes étaient frappées d'"indignité nationale". Il en résultait des incapacités, la privation des droits civiques, des exclusions de la fonction publique, la suppression de la retraite, des confiscations, etc.

LES ENTREPRISES DE PRESSE

Le gouvernement décida que tous les journaux ayant collaboré avec l'occupant seraient confisqués et confiés à un organisme appelé S.N.E.P. (Société Nationale des Entreprises de Presse). La société ayant édité le journal était, en tant que personne morale, déférée devant la Cour de Justice qui appréciait si il y avait eu effectivement collaboration. J'eus à m'occuper notamment du quotidien de notre ville qui s'appelait Le Républicain Orléanais et du Centre que je lisais régulièrement. Certes, il ne pouvait éviter de publier les communiqués de la Wehrmacht et des autorités allemandes et gouvernementales, car il ne pouvait faire autrement. Mais je n'y ai jamais lu le moindre texte vantant la collaboration ou attaquant nos alliés. Il fut néanmoins confisqué. Les installations furent reprises par une nouvelle équipe composée de personnalités de la Résistance sous la direction de Roger Secrétain. Le nouveau quotidien prit le nom de La République du Centre. Sur le plan national Le Temps devint Le Monde, L'Œuvre disparut, Le Figaro et le Canard enchaîné reparurent.

LE PROCÈS PÉTAIN

Impossible de passer sous silence le procès du Maréchal Pétain. Le Général de Gaulle aurait volontiers laissé Pétain se réfugier en Suisse. Il en fut autrement. Le 23 juillet 1945, Pétain comparut devant la Haute Cour. Il se borna dans une déclaration liminaire à contester la légitimité de cette juridiction pour le juger et soutint s'être efforcé avant tout de protéger ses compatriotes ; ensuite, il ne répondit plus à aucune question. Laval, curieusement, fut entendu comme témoin, et déclara que Pétain avait approuvé toutes les mesures qu'il avait été amené à prendre. Le Procureur général requit la peine de mort en espérant qu'elle ne soit pas prononcée. La Cour condamna l'accusé pour intelligence avec l'ennemi à la peine capitale, en émettant le vœu qu'elle ne fût pas exécutée, eu égard à son grand âge. De Gaulle commua la peine en une détention à perpétuité dans une enceinte fortifiée. Pétain mourut à l'Île d'Yeu en 1951. Quant à Pierre Laval, il fut condamné à mort et fusillé le 15 octobre 1945. Autre fusillé célèbre, Robert Brasillach.

LES SUITES DE L'OCCUPATION

Pour terminer revenons un peu sur cette fin d'occupation. Les Allemands étaient partis, mais la France se débattait encore au milieu de mille difficultés. Il fallait reconstruire les villes, les ponts, les chemins de fer. Le plan Marshall nous a aidés très fortement malgré la vive opposition du Parti communiste. Les restrictions subsistaient en grande partie. Le rutabaga régnait toujours sur notre table, très peu de pain et de charbon, toujours pas de pneus de bicyclette.

Le marché noir prospérait. Le gouvernement ordonna l'échange des billets pour obliger les profiteurs de la guerre à sortir leur argent de leurs "lessiveuses" comme on disait alors. Parmi eux, se trouvaient ceux qui avaient fait fortune en vendant du beurre, des œufs et du fromage, ce qui a donné naissance au sigle "BOF". Les salariés et fonctionnaires du bas de l'échelle, dont nous étions, vivaient très difficilement. Les modestes augmentations de salaire étaient immédiatement rattrapées par une inflation galopante. Les commerçants pratiquant la hausse illicite, étaient, à nos

yeux, une classe hautement privilégiée. C'était l'époque du "baby boom", de la naissance d'enfants qui sont maintenant des "Papy boomers". Impossible de rénover une voiture d'enfant, d'acheter une bicyclette et à plus forte raison une auto. Nous circulions sur nos deux vieux vélos portant chacun deux enfants. Un sur le porte-bagages, un autre sur une petite selle derrière le guidon. Le seul loisir gratuit était le canoë le dimanche, à l'ancienne Ile Charlemagne. Nous étions jeunes, libres et heureux.

La Cour de Justice ayant terminé sa tâche, je repris mes fonctions de juge d'instruction de droit commun. Beaucoup d'affaires pénales étaient d'ailleurs liées à la guerre : fausses déclarations de dommages de guerre, vols à main armée perpétrés avec le nombre considérable de mitraillettes parachutées qui n'avaient pas été remises aux autorités. Attaques nocturnes sur les routes par des faux policiers, etc...

Les vols de denrées rares ou contingentées étaient innombrables. Vols de sucre par des employés de la sucrerie de Pithiviers, vols de tabac par ceux de la Manufacture. Vols de toutes sortes par les préposés au transport de marchandises précieuses. Le vol de bicyclette était un véritable fléau. Il n'existait pas d'autre moyen de transport pratique. Privé de vélo, on ne pouvait plus aller à son travail, gagner sa vie, faire ses approvisionnements, faire vivre sa famille. Voir à ce sujet le fameux film de Vittorio de Sica *Le Voleur de bicyclette*. J'estimais, comme beaucoup d'autres, qu'il fallait placer les coupables en détention immédiate. C'est ainsi qu'un jour, se présenta, sur convocation à mon cabinet, un jeune homme poli, calme et de "bonne apparence". Il reconnaissait les faits. Comme je lui disais que j'allais le placer sous mandat de dépôt, il sortit de son cartable un superbe 7,65. J'ai tout de suite pensé que c'était pour moi. Seul avec mon greffier, je ne pouvais pas faire grand-chose. Mais le jeune homme me dit sur un ton très calme qu'il allait se suicider. Le greffier sortit dans le couloir pour appeler l'agent de police de service, lequel prit ses jambes à son cou pour, disait-il, aller chercher du renfort. Tout s'est bien passé, après un bref conciliabule avec le jeune homme qui a accepté de suivre jusqu'à la prison les policiers arrivés entre temps.

C'est à cette époque que les femmes accédèrent à la magistrature. Les premières furent plutôt des avocates d'un certain âge ou des professeurs de droit en fin de carrière. Puis, on vit de charmantes jeunes étudiantes, agrémenter nos sombres Palais de Justice en y faisant leur stage d'attachée au Parquet.

CONCLUSION

Excusez-moi tout d'abord d'avoir été aussi prolixe et d'avoir abusé de votre patience en parlant un peu trop de moi et des miens. Mais cette chronique des années noires concerne l'une des périodes les plus dramatiques et les plus controversées de notre pays. Il s'en est fallu de peu que la France soit rayée de la carte du monde et devienne une colonie ou une province de l'Allemagne nazie. Comment s'étonner qu'elle hante encore nos esprits et qu'elle soit encore un sujet de discussion avec ceux qui sont nés 50 ans plus tard? J'ai entendu, il y a quelques années à la radio, des journalistes mal informés ou malveillants, proclamer que 80% des Français avaient collaboré avec l'occupant. C'est véritablement de la désinformation qui risque de déstabiliser toute une jeunesse. Parmi les centaines de Français que j'ai connus ou côtoyés pendant cette période, j'ai peut-être rencontré trois ou quatre personnes hostiles aux Alliés ou souhaitant la victoire de l'Allemagne. Me paraissent plus sérieux les chiffres retenus par la plupart des historiens qui estiment que 80% des Français étaient contre la collaboration, que 10% étaient des résistants actifs et que 10% ont trahi la France.

Je pense que nous serons tous d'accord pour garder en notre mémoire les magnifiques images d'actualités montrant le 25 août 1945 le général De Gaulle, descendant les Champs-Elysées sous les acclamations de la foule.

Et puis pour nous réjouir de la réconciliation de la France et de l'Allemagne.

UN ORLÉANAIS RACONTE ORLÉANS

... d'avant-hier à aujourd'hui1

Henri Dransard

En partant d'une collection de plans d'Orléans constituée dans les années 60-70, j'ai imaginé une promenade à travers les siècles pour évoquer toutes les transformations de cette ville depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à la reconstruction des années 1950-60, qui a effacé les dégâts considérables de la seconde guerre mondiale et façonné l'Orléans d'aujourd'hui. Notre parcours comprendra huit étapes :

- le castrum gallo-romain III^e siècle.
- le bourg d'Āvenum VIII^e/IX^e siècle.
- Orléans au temps de Jeanne d'Arc.
- les XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.
 - Ce sera le moment d'évoquer l'Université
- le XVIII^e siècle : le pont et la rue Royale
- le XIX^e siècle : la rue Jeanne d'Arc, les Halles-Châtelet, la rue de la République.....
- les destructions de 1940 et 1944.
- depuis 1945.

Le plus ancien plan connu représente la ville à la fin du III^e siècle. Mais la présence humaine sur ce site, au sommet de la courbe de la Loire, est beaucoup plus ancienne. On a retrouvé des traces de fréquentation datant de 800 av. J.-C. et des vestiges d'occupation sédentaire datant du III^e siècle av. J.-C. (place de Gaulle).

La ville fait partie de la "cité" carnute avec ses deux capitales : Autricum-Chartres, au nord, et Cenabum, au sud. Au milieu du II^e siècle av. J.-C., l'habitation se densifie le long du fleuve. Au cours du I^{er} siècle av. J.-C., on assiste au développement d'une place commerçante où se rencontrent les Carnutes, les Senons (Sens), les Éduens (Nevers), les Biturges (Bourges) et les Turons (Tours). C'est le point central d'un réseau de voies très dense. C'est également un lieu renommé de rencontres de druides.

La ville, appelée Cenabum — on disait anciennement Genabum — est citée par Strabon et César. Certains ont pensé, un moment, qu'il aurait pu s'agir de la ville de Gien. La preuve est maintenant établie qu'il s'agit bien d'Orléans.

Pendant la domination romaine, l'armée d'occupation en fait un centre d'approvisionnement. Mais en 52 av. J.-C., les Gaulois se rebellent contre les civils romains. César organise rapidement une répression très dure, et la ville est pillée et incendiée. Cet événement donne le signal de l'insurrection gauloise contre la domination romaine qui conduira à Alésia.

_

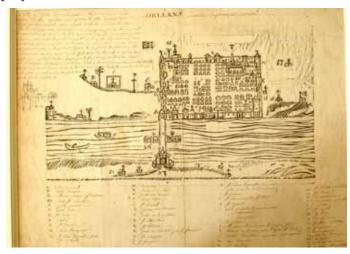
¹ Séance du 3 mai 2007.

LE CASTRUM GALLO-ROMAIN.

À la suite de cet incendie, la ville se reconstruit petit à petit en adoptant le plan quadrangulaire d'un camp romain. Mais elle est fréquemment l'objet d'attaques de Barbares, et en 275-276, on décide la construction d'une enceinte fortifiée : haute de 10 m. et large de 3, elle n'englobe pas la totalité de la partie habitée. Elle sera réalisée avant la fin du siècle.

C'est ce que représente ce plan d'Orléans, le plus ancien que l'on connaisse. Il s'agit ici d'un bois gravé vers 1500 (?), ce qui explique certains anachronismes.

Le plan orthogonal est très visible avec le decumanus maximus (axe est-ouest: la rue de Bourgogne actuelle) de 550 mètres et le "cardo maximus" (nord-sud : rue de la Poterne et rue Parisie), de 450 mètres. Le découpage en "quartiers" et insulae est encore perceptible de nos L'enceinte mesure 2 040 mètres et 25 enserre hectares, pour population estimée de 15 000 habitants. Partant du Châtelet, qui commande le pont sur la Loire, elle suit les quais, remonte vers le nord parallèlement aux rues de la Tour Neuve et du Bourdon blanc actuelles, puis longe la cathédrale, vers l'ouest, jusqu'à la rue Ste Catherine,



le plus vieux plan connu d'ORLEANS. Coll. H.D.

et rejoint le Châtelet. Les portes Bourgogne (est), Parisie (nord) et Dunoise (ouest) commandent les grands axes de circulation de l'époque et de développement ultérieur.

Plusieurs vestiges de cette enceinte sont visibles de nos jours : la base de la Tour Blanche, les restes de la Tour Aubilain dans le jardin de l'Évêché, la base de la Tour Salée, au pied du transept nord de la cathédrale, et la base de la Tour des Créneaux, sur laquelle sera édifié le beffroi vers 1450. (la partie haute date de 1715).

Quelques hommes et événements importants vont marquer la suite de ce premier millénaire. Euverte est évêque vers 320, Aignan vers 450. Il est allé chercher en Arles le général romain Aetius pour chasser Attila et ses Huns qui avaient attaqué Orléans en 451.

La ville est un important foyer religieux mérovingien : un premier concile s'y tient en 511. Il sera suivi de six autres jusqu'à l'an 1000. Plusieurs rois de France ont été sacrés à Orléans. Mais la liste n'est pas admise par tous les historiens et les dates souvent imprécises :

- Louis I^{er} le Débonnaire par le pape Étienne IV en 813 ou 816,
- Charles II le Chauve en 841 ou 848,
- Robert II le Pieux en 987 ou 996,
- Louis VI le Gros en 1108 ou 1109,
- Louis VII le Jeune en 1151 (?).

LE BOURG D'AVENUM

À plusieurs reprises, les Normands assiègent, pillent et incendient la ville, notamment en 856, 865 et 897. Dès la construction de l'enceinte au III^e siècle, une partie de la ville existait à l'extérieur et a continué de se développer, notamment vers l'ouest. On décide de protéger ce qui

est appelé le "Bourg d'Avenum" en construisant entre 870 et 890 une muraille indépendante de celle de sa toute proche voisine, probablement en matériaux assez légers, qui enserre 7 hectares.

On donne plusieurs explications pour le nom d'Avenum. Il pourrait venir *d'avena*: l'avoine, qui pousse sur des terres maigres, ou de *advenae*: étrangers. Ou bien encore du mot "Avenage: redevance, droit", qui désigne également le territoire sur lequel s'exerce ce droit. Le nom de la rue d'Avignon actuelle viendrait d'une déformation du nom original de ce bourg, qui prendra le nom de "Bourg Dunois" dans une charte de 992.

Un très grave incendie en 999 marquera la fin du siècle.

ORLÉANS AU TEMPS DE JEANNE d'ARC

Entre 1300 et 1330, sous Philippe VI de Valois, une nouvelle enceinte englobant le Bourg Dunois est édifiée en continuité de celle du Castrum. Il se trouve ainsi rattaché à la ville d'Orléans.

On construit 1 000 mètres en ajoutant 12 hectares alors même que l'enceinte du Bourg Dunois est démantelée. La nouvelle enceinte fait au total 2 590 mètres et enferme 37 hectares. Un vestige de cette enceinte a été mis en valeur dans le parking du Martroi lors de sa construction, vers la fin des années 80 : ce sont les restes de la Porte Bannier.

Au moment du siège de 1428, en plein dans la guerre de Cent Ans, la population d'Orléans est estimée autour de 20 000 habitants. Mais tout ce qui existe en dehors de l'enceinte est détruit au moment du



"Le Vray pourtraict de la ville d'ORLEANS comme elle était lors du siège des anglais, en l'an 1428". Coll.H.D.

siège. C'est ainsi qu'il n'existe aucun vestige antérieur à 1428 "hors les murs". Par ailleurs, plusieurs ouvrages anglais ont été édifiés au nord-ouest et sont reliés entre eux. C'est le tracé de nos mails actuels.

LES XV°, XVI° ET XVII° SIÈCLES

C'est une longue période — hors les guerres de Religion — de prospérité et de développement qui voit le nombre d'habitants passer de 20 000 en 1428, à 25/28 000 en 1485, 30/35 000 à la fin du XVI^e siècle et atteindre 54 000 en 1685. En 1466, Louis XI est à Orléans ; il décide la reconstruction de l'église St Aignan, ainsi que la prolongation de l'enceinte vers l'est pour assurer sa protection. Les travaux sont achevés en 1480. Nous ne connaissons pas de représentation de cet état qui a vu la ville augmenter d'une surface quasi-équivalente à celle du Castrum et être ainsi portée à 60 hectares. Peu après, en 1485/86, le duc d' Orléans , futur Louis XII, obtient de Charles VIII une "nouvelle clôture de murailles" Ces travaux sont financés par un "impôt sur le sel" — "5 deniers par minot de sel vendu par tous les greniers du royaume". Ils ne sont achevés que vers 1555 — 70 ans plus tard — sous Henri II. La ville voit ainsi sa superficie passer de 60 à 130 hectares.

Il ne reste aucun vestige visible de cette grande enceinte qui sera détruite près de deux siècles plus tard.

La période des guerres de Religion a profondément marqué la ville d'Orléans qui fut une place forte de la religion réformée. De nombreux assassinats, pillages, incendies et destructions, notamment d'édifices religieux, ont marqué cette période.

Nous avons relevé:

- 1563, assassinat du duc de Guise ;
- 1567, l'église St Aignan est en grande partie détruite par les calvinistes ;
- Février 1568, la cathédrale est pratiquement détruite, il ne reste que 2 chapelles absidiales et 2 travées de la nef
- 23 août 1572, la Saint-Barthélemy : 8 à 900 victimes ;



Plan"RANCUREL" 1575. Coll. H.D.

Le calme revenu, c'est en 1601 que Henri IV décide la reconstruction de la cathédrale (elle ne sera achevée qu'en 1790...).

La communauté protestante était très importante à Orléans et une bonne partie des notables appartenait à la religion réformée. La révocation de l'Édit de Nantes, en octobre 1685, provoque le départ de 10 à 12 000 habitants sur un total de 54 000 : la ville perd ainsi une grande partie de ses élites. Ce fut un appauvrissement considérable qui marquera durablement Orléans .

On ne peut parler de cette période sans évoquer la très grande importance de la navigation sur le cours de la Loire. Dès le XII^e siècle est crée la "Communauté des Marchands fréquentant la Loire", chargée d'en assurer la sécurité. À Orléans, une intense activité se développe sur les rives de la Loire. Le trafic atteint son apogée à la fin du XVII^e siècle.

L'UNIVERSITÉ

Les Romains avaient créé des "Écoles" à Orléans, qui sont devenues "chrétiennes" vers 310. En 1235, au moment de la suppression de l'enseignement du droit civil à Paris, elles deviennent des "Grandes Écoles", autorisées par le pape Grégoire IX à enseigner le droit romain. Elles sont situées près de l'actuelle préfecture (rue de l'Université, salle des Thèses...).

En 1270, Bertrand de Goth est "escolier" à Orléans. C'est le futur pape Clément V. Par bulle papale en 1306, il en fait une "Université" dépendant de la papauté, avec des privilèges exceptionnels. Ce n'est pas tout à fait du goût de Philippe IV le Bel qui, en 1312, annule les concessions papales tout en confirmant l'université sous son autorité. Tout cela, ajouté à des troubles entre les étudiants et la population, amène l'université à émigrer à Nevers en 1315. Elle revient à Orléans en 1320 en ayant été rétablie sous l'autorité du Pape. S'ensuit une longue période de prospérité, de notoriété et de renommée internationale. En 1398, l'Université d'Orléans est interrogée, ainsi que quatre autres, sur le choix de la résidence de la papauté : Rome ou Avignon ? Vers 1530, Henri VIII la consulte à propos de son divorce d'avec Catherine d'Aragon. À la fin du XV^e, elle atteint son apogée. On compte jusqu'à 5 000 étudiants : c'est près de 15 % de la population.

Mais le XVII^e voit le début de son déclin, lié en partie au développement et à la notoriété de l'Université de Paris. En 1700, on ne compte plus que 115 élèves, et la diminution du nombre d'étudiants amènera sa fermeture en 1793. Elle ne renaîtra que quelque 170 ans plus tard. On peut noter parmi les professeurs :

En 1276/78, Yves Halori de Ker Martin, plus connu sous le nom de Saint Yves, 1^{er} "avocat des pauvres".

En 1549/1557, Anne du Bourg.

En 1655, Guillaume Prousteau, à l'origine de la bibliothèque d'Orléans.

Après 1750, les juristes renommés Robert-Joseph Pothier et Daniel Jousse.

Parmi les élèves, Érasme (1467-1536), Guillaume Budé (1467-1540), Calvin (1509-1564), Thédore de Bèze (1519-1605), Aggripa d'Aubigné (1552-1630), Malebranche (1638-1715), la Bruyère (1645-1696).

LE XVIII^e SIÈCLE: LE PONT ET LA RUE ROYALE

La grande enceinte achevée en 1555 durera près de deux siècles. Elle va être démantelée, ainsi que tous les ouvrages de défense entre 1740 et 1797. La Porte St Jean sera la dernière démolie en 1831. Entre 1810 et 1820, les quais sont nivelés et les fossés comblés. Il faudra attendre 1848 pour le nivellement des mails et leur aménagement en promenade. Mais la physionomie d'Orléans a été profondément modifiée au milieu du XVIII^e avec la construction et la réalisation du Pont Royal et de la rue Royale. Le pont qui enjambe la Loire est, à cette époque, à bout de souffle – il a plus de 600 ans. Mais reprenons l'histoire du franchissement de la Loire.

César, dans ses écrits, mentionne l'existence d'un pont : construit au milieu du II^e siècle. av. J.-C. On le situe en face de l'actuelle rue du Petit Puits. Il débouche, côté sud, à la hauteur de la place de la Bascule, dans l'axe de la rue St Marceau, en traversant une des deux îles habitées dans le lit du fleuve, celle située le plus à l'est. Il est remplacé au VII^e siècle par un nouvel ouvrage,

toujours en bois, situé un peu plus en aval, commandé par le Châtelet. C'est au même endroit, qu'en 1120, est édifié le premier pont de pierre: il est long de 331 mètres et large de 10, ce qui, à l'époque, est considérable.

Il est appuyé, dans le lit du fleuve, sur les "Mottes", qui sont des îles habitées : en amont la "Motte saint Antoine" sur laquelle a été édifié, dès avant



1383, l'"Hospice St Antoine", qui sera supprimé en 1675. Il avait été détruit lors du siège de 1429, mais reconstruit en 1501. En aval, la "Motte des Poissonniers" est habitée par des pêcheurs. Le pont comporte 21 arches qui portent chacune un nom, 7 côté nord, ramenées à 4 ultérieurement et 14 côté sud, terminé par un pont-levis. Ce pont a connu bien des vicissitudes, liées aux guerres (4 arches ont été rompues en 1429), mais surtout aux évènements climatiques. On relève en effet plusieurs crues exceptionnelles par siècle. Mais ce sont surtout les débâcles — on emploie aussi le mot de "deserre"— qui font le plus de dégâts. Six arches sont rompues au cours de l'hiver 1434/35, et des dégradations importantes se produisent en 1608, 1628, 1732. En 1745, plusieurs arches sont fissurées et il faut, en 1746, consolider les arches 2,3,9,10 et 11. Et n'oublions pas que cet ouvrage a plus de 600 ans !...

Aussi en 1748, Trudaine prend la décision de construire un nouveau pont, sans interrompre le franchissement de la Loire, le pont ancien étant sommairement réparé à l'aide d'ouvrages de bois. Plusieurs localisations sont avancées, notamment dans l'axe de la rue de Recouvrance. Mais un projet plus ambitieux voit le jour : construire un pont et créer une nouvelle voie pour le relier au Martroi. L'Intendant d'Orléans de l'époque, Pierre Pajot, réunit un certain

nombre de "citoyens notables", qui donnent un avis favorable. Cet avis est entériné par 3 arrêts du Conseil du Roi. Les travaux commencent dès 1751 sous la direction de Jean Hupeau. C'est le premier pont construit avec un tablier pratiquement horizontal. Il est ouvert à la circulation piétonne en juillet 1759 et la princesse de Conti l'emprunte le 24, suivie, à quelque temps de là, par la marquise de Pompadour, ce qui donnera naissance à l'épigramme bien connue :

Censeurs de notre pont, vous dont l'impertinence Va jusqu'à la témérité, Hupeau, par un seul mot, vous réduit au silence. Bien solide est son pont, ce jour il a porté Le plus lourd fardeau de la France.

La réalisation de la rue Royale fut beaucoup plus longue. C'était en effet une opération d'urbanisme aussi considérable qu'originale. La nouvelle voie traversait de part en part le bourg Dunois très peuplé. Il fallait également rattraper le niveau du pont, nettement plus élevé que le quai, ce qui explique le passage supérieur au-dessus de la rue du Héron, qui était au niveau de la Loire, légèrement en retrait. On a procédé à l'adjudication des terrains et des constructions existantes sur les nouveaux lots à construire. Et le nouveau propriétaire devait construire en respectant scrupuleusement le plan des façades, établi par Jean Hupeau.

En 1754, la "Chancellerie" du duc d'Orléans est édifiée place du Martroi. L'"Administration" y est transférée à cette date depuis le Châtelet. L'acte d'adjudication du terrain sur lequel est construit l'actuel 19 rue Royale, à l'angle de la rue du Vieux Marché, date du 7 mai 1762. Celui du 29, un peu plus haut, est de septembre 1767. Dans le premier, on relève, à propos de la construction des façades, "la somme de 100.000 livres pour laquelle le Roy a bien voulu y contribuer". Étienne-Pierre Brasseux écrit en 1773, dans son *Mémorial pour mes enfants*, chronique de la vie orléanaise de 1730 à 1781 :

Les façades de cette rue qui porte le nom de rue Royale furent faites au dépens du Roy et de la ville par moitié. Elle emprunta considérablement et elle doit encore gros. Mais enfin elles furent construites et, dans cette année 1773, il reste peu de maisons à bâtir dans cette rue, ce que l'on n'aurait jamais cru, vu la cherté prodigieuse des matériaux et le haut prix de la main d'œuvre.

Beauvais de Préau écrit en 1778 : "l'un des deux pavillons sur le Martroi n'est pas encore fini". Autre aspect de cette réalisation : Vergnaud-Romanesi, écrit en 1830 : "On a laissé dans beaucoup de parties les anciens bâtiments en les liant aux façades nouvelles".

Les arcades dessinées par Jean Hupeau n'étaient pas apparentes lors de la construction de la rue, masquées qu'elles étaient par les vitrines des magasins. Ce n'est que lors de la reconstruction de la partie sinistrée dans les années 1950 que



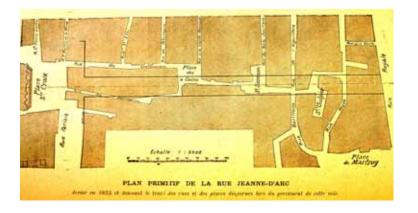
les trottoirs seront aménagés sous les arcades, qui seront alors mises en valeur.

XIX° ET DÉBUT DU XX° SIÈCLE

En 1830, la population d'Orléans est donnée pour 40 000 habitants, chiffre très inférieur à celui de 54 000 lors de la révocation de l'Édit de Nantes, près de 150 ans auparavant. Des travaux spectaculaires vont modifier profondément la physionomie de la ville entre 1850 et 1900.

La rue Jeanne d'Arc

C'est d'abord la réalisation de la rue Jeanne d'Arc dont l'histoire commence en 1750. Accompagnant la mise en route de la rue Royale, on parle, dès cette date, d'une rue allant de la cathédrale à la Porte Madeleine. En 1777, l'évêque d'Orléans, M^{gr} de Jarente reparle d'une rue qui serait limitée à la rue Royale et qui porterait son nom! L'idée suit son chemin, et, en 1811, le



conseil municipal donne son accord pour la "rue du Roi de Rome". En 1819, le gouvernement accepte à son tour une percée de 20 mètres entre la cathédrale et la rue Royale et dont le nom serait "rue de Bourbon". La déclaration d'utilité publique intervient en 1825.

Les travaux ne commencent qu'en 1833, dans un tissu très urbanisé, comme l'était celui de la rue Royale, puisque l'on est au cœur du vieil Orléans. Les façades présentent, elles aussi, une unité architecturale de qualité. En 1840, la municipalité décide d'appeler cette nouvelle voie "rue Jeanne d'Arc", ce qui reçoit l'approbation royale en juillet de la même année. La rue est ouverte à la circulation en 1841, et complètement achevée en 1846.

Les Halles Châtelet

C'est le cœur même du vieil Orléans qui est concerné par cette opération. Il existait plusieurs marchés éparpillés un peu partout dans la ville : le Grand Marché (le plus petit), le Petit Marché, le Vieux Marché, le marché de la porte Renart. En 1822, un premier projet de regroupement, avec la création d'un marché couvert voit le jour. Des premières acquisitions d'immeubles ont même lieu à partir de 1825 entre la rue de Bourgogne et les quais.

Mais entre 1825 et 1877, aucun des nombreux projets ne se réalise. Charles Sanglier, élu maire en 1878, élabore un projet définitif qui comporte 4 pavillons à ossature métallique — 2 fermés au nord et 2 ouverts au sud — pour un montant de 2 600 000 francs (le coût final sera de 5 345 000 francs). Ces bâtiments seront démolis vers 1970.

Les travaux sont exécutés entre 1882 et 1886 en même temps que sont réalisées les rues Thiers, Pereira et Jean Hupeau. C'est une bonne partie du vieil Orléans qui disparaît, dont le Châtelet, ou plutôt, ce qui en restait, et Louis d'Illiers parle de ce quartier "si malheureusement sacrifié à la vente des



salades par Charles Sanglier". Il ne reste effectivement que peu de vestiges, quelquefois passablement négligés : maison de la Coquille, maison d'Alibert, maison de l'Ours. Le porche de la chapelle St Jacques a été en partie transféré dans le jardin de la mairie en 1884.

Les "Halles Châtelet" actuelles ont été construites dans les années 1970. Les pavillons "Baltard", propriété de la ville, menaçaient ruine et les commerçants n'étaient qu'"occupants précaires". Ils étaient dans l'obligation de moderniser leurs installations (mise aux normes). La ville avait élaboré un projet qu'elle ne pouvait mener à bien et a demandé à la CCI de le prendre entièrement en charge, montage financier et réalisation.

La rue de la République

Sa réalisation est directement liée au développement du che-min de fer. Un premier

d'essai convoi arrivé à Orléans en avril 1843 l'inauguration de la Paris-Orléans eut lieu en mai. Dans les années 1860, une gare est construite parallèlement voies et face à l'ouest dans l'axe de l'actuelle rue Eudoxe Marcille. Les travaux actuellement en cours rappel-



lent curieusement ce qui avait été réalisé il y a 150 ans.

Mais on souhaite qu'une liaison directe soit créée avec le centre ville. Cela donnera lieu à plusieurs projets. Le plus spectaculaire joint en ligne droite les Halles Châtelet, toutes nouvelles, et la gare. Il ne verra pas le jour.

Le projet définitif est adopté en 1892. Il comporte l'achat de gré à gré de 41 immeubles pour 2 660 000 francs. Il faudra en exproprier 12 et cela coûtera 3 530 000 francs. Les travaux démarrent fin 1894.

En mars 1896, les piétons peuvent emprunter la nouvelle voie qui est ouverte à la circulation en juillet 1897. En 1902, le grand hall, construit entre temps dans l'axe de la nouvelle rue, devient, sur la place Albert 1^{er}, la gare d'Orléans qu'empruntent tous les voyageurs. La gare ouest est affectée au trafic marchandises. Elle sera démolie vers 1960.



La rue d'Alsace-Lorraine

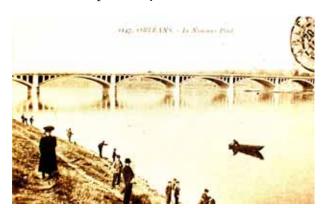
Son tracé a été décidé avec celui de la rue de la République, sur l'emplacement de prisons et de casernes. La partie ouest, jusqu'à la rue des Huguenots, a été réalisée en 1896. La partie centrale, jusqu'à la rue des Anglaises, le fut en 1908. Et la dernière partie, dans les années 1928-32, avec les "Champs Élysées", nom que les Orléanais ont donné, en toute modestie, à la rue Fernand Rabier, réalisée à l'emplacement d'anciens monastères, transformés en casernes, puis désaffectés.

Le pont Joffre

Le deuxième pont routier sur la Loire, à l'ouest du pont Royal a été réalisé au début du

XX^e siècle, alors que le pont de Vierzon, le pont du chemin de fer, avait été construit entre 1843 et 1846.

Les travaux commencèrent en 1903 et le pont fut mis en service en 1906. Baptisé un temps pont Nicolas II, le tsar assassiné en 1918, il prit le nom de pont Joffre à la fin de la "Grande Guerre". Il sera entièrement détruit en juin 40. L'ouvrage qui l'a remplacé en 1959 n'a malheureusement pas autant d'allure!....



Voilà comment se présente la ville d'Orléans à la veille de la deuxième guerre mondiale.

1940-1944

Juin 40

La guerre contre l'Allemagne est déclarée en septembre 1939, et au mois de mai 40, nous avons vu passer à Orléans l'exode massif des populations du nord de la France qui fuyaient devant l'offensive allemande. Mon père décida de nous conduire chez nos grands-parents à Romorantin et nous avons quitté Orléans le vendredi 14 juin dans la matinée. Dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15, des bombes tombent vers le milieu de la rue Bannier, provoquant un incendie qui se développe rapidement. Les services publics sont complètement désorganisés. Les pompiers ont quitté Orléans ainsi que la plupart des habitants Le dimanche 16 juin, en début d'après-midi, les Allemands arrivent à Orléans et découvrent une ville en flammes.

Les ponts avaient été minés par le génie français. Le pont Joffre s'est effondré comme un

château de cartes, entraînant beaucoup de gens que l'on n'avait pas pu empêcher de l'emprunter. Pour le pont Royal, une seule arche, côté nord, a sauté. Le pont de chemin de fer n'a pas été détruit car les Allemands ont réussi à en prendre le contrôle et neutraliser le dispositif avant sa mise à feu.

Les Allemands laissent se propager l'incendie. Il ne sera maîtrisé que le 27 juin, grâce à l'intervention d'un détachement de pompiers de Paris qu'un industriel orléanais, M. Germain Maure, était allé chercher et avait



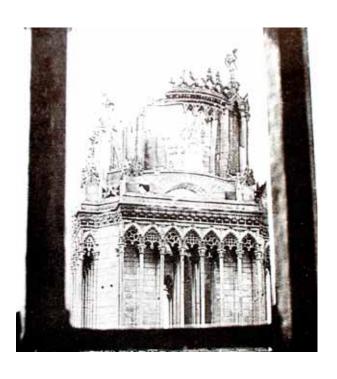
ramené à Orléans le 25 juin. C'est tout le centre ville qui est ravagé : 17 hectares sur les 130 de la ville à l'intérieur des mails et 1271 immeubles détruits.

Mes frères et moi découvrirons cette ville sinistrée lorsque, début septembre, mes parents nous font revenir de Romorantin. Les rues ont été déblayées mais restent debout toutes les façades béantes, dont celle de notre maison. Les deux ponts routiers étant, l'un complètement détruit, l'autre inutilisable, les voitures passent sur le pont de Vierzon, sommairement aménagé, en attendant la réparation du pont Royal, qui a été rebaptisé d'emblée "pont Adolph Hitler". Les Allemands construisent à la hauteur de la rue des Charretiers une passerelle pour piétons pompeusement appelée "Hermann Goering Brücke". Elle ne servira pas très longtemps car elle a été emportée par la débâcle au cours de l'hiver 41-42. Le déblaiement de la ville a été très rapidement entrepris en utilisant les prisonniers de guerre. Tout le centre devient ainsi un véritable glacis. Seuls sont épargnés quelques vestiges historiques.

Un petit "train de mine" a été installé rue de Recouvrance et sur le bord de Loire pour évacuer tous les gravats, dont le volume est estimé à près de 200 000 m3. Ils serviront à élargir les quais St Laurent et de la Madeleine. Bien peu des promeneurs qui empruntent ces quais aujourd'hui savent qu'ils marchent sur les débris de nos maisons.

Mai-juin 1944

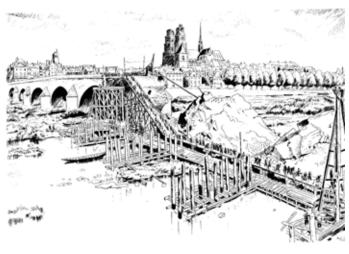
Les quatre années de l'occupation allemande se sont déroulées ici, comme partout ailleurs, avec leur lot de privations et d'arrestations qu'ont connu la plupart des Français, dans une ville qui affichait chaque jour combien elle avait souffert. Mais, début mai 44, les évènements rappelèrent que la guerre n'était pas finie. Et la ville allait encore subir de nouveaux dégâts. Le jeudi 11 mai — le jeudi était le jour de congé scolaire — en début d'après-midi, des bombes tombèrent sur la partie non démolie de la rue des Carmes, juste en bordure de la zone sinistrée. Les raisons de ce bombardement n'ont, semble-t-il, jamais été clairement établies. Un avion en difficulté aurait peut-être essayé de se décharger de ses bombes. Ce bombardement fut très meurtrier: on a dénombré 50 morts.



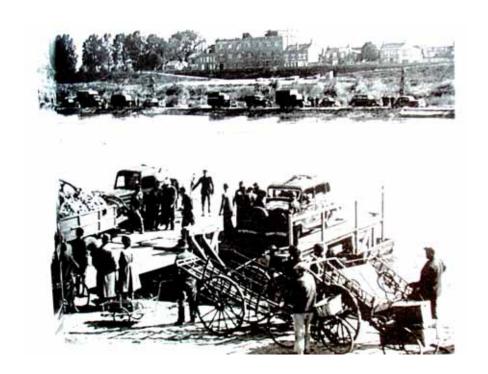
Puis, dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 mai, un violent bombardement s'abat sur la gare des Aubrais et sur Fleury-les-Aubrais : 100 morts. Et dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 mai, un bombardement, encore plus violent, achève la destruction de la gare de triage. On dénombre 150 morts. Plusieurs "éclaboussures" ont touché la ville : la cathédrale, la place du Martroi, la rue de la République – l'immeuble occupé par la Kommandantur,...

Le jeudi 8 juin, jour de l'Ascension, 2 jours après le débarquement en Normandie, le pont du chemin de fer, le pont de Vierzon, est bombardé : 4 vagues, volant à haute altitude, en début de matinée, détruisent 10 arches sur 15. Les maquis de Sologne et de la forêt d'Orléans multiplient sabotages et opérations de commandos, déclenchant de violentes ripostes des occupants : les massacres du By et du Cerbois comptent parmi les plus meurtriers. Enfin, les Américains libèrent Orléans le 16 août. Les Allemands se replient au sud de la Loire après avoir fait sauter 3 arches du pont Royal, côté sud. Les Américains, quant à eux, ont ordre de ne pas franchir le fleuve. On assistera à un duel d'artillerie, heureusement très bref, dont les principales victimes ont été la statue de Jeanne d'Arc, place du Martroi, au nord et le clocher de l'église St Marceau, au sud.

Le franchissement de la Loire est complètement interrompu, les trois ponts, routiers et ferroviaire détruits ou sérieusement endommagés. Les piétons et les vélos pourront assez rapidement emprunter une passerelle, plutôt acrobatique, aménagée dans le lit même de la Loire. Mais les Orléanais n'étaient pas toujours à la fête avec cette passerelle qui a connu trois versions successives, certes de moins en moins pentues mais qui étaient, à l'occasion, recouvertes par les eaux de la Loire. Quant aux voitures, elles empruntent un bac improvisé après avoir longuement fait la queue sur le duit auquel on accède, au sud, à la hauteur de la place Saint Charles.



Gravure de L.J. SOULAS



DEPUIS 1945

La reconstruction

Dès 1940 et pendant toute la période de l'occupation, on a travaillé sur les projets de reconstruction. Mais c'est véritablement après la Libération que les choses sérieuses ont commencé. Le plan adopté définitivement n'a finalement comporté que deux modifications importantes :

- prolongation de la rue Jeanne d'Arc au-delà de la rue Royale, et création de la place De Gaulle. Ce ne fut qu'une toute petite avancée sur le projet de 1750, qui allait jusqu'à la porte Madeleine! ...

- mise sous arcades des trottoirs de la rue Royale. Les façades allaient être reconstruites comme à l'origine, et en pierre de taille, afin de conserver l'alignement et le style de la partie non détruite, tout en élargissant la voie de circulation. Cette décision amputa sérieusement la profondeur des magasins reconstruits : nous avons subi une perte de près de 20 % de notre surface au rez-de-chaussée sans réelle compensation financière. Quelques autres aménagements beaucoup moins visibles ont été effectués : on a fait arriver la rue d'Illiers au milieu de la place du Martroi, on a élargi et redressé la rue du Cheval Rouge en créant la place St Paul, on a supprimé la rue de la Main qui File qui débouchait dans la rue Royale et donné son nom à l'ancienne rue de la Vieille Peignerie qui a disparu. Les travaux de reconstruction ont débuté rue Bannier en 1948, à l'angle de la rue du Colombier. C'est presque l'endroit où l'incendie a démarré en juin 40.

Nous avons pu nous réinstaller rue Royale, dans notre immeuble reconstruit, en 1952. (mais les comptes définitifs n'ont été arrêtés qu'en 1963). Et il a fallu attendre le milieu des années 60 pour voir la fin des travaux de mise sous arcades des trottoirs dans la partie non sinistrée de la rue. Ce fut une opération très délicate et très coûteuse, car il fallait absolument retrouver dans les arrières une partie des mètres carrés pris pour les trottoirs. Le pont Joffre a été reconstruit en 1958-59. Ainsi, il a fallu près de vingt années pour effacer toutes les traces de la deuxième guerre mondiale.

Les années 70-80-90 et aujourd'hui

De nombreux aménagements ont modifié l'aspect du centre-ville au cours des dernières décennies : le débouché de la rue du Cheval Rouge sur les quais, les Halles Châtelet, la Charpenterie, le quartier Dessaux, la place d'Arc, etc... Il faut, également évoquer toutes les transformations à l'extérieur des mails, l'avenue de la Libération, La Source, l'Université, le pont Thinat, l'avenue Roger Secrétain, l'avenue des Droits de l'Homme, le pont de l'Europe, etc...Tout cela montre le dynamisme de notre ville.

Et nous terminerons sur un clin d'œil. Orléans peut probablement prétendre être la ville qui possède le monument aux Morts le plus "baladeur" de France. Il a été réalisé par les frères Malfray après la première guerre mondiale et inauguré en 1924 par le maréchal Joffre. Il avait été édifié sur les mails dans l'axe de la rue de la Gare, devenue avenue de Paris. Mais il gênait certains projets et, en 1959, on l'a déplacé d'une centaine de mètres vers la place Gambetta, à l'ouest. 1l y est resté quelques années, mais on a trouvé qu'il gênait encore. Et en 1986, on lui a fait faire le grand voyage vers l'est, qui l'a conduit à son emplacement actuel. Définitif? Allez donc savoir!...

BIBLIOGRAPHIE

Autin J. B, Debal J., Guerold J., Le Loiret dans la tourmente - 1940-1945.

Beauvais de Préau, Essais historiques sur Orléans.

Bimbenet E., Histoire de la ville d'Orléans.

Bulletin S.A.H.O., Orléans, Ville universitaire.

Cuénin M., Orléans dévoilé

Debal J., De Cenabum à Orléans.

Debal J., Le Plan d'Orléans.

Fournier E., Histoire d'Orléans.

Gaillard L. (Abbé), Histoire des noms des rues d'Orléans.

Jouet S., Ly M., Vannier S., Orléans Mémoire.

La République du Centre : Orléans, été 44, Hors série, juin 1994.

Le Grand Livre du Pont Royal

Lelait M., Il était une fois Orléans.

Lepage, Les Rues d'Orléans.

Mériau B., Hier Orléans.

Orléans de l'Occupation à la Libération.

Orléans – Mémoire 39-45.

Orléans, Ville meurtrie et libérée.

Pensée Ch., Orléans - Album guide.

Pépin de Bonnerive M. et Mme, Les Journées tragiques d'Orléans - 15-26 juin 1940, Imp. Nouv.

Perseval M. P., Étude sur le bourg d'Avenum.

Secrétain R., Orléans.

Service Archéologique Municipal, Jeu de plans-Atlas archéoligique, sept. 2005.

Soyer J., Les Voies antiques de l'Orléanais.

Vannier S., Orléans, des Histoires pour son histoire.

Vassal S., Orléans d'hier à aujourd'hui?

Vergnaud-Romanesi C. F., Histoire de la ville d'Orléans.

DÉBAT

Michel Monsigny : Quand je suis arrivé à Orléans, on m'a beaucoup parlé des excavations et des souterrains de la ville d'Orléans. Cette question n'a pas du tout été évoquée dans l'exposé.

Anne-Marie Banquels de Marque: J'habitais en face des Archives. Un jour mon père m'a dit: "on va faire un grand voyage". On est descendu dans la cave, rue d'Illiers et on est arrivé largement à la moitié de la rue Royale. Le cimetière du Campo-Santo s'appelait le "Martroi aux corps", et il y avait sous le bas de la rue Royale, la rue de la Vielle Peignerie...

Henri Dransard: Oui, je suis volontairement resté au niveau du sol. Ce sujet pourrait faire l'objet d'un exposé à lui tout seul. Il est parfaitement exact que le sous-sol d'Orléans est truffé de nombreuses cavités, galeries, souterrains et anciennes carrières. Plusieurs ouvrages très documentés traitent de ce sujet. Anne-Marie Banquels de Marque a raconté une expédition souterraine. Je n'évoquerai que ce que j'ai connu personnellement. Dans les années 47-48, avec des amis, et ce n'était pas très raisonnable, nous sommes descendus jusqu'au 3ème niveau des caves de la Maison de Jeanne d'Arc dont il ne restait qu'une partie de la façade. Nous avons également "exploré" des souterrains à St Aignan, place Croix-Morin, faubourg Bannier... Et en 1937, un ouvrier travaillait, seul, dans la cave de notre immeuble 29 rue Royale. Le sol s'est effondré sous ses pieds. Il s'est retrouvé quelque trois mètres plus bas, heureusement sans dommages, dans une galerie qu'il a pu emprunter à la lueur de son briquet pour aboutir enfin dans une cave pleine de bouteilles et ressortir derrière le bar d'un café. C'était "La Pipe en Bois", qui existe toujours, à l'angle de la rue de Bourgogne et de la rue de la Cholerie, soit à environ 300 mètres de son point de chute.

Pierre Gillardot: La construction de la rue Royale a nécessité l'établissement d'un important remblai afin de mettre cette voie au niveau de la chaussée du pont. Le même dispositif a été utilisé sur la rive gauche au moment de la percée de l'avenue Dauphine. Les rues anciennes situées en contrebas, coupées par les remblais, sont devenues des impasses, telles la rue du Héron et la rue Tudelle.

Henri Dransard: Cela est parfaitement exact pour la rive sud. La suppression des deux "mottes" de la Loire a permis le remblai de l'avenue Dauphine. Quant au passage de la rue Royale au-dessus de la rue du Héron, cela a nécessité la construction d'un véritable pont qui existe toujours mais n'est plus visible que d'en bas. En effet, lors de la mise sous arcades dans les années 60, on a dû construire les trottoirs en encorbellement. On en a profité pour construire également deux magasins dans les mêmes conditions. Seule, l'interruption des façades de la rue Royale signale cet endroit. La rue du Héron, à l'ouest, et la rue de la Pierre Percée à l'est — où se trouve la maison de la Coquille actuellement en restauration — sont devenues des impasses lors de la construction de la rue Jean Hupeau vers 1880. La rue de la Vielle Peignerie et la rue de la Main qui file enserraient notre immeuble familial. C'était très certainement un quartier, dans le bourg d'Avenum, ou bourg Dunois, où se trouvaient des activités liées au tissu

Joseph Picard : Les vestiges anciens que l'on trouve sous le Conseil Régional n'ont pas été cités. On y trouve d'anciens murs conservés dans lesquels est installé le restaurant de l'assemblée régionale.

Henri Dransard : Il s'agit des restes de l'église Saint-Pierre-Lentin, qui est le plus ancien édifice chrétien archéologiquement connu à Orléans et qui date du IX siècle. Une note succincte les concernant était visible il y a quelques années. Elle a été malheureusement supprimée.

Gérard Hocmard : Les gravats de 1940 ont servi pour les quais, mais aussi dans mon quartier pour faire la butée du pont de Québec et la montée de la rue des Sansonnières. On a dû y amener pas mal de déblais.

Henri Dransard : J'ai probablement vu effectuer ces remblais (j'ai habité rue des Murlins chez mes grandsparents pendant plus de 2 ans), mais je n'en ai aucun souvenir. J'ai relevé le chiffre de 200 000 m3 de déblais à évacuer. Ils ont dû être utilisés à différents endroits, probablement également pour boucher, çà et là, des excavations et souterrains que nous avons évoqués tout à l'heure.

Gérard Lauvergeon : La Fontaine dans son voyage en Limousin compare, par son activité, le port d'Orléans à celui de Constantinople.

Pierre Bonnaire : Que sait-on sur Orléans, port de Loire ?

Henri Dransard: La Marine de Loire pourrait donner lieu à une communication qui lui serait entièrement consacrée. La navigation y remonte au premier millénaire avant J.-C. César parle, à propos de Cenabum, d'un "port fluvial actif". Au IX^e siècle, les Normands ont, à plusieurs reprises, remonté la Loire avec leurs bateaux. C'est au XII^e siècle que fut créée la "Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et les fleuves descendant en icelle", une des plus anciennes corporations en France dont la devise "ex libertate commercii ubertas" — "de la liberté du commerce naît la prospérité" est devenue celle de la Chambre de Commerce d'Orléans. Plusieurs ports se créent sur les deux rives: le port des Tanneurs, du Châtelet, de Recouvrance sur la rive droite, celui des Capucins, de St Marceau et de Tudelle au sud. Le trafic, qui concerne essentiellement les marchandises, atteint son apogée à la fin du XVII^e siècle. J'ai relevé le chiffre de 10 000 bateaux, recensés à cette époque, sur tout le cours du fleuve. Je n'ai pas pu rapprocher ce chiffre de celui du trafic de Constantinople. Avec la machine à vapeur au début du XIX^e siècle les transports de passagers se développent, mais l'arrivée du chemin de fer (Paris-Orléans est ouvert en 1843) portera un coup fatal à la navigation sur la Loire.

SALVIA PLEBEIA, LES GRANDS VOYAGES D'UNE PETITE PLANTE¹

Christian Froissart



Résumé

Salvia plebeia est une toute petite plante, sans réel intérêt horticole car ses fleurs ne dépassent pas 3 mm. Sa grande particularité est d'avoir été découverte par Robert Brown en Australie et décrite en 1810. La première question soulevée est pourquoi en Australie, alors que cette plante est omniprésente en Chine. Ce sera l'occasion d'analyser la chronologie de la découverte de la flore chinoise, étudiée par les missionnaires jésuites depuis le début du XVII^e siècle et cependant très méconnue de l'Occident jusqu'au milieu du XIX^e siècle. La deuxième question posée par la découverte de Salvia plebeia en Australie est celle de sa présence. C'est l'unique représentante du genre dans toute l'Océanie (mis à part des plantes cultivées par les Occidentaux). Toutes les Salvia présentant la même morphologie sont originaires d'Asie centrale. Une grande partie de leur aire de répartition (sous continent Indien, Chine du sud, Indonésie, Philippines) correspond aux grands flux migratoires afro-indiens dont les premiers peuplements australiens sont très probablement issus. Cette plante, très utilisée par la médecine populaire des pays précités, aurait-elle fait partie du voyage ?

֎֍֎֍֎֍

La découverte de Salvia plebeia

Salvia plebeia est une sauge sans aucun intérêt horticole. Ses fleurs qui mesurent moins de 5 mm, sont de couleur unie et fade et son vague parfum mentholé ne suffit pas à nous la faire apprécier. À quoi bon parler d'elle ? Elle possède effectivement une singularité : elle fut découverte en Australie en 1810.

C'est à cette date que Robert Brown, médecin, fils de pasteur écossais, encore jeune botaniste et protégé de Joseph Banks, publie *Prodromus Florae Novae Hollandiae*. Cet ouvrage présente les découvertes botaniques faites lors de l'expédition conduite par Matthew Flinders en direction de la Nouvelle Hollande, nom d'usage à l'époque de ce que nous appelons aujourd'hui l'Australie. Embarquée sur H.M.S Investigator, l'équipe de naturalistes et d'illustrateurs arrive en décembre 1801 à King George Sound (maintenant Albany), au sud-ouest de l'Australie, se déplace ensuite plus à l'est, à Port Jackson (aujourd'hui Sydney), visite la Tasmanie, finissant par le premier tour complet de l'Australie. Ils ne reviendront que 5 ans plus tard, avec de multiples récoltes, dont, entre autres trésors, 4000 spécimens de plantes ne comprenant pas moins de 1700 espèces nouvelles. Parmi elles, une petite *Salvia* omniprésente à Port Jackson et dans ses environs, à laquelle Robert Brown n'a pas prêté plus d'attention qu'elle n'en méritait puisqu'il l'affubla de l'épithète plutôt péjorative de *plebeia*. (épithète appréciée par R. Brown qui l'a utilisée pour 13 autres taxa).

_

¹ Séance du 3 avril 2007.

Les expéditions vers l'Australie avaient commencé 160 ans plus tôt avec le Néerlandais Abel Tasman qui partit de Batavia (Jakarta) en 1642 et contourna l'Australie par le grand sud (Nouvelle-Zélande et Tasmanie) mais apparemment, sans jamais l'aborder. Il faudra attendre 130 ans : l'Endeavour, commandé par le Capitaine Cook, emportant à son bord Joseph Banks, est le premier contact connu entre l'Australie et l'Occident. L'Astrolabe et La Boussole, sous le commandement du comte de La Pérouse tentèrent de lui succéder en 1785 mais disparurent aux îles Salomon. Il semble néanmoins que La Pérouse ait rencontré l'amiral anglais Arthur Phillip le 26 janvier 1788, aux environs de Port Jackson. La Recherche et L'Espérance, parties sur leurs traces en 1792 avec le naturaliste J.H. de la Billardière, finirent aux mains des Hollandais pour échapper à la Terreur qui règnait alors en la France. Enfin, l'expédition du commandant Baudin avec Le Géographe et Le Naturaliste est pratiquement contemporaine de celle de Matthew Flinders (1800-1804).

En dehors de ces expéditions, il faut signaler que la première installation de bagnards en Australie a eu lieu en 1788 sous la conduite d'Arthur Phillip, à Port Jackson même.

Le voyage de 1801 fut, pour le naturaliste ecossais Robert Brown, le début d'une brillante carrière. Héritier des collections de Sir Joseph Banks, il monnaye leur maintien au British Musèum contre un poste de conservateur à vie du département de botanique. Sa pratique intensive de l'observation au microscope sera pour lui l'occasion d'émailler son parcours de découvertes considérables : le noyau cellulaire, la distinction entre angiosperme et gymnosperme, le mouvement brownien.

Pourquoi retenir parmi des trouvailles aussi importantes celle d'une innocente petite Salvia?

Présentation de Salvia plebeia

Pour commencer, dresser le portrait de notre héroïne pourrait peut-être aider à mieux comprendre ce dont il s'agit. C'est une plante monocarpique, herbacée, aux tiges dressées, dépassant rarement 50 cm de hauteur, à la pilosité recourbée, non glanduleuse, concentrée dessous. Feuille elliptique et brièvement pétiolée, devenant sessile à l'approche de l'inflorescence, cunée à la base, arrondie à l'apex, aux marges légèrement serrulées, portant sur le dessus et plus particulièrement sur les nervures un mélange de poils glanduleux et non glanduleux. Plusieurs inflorescences simultanées, ramifiées, composées de pseudo-verticilles de 3 à 6 fleurs, distants à la base et se rapprochants vers le sommet, soutenus par de petites bractées persistantes et une paire de bractéoles, parfois absente. Calice de 2,5 mm à l'anthèse, accrescent jusqu'à 3,5 mm à la fructification, de tubulaire à campanulé, recouvert d'une minuscule pilosité de poils glanduleux et non glanduleux mêlés, lèvre supérieure portant 3 minuscules dents conniventes, lèvre inférieure plus longue avec deux dents acérées. Corolle de 4,5 mm, mauve pâle ou blanche, au tube rectiligne de 2 mm, pileux à l'intérieur, se prolongeant par une lèvre supérieure de 2,5 mm, dans l'alignement du tube et une lèvre inférieure à peine plus courte, défléchie, avec un lobe médian cordiforme et deux lobes latéraux ovoïdes, solidaires du tube sur leur plus grande dimension. Etamines légèrement exsertes, aux filaments de 1,5 mm, approximativement aussi longs que les connectifs dont les deux bras sont à peu près égaux. Seul, le bras supérieur porte une theca fertile, bras inférieur enflé, en forme de massue et adhèrent au connectif de l'autre étamine. Style bifide avec le bras postérieur plus court. Graines d'environ 1 x 0,8 mm, ovoïdes, lisses, fortement mucilagineuses quand elles ont pris l'humidité.

Ceci donne une idée de l'aspect extérieur. À l'intérieur, Salvia plebeia est une usine chimique distillant de nombreuses substances complexes tels que terpènes, flavines, hispiduline, nepetine, eupafoline. En d'autres termes, on lui prête quantités de vertus médicinales, plus ou moins avérées, caractère qu'elle partage avec beaucoup d'autres Salvia. Curieusement, à l'inverse de S. miltiorrhiza ou S. Bowleyana, très largement citées dans la pharmacopée traditionnelle chinoise, S. plebeia est peu mentionnée. Surprenante coïncidence avec le nom dont Robert Brown l'a affublée: il s'agit d'une plante de la médecine populaire, une simple réservée aux "petites gens".

Une fois son portrait dressé, *S. plebeia* apparaît toujours comme une plante relativement banale et rien jusqu'à présent ne permet de comprendre en quoi sa découverte est singulière.

La répartition de Salvia plebeia

Depuis le xxe siècle, nous avons un aperçu à peu près global de la végétation mondiale. Ce n'est qu'avec cette perspective que *Salvia plebeia* apparaît comme la plante des extrêmes. Si elle fait partie des plus petites fleurs du genre, caractère que lui dispute un assez grand nombre de ses congénères, elle possède, sans contestation possible, la plus grande aire de répartition : à l'ouest le Béloutchistan, au nord la Russie Orientale, à l'est le Japon et au sud l'Australie en passant par le sous-continent indien dans sa quasi totalité, la Malaisie, les Philippines et l'Indonésie.

C'est un phénomène unique pour ce genre. Les sauges ont dans l'ensemble des aires de répartition restreintes : quelques sommets de la même chaîne montagneuse ou vallées d'un même massif, un biotope bien précis et mis à part *Salvia carnea* (Amériques boréale et septentrionale), jamais plus d'un hémisphère et un seul continent.



Répartition approximative de Salvia plebeia

La découverte de la flore chinoise

Le premier sujet d'étonnement est sa découverte en Australie. Pourquoi aller découvrir au bout du monde, en "terra incognita", une plante omniprésente sur le continent asiatique, dans des zones que les Européens sillonnent depuis Marco Polo ?

Les prémices

C'est une occasion de réfléchir à la curieuse histoire de la découverte de la flore chinoise par l'Occident. C'est avec Louis XIV que la France s'intéresse sérieusement à l'Extrême-Orient, où l'avaient devancée d'abord le Portugal puis l'Espagne et enfin l'Italie. Des ambassades se

rendent en Chine et au Siam (Thaïlande). Les missions d'évangélisation qui leur succèdent, conduites en générale par des jésuites, se voient aussi rapidement assigner un rôle de correspondants scientifiques. Les pères Louis Lecomte (1655-1728), François-Xavier Dentrecolles (1663-1741) Dominique Parenquin (1665-1741) sont à l'origine des premières découvertes botaniques dans cette région du monde : Sophora japonica, Wisteria sinensis, Firmiana simplex, Diospyros kaki. Le premier d'entre eux, le père Lecomte, fait partie du groupe de six Jésuites mathématiciens, arrivés à Pékin en 1688. Le père François-Xavier Dentrecolles n'est pas seulement connu pour quelques envois de plantes. Il tient la mission de King - te - tching, une bourgade de la province de Kiang-si, un des plus importants centres de production de porcelaine de cette époque. C'est à partir de ses écrits publiés par le père Du Halde dans Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus, que l'article de l'Encyclopédie concernant la porcelaine chinoise sera élaboré. Aussi minutieux que puissent être les détails fournis et les prix exorbitants payés pour envoyer en France des échantillons (les mauvaises langues prétendent qu'il ne s'agissait que de feldspath), les fabriques françaises resteront pratiquement incapables de produire la moindre pièce de porcelaine dure jusqu'à la découverte du kaolin de Saint-Yriex en 1768. Cette anecdote confirme que malgré les sourires faits aux ambassadeurs, les Chinois se défient des Européens. La circulation des occidentaux est strictement contrôlée, tout déplacement doit faire l'objet d'une demande à une administration plus tatillonne que celle des Soviets à leur apogée. L'herborisation se fait dans les jardins des princes où on ne laisse voir aux explorateurs que ce que les Chinois veulent bien leur montrer. C'est pour cette raison que les découvertes se limitent à des plantes ornementales, certes fort belles, mais sans valeur économique ni application industrielle.

La logistique a été aussi un frein important : les rares échantillons sont envoyés secrètement, par des caravanes traversant la Sibérie jusqu'aux diplomates européens établis en Russie. Il faut aussi être conscient que ceci s'est passé avant Linné, donc avant la mise en place des règles de codification botanique que nous utilisons aujourd'hui. Toute plante nouvelle décrite depuis Linné est désignée par un binôme, nom de genre/nom d'espèce, et accompagnée d'un nom d'auteur qui permet de retracer relativement facilement l'histoire de sa découverte. Les plantes découvertes avant Linné ont été renommées et décrites à nouveau, selon les usages modernes par Linné et ses contemporains. Il est beaucoup plus difficile de remonter à leurs origines et de retracer leur histoire.

Très rapidement, les jésuites seront mis à l'écart, suite à des querelles romaines où leur tolérance vis à vis de pratiques jugées païennes, telle que le culte des ancêtres, sera vivement critiquée. Le recul de l'église catholique sur des points aussi fondamentaux pour les Chinois conduira en 1724 à l'interdiction du christianisme en Chine. Seuls les savants Jésuites seront autorisés à rester, mais en étant cantonnés à Pékin, avec des possibilités de circuler infiniment restreintes.

Les premiers grands botanistes en Chine

Seize ans plus tard, le père Pierre Noël Le Chéron d'Incarville (1706-1757) débarque à Macao et s'installe à Canton où il doit patienter deux ans en attendant l'autorisation de se rendre à Pékin où, comme les autres missionnaires de l'époque, il sera au service de l'empereur Qianlong partageant son temps entre la transmission du savoir occidental et la supervision des constructions européennes du Palais d'été. Cela lui permet néanmoins de faire vers la France, quelques envois de graines, glanées au hasard de ses déplacements ou achetées à des apothicaires et épiciers. Comprenant vite que cette méthode ne peut conduire à d'intéressantes découvertes, il élabore avec l'aide de Bernard de Jussieu une véritable stratégie: pénétrer dans les jardins impériaux, ce qui implique de gagner la confiance du souverain en étant reconnu comme botaniste émérite. À cette fin, Bernard de Jussieu lui fait parvenir des graines de sensitive (Mimosa pudica) qu'il parvient à faire germer et qui provoquent chez l'Empereur une grande admiration : jardins et serres lui sont ouverts. Un courant d'échanges s'établit alors entre Bernard de Jussieu au Jardin du Roi à Paris et le mandarin chargé des serres et jardins de la Cité Interdite. Il durera jusqu'en 1773, quand Clément XIV supprime la Compagnie de Jésus. Ces échanges restent cependant limités à des plantes cultivées, essentiellement ornementales et ne comportaient aucune Sauge.

Au XIX^e siècle les missions se poursuivent et s'intensifient, conduites par des pères Lazaristes comme le père David (1844-1900) ou des pères des missions étrangères, comme le père Delavay (1807-1895) ou des jésuite comme Paul Guillaume Farges (1844-1912) pour ne citer que les plus célèbres. La circulation se fait de plus en plus facile pour les Européens, au fur et à mesure de l'affaiblissement de l'Empire du Milieu et de son administration. Mais c'est en France que l'intendance suit mal. Tous les envois des missionnaires sont précieusement conservés dans les caisses du Muséum en attendant que quelqu'un s'en occupe. Ce n'est qu'au dernier quart du xixe siècle qu'Adrien-René Franchet (1834-1900) en fera l'inventaire et décrira les espèces collectées.

L'intensification des découvertes

Le premier grand essor de la découverte de la flore chinoise par l'Occident se fait au travers des jardins botaniques que les Anglais installent en Inde : William Roxburgh (1751-1815) à Madras aux environ de 1810, puis Nathaniel Wallich (1786-1854) à Calcutta vers 1820, sensiblement en même temps que John Forbes Royle (1799-1858) à Saharanpur (Utar Pradesh). En 1814, Roxburgh publie la description de *Salvia brachiata*, plante en tout point identique à celle décrite par Robert Brown quatre années plus tôt sous le nom de *Salvia plebeia*.

Un peu plus tard, la Russie voisine connaît une effervescence scientifique à l'Université de Saint-Pétersbourg. Alexender von Bunge, après deux expéditions successives en Chine, publie en 1835 dans les annales de l'Académie de Saint-Pétersbourg la description de deux Salvia: S. miltiorrhiza, le dan shen de la médecine chinoise savante et S. minutiflora qui n'est autre que S. plebeia, une fois encore. La date de description de S. miltiorrhiza est, elle aussi, surprenante et illustre le peu de latitude dont disposaient les botanistes occidentaux en Chine. Cette plante est une panacée de la pharmacopée chinoise, certainement déjà très largement utilisée au xviie siècle.

Plusieurs expéditions russes en Chine centrale suivent auxquelles participent Carl Johan Maximovicz (1827-1891) qui visite le bassin de l'Amour en 1850 et la Mandchourie en 1855, puis Nicolas Przewalski (1839-1888) qui effectue au moins quatre voyages en Chine entre 1876 et 1888, année au cours de laquelle il trouva la mort au Tibet.

L'âge d'or

Sous l'impulsion de Sir Isaac Bayley Balfour (1853-1922), puis de Sir William Wright Smith (1875-1956), Edimbourg remplace progressivement Saint-Pétersbourg pour devenir le centre de connaissance de la flore chinoise en Europe. C'est là que les collections des botanistes écossais Robert Fortune (1812-1880) et surtout George Forrest (1873-1932) sont analysées, répertoriées et conservées. D'autres explorateurs moins célèbres comme Reginald John Farrer (1880-1920) ou Francis Kingdon-Ward (1885-1958) y apportent aussi leur tribut. Edimbourg draine alors beaucoup d'autres publications européennes traitant de la flore chinoise tels que les travaux de Friedrich Ludwig Emil Diels (1874-1918), professeur à l'Université de Berlin qui réserve au Notes from the Royal Botanic Garden Edinburgh ses écrits sur la flore chinoise. Il en va de même pour Mgr Augustin Hector Léveillé (1863-1918), jésuite français, professeur à Pondichéry et auteur de Flore du Kony-Tcheou, 1914-1915. C'est d'ailleurs à Edimbourg que sont conservés la plupart des herbiers relatifs à la flore chinoise, comme ceux d'Adrien Franchet et d'Hector Léveillé mentionnés ci-dessus.

Il faut aussi citer la contribution de Heinrich Handel-Mazzetti (1882-1940), botaniste autrichien, envoyé pour quelques mois au Yunnan par la Société de Dendrologie austrohongroise en 1914 et qui dut y rester pour cause de guerre mondiale jusqu'en 1919. Il en rapporta non seulement une vaste collection de plantes, mais aussi le récit de ses observations sur les mœurs des différentes ethnies chinoises qu'il côtoya. Un autre Autrichien, devenu citoyen des États Unis d'Amérique et célèbre botaniste, Joseph Rock (1884-1962) résidera en Chine dans le Sichuan entre 1922 et 1944. Auteur de nombreux articles parus dans le magazine *National Geographic*, il est connu des horticulteurs pour les rhododendrons chinois qu'il a introduits et pour une pivoine arbustive qui porte son nom.

Actualité

Aujourd'hui, les botanistes chinois, dans un premier temps Sun, Wu, Li, Huang et maintenant S.W. Su, Z.A. Shen et J.Q. He (pour les Lamiaceae, mais il y en a beaucoup d'autres) contribuent régulièrement à enrichir la nomenclature des plantes d'Extrême-Orient. Tous ont participé à l'élaboration du gigantesque ouvrage *Flora Reipublicae Popularis Sinicae*, malheureusement pour nous écrit en chinois mais qui a été traduit en anglais et mis à jour par un groupe d'universités et de jardins botaniques occidentaux et dont de grandes parties sont aujourd'hui accessibles sur Internet (site de l'Université d'Harvard). À l'article concernant *S. plebeia*, plusieurs synonymes sont cités, notamment ceux de Bunge (*S. minutiflora*) et de Roxburgh (*S. brachiata*) ainsi que deux synonymes originellement placés dans le genre *ocimum*:

- Ocimum fastigiatum Roth, renommé par Sprengel Lumnitzeria fastigiata, déjà cité par George Bentham (Labiatae Genera et Species 1833), décrit en 1821 et donc postérieur à la publication de Robert Brown,
- Ocimum virgatum Thun (Nat. Ed 14:546 John Murray, 1784)., renommé par (?) en 1925 Mosla virgata. La description de cette plante a été faite par Peter Thunberg, un élève de Linné, envoyé au Japon pour le compte de la Compagnie des Indes Néerlandaises. Les conditions d'herborisation au Japon étaient aussi difficiles pour les Occidentaux qu'elles l'étaient en Chine. Ce n'est qu'au hasard des rares sorties accompagnées qu'il est autorisé à faire, en qualité de médecin, que Thunberg peut collecter ses spécimens. Si la vue de Thunberg avait été suffisamment bonne pour voir que la plante qu'il décrivait n'avait que deux étamines, il aurait reconnu une Salvia et la découverte de Robert Brown serait passée inaperçue!

En Orient

Puisque, à l'extrême-ouest de l'aire de répartition de *S. plebeia*, nous avons cité l'Orient, un mot rapide s'impose pour comprendre pourquoi sa découverte n'a pas eu lieu dans ces contrées. Sa présence y est beaucoup plus restreinte, car c'est une plante affectionnant plutôt les lieux humides, ce qui ne lui permet pas de se répandre vers l'ouest. On la trouve dans une station au Béloutchistan et dans quelques localisations dans les régions au climat himalayen de l'est de l'Afghanistan et du Pakistan.

L'exploration de l'Orient a commencé beaucoup plus tôt que celle de l'Extrême-Orient et les œuvres de Pline l'Ancien regorgent déjà de descriptions de plantes orientales. Pierre Belon (1517-1564) est le premier naturaliste de l'Occident moderne à être parti en mission scientifique en Orient, mais pratiquement sans quitter les côtes : Grèce, Palestine, Egypte, périple suffisant pour rapporter le platane, cependant un peu court pour atteindre *S. plebeia* au Béloutchistan. Ses nombreux successeurs, Léonard Rauwolf (1535-1596), Peter Forsskål (1732-1763), John Sibthorp (1732-1763) n'ont pas été beaucoup plus à l'intérieur des terres. Il faut attendre 1875 pour retrouver aux environs du Mont Altaï, Alexender von Bunge, déjà largement cité à propos des explorations en Chine.

Tentatives d'explication de la distribution de Salvia plebeia

La présence de *Salvia plebeia* en Australie représente une anomalie. C'est le seul sujet de ce genre, pourtant richement représenté sur tous les autres continents dans des conditions climatiques identiques. Bien que cela se soit produit il y a bien trop longtemps pour qu'on ne puisse jamais en apporter une preuve formelle, on peut supposer que l'homme n'est pas étranger à cette distribution atypique. À l'instar du droit français, le bon sens scientifique peut-il se satisfaire d'un "faisceau de présomptions" ? C'est ce que nous allons tenter d'établir.

Origines probables de Salvia plebeia.

Il est d'usage de placer Salvia plebeia dans le sous-genre Notiosphace Benth. caractérisé par une lèvre supérieure du calice se terminant brutalement en trois minuscules dents conniventes, par des étamines dont le bras inférieur du connectif est déformé en forme de massue et porte les vestiges d'une theca, parfois fertile (observation divergeant selon les auteurs). Bien que ces sous-

genres soient assez contestés par les botanistes modernes, ils ont au moins le mérite d'exister et d'avoir, malgré tout, assez bien résisté à 150 ans d'observations; qui plus est, contrairement à ce que beaucoup avaient prédit, ils sont assez peu mis à mal par les recherches en cours sur la structure moléculaire. Une analyse d'ensemble confirme qu'il y a une correspondance bien établie entre les différents sous-genres du genre Salvia et leurs distributions géographiques. Tous les Calosphace sont américains, les Plethiosphace, Aethiopis, Hymenosphace et Eusphace entourent le bassin méditerranéen (avec quelques espèces établies en Afrique du Sud), les Audibertia sont concentrés en Californie, les Eurysphace Stib. et les Gymnosphace en Extrême-Orient. Seuls, les Heterosphace sont écartelés entre l'Amérique du nord et l'Afrique du sud.

Le sous-genre *Notiosphace* compte 14 espèces : *S. plebeia, S. aegyptiaca* – Iles Canaries, Cap Vert, déserts de l'Afrique du Nord, du Pakistan et de l'Inde, *S. areysiana* du Yemen Sud, *S. bazmanica* d'Iran, *S. chudaei* d'Afrique du Nord, *S. deserti* de Palestine et ses environs, *S. eremophila* d'Iran, *S. herbanica* des Canaries, *S. hillicoatiae* de l'Oman, *S. macilenta* d'Iran, Pakistan et Oman, *S. santolinifolia* en Iran, Pakistan et Afghanistan où se trouvent également *S. tebesana et S. trichocalycina*. Si l'on met entre parenthèses *S. plebeia*, toutes les *Notiosphaces* sont concentrées entre le nord-est de l'Afrique et le sud-ouest de l'Asie, dans des habitats très arides où notre plante ne survivrait pas. (Bunge les appelait *Eremosphac* dans sa classification)

Un autre fait est troublant : le nombre de chromosomes qui est de 2N=16 chez S. plebeia. Le seule autre Notiosphace dont le nombre de chromosomes a été compté est S. aegyptica où 2N=26 ou 2N=42.

2N=16 est la valeur la plus commune chez les plantes de l'est de l'Himalaya.

Compte tenu de son affection pour les lieux humides et de son nombre de chromosomes, l'appartenance de *S. plebeia* aux Notiosphaces n'est que morphologique et ne peut pas être considérée comme une indication fiable sur son origine éventuelle à l'ouest de l'Himalaya.

Une autre particularité attire l'attention : la grande régularité de ses formes, quels que soient les lieux de collecte. Je n'ai personnellement eu entre les mains que des plantes d'origine népalaise et philippine qui étaient parfaitement identiques. Toutes les photos que j'ai pu voir de sujets coréens, japonais et australiens ne présentaient non plus aucune différence. Seule, Elefriede Stibal a décrit en 1936 une var. *latifolia* originaire du Yunnan (dont les feuilles étaient un peu plus larges), var. aujourd'hui considérée comme impropre.

Il existe plusieurs plantes possédant à la fois une grande stabilité et une large répartition géographique. C'est le cas, par exemple, de *Samolus valerandi*, une petite primulacée que l'on trouve en Europe, Asie, Australie. I.C. Hedge du Royal Botanic Garden Edinburgh avance la théorie de plantes très anciennes, ayant épuisé leur capacité de mutation.

Les hypothèses d'une présence spontanée

Flore et faune australiennes sont tout à fait spécifiques. Séparés du continent "Gondwana" au Jurassique supérieur (125 millions d'années), les êtres vivants d'Australie ont connu une évolution à part, isolés du reste du monde. Les ressemblances qu'il peut y avoir, en particulier avec la flore d'Afrique du Sud, proviennent d'ancêtres communs mais aussi de biotopes similaires et tout spécialement de la fréquence des incendies et de la capacité acquise par la végétation à être régénérée par le feu. Les autres Lamiacées australiennes, famille comportant un assez grand nombre d'espèces typiques sont le fruit d'une évolution adaptée aux conditions spécifiques de cette partie du monde. *Chloanthes, Hemiandra, Prostanthera, Westringia...* paraissent tous avoir évolué de la même manière : corolle largement ouverte, adaptée à une pollinisation par de gros insectes, feuilles linéaires coriaces pour résister au soleil ardent et à la sécheresse, port frutescent pour ressusciter après un feu. Elles n'ont par conséquent que très peu de points communs avec *S. plebeia*.

La présence de *S. plebeia* en tant que plante spontanée de la flore australienne, résultat de l'évolution d'une plante originaire du Gondwana, est par conséquent peu plausible, d'autant que se poserait alors, avec la même acuité, la question de sa présence en Asie. La flore d'Australie

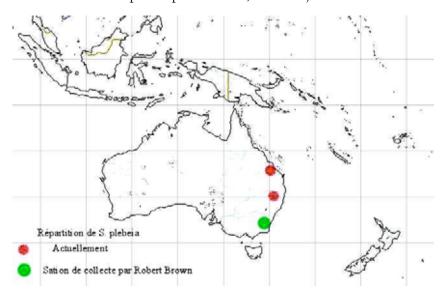
tropicale possède des éléments communs avec la flore d'Asie du sud-est, notamment plusieurs genres d'orchidées: *Bulbophyllum, Cymbidium, Dendrobium et Phalaenopsis*, qui ne doivent certainement pas leur présence à l'homme. Il existe pour les plantes plusieurs moyens de voyager en dehors de l'homme. Les oiseaux migrateurs par exemple peuvent jouer un rôle en transportant involontairement des graines (celles des orchidées sont aussi fines que la poussière), d'autres graines, comme celles des cocotiers, flottent et résistent à l'eau salée. Les graines de *S. plebeia* sont trop grosses pour voyager clandestinement sur de longues distances à bord d'un oiseau, trop petites pour traverser les mers en flottant et incapables de survivre à une immersion dans de l'eau salée.

L'hypothèse d'un transport par les oiseaux ou les courants marins semble devoir être, elle aussi, exclue. Reste à envisager la possibilité d'une propagation terrestre, par progression sur des îlots de terre ferme, émergeant au cours d'une glaciation. Il y a 38 000 ans, la glaciation quaternaire était à son paroxysme. Le niveau de la mer était très inférieur à que ce qu'il est aujourd'hui (de l'ordre de 50 m), si bien que les distances séparant les terres étaient bien moindres (on parle d'une centaine de kilomètres de mer entre l'extrême sud du continent asiatique [Sumatara étendu] et le nord de l'Australie, qu'aucune mer ne sépare alors de la Papouasie). Par contre, aucune étude ni théorie n'a jamais prétendu que les terres d'Australie et d'Asie ont été en contact. L'hypothèse d'une progression terrestre se trouve donc logiquement écartée.

Habitat de Salvia plebeia

L'analyse de la répartition de *S. plebeia* montre une anomalie : une discontinuité entre Asie et Australie. Aucun document, ni spécimen d'herbier n'atteste de sa présence en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ni dans aucune île d'Indonésie, Sumatra mise à part. Là aussi, deux hypothèses sont possibles : soit, elle n'a jamais été présente, ce qui contribuerait à infirmer l'idée d'une propagation terrestre, soit, le climat ne lui convenant pas, elle a disparu. Mais dans ce cas, pourquoi se serait-elle maintenue en Malaisie et à Sumatra dont les climats sont similaires à ceux de Papouasie ?

De même, en Australie, sa présence est cantonnée à la côte sud-est, dans ce que les Autraliens appellent "les Alpes Australiennes", dans les états du Queensland et de Nouvelle Galle du Sud. Le lieu de collecte de Robert Brown, aux environs immédiats de Port Jackson (Sydney) montre une localisation encore plus septentrionale, donc disjointe de l'Asie.



Répartition de Salvia plebeia en Australie

La carte ci-dessus montre les stations de collecte de S. plebeia en Australie, en vert, la zone où elle fut découverte par Robert Brown et en rouge deux zones de collectes récentes (source : Australian National Botanic Garden).

Ces éléments sont autant d'invites à formuler l'hypothèse d'une introduction de S. plebeia, par un moyen restant à déterminer, dans la partie septentrionale de la côte est de l'Australie.

Les motifs de transport

De nombreuses utilisations humaines de S. plebeia ont été recensées :

Comme plante médicinale (d'après Anthony C. Dweck: Folklore and cosmetic use of various Salvia species 2000): bactéricide efficace contre le staphylocoque doré, antitussif, antioxydant, anti-inflammatoire utilisé en décoction (Medicinal Botany of the province of Fujian [Fu-Chien 1982]); administré en tisane contre les maux d'estomac (Flore générale de l'Indo-chine [Henri Lecomte, 1927]), et contre le choléra et la dysenterie (Medicinal plants of east and southern-east Asia [L.M. Perry & J. Metzger 1980]). Le mucilage des graines traite les gonorrhées et les ménorragies (A Dictionary of economic products of India [Sir George Watt 1893]), les feuilles apaisent les maux de dents et possèdent des propriétés diurétiques et astringentes (Fu-Chien 1982).

Pour mémoire, des découvertes récentes ont permis d'isoler à partir de *S. plebeia* un agent anti-oxydant qui pourrait avoir des applications agroalimentaires et un antihistaminique plein de promesses.

En tant que cosmétique, les graines servent à la confection de savon en Inde (*Flora Hainaca* [Peking Science press 1997], participent, grâce à leur mucilage, au brillant des chevelures indiennes [Watt 1893] et réduites en poudre, ont une action insecticide contre la vermine (*Flora Bengal* [Dalzell & Gibson 210, 1861]).

Il n'est pas exclu que, compte tenu de la grande quantité de graines produites, de la teneur de celles-ci en acides gras insaturés (15%) et du mucilage qu'elles produisent en présence d'humidité, *S. plebeia* ait eu des utilisations alimentaires, à l'instar des "Chia" mexicains (*S. columbariae, hispanica, potus...*). Je n'ai malheureusement trouvé aucune indication d'emploi effectif de cette manière.

Compte tenu de ses multiples bienfaits, on imagine assez facilement que *S. plebeia* est une bonne candidate pour la liste des produits à emporter absolument sur une île déserte! L'utilisation sous forme de graine est évidemment plus propice à la dissémination de l'espèce que toute autre partie de la plante. Ceci est d'autant plus plausible que les graines de *S. plebeia* disposent d'un pouvoir germinatif élevé qui se conserve pendant plusieurs années.

L'intervention humaine

Dans *An enumeration of Philippine plants* [E.D. Merrill 1923], l'hypothèse d'une origine humaine de la présence de *S. plebeia* dans deux villes de basse altitude de l'île de Luzon est avancée "confinement to these localities suggests that the species has been introduced at some earlier date and has escaped into the wild". L'intervention humaine étant admise dans la dispersion de *S. plebeia* loin de son Asie centrale natale, la route vers l'Australie est encore longue!

L'analyse de la répartition dessine assez vaguement deux axes de diffusion :

- un axe terrestre, allant d'ouest en est, partant de Perse et finissant en Corée et Russie Orientale au nord et à Canton au sud (avec un petit saut supplémentaire jusqu'au Japon),
- un axe insulaire et maritime, partant du Sud-Est asiatique, passant par la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, et enfin l'Australie.

L'axe ouest-est est fréquenté depuis la nuit des temps, traversé de flux pacifiques ou belliqueux, selon les époques et commerciaux depuis seulement quelques siècles. Nous avons en Occident l'image d'un flux prédominant de l'est vers l'ouest, traumatisés que nous sommes par

les invasions barbares, l'histoire de Michel Strogoff et le spectre du "Péril Jaune" qui a hanté les Trente Glorieuses. Mais le flux a bel et bien lieu dans les deux directions comme l'atteste la présence de bouddhistes dans toute la Chine et l'Asie du Sud-Est, de musulmans à X'ian et en Malaisie, l'Empire moghole. Bien que rien ne l'indique de façon certaine, le voyage de *S. plebeia* est vraisemblablement antérieur.

L'axe insulaire maritime est encore plus difficile à expliquer. Le propos mériterait d'être étayé par de solides connaissances en ethnologie que je ne possède malheureusement pas. Comme cela a été annoncé par voie de presse, certaines analyses ADN récentes démontrent que les aborigènes d'Australie ne sont pas originaires d'Australie (bien que d'autres études basées sur la découverte de l'homme de Mungo prétendent également le contraire). Plusieurs courants migratoires dits "afro-indiens" seraient à l'origine des peuplements australien et mélanésiens, auxquels s'entremêlent des courants "sino-malaisiens" responsables de l'occupation humaine en Indonésie, Philippines, et Polynésie. Le courant aurait commencé il y a 50 000 ans, aurait continué par vagues successives, île après île et se serait stabilisé pour l'Australie, il y a 38 000 ans, mais s'est poursuivi beaucoup plus longtemps pour le peuplement de la Mélanésie, Micronésie et Polynésie.

Quelques raisons de douter.

Plusieurs éléments viennent malheureusement ébranler la belle hypothèse de l'arrivée de S. plebeia avec les premiers peuplements australiens.

Il est généralement admis que l'homme ne serait devenu agriculteur qu'au Néolithique, c'est-à-dire 30 000 ans après le peuplement de l'Australie. Quel était le développement de ces premiers peuples migrants? Un homme capable de maîtriser la navigation n'est-il pas assez évolué pour collecter et emporter avec lui les graines qui le débarrasseront de la vermine qui le harcèle?

On a du mal à imaginer l'impact des glaciations sur la géographie botanique. Les plantes qui ont survécu se sont déplacées vers le sud, poussées par le froid, semis après semis, puis sont revenues dans leur habitat initial avec des jours meilleurs. Celles qui n'ont pas pu poursuivre leur progression septentrionale ont disparu, comme l'atteste la pauvreté de la flore européenne, bloquée par la Méditerranée. L'Asie du Sud-Est a été probablement la ligne de fuite de S. plebeia. Jusqu'où s'est-elle déplacée ? Présente à Sumatra mais dans aucune autre des îles d'Indonésie qui étaient alors rattachées à l'Asie, elle est inconnue en Nouvelle-Guinée qui faisait, à la même époque, partie du continent australien.

Pour conclure.

Si l'évolution simultanée d'une plante identique en Australie et en Asie est, comme exposé plus haut, peu vraisemblable et si le transport par des voies naturelles (terre, oiseau ou mer) entre l'Asie et l'Autraslie tout aussi peu plausible , on ne peut considérer *Salvia plebeia* comme une plante australienne *stricto sensu*. La raison de sa présence reste toutefois difficile à établir et plus encore à démontrer.

D'éventuelles preuves locales d'ordre ethnobotanique ou coutumier ont bien entendu totalement disparu, surtout depuis que la venue des Occidentaux a séparé les aborigènes des stations où croissait S. plebeia en Australie.

Son arrivée il y a 38 000 ans avec les premiers peuplements, bien qu'elle ne soit pas impossible, est tout aussi incertaine. Entre il y a 38 000 ans et l'arrivée du capitaine Cook, d'autres vagues d'installation humaine sur les côtes australiennes, intégrées par les aborigènes ont pu avoir lieu. De vastes projets d'études ethnologiques basées sur une analyse systématique de prélèvement ADN sont en cours. Peut-être apporteront-ils un complément de réponse ? Un événement mineur peut suffire, comme un bateau perdu, naufragé sans histoire, avec seulement à son bord un peu de fourrage acheté en Malaisie, des patates douces de Sumatra (Ridley 1930 :

"the nutlets may be transported on muddy potatoes in Sumatra...."), ou quelques graines contre les poux... et voilà la flore australienne enrichie d'une nouvelle espèce!

Le plus probable reste cependant le transport fortuit de graines à l'occasion de l'installation des premiers bagnards en 1788. Ou encore pourquoi une plante ne se serait-elle pas échappée quand La Pérouse échangeait ses échantillons avec les Anglais à Botany Bay ? Les botanistes sont tellement distraits!

Bibliographie

Allain Yves Marie, "Des botanistes explorateurs en Chine" in *Hommes et Plantes* n°27 1988.

Alziar, G. 1988-1993. *Catalogue synonymique des Salvia du monde (Lamiaceae)*. I - VI. Biocosme Mesogeen 5(3-4): 87-136; 6(1-2, 4): 79-115, 163-204; 7(1-2): 59-109; 9(2-3): 413-497; 10(3-4): 33-117.

Bentham, G. 1832-1836. Salvia. Labiatarum genera et species. 260-698. Ridgeway, London.

Chiang-su chih-wo-chih (*Flora of Jiangsu Province*), Part 2, 1982. Jiangsu Science & Technology Press. pp. 710-11.

Chopra, R.N., & Others, 1958 (2nd edtn). *Chopra's Indgenous Drugs of India*. Calcutta: U.N. Dhur & Sons. p. 684

Council of Scientific & Industrial Research, India, 1948-76, *The Wealth of India: Raw Materials.*, 11 vols. vol.9. (Rh-So), New Deli: CSIR. p. 198. citing Caius. J., Bombay Nat. Hist. Soc., 1941-42, 42:415.

Flora Hainanica Tomus IV, 1977. Peking: Science Press pp.42-43.

Flora Bengal Dalzell & Gibson 210, 1861.

Fournier P., Voyages et découvertesz des missionnaires naturalistes français à travers le monde. Pa&ul Lechevalier & Fils édit. 1932.

Fu-chien yao-wu-chih, *Medical Botany of Fujian Province*, Part 2, 1982. Fujian Science & Technology Press. pp. 276-77.

Hedge, I.C. 1974. A Revision of Salvia in Africa and the Canary Islands. Notes Roy. Botr. Gard. Edinburgh 33: 1-121.

Hedge, I.C. 1982a. "Labiatae" in Davis, P.H. (ed.) *Flora of Turkey and the eastern Aegaean Islands*. Vol. 7: 36-463. Edinburgh: Edinburgh University Press.

Hedge, I.C. 1982b "Salvia" in Rechinger, K.H. (ed.) *Flora Iranica*. Vol. 150: 401-476. Graz: Akad. Druckund Verl. Anst.

Hedge, I.C. 1988. *Labiatae of Southwest Asia: diversity, distribution and endemism.* Proc. Roy. Bot. Gard. Edinburgh B. 89:23-35.

Hwi-wen, L. & I.C. Hedge. 1994. "Lamiaceae" in Sheng-yi, W. & P.H. Raven (eds.) *Flora of China*. Vol 17: 195-222. Beijing: Science Press, St. Louis: Missouri Botanical Garden Press.

Kintzios, S.E. 2000 Sage. The Genus Salvia. Harwood academic publishers. The Netherlands.

Mabberley D.J. Jupiter Botanicus: Robert Brown of the British Museum, Lubrecht & Cramer 1985.

Merrill, E.D., 1922-26, *An Enumeration of Philippine Plants*, Manila: Govt. of P.I. Bureau of Science. Vo. 3 (4), 1923, p. 413.

Pelt, Jean-Marie, La canella et le panda, Fayard 1999.

Pobedimova, E.G. 1954. "Labiatae" in Shishkin, B.K. (ed.) *Flora of the U.S.S.R.* Vol. 21: 178-260. Moskow (english translation, Jerusalem 1977).

Stibal E. P. 1934, "Salvia" in *Plantae sinenses* (Acta Hort. Gotoburg.IX.).

Stibal, E.P. 1935, *Revision der indischen und tibetanischen Arten der Gattung Salvia*. Repert. spec. nov. regni veget. 39: 173-186.

Watt, Sir George, 1889-96, *A Dictionary of the Economic Products of India*, 7 Vols. Calcutta. Vol. 6, Part 2, 1893 p. 451.

Non publié: The William Gardener collection of Chinese medicinal plants (1987).

L'AFFAIRE VESPUCCI OU LE BAPTÊME DE L'AMÉRIQUE¹

Pierre Gillardot

RÉSUMÉ

La présente communication a pour ambition de commémorer le cinquième centenaire du baptême de l'Amérique et de rappeler la polémique qui a suivi cet évènement. C'est en effet le 25 avril 1507 que fut publié à Saint-Dié des Vosges, sous l'égide d'une académie locale, le Gymnasium vosagense, un ouvrage de 52 pages intitulé Cosmographiæ introductio, destiné à compléter la célèbre Geographia de Claude Ptolémée en prenant en compte les découvertes de terres jusque-là inconnues. Le texte était illustré par une mappemonde sur laquelle figure ce qu'on connaissait alors du Nouveau Monde. Et sur la partie de la carte qui représente les régions côtières du Brésil actuel, est inscrit : America.

Chacun sait que ce nom a pour origine le prénom d'un marchand navigateur italien établi au Portugal, Amerigo Vespucci. Chacun sait aussi que l'Amérique avait été découverte par Christophe Colomb en 1592. En conséquence, beaucoup ont pensé qu'Amerigo Vespucci était un escroc, qui s'était attribué une gloire dont il n'était pas digne. Une polémique s'est alors ouverte, qui dure depuis un demi-millénaire, opposant détracteurs et défenseurs de Vespucci. Parmi les premiers se trouvent des gens aussi estimables que Bartolomé de Las Casas, Pierre Bayle ou Voltaire, mais aussi tous ceux qui ont diffusé cette rumeur, faisant ainsi à Vespucci une réputation déplorable et durablement enracinée dans les esprits, du XVI^e siècle à aujourd'hui. Les défenseurs paraissent moins nombreux; certains se sont pourtant manifestés dès l'origine, tel le cardinal Pedro da Fonseca, d'autres beaucoup plus récemment, comme Stefan Zweig et surtout André Ronsin, ancien conservateur de la bibliothèque de Saint-Dié, à qui l'on doit les études les plus pertinentes sur l'affaire Vespucci.

Que reste-t-il de l'affaire V espucci, après que cinq siècles se soient écoulés ? D'abord l'idée communément répandue que V espucci était un usurpateur et que l'Amérique devrait s'appeler Colombie. Mais l'essentiel est que l'Amérique s'appelle l'Amérique et qu'il n'y a pas à revenir sur cette réalité.

৵৵৵%

En 2006, grâce à notre confrère Jacques-Henri Bauchy, notre Compagnie célébrait le quatrième centenaire de la naissance de Corneille². Très récemment, Gérard Lauvergeon nous invitait à honorer la mémoire de Vauban à l'occasion du tricentenaire de sa disparition³. Ce n'est ni l'anniversaire d'une naissance, ni celui d'un décès que je vous invite à commémorer aujourd'hui, mais celui d'un baptême : le nom de l'Amérique aura 500 ans dans quelques jours. C'est en effet le dimanche 25 avril 1507 qu'a été mis en circulation à Saint-Dié un ouvrage de 52 pages intitulé *Cosmographiæ introductio*, auquel était adjointe une carte du monde en 12 feuilles ; sur cette carte figurent les terres découvertes depuis que, le 12 octobre 1592, la flottille de Christophe Colomb avait abordé un archipel inconnu, probablement les îles Bahamas. Dans le texte de la *Cosmographiae introductio* et sur la carte, les terres nouvelles sont nommées *America*, vocable tiré du prénom d'un commerçant et navigateur italien, Amerigo Vespucci. Très vite, au cours des années qui ont suivi ce baptême, une polémique est née, opposant ceux qui entendaient défendre la mémoire de Vespucci à ceux — une majorité — qui estimaient que Vespucci avait frustré Colomb en empêchant que son nom soit donné au Nouveau Monde. Cette polémique a suscité au cours des siècles de nombreux écrits parmi lesquels il faut retenir un petit ouvrage de Stefan

² Pour saluer Corneille en son quatrième centenaire. Séance du 1^{er} juin 2006.

¹ Séance du 19 avril 2007.

³ Vauban (1633-1707). En hommage à l'occasion du tricentenaire de sa mort. Séance du 1^{er} mars 2007.

Zweig écrit en 1941⁴, et surtout une série de livres récents dont l'auteur est Albert Ronsin, ancien conservateur de la bibliothèque municipale de Saint-Dié des Vosges⁵.

Retracer l'histoire de l'affaire Vespucci nécessite qu'on s'intéresse d'abord au contexte historique de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e. Viendra ensuite un développement sur les circonstances du baptême. Pourra être alors abordée l'histoire du procès intenté à Vespucci depuis un demi-millénaire.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

C'est en pleine Renaissance que commence ce qui devait devenir par la suite l'affaire Vespucci. L'époque est marquée par un immense élan intellectuel et culturel, qu'accompagne une grande activité économique. L'Occident s'ouvre à d'importantes nouveautés et retrouve les valeurs de l'Antiquité, sans pour autant rompre avec les apports du Moyen Âge. Dans ce contexte, ont lieu les périples qui ont conduit aux Grandes Découvertes.

Les grands voyages de découverte

Les mobiles des voyages sont commerciaux. Il s'agit de rapporter en Europe les produits rares fournis par l'Orient et l'Extrême-Orient. Ces longues expéditions, très lucratives lorsqu'elles sont réussies, sont facilitées par les progrès des techniques de navigation : construction de gros bateaux à voiles carrées, diffusion de l'usage du gouvernail à étambot, emploi généralisé de la boussole et de l'astrolabe, élaboration de cartes marines. Dans la propagation de ces nouveautés, un rôle essentiel a été joué au xve siècle par le troisième fils du roi Jean Ier de Portugal, Henri le Navigateur (1394-1460). Entouré des meilleurs savants de son temps, il avait rassemblé une documentation considérable dans son palais de Sagres. Il fut l'instigateur des périples qui, avec Bartolomeu Dias et Vasco de Gama, aboutirent à l'ouverture de la route des Indes par le contournement de l'Afrique.

D'autres navigateurs s'intéressaient à la route atlantique. Ils espéraient, en avançant vers l'ouest, rejoindre l'Asie plus rapidement qu'en contournant l'Afrique. Mais ils ignoraient la vraie largeur de l'Océan, l'estimation de la longitude étant entachée de graves erreurs, qui laissaient à penser que la distance entre l'Europe et l'Asie était beaucoup plus courte qu'elle n'est en réalité. Parmi les documents qui ont participé à diffuser cette erreur, un ouvrage intitulé *Imago mundi* a tenu un rôle important. Ce traité avait été rédigé vers 1410 par Pierre d'Ailly (1350-1420), prélat et théologien de grande réputation, dont le nom reste surtout attaché à l'action qu'il a menée pour mettre fin au Grand Schisme d'Occident. Il fut aussi — peut-être est-ce un clin d'œil du destin — grand prévôt de la collégiale de Saint-Dié. Le plus important pour notre sujet est que Christophe Colomb possédait un exemplaire de l'*Imago mundi*, dont il ne se séparait jamais et que l'on peut voir, annoté de sa main, à la bibliothèque colombine de Séville. C'est par cet ouvrage que Colomb avait acquis la certitude que l'Océan atlantique était étroit et qu'il était possible d'atteindre facilement les Indes en navigant vers l'ouest. En 1492, l'année même du premier voyage de Colomb, la même erreur fut commise par Martin Behaïm lorsqu'il construisit le premier globe terrestre.

L'aventure maritime passionne le public lettré. Grâce à l'imprimerie, nouvellement mise au point, les récits des voyageurs sont diffusés aussi largement que possible ; on se les arrache. Ce qui étonne et émerveille les lecteurs, c'est que de nouvelles terres sont découvertes, peuplées d'hommes dont on ne soupçonnait pas l'existence. Des animaux et des plantes inconnues viennent enrichir les nomenclatures des savants. Il est confirmé que la terre est une sphère, que la mer n'est pas visqueuse aux latitudes équatoriales, que la zone chaude n'est pas partout désertique et que la vie y est possible.

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

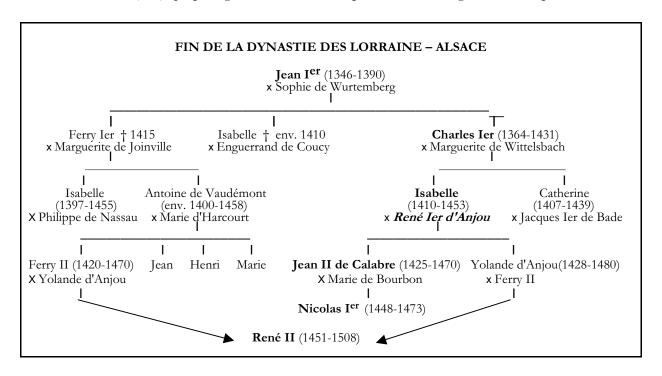
⁴ Stefan Zweig, *Amerigo, histoire d'une erreur historique*, Le Livre de poche, Paris, 2005.

⁵ En particulier : Albert Ronsin, *Le nom de l'Amérique, L'invention des chanoines et savants de Saint-Dié*, La Nuée bleue, Strasbourg, 2006.

Un contexte politique européen agité

Depuis le milieu du XV^e siècle, la guerre de Cent Ans était pratiquement terminée : les Anglais n'occupaient plus que Calais et les combats avaient cessé; mais, officiellement, les hostilités ne devaient prendre fin qu'en 1475, par le traité de Picquigny entre Louis XI et Edouard IV. Chacun des deux protagonistes avait d'autres préoccupations que de prolonger un conflit devenu sans objet. Pour le roi de France, le souci principal résidait dans la querelle qui l'opposait au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, brouille ancienne, née à la fin du siècle précédent, lorsque Philippe II le Hardi avait réussi à s'imposer pour diriger le royaume pendant la folie de Charles VI. Les successeurs de Philippe le Hardi, Jean sans Peur (1371-1419) et Philippe III le Bon (1396-1467) avaient profité de la guerre de Cent Ans pour affermir leur pouvoir et agrandir leurs Etats, principalement aux dépens du royaume de France. Celui qui devait être le dernier duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (1433-1477), continua cette politique, en s'emparant, entre autres territoires, de la Lorraine (prise de Nancy le 30 novembre 1475), qui lui permettait de relier la Bourgogne aux vastes territoires qu'il possédait de l'Artois et de la Flandre à la Hollande et à la Frise. Les défaites du Téméraire face aux armées suisses à Grandson et à Morat (1476) et sa mort (5 janvier 1477) devant Nancy, dont il avait été chassé par le duc René II, mirent fin aux prétentions bourguignonnes sur la Lorraine, pièce essentielle des ambitions du Téméraire.

La Lorraine est en effet une importante région de passage, un carrefour où se croisent des voies nord-sud et est-ouest; elle est ainsi soumise à diverses influences et voit transiter sur son territoire hommes et marchandises venus des horizons les plus variés. Son origine remonte au traité de Verdun (843) qui partagea les terres de l'empire de Charlemagne entre ses petits-fils.



En 1048, l'empereur germanique Henri III le Noir attribua la Lorraine à Gérard d'Alsace, premier membre d'une dynastie, la maison de Lorraine-Alsace, qui régna sur le duché sans problème majeur jusqu'en 1431. À cette date s'ouvrit la succession du duc Charles Ier, mort sans héritier mâle. Le duché revint à sa fille aînée, Isabelle (1410-1453), qui le confia à son époux, René I^{er} d'Anjou (1409-1480). Après eux, l'héritage lorrain passa à leur fils Jean II de Calabre (1425-1470), puis à leur petit-fils Nicolas I^{er} (1448-1473). Mais dès 1431, la succession fut contestée par Antoine de Vaudémont (vers 1400-1458); celui-ci était le fils du frère aîné de Charles I^{er}, Ferry I^{er} de Lorraine, qui avait trouvé la mort à la bataille d'Azincourt en 1415 avant

d'avoir pu régner sur la Lorraine. La crise ne fut résolue qu'en 1445 par le mariage du fils d'Antoine, Ferry II(1420-1470) avec sa cousine au second degré, Yolande, (1428-1480), fille d'Isabelle et de René d'Anjou. De ce mariage naquit René II d'Anjou, duc de Lorraine (1451-1508) au moment des évènements qui nous intéressent.

René II eut à soutenir bien des conflits, d'abord celui qui l'opposait au duc de Bourgogne mais aussi ceux qui accompagnèrent des tentatives pour récupérer l'héritage du royaume de Naples. Il finit d'ailleurs par renoncer à ses prétentions italiennes, qu'il abandonna au roi de France moyennant une rente de 80 000 livres tournois (environ 640 000). C'était un prince érudit, tout à fait de son temps ; dans le contexte pourtant fort agité de cette époque, il a joué un rôle de premier plan dans le baptême de l'Amérique en suscitant et encourageant l'entreprise des membres du *Gymnasium vosagense*.

Saint-Dié et le Gymnase vosgien

Au moment où se placent ces évènements, Saint-Dié était une cité active. Ville carrefour, elle était enrichie par l'exploitation de mines de plomb argentifère dont la production servait à la frappe des monnaies de l'État lorrain. L'activité intellectuelle y était brillante dans les domaines les plus divers, lettres, architecture, musique et surtout géographie et cartographie.

Le Gymnase vosgien était le haut lieu de cet élan. Mais ce n'était pas un collège, un établissement d'enseignement, comme pourrait le faire croire le mot Gymnasium, s'il est pris dans le sens que lui donne aujourd'hui la langue allemande. C'était une sorte de cénacle, une réunion d'érudits, six personnes au total, qui n'y entrèrent d'ailleurs pas toutes en même temps.

- Gauthier (ou Vautrin) Lud (1448-1527) devint en 1480 secrétaire et sacristain du duc de Lorraine, puis chanoine à Saint-Dié, où il fonda une imprimerie. Il succéda en 1504 à son frère Jean comme maître général des mines de Lorraine, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort. L'année suivante il fut choisi comme sonrier⁷, c'est-à-dire administrateur des biens de la collégiale et de la partie de la ville qui en dépendait. Il s'intéressait particulièrement à l'astronomie et à la géographie, deux sciences qui, en ce temps-là, étaient encore étroitement liées l'une à l'autre.
- Jean Pèlerin (vers 1440-1524), dit *Viator*[§], était un ami de Lud. Il avait été secrétaire du roi Louis XI. Il partageait son temps entre Saint-Dié et Toul, où il était chanoine. Sa réputation tient, encore aujourd'hui, au traité qu'il a rédigé sur la perspective, *De Artificiali perspectiva*.
- Nicolas Lud était un laïc, neveu de Gauthier. Il était attaché à l'administration des mines.
- Jean Basin (vers 1470-1523) fut curé de Wisembach, puis vicaire de Notre-Dame de Saint-Dié, enfin chanoine et notaire de la cour du chapitre. Il a traduit en latin le texte des voyages de Vespucci. Il a laissé un manuel en latin sur l'art de bien dire et de bien écrire.
- Mathias Ringmann (1482-1511), alias *Philesius vosegigena* (le Vosgien affectueux), était alsacien. Il avait probablement étudié à l'école latine de Sélestat, puis à Heidelberg et enfin à Paris où il avait suivi, entre autres, les cours de Lefèvre d'Étaples. Après diverses tentatives pour ouvrir des écoles à Colmar et à Strasbourg, il se fit correcteur d'imprimerie. Bon helléniste, il se distingua surtout comme poète en latin. En 1505, il publia, sous le titre *De Ora antarctica*, le récit intitulé *Mundus novus* que Vespucci avait fait de son troisième voyage outre-Atlantique. Il fut recruté au Gymnase vosgien pour ses talents littéraires et sa bonne connaissance technique de l'imprimerie.
- Martin Waldseemüller (1474-1520), ou *Hylacomylus* (le meunier du lac de la forêt) fit des études à Fribourg et à Bâle. Il n'arriva à Saint-Dié qu'en 1505 ou 1506 et entra au Gymnase sur sa réputation de cartographe : "L'homme le plus savant en la matière" disait de lui Gauthier Lud.

⁸ Les érudits avaient l'habitude de latiniser ou de gréciser leurs noms.

_

⁶ Stefan Zweig se trompe lourdement en prenant Saint-Dié pour une pauvre bourgade et les érudits qui y étaient rassemblés pour des médiocres bouffis d'orgueil.

⁷ Ce mot lorrain est aussi un patronyme très répandu.

N'en déplaise à Stefan Zweig, le Gymnase vosgien était composé de personnalités de premier plan.

LA COSMOGRAPHIÆ INTRODUCTIO ET LA CARTE DE WALDSEEMÜLLER

Voyages et publications

La Géographie de Claude Ptolémée (IIe siècle ap. J.-C.), vaste description du monde connu au début de notre ère, était restée ignorée une grande partie du Moyen Âge. Elle avait été retrouvée au XIIIe siècle, à partir de ses traductions en arabe. Elle avait connu de nombreuses publications grâce à la diffusion de l'imprimerie et faisait encore autorité à la veille des grandes découvertes. Mais celles-ci, en révélant l'existence de territoires inconnus, avaient rendue incomplète l'œuvre de Ptolémée ; il fallait donc la mettre à jour. C'est ce dont allaient se charger les membres du Gymnase vosgien.

Les voyages de découverte faisaient l'objet de nombreuses publications, très prisées du public cultivé. Le contenu de ces écrits était puisé à deux sources :

- La première et en même temps la plus fiable, ce sont les lettres envoyées par les navigateurs à leurs commanditaires pour les renseigner sur les régions découvertes. Confidentielles, elles faisaient l'objet d'un véritable espionnage destiné à les rendre publiques.
- La seconde source, ce sont des récits publiés à partir de témoignages plus ou moins sûrs. Le danger est alors que le contenu de ces récits puisse être de pure invention.

La diffusion des publications, tant fiables que fantaisistes, était d'autant plus facile qu'à cette époque il n'existait aucune protection des droits d'auteurs, en dehors de privilèges impériaux ou royaux, accordés pour des durées brèves. Ces privilèges ne pouvaient d'ailleurs pas empêcher des éditions pirates hors du territoire sur lequel ils s'exerçaient.

Les écrits de Vespucci

Parmi les publications, se détachent celles d'Amerigo Vespucci. Celui-ci, né à Florence le 9 mars 1451 et mort le 22 février 1512, probablement à Séville, appartenait à une famille aisée, qui comptait des humanistes reconnus. Il a sans doute, dans sa jeunesse, fréquenté la cour des Médicis, ce qui le mettait au contact d'érudits et d'artistes. Amerigo fut initié aux lettres par son oncle dominicain Giorgio Antonio, en même temps que Piero Soderini, futur gonfalonier de Florence. En 1488, il était au service de Lorenzo di Pier Francesco di Medici, cousin de Laurent le Magnifique. En 1491-1492, il représentait les Médicis à Séville et y rencontra probablement Christophe Colomb au retour de son premier voyage. Il se lia avec le banquier Berardi, bailleur de fonds des armateurs. En 1495, Berardi mourut, après avoir chargé Vespucci de gérer ses affaires. Un peu plus tard, Vespucci décida de naviguer ; il fit quatre traversées de l'Océan, jusqu'aux terres de l'autre rive, qui n'avaient pas encore de nom. Il n'est pas utile ici de donner le détail de ces voyages. Il suffit de signaler que des controverses ont éclaté à leur propos, portant principalement sur les dates auxquelles ils ont été réalisés. Les dates les plus souvent citées sont les suivantes :

- 10 mai 1497 - 15 octobre 1498 et 16 mai 1499 - 8 septembre 1500, pour le compte de l'Espagne, - 10 mai 1501 - 7 septembre 1502 et 10 mai 1503 - 18 juin 1504, pour le compte du Portugal.

Vespucci a rédigé des relations de ses voyages.

- Le premier de ces écrits est le rapport de son troisième voyage, adressé à son employeur, Lorenzo di Pier Francesco di Medici. Il s'agit d'une plaquette de six feuillets intitulée *Mundus novus*, Nouveau Monde, expression qui, depuis, a fait la fortune que l'on sait. Ce mince récit a connu quatorze éditions latines, huit en allemand et plusieurs autres en italien et en français. Leur lecture permet de comprendre comment Vespucci est devenu, pour ses contemporains, l'homme

_

⁹ Magistrat suprême chargé du pouvoir exécutif.

qui est allé au Nouveau Monde et qui a le premier compris que les terres découvertes n'étaient pas asiatiques mais constituaient, en effet, un monde nouveau et inconnu.

-.Le second document est une relation des quatre voyages, sous la forme d'une lettre adressée par Vespucci à son ancien condisciple Piero Soderini, parvenu à la plus haute charge de l'État florentin. Vespucci rappelle ce souvenir de leur jeunesse commune :

J'ai la confiance que Votre Magnificence me tient au nombre des se serviteurs, me souvenant que, dans le temps de notre jeunesse, j'étais votre ami et aujourd'hui votre serviteur, quand nous allions entendre les principes de la grammaire sous la conduite et doctrine du vénérable religieux frère de S. Marco, Fra Giorgio Antonio Vespucci¹⁰.

Bien sûr, beaucoup d'autres relations de voyages ont été faites par d'autres navigateurs, pour le plus grand bien des imprimeurs.

Les grandes découvertes et la cartographie

Alors que les imprimeurs diffusaient leurs publications, les cartographes s'étaient mis à l'œuvre pour combler les lacunes des documents existants. Non seulement ces cartes ne pouvaient pas mentionner des terres qu'on ne connaissait pas, mais elles montrent à quel point leurs auteurs se trompaient sur la distance qui sépare l'Europe de l'Asie. Toutefois, aussitôt les découvertes faites, les cartographes ont eu a cœur de réaliser de nouvelles cartes. Deux d'entre elles ont une particulière importance par l'influence qu'elles ont eue sur les travaux réalisés à Saint-Dié au sein du Gymnase vosgien. La première de ces cartes date de 1502 ; elle est connue sous le nom de "carte de Cantino". Ce Cantino n'était pas cartographe, mais espion du duc de Ferrare. Il fit exécuter clandestinement une copie d'une carte conservée à la *Casa da Mina e India*, qui, à Lisbonne, dirigeait l'administration et l'exploitation des territoires nouvellement découverts, et put la faire ramener en Italie. Elle est aujourd'hui conservée à la *Biblioteca estense* de Modène. La seconde carte fut dessinée, probablement au Portugal, entre 1504 et 1505 par Nicolaus de Caverio (connu aussi sous le nom de Nicolo Caveri). Cette "carte de Caverio" est conservée à la Bibliothèque nationale de France.

Saint-Dié et le Nouveau Monde

Esprit éclairé, le duc de Lorraine René II reçut, probablement à sa demande, une copie en français de la fameuse *Lettera* que Vespucci avait envoyée en italien à Piero Soderini. Elle est présentée comme un original adressé directement au duc et non comme une copie traduite. Pour le faire croire, le traducteur a remplacé la dédicace à Soderini par une dédicace à René II. Mais il n'a pas pris soin de faire disparaître du texte l'allusion que Vespucci faisait aux années d'études qu'il avait partagées avec Soderini à Florence, ainsi que quelques autres éléments révélateurs de la supercherie. Le duc remit ce manuscrit tel quel à son secrétaire Gauthier Lud, qui le confia à Jean Basin pour le traduire en latin. Basin fit cette traduction sans changer un mot du texte, conservant ainsi les éléments douteux laissés dans le texte français. C'est ce qui explique que Stefan Zweig le rende responsable de l'imposture faite en réalité au cours de l'étape précédente, lors de la traduction de l'italien en français.

¹⁰ La lettre, dans sa traduction en français, est reproduite dans l'ouvrage d'Albert Ronsin, op. cit. pp.217-245.

¹¹ Stefan Zweig, op. cit. pp. 48-49.

CO8MOGRAPHIAE

Capadociam/Pamphiliam/Lidiã/Ciliciã/Armes nias maiorem & minorem. Colchiden/Hircaniam Hiberiam/Albaniam: & præterea multas quas sin gillatim enumerare longa mora esset. Ita dicta ab ei

us nominis regina.

Ames tico Nunc vero & hee partes sunt latius sustratæ/ & alia quarta pars per Americu Vesputium (vt in sex quentibus audietur) inuenta est qua non video cur quis iure vetet ab Americo inuentore sagacis ingenij viro Amerigen quasi Americi terram/siue Americam dicendam: cum & Europa & Asia a mulieris bus sua fortita sint nomina. Eius situ & gentis mos res ex bis binis Americi nauigationibus que sequie tur siquide intelligi datur.

CHuncin modum terra iam quadripartita cogno scitur: & sunt tres primæ partes cotinentes: quarta est insula: cum omni quacp mari circudata cospicia tur. Et licet mare vnu sit queadmodum & ipsatele sus:multis tamen sinibus distinctum/ & innumeris repletum insulis varia sibi noia assumit: quæ in Cospicia.

Priscia. mographie tabulis conspiciuntur: & Priscianus in

tralatione Dionisi talibus enumerat versibus. Circuit Oceani gurges tamen vndich vastus Qui chuis vnus sit/plurima nomina sumit. Finibus Hesperijs Athlanticus ille vocatur At Boreç qua gens surit Armiaspa sub armis

Dicii ille piger necnon Satur, ide mortuus est alijs:

Le baptême de l'Amérique. Cosmographiae Introductio. Extrait du chapitre IX «Des divisions de la terre. AMERICA». Dans ce célèbre passage, les géographes de Saint-Dié expliquent pourquoi ils décident de nommer America le Nouveau Monde en hommage à Amérigo Vespucci. Conservé à la Bibliothèque municipale de Saint-Dié-des-Vosges.

Figure extraite de A. Ronsin. Le Nom de l'Amérique. op. cit. p.124

Il n'en reste pas moins que les membres du Gymnase vosgien avaient en main un document important pour l'œuvre qu'ils avaient entreprise, compléter la *Géographie* de Ptolémée. Mais pour ne pas être pris de court par d'éventuels concurrents, ils publièrent rapidement un petit livre de 52 pages intitulé *Cosmographia introductio*, accompagné de documents cartographiques. Ce texte se veut une préface à une description complète de la Terre. Les auteurs exposent leur projet de réédition de la *Géographie* de Ptolémée, dûment revue et corrigée; à la suite, ils insèrent la

traduction latine de la *Lettera*. C'est au chapitre IX de la *Cosmographia introductio* que se situe la partie du texte dans laquelle les auteurs proposent que les terres du Nouveau Monde portent le nom d'Amérique :

Aujourd'hui ces parties de la terre [Europe, Afrique, Asie] ont été plus complètement explorées, et une quatrième partie a été découverte par Amerigo Vespucci, ainsi qu'on le verra plus loin. Et comme l'Europe et l'Asie ont reçu des noms de femme, je ne vois aucune raison pour ne pas appeler cette autre partie Amerigé, c'est-à-dire terre d'Amerigo, ou America, d'après l'homme sagace qui l'a découverte. On pourra se renseigner exactement sur la situation de cette terre et sur les coutumes de ses habitants par les quatre navigations d'Amerigo qui suivent¹²."

Le livre était accompagné d'une carte établie par Martin Waldseemüller et gravée sur bois. Elle est faite de 12 feuilles qui, assemblées, couvrent une surface de 1,29 m sur 2,32 m, soit presque 3 m². Le document représente l'ensemble de l'Ancien Monde et, à l'ouest, une esquisse de continent sur lequel figure le mot *America*, à l'emplacement du Brésil actuel. Le haut de la carte est orné des portraits de Ptolémée et de Vespucci.



Carte de Waldseemüller

Le succès de cette publication a été immédiat. De nombreuses éditions en ont été faites en diverses langues. Les copies illicites ont été d'autant plus nombreuses que, malgré la demande faite par le Gymnase, l'empereur Maximilien avait refusé d'accorder un privilège d'édition. Du coup, le nom *America* s'impose en quelques années, en dépit des remords exprimés par Waldseemüller en 1513 d'avoir enlevé à Colomb la gloire d'attribuer son nom aux terres qu'il avait découvertes le premier. *America* figure en 1515 sur la mappemonde de Schöner; en 1538, le grand Mercator dresse une carte sur laquelle le mot est scindé en deux parties, *Ame* sur l'Amérique du Nord, *Rica* sur le sud du continent. Toutefois, jusqu'à nos jours, l'origine du nom a été controversée, certains érudits refusant de l'attribuer au prénom de Vespucci et proposant diverses étymologies. Pourtant, la lecture de la *Cosmographia introductio* devrait permettre de lever toute équivoque à ce sujet.

¹² Cité par A. Ronsin, op. cit., p. 128.

L'AFFAIRE VESPUCCI

En même temps que le mot *America* s'impose et étend son emprise à l'ensemble du continent – seuls les Espagnols utiliseront l'expression "Indes occidentales" jusqu'au XVIII^e siècle – naît une affaire Vespucci. En effet, Vespucci n'a pas découvert l'Amérique, il n'a pas été le premier à y poser le pied, il n'a d'ailleurs jamais prétendu l'avoir découverte ni demandé à ce que son prénom serve à baptiser les terres que lui-même appelaient *Mundus novus*, le Nouveau Monde. Pourtant une querelle est aussitôt née et a opposé partisans de Colomb et partisans de Vespucci bien après leurs morts (respectivement 1506 et 1512), alors qu'aucune rivalité n'avait existé entre eux de leur vivant.

Un des premiers à exprimer des doutes à l'égard de Vespucci fut Michel Servet. Il estimait que la gloire qui l'environnait n'allait pas de soi et qu'on aurait dû dire, à tout le moins, Vespucci et Colomb. Plus virulentes ont été les attaques contre Vespucci lancées par Bartolomé de Las Casas. Célèbre pour avoir pris la défense des Indiens contre les envahisseurs européens, il avait été témoin oculaire de la période des découvertes. Son père avait été compagnon de Colomb dans ses voyages. Bartolomé estimait donc qu'en bonne justice, les nouvelles terres auraient dû être appelées Colombie. Qui plus est, il mit en doute la réalité du premier voyage de Vespucci, celui de 1497. Pour lui, l'évidence est que Vespucci est un imposteur. À sa suite, une majorité de savants récusèrent l'existence du premier voyage. Parmi eux, l'historien espagnol Antonio de Herrera reprit, dans son *Histoire des Indes occidentales* (1601), les arguments de Las Casas et accusa Vespucci d'avoir "falsifié ses récits intentionnellement et par ruse, dans l'intention de dérober à Colomb l'honneur d'avoir été le découvreur de l'Amérique¹³".

Au XVII^e siècle, Vespucci est présenté comme un homme fini et le nom de Colomb ressurgit dans toute sa gloire. Ceux qui avaient soutenu Vespucci sont noircis, souvent, en fait, parce qu'ils étaient des adversaires de Colomb. Tel fut le cas de don Alonso, évêque de Badajoz, qui avait été témoin de la mauvaise administration de Colomb et l'avait dénoncée ; tel fut le cas, également, de Francisco de Bobadilla, successeur de Colomb à Hispaniola, qui avait renvoyé l'amiral et ses frères en Espagne en 1500.

Mais au XVIII^e siècle, les progrès de l'historiographie et la découverte d'archives apportèrent des arguments en faveur de Vespucci. En 1745, l'abbé Angelo Maria Bandini publia une histoire de la vie du Florentin; d'autres biographies suivirent. Puis on retrouva des documents importants: le certificat de naturalisation espagnole de Vespucci, daté de 1505, et l'acte attestant de sa nomination comme *piloto mayor* de la *Casa de Contrataciò*, donc grand patron de tous les services navals espagnols. On voit mal la Couronne espagnole appeler à une telle responsabilité un homme incompétent et douteux. D'autres missions lui furent d'ailleurs confiées par le roi de Portugal et plaident dans le même sens, tout comme le fait que le banquier Berardi l'ait institué son exécuteur testamentaire. Vespucci apparaît donc sous un nouveau jour, c'est un homme honnête, digne de confiance et, de surcroît instruit. Cette opinion est confirmée par une lettre écrite le 5 février 1505 par Colomb lui-même à son fils Diego, dans laquelle il vante les mérites de Vespucci; or, Colomb n'avait pas la réputation d'être un homme accommodant. Voici le texte de cette lettre :

Mon cher fils,

Diego Mendez est parti d'ici lundi, le trois de ce mois. Depuis son départ, j'ai parlé avec Amerigo Vespucci qui se rend à la Cour où il a été mandé pour donner son avis sur certaines questions relatives à la navigation. Il a toujours manifesté le vœu de m'être agréable, c'est un homme de bien. La chance ne lui a pas été favorable, de même qu'à beaucoup d'autres. Ses efforts ne lui ont pas apporté le profit qu'il était en droit d'attendre. Il va là-bas [à la Cour] avec le souhait très vif d'obtenir pour moi quelque avantage pour autant que cela dépendra de lui. D'ici, je suis incapable de lui indiquer plus précisément en quoi il pourrait nous être utile, parce que je ne sais pas ce qu'on attend de lui. Mais il est décidé à faire pour moi tout ce qui sera en son pouvoir¹4.

_

¹³ Cité par S. Zweig, op. cit., p. 78.

¹⁴ Cité par S. Zweig, *op. cit.*, p. 92-93.



Extrait de la carte de Waldseemüller sur lequel est inscrit le mot AMERICA

Mais il restait encore des détracteurs, dont un des plus connus est Voltaire.

Plus récemment, Stefan Zweig a milité en faveur de Vespucci dans un petit livre écrit pendant son exil au Brésil. L'argumentation développée par Zweig repose sur ce qui apparaît aujourd'hui comme une vérité absolue : Vespucci n'a jamais été à l'origine de l'impression des écrits qu'on lui attribue ; il en a même probablement ignoré l'existence, étant mort à Séville moins de cinq ans après la parution de la *Cosmographiæ Introductio*. Mais l'ouvrage de Zweig a été publié en 1941, à un très mauvais moment de l'histoire, l'humanité tout entière ayant alors d'autres préoccupations que de défendre la mémoire d'un marchand italien né 400 ans plus tôt. Qui plus est, le suicide de Zweig, l'année suivante, allait amener à mettre en valeur ses œuvres majeures, au détriment de ce petit essai, qui est pourtant une pièce essentielle du procès. Depuis, la défense de Vespucci a été heureusement reprise dans plusieurs ouvrages, en particulier ceux d'Albert Ronsin, qui fut conservateur des bibliothèques et du musée de Saint-Dié¹⁵.

De quoi est-on sûr aujourd'hui? D'abord, répétons-le, ce n'est pas Vespucci qui a fait imprimer ses écrits; on peut même se demander s'il les a tous rédigés lui-même. En second lieu, le contenu des textes publiés à l'époque n'a pas à être cru comme parole d'Évangile, dans la mesure où la protection littéraire n'existait pas et que n'importe qui pouvait faire publier

¹⁵ Albert Ronsin est décédé le 2 juillet 2007.

n'importe quoi n'importe où, sous un autre nom que le sien et que celui dont l'identité avait ainsi été usurpée n'avait aucun recours.

Dernière question : que reste-t-il de cette affaire, après qu'un demi-millénaire s'est écoulé ? D'abord – il faut bien le reconnaître – l'idée communément répandue, malgré toutes les démonstrations prouvant son innocence, que Vespucci est un usurpateur et que l'Amérique devrait s'appeler Colombie, ce qui prouve une fois de plus que les rumeurs ont la vie dure. Il reste aussi que la ville de Saint-Dié a été désignée du titre prestigieux de "Marraine de l'Amérique" et a su tirer parti de cet événement de son passé en fondant un "Festival international de la Géographie", dont le renom est aujourd'hui planétaire. Il reste enfin de l'affaire Vespucci que le mot Amérique a fait la brillante carrière que l'on sait : le 25 avril 1507, ce mot a été lancé d'une ville des Vosges, petite mais active, et personne ne l'a arrêté. C'est ainsi que l'Amérique s'appelle Amérique et qu'il n'y a pas à revenir sur cette vérité.

BIBLIOGRAPHIE

Henri Bogdan, La Lorraine des ducs, Paris, Perrin, 2005.

Jean-Paul Duviols, Le Nouveau monde, Les Voyages d'Amerigo Vespucci (1497-1504), Paris, Éd. Michel Chandeigne, 2005.

Albert Ronsin, Le nom de l'Amérique, L'invention des chanoines et savants de Saint-Dié, Strasbourg, La Nuée bleue, 2006.

Stefan Zweig, *Amerigo, Histoire d'une erreur historique*, Paris, Le Livre de poche, 2005 (Titre original : *Amerigo, Die Geschichte eines historischen Irrtums*, traduction de Dominique Autrand).

DÉBAT

Gérard Lauvergeon: Le Festival de Géographie de Saint-Dié se tient depuis 17 ans et il est d'un grand intérêt. À partir d'un thème, comme "Les Amériques" l'an dernier, il y a plus d'une centaine de communications dans de nombreuses salles de la ville, un salon du livre et un salon gastronomique, des cafés géographiques, des films etc. Ce festival peut ravir bien des publics et pas seulement des géographes.

Michel Marion: Je me pose la question de savoir comment "Amerigo" est devenu "America"?

Pierre Gillardot: L'orthographe du prénom de Vespucci est très variable d'un texte à un autre. Il est parfois Albericus ou encore, en français, Aimeric ou Americ. Dans la page de titre de la *Cosmographiæ introductio*, c'est Americi. Ces variantes correspondent au prénom français actuel Aymeric.

Jacques Pons : Amerigo avec un "g" est espagnol. C'est le "c" qui devient "g" en espagnol. C'est probablement à cause de l'Espagne qu'il s'appelait "Amerigo". La gutturale "g" doit être d'origine.

Gérard Salin: En écho à la question de Michel Marion concernant la désignation "America" de préférence à "Amerigo", le texte nous donne l'explication suivante : à l'instar d'"Asia" et d'"Africa", c'est un nom féminin qui convient à ce nouveau continent.

Pierre Gillardot : C'est en effet ce que précise le passage de la *Cosmographiæ introductio* où il est proposé de donner aux nouvelles terres le nom d'*America*.

André Delthil: Le nom de "Vespa" n'a-t-il pas Vespucci pour origine? Or, Vespa veut dire "la guêpe" ou "personne haineuse".

Pierre Gillardot : C'est "vespa" qui est à l'origine de Vespucci. Tout comme *guêpe* en français, *wasp* en anglais et *Wespe* en allemand, ce mot vient du latin *vespa*, passé tel quel en italien.

Jacques Pons: À Orléans, on parle beaucoup de "guépins". Les gens d'Orléans ont été surnommés ainsi parce qu'ils ont un caractère piquant. "Guêpin" s'écrit avec un accent circonflexe depuis que Littré l'a écrit ainsi. Sinon "guépin" était toujours écrit avec un accent aigu.

Pierre Gillardot: L'usage de l'accent aigu semble fautif, si toutefois le surnom des Orléanais vient bien de guêpe. Si tel est le cas, Littré a eu raison de rétablir l'accent circonflexe, qui témoigne de l'existence de la lettre S, au temps où l'on parlait de "guespe".

QUELQUES SCÈNES de la VIE SULFUREUSE d'une ARTISTE DRAMATIQUE HAUTE EN COULEUR : FRANÇOISE-MARIE-ANTOINETTE-JOSEPHE SAUCEROTTE DITE MADEMOISELLE RAUCOURT (1756-1815) ¹

Claude Hartmann

RÉSUMÉ

À la fin du siècle des Lumières, Mademoiselle Raucourt fut l'une des figures maîtresses du Théâtre Français. Elle ne cessa, tout au long de sa vie, d'alimenter la chronique scandaleuse. Au début du XIX^e siècle, elle fit de longs séjours dans l'Orléanais, où elle habita le château de la Chapelle-Saint-Mesmin. Née dans le milieu du théâtre, elle monta très tôt sur les planches et ses dons d'artiste lui permirent une ascension rapide vers les premiers rôles de la tragédie classique. Elle mena une vie sans retenue, dans un milieu social riche et corrompu qui se déchaînait sans vergogne, avant de se découvrir une passion pour la botanique et de donner dans les bonnes œuvres. Ses obsèques furent l'occasion de manifestations qui virent s'affronter les tenants de la "morale" et les défenseurs de la "liberté". Ses aventures nous offrent un tableau pittoresque des mœurs du monde du théâtre, pendant une période troublée qui va de la fin de l'Ancien Régime à la première Restauration.

ૹૹૡ૱ૹૹ

À l'Orléanais qui aime marcher, il est agréable de suivre le sentier de grande randonnée (GR 3) qui, sur la rive droite de la Loire, conduit à Blois. À un peu moins de cinq kilomètres du Pont Royal se dresse la petite église de La Chapelle-Saint-Mesmin. Elle a subi une restauration malheureuse au XIX^e siècle mais le site est remarquable et il a inspiré plusieurs artistes dont Thomas-Aignan Desfriches. Un peu plus loin, un haut mur de soutènement surplombe le chemin. Il sert d'appui à la terrasse d'un petit château qui est invisible pour le passant. Le curieux qui traverse la Loire est déçu car, de la levée, au niveau de la Croix de Micy, il est impossible de le voir, même avec des jumelles, car des arbres le masquent entièrement. Revenons sur la rive droite et suivons les indications données en 1843 par M^e Bigot, notaire à Orléans: "On arrive à cette propriété par une longue avenue bordée de très beaux tilleuls, donnant sur la grande route d'Orléans à Blois, et aboutissant à une grille en fer avec des sauts de loup..." On peut deviner le château derrière la grille actuelle. Tout autour, des murs et de vertes frondaisons. Il faut le secours de gravures anciennes pour en avoir une idée plus précise.

Ce château mystérieux fut la propriété de Pierre de La Chapelle qui mourut en défendant le fort des Tourelles contre les Anglais, en 1428, peu avant l'arrivée de Jeanne d'Arc. Il fut restauré par Charles VII ; Henri II et Charles IX y résidèrent. Cinq siècles plus tard, en 1844, il est acheté par M^{gr} Jean-Jacques Fayet, évêque d'Orléans. On y installa un petit séminaire, devenu de nos jours un très important et très laid bâtiment qui abrite une maison de retraite, domine la Loire et, malheureusement, se remarque de loin. Si ce château nous intéresse aujourd'hui c'est qu'il servit, entre 1801 et 1815, de résidence provinciale à une artiste dramatique qui défraya la chronique de son temps. Je voudrais retracer brièvement la vie de cette femme dont la carrière débuta sous le règne du roi Louis XV pour se terminer sous la première Restauration.

_

¹ Séance du 21 juin 2007.

Acte I: Une ascension rapide vers les premiers rôles

Françoise-Marie-Antoinette-Josèphe Saucerotte naît à Paris, rue de la Vieille-Bûcherie, paroisse de Saint-Séverin, le 3 mai 1756 (l'année de Mozart!) de François-Eloi, bourgeois de Paris et d'Antoinette de La Porte qui fut attachée au service du roi Stanislas. Le père est lié au monde des acteurs ; il a été refusé à la Comédie Française. Toujours est-il que la jeune fille monte très tôt sur les planches puisqu'à 12 ans elle interprète déjà des tragédies en Espagne. À treize ans, selon un contemporain, elle avait : "des jambes d'héroïne, le sein arrondi et des étincelles dans le regard". Elle reçoit des leçons de la célèbre Mademoiselle Clairon², débute véritablement à Rouen, en 1770 où Belloy³ lui confie le rôle d'Euphémie dans sa tragédie en 5 actes et en vers Gaston et Bayard^t. Débuts prometteurs puisque le Mercure de janvier 1771 parle d'elle ainsi : "La nature semble lui avoir prodigué ses dons; elle est belle, elle est imposante... elle a une intelligence en quelque sorte innée pour la tragédie". Elle vient alors à Paris et prend des leçons auprès d'un acteur célèbre : Brizard, de son vrai nom Jean-Baptiste Britard, né à Orléans le 7 avril 1721, admis comme sociétaire des Comédiens du Roi le 1er avril 1758. Elle fait ses débuts le 23 septembre 1772 dans le rôle de Didon de Lefranc de Pompignan⁵. Quelques appréciations : "Jamais on n'avait vu une plus belle femme, et jamais actrice, à son âge, n'avait fait briller de plus heureuses dispositions". Ou encore, et c'est M^{me} Vigée-Lebrun qui écrit : "Le début le plus brillant que je me rappelle avoir vu est celui de M^{lle} Raucourt [c'est désormais son nom de scène] dans la rôle de Didon. Elle avait tout au plus 18 ou 20 ans. La beauté de son visage, sa taille, son organe, sa diction, tout en elle promettait une actrice parfaite".

Elle interprète Émilie (*Cinna* de Corneille), Idamé (*L'orphelin de la Chine* de Voltaire), Palmyre (*Le Fanatisme* ou *Mahomet le prophète*, encore de Voltaire⁶), Hermione (*Andromaque* de Racine), Monime (*Mithridate* toujours de Racine) et attire des foules extraordinaires. Voltaire lui envoie des vers ; elle suscite l'intérêt du roi et de la dauphine... Naturellement, une telle ascension suscite des jalousies féroces chez les autres actrices.

Laissez-moi vous raconter un tour pendable que lui joua Madame Vestris, célèbre actrice de la Comédie Française⁷. Mettons-nous dans l'ambiance : nous sommes au Théâtre Français. On y donne *Cinna*, tragédie en vers de Pierre Corneille. Acte 1, scène 1. Apparaît Mademoiselle Raucourt dans le rôle d'Émilie, fille de Caïus Toranius, tuteur d'Octave et proscrit par lui durant le triumvirat. Le décor figure les appartements de celui qui est devenu l'empereur Auguste. L'actrice déclame :

Impatiens désirs d'une illustre vengeance, Dont la mort de mon père a formé la naissance Enfants impétueux de mon ressentiment Que ma douleur embrasse aveuglément Vous prenez sur mon âme un trop puissant empire : Durant quelques moments souffrez que je respire Et que je considère, en l'état où je suis, Et ce que je hasarde et ce que je poursuis .

À ce moment pathétique, éclatent des miaulement déchirants. L'auteur involontaire en est le chat de Madame Vestris duquel des esprits malveillants tiraient méchamment la queue. On imagine que la Raucourt n'a pas apprécié grandement le sel de cette plaisanterie ni l'hilarité

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

² Clairon, Claire-Joséphe-Hippolyte Leris de la Tude dite (1723-1803). Elle a rédigé des *Mémoires* (Paris, 1799), excellentes réflexions sur l'art dramatique. Elle fut, elle aussi, une lesbienne déclarée.

³ Belloy, Pierre-Laurent Buirette de, (1727-1775).

⁴ La Clairon avait créé le rôle.

⁵ Pompignan, Jean-Jacques le Franc marquis de, (1709-1784). Ses démêlés avec Voltaire sont restés célèbres.

⁶ Cette pièce serait censurée de nos jours!

⁷ Vestris, Marie-Rose Gourgaud-Dugazon (1746-1804). Élève de Lekain, on la citait pour le bon goût de ses manières. Elle eut des querelles féroces avec plusieurs de ses collègues.

générale qui suivit la prestation féline. Quant à Joseph-Marie Chénier⁸, l'un des amants de Madame Vestris, il écrira :

O Phèdre, en tes amours que de vérité brille! Oui, de Pasiphae je reconnais la fille, Les fureurs de sa mère et son tempérament Et l'organe de son amant!

Comme nous l'avons souligné, Mademoiselle Raucourt était alors jeune et jolie. Elle excita tout naturellement la convoitise des roués de l'époque, riches et corrompus. S'ouvre alors une période nouvelle.

Acte II: Une vie brillante et dissolue

Notons que Mademoiselle Raucourt n'est nullement une exception et que les artistes en vogue rivalisaient avec les professionnelles dans la galanterie. L'auteur d'un rapport de police concernant une demoiselle Deschamps, de la rue Saint-Nicaise, émet cette appréciation : " J'ai calculé qu'il falloit trois mille six cents ans à une jeune personne vertueuse qui voudrait, par son honnête industrie, se meubler aussi magnifiquement que [Mlle Deschamps]... qui s'est meublée en vingt-quatre heures. ". Mais, dans cette compétition, la Raucourt va gagner le prix d'excellence. Elle habite rue du Dauphin, achète une maison de campagne à Vaugirard, un petit hôtel à la Chaussée d'Antin, une maison près de la Barrière Blanche.

Qui gagna son "friand pucelage" qui excitait tant de convoitise? Divers noms circulent :

- le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien qui sera assassiné par Bonaparte, tandis que lui-même sera "suicidé", pendu à l'espagnolette d'une fenêtre qui dominait d'un mètre cinquante le parquet de son château de Chantilly 9,
 - le prince de Bouillon 10,
 - le marquis de Branças ¹¹,

le duc d'Aiguillon ¹²?
 Tous étaient très riches car cette vertu si prisée devait être

Tous étaient très riches car cette vertu si prisée devait être très largement payée. On parle de 100.000 livres!

Le siècle des Lumières fut aussi celui des cabales, des libelles calomnieux, souvent orduriers, dernières ressources des lâches selon Beaumarchais, où de "beaux esprits" s'ingéniaient, parfois avec talent, souvent avec esprit, à couvrir de boue les personnages en vue de la société. À commencer par le roi et ses maîtresses, puis, un peu plus tard, par la reine Marie-Antoinette à qui, à défaut de son mari, l'on prêtait des mœurs dissolues, en passant par les ministres, qui n'avaient pas ou n'avaient plus la faveur de l'opinion. Toujours est-il que l'on raconte l'histoire suivante : en janvier 1773, Raucourt joue Didon devant Louis XV et Mme du Barry. Le roi lui donne cinquante louis. Quant à la favorite, elle propose le choix entre une robe de cour et une robe de scène. L'actrice choisit la seconde. Coût : 6.600 livres. Mais les choses vont plus loin : "M^{elle}

Godefroi-Charles-Henri 6^e duc de la Tour d'Auvergne, (1728-1792). Le titre de prince de Bouillon a pour origine le Saint Empire. Le duc portait également les titres de prince de Sedan et de prince de Raucourt (Raucourt est situé dans l'actuel département des Ardennes). Il démissionne de l'armée en 1759 et fait bientôt figure d'érotomane mais aussi de grand seigneur libéral. Malgré l'opposition du clergé, il épousa, le 23 mai 1789, la fille de sa maîtresse en titre qui n'avait que 14 ans. Partisan des réformes, il se fit enterrer dans le coin des pauvres.

Lauraguais, Louis-Léon-Félicité duc de, plus connu sous le nom de comte de Brancas (1733-1824). Il eut différentes liaisons avec des femmes de théâtre dont Sophie Arnould.

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

⁸ Chénier, Marie-Joseph de, 1764-1811, homme politique et écrivain, frère d'André, l'auteur malheureux de la *Jeune Captive*.

⁹ Bourbon, Louis-Henri-Joseph duc de, 1756-1830.

différentes liaisons avec des femmes de théâtre dont Sophie Arnould.

Aiguillon, Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis duc d' (1720-1788). Connu pour avoir formé avec Maupeou et Terray le triumvirat réformateur de la révolution royale. Recherché des dames, trompant sa femme allègrement, il mena grand train. Chassé de la cour à l'avènement de Louis XVI.

Raucoux [sic], après avoir joué devant Sa Majesté le rôle de Didon, entra dans le boudoir attenant à sa loge, où elle [Sa Majesté] était seule avec sa maîtresse [Mme du Barry]. Le roi se livra aux mouvements de la chair avec ce nouvel objet, qui sortit comblé des bienfaits du maître et de la favorite."

Par la suite, cette dernière lui aurait envoyé ce billet :

À M^{lle} Raucoux [re sic] actrice de la Comédie Françoise

Vous savez, ma belle Raucoux, ce qui s'est passé hier entre le Roi, vous et moi. Ayez la plus grande discrétion et n'abusez pas de la faveur que je vous ai procurée. Nous vous avons tous les deux récompensée et cela ne sera pas, je crois, la dernière fois. Je vous ménagerai encore une entrevue qui ne vous déplaira pas. Adieu, ma belle Raucoux, continuez à être sage, c'est le moyen de vous faire estimer et de réussir. Comptez sur mon amitié.

Comtesse du Barry.

L'authenticité de cette anecdote est des plus sujette à caution et ces textes, sans doute, sont apocryphes. Mais, il est en revanche certain que l'actrice mène une vie sans retenue et dépense sans compter. En 1774, le marquis de Bièvres¹³ lui assure, devant M^e Le Pot d'Auteuil, notaire à Paris, une rente annuelle de 6.000 livres¹⁴.

Sa conduite ne connaît plus de bornes. La Raucourt, dont les appas avaient disparu, dont les rondeurs n'étaient plus aussi appétissantes, qui pouvait s'habiller en homme et sortir sans susciter l'attention, va devenir une ardente zélatrice de la religion amoureuse de Lesbos. Elle y était préparée dans le cercle de ses relations où tous les plaisirs érotiques s'épanouissaient. Ainsi, le marquis de Villette, l'ami de Voltaire, l'une des personnalités de ce cercle et dont le comportement permettait cette remarque : "On a inventé depuis peu une voiture où l'on entre par derrière, que les agréables appellent : voiture à la Villette¹⁵."

Ayant fait des dettes énormes, elle disparaît en mai 1776, se réfugie un temps dans l'enclos du Temple où existait encore un droit d'asile, réapparaît pour s'enfuir avec une amie de cœur, une certaine Mademoiselle Souck (alias Souques ou encore Sallate de Souques). Retour en France, où son personnage était à la mode et où les femmes portaient des bonnets à la Raucourt caractérisés par le petit panier percé qui les surmontait. Mais les créanciers ne désarment pas : elle est arrêtée le 26 mars 1777 et incarcérée dans la prison de For-l'Êvêque¹⁶. Elle n'y restera que quelques heures. On dit que la reine Marie-Antoinette est intervenue. Faut-il prêter à cette dernière des penchants saphiques, auxquels le comportement de certaines grandes dames de son entourage immédiat pouvait donner crédit? Ce ne sont là que des rumeurs qu'il est sans doute impossible de vérifier... Elle est, le lendemain, de nouveau arrêtée, conduite cette fois au Châtelet puis reconduite chez elle. Ses dettes s'élèvent à 200 000 livres! ¹⁷. Toujours à court de ressources, elle s'enfuit de nouveau, le 13 avril, toujours en compagnie de Mademoiselle Souck cette fois vers la Belgique et trouve refuge à Beloeil, chez le Prince de Ligne¹⁸: "Venez, venez, belle Vénus, je ne

Quand elle le quitta, le marquis poussa ce cri déchirant: " Oh la belle Amaranthe! " Auparavant, un jour qu'elle chassait et poursuivait une corneille, elle s'empêtra dans un fourré, et le marquis de déclarer: " Elle poursuivait Corneille et elle a pris Racine."
 Villette, Charles de, (1756-1793), affiche son mépris des mœurs. On le surnomma le ci-derrière, ce qui ne

Villette, Charles de, (1756-1793), affiche son mépris des mœurs. On le surnomma le ci-derrière, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu à la Convention. Ami de Voltaire, il avait été marié à sa protégée, Renée-Philiberte de Varicourt, surnommée Belle et Bonne. Quant à Voltaire, il mourut à l'hôtel de Villette.

_

¹³ Bièvres, Georges-François marquis de, (1747-1789).

La prison de For-l'Êvêque, construite sous l'évêque Maurice de Sully, était située à l'emplacement du n° 19 de l'actuelle rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Fermée en 1780, elle fut démolie en 1783. Nombre de comédiens, ayant déplu à la cour, y furent incarcérés. Le régime y était rien moins que rigoureux ; c'était, en quelque sorte, la Bastille des comédiens.

¹⁷ Rappelons qu'à Paris, un ouvrier qualifié gagnait environ une livre par jour ouvré.

Ligne, Charles-Joseph prince de (1735-1814). Militaire, mémorialiste, amateur de jardins. Il a écrit des *Mémoires* et des *Contes immoraux*.

suis pas le dieu Mars¹⁹". Elle se fâche avec lui, erre en Allemagne, émet de fausses lettres de change. Le Landgrave de Hesse aurait fait raser et fouetter les deux fugitives. Elles sont sauvées de nouveau par le prince de Ligne, magnanime, et peuvent retourner en France.

Mademoiselle Raucourt revient sur la scène en 1779. Elle tente aussi de se consoler avec les Muses des persécutions de ses créanciers. En effet, elle écrit une pièce intitulée *La Fille déserteur* qui deviendra *Henriette* et sera jouée le 1^{er} mars 1782.

Mais la popularité de la belle Raucourt diminue, ses succès disparaissent, des cabales la frappent. Elle est copieusement sifflée dans le rôle de Phèdre quand elle déclame ce vers : "De l'austère pudeur, les bornes sont dépassées." Vient la Révolution et ses bouleversements. Le théâtre est suspect aux yeux de la Convention. Comme ses camarades du Français, elle est arrêtée en 1793 et incarcérée, cette fois, à Sainte-Pélagie. Heureusement, un employé fait disparaître les pièces à conviction avancées contre les acteurs. Malgré l'hostilité du Directoire, elle peut jouer de nouveau. Bonaparte la protège. C'est ainsi qu'elle se produit à Orléans le 8 thermidor an VIII (1er janvier 1800) : "Mademoiselle Raucourt, célèbre tragédienne, vient jouer sur le théâtre d'Orléans ; elle excite l'enthousiasme des spectateurs, surtout dans le rôle de Phèdre." Comme quoi, la province a toujours du retard sur la capitale.

Sous l'Empire, le théâtre est soumis à une stricte surveillance. Les troupes de comédiens et les scènes dramatiques sont militairement réglementées. Le théâtre, comme les arts plastiques, n'est autorisé à vivre que dans la mesure où il sert la propagande impériale. L'empereur n'apprécie que modérément l'actrice qui perd peu à peu de sa beauté et dont la figure est marquée par la couperose. Il lui donnera néanmoins la responsabilité de diriger une tournée en Italie et la fera venir jouer devant l'empereur de Russie, en 1808, à Erfurt où sa prestation sera peu appréciée.

Mais, revenons à l'épisode le plus scabreux du cursus amoureux de notre actrice.

Acte III : La plus fameuse lesbienne du Théâtre Français

La Raucourt avait, en effet, rejoint la confrérie des Tribades. Le terme apparaît pour la première fois dans la langue française sous la plume d'un contemporain de Montaigne, moins lettré que lui mais infiniment plus au fait des mœurs féminines : Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme (1538-1614) ; il vient du latin *tribas*, tiré du grec *tribein* qui signifie frotter : "En nostre France, telles femmes sont assez communes et, se dit-on, pourtant qu'il n'y a pas longtemps qu'elles s'en sont mêlées, même que la façon en a été apportée par une dame de qualité que je ne nommerois point."

Mais je ne résiste pas au plaisir de citer un auteur dont la rigueur historique n'est pas la qualité dominante mais qui possède une plume bien supérieure à la mienne. Dans ses *Mémoires*, Alexandre Dumas nous livre sa chronologie dramatique :

Vers la fin de 1800 et le commencement de 1801, mademoiselle Raucourt, qui jouait les premiers rôles de tragédie au Théâtre-Français, mademoiselle Raucourt donnait des représentations en province. C'était l'époque où le gouvernement, quoiqu'il eut beaucoup à faire, n'avait pas honte de s'occuper d'art, dans ses moments perdus. Mademoiselle Raucourt avait reçu, en conséquence, l'ordre du gouvernement, si elle rencontrait dans sa tournée quelque élève qu'elle ne jugeât point indigne de ses leçons, de la ramener avec elle à Paris. Cette élève serait considérée comme élève du gouvernement, et recevrait douze cents francs de pension.

Mademoiselle Raucourt s'arrêta à Amiens.

Là, elle trouva une belle jeune fille de quinze ans, qui en paraissait dix-huit ; on eût dit la Vénus de Milo descendue de sa base.

Mademoiselle Raucourt presque aussi grecque que la Lesbienne Sapho aimait fort les statues vivantes. En voyant marcher cette jeune fille, en voyant le pas de la déesse se révéler en elle, comme dit Virgile, l'actrice s'informa, et apprit qu'elle s'appelait Marguerite Weymer; qu'elle

_

¹⁹ Ce qui signifie qu'elle fonctionne encore à la voile et à la vapeur...

était fille d'un musicien allemand, nommé George Weymer, directeur de théâtre, et de mademoiselle Verteuil, qui jouait les soubrettes.

La jeune fille était destinée à la tragédie.

Mademoiselle Raucourt lui fit jouer, avec elle, Elise, dans *Didon*, et Aricie, dans *Phèdre*. L'épreuve réussit, et, le soir même de la représentation de *Phèdre*, mademoiselle Raucourt, demanda la jeune tragédienne à ses parents. La perspective d'être élève du gouvernement, et surtout élève de mademoiselle Raucourt, avait à part quelques petits inconvénients dont, à la rigueur, la jeune fille pouvait se garantir, trop d'attraits aux yeux des parents pour qu'ils refusassent.

La demande fut accordée, et mademoiselle George partit, suivie de sa mère.

Les leçons durèrent dix-huit mois.

Pendant ces dix-huit mois, la jeune élève habita un pauvre hôtel de la rue Croix-des-Petits-Champs, que, par antiphrase probablement, on appelait l'hôtel du Pérou.

Quant à mademoiselle Raucourt, elle habitait, l'allée des Veuves, une magnifique maison qui avait appartenu à madame Tallien, et qui, sans doute aussi par antiphrase, s'appelait la Chaumière.

Nous avons dit "une magnifique maison", nous aurions dû dire "une petite maison", car c'était une véritable petite maison dans le style Louis XV, que cet hôtel de mademoiselle Raucourt. Vers la fin du XVIIIe siècle, siècle étrange où l'on appelait tout haut les choses par leur nom, Sapho-Raucourt jouissait d'une réputation dont elle ne cherchait pas le moins du monde à atténuer l'originalité.

Le sentiment que mademoiselle Raucourt portait aux hommes était plus que de l'indifférence, c'était de la haine. Celui qui écrit ces lignes a sous les yeux un manifeste signé de l'illustre artiste, qui est un véritable cri de guerre poussé par mademoiselle Raucourt contre le sexe masculin, et dans lequel, nouvelle reine des Amazones, elle appelle toutes les belles guerrières enrôlées sous ses ordres à une rupture ouverte avec les hommes.

Rien n'est plus curieux pour la forme, et surtout pour le fond que ce manifeste.

Et cependant, chose singulière, malgré ce dédain pour nous, mademoiselle Raucourt, dans toutes les circonstances où le costume de son sexe ne lui était pas indispensable, avait adopté celui du nôtre.

Ainsi, bien souvent, le matin, mademoiselle Raucourt donnait ses leçons à sa belle élève avec son pantalon à pieds, et une robe de chambre – comme eût fait M. Molé ou M. Fleury - , ayant près d'elle une jolie femme qui l'appelait "mon ami", et un charmant enfant qui l'appelait "papa".

Nous n'avons pas connu mademoiselle Raucourt, morte en 1814 (sic), et dont l'enterrement fit un prodigieux scandale; mais nous avons connu la mère, qui est morte en 1832 ou 1833; mais nous connaissons encore l'*enfant* qui est aujourd'hui un homme de cinquante-cinq ans.

Je quitte – à regret – Alexandre Dumas pour rappeler que M^{lle} George²⁰ fit une belle carrière au théâtre, qu'après avoir interprété les grands rôles de la tragédie classique, elle s'illustra dans le drame romantique ²¹, qu'elle eut l'heur de plaire à Napoléon et j'aborde maintenant une facette inattendue de la vie de notre actrice. Elle a pour cadre le château de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Acte IV: Mademoiselle Raucourt botaniste

Mademoiselle Souck ne fut pas la seule égérie de Mademoiselle Raucourt. Chez Madame Tallien, elle rencontre une demoiselle Simonnot-Ponty qui dépense beaucoup d'argent dont la provenance reste mystérieuse. Toujours est-il que, le 28 thermidor an IX (16 juillet 1801), le tribunal civil d'Orléans adjuge à Marie-Henriette Simonnot-Ponty, majeure, demeurant à Paris,

²⁰ Marguerite Weimer, alias Weymer, dite mademoiselle George (1787-1867).

²¹ Mademoiselle Mars créa le rôle de Doña Sol dans *Hernani* (25.02.1830) : "Vous êtes mon lion, superbe et généreux" mais c'est Mademoiselle George qui fut la première Lucrèce Borgia : (02.02.1833) "Bonnes ou mauvaises [actions], que t'importe puisque je te les paie ?", drame en prose cette fois, avant d'être affligée d'un embonpoint excessif et de se retirer du théâtre.

rue du Helder n°2, le château et les dépendances de La Chapelle-Saint-Mesmin. La nouvelle propriétaire donne aussitôt à son amie un bail à vie. D'où provient l'argent? Mystère. Les rapports entre les deux femmes ne font, bien sûr, aucun doute. Extrait d'une lettre datée de Bruxelles, le 21 messidor an XI (dimanche 10 juillet 1803), où l'actrice est en tournée :

Mon amour...

Toi, toujours toi, cela peut-il être autrement puisque tu es mon unique pensée? bonsoir encore une fois à la compagne que mon cœur s'est choisi; il est si rempli d'elle que j'espère qu'un rêve consolateur va me porter à ses côtés, dans ses bras. Henriette! Quinze jours!. Et c'est à peine le sixième de ma pénitence! C'est à en mourir....

À La Chapelle-Saint-Mesmin, Raucourt va régner en souveraine maîtresse. Elle chasse en habits d'homme, fait du théâtre, reçoit une brillante société dans des soirées où l'on joue gros. Mais aussi, elle supervise l'aménagement et la gestion des jardins et des serres où sont cultivées des plantes rares. Le parc fait douze hectares. Le tout Orléans y court pour les admirer même si quelques dames de la "bonne société" se montrent jalouses de voir qu'une actrice à la mauvaise réputation attire tant de monde et fait étalage de tant de richesse. On dit que Joséphine elle-même s'y serait arrêtée pour y prendre des plantes pour son jardin de la Malmaison. Autrement dit, Messaline cultive les rosiers et manie le sécateur.

Après la mort de Mademoiselle Raucourt, château et dépendances seront vendus le 14 novembre 1816²². Le *Catalogue des fleurs et plantes tant indigènes qu'étrangères* comporte 463 lots où l'on trouve 13 agapanthes de différentes espèces, 11 agaves *idem*, 20 citronniers, 6 orangers et même un *Adansonia*, autrement dit un baobab ou encore un *Plumeria* ou frangipanier. Certains spécimens furent envoyés au tout nouveau Jardin des Plantes, sur la rive gauche de la Loire ²³.

Disons tout de suite que rien, actuellement ne subsiste de ces magnifiques jardins. Les plantes, les statues, les serres ont disparu. Quant au château lui-même, il sera acheté le 3 juillet 1844 par Jean-Jacques Fayet, évêque d'Orléans. Le parc est détruit pour faire place au petit séminaire. Le successeur de M^{gr} Fayet, qui n'est autre que le célèbre Félix Antoine Philibert Dupanloup passa beaucoup de temps au château. Il est plaisant d'imaginer le prélat écrivant ses mandements sur le bureau de l'actrice ou faisant ses ablutions dans la grande baignoire de marbre blanc décrite dans la notice de M^e Bigot, notaire rue Sainte-Anne, numéro 5, à Orléans²⁴. L'église ayant toujours besoin d'argent, Monseigneur Dupanloup vendit à un antiquaire parisien une tête de Cléopâtre attribuée à Canova trouvée dans un réduit des jardins et le bureau dont nous avons parlé. Dans les jardins ont disparu les statues , un buste en marbre de la tragédienne et le petit monument funéraire, élevé par l'actrice en souvenir de l' un de ses amants, le prince d'Hénin. Elle l'avait enlevé à Sophie Arnoud²⁵, ce qui explique ce quatrain, anonyme, bien entendu :

Depuis qu'auprès de ta catin Tu fais un rôle des plus minces Tu n'est plus le prince d'Hénin Mais seulement le nain des Princes.

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

²² Les acquéreurs sont : Etienne-Jean-Désiré Chemin de Beuvry, Françoise-Pierrette Le Pilleur de Beuvry et Marie-Joséphine Lolive.

²³Il faisait suite au Jardin des Apothicaires, où se tenaient les séances de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans, situé à la porte Barentin, sur la rive droite.

²⁴ Vente du 15 juin 1843 à midi sur la mise à prix de 115.000 francs.

²⁵ Sophie Arnould (1740-1802). Célèbre cantatrice, elle avait de l'esprit. Surprise par son amant en titre, luimême fort inconstant, en commerce galant avec un chevalier de Malte, elle répliqua à ses éclats : "Votre procédé est injuste. Monsieur accomplit son vœu de chevalier : il fait la guerre aux infidèles ... "

Il était, en effet, de petite taille. Il s'était établi chez l'actrice à la fin de 1779 et, pour la soustraire aux poursuites de ses créanciers, avait pris à son compte tous ses meubles et effets. Il sera guillotiné sous la Terreur.

Mais le temps passe. L'actrice ne joue plus ; elle a perdu toute la faveur du public. Elle rentre à Paris et se loge dans un petit appartement situé rue du Helder, dans le même immeuble que son amie. L'état de ses finances ne s'améliore pas. Quant à Napoléon, après la retraite de Russie, la défaite décisive de Leipzig, l'invasion de la France, il doit se résoudre à ne régner que sur le territoire minuscule de l'île d'Elbe. La Restauration met Louis XVIII sur le trône de France. Mademoiselle Raucourt se félicite du changement de régime et cherche aussitôt à en tirer des avantages.

D'où une lettre surprenante adressée au souverain :

Sire.

Le goût passionné que j'ai depuis ma jeunesse pour la botanique et la culture des plantes tant exotiques qu'indigènes, m'a portée à en acquérir une précieuse collection. Il me faudrait renoncer à ce bonheur de ma vieillesse, n'ayant plus les moyens d'entretenir et de faire cultiver cette belle collection.

J'ose solliciter de la bonté de Votre Majesté, l'inspection en chef des jardins et serres de Saint-Cloud ou de Meudon, où je supplierais Votre Majesté de permettre que je fasse transporter mes plantes...

À l'appui de sa demande, l'actrice met en avant : "l'attachement sans bornes à mes légitimes souverains [la Révolution et l'Empire sont mis entre parenthèses], sa connaissance en administration des détails [?], son agrégation à plusieurs académies des Sciences dans la section de Botanique [on se demande lesquelles]."

Mais Napoléon sera de retour au mois de juin 1815 et, auparavant, la mort coupera court à ces désirs horticoles.

Acte V: Des obsèques mouvementées

En effet, la santé de l'actrice se dégrade rapidement Elle en est très consciente et se prépare à sa sortie : "C'est la dernière scène que je jouerai ; il faut la jouer de manière convenable. "Elle meurt le 15 janvier 1815. Mais le dernier acte de la tragi-comédie est digne des autres. Certes, Mademoiselle Raucourt s'était, comme l'on dit vulgairement "rangée des voitures" ; elle s'était rapprochée de la religion, avait fait la paix avec Dieu, pris un goût vif pour la religion, distribué des aumônes, offert le pain bénit. Son directeur de conscience est un certain abbé Marduel. Cependant, une partie du clergé n'avait pas oublié sa vie antérieure. D'où une sortie tragi-comique qui va se dérouler en plusieurs épisodes :

- l'archevêché s'oppose à des obsèques religieuses ;
- le curé de l'église Saint-Roch, qui se trouve être l'abbé Marduel, obéit et refuse l'entrée dans son église. Le cercueil était suivi par une assistance nombreuse : "On forma le projet de remporter par la force ce qu'on n'avait pu obtenir par la prière" ;
 - cris à l'église ;
 - le curé se retranche dans la sacristie ;
- le corbillard prend la route du cimetière mais la foule coupe les traits des chevaux et il repart en sens inverse, tiré par des hommes déterminés ;
- le roi, prévenu, estime que l'on doit rendre à l'actrice les devoirs funèbres dus à tous les chrétiens ;
 - le curé, toujours retranché dans la sacristie, refuse de nouveau ;
 - les portes de l'église sont enfoncées ;
- finalement un prêtre accepte de célébrer l'absoute puis l'actrice peut enfin gagner sa dernière demeure au cimetière du Père Lachaise. Elle y est encore et un buste imposant orne sa tombe et rappelle sa mémoire.

Ainsi, au cours de sa riche existence, Françoise-Marie-Antoinette-Josèphe Saucerotte, dite Mademoiselle Raucourt a défrayé la chronique et suscité des réactions passionnées, du moins dans le cercle fermé de ce qui allait devenir le Tout-Paris. Laissons de côté les libelles aux tours souvent orduriers ²⁶. Si le jeu dramatique de l'actrice a été sévèrement critiqué, surtout à la fin de sa carrière, il s'est trouvé nombre de défenseurs. En témoigne cette plaquette publiée sous le Directoire où l'on peut lire : "La critique est facile mais l'art est difficile... chacun en parle sans connaissance... Mademoiselle Raucout [sic] ne joue pas pour éblouir le public ; elle rend l'art pour l'art... Dans les scènes muettes [ironie ? sa diction emphatique était ridicule à certains] sa physionomie indique au plus ignorant, tout ce qui se passe dans son âme, et tout ce que l'auteur a voulu inspirer ".

Quant aux péripéties de son enterrement, elles provoquent l'indignation des bons esprits qui s'exclament : "Comment, dans l'Etat le plus civilisé, des prêtres peuvent-ils défendre ce que les magistrats permettent! Comment, sous le même gouvernement, la religion frappe-t-elle d'anathème une profession que la loi tolère!" Inutile de préciser qu'à cette époque, la séparation de l'Église et de l'État n'était pas pensable.

Pour la place du théâtre à la fin du siècle des Lumières, rappelons la polémique qu'elle souleva. On sait que d'Alembert, inspiré par Voltaire, demanda dans son article Genève dans *l'Encyclopédie*, que le théâtre, interdit à Genève depuis Calvin, soit rétabli. Naturellement, Rousseau s'insurgea : la tragédie excite les passions, la comédie ridiculise la vertu²⁷; en outre, les comédiens, dont les mœurs sont dépravées, offrent un exemple déplorable aux honnêtes citoyens...

Alors, comme en France, dit-on, tout finit par des chansons, Béranger m'en offre une qui me servira de conclusion :

Aux acteurs à double tour L'Église fermait la porte; Depuis la mort de Raucourt En triomphe on les y porte; S'ils sont reçus du bedeau, C'est la faute à Rousseau! S'ils vont au cimetière, C'est la faute à Voltaire!

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, an VI: Mlle Raucourt traitée comme elle le mérite par une jeune dame. Paris, 1 pièce in-8, 8 p.

Anonyme, 1821 : Notice sur l'enterrement de Mlle Raucourt, actrice des théâtres français, morte le 15 janvier 1815. Paris, P.-N. Rougeron, 1 pièce in-4, 10 p.

Brantôme, Pierre de Bourdeille (seigneur de), *Les Dames galantes*, 1666, réedition 1955, Paris, Garnier, 556 p. Dumas Alexandre, 1863 : *Mes Mémoires*, chapitre LXXXV. Paris, Levy frères, 10 vol. in-18.

Fleischmann, Hector, 1912: L'enfer de la galanterie à la fin de l'Ancien Régime. Le cénacle libertin de Mlle Raucourt (de la Comédie française); d'après des documents inédits tirés des archives de la Comédie française, des Archives nationales, des archives de la préfecture de la Seine, les pamphlets galants, les mémoires et les témoignages des contemporains. Paris, Bibliothèque des curieux, 1 vol., VIII-329 p.

Huet Émile, 1900 : *Promenades pittoresques dans le Loiret : châteaux, monuments, paysages.* Orléans, P. Pingelet ; H. Herluison, 1 vol, 644 p.

Lottin père, D., 1841 : Recherches historiques sur la ville d'Orléans. 2^{ème} partie, tome IV (27 juillet 1800-30 avril 1804. 1 vol., 404 p.

Raucourt, Françoise-Marie-Antoinette-Josèphe Saucerotte dite Mademoiselle, 1782 : *Henriette*, drame en trois actes et en prose. Paris, Saugrain, 1 vol. in-8, 108 p.

 $^{^{26}}$ L'un d'eux est censé avoir été imprimé par les éditions du *Lèche c*..

²⁷ Dans le *Misanthrope* particulièrement.

Rousseau Jean-Jacques, 1758 : J.-J. Rousseau... à Mr d'Alembert... sur son article "Genève" dans le VII^e volume de l'"Encyclopédie", et particulièrement sur le projet d'établir un théâtre de comédie en cette ville... Amsterdam, Marc Michel Rey, 1 vol. in-8°, XVIII-264 pp.

Addendum : C'est à notre confrère, Me Savot que je dois le sujet de cette communication ; il m'a, en effet, très obligeamment, procuré un exemplaire du catalogue de la vente des plantes du château de La Chapelle-Saint-Mesmin. Je l'en remercie vivement.

ILLUSTRATIONS





Le monument du Père Lachaise

Mademoiselle Raucourt du temps de sa splendeur



Le catalogue de la vente des plantes du château de la Chapelle-Saint-Mesmin.



Vue datant du début du XX^e siècle.

L'ÉCOSSE RÊVÉE¹

Gérard Hocmard

RÉSUMÉ

Il y a, dans l'imaginaire français, des pays qui parlent à l'imagination aussitôt que leur nom est prononcé. L'Écosse est de ceux-là. Or, si l'on y regarde de près, cette image (très différente de ce qu'est l'Écosse) est fondée sur un cocktail étonnant, dont les ingrédients sont fournis par Walter Scott, la comtesse de Ségur, le monstre du Loch Ness et ... Tintin. C'est dire si la question mérite que l'on se penche dessus!

৵৵৺ৢ৵৵

Il y a dans l'imaginaire français des pays qui font plus rêver que d'autres, des pays dont le nom suscite immédiatement un paysage mental, des images, une curiosité, une nostalgie... Proust a analysé le phénomène de manière magistrale et je ne m'appesantirai pas. Ces pays sont souvent des pays racontés, dont la légende nourrit le rêve. C'est ainsi qu'il y a eu une Italie rêvée depuis la Renaissance, une Égypte rêvée après l'expédition de Bonaparte, une Russie rêvée après la retraite napoléonienne...

L'Écosse est de ces pays-là. Non qu'elle ait été le théâtre d'une aventure collective, ni que, de notre côté du moins, l'Âuld Alliance signée entre John Balliol et Philippe le Bel, qui a valu des compagnons écossais à Jeanne d'Arc et aux rois de France une garde écossaise jusqu'au XVIe siècle, ait laissé de trace significative dans la mémoire collective autre éventuellement que régionale. Mais son empreinte dans l'imaginaire français est très profonde, bien plus nette que celle d'autres régions d'Europe et je voudrais essayer avec vous d'en explorer les raisons.

En fait, ce qui m'a fait me rendre compte de cela est une expérience personnelle. J'accompagne à l'occasion des groupes en Grande Bretagne en tant que conférencier. En juillet 2005, l'anticyclone des Açores ayant décidé de se montrer aimable, il faisait un temps superbe en Écosse comme en France. Pour attendre mon groupe de touristes à l'aéroport de Newcastle, j'étais, comme tout le monde alentour, en tenue d'été. Lorsque le groupe est arrivé, tous les participants ruisselaient de transpiration, puisqu'ayant quitté Roissy sous le soleil, ils portaient néanmoins tous pull-overs, imperméables, k-ways, chapeaux de pluie, grosses chaussures et s'étaient bien sûr munis de parapluies. J'ai pensé à Dupond et Dupont s'habillant à la mode locale dans diverses aventures de Tintin afin de mieux passer inaperçus. Mes touristes se sont mis à l'aise, bien entendu, mais non sans garder à portée de main dans l'autocar tout un équipement destiné à les aider à braver les intempéries et, jour après jour, alors que le soleil brillait sur les glens² et qu'une mer d'huile baignait les Hébrides intérieures, ils me demandaient si c'était normal, si cela allait durer. J'ai eu l'impression en les quittant qu'ils avaient été déçus de n'avoir pas eu en huit jours la moindre goutte de pluie ni le moindre brouillard de la semaine. L'Écosse qu'ils avaient visitée n'était pas celle qu'ils étaient venus chercher.

Admettons que ce beau temps ait été quelque peu exceptionnel dans sa durée pour la région et qu'un voyage serve par ailleurs plus souvent qu'on ne le croit à conforter les préjugés

¹ Séance du 8 novembre 2007.

² Ainsi nomme-t-on localement les vallées.

qu'on peut avoir. Il n'en reste pas moins que c'est cette déception ressentie par le groupe par rapport à leurs attentes et présupposés qui m'a donné l'envie de tenter d'analyser la part du vrai et celle des stéréotypes dans l'idée que se font les Français de l'Écosse.

Le rôle décisif de Walter Scott

Si l'on remonte la piste, c'est avec Walter Scott que l'Écosse est entrée dans l'imaginaire français et s'y est enracinée. Auparavant, elle n'avait curieusement pas arrêté l'attention malgré l'appoint décisif des archers écossais dans la reconquête de son territoire par le roi Charles VII, comme on le sait ici, où la cathédrale a accueilli les dépouilles des deux Douglas et où l'annuaire comprend encore des Hume et des Mac Leod, descendant des seigneurs écossais à qui le roi reconnaissant avait donné des terres.

Un autre épisode qui aurait pu laisser des traces a été l'exfiltration d'Écosse (comme on dirait aujourd'hui) de la jeune Marie Stuart, destinée à épouser le dauphin François, fils d'Henri II. L'affaire avait été épique puisque, pour tenter de contrer ce projet de mariage qui créait une alliance de revers, la marine anglaise d'Henry VIII avait tout fait pour empêcher les vaisseaux français d'atteindre Leith, le port d'Édimbourg et que, sur la route du retour, l'escadre royale avait ensuite été prise en chasse. Il y avait là un jeune page qu'on avait affecté au service de la future dauphine et qui aurait eu le talent d'en faire tout un poème, si j'ose dire, puisqu'il s'agissait de Pierre de Ronsard. Il y gagna de devenir sourd d'une oreille pour s'être tenu trop près d'un canon lâchant une salve.

Mais la trace de ces événements s'était estompée. Même le rayonnement culturel d'Édimbourg, surnommée l'"Athènes du nord" au XVIII^e siècle, et l'intérêt porté à la pensée de David Hume, aux théories d'Adam Smith ou aux inventions d'un James Watt n'avait pas abouti à doter l'Écosse d'une image particularisée et identifiable. Ce n'est qu'avec Walter Scott que l'Écosse acquit en France et ailleurs une identité liée à des caractéristiques nationales et à une atmosphère particulière, ce qui en dit long sur la magie du conteur et sur la portée géographique de son rayonnement.

L'année littéraire 1814 fut marquée par un événement considérable : la publication par un auteur anonyme d'un roman historique, *Waverley*, qui osait présenter sous un jour favorable la cause jacobine en racontant le ralliement d'un jeune gentilhomme, fils de la famille Waverley, au prétendant au trône d'Écosse, Charles-Édouard, surnommé Bonnie Prince Charlie³, et la défaite des espoirs de celui-ci dans la boucherie de Culloden⁴ en 1745. Succès de scandale puisque, plus de trois quarts de siècle après les faits, le sujet était resté tabou, que le port du tartan et l'usage du gaëlique étaient interdits et que le pays était quadrillé de garnisons anglaises! Mais succès dû également à la nouveauté du ton, à la vivacité des évocations autant qu'à l'anonymat de l'auteur. Pendant plusieurs années allaient ainsi se suivre sept romans, qu'on nomme depuis les *Waverley novels*⁵, sans que le mystérieux auteur soit démasqué. Ils portaient comme seule signature l'indication: "par l'auteur des *Waverley novels*". Et ce qu'ils racontaient étaient des épisodes glorieux de l'histoire nationale, en évoquant des personnages tels que Rob Roy, Marie Stuart ou Bonnie Prince Charlie.

Pourquoi cet anonymat, rompu seulement après la parution de plusieurs volumes? Indépendamment de toute mesure de prudence, il y avait, de la part de Scott, le souci de ne pas galvauder sa réputation. Il était *sheriff* du district de Selkirk, critique littéraire influent (c'est lui qui "découvrira" et lancera Jane Austen), poète reconnu et admiré. Il avait tout à perdre en publiant des romans populaires et, qui plus est, potentiellement subversifs.

³ Le gentil prince Charles.

⁴ La bataille, qui opposa...

⁵ Ce sont Waverley (1814), Guy Mannering (1815), The Antiquary (1816), Old Mortality (1817), Rob Roy (1818), The Heart of Midlothian (1818), The Bride of Lammermoor (1819), Ivanhoe (1819), qui se rattache à l'histoire anglaise, The Abbot (1820), etc...

⁶ Premier juge de paix.

En fait, Scott avait un projet politique, patriotique. Il voulait rendre à l'Écosse sa fierté nationale et il préparait ce qui a été un coup de maître, la visite du roi George IV à Édimbourg. Celui-ci, séduit par les Waverley novels, avait souhaité, aussitôt l'anonymat percé à jour, rencontrer le romancier et se faire raconter l'Écosse, ce royaume qui était le sien, mais où aucun roi n'avait mis les pieds depuis Charles II. Et Scott l'avait persuadé d'y venir. La nouvelle n'avait pas été accueillie dans la liesse à Édimbourg. Les lairds et corps constitués conviés à un "lever" au palais de Holyrood ne pouvaient se soustraire à l'obligation d'accéder à l'invitation de leur souverain, mais allaient s'y rendre sans enthousiasme; l'arrivée du souverain dans sa capitale avait été carrément snobée et le roi était furieux. Mais Scott avait prévu, non sans devoir vaincre les réticences du monarque, quelque peu inquiet d'avoir à montrer ses mollets, que c'est revêtu de la tenue traditionnelle que le roi recevrait. Il s'était chargé de faire passer le mot que l'interdiction de la tenue traditionnelle était abolie et donc, dans un de ces retournements dont les foules ont le secret, toute la ville d'Édimbourg était aux fenêtres le lendemain pour voir les personnalités se rendre au palais en arborant le tartan familial et les ovationner. Le roi avait fait un triomphe en apparaissant en costume local (et, tout heureux, s'était fait peindre dans cette tenue, pour que nul ne l'ignore). L'Écosse vaincue et brimée venait de faire son retour sur la scène du monde ; les Waverley novels avaient atteint leur but.

Or, on s'intéressait beaucoup et depuis longtemps en France à la production littéraire "anglaise". Au XVIII^e siècle, par exemple, les romans larmoyants de Richardson, *Le Voyage sentimental* de Sterne ou les premiers romans "gothiques" avaient été traduits dans l'année même de leur parution et avaient connu un gros succès. Et ce n'est pas l'anglomanie des émigrés de retour en France qui allait changer les choses, bien au contraire. Dès que la nouvelle de la sensation littéraire de *Waverley* fut connue, on traduisit le roman en français et tout le monde voulut le lire, certains allant jusqu'à commander l'ouvrage auprès de libraires anglais pour pouvoir le lire plus vite, en version originale. Le succès de Scott en France et en Europe ne se démentira pas, comme en témoigne le livre de compte ouvert par lui après que son éditeur a fait faillite et qu'il s'est auto-édité. On peut le voir à Abbotsford, le manoir qu'il s'était fait construire. On y relève avec émotion les noms de Balzac, de Vigny et de la plupart des autres grands noms de la littérature européenne ou américaine du temps.

Ce sont donc les images de l'Écosse que véhiculaient ces *Waverley novels* qui se sont ancrées dans l'imaginaire français en trouvant naturellement un écho dans l'esthétique romantique. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les éditions françaises étaient souvent agrémentées de gravures, pour justifier leur prix. La première de ces images est celle d'une nature sauvage et grandiose, de vallées ouvrant sur un ciel tourmenté, de châteaux en ruine (et pour cause!) se mirant dans les eaux de lacs mélancoliques. Une autre est celle d'un pays hanté de légendes et riche en croyances aux phénomènes surnaturels, aux fantômes notamment. Pays de froidure et de brumes, l'Écosse décrite par Scott offre des conditions de vie difficile qui expliquent à la fois la rudesse et la force de caractère des habitants. C'est un terroir propice aux exploits de lions superbes et généreux tels que Rob Roy ou William Wallace, mais aussi aux gestes généreux de gens simples comme Jennie Dean, l'héroïne du Heart of Midlothian⁸, partie à pied pour Londres plaider la cause de sa sœur injustement emprisonnée pour infanticide.

La vivacité de la narration, la nouveauté d'une présentation vivante de l'histoire, fondée sur une dramatisation et une mise en situation, ont littéralement fasciné les lecteurs de Scott dans l'Europe entière : un Alexandre Dumas reconnaîtra avoir trouvé sa vocation en les lisant. Comme on n'y trouve ni sexe ni revendications sociales, mais au contraire l'exaltation de valeurs nobles — les critiques du XX° siècle nourris de marxisme le lui reprocheront — on a donné ses roman à lire aux enfants jusqu'au milieu du XX° siècle. Je peux en témoigner puisqu' *Ivanhoe* et *Quentin Durward* ont été parmi les premiers romans que j'aie lus. Les images se sont donc implantées génération après génération.

-

⁷ Lords.

⁸ Traduit originellement sous le titre de *La Prison d'Édimbourg*.

Intervention de la comtesse de Ségur

Il n'a pas encore été question, parmi les stéréotypes, de celui de l'avarice. C'est que, s'il y a des personnages "regardants" chez Scott, il ne sont pas présentés comme typiques, mais plutôt comme excentriques. Le goût de l'argent n'est pas chez lui un thème majeur. Bien au contraire, il y a plutôt celui de la générosité, en dépit parfois d'une pauvreté flagrante. Les avares sordides, c'est chez Dickens qu'on les trouvera une génération plus tard, mais il n'est pas écossais. Si l'avarice devient à un moment associée à l'Écosse dans l'imaginaire français, c'est justement à cause de ce que disent des Écossais leurs voisins anglais. Nous avons cru ces derniers sur parole, dans notre admiration, à l'époque victorienne, de l'essor industriel et commercial de l'Angleterre. Ce trait de caractère, l'avarice, apparaît en tout cas pour la première fois associé à l'Écosse en littérature française avec la comtesse de Ségur, qui fait de Mme Mac Miche, la mégère que son neveu Charles va apprivoiser, un personnage avare et tyrannique. Tous les jeunes lecteurs de la divine comtesse se sont réjouis pendant plusieurs générations et jusque très avant dans le XX^e siècle des tours pendables que lui joue son pupille avec la complicité de la servante Betty. On retrouve dans Un Bon Petit Diable, publié en 1865 (et passablement inspiré du David Copperfield de Dickens, qui date, lui, de 1850) le thème des brumes, du froid (on ne chauffe pas assez chez M^{me} Mac Miche). Mais celui qui est mis en valeur est celui de la superstition et de la croyance aux fantômes et au diable (n'oublions pas que le roman s'adresse à de jeunes lecteurs, qui, comme on sait, adorent avoir peur). Il y a en particulier une scène célèbre où le gamin, jouant sur les peurs de sa tutrice, se colle deux figures de diable sur les fesses, si bien que lorsqu'elle lui soulève le tartan pour lui donner la fessée — on ne serait pas chez la comtesse de Ségur sans ça — la mégère croit à une apparition et s'enfuit en hurlant.

De Nessie à Tintin

Il manque à ce moment-là encore un personnage clé dans notre paysage écossais imaginaire — tout y est dépeuplé et un seul être lui manque, si j'ose dire —, qui est le monstre du Loch Ness. Il va venir s'ajouter aux fantômes et autres sorcières — celles de Macbeth notamment — comme ingrédient aussi nécessaire du cocktail d'images écossaises consacrées qu'une olive dans le Dry Martini. Le monstre du Loch Ness est un "marronnier". Comme vous le savez, on appelle "marronnier" le genre de nouvelles qui reviennent régulièrement dans les journaux lorsqu'ils n'ont rien à dire, et cela vient d'un marronnier des Tuileries qui, sous l'Empire et la Restauration, mettait des feuilles quand les autres n'étaient pas encore en bourgeons, phénomène qui étonnait tellement qu'on signalait chaque année l'apparition de ses feuilles dans la presse. On sait depuis que c'est parce qu'il était planté au-dessus d'un charnier de Suisses tués le 10 août 1792 et bénéficiait d'une terre plus riche.

Quoi qu'il en soit, à partir de mai 1933 où elle est signalée pour la première fois, Nessie, puisque c'est le petit nom affectueux qu'on lui donne et qui suggère un monstre femelle, va régulièrement réapparaître dans les nouvelles du monde entier et susciter les hypothèses les plus extravagantes avant de s'installer dans l'imaginaire comme une réalité. Il y a aujourd'hui au bord du loch un "centre d'interprétation" qui explore toutes les hypothèses pour déboucher sur une boutique où on vous vend Nessie sous toutes les formes, des peluches aux cartes postales en passant par tous les objets dont on est censé avoir besoin chez soi. En fait, la première 'apparition" de mai 1933 était peut-être tout simplement liée au fait que les éléphants du cirque Mills se sont baignés ce soir-là dans l'eau du lac. Vu de loin et à contre-jour, un éléphant dont ne dépasse de l'eau que la tête et la trompe, comme en témoigne la photo prise ce jour-là par l'"inventeur", n'a pas besoin d'être rose pour que son apparition au milieu d'un lac des Highlands ait de quoi surprendre. Le patron du cirque, Bertram Mills, a très bien compris la chose, en offrant une récompense de £, 20.000 à quiconque capturerait le monstre. Il savait qu'il s'offrait une publicité à bon compte puisque le risque n'était pas grand. Il y a eu des dizaines de campagnes d'exploration, on a pensé qu'il pouvait s'agir d'un animal préhistorique, d'un esturgeon géant, de phoques, de nageurs avec tuba, de troncs d'arbres... En 1935, des touristes ont vu comme un dinosaure traverser la route dans la lumière de leurs phares... En 1934, Robert Kenneth Wilson avait réussi à le photographier : il avait une mâchoire impressionnante. Mais le farceur a révélé sur son lit de mort il y a quelques années avoir utilisé une maquette et l'avoir photographiée en gros plan... Peu importe, le monstre du Loch Ness est là, dans notre imaginaire, pour y rester.

Reste Tintin et l'album *L'Île noire*, publié en 1938. Tintin ne rajoute aucun stéréotype et ne fait que confirmer les précédents en les illustrant *visuellement*. L'île est déserte et rocheuse. Il y a des chèvres et un château en ruine avec une tour. Dans le village, il y a quelques petits vieux barbus, coiffés d'un bonnet à pompon⁹ et plutôt du genre "taiseux". Tintin porte le kilt, bien entendu, pour mieux se fondre dans le paysage. Il y a même le monstre, sous l'apparence du gorille Jocko, dont Milou ne va faire qu'une bouchée. Le décor est sauvage à souhait, mais les stéréotypes sont exploités sur un mode quasi comique.

En fait, pour Tintin, le vrai lien avec l'Écosse et Walter Scott est à chercher dans un autre album, Le Crabe aux pinces d'or. Page 55, on y voit Tintin éméché chanter "Prenez garde, prenez garde, la dame blanche vous regarde, air célèbre de l'opéra comique La Dame blanche, de Boieldieu, tiré du roman du même nom de Walter Scott. L'histoire est celle du masque d'une orpheline (une statue dans l'opéra) qui protège un château abandonné et hanté, bien sûr, dont l'héritier a disparu. Un étranger se présente, un officier, et, grâce au trésor qu'il a découvert, rachète le château. On craint le pire de la part de la dame blanche, jusqu'à ce que l'étranger révèle qu'il n'est autre que l'héritier disparu et que son occupation du château est donc légitime. La même histoire servira plus tard de trame aux Cloches de Corneville de Planquette. En attendant, les tintinophiles auront reconnu l'histoire du Trésor de Rackham le rouge.

Sir Walter Scott, la comtesse de Ségur, Hergé... Il n'est pas indifférent qu'il s'agisse d'auteurs implicitement ou explicitement pour enfants. C'est parce qu'ils s'adressent à nos esprits d'enfants qu'ils y ont imprimé des images qui nous accompagneront tout au long de notre vie. De tous les trois, on pourrait dire, en paraphrasant le vers de Victor Hugo dans son *Épitaphe de Rabelais*: "Ils bercent Adam pour qu'il s'endorme". Mais ils ont à eux trois façonné dans notre imaginaire une Écosse que les routes à quatre voies, les plates-formes pétrolières, les clonages de brebis, l'architecture innovante, l'agriculture de pointe et le *Silicon Glen*¹⁰ qui caractérisent dorénavant le pays ne parviendront sans doute pas à oblitérer avant longtemps. Et c'est cela, la magie de la littérature ou de sa petite sœur la bande dessinée.

Comme le disait naguère une chansonnette : Ce ne sont pas les faits qui comptent, C'est l'histoire, c'est l'histoire!

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Sir Walter Scott

Œuvres complètes

- *The Waverley novels* 1829-1833 (48 vol.)

- Poetical works 1833-1834 (20 vol.)

- *Miscellaneous prose 1834-1871* (30 vol.).

Bennett, James M.: Walter Scott, Waverley: imaginaire romantique et réalité historique,

Paris, éd. Messène, 1998.

Cockshut, A.OJ.: The Achievement of Walter Scott, Londres, Collins, 1969.

Hollington, Michael: *Sir Walter Scott*, Paris, Ellipses, 1998. Lauber, John: *Sir Walter Scott*, éd. rev., Boston, G.K. Hall, 1989. Suhamy, Henri: *Sir Walter Scott*, Paris, Éditions de Fallois, 1993.

⁹ Un tam o'shanter en v.o.

¹⁰ Nom humoristiquement donné au sillon Édimbourg-Glasgow le long duquel se concentrent la plupart des laboratoires de recherche en informatique du pays, par référence à la Silicon Valley californienne.

Comtesse de Ségur (née Rostopchine)

Beaussant, Claudine : Édition complète des œuvres, suivie d'un dictionnaire et d'une

bibliographie, Paris, Robert Lafont, coll. Bouquins, 1990.

Beaussant, Claudine : La Comtesse de Ségur ou l'Enfance de l'art, Paris, éd. Robert Lafont,

1988.

Fourment, Alain: "Le Bon Petit Diable transporté en Écosse", Le Monde, 6 août 1974.

Hazard, Paul: Les Livres, les enfants et les hommes, Paris, Hatier, 1967.

Tintin

Hergé : L'Île noire, Paris, Castermann, 1938.

Hergé : *Le Crabe aux pinces d'or*, Paris, Castermann, 1941. Hergé : *Le Secret de la Licorne*, Paris, Castermann, 1943.

Hergé: Le Trésor de Rackham le rouge, Paris, castermann, 1944.

Farr, Michael : Le Rêve et la réalité. Bruxelles, Ed. Moulinsart, 2001.

Soumais, Frédéric : Dossier Tintin (sources, versions, thèmes, structures), Bruxelles, éd.

Jacques Antoine, 1987.

Vendrôme, Pol: Le Monde de Tintin, Paris, Gallimard 1959, rééd. La Table ronde 1994.

DÉBAT

Le débat qui a fait suite à cette communication a eu lieu conjointement avec celui de la communication de Claude-Henry Joubert présentée au cours de la même séance sur *La musique de Walter Scott* et également publiée dans les présents *Mémoires*.

LA MUSIQUE DE WALTER SCOTT¹

Claude-Henry Joubert

RÉSUMÉ

Berlioz, comme beaucoup de ses contemporains (Chateaubriand, Hugo, Vigny) fut lecteur de Walter Scott. En 1828 il composa une ouverture intitulée Waverley, puis en 1831 une autre pièce intitulée Rob Roy.

Et tout le XIX^e siècle musical puisa dans l'œuvre de Scott:

- Donizetti, Lucia di Lammermoor;
- Bizet, La jolie fille de Perth;
- Flotow, Rob Roy;
- Boieldieu, La Dame blanche...

Schubert, Mendelssohn, Rossini furent également inspirés par sa poésie et l'une des pièces les plus célèbres du répertoire vocal religieux, chantée de nos jours à bien des mariages et enterrements, fut composée sur un texte de W. Scott ...

Ses romans sont animés par la musique écossaise, et en particulier par le pibrock (ou pibroch). Ce mot désigne une mélodie classique du répertoire de la cornemuse, une forme musicale (sorte de thème et variations) et, parfois, l'instrument lui-même, la cornemuse écossaise. Le rôle du pybrock dans les romans de Scott est loin d'être décoratif, il est à la fois un élément du récit (qu'il ponctue, arrête ou précipite) et une mesure des intermittences du cœur des personnages.

Une autre musique sonne doucement dans l'œuvre de W. Scott : la musique médiévale et ses instruments : luth, harpe, rote, rebec, guimbarde, cor, jusqu'à la gittern du Roi Richard ...

L'oreille de W. Scott est "musicale", comme celle de Marcel Proust ou d'Henri Michaux. Musicale et modeste! Ne se considérait-il pas, lui-même (dans l'introduction à La Vision de Don Rodrigue), comme un faible ménestrel des âges modernes qui ne sait qu'imiter les antiques bardes?

৵৵৵%

Introduction musicale : l'ouverture de Waverley de Berlioz

En travaillant sur l'œuvre de Berlioz, j'appris que, comme beaucoup de ses contemporains (Chateaubriand, Hugo, Vigny...), Berlioz fut fervent lecteur de Walter Scott. En 1828, il composa une ouverture intitulée *Waverley*, puis en 1831, à Rome, une autre pièce intitulée *Rob Roy*. J'ai écouté *Waverley* de Berlioz et lu, récemment paru dans *La Pléiade*, le roman *Waverley*. Enthousiasmé par l'humour pré-Dickensien de Walter Scott, je l'ai imaginé comme un maillon d'une chaîne reliant Swift, Sterne, Dickens et Stevenson. Enchanté de ma rencontre avec Scott, je fis l'acquisition, au marché aux puces d'Orléans, d'une jolie édition de 1835 et 1836, trente volumes traduits par Auguste-Jean-Baptiste Defauconpret. Si l'on dit que l'édition nouvelle de Sylvère Monod et Jean-Yves Tadié (coll. *La Pléiade*) est plus conforme au texte de Scott, la traduction de Defauconpret a le mérite d'avoir été lue par les — presque — contemporains de l'auteur. Je fus passionné par la lecture de ces trente volumes, comme d'autres avant moi...

Balzac rend hommage à Scott dans l'Avant-propos à La Comédie Humaine (juillet 1842) : "Comment rendre intéressant le drame à trois ou quatre mille personnages que présente une Société ? (...) Ce fut avec cette pensée que je lus les œuvres de Walter Scott, ce trouveur ("trouvère") moderne imprimait alors une allure gigantesque à un genre de composition injustement appelé secondaire."

Souvenez-vous de ce sonnet de Nerval :

_

¹ Séance du 8 novembre 2007.

Je suis le Ténébreux, le Veuf, l'Inconsolé, Le Prince d'Aquitaine à la Tour abolie : Ma seule Étoile est morte, et mon luth constellé Porte le Soleil noir de la Mélancolie.²

Son titre est *El Desdichado*. C'est un hommage à Walter Scott, une citation d'*Ivanhoe*: "Sa cuirasse était d'acier richement damasquinée en or ; il n'avait d'autres armoiries sur son bouclier qu'un jeune chêne déraciné, et sa devise était le mot espagnol *Desdichado*, c'est-à-dire Déshérité."³

En 1856 Lamartine écrit un poème de près de quatre cents vers intitulé Réponse aux adieux de sir Walter Scott à ses lecteurs4. On y lit des vers très élogieux :

Homère de l'histoire à l'immense Odyssée...(....) Mes yeux contempleraient ton large front d'Homère.(...) J'emporterais dans l'œil la rayonnante image D'un de ces hommes-siècle et qui nomment un âge...

Une dernière admiratrice : Emma Bovary...5: Au théâtre de Rouen, on joue *Lucia de Lammermoor*. Emma "se retrouvait dans les lectures de sa jeunesse, en plein Walter Scott. Il lui semblait entendre, à travers le brouillard, le son des cornemuses écossaises se répéter sur les bruyères"" (...) ...elle "se sentait elle-même vibrer de tout son être comme si les archets des violons se fussent promenés sur ses nerfs." Charles, lui, "avouait (...) ne pas comprendre l'histoire - à cause de la musique, qui nuisait aux paroles."

Un mot de biographie

Walter Scott est né en 1771 à Edimbourg. Atteint de la poliomyélite, il demeurera boîteux de la jambe droite. Il devient franc-maçon à 13 ans! Son éducation littéraire ressemble bien à celle de son héros Edouard Waverley... C'est un infatigable lecteur, son œuvre montre qu'il connaît intimement Shakespeare. Il épouse, en 1797, Charlotte Charpentier (rebaptisée Carpenter), jeune française émigrée. Après des études de droit, il devient, en 1799, shériff (une sorte de juge de paix itinérant). La même année, il traduit Götz von Berlichingen de Goethe. Il sera éditeur de Swift et de Dryden (ouvrages que l'on qualifie de "monuments d'érudition"). Il devient bientôt un poète renommé : quinze mille exemplaires du Lai du Dernier Ménestrel (1805) sont vendus en 5 ans! En 1809 Marmion obtient un semblable succès, dont Berlioz se fait l'écho: "Mon grand-père maternel, dont le nom est celui du fabuleux guerrier de Walter Scott".6 En 1810, paraît *La Dame du Lac*, puis les poèmes de Walter Scott connaissent moins de succès. En 1812, le Childe Harold de Byron fait penser à Scott qu'un nouveau et grand poète est né ; il ne se sent pas la force de se mesurer au génie de Byron ; c'est un tournant dans son œuvre. En 1814, paraît un ouvrage anonyme, Waverley qui remporte aussitôt un grand succès. Puis apparaissent d'autres romans signés par "l'auteur de Waverley" : Guy Mannering, L'Antiquaire, Rob Roy... Scott ne se découvrira qu'en 1827... Sa poésie fut une grande réussite en Écosse et en Angleterre, mais, de son vivant, le triomphe de ses romans est européen. La fin de sa vie est assombrie par des difficultés d'argent, il doit écrire sans relâche pour payer ses dettes. Il meurt le 21 septembre 1832.

Librettiste!

Tout le XIX^e siècle musical puise dans l'œuvre de Scott: - 1829, Gaetano Donizetti, Elisabetta al Castello di Kenilworth;

² Les Chimères, 1854.

³ Ivanhoe (1819), chapitre XVIII.

⁴ Les adieux de Walter Scott à ses lecteurs, datés de septembre 1831, figurent à la fin de son dernier roman *Le Château périlleux (Casleel Dangerous)*, 1831.

⁵ Madame Bovary, deuxième partie, chapitre XV.

⁶ Marmion... *Mémoires*, chapitre III.

- 1835, Donizetti, *Lucia di Lammermoor*; mais avant lui :
 - 1829, Michele Enrico Carafa, à Paris, Le Nozze di Lammermoor; La prison d'Edimbourg (1833) et aussi... Jeanne d'Arc à Orléans (1821);

- 1831, Luigi Rieschi, à Trieste, La Fidanzata di Lammermoor;

- 1832, Ivar-Frederik Bredal, à Copenhague, *Bruden fra Lammermoor* (livret de H.C. Andersen, d'après Walter Scott) ;

- 1834, Alberto Mazzucato, à Padoue, La Fidanzata di Lammermoor.

C'est dire qu'en six années, cinq opéras tirent leur livret d'un même roman La Fiancée de Lammermoor (1819)!

On peut encore citer, dans le désordre :

- Georges Bizet, La Jolie Fille de Perth, 1866;

- Federico Ricci, La Prigione di Edimburgo, Trieste, 1838;

- Friedrich-Adolf-Ferdinand Flotow (l'auteur de Martha), Rob Roy, 1836;

- Daniel-François-Esprit Aubert Leicester ou le Château de Kenilworth, 1823;

- François-Adrien Boieldieu, *La Dame blanche, 1*825 ; le livret de Scribe s'inspire de *Guy Mannering* (1815) et du *Monastère* (1820) dans lequel apparaît "la Dame blanche d'Avenel".

La liste est loin d'être close. D'illustres compositeurs peuvent être ajoutés à cette énumération :

- Gioacchino Rossini, La Donna del Lago (La Dame du Lac, Naples, 24 octobre 1819);

- Ludwig van Beethoven dont l'opus 108, écrit entre 1810 et 1816 pour l'éditeur d'Édimbourg Thompson réunit 131 Volkslieder ("chants populaires") dont certains sont dus à la plume de Scott: Sunset; The sun upon the Weirdlaw Hill, The Maid of Isla; O maid of Isla from yon cliff, Enchantress, farewell, Waken Lords and Ladies Gay, etc.⁸

- Félix Mendelssohn, qui se rendit en Écosse en 1829, en rapporta les premières mesures de ce qui allait devenir la *Symphonie écossaise* et l'ouverture *Les Hébrides* ou *La Grotte de Fingal.* Rencontra-t-il W. Scott ?

On peut encore noter que le père de Robert Schumann était libraire, éditeur et traducteur de Byron et de...Walter Scott..

Une devinette!: l'une des pièces les plus célèbres du répertoire vocal religieux, chantée de nos jours à bien des mariages et enterrements, fut composée sur un texte de W. Scott...Il s'agit de l'Ave Maria de Franz Schubert. Dans le Chant troisième de La Dame du Lac, intitulé La Croix de feu, on lit: "Quelle est cette douce voix qui se marie à l'instrument harmonieux? (la harpe). C'est la voix d'Hélène ou celle d'un ange". Suit cette poésie intitulée Hymne à la Vierge:

Ave Maria!
Reine du Ciel, salut! vierge propice.
J'élève à toi la voix de ma douleur! (...)

Pibroch

Les romans de Walter Scott sont animés par la musique écossaise, et en particulier par le *pibroch* (ou *pibrock*). Ce mot désigne une mélodie classique du répertoire de la cornemuse, une forme musicale (sorte de thème et variations) et, parfois, l'instrument lui-même, la cornemuse écossaise jouée par le *piper*. Le rôle du *pibrock* dans les romans de Scott est loin d'être décoratif, il est à la fois un élément du récit (qu'il ponctue, stoppe ou précipite) et une mesure des "intermittences du cœur" des personnages.

⁷ On peut lire à ce sujet l'excellent article de Philip L. Scowcroft (2002): *Walter Scott and Music* (http://www.musicweb-international.com/Scott_music.htm), ou encore *The Walter Scott Operas: An Analysis of Operas Based on the Works of Sir Walter Scott* de Jerome Mitchell; University of Alabama Press, 1977, 402 pages.

⁸ Une liste très détaillée des mélodies écrites sur des poèmes de Walter Scott, dans laquelle on trouve les noms de Mendelssohn, Sibelius, Glinka..., est publiée sur le site *The Lied and Art Song Texts Page* .http://www.recmusic.org/lieder/s/scott/.

Dans *Waverley*, Evan qui conduit Waverley au chef des Highlands, Fergus, manque un coup de fusil : "il cacha sa confusion en se mettant à siffler un pibroch".

Lorsque Rob-Roy Mac Gregor est fait prisonnier, Hélène sa femme, la "Chieftainesse" attend les combattants : "La cornemuse ne faisait entendre que des sons lugubres, séparés par de courts intervalles, et qui ne ressemblaient nullement aux chants joyeux du triomphe. Ils arrivèrent en silence devant Hélène, l'air morne et les yeux baissés, la cornemuse continuait à rendre des sons mélancoliques".

Dans La Jolie Fille de Perth, lors du combat qui oppose deux clans : "Les deux joueurs de cornemuse qui, pendant le combat, avaient fait tous leurs efforts pour ranimer le courage de leurs concitoyens, voyant la querelle presque terminée faute de bras pour la soutenir, jetèrent leurs instruments, et se précipitèrent l'un contre l'autre, le poignard à la main. Chacun d'eux songeant à donner la mort à son adversaire plutôt qu'à se défendre, le musicien du clan de Quhele fut tué presque sur-le-champ, et celui du clan de Chattan tomba au même instant mortellement blessé. Il ramassa pourtant son instrument, et les sons expirans (sii) de son pibroch continuèrent à animer les combattants, jusqu'au moment où la vie abandonna celui qui les faisait entendre."

Dans Redgauntlet (1824) un sorcier avait entendu l'air Bien sautillé, la mère, jouée au sabbat par une cornemuse qui pourrait bien être celle du diable... La cornemuse est aussi l'instrument d'une musique de deuil le coronach : "Un grand nombre de barques partaient de différens (sic) points du rivage : les unes déployaient une bannière noire, d'autres avaient sur leur proue des joueurs de cornemuse qui faisaient entendre de temps en temps des sons aigus d'un caractère plaintif et mélancolique, annonçant au gantier que la cérémonie allait commencer. Ces sons lugubres n'étaient pourtant en quelque sorte que le prélude du concert de lamentation générale qui devait bientôt s'élever."

Dans la deuxième série de L'Histoire d'Écosse racontée par un grand-père à son petit-fils¹⁰, la cornemuse apparaît comme un instrument cacophonique et sauvage : "Les montagnards se dépouillèrent en grande partie ; ne gardant que leurs chemises et leurs pourpoints¹¹, ils jetèrent de côté tout ce qui aurait pu ralentir la fureur de leur première attaque, et alors ils se mirent en mouvement, en accompagnant d'un horrible hurlement le son discordant de leurs cornemuses guerrières". On croirait une description des armées gauloises chargeant au son du carnyx dont le volume sonore était destiné, si l'on en croit Tite-Live et Polybe, à accroître la fureur des troupes et à impressionner l'ennemi...

Toute la musique traditionnelle écossaise est bien connue de Walter Scott qui y fait référence dans tous ses romans "écossais". Dans les *Chroniques de la Canongate*, recueil de nouvelles paru en 1827¹², Scott pose le très intéressant problème des rapports entre musique populaire et musique savante. La conversation suivante, tirée du septième des *Chapitres préliminaires*, en témoigne :

- Et vous voulez devenir compositeur, mon bon ami, et mettre mes vieux contes sur un air connu ?¹³ Mais il y a eu avant vous en campagne trop de compositeurs, si c'est là le mot. Le pays des Highlanders offrait véritablement une mine très riche, mais elle a été, je crois, complètement exploitée ; or, l'air le plus à la mode devient vulgaire quand on l'entend sur la vielle ou sur l'orgue de Barbarie.
- Si l'air a un mérite réel, il reprendra faveur sous la main de meilleurs artistes.

Cet intéressant débat est alors interrompu par "Mistress Baliol en frappant sur sa bonbonnière..." Le problème est toujours d'actualité : la musique populaire (on dit aujourd'hui "traditionnelle") perdrait-elle sa saveur, voire son âme, en étant reprise, harmonisée,

⁹ La jolie fille de Perth.

¹⁰ Trois "séries", 1828, 1829 et 1830.

¹¹ La scène se passe au XVII^e siècle.

¹² Parmi lesquelles La Veuve des Highlands, Les deux Bouviers, Le Miroir de ma Tante Marguerite, etc.

¹³ C'est Monsieur Chrystal Croftangry, "auteur" des *Chroniques de la Canongate* qui parle.

instrumentée, par de savants compositeurs?¹⁴ Walter Scott se garde de trancher. Il est vrai que ce problème est le sien : s'emparant de l'histoire, des coutumes et des légendes d'Écosse, Scott leur confère-t-il qualité, mérite et noblesse ou leur retire-t-il caractère, naturel et essence ? C'est certainement une question qu'il se posait ; on est séduit par ce scrupule, si discrètement exprimé, d'un auteur dont on ne saluera jamais assez la grande et bonne modestie.

Danses

On danse, dans les romans de Scott, et d'abord des danses écossaises : des reels et jigs rapides, des strathspeys au rythme plus lent. Edouard Waverley, de retour en Angleterre "fut obligé de siffler un pibroch, de danser un strathspey et de chanter une chanson gaëlique". Le strathspey, doit sans doute son nom au vallon de Strathspey célèbre pour ses distilleries de Whisky (le Spey est une rivière du Comté d'Inverness ; strath : "vallon"). Dans Redgauntlet, Willie le violoniste fait danser l'assistance. "On ne dansait, comme vous pouvez le penser, que des danses écossaises, des gigues, des danses à deux et à quatre, variées de temps en temps par une (sic) Strathspey et un Hornpipe..." Scott est bien généreux! Si le strathspey est typiquement écossais, la gigue (ou jig) est plutôt d'origine irlandaise et le hornpipe anglais ou gallois. La gigue (mot français) désigne, au Moyen Âge, à la fois une danse et un instrument, une sorte de violon à trois cordes (dans les régions et les pays du Nord) assez semblable au rebec (au Sud). Le mot allemand Geige (violon) en est issu. De même le mot Hornpipe, désigne également une danse et une musette, cornemuse fort en vogue en France et en Angleterre au début du XVIII^e siècle. C'est au son d'une pochette (violon de poche) que l'on danse hornpipes, jigs, reels et strathspeys dans La Fille du chirurgien, l'une des nouvelles des Chroniques de la Canongate.

On trouve encore:

- un branle dans Charles le Téméraire ou Anne de Geierstein, La Fille du Brouillard (1829), roman suisse et provençal qui met en scène le bon Roi René, "le seul acteur qui fût en état de danser la Tarasque";
 - un boléro, dans le poème intitulé La Vision de Don Rodrigue (Don Roderick, 1811);
- une danse mauresque, moresque ou morisque dans La jolie Fille de Perth ou Le Jour de la Saint-Valentin. Cette danse mérite une courte digression car elle donne l'occasion à Walter Scott de rédiger une intéressante note. Dans le roman apparaît une "troupe de danseurs moresques ou morrice". La moresque est une danse spectaculaire, d'origine maure ou espagnole, très en vogue dans toute l'Europe, du XV^e au XVII^e siècle. Scott précise, en note : "Le nom seul indique une origine mauresque, et ce genre de danse a eu dans ce pays¹⁵ une telle popularité durant plusieurs siècles, que lorsque Handel¹⁶ fut prié de désigner les danses et les airs préférés par les différentes nations de l'Europe, il attribua le menuet aux Français, la sarabande aux Espagnols, l'ariette aux Italiens¹⁷, et la gigue ou danse morrice aux Anglais". On apprend encore dans cette note que la corporation des gantiers de Perth aurait conservé une tunique de danseur moresque "ornée de deux cent cinquante-deux clochettes" accordées, permettant au danseur de "produire, sinon un air, au moins un agréable et harmonieux carillon".

Une dernière danse, puritaine et bien sombre, celle que condamne le vieux Davie Deans, père de Jeanie et Effie dans *La Prison d'Edimbourg* (*Le Cœur du Midlothian*, premier roman de la deuxième série des *Tales of my Landlord*, *Les Contes de mon hôte*, 1818) : "Danse! femmes pécheresses que vous êtes! vous osez parler de danse à ma porte! (...) Et maintenant, indignes filles, si jamais je vous entends prononcer le mot de danse, si vous songez seulement qu'il existe des joueurs de cornemuse et de violon, je vous renonce pour mes filles (...)."

Le skimmington permettra de clore moins tristement ce catalogue chorégraphique! Il en est question dans Les Aventures de Nigel (1822). "C'est une espèce de procession triomphale" explique Defauconpret. "Ceux qui y figuraient s'arrêtaient devant chaque porte des ménages où le

L'Angleterre.

16 Georg Friedrich Händel (ou Haendel), compositeur allemand, a fait presque toute sa carrière en Angleterre, c'est lui même qui, dit-on, écrivait son nom à la mode anglaise : George Frideric Handel...

¹⁴ Comme Haydn, Beethoven, Liszt, Brahms, Bartok et bien d'autres.

¹⁵ L'Angleterre.

¹⁷ L'ariette est une petite aria vive et légère...

mari était soupçonné vivre sous la loi de sa femme." Les instruments utilisés étaient, en majorité, des chaudrons et des bassines... On pense au charivari français qu'il était d'usage d'organiser, sous les fenêtres, le soir des noces, quand la mariée était soupçonnée de légèreté...

Musique médiévale

Une autre musique sonne doucement dans l'œuvre de W. Scott : la musique médiévale et ses instruments. Dans *Charles le Téméraire*, la cour du Roi René et de sa fille Marguerite d'Anjou, est souvent décrite. Il y est question (en particulier dans le chapitre XXX) des troubadours, des cours d'amour, et des instruments encore en vogue au XV^e siècle : une viole, "des rebecks, des rotes, de petites harpes". L'instrument de Tristan, celui qui accompagne traditionnellement les lais, la mystérieuse rote, apparaît également dans *Le Château périlleux* (1831). Selon l'époque et le lieu, le terme "rote" peut désigner des instruments à cordes différents : Crwth, cithare, lyre, harpe, voire psaltérion.

De cest cunte k'oï avez Fu *Guigemar* li lais trovez, Que hum fait en harpe et en rote; Bone en est a oïr la note.

écrit Marie de France (vers 1170) à la fin du premier lai de son recueil.

Dans La Fiancée de Lammermoor (1819) roman noir et tragique, on trouve (chapitre XXIV) "la harpe, la saquebute et le psaltérion" et, à la page suivante, la trompette marine et la flûte à l'oignon!

Scott connaît bien son sujet. La saqueboute est, comme le trombone qui l'a remplacée, un cuivre muni d'une coulisse que l'on tire (*saquer*) et que l'on pousse (*bouter*). Le psaltérion est une très ancienne sorte de cithare aux cordes pincées, grattées ou frappées. Il servait souvent à accompagner la récitation des psaumes, d'où son nom. La trompette marine est un instrument monocorde dont on joue en frappant la corde pour en tirer des sons harmoniques. L'adjectif "marine" est sans doute une déformation du mot allemand *Marientrumpett*, la "trompette de Marie" instrument dont on se servait dans certains couvents et qui porte également le nom de *Nonnengeige* (violon des nonnes)¹⁸. Peu de gens, au XIX^e siècle, étaient capables de citer la "flûte à l'oignon". Furetière¹⁹ en donne une définition très complète. Disons seulement qu'il s'agit de l'ancêtre de notre mirliton, "qui ne fait point d'autre son que celuy de la bouche ou de la langue, qui parle ou qui chante en soufflant dedans (...). On appelle aussi cette fluste eunuque".

Geillis Duncan, sorcière fort active à l'époque du roi Jacques²⁰ se rendit célèbre par ses menées sataniques. Lors d'une assemblée de sorcières, en présence du diable, après "l'exhumation d'un cadavre nouvellement enterré", elle anima un bal "composé de près de deux cents personnes, qui dansaient en rond en chantant. (...) À l'exception de ce chœur, la musique semble avoir été fort négligée, vu le nombre des danseurs ; car l'orchestre ne consistait qu'en un seul instrument, dont jouait Geillis Duncan, et c'était une guimbarde, appelée en Ecosse *trump*." C'est dans son *Histoire de la Démonologie et de la Sorcellerie* (1831)²¹ que Walter Scott rend compte de cet aveu fait sous la torture par un pauvre maître d'école accusé de sorcellerie, John Fian. On ne saurait rapporter sans dégoût tous les cas nombreux dans lesquels la même crédulité uniforme, les mêmes aveux extorqués, et le même genre de preuves, admises et exagérées par les mêmes préjugés, se terminèrent par le même dénouement tragique, le poteau et le bûcher. Plus de trente ans avant Jules Michelet²², Walter Scott plaide pour toutes ces malheureuses victimes ; cette prise

²⁰ Jacques 1^{er} d'Angleterre, fils de Marie Stuart et de lord Darnley, proclamé roi d'Écosse en 1603 sous le nom de Jacques VI. Il fut le successeur d'Elisabeth.

²² La Sorcière (1862).

_

¹⁸ On se souvient du monostique d'Apollinaire (*Alcools*, 1913) intitulé *Chantre* : et l'unique cordeau des trompettes marines...

¹⁹ Dans son dictionnaire de 1690.

²¹ Dans laquelle il cite son illustre et génial prédécesseur, Apulée, auteur d'un ouvrage intitulé *De Magia*.

de position, en 1831 est encore bien neuve et vaut bien quelques notes de guimbarde, instrument sommaire, bien connu, mais très ancien (antique !) fréquemment utilisé au Moyen Âge et qui fit fureur à Versailles, à la cour de Louis XIV...

Toute la poésie de Walter Scott, écrite de 1792 à 1822, résonne des sons de la harpe. On ne saurait ici en dénombrer les occurrences. Le *Chant premier* de *La Dame du Lac* (1810) est une sorte d'hymne à la harpe : "Harpe du Nord, toi qui fus long-temps négligée sur l'ormeau magique dont l'ombrage protège la source de Saint-Fillan! la brise faisait encore vibrer parfois tes cordes harmonieuses, lorsque le lierre jaloux est venu les entourer de ses festons de verdure... Harpes des ménestrels! qui réveillera tes accords enchanteurs? (...) Réveille-toi, harpe du Nord..." Dans une note de ce *Chant premier*, Defauconpret cite un paragraphe des *Essais sur le royaume d'Ecosse en 1597*, publiés à Londres en 1603²³. On y apprend la différence entre la harpe et la *clairschoe*: "les cordes des clairschoes sont de fil d'archal²⁴, et celles des harpes de substances tendineuses²⁵". "Les montagnards aiment beaucoup la musique, mais surtout celle des harpes et des *clairschoes* à la façon du pays." Rossini se souviendra de l'attachement de Scott à cet instrument en introduisant la harpe dans l'orchestre de *La Donna del Lago*, ce n'était pas habituel en 1819.

Le lien légendaire qui unit le roi Richard Cœur-de-Lion et Blondel le troubadour apparaît comme un refrain dans l'œuvre de Walter Scott, qui suivant l'exemple d'Epicure et de Montaigne, cultiva, toute sa vie, l'amitié. Dans *Waverley*, Édouard apprécie Davie Gellatley, jardinier du baron de Bradwardine, "mélange de la simplicité de l'idiot et de l'extravagance d'un cerveau fêlé". Davie chante sans cesse, c'est un personnage habité par la musique. Une jolie scène, dans le chapitre LXIII, illustre notre propos. Après une longue absence, Édouard veut se faire reconnaître de Davie : "Waverley, se rappelant les habitudes de cet infortuné, se mit à siffler un air que Davie avait écouté autrefois avec grand plaisir, et qu'il avait même appris à force de l'entendre. Sans doute la musique de notre héros ne ressemblait pas plus à celle de Blondel que le pauvre Davie ne ressemblait à Richard-Cœur-de-Lion, mais elle produisit le même effet, et amena une reconnaissance." Dans *Redgauntlet*, (chapitre IX, "Continuation du journal de Darsie Latimer") le héros entend, dans la cour, "le son peu ordinaire d'un violon". "Il joua deux fois de suite le charmant air écossais connu sous le nom de *Willie-le-Vagabond*, et je ne pus m'empêcher de penser qu'il le faisait pour annoncer sa présence (...). L'histoire de Richard Cœur-de-Lion et de son ménestrel se présenta en même temps à mon souvenir...".

Le roi Richard, devient sous la plume de Scott, une année plus tard (1825), le héros du deuxième des *Récits des Croisés*, *Le Talisman*, publié par Defauconpret sous le titre *Richard en Palestine*. On y retrouve Richard et Blondel : "Blondel de Nesle! Tu es le bienvenu, mon roi des ménestrels" s'écrie Richard dont Scott souligne "l'oreille fine" et les talents d'instrumentiste : "Richard, sa guittern²⁶ à la main"... Il est vrai que Richard fut l'auteur (paroles et musique ?) d'une belle rotruenge clamant son désespoir de prisonnier du duc d'Autriche, Léopold²⁷ :

Ja nus hom pris ne dira sa raison Adroitement, se dolentement non...

Deux tableaux très instructifs décrivent des fêtes musicales et chorégraphiques de la fin de la Renaissance. Dans L'Abbé, Suite du Monastère (1820) qui met en scène Marie Stuart prisonnière, le chapitre XXVII donne une peinture du théâtre au milieu du XVI^e siècle. On y croise des danseurs, un montreur d'ours, un jongleur, un bouffon, des comédiens... Dans Kenilworth (1821), on assiste à une mascarade grandiose donnée en présence de la Reine Elisabeth²⁸. Toutes les

²⁷ C'est Blondel de Nesle qui, dit la légende, chantant au pied du château où le roi était enfermé, s'en fera reconnaître et contribuera à sa délivrance...

²⁸ Chapitre XXXVII.

²³ Il n'indique pas le nom de l'auteur.

²⁴ En métal, comme les cistres. L'archal est un alliage de cuivre et de zinc. Le "fil d'archal" est un fil de fer ou de laiton.

²⁵ En boyau, comme les violes, rebecs, gigues et violons.

²⁶ Guitare.

"entrées des masques" y sont décrites, celle des "Bretons aborigènes", celle des Romains, celle des Saxons, celle des Normands...

Une dernière musique de l'ancien temps. C'est dans La Jolie Fille de Perth: "un ou deux clochers voisins (...) commencèrent à faire entendre le signal d'alarme, dans lequel, comme l'ordre régulier du carillon ordinaire n'était pas observé, on disait que les cloches étaient sonnées à rebours". Quel étrange signal d'alarme que celui qui se présente comme une dictée musicale, obligeant les habitants d'une ville à repérer le désordre installé dans une suite de notes présumées connues... Quelle belle oreille que celle des citoyens de Perth! digne de celle de Walter Scott.

Musique des XVII^e et XVIII^e siècles

Cette musique est évidemment moins présente dans les romans et les poèmes de Scott puisque la majorité de son œuvre se situe dans les temps anciens du Moyen Âge et de la Renaissance. Mais Walter Scott, mélomane et chanteur amateur, a une assez bonne oreille pour écrire en 1816 une "Cantate composée sur l'air d'Haydn: God Save the emperor Francis qui fut chantée après le repas donné par le lord-prévôt d'Edimbourg au grand-duc Nicolas de Russie, le 19 décembre 1816". Il écrit également des textes sur des mélodies populaires: Jock d'Hazeldean, mélodie écossaise, Pibroch de Donald Dhu, air d'un ancien pibroch du clan Macdonald, Chant de guerre de MacGrégor, adapté à un air bizarre des Mac-Grégors..., et beaucoup de textes destinés à faire partie des Mélodies écossaises publiées par George Thomson et que Beethoven harmonisera et instrumentera.

Redgauntlet est un Roman du dix-huitième siècle (c'est le sous-titre de l'œuvre). Willie le vagabond siffle, "avec beaucoup de talent" plusieurs airs d'une ouverture de Corelli. Le même Willie affirme : "le diable est excellent violon. Il a joué une sonate avec Corelli, comme vous savez". Dans La Fille du Chirurgien, on discute sur le Freischütz de Weber. On assiste, aussi, à la fin tragique de l'infortunée Zilia. S'accompagnant au clavecin, "sa voix s'éleva à un éclat qu'atteignent rarement les musiciens les plus distingués, baissa peu à peu, et cessa enfin de faire entendre ses ravissans (sic) accords. — Elle était morte à l'instant où son chant avait cessé".

La musique de chambre jouée par des amateurs est partout présente. L'un des plus jolis duos est celui composé, dans *Waverley*, du farouche highlander Fergus à la flûte et du doux baron de Bradwardine au violon.

L'interprétation musicale est un sujet qui préoccupe Walter Scott. "Miss Rose²⁹ chantait non seulement avec beaucoup de goût et d'expression, mais encore avec un respect pour le sens des paroles, qui pourrait être donné pour modèle à des dames plus savantes musiciennes qu'elle. Le simple bon sens lui avait appris que si, comme le dit une grande autorité, — "la musique se marie à l'immortelle poésie," 30 — trop souvent le chanteur leur fait faire un divorce très honteux." Cette remarque est toujours, et a toujours été, d'actualité.

Une jolie métaphore musicale qui en dit long sur le caractère de Scott se trouve dans *Peveril du Pic* (1822) : "La sincérité! C'est une flûte d'enfant qui n'a que deux notes : oui, oui et non, non. Quoi! les quakers eux-mêmes y ont renoncé, et ont pris en place un vieux procureur nommé Hypocrisie, qui ressemble extérieurement à la Sincérité, mais dont la voix a bien plus d'étendue et embrasse tout le clavier."

Le 30 janvier 1649, le roi Charles I^{er} était décapité. "Au moment où Charles posa sa tête sur le billot, il dit à l'évêque, d'un ton solennel, *Souvenez-vous*, et donna le signal du coup fatal³¹ ".

20

²⁹ Dans *Waverley*, chapitre XIII.

³⁰ Citation de Dryden que Scott admirait et qui a donné, en 1808, une édition complète de ses œuvres: The work of John Dryden now first collected. Illustrated with notes, historical, critical and explanatory, and a life of the author (18 volumes). *The Life of Dryden* fut éditée séparément et publiée en français en 1826, par Charles Gosselin, libraire, sous le titre *Vie de John Dryden, renfermant l'Histoire de la Littérature anglaise depuis la mort de Shakespeare jusqu'en 1700.*

³¹ Histoire d'Écosse, deuxième série, chapitre XII.

On est tenté de se demander si le sublime Remember me ! que chante trois fois Didon dans l'air fameux de l'opéra de Purcell (1689) n'est pas un souvenir des deux derniers mots du roi Charles.

Ménestrel

L'oreille de W. Scott est "musicale", comme celle de Marcel Proust ou d'Henri Michaux. Musicale et modeste! Ne se considérait-il pas, lui-même (dans l'introduction à *La Vision de Don Rodrigue*), comme un "faible ménestrel des âges modernes qui ne sait qu'imiter les antiques bardes"?

"On est frappé, écrit Reynaldo Hahn³², en lisant ce qu'écrivent sur la musique des gens fort intelligents de l'ignorance profonde où ils sont non seulement des rudiments de cet art, mais encore des difficultés qu'il comporte, et l'on serait parfois tenté de publier un petit manuel qui renseignerait sur ce qu'il ne faut pas dire les gens qui tiennent absolument à parler musique." Walter Scott est compétent, savant même pour certains répertoires. Les professeurs de musique parlent parfois favorablement d'un élève en le qualifiant de "musicien"; les professeurs de danse emploient plutôt l'adjectif "musical". C'est une jolie nuance. Walter Scott est "musical", c'est-àdire qu'il est capable de sentir, de pénétrer puis de transmettre une harmonie. Il est, comme il le dit, un ménestrel (un serviteur). Dans toute sa poésie le mot apparaît comme un refrain, on y croise "le roi des ménestrels, le fils de Jessé" Gace Brulé, Colin Muset, Geoffroy Rudel, des bardes, des *pipers*...

Un autre refrain, dans l'œuvre de Scott, est le mot "lai". Dans son *Introduction* de 1830 à son poème de 1805, *Le Lai du dernier Ménestrel*, Scott insiste sur l'influence qu'ont eu sur lui "nos anciens ménestrels" et raconte comment il eut "l'idée d'employer ces petits vers, dont les ménestrels se sont servis si souvent" Les lais du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle, sont en effet écrits en octosyllabes.

Lorsque Eveline³⁴ "pense un instant aux gais fabliaux et aux lais pleins d'imagination des ménestrels normands", lorsque le ménestrel Bertram³⁵ fait l'éloge de sa profession et songe à sauver les lais qui "seront bientôt perdus pour la postérité, ainsi que tout ce qu'ils peuvent contenir d'amusant ou d'édifiant, à moins qu'ils ne soient copiés par quelqu'un qui connaisse la langue et les caractères des anciens Bretons", on entend parler Walter Scott lui-même et l'on se demande s'il pense aux *Lais* que Marie de France écrivit vers 1170³⁶. La réponse se trouve dans l'introduction au *Chant cinquième* de *Marmion*: "Qui préservera du naufrage de l'oubli ces antiques inspirations de la Muse, ces vers que Marie emprunta aux Bretons et que Blondel chantait?" Scott, ménestrel, veut préserver, sauver, diffuser cette ancienne littérature qu'il connaît parfaitement et l'on est saisi de voir qu'il se place comme un héritier de Marie qui déjà voulait (et Walter Scott reprend ses propres termes):

Fere les lais pur remembrance, Q'um nes meîst en ubliance.³⁷

Tolérance

Tolérance et bonté sont des mots qui qualifient justement Walter Scott. On a employé plus haut, à son propos, le mot "harmonie", on pourrait lui ajouter "équilibre". L'œuvre de Scott est œuvre d'ataraxie, c'est-à-dire maîtresse d'elle-même grâce à une sagesse acquise par la modération. On y trouve de belles figures d'exclus pour qui Scott se compassionne.

³² Thèmes variés, Éditions Janin, 1946.

³³ Le Roi David, in *Rokeby* (1813).

³⁴ in Les Fiancés ou Le Connétable de Chester, premier récit des Histoires du Temps des Croisades.

in Le Château périlleux, chapitre III.

³⁶ Voir, de l'auteur de cette communication, *Oyez ke dit Marie, Étude sur les "Lais" de Marie de France (XIIe siècle)*, Paris : José Corti, 1987.

³⁷ Prologue du lai d'*Equitan*, vers 7 et 8 : "Faire (écrire, composer, "trover") les lais pour la mémoire, afin que l'on ne les mette pas en oubli".

Jeanie Deans, qui voyage pour obtenir la libération de sa sœur Effie³⁸, est une héroïne admirable dont la ténacité, le courage, l'audace, l'énergie font penser à la merveilleuse Nell, du *Magasin d'Antiquités* de Dickens. La vision de la femme au XIX^e siècle en Europe est, généralement, bien éloignée de celle de Scott.

Rébecca "la belle juive" ³⁹ pour laquelle "Ivanohé a exposé ses jours en champ clos à Tempelstowe" donne à Lady Rowena une belle et haute leçon : "Puisse le père commun des juifs et des chrétiens répandre sur vous toutes ses bénédictions". Cet oecuménisme, en 1820, n'était pas courant.

Dans *Guy Mannering ou l'Astrologue* (1815), Scott consacre une partie du chapitre VII à défendre les "castes d'Égyptiens, connues aussi sous plusieurs autres noms, comme ceux de jockeys ou cairds⁴⁰". Il critique les idées reçues qui circulent à l'époque en Angleterre, cite Fletcher de Saltoun qui utilise à leur endroit des termes dégradants : "vagabonds, fléau, bande, festin, débauche, boire, jurer, blasphémer..." Il souligne leurs "talents par lesquels ils se rendaient utiles et agréables en certaines occasions. Plusieurs cultivaient la musique avec succès, et c'était souvent dans une colonie d'Égyptiens que se trouvait le joueur de cornemuse ou de violon du canton". Son discours, hélas, n'a pas pris une ride.

"Je ne suis d'aucun pays", annonce Hayraddin à Quentin Durward de qui il partage les aventures ⁴¹, "je suis un Zingaro, un Bohémien, un Egyptien, tout ce qui plaît aux Européens, dans leurs différentes langues, de nous appeler ; mais je n'ai pas de pays". Il ajoute qu'il n'est pas chrétien, ne croit pas à Mahomet, et qu'il n'est "d'aucune religion". Le brave Quentin en "tressaillit d'étonnement". "Chien, dit-il, car à cette époque (XV siècle) l'esprit du catholicisme n'était guère tolérant". Quentin apprendra à connaître Hayraddin, nous aussi.

Pas de mépris à l'encontre de la civilisation arabe : dans *Richard en Palestine*, Saladin, savant médecin, sauve le Roi Richard qui le qualifie de "Noble Saladin". L'*Histoire de la Démonologie et de la Sorcellerie*⁴² contient une belle défense de l'Islam, Walter Scott s'insurge contre "les fictions les plus absurdes répandues et accueillies dans toute la chrétienté" et dans *Robert, comte de Paris* (1831) on note cette phrase peu commune : "Ils prirent tous deux la croix en même temps, cette folie étant celle qui dominait alors en Europe". Quelle modernité!

Sa critique du catholicisme est mesurée, il n'approuve ni le culte des saints, ni les indulgences, mais sait, par exemple, admirer ce "sublime chant catholique Miserere mei, Domine" . Une note ajoutée à sa ballade Glenfinlas, ou le Coronach de lord Ronald (1806) est peut-être malicieuse: "Saint Oran était l'ami et l'acolyte de saint Colomba (...). Selon la légende, il consentit à être enterré tout vivant pour rendre propices certains démons indigènes (...). Au bout de trois jours, Colomba fit exhumer le corps de son ami. Saint Oran, au grand scandale des spectateurs, déclara qu'il n'y avait ni Dieu, ni jugement dernier, ni enfer, ni paradis. Il allait sans doute faire des révélations encore plus singulières; mais Columba ne lui en donna pas le temps, et le fit au plus vite réenterrer."

Un dernier mot dans lequel résonnent le *De Rerum Natura*, de Lucrèce, les trois lettres d'Epicure et quelques fragments de Démocrite : Quentin Durward questionne Hayraddin le "Maugrabin" qui va mourir 44 :

- Que peux-tu espérer?
- D'être rendu aux élémens, répondit l'athée endurci, en pressant contre sa poitrine ses bras chargés de liens. Ma croyance, mon désir, mon espoir, c'est que le composé mystérieux de

⁴³ in *Les Fiancés*, chapitre X.

³⁸ in La Prison d'Edimbourg.

³⁹ in *Ivanohé* (1820), roman dans lequel apparaissent Robin Hood et Richard Cœur-de-Lion.

⁴⁰ Defauconpret ajoute: "En France, *Bohémiens*; en Espagne, *Gitanos*; en Italie, *Zingari*, etc.".

⁴¹ in Quentin Durward, (1823).

⁴² Chapitre II.

⁴⁴ Quentin Durward (1823), chapitre XXXIV.

mon corps se fondra dans la masse générale d'où la nature tire ce dont elle a besoin pour reproduire ce qu'on voit disparaître tous les jours. Les particules d'eau qui se trouvent en moi enrichiront les fontaines et les ruisseaux, les particules de terre fertiliseront le sol, celles de l'air entretiendront le souffle des vents, et celles du feu alimenteront les rayons d'Aldebaran et de ses frères. Telle est la foi dans laquelle j'ai vécu, dans laquelle je veux mourir. Adieu, retirez-vous ; ne me troublez pas davantage ; j'ai prononcé le dernier mot que les oreilles d'un homme entendront sortir de ma bouche.

On peut se demander, ému, si ce dernier mot n'est pas de Walter Scott.

DÉBAT

Gérard Hocmard: Merci beaucoup de cette impressionnante lecture de Walter Scott. Sur les Morris dancers, je peux préciser que c'est un peu comme les faiseurs de pluie, les Indiens qui ont des clochettes et qui dansent pour faire venir la pluie. Ce sont des gens qui portent des chapeaux fleuris, des clochettes aux chevilles et qui dansent au moment du printemps. C'est une très vieille tradition dans tous les villages anglais. La troupe de Morris dancers de chaque village, c'est un peu comme la chorale de M. le curé. C'est très classique et à l'heure actuelle c'est un peu ridicule. Ils ont des danses relativement statiques où ils se tiennent par des mouchoirs, ce qui fait rire tout le monde. Mais c'est un élément très important du folklore britannique. Je ne savais pas que Morris vient de Mauresque.

Claude-Henry Joubert : C'est, du moins, ce qu'affirme Walter Scott.

Pierre Gillardot: C'est analogue au charivari et au marronnier. Le charivari était classique en Sologne pour le remariage des veuves. Il était fréquent et pratiquement obligatoire, surtout pour le remariage avec un garçon infiniment plus jeune qu'elle. Quant au marronnier, j'en ai bien connu un dans mon enfance, que j'ai d'ailleurs revu depuis, car les marronniers ont une grande longévité. Il est boulevard Pasteur près du lycée Buffon que j'ai fréquenté. Il est entouré d'autres marronniers, mais il fleurit et porte des feuilles beaucoup plus tôt, pas du tout pour la raison qu'on m'a indiquée, tout simplement parce qu'il y a une conduite de chauffage urbain qui passe à son pied. Cela n'a rien à voir avec l'Écosse et la musique de Walter Scott.

Gaston Souliez : À côté des aspects un peu plaisants et ridicules quelquefois des Écossais, j'ai vu plusieurs fois à la télévision une scène très émouvante de la dernière guerre : sur une plage, je ne sais si c'est au moment du débarquement, on voit des Écossais en kilt avançant lentement au milieu de la mitraille.

Gérard Hocmard : Un morceau de légende est la prise de Pegasus Bridge, où les soldats avancent précédés d'un "piper". C'est Bill Millin qui était le "piper" de lord Lovat. C'est un signe extérieur du fait qu'on est chef, on a droit à un piper. Bill Millin, que j'ai connu, est mort il y a deux ou trois ans.

André Delthil: Vous avez parlé d'un instrument qu'on appelle la guimbarde et qui ressemble un peu à un instrument appelé varinette, avec une membrane à chaque extrémité dans laquelle on chantait., comme un mirliton.

Claude-Henry Joubert: La varinette est plutôt cousine de la "flûte à l'oignon". C'est un instrument qui, placé devant la bouche, permet de modifier le son de la voix par la vibration d'une feuille mince. Cette invention de l'abbé Varin eut beaucoup de succès vers 1920. C'est un mirliton comparable au "bigophone" (créé en 1883 par M. Bigot).

Olivier de Bouillane de Lacoste: Je voulais signaler que l'Académie s'est déjà occupée de Walter Scott. Il y a fort longtemps. En 1873, il y a un mémoire qui fait 20 pages sur Walter Scott agronome. Dans ce travail on voit que Walter Scott, après avoir acquis sa fermette et le vieux castel qui devait devenir sa célèbre résidence de la vallée de la Tweed, Abbotsford, y a planté un jardin avec un vrai talent de paysagiste en y retirant un grand plaisir et voilà ce qu'il disait: "C'était mon joujou., mon bonheur, une jeune fille n'habille pas sa poupée avec plus de soin et de plaisir, je savais qu'il faudrait attendre longtemps l'accomplissement de mes grands desseins, mais j'avais de la patience, et cette longue attente, ces progressifs embellissements de ma maison avaient pour moi un charme extrême".

Gérard Hocmard: Il est vrai que ce jardin est très beau. La maison n'est pas en très bon état, mais le jardin est encore entretenu amoureusement. On y montre les arbres que Scott a plantés.

Jean-Pierre Navailles: L'Écosse est dans l'imaginaire des Français. J'ai une petite expérience de l'Écosse et j'ai beaucoup visité l'Angleterre. J'ai emmené des jeunes Orléanais, des lycéens, à Dundee. Cette année-là, nous étions au mois de juillet, il pleuvait, l'imperméable n'était pas superflu. À propos de l'imaginaire de ces jeunes Orléanais - ceci remonte à trois ou quatre décennies - les Écossais aiment beaucoup les défilés militaires avec les fanfares qui arrivent en camion, qui sautent, etc...Le défilé commence avec le balancement du kilt pour que tout le monde ait le même mouvement. Je dois dire que les jeunes Orléanais étaient surtout intéressés de savoir ce qu'il y avait sous ces fameux kilts. Il y a toute une iconographie pour évoquer ce sujet qui a habité l'imaginaire.

Gérard Hocmard: On sait qu'il n'y a normalement rien en dessous. Il existe une séquence filmée qui a provoqué l'hilarité y compris dans la tribune des officiels qui assistaient à l'événement : c'est à HongKong, lors de la descente du drapeau britannique pour la cérémonie du transfert de HongKong à la Chine. Il y avait ce jourlà beaucoup de vent avec des rafales et on voit le jeune Écossais descendre le drapeau avec " la lune en plein jour". La tribune est absolument hilare sur la vidéo. C'est une longue tradition. Claude-Henry Joubert a parlé de gens qui avaient tout enlevé pour se jeter dans la bataille. Cela s'est passé contre les Romains. Ceux-ci avaient construit des murs ; on pense que c'est pour se protéger parce qu'ils avaient peur. On a envoyé des légionnaires. Le principe des légionnaires romains est un peu le même qu'il était dans l'armée française : si vous étiez basque, on vous envoyait en Alsace, si vous étiez breton dans les chasseurs alpins. Les troupes envoyées en Angleterre étaient souvent des troupes du Moyen-Orient, et ces gens avaient l'habitude du soleil. On les envoyait à la conquête là où il y avait des brouillards et des lumières faiblardes; ils n'étaient pas très chauds. En outre le bleu, pour les Romains, était la couleur des larves, des personnages de l'enfer. Or, les "Pictes" combattaient nus avec des peintures de guerre à base d'argile bleue. Ils apparaissaient tout à coup nus et bleus devant les Romains qui étaient affolés et partaient en courant. La tradition a perduré puisque à la bataille de Bannockburn en 1314, ils ont encore combattu nus. Les Anglais en face d'eux étaient stupéfaits. Ils n'osaient pas frapper ces êtres désarmés. C'est une stratégie du faible au fort comme une autre.

Gaston Souliez: On dit qu'ils ont gardé la tradition afin que les soldats se comportent bien, ne se battent pas entre eux, cela ferait scandale. On dit aussi que les officiers imposaient cela aux soldats et on raconte qu'à la sortie des casernes, il y avait un miroir au sol pour que le garde vérifie qu'ils ne portaient effectivement rien et que la tenue était correcte.

Michel Monsigny: Est-ce que le whisky et les diverses spécialités de malt ne font pas partie de notre imaginaire concernant l'Écosse, et si oui, depuis combien de décennies et de siècles ?

Gérard Hocmard: Je ne saurais le dire. Les véritables inventeurs du mot ne sont pas les Écossais, mais les Irlandais du Nord. *Usquebaugh* qui est l'étymologie de whisky, c'est *aqua vitae*, l'eau de vie. C'était une boisson assez aristocratique. Les Irlandais buvaient le produit du bouilleur de cru local qui faisait cela à base de céréales. Ils l'appelaient la *poteen*, c'était beaucoup plus épais et plus sombre. En Écosse, le whisky ne se boit pas glacé, mais après le repas, en petite quantité, un peu comme nous buvons du cognac. À mon avis, la vogue du whisky exporté est relativement récente. Scott parle quelquefois du whisky, au moins dans ce que j'ai pu lire. On en boit ainsi dans *Le Cœur du Midlothian (La Prison d'Edimbourg*); il y a le minister, le curé, qui abuse un peu du whisky. Mais à mon avis, dans l'imaginaire français, c'est beaucoup plus récent, c'est plus "glamour" et années trente.

Parlant de boisson, pendant longtemps, au moment ou à la fin des banquets, on porte le traditionnel toast "au Roi", qui est le signal qu'on peut fumer si on le souhaite, on reconnaissait les Écossais loyalistes à ce qu'ils commençaient par faire passer leur verre de vin au-dessus de leur verre d'eau. Cela signifiait "au Roi au-delà de l'eau", c'est-à-dire "au Stuart en exil".

Jean Trichet : Quand j'étais à Paris, je passais tous les jours devant le collège des "Éscossois" et souvent je voyais des petits groupes d'Anglais se prosterner devant le bâtiment. Un jour, j'ai demandé pourquoi ? On m'a dit : il y a un roi d'Angleterre enterré.

Gérard Hocmard : Il n'y a pas vraiment un roi. Il y a le cœur d'un roi. Je crois, sans être sûr, que c'est celui de Jacques II d'Angleterre (Jacques VII d'Écosse), mort en exil à Saint-Germain-en-Laye, où l'avait accueilli son

cousin germain Louis XIV. Après lui, il y a eu son fils, le "vieux prétendant", ou Jacques III d'Écosse, mort à Rome, puis le "jeune prétendant", Charles-Eduard Stuart, dit "Bonnie Prince Charlie", héros malheureux de la tentative de reconquête du trône en 1745. La lignée s'est éteinte avec un fils de ce dernier devenu cardinal et mort à Rome.

L'Association franco-écossaise se réunit au collège des Écossais, qui est en fait un couvent et un internat de jeunes filles. Il y a une salle fort belle où l'on tient les conseils et il y a la chapelle Saint-André, fort belle aussi. C'est une Écosse un peu spéciale qui se réunit à la chapelle, catholique et royaliste. C'est un lieu un peu hanté. Les bâtiments sont beaux. Au Moyen Âge, c'était le collège des étudiants écossais à l'Université de Paris. C'est rue de la Montagne Sainte-Geneviève au coin de la rue du Cardinal Lemoine.

Michel Bordry: Y a-t-il en Écosse plus de catholiques que de protestants par rapport à la moyenne anglaise?

Gérard Hocmard: C'est la question à 64 000 dollars. L'Écosse est protestante, elle est même calviniste depuis la réforme de Knox. L'église officielle est l'église presbytérienne. La reine Élisabeth change d'église en passant la frontière. En Angleterre, elle est chef d'une église épiscopalienne, où il y a des évêques. En Écosse, il n'y a qu'un "presbyter", le *minister*, assisté d'un conseil d'anciens, qui dirige une paroisse, sans hiérarchie autre qu'un Modérateur de l'église d'Écosse, la Kirk. Il y a toujours eu dans le sillage de Marie Stuart une résistance catholique À cause de l'émigration irlandaise du XIX^e siècle, qui a beaucoup débarqué à Glasgow, il y a là beaucoup de catholiques. Actuellement, la ville de Glasgow, est pratiquement à cinquante pour cent catholique et cinquante pour cent protestante. Cette division est symbolisée par deux équipes de football, les Celtics et les Rangers qui ne ratent pas une seule occasion de se taper dessus.

Claude-Henry Joubert: Le diplôme dont Walter Scott était le plus fier c'est son premier "bloody nose" (nez saignant), car on pratiquait la bagarre à la sortie de l'école.

EN HOMMAGE À VAUBAN (1633-1707), À L'OCCASION DU TRICENTENAIRE DE SA MORT¹

Gérard Lauvergeon

RÉSUMÉ

Après l'année 2007, décrétée Année Vauban, la France s'apprête à proposer l'inscription au Patrimoine mondial des forteresses construites par l'ingénieur le plus célèbre de son temps. Petit noble morvandiau, Vauban s'est élevé aux plus hautes charges militaires du royaume par son invincibilité dans la guerre de siège et par ses innovations dans l'édification des places-fortes. Ses ouvrages, qui ont été opérationnels jusqu'à la guerre de 1870, bordent nos côtes et nos frontières qu'il a contribué à définir. Cela aurait pu suffire pour sa gloire mais le personnage s'est aussi singularisé par son humanité vis-à-vis des humbles et par son franc-parler vis-à-vis de Louis XIV et de ses ministres. Ses écrits sur des sujets divers, notamment sur la fiscalité royale, ont permis à certains de voir en lui un précurseur des Lumières, voire un pré-révolutionnaire. Attaché à sa petite patrie, le Morvan nivernais, il y établit sa fortune en châteaux, en seigneuries et en terres.

Adulé par les militaires, admiré par les révolutionnaires, il fut aussi un des grands hommes encensés par l'école de la IIIe République. La légende s'est emparée de lui et la tendance populaire est de lui attribuer toute forteresse post-médiévale existant dans notre pays.

Quel rôle joua-t-il exactement comme ingénieur militaire ? Quelle influence exerça-t-il sur la politique royale ? Quelles étaient ses intentions lorsqu'il proposait des solutions aux problèmes de son époque? Quelle était la réalité du personnage? C'est à ces questions que tentera de répondre cette communication.

ૹૹૡૹૹ

Vauban² est un personnage qui m'est particulièrement cher car mon village natal est tout proche de son château de Bazoches, dans le Nivernais. C'est un des hommes les plus importants

du règne de Louis XIV et la légende s'est emparée de lui de son vivant, véhiculée par les militaires du Génie qui l'adulaient, relayée par les révolutionnaires qui ont vu en lui le patriote, ami des humbles et des opprimés, et enfin reprise par l'école de la IIIe République qui, au lendemain de la défaite de 1870, le propose comme modèle de militaire invincible aux jeunes Français. C'était le meilleur ingénieur de son temps : il laisse une œuvre bâtie considérable au long de nos frontières et de nos côtes et aussi, une œuvre écrite, ce qui est moins connu, rassemblée sous le titre d'Oisivetés en 12 volumes et dans laquelle il montre son intérêt pour les problèmes de son temps et leur solution possible. Les succès militaires le poussent à tenter de conseiller le roi et il sera de plus en plus critique de la politique royale dans un contexte de crise alimentaire et financière et de guerres incessantes. Il y a donc chez Vauban une épaisseur humaine qui n'existe pas chez les autres



¹ Séance du 1^{er} mars 2007.

² Ci-contre : Portrait de Vauban, attibué à Charles Le Brun.

grands capitaines de l'époque. L'année qui lui a été consacrée, par les recherches qu'elle a entraînées sur les fortifications, les *Oisivetés* et sa correspondance de plusieurs milliers de lettres, permet une vision renouvelée de notre personnage.

Regardons-le dans un de ses derniers portraits, en Maréchal de France. Et écoutons Saint-Simon, qui l'appréciait beaucoup et l'admirait : "C'était un homme de médiocre taille, assez trapu, qui avait fort l'air de guerre mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce". Traduisons plutôt : tout le contraire d'un homme de salon ou d'un courtisan à la mode ! Et effectivement, il a passé 52 ans de sa vie dans les camps et les forteresses, s'engageant à 18 ans et ne délaissant le service actif, à son corps défendant, qu'à l'âge de 70 ans.

Il était né en 1633 à Saint-Léger-des-Foucherets, en Bourgogne, à l'extrémité septentrionale du Morvan. Il descend des Le Prestre, une famille de petits hobereaux originaires d'une vallée du Cantal, arrivée dans des conditions mal connues en Nivernais au XV^e siècle, peut-être dans la clientèle de la grande famille nivernaise des La Perrière qui possède le château de Bazoches. Les Le Prestre ont ajouté le nom de Vauban, un petit château proche de Bazoches qui ne leur appartenait plus. D'ailleurs, à plusieurs reprises, Vauban a dû faire la preuve qu'il avait les quatre quartiers de noblesse nécessaires, en 1667, lors d'une grande enquête et encore en 1700 lorsqu'il reçoit la croix de Saint-Georges. Saint-Simon, qui juge en grand seigneur, écrit : "Vauban, qui s'appelait Le Prestre, était de Nivernais. S'il était gentilhomme, c'était bien tout au plus... Rien de si court, de si plat, de si mince". Vauban appartient donc à un milieu de toute petite et récente noblesse et sa mère même semble descendre d'une famille de marchands italiens. Mais on ne paie pas la taille, l'impôt roturier, et il y a dans la famille une tradition du service militaire. Toute sa vie, Vauban sera fier d'appartenir à la noblesse mais en faisant valoir qu'elle doit être fécondée par le mérite, critique implicite d'une aristocratie oisive et parasite.

On ne sait pas grand-chose de sa jeunesse, il ne s'est pas exprimé à ce sujet. D'où la légende qui propage l'image du jeune Sébastien courant dans la campagne et les bois avec les petits paysans morvandiaux, découvrant le pays, sa topographie et son économie, préparant son activité future et acquérant l'amour de son milieu natal. Ce qui est sûr, c'est qu'il a eu l'éducation d'un jeune noble, apprenant à monter à cheval et à manier les armes. Il a été confié à des précepteurs ecclésiastiques et au collège des Carmes à Semur-en-Auxois, où il reçoit une teinture de latin, de mathématique, de dessin et de fortification (c'est au programme !), tout en étant formé à l'art de la parole et de la dissertation. Il a sans doute choisi la carrière d'ingénieur militaire, encore peu prestigieuse, par impossibilité de s'équiper convenablement. Vauban s'est surtout fait lui-même et il est largement autodidacte.

C'est un homme de terrain, qui a appris sur le tas après son engagement à 18 ans, en 1651, dans un régiment du Grand Condé, gouverneur de Bourgogne, alors rebelle à son roi, durant la Fronde. La famille de Vauban faisait partie de la clientèle de Condé, ce qui explique ce choix et ses premières armes dans une guerre de siège en Lorraine. Mais il est fait prisonnier deux ans plus tard et Mazarin le retourne en faveur du roi. Son mentor est alors le chevalier de Clerville, en charge des fortifications du royaume et il lit les ouvrages des grands prédécesseurs qui avaient suivi les leçons des Italiens du XVIe, inventeurs des nouveaux moyens de défense adaptés aux progrès de l'artillerie et notamment des boulets métalliques. Ceux-ci rendent caducs les hauts remparts de pierre du Moyen Âge. Il faut maintenant s'enterrer derrière d'énormes masses de terre. Les ouvrages d'Errard de Bar, d'Antoine de Ville et de Blaise de Pagan, eux qui ont construit la plupart des forteresses du royaume au XVI^e et au début du XVII^e, sont ainsi assimilés par le jeune Vauban. En une douzaine d'années de travail acharné et de risques assumés lors des sièges, (il est plusieurs fois blessé), il s'impose comme le meilleur de sa génération. Il est repéré par ses supérieurs puis par Louvois, le ministre de la Guerre et c'est une révélation pour Louis XIV au siège de Douai en 1667. Le roi lui accorde immédiatement une confiance qui ne se démentira jamais. Les deux hommes sont de la même génération et leur carrière se déroule conjointement. Commence alors une période de succès durant près de 40 ans car, presque jusqu'au bout, Vauban accompagne le règne d'un roi qui aime la guerre. Et la guerre de l'époque est caractérisée par le faible nombre de batailles en rase campagne (on ne risque pas son armée en une seule bataille), mais surtout par une succession de sièges de places qu'il s'agit de prendre à l'ennemi pour contrôler le pays environnant et servir de base de départ pour de nouveaux succès.

De 1667 à 1703, durant les 19 années de guerre, en fait quatre guerres successives, Vauban dirige 48 sièges, tous victorieux et est ainsi appelé à travailler sur toutes les forteresses existantes et à en créer de nouvelles.

Durant cette guerre de sièges, il y avait deux sortes d'ingénieurs, l'ingénieur dit de tranchée qui assure le siège jusqu'à l'assaut des troupes et l'ingénieur de place qui conçoit et construit les fortifications destinées à résister à l'ennemi. Vauban est excellent dans les deux domaines, ce qui était, paraît-il, peu courant.

Voyons comment s'effectue l'attaque d'une place, en prenant l'exemple du siège de Maastricht en 1673. Vauban est alors au faîte de son art. La place est investie le 8 juin , le roi dirigeant en personne les opérations. Le siège proprement dit commence le 13. Vauban entre alors en action. Par 2 000 ouvriers, il fait creuser un grand fossé circulaire, puis des tranchées perpendiculaires en zigzag en direction des bastions à attaquer, puis un deuxième fossé circulaire, etc. Ce travail a lieu la nuit et les terres rejetées servent de protection. Des batteries de canons sont aménagées pour tirer constamment, créer des brèches, annihiler les réactions de l'ennemi. Lorsque les tranchées arrivent au pied des murailles, des mineurs peuvent creuser des sapes pour faire écrouler les défenses. Le 11^{ème} jour, les dégâts sont importants et un assaut, malgré Vauban qui estime la préparation incomplète, a lieu au cours duquel meurt d'Artagnan, et est repoussé. Le 13^{ème} jour, l'assaut est victorieux, la place se rend.

Dans tous ces sièges, le souci majeur de Vauban est d'épargner le sang des hommes. Il a cette formule : "la sueur épargne le sang". Il veut donc une préparation minutieuse et il peste contre la tendance des officiers à entreprendre des attaques intempestives avant ce qu'il estime être la fin des préparatifs. En effet, Vauban ne commande qu'à des ingénieurs et à des ouvriers, soldats ou paysans mis à sa disposition mais jamais à des régiments. Il n'a pas de troupes sous ses ordres. Et les officiers comme les spectateurs, car le roi et sa cour peuvent être présents comme à un spectacle, s'énervent d'assister pendant des jours et des jours à des opérations de creusement.

Vauban, admiré et craint dans toute l'Europe, a joué un rôle souvent décisif au cours de ces guerres. Mais son génie s'est surtout manifesté comme aménageur et constructeur de forteresses, c'est-à-dire comme architecte et urbaniste. Il n'est pas une place forte en France ou en Belgique qu'il n'ait complétée ou remaniée pour la renforcer, la perfectionner pour lui faire jouer son rôle dans la défense du royaume. Voici quelques exemples variés : Rocroi, Bitche, Entrevaux, Gravelines. Mais les plus beaux fleurons, les constructions ex nihilo ont été généralement conçues à l'issue des guerres pour protéger les régions conquises et fermer des secteurs frontaliers jugés trop découverts.³

On peut distinguer alors deux types de places : les citadelles protégeant les villes et les places complètes. Pour le premier cas, l'exemple le meilleur est celui de Lille, la "reine des citadelles", édifiée à partir de 1668. La première grande œuvre de Vauban est un pentagone protégé par une dérivation de la Deule, destiné à surveiller la ville nouvellement conquise et présumée peu sûre encore. Autres exemples : Arras, Besançon, Perpignan, Strasbourg.

Dans le deuxième cas, il s'agit de neuf cités artificielles sorties des cartons de Vauban : cinq après le traité de Nimègue de 1678 (Huningue, Longwy, Phalsbourg, Sarrelouis et Mont-Louis), deux avant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, en 1687 et 1689 (Fort-Louis et Mont-Royal), les deux dernières en 1692, Mont-Dauphin et en 1698, Neuf-Brisach. Neuf-Brisach permet d'apprécier l'apport de Vauban par rapport à ses prédécesseurs sur le plan des défenses. Surtout l'éloignement maximal de l'ennemi par une triple rangée d'obstacles, le masque des ouvrages, la puissance des bastions, ce qui contraindrait l'adversaire à engager beaucoup d'hommes en cas de siège. Aussi le souci de l'approvisionnement en eau, en vivres et en munitions. Rien n'est laissé au hasard. En plus, il y a l'œuvre d'urbanisme car ces places sont conçues comme des localités ayant des fonctions non seulement militaires avec une garnison mais aussi avec des fonctions urbaines classiques et une population civile. Le plan est lié à la fonction

³ Voir à la fin de l'exposé les photos des forteresses et la carte des grands travaux et des places proposées au Patrimoine mondial

première : place d'armes, rues larges et orthogonales, vers les portes et les bastions, casernes, arsenal, quatre portes pour chaque horizon. La construction est soignée et Vauban veut faire beau pour exalter la grandeur du royaume. Ainsi la maison du gouverneur à Neuf-Brisach ou à Phalsbourg, les portes avec leurs sculptures de trophées de guerre à Neuf-Brisach et leur appareillage de calcaire ou de grès. Mais tout cela coûte cher et les finances peinent à suivre (guerres continuelles, construction de Versailles, rentrées fiscales diminuées par les divers fléaux de la fin du XVIII°). Les chantiers prennent du retard ; ainsi Neuf-Brisach ne sera terminé qu'au milieu du XVIIII° siècle.

Architecte et urbaniste, Vauban a vu beaucoup plus large et a pu imposer ses idées sur la protection des frontières et sur la façon de concevoir les limites du royaume qu'il voulait claires et précises. Regardons les frontières de l'époque. Celles du Nord, d'abord. Il y a eu la grave alerte de 1636 quand les Espagnols avaient pris Corbie, sur la Somme. L'invasion par les plaines de Picardie en direction de Paris faisait courir un danger mortel au royaume. La bataille de Rocroi, en 1643, puis l'annexion de l'Artois en 1659 avaient amélioré la situation, mais les frontières restaient sinueuses, avec des enclaves, des places enchevêtrées, propices aux attaques ennemies. D'où la recommandation au roi de Vauban de faire son "pré carré", sorte de remembrement pour diminuer risques et dépenses. Ainsi, le traité de 1668 permet d'acquérir Lille et une partie de la Flandre et selon celui de 1678, l'échange d'enclaves intègre dans le royaume Saint-Omer, Cambrai, Valenciennes, Maubeuge, Givet, et la nouvelle frontière est celle de notre temps. Pour le Nord-Est, l'Alsace avait été acquise aux traités de Westphalie en 1648, mais sans Strasbourg, Mulhouse, Wissembourg et bien d'autres villes, ce qui laissait une foule d'enclaves au sein de la province. De ce côté, comme en Lorraine, Vauban pousse à ce qu'on a appelé les "réunions". Les réunions consistent, en pleine paix, à s'emparer, en se basant sur le droit féodal, de villes ou de secteurs ayant été dans la mouvance, même très ancienne, des possesseurs des provinces cédées par les traités précédents. Préparées par d'astucieux juristes et proclamées par les cours souveraines, ces annexions concernent par exemple Strasbourg en 1681, Montbéliard, Pont-à-Mousson, Luxembourg et d'autres villes. Certaines durent être rendues au traité de Ryswick de 1693, mais pas Strasbourg qui fut immédiatement fortifiée. D'où une amélioration moindre qu'au nord, la Lorraine restant terre germanique, quoique surveillée de toutes parts.

Derrière ces frontières améliorées, Vauban mit en place la "Ceinture de fer" c'est-à-dire, deux lignes de places distantes de 6 à 8 lieues (25 à 35 km) constituant un double verrouillage, selon un maillage régulier⁴. Cela permettait de démanteler les places devenues inutiles parce que trop lointaines des nouvelles frontières et donc de faire des économies. Surtout Vauban a eu une vision d'ensemble du royaume en extension en poussant à une sorte de remembrement. Il a été annexionniste, mais avec prudence car il était soucieux d'assurer les conquêtes et de ne pas trop s'aventurer sans avoir bien conforté ses arrières. Et il pouvait proclamer avec orgueil avoir contribué à construire la plus belle frontière que la France ait eue depuis mille ans.

Pour accomplir cette tâche, Vauban a travaillé comme un esclave, dira-t-il. Toujours sollicité par Louvois, Colbert ou le roi, surtout après sa nomination comme Contrôleur général des fortifications en 1678, il est chargé non seulement des ouvrages frontaliers mais aussi de la défense des côtes, car les guerres contre l'Angleterre et la Hollande font courir des risques graves à nos ports. De même, la frontière des Alpes et des Pyrénées est très perméable aux incursions des Savoyards et des Espagnols : il faut aussi la protéger. Comme il est devenu un expert en hydrologie et en maîtrise des eaux en faisant creuser des canaux pour amener les matériaux aux forteresses et l'eau à leurs fossés, en concevant les forts et les défenses portuaires, Louvois lui enjoint de s'occuper du projet d'amenée des eaux de l'Eure à Versailles et de remédier aux défauts du canal du Midi. Comme de surcroît, Vauban veut tout voir par lui-même, il est en constants déplacements. Il sera près de trois ans sans pouvoir rentrer chez lui et les spécialistes ont calculé qu'il avait parcouru 180 000 km en 52 ans de service, soit 3 200 en moyenne par an, hiver comme été, à cheval, en diligence, sur des routes souvent médiocres avec des conditions de logement parfois aléatoires. Il voyageait peut-être en basterne⁵.

⁴ Voir les croquis du nord et du nord-est à la fin de l'exposé.

⁵ Sorte de chaise à porteur à deux places portée par un cheval à l'avant et un cheval à l'arrière.

Patron efficace, méthodique, exigeant, doté d'une énergie inépuisable, malgré la fréquence des rhumes et des bronchites, il est entouré d'une équipe d'ingénieurs, de dessinateurs, de secrétaires installée d'abord à Lille, dont il est gouverneur, puis à Bazoches, sorte de quartier général après 1681. Aussi a-t-il codifié et planifié un certain nombre d'opérations dans des manuels techniques réservés aux proches, car il est nécessaire de ne pas donner les recettes à l'ennemi.

C'est dire qu'il a peu de temps à consacrer à sa vie privée. À 27 ans, en 1660, il épouse Jeanne d'Aunay, une petite cousine qui lui apporte en dot le modeste château d'Epiry, qui lui servira de demeure très épisodique jusqu'à l'acquisition de Bazoches. Ses deux filles y naissent et sa femme ne le suivra jamais dans ses pérégrinations. Il devient riche par ses fonctions, les gratifications royales à l'issue des sièges victorieux et aussi grâce à des placements judicieux. Il peut alors acheter Bazoches en 1679 pour 69 000 livres et divers biens dont le château de Vauban, à des parents endettés, ce qui a pu être interprété comme une sorte de revanche familiale. Il a ainsi constitué son propre "pré carré" autour d'Epiry et de Bazoches, soit environ 1400 hectares de terres et 400 hectares de bois, des prés, des vignes et des droits sur les paysans (justice, redevances diverses). Il peut marier ses filles avec de bons partis. La première, Charlotte, née en 1661, avec un membre d'une vieille famille de robe, les Mesgrigny, qui tiennent le haut du pavé à Troyes tout en étant possessionnés en Nivernais et en Bourgogne. La seconde, née en 1678, est encore mieux lotie avec un Phélipeaux, fils d'un Contrôleur général de la Maison du roi, de la famille des ducs de Pontchartrain et de Louis Phélypeaux de la Vrillière, inhumé à Châteauneuf-sur-Loire. Le jeune homme, bien en cour, peut se targuer d'une parenté avec une fille légitimée de Louis XIV, née de Louise de La Vallière. D'ailleurs, le contrat de mariage par lequel Vauban donne une dot de 100 000 livres à sa fille est paraphé à Versailles par le roi, le dauphin, des princes et des ducs, cérémonie qui remplit d'orgueil le père et traduit bien la faveur dont il jouit. Voilà sa famille agrégée à la haute noblesse, exemple d'une belle ascension sociale par le mérite.

Cette vie de travail et de déplacement, récompensée par la fortune et le prestige, fait aussi de lui le meilleur connaisseur du royaume . En route, Vauban observe, interroge, note. Il amasse une masse de renseignements considérable. Esprit toujours en alerte, il compare, il réfléchit. Dans le Morvan qu'il aime, il côtoie les réalités paysannes et il affronte les nécessités du bon gestionnaire. Il applique de manière rationnelle les bases de la science des fortifications, les mathématiques et toujours il calcule, mesure, quantifie. Il est devenu un homme de science. Et ce n'est pas par faveur qu'il est reçu à l'Académie des Sciences en 1699. Il y siège aussi souvent qu'il peut et y rencontre Newton, Leibnitz ou Fontenelle qui lui fera un magnifique éloge funèbre. Il y fait figure d'expert plus que de savant.

Or, aucun problème détecté par lui ne reste sans recherche de solution. Vauban a un esprit constructif, orienté vers un meilleur fonctionnement de la société pour la grandeur du royaume et du roi, l'une n'allant pas sans l'autre. Il proclame son amour pour sa patrie, ce qui est encore peu répandu, et il se montre d'un dévouement sans faille envers Louis XIV, avec lequel il échange une correspondance confiante après la mort de Louvois en 1691. Au fil de ses succès, assuré de l'amitié du roi, il se permet de parler librement, de donner des conseils sur beaucoup de sujets, même ceux qui ne sont pas de sa compétence. Saint-Simon écrit : "Il n'y avait pas d'homme au monde qui dit ses sentiments aussi librement que lui au roi et aux ministres ; mais il s'était mis en droit de le faire en ne disant jamais que ce qu'il croyait le plus utile pour le service de l'État dont il était un serviteur zélé" et Vauban parle de lui en ces termes : "Il m'arrive trop souvent d'appeler les choses par leur nom, je suis bonhomme, incapable de faire tort à personne ni à ses biens, mais un peu têtu et opiniâtre quand je crois avoir raison".

Vauban est alors un militaire à l'étroit dans ses fonctions, un militaire tenté par la grande politique et la diplomatie, surtout à partir du moment où les choses commencent à aller mal. Peu à peu, il se démarque de la politique du roi, à partir de la fin des années 1680 et surtout de la révocation de l'Édit de Nantes. Les guerres succèdent aux guerres : celle de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) terminée par le traité qui ampute la frontière nord et oblige à rendre Luxembourg et Montbéliard, puis quatre ans plus tard, démarre en 1701 la guerre de Succession d'Espagne. Elles sont longues, pleines de revers et aggravent la misère dans le pays, misère paysanne surtout sous

le poids des impôts augmentés au moment où s'ajoutent les effets du petit âge glaciaire, mauvaises récoltes, famines, épidémies, mortalité effrayante, notamment en 1693-94. Nous sommes loin des belles années 1660-1680. Il faut maintenant lutter contre les menaces d'invasion, restaurer la grandeur du royaume, soulager la misère du peuple.

Il n'est pas possible, dans le temps qui nous est imparti, de faire le tour de toutes les questions abordées par Vauban Je m'en tiendrai aux cas principaux. D'abord la question des Huguenots, après 1685. Chargé de remédier aux imperfections du Canal des deux Mers, Vauban a pu constater l'insuffisance de la main d'oeuvre dans cette région du Languedoc à forte population protestante et à émigration importante. La même année, il parcourt le Béarn et la Charente où il a vu les dégâts économiques occasionnés par l'édit de Nantes. Aussi, en 1688, il écrit son *Mémoire pour le rappel des Huguenots* en faveur desquels il sollicite le pardon royal et le retour à la situation antérieure. Vauban est bon catholique, mais il ne se place pas sur le terrain de la religion, ni sur celui de la liberté de conscience. Il regrette la fuite de soldats, de marins, le départ des artisans et des capitaux qui engendre la récession et il craint la collusion avec l'ennemi des protestants de l'intérieur mal convertis, alors que commence la guerre de la Ligue d'Augsbourg, coalition de pays surtout protestants (Angleterre, Hollande, Suède, principautés allemandes) alliés à l'Espagne catholique contre la France et sa politique anti-huguenote. Il n'est pas écouté, ce qui est bien dommage...

L'enrichissement du royaume lui tient à cœur, dans un esprit colbertiste, c'est-à-dire faire produire sur place de façon à ne pas acheter à l'étranger. Il faut donc faciliter le commerce intérieur et, dans son *Mémoire pour la navigation des rivières*, il suggère la possibilité de créer un réseau fluvial cohérent, susceptible d'innerver tout le pays. Il est partisan de supprimer tous les péages, les douanes intérieures et de repousser celles-ci aux frontières. Il fait des projets pour la colonisation du Canada, encore très faiblement peuplé, dont il évalue les énormes possibilités à condition d'y introduire les hommes susceptibles d'en assurer le développement. Il défend la culture des arbres et les peuplements volontaires. Il souhaite la multiplication des cochons pour améliorer la nourriture des paysans. Dans son *Traité de la Cochonnerie*, il calcule qu'une truie donnant deux portées annuelles de 6 cochonnets, moitié mâles, moitié femelles, pourrait donner en 11 ans plus de 3 millions de cochons, pur calcul mathématique, mais qui montre le souci de donner des pistes pour sortir des disettes et relever la santé des paysans.

Surtout, au pire des difficultés du pays, à partir de 1694, année de famine exceptionnelle, Vauban s'intéresse à la question fiscale et cela jusqu'à sa mort. Il faut trouver de nouvelles sources de revenu pour l'État tout en soulageant le peuple accablé d'impôts. Un certain nombre de bons esprits sont à la recherche de solutions, comme le Normand de Boisguilbert, en contact avec Vauban par l'intermédiaire d'un abbé sulfureux. Cette année-là, Vauban propose une imposition unique pesant sur tous les revenus, ceux des nobles comme ceux des ecclésiastiques, ce qui faisait disparaître le privilège fiscal. Il appelait cet impôt la *capitation*, puisqu'il portait sur chaque tête. Ce nom est repris par le pouvoir royal en 1695 quand est institué un nouvel impôt qui pèse effectivement sur tous les sujets, sauf le clergé exempté, mais qui vient s'ajouter aux autres sans les supprimer. Cela ne correspondait pas du tout au projet de Vauban. Certes, cet impôt devait être temporaire, mais il devint définitif en 1701 sous le nom de *vingtième* (5%). Devant cet échec, Vauban cherche à perfectionner son système en utilisant sa documentation mais surtout en menant des enquêtes pour une connaissance plus approfondie de la question. Et c'est son cher Morvan qui lui fournit le cadre administratif et géographique d'un de ses ouvrages les plus célèbres : *La Description géographique de l'Élection de Vézelay* en 1696.

Dénombrer la population est dans l'air du temps depuis Sully. Colbert qui était passionné de cartographie envoyait des questionnaires aux intendants pour avoir une meilleure connaissance du royaume et il est même possible qu'il ait mis Vauban à contribution dans les zones frontalières. Mais la description innove complètement par l'utilisation de la géologie, de la géographie, et des comptages et l'on peut considérer que Vauban est le père de la statistique. Il a pris l'une des plus petites élections (circonscription fiscale), celle de sa demeure, et il a envoyé ses secrétaires enquêter dans chacune des 55 paroisses. Il analyse leurs terroirs en trois groupes, partant du Morvan granitique, bossillé pauvre, puis les étendues calcaires qui le bordent, en allant vers les vallées marneuses de l'Yonne et de ses affluents, chacun étant bien caractérisé. Il

mentionne les productions, suffisantes ou insuffisantes, susceptibles ou non de commerce. Il conçoit un tableau où les 55 paroisses sont à l'horizontale avec 36 entrées verticales. Pour chaque village, il donne le nombre de maisons sur pied et en ruine, de familles, d'hommes et de femmes veufs et mariés, de garçons au-dessus et en dessous de 14 ans, de filles au-dessus et en dessous de 12 ans, de valets et de servantes, de charrues, de chevaux, de vaches, d'ânes, de chèvres, de brebis, de porcs, d'arpents de terres labourables, de friches, de communaux, de prés, de vignes, des différents types de bois (taillis, futaie), d'étangs, de moulins, de cabarets. Un document considérable, très fourni, qui donne un exemple de ce qu'il faudrait faire pour une connaissance précise de l'état des populations. Il l'accompagne par une étude sociale qui n'est pas tendre pour les privilégiés et les bourgeois. Enfin, il conclut par 14 souhaits destinés à améliorer un pays pauvre, mais susceptible de progrès, par des mesures appropriées à la région comme la navigation sur l'Yonne et la Cure, par l'arrosage des prairies ou l'élevage des porcs, mais surtout par des mesures générales comme une recherche exacte des revenus pour adapter les impositions, une administration efficace et intègre, une uniformisation des mesures et des coutumes, la diminution du prix du sel, une perception plus juste des impôts.

Il recommande l'expérimentation sur une petite élection pour voir si cela peut marcher dans tout le royaume. Si oui, l'extension permettrait le bonheur et l'augmentation des peuples (une obsession de Vauban : "Il n'est de richesse que d'hommes") et cela se traduirait par la grandeur du royaume et du roi qui serait béni de ses sujets.

Tous les ouvrages dont je viens de vous parler sont manuscrits, des copies circulent tout en restant assez confidentielles. Or, au moment où il est enfin nommé Maréchal en 1703, à 70 ans, il est mis à l'écart lors du siège de Landau, en octobre, premier siège qu'il ne dirige pas depuis 40 ans. Le vieux soldat est poussé à la retraite, tout en conservant quelques missions secondaires. Le roi le consulte de temps à autre. Donc, Vauban a enfin des loisirs, mais il veut continuer à servir jusqu'à son dernier souffle, au moins par ses avis. D'où l'idée de réunir tous ses écrits dans ce qu'il appelle ironiquement ses *Oisivetés*, beau terme pour un homme qui a été accablé de travail toute sa vie mais qui a su profiter de ses rares moments de loisir pour coucher sur le papier le résultat de ses observations et ses propositions de solution.

Il a aussi le temps de rédiger son dernier ouvrage, celui qui lui tient à cœur, qu'on peut considérer comme son testament car c'est le seul qu'il fera imprimer, ce qui lui confère de la solennité et permet une plus large diffusion. C'est le *Projet pour une dîme royale*. Il se situe dans le prolongement de son projet de capitation et de sa *Description de l'élection de Vézelay*. Il s'inspire de la dîme ecclésiastique pour les prélèvements sur les récoltes, 85 % de la population étant paysanne. Ces prélèvements seraient proportionnels aux revenus et porteraient sur tous les revenus. Ce qui suppose une bonne connaissance de ceux-ci, donc l'existence d'une déclaration pour les imposés. Les terres devront être classées par catégories selon leur valeur agronomique (il a demandé à son secrétaire-intendant de faire des expérimentations chez lui).. Cette dîme sera un impôt unique qui fera disparaître tous les autres (tailles, aides) et la gabelle sera uniformisée. Cela supprimerait les sources d'injustices entre provinces, entre imposables et tous les conflits occasionnés par la répartition et la perception. Le recouvrement devenant plus aisé, on pourrait se passer des traitants qui avançaient l'argent des impôts et se payaient ensuite avec bénéfice sur les populations. Ainsi, les revenus du roi seraient augmentés et les peuples soulagés.

C'est sans doute un peu idyllique mais là, on perçoit bien l'esprit novateur de Vauban. Il fait partie de ces gens capables d'anticiper l'avenir, d'imaginer de nouveaux systèmes. L'impôt sur le revenu ne sera institué qu'à la veille de la guerre de 1914 et la classification des terres seulement avec l'élaboration du cadastre au cours du XIX^e siècle.

Vauban savait qu'il prenait un certain risque pour l'édition de ce projet en ne demandant pas l'autorisation royale en ces temps de censure, sans doute par crainte d'un refus, et en le faisant imprimer clandestinement en Flandre ou à Rouen. Mais il pouvait penser que ses titres de gloire et l'amitié de Louis XIV permettraient de passer outre. Or, Vauban meurt au moment où il fait relier les feuilles reçues de l'imprimeur et où il commence à distribuer à ses connaissances l'ouvrage assemblé. Le 14 février 1707, le Conseil privé du roi, sur la requête de nobles et de financiers, condamne l'ouvrage et ordonne la saisie des exemplaires existants. D'où la légende

d'un rapport entre ce fait et sa mort et d'un Vauban mourant de chagrin, légende qui fait de lui alors une victime de l'absolutisme qui aura la vie dure, propagée par Saint-Simon, et qui contribuera à sa notoriété sous la Révolution et bien après. En fait, il s'agit d'une coïncidence car nous avons aujourd'hui une lettre, une des dernières écrites par lui, début mars, où il se réjouit de la publicité faite ainsi à son projet et où il envisage même d'en faire une deuxième édition. Il est vrai qu'il s'inquiète d'une obligation de saisie réitérée le 14 mars et d'un début d'exécution le 19. Mais le rhume qu'il a contracté au début du mois, comme il en a souffert toute sa vie, évolue en congestion pulmonaire. Il s'alite le 24 avec une forte fièvre et meurt le 30 mars en son domicile parisien. Après un office en l'église Saint-Roch, il est inhumé, conformément à ses dernières volontés, à Bazoches.

Avec Vauban disparaissait un des hommes les plus importants du règne de Louis XIV. Sa carrière et son œuvre sont maintenant bien connues. Mais il est difficile d'accéder à son intimité. Nous ne savons presque rien de son enfance et de sa jeunesse ; sa correspondance conservée, qui comporte plusieurs milliers de lettres ne commence que dans le courant des années 1660. Nous ne savons pas grand-chose de ses relations avec son épouse, qui a sa procuration pour la gestion de ses biens, ni avec ses filles, rien de ses goûts et de ses mœurs. C'était un personnage très sérieux et qui s'est voulu comme tel. De rares lettres témoignent d'un certain marivaudage avec une jeune femme noble, sans doute sa maîtresse, alors qu'il était déjà sexagénaire. Le codicille de son testament permet de penser que Vauban avait des aventures passagères dans différents lieux.

Ce qui importe, c'est qu'il laissait des frontières sûres, bien défendues par un réseau de places qui seront opérationnelles jusqu'à la guerre de 1870 (Belfort, Bitche résisteront après l'armistice). Ces places permettront à Louis XIV de résister à l'invasion lors des mauvaises années de la guerre de Succession d'Espagne et aux Révolutionnaires d'éviter l'invasion en 1792-93. Certes, elles n'étaient plus adaptées à la guerre de mouvement des armées révolutionnaires et impériales mais le système Séré de Rivière mis en place après 1870 s'inspire encore de Vauban avec sa double rangée de forts, périmés dès avant 1914 par la force de pénétration des obus tirés par des canons d'acier. La ligne Maginot procède, en s'enterrant profondément, avec les techniques de l'époque, du même espoir d'interdire le territoire national à l'ennemi.

Ces constructions sont maintenant à nos frontières et sur nos côtes, comme de belles inutiles, parfois des coquilles vides. Certaines sont encore occupées par l'armée comme à Lille, d'autres ont servi de prison (Saint-Martin-de-Ré et ses bagnards). Bien restaurées, elles impressionnent par la qualité de leur bâti et leur urbanisme. Elles témoignent d'un temps bien particulier de l'histoire des fortifications à la manière d'un château-fort pour le Moyen Âge et aussi des conditions de formation de notre espace national.

Vauban laisse aussi la réputation d'un homme intègre, courageux, économe du sang des hommes, capable de braver le pouvoir royal. Et si sa notoriété est fondée sur ses talents d'homme de guerre, c'est aujourd'hui son œuvre écrite qui suscite intérêt et admiration. On peut considérer Vauban comme un passeur entre l'âge classique et le siècle des Lumières et on peut le rapprocher des Physiocrates (Quesnay, Turgot) avec lesquels il partage le goût des sciences, de l'économie, un sens poussé de l'expérimentation, de la rationalisation, de l'efficacité. Mais ses intentions sont d'apporter des remèdes aux dysfonctionnements de la société d'Ancien Régime et la grandeur du roi et du royaume est toujours au cœur de ses projets. Pour lui, il n'est pas question de bouleverser la société. Quand on examine la façon dont le Maréchal, propriétaire de fiefs, seigneur de paysans, se conduit, on s'aperçoit que son comportement est resté conforme aux pratiques nobiliaires de l'époque. Il a accepté le mode de production encore en partie féodal. Son humanité cependant n'est pas feinte et sa volonté de soulager le sort des humbles par une meilleure nourriture, par l'amélioration de l'économie et par une répartition plus juste des charges en est la démonstration.

Les forteresses



Rocroi, fondée par les Espagnols, Améliorée par Vauban



Bitche, reconstruite par Vauban sur sa colline de grés

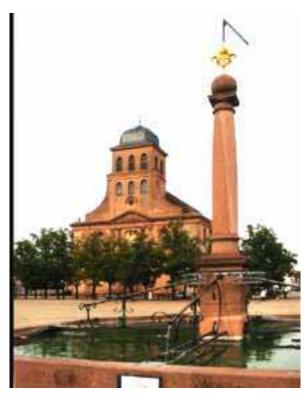


La citadelle de Lille, première grande réalisation de Vauban, à partir de 1668



Neuf-Brisach, l'archétype des villes fortifiées, construite *ex nihilo* à partir de 1698

Un exemple de forteresse : Neuf-Brisach



Place d'armes, avec la fontaine et l'église



La maison du gouverneur



Puissance des bastions remparés au dessue de larges et profonds fossés



Porte ouest en gré des Vosges, Précédée d'un pont au-dessus du fossé



En rose, la première ligne de défense avec les places fortes en rouge En bleu, la deuxième ligne de défense avec les forteresses (triangles bleu foncé)





Les cercles représentent les villes créées de toutes pièces. Les triangles représentent les citadelles construites auprès des cités



En pointillé rouge, limite nord et ouest du Morvan. En rose, élection de Vézelay. En jaune, le "pré carré" de Vauban avec ses deux pôles, Bazoches et Epiry.



Le château de Basoches acquis en 1679. Entre les deux tours, au premier étage, la longue galerie construite par Vauban pour en faire une sorte de quartier général.

DÉBAT

Gérard Hocmard : La méthode de recensement utilisée par Vauban à l'échelle de l'élection de Vézelay n'est pas sans rappeler celle qui a été suivie par les fonctionnaires de Guillaume le Conquérant en Angleterre, pour l'élaboration du *Domesday Book*. Celui-ci, qui a pris une vingtaine d'années à partir de 1 080 et n'est pas complet, donne quand même un instantané assez précis de la population, des productions et des activités ... le tout à des fins fiscales bien sûr.

Gérard Lauvergeon: Le *Domesday Book* recense les biens sur la base des fiefs existants alors que le travail de Vauban est géographique, par paroisses, et après analyse des terroirs. Il débouche sur des résultats statistiques avec tableaux facilitant les comparaisons. Mais la technique d'enquête sur le terrain et les visées fiscales restent les mêmes, à six siècles de distance. Cependant les progrès des sciences et de l'esprit rationnel au XVII^e siècle changent la démarche mentale et aboutissent à des perspectives nouvelles.

Roger Lafouge: Tout d'abord, je souhaiterais dire à Gérard Lauvergeon combien, en qualité d'officier du génie, comme en qualité d'agronome, j'ai apprécié son brillant exposé qui a mis en valeur les exceptionnelles qualités d'ingénieur militaire de Vauban, ainsi que ses vues prémonitoires en matière économique. L'enquête menée sur la généralité de Vézelay est, à n'en pas douter, un modèle du genre notamment dans ses aspects agronomiques, démographiques, économiques. Toutefois, elle ne saurait être considérée comme la première du genre. En 1666, l'intendant Bouchu a lancé sur toute la Bourgogne une enquête fondée sur la description en 14 points de chaque paroisse de la Province. Une telle enquête, même si elle ne fournit pas des informations économiques susceptibles d'être agrégées, donne néanmoins une vue d'ensemble remarquable de la Bourgogne.

Gérard Lauvergeon : Vous avez raison. Colbert, en 1664, demande aux intendants de lui fournir, à partir d'un questionnaire, une description détaillée de leur généralité, de façon à disposer d'un portrait plus précis du royaume. L'intendant de Dijon, Claude Bouchu, répond par une enquête particulièrement vaste et informée, bien supérieure aux autres. Il est probable que Vauban était au courant et, comme il était sous les ordres de Colbert pour les fortifications maritimes, il connaissait sans doute les intentions du ministre et le questionnaire distribué, source d'inspiration de sa *Description géographique de l'élection de Vézelay*.

Bernard Pradel: Vauban peut-il être considéré comme un précurseur de la Révolution Française? je pense que cette question appelle une réponse nuancée. Certes, en voulant substituer à la fiscalité traditionnelle: taille, aides, gabelle, etc... une imposition proportionnelle sur le produit des fonds de terre, a-t-il montré la voie à suivre aux réformateurs de la révolution. Mais comme le souligne l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie dans sa présentation d'une nouvelle édition de *La Dîme Royale*, rien n'était plus loin de sa pensée que l'égalité démocratique: Vauban souhaitait qu'en compensation à l'assujettissement à la dîme royale, la noblesse se voie confirmer le monopole qu'elle détient quant aux hautes charges civiles, religieuses et militaires. D'autre part, il convient de rappeler qu'en créant la capitation en 1696, puis le dixième des revenus nets en 1710, tous deux s'appliquant à l'ensemble de la population, le gouvernement de Louis XIV a fait un pas important vers l'égalité devant l'impôt.

Gérard Lauvergeon: Si Vauban a pu inspirer les Révolutionnaires en concevant une répartition plus juste des charges fiscales, unanimement réclamée par les Cahiers de Doléances, il est évident que l'impôt sur le revenu, seulement voté à la veille de la guerre de 1914, n'était pas dans l'esprit des réformateurs de 1789. D'autre part, il est vrai que Vauban était fier de sa noblesse et de la mission qu'elle devait assumer, à condition qu'elle ne soit pas parasitaire, ni oisive, et qu'elle soit fécondée par le mérite. Enfin, peut-on dire que Louis XIV a fait un pas important vers l'égalité devant l'impôt par la capitation puis le vingtième alors que tous les autres impôts inégalitaires étaient maintenus ?

Alain Duran: L'impôt de la Révolution, c'est la contribution foncière. Les modalités de levée d'un cadastre imposé par Napoléon se servent de la méthode préconisée par Vauban du classement des terres de l'élection de Vézelay pour toucher la masse imposable. En 1768, l'intendant d'Île-de-France, Berthier de Souvigny, s'inspirera aussi de la méthode préconisée par Vauban.

Gérard Lauvergeon : Merci de ces précisions.

Jacques-Henri Bauchy: Vous avez dit très justement les difficultés que Vauban a eu pour établir ses quatre quartier de noblesse. C'était le moyen d'éviter le paiement de la taille. Je me suis aperçu qu'Agrippa d'Aubigné a eu les mêmes problèmes.

Gérard Lauvergeon : Comme la noblesse jouit du privilège fiscal, il est de l'intérêt des bourgeois riches d'entrer dans l'ordre nobiliaire, soit par l'achat de fonctions qui ennoblissent (noblesse de robe), soit d'une manière détournée (achat de terres réputées nobles, adjonction de la particule à un nom de terre). Aussi, le pouvoir royal fait-il effectuer des enquêtes périodiques (ainsi celle de 1667) pour détecter les faux nobles en scrutant les généalogies et pour récupérer de l'argent par des redressements.

Joseph Picard : J'ai été frappé par la photo du fort de Neuf-Brisach dont l'entrée ressemble étrangement à celle de la citadelle de Port-Louis à l'entrée de la rade de Lorient qui, à l'origine, a été construite par les Espagnols et modernisée par Vauban.

Gérard Lauvergeon: Ce n'est pas étonnant car Vauban a des plans qu'il peut répéter pour ce type de construction, contrairement aux forteresses elles-mêmes adaptées au relief et aux nécessités de la défense.

SARTRE ET LES FEMMES¹

Géraldi Leroy

RÉSUMÉ

Jean-Paul Sartre était assurément un esprit supérieur, mais n'entrait certainement pas dans la catégorie des Apollons. Il s'est pourtant attiré !es faveurs de nombreuses femmes parmi les plus jolies et les plus intelligentes. On s'interrogera sur les raisons qui lui ont assuré jusqu'à la fin de sa vie de si constants et si flatteurs succès. On s'interrogera surtout sur la relation souvent apparue comme instaurant un type de rapport amoureux révolutionnaire qu'il a entretenue avec Simone de Beauvoir. Reposant sur la distinction entre amour "nécessaire" et amours "contingentes", cette relation entendait concilier chez les deux partenaires la double exigence de la fidélité et de la liberté. L'examen de l'abondante correspondance des deux écrivains, les témoignages de leurs proches tendent au contraire à montrer l'ambiguïté multiforme du "pacte" qu'ils avaient conclu. Leur proximité, réelle à bien des égards, s'accompagne de tant de voyeurisme, de non-dit, voire de mauvaise foi qu'elle suscite chez le lecteur quelque malaise et finalement le sentiment que derrière les catégories philosophiques du "nécessaire" et du "contingent" se retrouvent en l'occurrence des comportements fort communs.

ૹૹૡઌૹ

La nature n'avait certes pas conféré à Jean-Paul Sartre les atouts d'un séducteur. Il était petit (un mètre cinquante-sept), rondouillard, affligé d'un fort strabisme. Ses dents étaient gâtées par le tabac, son teint brouillé par des points noirs, abîmé par une consommation excessive d'alcool et une alimentation trop lourde. En outre, il prêtait fort peu d'attention à sa mise extérieure et n'attachait pas d'importance à sa toilette. Et pourtant il s'est attiré les faveurs de nombre de femmes jeunes, jolies, intelligentes. Lui-même préférait leur compagnie à celle des hommes. Dans les *Carnets de la drôle de guerre*, il affirme ne pas rechercher les relations masculines alors que, dit-il, "le monde féminin est mon unique, mon constant souci. Je n'ai de plaisir qu'en la compagnie des femmes, je n'ai d'estime, de tendresse, d'amitié que pour des femmes²". Il ajoute :

Moi qui m'ennuie crasseusement dans la compagnie des hommes, il est extrêmement rare que la compagnie des femmes ne me divertisse. Je préfère parler avec une femme des plus petites choses que de philosophie avec Aron. C'est que ce sont ces petites choses qui existent pour moi et n'importe quelle femme, même la plus bête, en parle comme j'aime en parler moi-même; je m'entends avec les femmes. J'aime leur façon de parler, de dire les choses et de les voir, j'aime leur façon de penser, j'aime les sujets sur quoi elles pensent³.

Il expliquait cette attirance pour la gent féminine par le fait qu'il avait vécu toute sa jeunesse entouré de femmes⁴.

Inversement comment expliquer l'attirance du deuxième sexe à son égard ? On invoquera évidemment son image d'intellectuel prestigieux. On ajoutera la drôlerie de ses conversations, en particulier ses talents d'imitateur qui mettaient ses partenaires dans de bonnes dispositions. Il est arrivé à Sartre lui-même d'énoncer les raisons qui, à ses yeux, lui valaient tant de succès : en

¹ Séance du 1^{er} février 2007.

² Carnets de la drôle de guerre. Septembre 1939-mars 1940, Gallimard, 1995, p. 523.

³ Op. cit., p. 524.

⁴ Né en 1905, Sartre a perdu son père très tôt (dès 1906). Sur l'entourage familial et affectif, on se reportera à l'espèce d'autobiographie d'enfance que constituent *Les Mots*.

l'absence de prestance physique, ses atouts principaux résidaient dans sa voix bien timbrée et son aptitude au discours amoureux. En clair, et plus trivialement, il se reconnaissait doué pour "baratiner" les femmes. "Pour séduire, je comptais uniquement sur ma parole⁵." Cette particularité même engendre les échecs enregistrés auprès des Allemandes lors de son séjour à l'Institut français de Berlin en 1933-1934 : "Je compris au bout de peu de temps que je ne savais pas assez d'allemand pour converser. Ainsi démuni de mon arme, je demeurai stupide et dus me rabattre sur une Française."

Je ne me hasarderai pas à dresser un inventaire des conquêtes féminines de Sartre : un tel catalogue serait d'ailleurs inévitablement lacunaire. Je préfère prendre le couple qu'il a formé avec Simone de Beauvoir comme fil directeur de cet exposé. Ce parti pris est légitimé par la place qu'a occupée l'auteur du *Deuxième Sexe* dans la vie et même l'œuvre de Sartre. En plus, on verra qu'elle a eu un rôle non négligeable dans les relations féminines de ce dernier. Enfin, il ne faut pas oublier la fidélité réciproque (encore faudra-t-il préciser les modalités de cette fidélité) qui les a liés jusqu'à la fin. Sartre n'a jamais abandonné Simone, Simone n'a jamais abandonné Sartre, auquel elle a sacrifié Nelson Algren, son grand amour américain.

Un mot sur les circonstances de leur liaison : les cours de préparation à l'agrégation de philosophie à la Sorbonne en 1929. Au sein du petit groupe des élèves de l'École normale supérieure, le jeune Sartre s'impose comme une personnalité exceptionnelle, impressionnant par la somme des lectures qu'il a précocement accumulées, son agilité intellectuelle et la réputation de séducteur qu'il s'est déjà acquise. De son côté, Simone qui était alors cette jeune fille rangée quelque peu psycho-rigide qu'elle peindra dans le premier tome de ses mémoires, s'impose comme une étudiante très distinguée. Les deux "agrégatifs" se remarquent et prennent comme prétexte d'une rencontre la nécessité de préparer ensemble l'oral de l'agrégation (l'un sera reçu premier, l'autre seconde, à vingt-et-un ans !). L'attachement est réciproque. A la fin de l'été, ils deviennent amants mais ne tardent pas, à l'initiative de Sartre, à concevoir une relation qu'ils veulent originale.

Sartre n'avait pas la vocation de la monogamie ; il se plaisait dans la compagnie des femmes qu'il trouvait moins comiques que les hommes ; il n'entendait pas, à vingt-trois ans, renoncer pour toujours à leur séduisante diversité. "Entre nous, m'expliquait-il en utilisant un vocabulaire qui lui était cher, il s'agit d'un amour nécessaire : il convient que nous connaissions des amours contingentes⁶.

L'accord alors conclu reposait sur la liberté et la réciprocité⁷. Chacun des deux partenaires était libre de mener des amours parallèles, de profiter de bonnes fortunes plus ou moins gratuites, plus ou moins éphémères : en ce sens, il s'agissait d'amours "contingentes". Mais l'amour entre Simone et Jean-Paul devait en tout état de cause rester permanent et s'affirmer radicalement supérieur aux autres : en ce sens, il s'affirmait "nécessaire". Une clause fut par la suite ajoutée au "pacte", qui renforçait ce caractère privilégié : "Non seulement aucun des deux ne mentirait jamais à l'autre, mais il ne lui dissimulerait rien⁸". Pendant deux générations au moins, le mode de relations ainsi défini impliquant en principe liberté, réciprocité et transparence paraîtra un modèle pour les couples qui se voulaient "modernes".

Telle est l'image du couple "idéal" dont ils ont voulu, surtout Simone, imposer l'image au public. Est-elle confirmée par la biographie des deux écrivains ? Paradoxalement, ils n'ont jamais beaucoup vécu ensemble. Avant la guerre, jeunes professeurs, ils furent affectés dans des villes différentes, souvent éloignées. Sartre fut nommé successivement au Havre, à Laon, à Neuilly ; Beauvoir occupa des postes à Marseille, Rouen avant d'enseigner au lycée Molière à Paris. Ils logeaient dans des hôtels et cohabitaient seulement pendant les vacances scolaires qu'ils consacraient généralement à des voyages à l'étranger. Après la guerre, ils habitèrent dans des

⁵ Carnets de la drôle de guerre, op. cit., p. 528.

⁶ Simone de Beauvoir, *La Force de l'âge*, Gallimard, 1964, p. 26-27.

⁷ Dans le contexte de l'époque, l'originalité du pacte est incontestable puisqu'il mettait les deux partenaires, masculin et féminin, sur un strict pied d'égalité.

⁸ Op. cit., p. 28.

appartements séparés à Paris tout en se voyant régulièrement, à des moments bien déterminés, en cours de journée.

On note surtout entre eux un rapport de grande complicité qui se manifeste de plusieurs manières. Ayant décidé d'orienter prioritairement leur vie vers une carrière d'écrivain, ils s'accordent sur le refus du mariage et des enfants. Ils sont liés par une collaboration intellectuelle très poussée. Ils se soumettent leurs travaux respectifs et chacun, Sartre le premier, accorde la plus grande attention aux observations de l'autre. Souvent, leurs ébauches furent remaniées en fonction des critiques sans concession qu'elles avaient suscitées auprès du partenaire. Dans un autre domaine, Beauvoir s'occupa de fait de la gestion des *Temps modernes*, dont son compagnon, répugnant aux tâches administratives et surtout absorbé par l'édification de son œuvre littéraire et philosophique, se détourna assez vite.

Complicité aussi dans le domaine sexuel, mais d'une manière différente de celle qu'on pouvait attendre. Il faut tenir compte de la boulimie sexuelle de Sartre qui menait parallèlement plusieurs liaisons de front, d'où de délicats problèmes de gestion. En règle générale, il laissait chacune de ses maîtresses dans l'ignorance des autres. A chacune, il donnait l'assurance verbale d'un amour exclusif, promettait volontiers le mariage, se forgeant pour l'occasion ce qu'il appelait avec un certain cynisme "un code moral temporaire". Le témoignage de Jean Cau qui fut son secrétaire de 1946 à 1957 est ici édifiant :

Mais le voici empêtré dans des histoires de femmes. [...] Il vient de téléphoner à deux "personnes" en racontant à l'une le contraire de ce qu'il a dit à la seconde. Il repose l'appareil.

- Ah! c'est parfois difficile.
- Hé oui, dis-je, hé oui... Je me demande comment vous vous en tirez. Rude situation.
- Mon cher Cau, vous avez dit le mot exact, il y a parfois des situations que j'appellerai pourries.
- Impossible de s'en sortir, si on essaie de les résoudre, extérieurement intact. Vous voyez ?
- Oui, oui, oh! je vois... Mais alors, intérieurement, comment vous en tirez-vous?
- On est bien obligé, dans ces cas-là, d'avoir une morale provisoire9.

Dans ces délicates circonstances, Beauvoir se comportait comme une protectrice à son égard, lui servant volontiers d'alibi. Comme il n'aimait pas avoir à refuser des relations qui avaient souvent tendance à prétendre à l'exclusivité et qui l'auraient gêné dans sa production littéraire et philosophique, il se retranchait derrière le Castor¹⁰ en lui imputant la responsabilité de ses dérobades : "Ça ne plairait pas au Castor". "Je dois tenir compte des sentiments du Castor..." Ce dernier assumait sans état d'âme le rôle qui lui était ainsi dévolu et focalisait, pour la plus grande tranquillité de Sartre, les rancœurs des amoureuses écartées.

Cette complaisance se traduisit d'une manière bien plus perverse encore. Beauvoir eut, bien qu'elle ne les ait jamais reconnues comme telles, des liaisons homosexuelles avec certaines de ses anciennes élèves. Selon certains témoignages¹¹, très plausibles, elle n'hésita pas à pousser certaines d'entre elles dans le lit de Sartre.

L'exigence de transparence à laquelle s'était engagé le couple Sartre-Beauvoir les conduisit à des pratiques de voyeurisme par personne interposée. A cet égard, les *Lettres au Castor* et les *Lettres à Sartre* sont des plus significatives bien qu'elles n'aient pas été publiées dans leur intégralité¹². Ces missives, souvent fort longues, traitent de sujets divers, évoquant tour à tour la vie quotidienne de leurs rédacteurs, les réflexions sur leurs lectures, l'avancement de leurs travaux. Elles se font l'écho de potins, de persiflages et versent assez fréquemment dans des propos plus ou moins malveillants. Une grande part est consacrée à des anecdotes sexuelles, des

⁹ Jean Cau, *Croquis de mémoire*, Fayard, 1985, p. 241.

¹⁰ On sait que tel était le surnom attribué à Beauvoir par le cercle de ses intimes.

¹¹ Cf Bianca Lamblin, *Mémoires d'une jeune fille dérangée*, Balland, 1993.

¹² Il faut ajouter qu'Arlette El Kaïm, fille adoptive de Sartre, s'oppose toujours à la publication de la volumineuse correspondance échangée entre l'écrivain et Dolorès Vanetti, Michelle Vian, Lena Zonina.

histoires de coucherie parallèlement aux commentaires sur la stratégie compliquée que mène Sartre à l'égard de ses femmes. Bien des passages ne témoignent pas d'une délicatesse particulière comme ceux où il détaille les particularités anatomiques de ses partenaires, où il décrit crûment son propre comportement sexuel. Qu'on en juge par ces lignes sur son aventure avec une certaine Martine Bourdin en juillet 1938 :

C'est la première fois que je couche avec une brune ou plutôt une noire, provençale comme le diable, pleine d'odeurs et curieusement velue, avec une petite fourrure noire au creux des reins et un corps tout blanc, beaucoup plus blanc que le mien. Au début, cette sensualité un peu violente et ces jambes qui piquent comme un menton mal rasé m'ont surpris un peu, quasi dégoûté. Mais quand on s'y est fait c'est au contraire assez fort. Elle a des fesses en goutte d'eau, solides, mais plus lourdes, plus étalées en bas qu'en haut et quelques petits boutons sur la poitrine [...]. De très belles jambes, un ventre musclé et absolument plat, pas une ombre de poitrine dans l'ensemble, un corps souple et charmant. Une langue comme un mirliton qui va vous caresser les amygdales¹³.

Sartre lui enverra par la suite une lettre de rupture qu'il jugera lui-même "ignoble", et qui, assurément, l'était. Qu'on en juge : il lui signifia avec une parfaite muflerie que sa conduite à son égard n'avait été que tromperie. "Je ne t'ai jamais aimée, je t'ai trouvée physiquement plaisante quoique vulgaire, mais j'ai un certain sadisme que ta vulgarité même attirait. Je n'ai jamais – et cela du premier jour –entendu avoir avec toi autre chose qu'une brève aventure 14."

Se livrant pour la circonstance à une introspection dans une lettre à Beauvoir, il s'accusait spontanément de s'être conduit en enfant vicieux dans les rapports physiques avec les gens.

Je connais peu de femmes que je n'aie gênées de ce point de vue (sauf précisément T., ce qui est comique). Vous-même, mon petit Castor, pour qui je n'ai jamais eu que du respect, je vous ai bien souvent gênée, surtout les premiers temps et vous m'avez un peu bien trouvé obscène. Non pas un bouc, certes. Cela, je suis sûr de ne pas l'être. Mais obscène simplement. Il me semble qu'il y a là quelque chose de très abîmé en moi¹⁵.

Un témoignage que rien ne permet de récuser (ce sont choses qui ne s'oublient pas) peut illustrer ces propos. Il émane de Bianca Bienenfeld, nommée Louise Védrine dans la correspondance publiée du "couple royal", qui en a fait état en 1993 dans ses *Mémoires d'une jeune fille dérangée*. Cette ancienne élève de Beauvoir a raconté les modalités de son initiation (vers Noël 1938) par Sartre. On conviendra qu'elles ne brillent pas par la délicatesse. Sur le chemin de l'hôtel, déjà, Bianca s'entendit dire "sur un ton amusé et fat" : "La femme de chambre l'hôtel va être bien étonnée, car hier j'ai déjà pris la virginité d'une jeune fille."

Arrivé dans sa chambre, il s'est déshabillé presque entièrement et s'est mis en posture de se laver les pieds dans le lavabo en levant tour à tour chaque jambe. De mon côté, intimidée, je lui avais demandé de tirer un peu les rideaux pour atténuer un peu la lumière, ce qu'il a refusé sèchement en disant que ce que nous allions faire devait se faire en pleine lumière. Pour me déshabiller, je me suis réfugiée derrière le rideau d'une penderie : j'étais émue et intimidée de me trouver pour la première fois nue devant un homme. J'avais seulement gardé autour du cou mon collier de perles, ce qui a eu le malheur de déplaire à mon partenaire : il s'est moqué de moi parce que cette ultime parure lui paraissait ridiculement enfantine [...]. J'étais troublée et ne comprenais pas qu'il ait renoncé à son habituelle gentillesse ; c'était comme s'il voulait brutaliser quelque chose en moi (mais aussi en luimême), poussé par une impulsion destructrice et non par le désir naturel d'entamer des relations charnelles heureuses¹⁶.

¹³ Lettres au Castor, 1926-1939, édition établie, présentée et annotée par S. de Beauvoir, Gallimard, 1983, p. 188 (14 juillet 1938).

¹⁴ Lettres au Castor, 1940-1963, édition établie, présentée et annotée par S. de Beauvoir, Gallimard, 1983, p. 91 (23 février 1940).

¹⁵ *Op. cit.*, p. 93.

¹⁶ Bianca Lamblin, op. cit., p. 55.

Fin février 1940, Sartre, encouragé dans cette initiative par Beauvoir, mettra fin à une liaison qu'il jugeait envahissante, non sans l'avoir fait précéder de nombreuses protestations d'amour¹⁷!

Les rapports de complicité ont généralement bien fonctionné, mais ils se sont souvent dégradés pour laisser place à la jalousie la plus banale. Il faut déjà dire que le fameux "pacte" ne fonctionnait pas de manière égalitaire entre les deux partenaires. Les "affaires" qui ont compté pour Simone ont été relativement peu nombreuses. On lui connaît des aventures plus ou moins brèves avec Arthur Koestler, l'auteur du *Zéro et l'infini*, avec le comédien Michel Vitold et quelques autres. Elle a noué surtout trois "histoires" passionnées. Avec l'écrivain américain Nelson Algren, rencontré en 1948 aux États-Unis, elle connut des amours exaltantes dont on trouve le témoignage dans les lettres qu'elle lui a adressées et qui ont été publiées par Sylvie Le Bon, sa fille adoptive. Jacques-Laurent Bost, ancien élève de Sartre, collaborateur des *Temps modernes*, fut son amant clandestin pendant une bonne quinzaines d'années¹⁸. Claude Lanzmann alors collaborateur des *Temps* modernes, maintenant leur directeur, connu du grand public par le film *Shoah*, fut son troisième grand amour. Il fut le seul homme avec lequel, de 1952 à 1958, elle mena une vie de couple.

Il en est tout autrement pour Jean-Paul qui n'a cessé de collectionner les bonnes fortunes comme l'atteste entre autres la correspondance échangée avec le "Castor". On se bornera ici à en citer quelques-unes, parmi les plus marquantes. Durant sa scolarité à l'École normale supérieure, il a noué pendant trois ans une liaison tumultueuse avec une jeune Toulousaine, Simone Jolivet¹⁹. A Berlin, il séduisit celle qu'il surnommait à cause de son air quelque peu évaporé la "femme lunaire", Marie Ville, femme d'un autre pensionnaire de l'Institut français. Ses voyages à l'étranger lui offrirent un terrain de chasse fructueux. Au cours de son voyage aux États-Unis en 1945, il rencontra une Française, Dolorès Vanetti, épouse d'un riche médecin américain, dont cinq ans durant il fut follement amoureux. Avec Lena Zonina, son guide et sa traductrice en URSS, il inaugura en 1962 des rapports passionnés. A cette dernière Les Mots ont été dédiés. Il est probable que les ménagements que Sartre continue à observer au début des années 60 à l'égard de l'URSS lui ont été inspirés par le désir de ne pas s'exposer à être séparé de Lena. Peu après, au Japon, son interprète Tomiko Asabuki devint sa maîtresse. Il se plut également beaucoup à fréquenter dans les années 1970, à Paris et à Athènes, Hélène Lassithiotakis, aperçue en Grèce lors d'un déplacement précédent. Le milieu des Temps modernes fut l'occasion d'importantes "affaires" avec Évelyne Rey, la sœur de Lanzmann, rencontrée en 1957, et Michelle Vian, l'ex-épouse de l'auteur de L'Écume des jours, devenue sa maîtresse en 1949. Plusieurs des anciennes élèves de Simone de Beauvoir cédèrent aux avances de Sartre, en particulier Bianca Bienenfeld dont il a déjà été fait mention. L'aînée des sœurs Kosakiewicz issues d'une famille d'émigrés russes, Olga, éconduisit rapidement les avances de Sartre qui en fut fort marri²⁰ ; la cadette, Wanda, garda avec lui jusqu'au bout une relation étroite. Ne parlons pas de nombreuses passades.

Dans ces conditions, l'application sereine du "pacte" était toujours menacée par un cas de figure prévisible : quand un amour de passage, théoriquement sans avenir durable prévisible, "contingent" donc, évoluait en amour tout court, s'affirmant ainsi comme "nécessaire". Il est arrivé plusieurs fois à Sartre de tomber éperdument amoureux. La conjoncture devenait alors périlleuse pour Beauvoir qui risquait alors de perdre son statut privilégié. Une première tactique consistait chez elle à mettre en œuvre les moyens propres à évincer les rivales potentielles. Elle

¹⁷ Voir ses lettres in Lettres au Castor, 1926-1939, op.cit.

¹⁸ Voir Simone de Beauvoir, Jacques-Laurent Bost, *Correspondance croisée*, Gallimard, 2004.

Sur cette personnalité extravagante, voir *La Force de l'âge*, p. 71 et sq. S. Jolivet devint par la suite la compagne de Charles Dullin avant de sombrer dans l'alcoolisme à la fin de sa vie.

Dans les *Carnets de la drôle de guerre, op. cit.*, p. 275, Sartre évoque la "folie" dont il fut la proie entre mars 1935 et mars 1937 à propos d'Olga : "je devins maigre comme un coucou et éperdu [...] Je l'ai mise si haut alors que, pour la première fois de ma vie, je me suis senti humble et désarmé devant quelqu'un et que j'ai désiré d'apprendre."

s'est surtout sentie menacée par Dolorès Vanetti²¹. Sartre ne cachait pas qu'il était "pincé". Au demeurant, il n'entendait pas se consacrer entièrement à elle, si charmante qu'il la trouvât. Beauvoir, retrouvant un rôle qui lui était familier, s'employa alors à invoquer toutes sortes d'alibis pour empêcher Dolorès de rencontrer son amant au cours de ses séjours en France. Quand il finit par rompre, elle conclut sans ambages : "Vous avez très bien fait pour Dolorès, il y en a marre que les gens nous fassent chier"22.

À l'inverse, le Castor sut se montrer conciliante quand une trop forte opposition de sa part aurait pu déboucher sur un affrontement direct, éventuellement susceptible d'entraîner la fin d'une relation qu'elle entendait préserver à tout prix. Elle dut plier ainsi devant Wanda Kosakiewicz pourtant très agressive avec elle. Cette dernière resta une "permanente", même quand Sartre était très malade à la fin de sa vie.

Les observations précédentes montrent que les rapports du "couple royal" (Jacques-Laurent Bost) sont bien plus complexes que la représentation idéalisée qui en a souvent été faite. Sans doute, Simone de Beauvoir restera-t-elle toujours extrêmement présente dans la vie de Sartre, ne serait-ce que pour régler les détails pratiques de sa vie quotidienne, auxquels il était personnellement indifférent. Dans les dernières années, elle s'occupe matériellement de lui dans une période où son état se détériore rapidement, aggravé par une hygiène de vie déplorable. Il consomme beaucoup d'alcool, fume énormément, abuse de plats trop riches, alterne les excitants à haute dose et les somnifères, préférant l'avancement de son œuvre aux soins requis par sa santé. Victime d'hypertension et de diabète, il est parfois sujet à des troubles cérébraux et moteurs et même à des incontinences urinaires. Il finit par verser dans une cécité à peu près totale.

Longtemps le couple avait vécu dans une symbiose idéologique malgré un moindre intérêt chez Simone pour la politique. Avec le temps s'introduisit une divergence de préoccupations qui creusa de fait une certaine distance entre les deux partenaires. Dans les dernières années, la production de Sartre s'accéléra. Il multiplia ouvrages, articles et interviews qui témoignaient d'une pensée en perpétuel mouvement qui rend le "vrai" Sartre insaisissable. Le Castor qui s'était toujours voulu le premier et le plus autorisé de ses interprètes se trouvait quelque peu déstabilisé. En plus, elle s'investit dans le féminisme auquel Le Deuxième Sexe donnera ses bases théoriques. Elle constitue ainsi ses propres réseaux et se construit un espace personnel alors que le philosophe de L'Être et le néant ne s'intéresse que marginalement aux problèmes de la condition féminine. N'était-il pas soupçonné par Beauvoir de se complaire dans une espèce de "machisme" plus ou moins inconscient²³?

En 1965, cet hiatus non-dit est matérialisé d'une manière qui stupéfie celle qui croyait occuper une place inexpugnable dans l'univers sartrien. Elle apprend, sans que Sartre l'ait le moins du monde prévenue, qu'il adoptait Arlette El Kaïm, une jeune juive algérienne (une ancienne conquête). Devenue son héritière, elle est instituée exécutrice testamentaire et, par là elle est appelée à prendre les décisions éditoriales, la publication des inédits, bref, la gestion de l'œuvre de son père adoptif. Le choc est rude pour Beauvoir qui se voit ainsi dépossédée de l'espèce de monopole qu'elle exerçait auprès de Sartre. Arlette, par la suite, ne cessera d'ailleurs de la tenir à l'écart. En 1974, le clivage s'accentuera encore quand Sartre s'entichera d'un jeune juif apatride, Benny Lévy, connu dans les milieux maoïstes sous le nom de Pierre Victor. Au début, Simone l'avait plutôt bien accueilli car, intronisé comme secrétaire, il la soulageait dans son assistance à un homme diminué par la maladie. Elle ne tarda pas à considérer (elle n'était pas la seule dans les proches du philosophe) que Sartre était entièrement subjugué par Victor au point de renier sa propre pensée. A l'automne 1979, une série d'entretiens au magnétophone entre les deux hommes souleva chez elle une stupéfaction indignée. A ses yeux, les propos que tenait maintenant Sartre sous l'influence de Lévy étaient la preuve même d'un "détournement de vieillard". Sous la pression de son interlocuteur, l'auteur des Chemins de la liberté paraissait maintenant renier sa pensée antérieure en accordant au prophétisme juif dans l'histoire une place

²¹ La Force de l'âge, collection Folio, Gallimard, 1998 t. 1, p. 100-102. ²² Lettres à Sartre, 1940-1963, op. cit., p. 397 (10 septembre 1950).

²³ *Situations X*, Gallimard, 1976, p. 118.

qu'il ne lui avait jamais reconnue auparavant. Mais Sartre maintint fermement sa décision. Les entretiens parurent sous forme d'articles dans *Le Nouvel Observateur* à partir du 10 mars 1980. Ainsi, Beauvoir se voyait évincée de son rôle de "petit juge". Il lui fut extrêmement dur, après tant d'années d'intimité, d'avoir été vaincue par un "gamin". Mais, comme toujours, soucieuse de pérenniser l'image du couple "nécessaire", elle ne crut pas opportun de manifester une opposition radicale qui aurait été sans espoir et qui aurait risqué de faire voler en éclats la fiction qu'elle avait si patiemment construite.

Les relations de Sartre avec les femmes ne brillent pas par la transparence, même avec Simone de Beauvoir. Dans ce domaine, cet homme, si enclin à fustiger l'hypocrisie des amours bourgeoises, a bien souvent versé dans la plus complète duplicité. Olivier Todd²⁴ rapporte à cet égard ce dialogue significatif :

J'admirais Sartre qui naviguait malgré tout avec autant de bonheur et d'adresse sur ses eaux polygames.

Comment faites-vous?

- Je leurs mens, dit Sartre. C'est plus simple et plus honnête.
- Vous mentez à toutes ?
- Sourire :
- Même au Castor?
- Surtout au Castor!²⁵

Pouvait-il en être autrement ? Tout amour, d'abord conçu comme accessoire (contingent) risquait à tout moment d'être pris au sérieux et de s'imposer comme nécessaire. D'où l'ambiguïté permanente à l'égard du Castor et le jeu compliqué pratiqué par Sartre à l'égard des femmes en général. Sans doute est-il vrai que son comportement n'a pas toujours été cynique et irresponsable. A l'égard de certaines de "ses" femmes, tout en leur refusant de fait un engagement définitif, il pratiquait une forme de fidélité et de solidarité qui le conduisit à les soutenir financièrement sa vie durant. Il imposa aux metteurs en scène de son théâtre de les faire jouer. Évelyne Rey fut la Johanna des *Séquestrés d'Altona*, Olga Kosakiewicz fut l'Électre des *Mouches*; sa sœur Wanda, sous le pseudonyme de Maria Olivier, eut des rôles importants dans plusieurs de ses pièces. Mais par là ne leur imposait-il pas une forme de sujétion ?

Sans doute est-il vrai aussi que le lien avec Beauvoir a été dans l'ensemble privilégié. Mais là encore, l'observateur n'échappe pas à un sentiment de malaise car la complicité qu'ils se reconnaissaient impliquait indiscrétion et duplicité permanentes à l'égard des autres. En manipulant leurs partenaires, ils éprouvaient certes leur liberté à eux, mais au prix de la négation des tiers réduits à l'état de marionnettes et de purs objets. Il y a du Choderlos de Laclos làdedans. Leurs anciennes relations furent souvent frappées de stupeur en découvrant ce double jeu à la lecture des correspondances publiées. Simone de Beauvoir se remémorant sa relation avec Nelson Algren a reconnu le caractère périlleux de la conciliation entre liberté et fidélité dans une telle configuration :

Il y a une question que nous avions étourdiment esquivée : comment le tiers s'accommoderait-il de notre arrangement ? Il arriva qu'il s'y pliât sans peine ; notre union laissait assez de place pour des amitiés ou des camaraderies amoureuses, pour des romances fugaces. Mais si le protagoniste souhaitait davantage, des conflits éclataient. Sur ce point, une discrétion nécessaire a compromis l'exactitude du tableau peint dans *La Force de l'âge* ; car si mon entente avec Sartre se maintient depuis plus de trente ans, ce ne fut pas sans quelques pertes et fracas dont les "autres" firent les frais²⁶.

²⁴ Olivier Todd, né en 1944, journaliste et écrivain, collabora aux *Temps modernes*, mais se montra rapidement réticent aux sympathies communistes et gauchistes de Sartre. Sur ses rapports à la fois admiratifs et critiques avec ces dernières, il a publié *Un fils rebelle* (Grasset, 1981).

²⁵ Un fils rebelle, op. cit., p. 117.

²⁶ La Force des choses, collection Folio, Gallimard, 1998, t. 1, p. 176-177.

De fait, les "dommages collatéraux" ont parfois été sévères. Pour ne citer qu'un seul cas, Simone de Beauvoir éprouvait du remords en constatant la dépression durable qui affecta Bianca Bienenfeld : "Elle m'a remuée et pétrie de remords parce qu'elle est dans une terrible et profonde crise de neurasthénie – et que c'est notre faute, je crois, c'est le contrecoup très détourné mais profond de notre histoire avec elle²⁷."

Pour sa part, Sartre a honnêtement reconnu qu'il n'avait pas recherché dans ses aventures une relation égalitaire. Il se voulait Pygmalion²⁸, prenant plaisir à façonner la personnalité de ses maîtresses. S'il admettait qu'une femme ait une liaison avec un autre homme, il ne supportait pas de ne pas être le premier dans le trio. On notera que ses romans illustrent à leur façon ce statut dominé de la femme. Ces dernières ne sont jamais les protagonistes principaux de l'intrigue de sorte que l'action paraît un privilège réservé aux hommes. De même, les situations sont toujours reflétées par des regards masculins. Curieusement, alors qu'il postule que la réalité humaine ne saurait se ramener à une essence Sartre semble assigner des caractéristiques propres aux femmes qui impliquent en fin de compte une "nature" féminine. Leur physiologie en particulier est présentée comme envahissante. Or, on sait que dans L'Être et le néant, le corps est par excellence le domaine de la facticité, de la présence brute de l'en-soi , antithèse de l'inventivité du pour-soi. En particulier, le visqueux, "absorption du pour-soi par l'en-soi" est décrite comme "une activité molle, baveuse et féminine d'aspiration²⁹".

La contradiction ne s'arrête pas là. "La passion n'est pas mon fort" admettait Sartre. Contrairement à ce que pourrait laisser croire le nombre de ses succès amoureux, il n'était apparemment pas un amant très porté sur la sexualité. Simone de Beauvoir elle-même ne l'a pas caché à Nelson Algren, beaucoup plus performant sur ce point :

Il fut le premier homme avec qui je couchai, aucun auparavant ne m'avait même embrassée. Depuis longtemps nos existences se confondent, et je vous ai déjà dit à quel point je suis liée à lui, par un amour cependant qui se rapprocherait plutôt d'une fraternité absolue – sexuellement, ce ne fut pas une parfaite réussite, essentiellement à cause de lui, il n'est pas passionné par la sexualité. C'est un homme chaleureux, vivant, en tout sauf au lit. J'en eus vite l'intuition, malgré mon manque d'expérience, et peu à peu, ça nous parut inutile, voire indécent de continuer à coucher ensemble. Nous abandonnâmes au bout d'à peu près huit ou dix ans peu couronnés de succès dans ce domaine ³⁰.

L'intéressé était le premier à reconnaître ses limites à cet égard :

Les rapports sexuels avec les femmes, c'était obligé parce que les rapports classiques impliquaient ces rapports-là à un moment donné. Mais je n'y attachais pas une telle importance. Et, à proprement parler, ça ne m'intéressait pas autant que les caresses. Autrement dit, j'étais plutôt un masturbateur de femmes qu'un coïteur³¹.

Un peu plus loin, rappelant que sa plus grande satisfaction était de caresser le corps des femmes, il précise :

Comme j'étais convenablement sexué, je bandais rapidement, facilement ; je faisais l'amour souvent, mais sans un très grand plaisir. Juste un petit plaisir à la fin, mais assez médiocre. J'aimais mieux être en liaison avec le corps tout entier, caresser le corps, bref être actif avec les mains, avec les jambes, toucher la personne, que faire l'amour, proprement dit. Ça me paraissait obligatoire, et c'est pour ça que dans mes rapports avec une femme, il fallait que

²⁷ Lettre du 13 décembre 1945 dans Lettres à Sartre, op. cit., p. 258.

²⁸ S. de Beauvoir, *Entretiens avec Jean-Paul Sartre in La Cérémonie des adieux, Gallimard*, 1981, p. 384.

²⁹ *L'Être et le néant*, Gallimard, 1965, p. 702 et 700.

³⁰ Lettres à Nelson Algren, Gallimard, 2002, p. 327. S. de Beauvoir ajoute: "Tout cela, Nelson, n'est qu'une autre manière de vous dire que dans vos bras, j'ai connu un amour vrai, total, l'amour où le cœur, l'âme et le corps ne font qu'un." (p. 328).

³¹ La Cérémonie des adieux, op. cit., p. 385.

ça se termine comme ça... Mais ça venait de la représentation d'autrui, de ce qu'on lit dans les livres, ce qu'on me disait. Mais ce n'était pas mon désir à moi³².

Comment expliquer les particularités de ce rapport à l'égard des femmes ? Dans les Carnets de la drôle de guerre, Sartre rappelle un mot de son beau-père qui le "marqua au fer rouge" : "Il est comme moi, il ne saura jamais parler aux femmes³³". A partir de là, on est tenté d'interpréter son comportement de séducteur comme un effort pour faire mentir cette prédiction dépréciative. Ce processus de compensation se retrouve dans la conscience de sa laideur. Il s'est rassuré en multipliant les aventures féminines. Là aussi, il a été parfaitement lucide sur lui-même.

Je ne sais si, un temps, je n'ai recherché la compagnie des femmes pour me décharger du poids de ma laideur. En les regardant, en leur parlant, en m'appliquant à faire naître sur leurs visages un air animé et heureux, je me perdais en elles et m'oubliais³⁴.

Nous sommes ramenés ici à un type de réaction finalement très commun, comme est trivialement banale la relation qu'il a instaurée avec Beauvoir, même si elle est rendue méconnaissable par le recours aux concepts du nécessaire et du contingent. Cette hiérarchie renvoie tout simplement à la différenciation établie par quantité d'"hommes à femmes" qui assignent un rôle bien spécifique à deux catégories féminines distinctes. D'un côté, ils privilégient en tout état de cause la "légitime", la "sérieuse", celle qui est la mère de leurs enfants, gage de stabilité et de tranquillité dans le ménage : ils y reviennent toujours et ils n'envisageraient jamais de la quitter. Mais de l'autre, il y a les "rigolotes", bien plus séduisantes car elles représentent l'aventure, la fantaisie, la rupture avec la routine trop familière de la vie conjugale. De celles-ci également ils ne sauraient se passer, tout en leur refusant l'exclusivité et la préférence définitive. En définitive, le comportement de Sartre que nous venons de décrire, si peu transparent et si peu égalitaire, n'affecte certes en rien son génie littéraire et philosophique. Mais il importe au critique de distinguer la vie de l'auteur comme individu concret et comme créateur. Le modèle révolutionnaire du couple idéal qu'auraient historiquement incarné Sartre et Simone de Beauvoir semble bien n'avoir reposé que sur une illusion d'optique.

DÉBAT

Jacques-Henri Bauchy: J'ai été passionné par votre exposé. Une chose m'a beaucoup frappé dès le départ lorsque vous avez dit que Sartre séduisait surtout par sa voix. Cela m'a fait penser à Chateaubriand qui a séduit par sa voix Pauline de Beaumont, etc... L'époque était extrêmement machiste et, en vous écoutant, je pensais au ménage étrange de Malraux avec Josette Clotis, mais aussi avec Clara Malraux, ainsi que Louise de Vilmorin. Finalement, l'une était les sens, l'autre était l'esprit et la troisième le cœur. Malraux a toujours voulu rester très fidèle à Clara dans les moments de la guerre, car il ne voulait pas travailler durant cette période, mais en même temps Josette Clotis était la mère de ses deux enfants. Cela me semble très comparable. À cette époque, il y avait un certain machisme chez les auteurs et il y a, me semble-t-il, une analogie évidente entre le comportement de Malraux avec ses trois femmes et Sartre avec Simone de Beauvoir et les autres dames dont nous parlions.

Géraldi Leroy: Beaucoup de nos écrivains célèbres ont été de grands séducteurs. Pour ma part, j'ai souvent pensé comme vous à Chateaubriand en préparant cet exposé. Lui aussi était doté d'une sensualité ardente qui persista jusque dans ses vieux jours. Lui aussi multipliait les liaisons parallèles avec beaucoup de désinvolture. Lui aussi s'attira les faveurs de beaucoup de jolies femmes. On se gardera évidemment de pousser le rapprochement trop loin. Il n'a jamais entretenu avec son épouse le type de rapport liant Sartre à Beauvoir. Et si complaisante que soit l'évocation des bontés dont il a bénéficié, elle s'accompagne d'une distinction de ton qui n'a pas son équivalent chez l'auteur de *La Nausée*.

Gaston Souliez: Alors que votre exposé montre combien sordide a été la vie "sensuelle" de Sartre avec les femmes (et peut-être encore plus sordide que vous ne l'avez exposée), et combien ambiguës ses relations avec

³² Op. cit., p. 400.

³³ Carnets de la drôle de guerre, op. cit.,p. 509.

³⁴ *Op. cit.*, p. 525.

Simone de Beauvoir, pensez-vous que c'est par ironie que Hazel Rowley a intitulé son ouvrage *Beauvoir et Sartre : un pacte d'amour* ? Le mot "amour" est-il justifié, ou faut-il parler de complicité intellectuelle ?

Géraldi Leroy: Complicité intellectuelle assurément. Parlera-t-on d'amour ? Si on pose que l'amour vrai implique une fidélité absolue, certes on s'abstiendra d'utiliser ce terme. Comment nier pourtant que l'intensité obstinément maintenue de leur relation plaide pour une certaine forme d'amour ? Dans ses tout derniers moments, à en croire *La Cérémonie des adieux*, Sartre disait encore à Beauvoir qu'il l'aimait "beaucoup".

Olivier de Bouillane de Lacoste: Quand Sartre et Beauvoir se sont connus, ils ont été fascinés l'un par l'autre, Sartre étant d'ailleurs encore plus fasciné par Beauvoir qu'elle ne l'était par lui. Elle a toujours, mieux que lui, su "raison garder". Il a reconnu que, lorsqu'ils étaient en désaccord sur une question philosophique, c'était toujours elle qui avait raison. De l'exposé qui nous a été fait des relations amoureuses complexes qu'ils ont eues entre eux et avec des tiers, il me semble que Sartre sort plutôt diminué, Beauvoir au contraire plutôt grandie. Elle a su, en tout cas, "tenir" le couple et venir en aide à Sartre jusqu'à la fin, malgré les avanies qu'il lui a fait subir.

Géraldi Leroy: Je partage votre avis.

Bernard Pradel: En l'espace d'une quinzaine d'années, de 1937 aux années 50, Jean Paul Sartre a réalisé une œuvre intellectuelle très importante qui l'a placé au premier rang des lettres françaises et s'est constitué par ses droits d'auteur des revenus importants. Ceux-ci n'expliquent-ils pas, au moins en partie, ses succès féminins qu'il ne devait manifestement pas à son allure physique ?

Géraldi Leroy: Il est vrai que plusieurs de ses maîtresses dépendaient financièrement de lui. Mais il serait réducteur de ramener à l'intérêt pécuniaire toutes ses bonnes fortunes. Il disposait en fait d'autres atouts comme son prestige d'intellectuel mondialement connu et la drôlerie de sa conversation qui mettaient ses admiratrices en état de réceptivité...

Jacques Pons : Un détail au sujet de l'agrégation de Sartre. Il n'a été reçu qu'au deuxième concours après avoir été collé la première fois. Il l'a caché toute sa vie et c'est Simone de Beauvoir qui l'a révélé au public.

Géraldi Leroy: Votre affirmation est trop catégorique. L'échec de Sartre lors de sa première présentation au concours avait suscité la stupéfaction tant ses aptitudes philosophiques étaient déjà unanimement reconnues. Cette mésaventure avait été largement commentée au Quartier latin et n'était un mystère pour personne.

Jean-Pierre Sueur: Merci pour cette description de ce misérable tas de secrets d'une existence. Ce qui est intéressant, me semble-t-il, c'est le rapport entre cette histoire et l'œuvre. Quand on lit *L'Être et le néant*, je crois que le principe masculin est celui de l'intentionnalité, celui du pour soi. Cependant, il y a comme un principe perpétuellement passif, qui est certainement le principe féminin. Alors, ce qui est extraordinaire, c'est que Simone de Beauvoir s'échine à montrer qu'on ne naît pas femme, qu'on le devient et que, finalement, il n'y a pas de détermination a priori, qu'il y a une conquête a posteriori qui est une partie du sens de son existence. Une autre question que je me posais était de savoir quel lien il y avait entre toute cette histoire et la manière dont sont perçus dans l'œuvre les rapports entre les êtres humains. La leçon de *Huis clos* et de tant d'autres livres a certainement un rapport avec ce qu'il a vécu. Est-ce que ce qu'il a vécu et ce qui a compté est finalement l'illustration de l'homme ou est-ce quelque chose qui a contribué à façonner l'idée qu'il se faisait et qui est présente dans l'œuvre?

Géraldi Leroy : À mon avis les deux : chaque créateur imagine toujours à partir d'un vécu qu'il remodèle à sa fantaisie.

Gérard Hocmard : Deux témoignages sur Sartre, à la suite de ce que vient de dire notre confrère. Je ne l'ai vu qu'une fois, vers la fin de sa vie, alors qu'il était escorté vers une voiture par deux garçons d'une brasserie où il avait ses habitudes, semble-t-il, boulevard Raspail. Il ne tenait pas debout. Un autre témoignage, indirect, de mon professeur de khâgne, qui avait été de sa promotion rue d'Ulm et qui disait que ce qui étonnait tous ceux qui le connaissaient et se trouvaient plus beaux garçons que lui, était comment il pouvait autant séduire les filles.

Géraldi Leroy : C'est évidemment un paradoxe, finalement rassurant en ce sens qu'il montre que la disgrâce physique n'interdit pas l'espoir en matière amoureuse!

UNE CITÉE VULNÉRABLE : LA ROME ANTIQUE INONDATIONS ET TENTATIVES DE PRÉVENTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

(I^{et} SIÈCLE AVANT J.C.-II^{me} SIÈCLE APRÈS J.C.)¹

Alain Malissard

Résumé

Maîtresse incontestée du monde et longtemps invincible, Rome, peuplée d'un million d'habitants sous l'Empire, fut dès les origines une ville que sa situation géographique rendait extrêmement vulnérable. Plus nombreuses que les incendies, et souvent tout autant dévastatrices, les grandes inondations se répétèrent en effet régulièrement tout au long de son histoire et la cité se développa tout à la fois grâce au Tibre et contre lui. L'Empire s'occupa très tôt de prévenir le risque et mit en place une administration spécialisée dans l'entretien des rives et du lit du fleuve, tâche délicate puisqu'il fallait en même temps maintenir l'activité du port qui ne diminua qu'après les grands travaux que Claude fit entreprendre à Ostie. Pour des raisons plus sociales ou politiques que techniques, les grandes entreprises, qui auraient pu fournir une solution durable, ne purent cependant jamais aboutir. Les Romains, qui couvrirent leur empire d'un dense réseau d'aqueducs, furent les maîtres incontestés de l'eau, mais l'histoire de leur capitale fut aussi celle d'une lutte technique, administrative, sociale et politique contre les eaux de la terre et du fleuve qui ne prit fin qu'en 1870.

ଌ୶ୡ୬୬୬୬

...Regina et domina orbis in dies, quae terrarum dea consistit, cui par nihil et nihil secundum..."...[Rome] reine et souveraine du monde, qui se dresse comme la déesse de la terre, et qui n'a d'égale ni de seconde ..."².

Cette phrase assez lyrique au milieu d'un texte essentiellement technique exprime avec vigueur une opinion couramment admise : à partir du I^{er} siècle après J. C., Rome règne, en effet, sur l'essentiel du monde occidental et paraît à juste titre invincible. Cette puissance et cette force évidentes recèlent cependant une réelle faiblesse. Si *l'Urbs*, en tant que force administrative, militaire et conquérante, est effectivement solide et indestructible, en tant qu'*urbs*, ville faite de maisons, de monuments et de places, elle est en revanche fragile et vulnérable : elle se trouve exposée à tout un ensemble de risques naturels dont l'évocation ou la description sont aussi récurrentes chez les historiens et les poètes romains que l'éloge de sa grandeur.

Le risque naturel est de nos jours interprété comme le produit de deux séries causales : une variable naturelle définie comme un aléa et une variable humaine définie comme une vulnérabilité. Dans le cas de Rome, on considérera comme aléas les tremblements de terre, les incendies et les inondations. Située en Italie centrale, c'est-à-dire dans une zone de sismologie active, la ville compte un grand nombre de maisons en bois et se développe au bord d'un fleuve à crues violentes. Mégapole d'un million d'habitants au I^{er} siècle, elle est, au regard de ces risques, extrêmement vulnérable à cause de son réseau serré de ruelles étroites et de la densité de son

¹ Séance publique du octobre 2007.

² Frontin, *Les aqueduc de la ville de Rome*, 88.1.

habitat. Elle est en outre fragilisée par la présence de grandes et hautes insulae³ dont la base est en dur, mais l'armature en bois et les murs en torchis. Déjà peu robustes par nature, ces constructions sont susceptibles de s'effondrer rapidement sous l'effet de l'eau, d'un tremblement de terre ou du feu.

Dans ce contexte, le risque majeur est moins celui des tremblements de terre⁴ que celui des incendies qui peuvent survenir à tout moment pour des causes très diverses : accidentelles à cause des braseros et des lampes à huile, naturelles à cause de la foudre, politiques même au moment de grands troubles sociaux⁵. Récurrents à Rome⁶, ces incendies destructeurs ne lui sont cependant pas propres : toutes les grandes villes de l'antiquité, où qu'elles se trouvent, en ont connu de semblables⁷.

On laissera donc ici de côté tremblements de terre et incendies pour ne s'intéresser qu'au risque naturel le plus spécifique de Rome et peut-être le moins connu, celui que les inondations font courir à la cité. Rome est une ville fragile et vulnérable parce qu'elle est, comme toutes les villes antiques, "incendiable", et qu'elle est en outre inondable.

I- RETOUR AUX ORIGINES: UNE VILLE CONQUISE SUR L'EAU.

A) Des collines et des zones marécageuses.

Le site qui allait être occupé dès l'époque protohistorique et devenir beaucoup plus tard celui de Rome comprenait trois éléments essentiels. Le Tibre d'abord, qu'un gué permettait de franchir; les collines ensuite, de faible hauteur, mais abruptes au-dessus du fleuve et faciles à défendre ; les vallées enfin, rendues marécageuses et malsaines par la stagnation des eaux. Dans un tel contexte hydrologique et géographique, l'emplacement présentait peu d'intérêt; ce n'était, au bord d'un fleuve au cours incertain, que quelques collines au-dessus d'une plaine aux allures de marigot.

Ce sont évidemment les collines et le fleuve qui ont attiré les premiers peuplements pour lesquels ils présentaient beaucoup d'avantages, et l'écho s'en retrouve encore dans le discours que Tite-Live prête à Camille au moment où les sénateurs ont le projet de quitter Rome en ruine après l'invasion gauloise de 390 et de la reconstruire à Véies :

> Non sine causa di hominesque hunc urbi condendae locum elegerunt, saluberrimos colles, flumen opportunum, quo ex mediterraneis locis fruges deuehantur, quo maritimi commeatus accipiantur, mare uicinum ad commoditates nec expositum nimia propinquitate ad pericula classium externarum, regionum Italiae medium, ad incrementum urbis natum unice locum (ce n'est pas sans raison que les dieux et les hommes ont choisi cet emplacement pour y fonder notre ville : des collines très saines, un fleuve commode pour faire descendre les produits de l'intérieur du pays et faire venir ceux du trafic maritime, une mer assez proche pour notre commodité sans que sa proximité excessive nous expose aux attaques de flottes étrangères, enfin au cœur de l'Italie une position unique bien faite pour l'accroissement de la ville)8.

Porté par son désir de sauver sa ville et de convaincre son auditoire, le dictateur se garde cependant bien de mentionner les zones insalubres et inondables, dont Cicéron, faisant parler Scipion l'Emilien dans le *De Republica*, rappelle brièvement l'existence⁹.

La mieux placée de ces collines et la plus adaptée pour des peuplements humains était certainement le Palatin. D'une hauteur de 51 m au sommet principal, il dominait abruptement le

³ Immeubles pouvant atteindre six ou sept étages.

⁴ Ils sont plus plus destructeurs et plus fréquents en Asie Mineure qu'en Italie.

⁵ En 52, incendie de la Curie après le meurtre de Clodius. En 44, incendie du Forum après l'assassinat de César.

⁶ Le plus célèbre en 64 sous Néron, mais il y en eut beaucoup d'autres notamment sous Titus.

⁷ A Lyon, par exemple, sous Claude.

⁸ Tite-Live, 5.54.4.

⁹ Cicéron, *De Republica*, 2.6.11 : *in regione pestilenti*.

Tibre du côté du Germal, mais était, de l'autre côté, relié à l'Esquilin par une dépression et une seconde hauteur de moindre importance, la Velia. Le premier village s'y installa sans doute entre l'âge du bronze et le début de l'âge du fer, et, près de lui, le Capitole fut probablement occupé dès le XIV^e siècle. Selon la tradition, la Ville allait naître du syncrétisme entre les villages et par la soumission de tous au plus fort et au plus ancien, qui était celui du Palatin.

Entre les collines cependant, la pente était faible en direction du Tibre et l'écoulement des eaux toujours difficile et incertain. Les seuls exutoires étaient, du côté du futur Champ-de-Mars, l'amnis Petronia et, pour le futur Forum, le Vélabre qui coulait entre Capitole et Palatin. C'est la raison pour laquelle, après l'enlèvement des Sabines, Romulus et le roi sabin Titus Tatius durent, selon Denys d'Halicarnasse, rendre ferme et praticable le terrain commun qui matérialisait leur accord :

[Romulus et Tatius] abattirent le bois qui poussait dans la plaine au pied du Capitole. Comme l'endroit était en dépression, il y avait là un marécage grossi de toutes les eaux s'écoulant des hauteurs. Ils l'asséchèrent presque entièrement et y créèrent le Forum que les Romains continuent aujourd'hui encore à utiliser¹⁰.

Tantôt sèche et vaguement herbeuse, tantôt couverte de joncs, d'eau stagnante et de roseaux, toujours plus ou moins fétide et pestilentielle, la dépression qui s'étendait au pied des collines ne reçut en fait, durant de longs siècles, aucun aménagement particulier : à peine pouvait-on y faire paître quelques troupeaux. Situé hors des murs et des zones d'habitation, ce qui allait devenir le Forum ne servit ainsi, et pendant longtemps, qu'à enterrer les morts.

B) L'assainissement des zones marécageuses.

Une véritable agglomération ne pouvait cependant se développer à partir d'habitats séparés les uns des autres par une plaine insalubre et toujours marécageuse, et c'est au VII^e siècle que commença l'aménagement du lieu central qui marqua la véritable naissance de la ville. À cette époque, en effet, les Étrusques, attirés par l'Italie du sud et la Campanie, venaient de franchir le Tibre et s'étaient installés sur la rive gauche et dans le sud du Latium. Vers le milieu du siècle, un notable changement de mentalité s'était en outre nettement dessiné dans les groupes familiaux les plus riches : ils se mirent à délaisser progressivement l'aménagement ostentatoire et somptueux des tombes, tel qu'on peut, par exemple, encore le voir à Cerveteri, au profit d'une restructuration plus politique et plus rationnelle de la cité. Le site des sept collines se prêtait particulièrement à cette évolution qu'il rendait même absolument nécessaire : les parties basses en effet devaient d'autant plus devenir un lieu d'échange, de rencontres et de commerce qu'elles ouvraient aussi, par le Vélabre et au pied des collines les plus proches du fleuve, sur une belle zone portuaire.

Les travaux d'assainissement du Forum commencèrent probablement dans la seconde moitié du VII^e siècle. Ils furent à la fois favorisés par les connaissances techniques des ingénieurs étrusques et par la nature même d'un terrain fait de dépôts alluviaux reposant sur une épaisse couche de tufs volcaniques. Ce qui était la cause de la stagnation des eaux devint en fait un moyen de s'en défaire. Pour conduire par gravité les eaux excédentaires vers le collecteur principal que devenait alors le Tibre, il suffit en effet d'abord de creuser des canaux à ciel ouvert et l'on appliqua la technique des drains, que les Étrusques utilisaient depuis longtemps déjà. Très semblable aux fossés que l'on rencontrait dans la campagne étrusque ou aux étiers que l'on voit toujours dans le marais breton, ce premier réseau d'égouts, qui traversait l'Argilète, le Forum et le Vélabre, ne fut sans doute que très tardivement couvert ; vers 190 avant J.C., Plaute y fait encore allusion dans le *Curculi*o, et vers 168 le grammairien Crates de Mallos y fit une chute malencontreuse et se cassa la jambe.

C) Le grand égout.

C'est aussi vers la fin du VII^e siècle, donc à l'époque des Tarquins selon la tradition rapportée par les historiens antiques, que furent effectués les grands travaux spectaculaires qui

1

¹⁰ Denys d'Halicarnasse, 2.50 (trad.V. Fromentin et J. Schnäbele).

devaient intégrer totalement les parties humides et basses à l'ensemble des noyaux urbains qui les dominaient. Pour assainir totalement le fond de la vallée, on entreprit en effet le creusement dans le tuf d'un complexe réseau de drains souterrains sur lesquels la ville se trouva plus tard comme suspendue¹¹. Le grand égout central ne fut cependant d'abord que la canalisation du cours du Vélabre par lequel le Forum communiquait directement avec le Tibre et le Tibre avec le Forum. Relié aux canaux à ciel ouvert qui furent alors partiellement recouverts et profondément recreusés, il devint la *cloaca Maxima*, le grand collecteur auquel aboutissait tous les *cuniculi*¹² et qui débouchait dans le Tibre non loin du forum Boarium.

La bonification des zones humides et la disparition progressive des drains à ciel ouvert firent rapidement de Rome une cité cohérente et ordonnée, celle des quatre, puis des sept collines : entre Capitole et Palatin le Forum devint une grande et vraie place publique, entre Aventin et Palatin le grand cirque put s'étendre dans la vallée Murcia. Dès la seconde moitié du VII^e siècle, Rome devint de la sorte une cité à part entière avec des maisons de pierre à couverture de tuiles, des lieux de culte, de commerce ou d'activité politique et une ouverture sur l'extérieur, mais le port, la place publique et finalement tous les lieux de contacts, d'échanges et de vie urbaine avaient été gagnés sur la stagnation des eaux.

Ce qui allait devenir, beaucoup plus tard et pour un temps, la capitale du monde occidental, s'établissait en fait, avec la lenteur et la ténacité des hommes qui creusent et travaillent la terre, sur un site a priori défavorable et par endroits pratiquement inhabitable.

D) Des traces persistantes.

Cette première conquête du sol, qui était déjà comme une domestication de la nature, fut si fondamentale qu'elle laissa dans l'esprit romain des traces multiples et profondes. Historiques d'abord, puisque la tradition, évidemment mêlée de légendaire, que rapportent les auteurs anciens reconnaît toujours aux Tarquins, c'est-à-dire aux Étrusques, le mérite des grands travaux qui permirent l'extension de la cité dans des zones humides et pestilentielles. Topographiques aussi, comme le marque la présence durable du *lacus Curtius* au cœur du Forum¹³ ou, sur le Champ-de-Mars¹⁴, celles plus lointaines et presque oubliées du *palus Caprae*¹⁵ et de l'*amnis Petronia*, dont le tracé au sud du Champ-de-Mars demeure incertain. Poétiques, en outre, et comme signe d'une mémoire collective qui se plaisait à dire le passé pour mieux célébrer la splendeur du présent. Properce ainsi, quand il évoque le mythique passage d'Hercule à Rome, ne manque pas de rappeler d'abord que les Vélabres n'étaient alors qu'un marais qui stagnait dans son propre cours et qu'on y venait en naviguant à la voile sur des eaux qui habitaient la ville¹⁶. Ovide, un peu plus tard, fait un instant ressurgir, au travers d'une belle anecdote et sous les lieux qu'il fréquente, l'image lointaine de la Rome des origines :

Hoc, ubi nunc fora sunt, udae tenuere paludes, amne redundatis fossa madebat aquis.... Hic quoque lucus erat iuncis et harundine densus... ...Stagna recesserunt et aquas sua ripa coercet...

1

¹¹ Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 36.104.

¹² Petits canaux souterrains. Voir A. Malissard, *Les Romains et l'eau*, (1994), Paris, Les Belles-Lettres, 2002².

¹³ Varron, De lingua latina, 5.150: Piso in Annalibus scribit Sabino bello...Mettium Curtium Sabinum...in locum palustrem, qui tum fuit in Foro antequam cloacae sunt factae, secessisse atque ad suos in Capitolium recepisse; ab eo lacum inuenisse nomen "Pison, dans ses Annales, écrit que pendant la guerre sabine ... un Sabin, Mettius Curtius, fit diversion vers un endroit marécageux qui se trouvait alors sur le Forum, avant la construction des égouts, puis rejoignit les siens sur le Capitole. Le lac lui doit son nom."

Jusqu'au boom immobilier de l'époque syllanienne, le Champ-de-Mars resta humide et mal drainé. Si l'on en croit Properce (*Elégies*, 4.8.1), il en était de même, au début de l'Empire, du quartier des Esquilies, pourtant proche des jardins de Mécène.

Le marais de la Chèvre. Cet endroit marécageux se trouvait sur le Champ-de-Mars, près de l'autel de Mars ; il fut asséché entre 27 et 25 par Agrippa pour la construction du Panthéon. C'est près du *palus Caprae* que disparut Romulus.

¹⁶ Properce, Elégies, 4.9.5-6.

Cet endroit, où sont maintenant les forums, d'humides marais l'ont occupé...Là aussi il y avait un bois sacré tout couvert de joncs et de roseaux...Les eaux stagnantes se sont retirées et le fleuve est maintenu dans ses rives.¹⁷

La terre est sèche au temps de Properce et d'Ovide et le sol est de marbre, mais le souvenir persiste du temps des marécages et la conscience d'une évolution qui commença par une victoire sur les eaux.

En évoquant les joncs, les roseaux et les marais qui séparaient autrefois les collines, la mémoire de Rome enregistre un progrès et une prospérité qui furent ici l'effet de la technique avant d'être celui des armes. "La Rome fangeuse de Romulus" dont parle Cicéron¹⁸ n'a pu s'étendre et se développer qu'en imposant à la nature ses règles et ses lois. La Ville s'est d'abord construite à partir des collines sûres et salubres, au-dessus du Tibre et contre lui ; sa puissance est venue des égouts et des drains. Pour naître au monde, elle a dû inventer l'aménagement du territoire et les grands travaux, mais les architectes et les ingénieurs ne sont venus qu'après les paysans, qui ont travaillé, puis soumis le sol et obtenu que les eaux se retirent ; c'est ce qu'exprime, au commencement de l'aventure et d'une manière presque naïvement symbolique, le tout début de la légende fondatrice : les eaux qui devaient perdre Romulus et Remus les ont sauvés en se retirant.

Beaucoup plus tard, et la tâche accomplie, c'est encore près d'un marais, le *palus Caprae*, que Romulus, sauvé des eaux du Tibre, disparut aux yeux des mortels, mais la ville qu'il avait fondée ne devait jamais cesser de combattre avec le fleuve près duquel il l'avait installée.

II- ROME VILLE INONDABLE.

A) Le Tibre aux deux visages

Né dans les Apennins, le Tibre est le cours d'eau le plus puissant et le plus long de la péninsule italienne, qu'il parcourt sur 396 km en traversant la Toscane, l'Ombrie et le Latium avant de se jeter par une bouche ensablée dans la Mer Tyrrhénienne. Outre sa longueur, deux traits spécifiques font encore son originalité : sa largeur, toujours inférieure à 100 mètres, (80 m à Rome), ce qui rend relativement aisée la construction de ponts et, paradoxalement en apparence, la grande régularité de son cours.

Par lui-même en effet, et par certains de ses affluents comme la Nera, le Tibre bénéficie d'une alimentation de type karstique¹⁹ qui fait en grande partie disparaître l'étiage important que connaissent naturellement les autres fleuves méditerranéens.

Pour les villes installées sur ses rives, ces deux traits sont évidemment tout à fait favorables. Facile à franchir, le Tibre est également très fiable, tant pour l'alimentation quotidienne en eau que pour la navigation. Dans le cas particulier de Rome, située à 26 km de l'embouchure, il faut encore ajouter que le fleuve est jusqu'à cette distance assez profond (à peu près 3 m. à Rome) pour que les gros bateaux, une fois franchis les hauts-fonds sableux d'Ostie, remontent, les plus petits à la rame ou à la voile, les plus gros par halage, jusqu'au pied du Palatin.

¹⁷ Ovide, *Fastes*, 6.395-416.

¹⁸ Ad Atticum, 2.1.8.

Dans sa haute vallée, le Tibre traverse la zone calcaire des Apennins; en s'infiltrant dans les masses calcaires, naturellement poreuses et fissurées (diaclases), les eaux de pluie finissent par constituer de vastes réservoirs qui se vident avec lenteur et alimentent, en contrebas, des résurgences; grâce à ces résurgences, l'eau des précipitations de printemps et d'hiver revient avec retard au fleuve, ce qui rend son cours pérenne (Cicéron, *De Republica*, 2.5: *perennis amnis et aequabilis*) et plus régulier, même pendant la période estivale, ce qui n'empêche évidemment pas l'existence de périodes de hautes eaux et de périodes de basses eaux (Tite Live, 2.5.3: ...Tiberim, tenui fluentem aqua, ut mediis caloribus solet. "le Tibre, dont les eaux étaient basses, comme toujours pendant les grandes chaleurs.") "Ce type de régulation joue un rôle essentiel dans l'Apennin calcaire où le Tibre apparaît comme un modèle de régularité." (J. Bethemont, *Géographie de la Méditerranée*, Paris, Armand Colin, 2001, p.34-35).

Rome dispose donc bien des avantages d'une ville portuaire sans connaître les inconvénients des cités totalement maritimes; terrienne, elle n'est pas pour autant privée d'un accès à la mer et Cicéron en fait, on le sait, l'un des avantages principaux du site. Dans les premiers temps de la République, le fleuve put ainsi servir à la fois de frontière terrestre et d'ouverture sur le monde extérieur.

Cette situation aurait pu être idéale si le Tibre n'avait été comme ambivalent: commercialement très favorable, il est potentiellement dangereux. Rendu pérenne par un type particulier d'alimentation, il n'en reste pas moins un fleuve méditerranéen qui peut connaître des crues violentes et soudaines. Dans toute sa basse vallée, c'est-à-dire dans le Latium et spécialement à partir de Rome, sa pente devient en outre très faible²⁰ et son cours se ralentit, chargeant d'alluvions et de sable un lit peu encaissé dont les eaux franchissent aisément les rives. À Rome, quand, en février, mars, avril et novembre, décembre, c'est-à-dire dans la saison des hautes eaux, surviennent des orages ou de fortes pluie, le Tibre déborde et reprend naturellement possession des espaces que les drains et le grand égout lui ont enlevés. Les zones basses ont été asséchées, mais elles demeurent inondables et la Ville doit souvent subir les assauts d'un fleuve qui lui devient soudainement hostile. "Dieu favorable aux prospérités de Rome et destructeur capricieux de ses œuvres, le Tibre a le visage ambigu des forces naturelles : sous les roseaux qui le couronnent, ce visage, à la bonhomie rassurante, cache une violence contenue"²¹.

À côté du Tibre accueillant et paisible que décrit Virgile quand Enée le découvre²² existe en fait un autre Tibre capricieux et conquérant qui vient régulièrement, sous la République et sous l'Empire, jeter le trouble et la dévastation dans une ville toujours plus vaste et plus construite. Plus nombreuses que les incendies, et souvent tout autant dévastatrices, les grandes inondations se répètent en effet régulièrement tout au long de l'histoire de Rome et la ville dut grandir à la fois grâce au fleuve et contre lui.

B) Les inondations de Rome.

Selon le recensement établi en 1952 par Joël Le Gall²³, il y aurait eu de 4 à 6 inondations majeures par siècle entre - 414 et +398, mais on ne peut être certain ni de leur nombre, ni de leur réelle importance. C'est d'abord que nous connaissons assez mal la topographie exacte de la Rome antique, qui a subi au cours des siècles d'importantes et constantes modifications ; nos sources sont en outre ici plus littéraires qu'archéologiques et les renseignements que nous pouvons obtenir sont transmis par des auteurs ou des historiens toujours sensibles au spectaculaire et au choc psychologique ressenti par les populations lors d'événements dont l'ampleur peut être exagérée par des circonstances particulières.

Sans faire une énumération fastidieuse et finalement peu parlante, on peut cependant retenir et citer quelques dates :

- vers 750 : une inondation est à l'origine de la légende du *lacus Curtius* ;
- 363 ou 364 : le grand Cirque est inondé ;
- 214 : écroulements de maisons ;
- 193, 192 et 189 : l'une de ces inondations emporte deux ponts, provoque des écroulements et la chute d'une énorme pierre du Capitole sur le Forum ;
- 156 : le pont Emilius est emporté ;
- fin octobre-début novembre 54 : la via Appia est coupée, la porte Capène atteinte; il y a des effondrements d'immeubles; l'écoulement des eaux s'effectue par la vallée *Murcia* et le grand Cirque ;
- 28 ou 29 : le Trastevere (rive droite), généralement épargné, est atteint par la crue
- nuit du 16 au 17 janvier 27 : Rome devient navigable ;
- fin juin-début juillet 13 : le Tibre atteint le théâtre de Balbus ;

 $^{^{20}}$ Elle est de 0,33 m par km jusqu'à Fara Sabina, de 0,24 m ensuite.

²¹ L. Duret et J.P. Neraudau, *Urbanisme et métamorphoses de la Rome antique*, Paris, Les Belles Lettres, 1983, p.35.

²² Virgile, *Enéide*, 8.86-96.

²³ Le Tibre, fleuve de Rome dans l'Antiquité, Paris, PUF, 1953.

- 5 après J.C. : le pont Sublicius est emporté ; l'inondation dure sept jours ; il y a un début de famine ;
- 12 : l'inondation provoque le déplacement des jeux en l'honneur de Mars ;
- 15: l'inondation provoque des effondrements ; il y a de nombreuses victimes ;
- 36 : Rome devient navigable ;
- 69 : une très forte inondation se produit au moment du départ en guerre de l'empereur Othon.

Ces inondations touchèrent toujours plus le cœur de la ville, situé sur la rive gauche, que le Trastévère, protégé par une rive plus escarpée²⁴. En 69, l'inondation fut si importante qu'elle causa de nombreuses victimes, emporta le pont Sublicius, occupa la totalité du Champ-de-Mars, coupa la voie flaminienne et provoqua l'effondrement de grands immeubles minés par les eaux²⁵. En outre, la montée des eaux est fréquemment rendue très dangereuse par sa rapidité, qui ajoute les pertes humaines aux destructions. Ce fut le cas notamment en 54 et 28 avant J.C.²⁶ et en 69²⁷.

Ces grandes catastrophes frappèrent suffisamment les esprits pour qu'en plus des historiens, les écrivains et les poètes en évoquent aussi le souvenir et la violence : chez Horace, par exemple, ou chez Pline le Jeune, l'inondation, traitée de manière littéraire, prend l'aspect d'un véritable déluge²⁸.

III- LES TENTATIVES DE PREVENTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL.

La mise hors-service des ports, la perturbation des voies de communication, la destruction des réserves alimentaires causaient à chaque fois des troubles considérables, qui mettaient en péril la paix sociale et l'équilibre économique et politique de la cité. Soucieux de leur gloire et de l'appui des masses populaires, les empereurs, qui distribuaient au peuple "du pain et des jeux", devaient se soucier aussi du mécontentement que provoquait toujours le retour assez régulier des inondations. C'est donc à partir de l'époque impériale que l'on voit apparaître à Rome ce qu'on peut appeler une politique publique de prévention du risque environnemental.

Le problème était cependant très différent de celui qu'avaient dû résoudre les premiers habitants du site. Il ne s'agissait plus en effet d'une situation permanente qu'on pouvait traiter par des moyens techniques déjà bien éprouvés, mais d'événements alors imprévisibles, espacés dans le temps, de puissance variable et d'étendue plus ou moins grande, qui ne rendaient pas en outre la cité vraiment inhabitable et n'entravaient pas son développement. Quand une inondation s'était produite, on pouvait toujours penser qu'elle ne reviendrait pas de sitôt, et, mis à part les temples du Forum et la Curie, les organes essentiels de l'État se trouvaient, sur des hauteurs, plus à l'abri de l'eau que de la foudre et du feu. La plupart des riches et des puissants avaient aussi pris soin d'habiter sur les collines et seules pouvaient être menacées les résidences d'agrément qu'ils possédaient parfois sur les rives mêmes du fleuve²⁹.

A) Endiguer le fleuve.

La méthode la plus simple en apparence était évidemment d'endiguer le fleuve, mais cette solution qui fut certainement appliquée dans le Latium³⁰ n'était guère envisageable à Rome ; les parties basses de la ville se trouvaient en effet si peu élevées au-dessus du niveau moyen du Tibre

²⁴ Le Gall, 1953, p.33 et Horace, *Odes*, 1.2.13-14.

²⁵ Tacite, *Histoires*, 1.86 et Plutarque, *Othon*, 4.10.

²⁶ Dion Cassius 39.61 et 53.20.1.

²⁷ Tacite, *Histoires*, 1.86.2 : *rapti e publico plerique, plures in tabernis et cubilibus intercepti* "beaucoup de gens furent emportés dans les rues, beaucoup plus encore dans les boutiques ou dans leurs lits."

²⁸*Odes*, 1.2. *Epistulae*, 8.17.

²⁹ Sous la République, entre *l'emporium* en aval et les *navalia* en amont, comme par exemple, la villa d'où Claudia, selon Cicéron (*Pro Caelius*, 36), prend plaisir à contempler les jeunes gens au bain.

³⁰ Dans sa fameuse description du Tibre, Pline l'Ancien indique (3.55) que les deux rives du fleuve étaient endiguées (*inclusis utrimque lateribus*).

qu'on n'aurait pu les protéger qu'en érigeant un véritable rempart ou qu'en recreusant sans trêve le lit du fleuve³¹.

B) Canaliser le fleuve.

Les ingénieurs romains étaient cependant plus aptes à canaliser qu'à endiguer, et la meilleure solution aurait été de contenir le fleuve dans un canal artificiel, semblable à la fossa Augusta qui régularisait le cours du Pô ou aux fossae Drusianae que Drusus avait creusées entre Rhin et Meuse afin d'en éviter le delta commun. Construire un canal d'une trentaine de kilomètres n'était en soi nullement impossible : entre le Rhin et la Meuse, par exemple, Corbulon avait fait creuser un canal de 23 milles romains³², mais il ne s'agissait pas ici de trouver une voie de navigation nouvelle et plus courte en reliant directement deux fleuves, il fallait en fait construire une sorte d'énorme aqueduc, capable, non seulement de contenir un fleuve entier, mais d'absorber aussi ses crues. C'est la méthode qui a été, par exemple, utilisée de nos jours, dans le Manitoba, pour protéger la ville de Winnipeg des inondations de la Rivière rouge. À Rome, en revanche, la technique romaine se heurtait à un problème qu'elle ne pouvait résoudre et trouvait ici ses limites.

Une solution de ce type fut quand même un instant envisagée. Intitulée *De Urbe augenda*, la loi que César proposa, peut-être en 45 avant J.C., peu de temps avant sa mort, prévoyait en effet de couper la boucle nord du Tibre, ce qui aurait eu pour effet de placer l'*ager Uaticanus* sur la rive gauche; l'intention première était évidemment d'agrandir le centre de la ville et de lotir le Champ-de-Mars, mais la canalisation, même partielle, du fleuve aurait en outre permis d'en régulariser le cours en réduisant sa longueur et en contenant, au moins en partie, l'eau des crues dans un lit artificiel plus en pente et plus profond. César assassiné, ce projet, considérable et probablement réalisable, fut aussitôt abandonné. Ne pouvant canaliser le fleuve, on envisagea dès lors de le détourner³³.

C) Détourner les affluents.

C'est le sens du projet qui fut soumis au Sénat après la grande inondation de 15. Comme cette catastrophe suivait de près celle de 12, qui avait gagné la vallée Murcia et fait déplacer les ludi Martialis du grand Cirque au forum d'Auguste, Tibère chargea deux sénateurs consulaires, Ateius Capito et Lucius Arruntius, de conduire une enquête et de fournir des solutions. Au terme de leur mission, ils déposèrent quelque temps plus tard un rapport qui proposait de modifier le cours des deux principaux affluents du Tibre en détournant la Chiana vers l'Arno d'une part et en empêchant, d'autre part, le lac Velin de se déverser dans la Nera, dont le flux aurait en outre été comme dispersé par le creusement de canaux dans la plaine de Terni; en cas de pluies torrentielles, le Tibre, réduit à ses seules eaux, serait, croyait-on, devenu moins dangereux pour Rome. Comme de nos jours, cependant, les habitants des diverses régions concernées se liguèrent, à juste titre sans doute, contre le projet. Les municipes et les colonies envoyèrent au Senat des délégués qui plaidèrent la cause de Florence, de Réate et d'Interamna en invoquant des raisons économiques et religieuses et l'idée, qui supposait d'énormes travaux, fut également abandonnée. On pense d'ailleurs maintenant que la Nera étant, grâce à son alimentation karstique, l'un des principaux affluents régulateurs du Tibre, on aurait, en la détournant, probablement obtenu le contraire de ce qu'on attendait.

³¹ Seule l'élévation progressive du sol de Rome a permis d'endiguer efficacement le Tibre à partir de 1876 : le sol de la Rome actuelle se trouve à environ 3 m au-dessus du niveau de la Rome impériale et la via dei Fori imperiali est à plus de 7 m au-dessus du Forum républicain. Selon J. Le Gall, p.32 et note 7, le lit du fleuve s'est relevé de 1 m au moins depuis l'Antiquité, mais le sol de 5 ou 6 m.

Tacite, Annales, 11.20.2.
 Trajan fit cependant creuser une dérivation probablement modeste dont Pline signale à la fois l'existence et l'inutilité: auamauam fossa, auam prouidentissimus imperator fecit. [Tiberis] exhaustus premit ualles..."Bien

Trajan fit cependant creuser une dérivation probablement modeste dont Pline signale à la fois l'existence et l'inutilité: quamquam fossa, quam prouidentissimus imperator fecit, [Tiberis] exhaustus premit ualles..."Bien que déchargé par le canal qu'a fait creuser notre très prévoyant empereur, il [le Tibre] remplit les vallées..." (Epistulae, 8.17).

La seule entreprise qu'on put finalement conduire à terme fut, dans le cadre de l'aménagement d'Ostie par Claude, le creusement de canaux qui transformèrent l'embouchure du Tibre en delta. On améliorait ainsi les installations portuaires et l'on espérait aussi protéger Rome en facilitant l'évacuation des crues vers la mer. C'est en tout cas ce que souligne l'inscription qui célèbre, en 46, les réalisations de Claude : "ayant creusé pour le port des canaux à partir du Tibre et les ayant fait déboucher en mer, il délivra la ville du danger des inondations" On peut cependant penser que l'effet protecteur fut probablement plus sensible à Ostie même et dans ses environs que dans la capitale, qui se trouvait trop éloignée pour bénéficier réellement d'une évacuation plus rapide à l'embouchure. Après 46, en effet, les inondations ne furent, semble-t-il, ni moins fortes ni moins nombreuses, comme le montre, par exemple, la célèbre crue de 69.

D) Créer une administration du fleuve.

Incapable de contrôler techniquement les excès du fleuve et de protéger efficacement les populations, le pouvoir impérial choisit d'au moins les rassurer en créant une administration spécifique et en prenant quelques mesures de prévention. Aussitôt après l'échec, en 15, du projet de régulation des affluents, Tibère mit donc en place un collège de cinq *curatores riparum et aluei Tiberis*, qui furent d'abord tirés au sort parmi les sénateurs, puis nommés directement par le Prince à partir du règne de Claude. Dans sa définition générale, leur mission était en fait quasiment impossible : ils devaient en effet, si l'on en croit Dion Cassius, "veiller sur le fleuve afin qu'il n'ait pas trop d'eau en hiver, n'en manque pas en été et que son débit soit toujours aussi égal que possible"!

En pratique et plus raisonnablement, ils étaient d'abord chargés de l'entretien courant du lit et des rives du Tibre et devaient donc particulièrement veiller au désensablement du fleuve et à l'entretien des quais et des berges, utilisées couramment comme chemins de halage. La tâche essentielle de la nouvelle administration restait cependant purement préventive ; pour empêcher que des lotissements intempestifs ne rétrécissent le lit du fleuve, elle consistait principalement à délimiter et borner tout au long des rives un espace public à l'intérieur duquel toutes les constructions particulières étaient rigoureusement interdites.

Les premières délimitations des zones dangereuses et non-constructibles avaient été faites par les censeurs après l'inondation de 54 avant J.C. Des rectifications notables avaient été plus tard apportées en 8 et en 7 quand Auguste avait pris le Tibre en charge ; elles furent encore revues et reprises en 24 après J.C. et en 48 pendant la censure de Claude³⁴. On peut aisément imaginer les tractations, les débats, les jeux d'influence et tous les pots de vin qui accompagnèrent certainement la mise en place ou le déplacement, parfois très lucratifs, de ces bornes!

L'installation des curateurs du Tibre rendait en fait permanent un contrôle souvent coercitif qui n'avait jusqu'alors été qu'épisodique ; sous Trajan leurs compétences furent étendues aux égouts de la ville³⁵ et la curatelle devint ainsi l'administration de toutes les eaux qui n'étaient pas celles des aqueducs. Faute de contenir le fleuve par des digues et des canaux, on le contenait par des lois. Pour le reste on s'en remettait aux dieux.

E) S'en remettre aux dieux.

Depuis toujours en effet le seul recours était de considérer que les inondations récurrentes du Tibre avaient une dimension religieuse; évidentes perturbations de l'ordre naturel, elles constituaient, semblait-il, autant d'avertissements et de prodiges et n'étaient que l'expression d'une volonté divine, plus ou moins vengeresse. Pline déclare ainsi, avec une sorte d'humour sans doute involontaire, que le Tibre, "quoique ne débordant nulle part ailleurs qu'à Rome", est "plutôt un prophète, qui nous avertit; et dans ses crues il nous rappelle toujours nos devoirs religieux plutôt qu'il n'exerce des ravages" Cette opinion apparaît toujours clairement dans les récits de Tite-Live et Tacite la signale, en gardant évidemment ses distances, au moment du

³⁶ 3.55.

³⁴ Autres rectifications connues en 73, 101, 103, 121, 160 et 198.

³⁵ Il y a alors des curatores aluei Tiberis et riparum et cloacarum urbis

départ, en 69, de l'empereur Othon pour la guerre : le fait que le Champ-de-Mars et la voie Flaminienne, par où devait passer Othon, aient été obstrués, "était interprété comme un prodige et comme le présage de désastres imminents."³⁷

Le vrai remède n'était donc pas à chercher dans les prouesses techniques ou la sévérité des lois, mais dans le respect des rites. Il fallait, par exemple, consulter les livres sybillins ou célébrer correctement, plusieurs fois dans l'année, les fêtes qui étaient consacrées au Tibre dans son sanctuaire de l'île Tibérine. Il fallait en fait adopter toujours le comportement que les dieux attendent des hommes et, quand on avait malgré tout failli, pratiquer les rituels d'apaisement et d'expiation que le dieu Tibre réclamait. C'était régler le problème en laissant finalement à la nature et à l'eau la part de liberté que la Ville avait depuis toujours indûment tenté de leur soustraire.

Rome mit ainsi toujours autant d'obstination à assécher son forum et ses bas quartiers qu'à conquérir le monde. Peuplée d'un million d'habitants sous l'Empire, elle ne cessa de s'étendre et de construire dans les vallées qu'elle avait drainées jadis, mais que l'eau du Tibre pouvait à tout instant reconquérir. Maîtresse du monde et longtemps invincible, elle demeura vulnérable en son cœur même, et son développement urbain est une suite continue d'effondrements et de reconstructions. Comme à la fin des déluges, c'est quand l'eau se retire que la vie peut recommencer.

C'est que Rome ne trouva pas au départ les avantages dont disposaient, par exemple, Alexandrie, qui pouvait toujours s'étendre dans le delta du Nil ou Capoue, qui pouvait s'étaler dans une large plaine. Plus favorisées dès le premier jour, ces grandes cités n'eurent ainsi ni le besoin, ni la volonté de prendre davantage ; riches et belles, elles devinrent objets de convoitise et furent conquises au lieu de conquérir. Rome, au contraire, naquit et se fortifia du combat qu'elle dut d'abord mener contre les eaux de son sol humide et des égouts qu'elle dut établir pour aménager son territoire.

C'est sans doute pourquoi, ne pouvant jamais venir à bout de son propre fleuve, elle entreprit de maîtriser les autres : dès 312 avant J.C., les canaux de ses aqueducs firent couler, sous terre et dans le ciel, l'eau des fleuves soumis.

DÉBAT

Gaston Souliez : Est-ce que la plaine tibérine n'aurait pas pu être utilisée pour étaler les inondations comme on le fait sur certains tronçons de la Loire ?

Alain Malissard: Dans l'état actuel de nos connaissances, il semble que la mise en place d'un système de dérivation et d'inondation d'une zone choisie en amont (comme c'est le cas pour Orléans) n'ait jamais été envisagée pour protéger Rome. Il y avait certainement trop de zones habitées dans la plaine tibérine.

Jacques Pons: Au sujet du mot "pontifex", j'ai appris lorsque j'étais écolier qu'on l'appelait "pontifex" parce qu'il était chargé de l'entretien des ponts. Que faudrait-il dire précisément du mot "pont"? Comment ces prêtres avaient-ils la charge des ponts comme ceux qui ont été emportés et qui étaient en pierre? Ils ont aussi dû s'occuper d'autre chose.

Alain Malissard: Les ponts sont pour les Romains un élément important de la maîtrise de l'espace à mettre en rapport, d'abord avec la conquête (les premiers ponts romains sont des ponts de bateaux à usage militaire), ensuite avec le développement du réseau routier. L'étymologie du mot pose problème: pons, pontis pourrait être rattaché au grec pontos qui signifie mer (le Pont-Euxin); la mer et le pont auraient alors le sens de lieu de passage et de traversée. L'étymologie du mot pontifex, en revanche, est évidente: le mot est composé de pons et de facere "faire"; Varron, (de lingua latina, 5,83) écrit: pontifices a ponte arbitror, nam ab his Sublicius est factus "je pense que les pontifes tirent leur nom du mot pont, ce sont eux en effet qui ont fait le [pont]

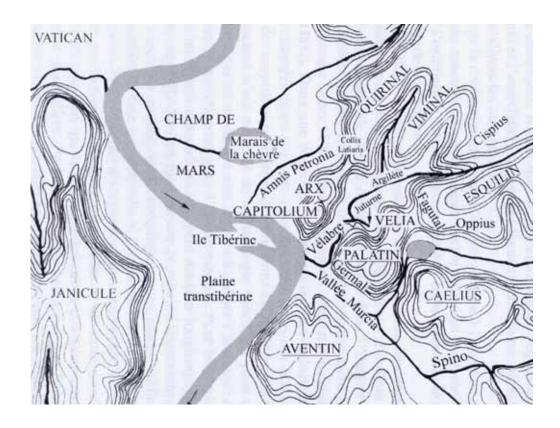
³⁷ *Histoires*, 1.86.3.

Sublicius)". Cette étymologie est en général acceptée, mais son sens a été discuté même par les Anciens; Plutarque (Vie de Numa, IX, 2), par exemple, s'en moque. Le problème est en effet que les pontifes s'occupent de tout ou presque (fêtes, cultes, cérémonies sacrées, choix des prêtres, calendrier, archives etc.) sauf des ponts, à l'exception du pons Sublicius dont les réparations sont toujours accompagnées d'un ensemble de rites religieux. En se rappelant que la racine indo-européenne *pont. évoque le chemin, le passage, la migration, on peut penser que les meneurs des grands déplacements indo-européens, ceux qui ouvraient la marche et traçaient la route, devenaient, au terme de la migration, les organisateurs suprêmes de la cité, charge que garde encore à Rome le grand Pontife, interprète de la parole des dieux, organisateur du temps, détenteur du droit et de l'histoire et finalement véritable "roi". Le premier pont de Rome, le Sublicius, qui est la raison d'être initiale de la ville, aurait donc pu être symboliquement confié aux héritiers de la responsabilité suprême. La securis (hache) qui fait partie des insignes du pontife rappelle certainement ses fonctions primitives : c'est à la fois l'emblème de la construction et de celui de l'autorité.

Michel Monsigny: Combien y avait-il de ponts à Rome à l'époque de César?

Alain Malissard: À l'époque de César, il y a quatre ponts à Rome. En descendant le fleuve : le pont *Fabricius*, le pont *Cestius*, le pont *Aemilius* et le pont *Sublicius*. Quatre autres seront construits à l'époque impériale.

Le site de Rome



LES PLANTES COMME SOURCES DE MÉDICAMENTS : HISTOIRE ET ACTUALITÉ

Jean-Yves Mérour

RÉSUMÉ²

Dans une première partie la découverte de médicaments "historiques" (aspirine, quinine, opium) est abordée. Puis l'obtention de différents anticancéreux à partir de la pervenche de Madagascar, de l'if et autres plantes est développée. La faible teneur en produits actifs dans les différentes parties d'une plante soulève de graves problèmes d'approvisionnement. La difficulté de faire la synthèse de ces composés due à leur structure souvent complexe oblige à utiliser des ressources naturelles. Les solutions apportées pour résoudre ces obstacles (hémisynthèse, pharmacomodulation, ...) sont discutées. La formation des métabolites secondaires bioactifs dans les plantes est évoquée. Dans une troisième partie les composés bioactifs à visée anticancéreuse en devenir, issus des plantes et du monde marin, sont présentés avec toujours en arrière plan la notion de fragilité des ressources naturelles. Le choix des plantes et les critères d'évaluation biologique sont évoqués pour la recherche de nouveaux principes actifs. Les évolutions futures de la production de molécules actives sont envisagées succinctement.

&&&&

Depuis le début de l'humanité, l'homme a fait appel aux ressources de la nature pour soulager la douleur et lutter contre la maladie. Pour cela, il a dû développer ses capacités d'observation pour reconnaître les plantes susceptibles d'avoir des effets bénéfiques de celles qui peuvent entraîner la mort, la différence entre ces deux actions étant parfois minime : parfois une même plante, selon la quantité (dose) utilisée peut conduire soit à la guérison soit à la mort. Il n'a découvert les vertus bénéfiques des plantes que par une approche progressive liée au développement de la vie sociale et à l'observation du comportement animal.

Les premiers écrits de l'emploi des plantes sont rapportés dans des livres chinois, tel le Shen Nung Ben Cao Jing, qui fut rédigé vers 2900 avant J.-C. Les tablettes sumériennes ou le papyrus égyptien d'Ébers sont des témoignages anciens de l'utilisation des plantes pour soigner les hommes. À côté de ces très nombreuses préparations thérapeutiques, il est mentionné, par exemple, pour soulager la douleur, l'usage du pavot (opium) ou de la jusquiame.

La notion de maladie a tout d'abord été associée à un châtiment divin. C'est Hippocrate qui a montré, entre autres, que la maladie avait des causes naturelles et non divines. Gallien a mis en évidence pour la première fois que l'effet thérapeutique des plantes dépendait de la dose. Pendant la période troublée qui suit le démembrement de l'Empire romain, les monastères restent les gardiens de la connaissance (culture des simples) tandis que le monde arabe fait progresser la médecine. Il faut attendre la découverte des nouveaux continents (1492-1800) pour

¹ Séance du 18 janvier 2007.

² Cette communication est une mise à jour du texte d'une précédente conférence dont le contenu a été publié dans la revue Sciences en 2002, no2, pp. 47-51 de l'Association française pour l'avancement des sciences (AFAS).

voir se développer l'usage de nouvelles plantes, qui culmine au XIX^e siécle. De nombreux principes actifs sont isolés des végétaux, tels des alcaloïdes : morphine (1805), strychnine et quinine (1818 et 1820), codéine, cocaïne, colchicine, etc., et des hétérosides : digitaline (1868), ouabaïne, etc.

Théorie des signatures et aspirine.

La détermination de l'activité thérapeutique d'une plante s'est faite de façon empirique : soit par expérimentation directe, qui pouvait conduire à de nombreux accidents plus ou moins graves, soit par l'observation du comportement des animaux vis-à-vis des plantes. Ce dernier aspect n'était pas sans danger car la sensibilité des espèces, notamment vis-à-vis de la toxicité, est très variable selon la plante : ainsi les graines de ciguë ou de belladone sont sans effet sur les oiseaux alors qu'elles sont mortelles pour l'homme ; les abeilles qui butinent le nectar de rhododendron ponticum donnent un miel qui peut être toxique. On sait par exemple que certains singes consomment volontairement, à certaines périodes, des feuilles d'une plante contenant un produit, la thiarubrine-A, doué de propriétés antiparasitaires.

La théorie des signatures attribue à la forme de la plante ou à son environnement des propriétés qui doivent se manifester chez l'homme. Ainsi, la chélidoine avec son suc jaune doit soigner les ictères (jaunisse) ; le haricot dont la forme suggère celle d'un rein doit être efficace dans les maladies rénales ; la pulmonaire avec ses feuilles rappelant les lobes des poumons était indiquée dans les affections respiratoires. Le saule pousse bien dans les terrains humides, marécageux, qui sont généralement propices au développement des fièvres. Son utilisation pour combattre les fièvres devait donc être bénéfique. En outre, il possède des branches souples, aussi son emploi dans le traitement des rhumatismes pouvait être envisagé.

En 1763, Stone, devant la Royal Society, rapporte que la tisane d'écorces de saule est efficace contre le traitement des fièvres (y compris la malaria), car le breuvage est amer comme la tisane d'écorces de quinquina. En 1829, Leroux, pharmacien de Vitry-le-François isole de l'écorce de saule la salicine qui possède une action antipyrétique (abaisse la température excessive du corps humain). Cette même salicine est aussi extraite d'une fleur, la reine des prés (Spirae Ulmarae). La salicine est transformée par les chimistes en aldéhyde salicylique, puis en acide salicylique. En 1853, Gerhardt, à Strasbourg, modifie très légèrement l'acide salicylique (réaction chimique d'acétylation), dont le sel de sodium est administré pour la première fois pour soulager la douleur due aux rhumatismes. Hoffman synthétise l'acide acétylsalicylique (aspirine) en 1893 de façon industrielle pour la firme Bayer (A pour acétyl, spirine pour spirae). Elle devient l'un des tous premiers produits pharmaceutiques. L'aspirine est analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire. Son mécanisme d'action comme anti-inflammatoire fait appel à l'inhibition d'une enzyme, la cyclooxygénase (COX) qui permet entre autres la formation de prostaglandines et de thromboxanes via la cascade de l'acide arachidonique. C'est aussi un antiagrégant plaquettaire à dose faible (# de 80 mg / jour), qui est utilisé en prévention de l'infarctus du myocarde : en 1970, élucidation du mécanisme d'action: l'aspirine acétyle un résidu sérine (acide aminé) de la cyclooxygénase I des plaquettes sanguines. La COX-1 est inhibée durant toute la vie de la plaquette, empêchant la formation de thromboxane, qui a un effet pro-agrégant et de prostaglandines (inflammation et transmission de la douleur).

L'aspirine a des effets secondaires, notamment au niveau de l'estomac car elle peut produire des saignements. La modification des formes galéniques remédie très partiellement à ces effets secondaires. Aujourd'hui, l'autorisation de la mise sur le marché (AMM) d'un tel composé serait délicate. On a essayé de diminuer les effets secondaires, en interagissant avec une enzyme très proche, la COX-2, qui est la source principale des prostaglandines inflammatoires ; c'est ainsi que le Rofécoxib a été mis sur le marché pour soulager la douleur et l'inflammation dans l'arthrose ou la polyarthrite rhumatoïde. Il fut retiré du marché en 2004 par suite de l'apparition d'accidents cardiovasculaires chez les patients.

La quinine

La découverte par les Espagnols et les Portugais du Nouveau Monde, avec sa flore encore inconnue, a conduit à l'utilisation de la quinine : un grand médicament actif contre la malaria ou paludisme qui sévissait même en Europe. Aujourd'hui, deux milliards d'individus, soit 30 % de la population mondiale, sont exposés au paludisme. Ce dernier est transmis par des parasites du genre Plasmodium, dont quatre espèces sont des vecteurs de la maladie chez l'homme. Cependant, seul *Plasmodium falciparum*, le plus répandu, peut entraîner la mort.

La légende rapporte qu'en 1631 la comtesse d'El Chinchon, épouse du vice-roi du Pérou, fut guérie d'un accès de fièvre paludique grâce à des écorces de quinquina, ce qui contribua au succès de "la poudre de la comtesse", connue aussi ensuite sous le nom de "poudre des Jésuites" à la cour d'Espagne et en Italie. Il y eut d'autres guérisons de princes et nobles qui provoquèrent une demande du public malgré la réticence de certains médecins. Mais, il fallut plus d'une centaine d'années pour passer de l'usage empirique à la mise en forme du médicament aux vertus reconnues. Un certain mystère entourait en effet l'arbre, qu'aucun scientifique n'avait pu décrire. C'est La Condamine qui a décrit l'arbre. Le Cinchona Calisya est un arbre de 15 à 20 m qui pousse dans la Cordillère des Andes entre 1500 et 1800 mètres d'altitude. En 1820, Pelletier et Caventou isolent la quinine (alcaloïde) des écorces de quinquina. Elle tue le Plasmodium Falciparum, parasite responsable du paludisme. L'espèce Cinchona succiruba est la plus riche en quinine. Le quinquina, à l'instigation des diverses compagnies des Indes, fut planté sans succès par les Anglais aux Indes mais, par contre, prospéra à Java alors sous domination hollandaise. Très rapidement, ces derniers acquièrent le monopole mondial de la quinine. Avant la seconde guerre mondiale, on produisait 1 550 tonnes de quinine à partir de 20 000 tonnes d'écorces, ce qui correspond à une teneur assez exceptionnelle de quinine dans les écorces, car généralement les teneurs en produit actif dans les plantes sont de l'ordre de 0,1 à 1 %. La structure chimique est assez compliquée du fait de la présence de plusieurs atomes de carbones asymétriques et ce n'est qu'en 2001 qu'une synthèse énantiosélective a été décrite par le chimiste Stork. La chimie ne pouvant concurrencer le produit naturel, l'industrie pharmaceutique a pu préparer des produits antimalariques de structures plus simples comme la Nivaquine (Chloroquine).

La lutte contre le paludisme par utilisation des plantes ne s'arrête pas avec la quinine car des formes de résistance sont apparues. La Chine qui est restée peu accessible aux Occidentaux possède une médecine traditionnelle très développée. En 1972, l'artémisinine, isolée d'une plante, Quinghao, est redécouverte par les chercheurs chinois ; c'est un composé présentant des vertus antipyrétiques et antimalariques, dont on a développé des composés voisins, les artéméthers. La tisane de Quassia est un antipaludique efficace ; c'est un remède utilisé traditionnellement par les populations locales de Guyane française. On y enregistre annuellement environ 5 000 cas, dont les trois quarts sont dus à *Plasmodium falciparum*. Depuis 1990, toutes les souches paludiques sont devenues résistantes à la chloroquine, l'antipaludique le moins cher et le plus largement utilisé. Cette tisane est issue des feuilles du *Quassia amara*, un petit arbuste de la forêt amazonienne plus connu sous le nom de quinquina de Cayenne, en référence à son goût amer et son utilisation contre les fièvres. Le principe actif est une molécule, la simalikalactone D.

Le pavot Papaver somniferum L., Papaveraceae

Au I^{er} siècle, Dioscoride décrivit le pavot avec précision et distingua la plante de son latex, seul efficace : l'opium. L'Anglais Sydenham (1624-1689) formula le célèbre laudanum, drogue opiacée d'un dosage sûr. Le laudanum est une teinture alcoolique d'opium safranée et parfumée à la cannelle ou à la girofle. En 1805, l'Allemand Sertürner isola la morphine du pavot. Le pavot est aussi une plante cultivée pour ses graines alimentaires, oléagineuses, et ce depuis plusieurs millénaires avant notre ère dans l'Est méditerranéen. Le fruit immature, incisé, exsude un latex blanchâtre qui se coagule et brunit à l'air. Recueillie à l'aide d'un racloir, séchée et façonnée en pains, la résine brunâtre a une forte odeur vireuse : c'est l'opium. Le latex du pavot est très toxique et renferme environ vingt-cinq alcaloïdes, dont la morphine qui est un très puissant analgésique central avec néanmoins des effets secondaires sévères qui en limitent l'utilisation.

Anti-cancéreux

Un autre exemple de classe de médicaments majeurs concerne les anti-cancéreux et montre qu'aujourd'hui encore les plantes, même courantes, n'ont pas fini de livrer leurs secrets. La colchique, le *camptotheca acuminata*, le *podophyllum* ont donné des composés comme la colchicine, la camptothécine, la podophyllotoxine qui possédent des propriétés anti-cancéreuses avec des mécanismes d'action variés. Examinons de façon plus détaillée le cas d'alcaloides indoliques contenus dans la pervenche *Catharanthus roseus* qui sont des métabolites secondaires de la plante par opposition aux métabolites primaires (carbohydrates). Les métabolites secondaires sont exclusifs des plantes et produits en très faible quantité. Ils sont nécessaires à la plante pour dissuader les prédateurs, attirer les insectes pollinisateurs et décourager la croissance d'autres espèces végétales à son voisinage.

La pervenche de Madagascar, Catharanthus roseus

Elle a été étudiée par des chercheurs canadiens au milieu des années 50 comme antidiabétique chez des rats. Si elle ne montra aucune action sur leur diabète, elle entraîna par contre leur mort par septicémie en trois jours. L'autopsie indiqua que les animaux avaient un taux de globules blancs très faible, ce qui expliquait leur mort, le système immunitaire ne pouvant plus assurer la défense de l'organisme. Aussi, les chercheurs décidèrent de tester l'extrait de pervenche contre les leucémies qui se traduisent par une prolifération désordonnée des globules blancs. De l'un des extraits qui se montra actif on isola la Vinblastine puis la Vincristine. Ces médicaments arrivèrent en France à Noël 1969. Mais il y avait un problème d'approvisionnement inhérent à tout composé naturel. Ainsi, une tonne de plante séchée conduit à moins de 10 g de Vinblastine et environ 0,5 à 1 g de Vincristine. Les chimistes ont essayé d'en faire la synthèse, qui est compliquée. L'équipe de recherche de Pierre Potier à Gif sur Yvette (CNRS) synthétisera la Navelbine, molécule artificielle à partir de vindoline et de catharantine qui, eux, sont des composés (alcaloïdes) en quantité importante dans la pervenche. Elle utilisera une réaction biomimétique (qui mime les voies naturelles de formation) dite de Polonovski modifiée. La Navelbine possède une structure très proche de la vinblastine avec des propriétés anticancéreuses très voisines.

Pour s'affranchir des difficultés d'approvisionnement en produit naturel dues à la faible quantité extraite de la plante et/ou à la rareté de cette dernière, le chimiste essayera tout d'abord

d'obtenir le même composé par synthèse totale, ce qui est souvent très difficile. Une autre possibilité à sa disposition est la technique d'hémisynthèse à partir de composés naturels présents en quantité importante dans la plante. Il pourra aussi imaginer une structure chimique plus simple, qui, conservant encore des éléments de la molécule naturelle, possède toujours une activité pharmacologique et dont une synthèse industrielle sera alors envisageable.

Le dernier exemple, concerne le Taxol et le Taxotere. L'if, arbre de nos régions, traîne derrière lui une activité de redoutable tueur et illustre l'adage que la dose fait le poison. Tout est toxique chez lui. L'if est un arbre qui orne parfois nos cimetières ; en consommant son feuillage, autrefois, les chevaux de corbillard non surveillés en mouraient. Les ifs appartiennent à la famille des taxus terme qui, en grec, signifierait à la fois flèche et poison.

Aux USA, au début des années 60 une grande campagne est organisée par le N.C.I. (National Cancer Institute) pour tester systématiquement des milliers d'échantillons de plantes. Des extraits de taxus brevifolia détruisent les cellules cancéreuses. Malheureusement, la molécule responsable est peu soluble (le Taxol,) et surtout, est présente en très faible quantité dans les écorces d'if (0,1 g/kg), ce qui freine considérablement des études complémentaires. En 1971, sa structure chimique est déterminée et son mécanisme d'action est élucidé. C'est un mécanisme totalement nouveau (le composé inhibe la dépolymérisation des microtubules en tubuline bloquant ainsi la division cellulaire), ce qui relance l'intérêt pour l'if comme source d'anticancéreux dans le traitement du cancer de l'ovaire, du sein, et du poumon "non à petites cellules" (celui des fumeurs). Mais encore une fois se pose l'épineux problème d'approvisionnement : il faut abattre six arbres centenaires pour obtenir 2 g de taxol. Pour l'ensemble des USA, il fallait 25 kg de taxol, ce qui pouvait entraîner la disparition de l'if. Aussi, soit on réussissait la synthèse totale de cette molécule complexe, mais généralement les structures chimiques aussi complexes, même en cas de réussite, entraînent une extrapolation industrielle difficile, (la synthèse au laboratoire a finalement pu aboutir, après plusieurs années d'efforts, en 1995 grâce au formidable travail de trois équipes de chimistes, celles de Nicolaou, Danishehsky et Liu), soit il était possible de faire une hémi-synthèse à partir d'un précurseur naturel, ce qui a été effectivement réalisé avec la 10-désacétylbaccatine III. Encore fallait-il trouver ce précurseur.

À Gif-sur-Yvette, en 1978, des ifs européens, *taxus baccata*, sont abattus pour le percement d'une route. Les chercheurs de l'institut de substances naturelles (CNRS) récupèrent toutes les parties possibles des ifs, et, dans les aiguilles (source renouvelable), ils isolent un précurseur, la 10 desacétylbaccatine III en quantité de 1g/kg. En greffant par synthèse chimique une petite molécule assez simple (acide cinnamique), le Taxol et des dérivés très proches chimiquement dont le Taxotère ont pu être obtenus. Actuellement, des espèces d'ifs chinois *taxus chinensis* et *taxus yunnanensis* sont beaucoup plus riches en Taxol que *taxus brevifolia* et sont aussi utilisés pour son obtention.

$$\begin{array}{c} \text{NHCOC}_6\text{H}_5 \\ \text{HO} \\ \text{O} \\ \text{III} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{O} \\ \text{C}_6\text{H}_5 \\ \end{array}$$

Qu'une molécule d'origine naturelle possède des propriétés biologiques intéressantes ne va pas en faire obligatoirement un médicament; par exemple, trop de propriétés pharmacologiques présentes simultanément ne permettent pas une utilisation simple. Ainsi, la forskoline, extraite d'une herbe indienne, coleus forskholii, a plusieurs cibles dans l'organisme

humain. Elle n'a pu devenir un médicament, mais elle a néanmoins permis d'élucider des mécanismes enzymatiques. La strychnine est un stimulant du système nerveux central mais à dose plus forte (qui n'est toutefois pas encore très élevée), c'est un poison violent. D'autres effets secondaires font que certains composés naturels ne sont pas développés jusqu'au stade de médicament. La girolline extraite de *pseudaxinyssa cantharella*, antitumoral original d'origine marine qui inhibe la synthèse des protéines au niveau du ribosome, n'a pas dépassé la phase 1 car très hypotenseur. La vincamine extraite de la petite pervenche *vinca minor* étudiée en circulation cérébrale a donné naissance au RU 24722 stimulant du SNC, mais présentant une toxicité hépatique. L'ellipticine extraite d'un arbre *Ochrosia*, antitumoral, possède une toxicité cérébrale. Ces échecs ont condamné ces séries au niveau industriel, même si le chimiste aurait pu les améliorer.

Des sources naturelles autres que les plantes peuvent conduire à des médicaments. Ainsi, la mer et les océans recèlent de nombreux composés actifs, mais souvent en quantité encore plus faible que dans les plantes. Des promesses existent néanmoins ; ET-743 est un nouvel anticancéreux en cours de développement, composé extrait d'un tunicier sauvage *ecteinascidia turbinata* vivant dans la zone caraïbe et méditerranéenne. Parmi les composés marins ayant un fort potentiel de développement, le péluroside A, macrolide isolé en 2000 par Northcote à partir d'une éponge de Nouvelle-Zélande (*mycale hentscheli*), inhibe la croissance de diverses lignées cellulaires cancéreuses à des concentrations nanomolaires. La conotoxine (SNX-111) isolée de Conus magnus a une activité supérieure à celle de la morphine, sans phénomène d'accoutumance. Ce dérivé est un peptide composé de 25 aminoacides avec trois liaisons disulfures qui agit en bloquant les canaux calciques du type N. Il est actuellement commercialisé sous le nom de Prialt en tant qu'analgésique. D'autres composés comme la Dolastatine 10 et la Bryostatine extraits de *bugula neritina* sont en cours d'étude.

Un autre aspect très important que je n'aborderai pas qui concerne la médecine traditionnelle avec les extraits de plantes comme le millepertuis, l'aubépine, qui sont très utilisées, notamment en Allemagne, où l'action de la plante est une action tamponnée, car plusieurs composés chimiques qui constituent l'extrait conduisent à l'effet recherché (anti-stress, détente...).

Pendant plusieurs milliards d'années, la nature a pu façonner un nombre considérable de molécules qui défie l'imagination et qui est le reflet de la biodiversité. Il y a près de 300 000 espèces de plantes et on en a exploré à peine 15 %, ce qui laisse encore la place à de nouvelles découvertes. Mais cette exploration/exploitation doit se faire de façon raisonnée pour ne pas piller et détruire, par là-même, les espèces. Le patrimoine végétal doit être absolument préservé dans sa diversité et son étendue. Les forêts tropicales et équatoriales occupent environ 7% de la surface du globe mais abritent 75% des espèces végétales. Actuellement, plus de 25% des médicaments sont issus directement ou indirectement de composés naturels.

Un autre aspect éthique est de savoir à qui appartiennent les nouvelles molécules issues d'extraction de plantes dont le biotope naturel est sur le territoire de tribus indigènes. Depuis la conférence de Rio, la biodiversité doit être officiellement préservée; de nombreuses espèces meurent à jamais, la forêt tropicale se réduit trop rapidement, faisant disparaître flore et faune inconnues. La convention de Rio reconnaît la souveraineté des États sur la diversité biologique qui est sur leur territoire. Entre la plante utilisée par quelques-uns et le futur médicament, il y a une longue course d'obstacles où la communauté scientifique et industrielle s'investit. Il faut donc que les retombées financières soient justement partagées et que les communautés locales qui ont permis de connaître la plante et de protéger son environnement ne soient pas oubliées.

L'avenir

Il faudra continuer à étudier de nouvelles espèces selon des critères ethnopharmacologiques et chimiotaxonomiques, avec identification précise de la plante et parties de la plante à extraire au moyen de solvants polaires et moins polaires. L'amélioration des techniques de séparation et de détermination de structure entraîne un gain de temps et de sensibilité qui permettra de tester un grand nombre d'extraits.

Il y a une quinzaine d'années, les scientifiques ont commencé à effectuer des transferts de gènes sur des plantes simples (tabac, pomme de terre) pour leur faire produire par exemple des protéines ; des recherches pour favoriser la formation d'alcaloides (métabolites secondaires) sont en cours, ce qui ne va pas sans problèmes environnementaux.

BIBLIOGRAPHIE

Références générales :

Biofutur juin 1998.

Dewick P.-M., Medicinal Natural Products, Wiley (1998).

Hostettmann K. et al., Chimia, 1998, 52, 10.

Laszlo P., Le Savoir des plantes, Ellipses, 1999.

Meyer P., La Révolution des médicaments, Fayard (1984).

Newman D.-J., Cragg G.-M., Snader K.-M., Natural products as sources of new drugs over the period 1981

Pelt J.-M., Les Langages secrets de la nature, Fayard (1997).

Pour la science, novembre 1997.

Potier P., Le Magasin du Bon Dieu, J.C. Lattès (2001).

Sévenet T., Plantes, molécules et médicaments, CNRS éditions 1994.

Wichtl M. et Anton R., Plantes thérapeutiques, Tec & Doc (Paris) (1999).

2002. Journal of Natural Products, 2003, 66, 1022-1037.

Site internet de l'Institut de Recherche et Développement : http://www.ird.fr/

Références spécialisées

Faye et al, Médecine/Sciences, 2001, 17, 869.

Nicolaou K.-C. et al, Nature, 1994, 367, 630.

Stork G. et al, J. Am. Chem. Soc., 2001, 123, 3239.

Potier P. L'actualité chimique, 1995, 5.

DÉBAT

Dominique Schaefer: Vous avez très clairement exposé quelle a été historiquement et quelle est encore l'utilisation directe de certaines substances issues des plantes comme médicaments; vous avez aussi évoqué la synthèse à des fins pharmaceutiques par les chimistes de molécules à partir ou sur le modèle de ces substances. Quelles sont aujourd'hui les parts respectives dans l'industrie de la pharmacie des médicaments produits selon ces principes et de ceux de conception purement artificielle ?

Jean-Yves Mérour: Dans les 30 médicaments les plus utilisés dans le monde, il y a environ 30% de médicaments d'origine naturelle ou mimant les activités d'un produit naturel et 50% d'origine synthétique obtenus par conception raisonnée.

Jean-François Lacaze : Y a-t-il des espoirs de détecter dans la flore européenne (espèces autochtones ou introduites) des nouvelles molécules intéressantes ?

Jean-Yves Mérour : Oui, même si la probabilité est plus faible que dans la flore équatoriale. Par exemple, dans les écorces de bouleau, on trouve de l'acide bétunilique qui a des activités antitumorales.

Gaston Souliez : 1) Vous avez dit que 270 000 espèces végétales avaient été inventoriées, sur un total de 300 à 500 000. Comment peut-on évaluer ce total d'"inconnues" ?

2) Vous dites que la déforestation provoque la disparition d'espèces. Sait-on si ces espèces disparaissent de la zone déforestée ou de l'ensemble de la planète ?

Jean-Yves Mérour: 1) Il est toujours difficile d'extrapoler ; on peut prendre la valeur basse de la fourchette (300 000) si on est optimiste. Il y a des zones du globe, notamment certaines forêts amazoniennes peu connues, dont on peut estimer en fonction de sondages sur des surfaces limitées le nombre total d'espèces pour l'ensemble de la forêt. D'autre part, même pour les zones explorées, toute la canopée est quasiment inconnue et les rares expéditions scientifiques montrent que celle-ci est riche en nouvelles espèces.

2) Je ne suis pas botaniste mais les plantes notamment tropicales ont un biotope spécial. Si vous détruisez ce biotope, elles vont disparaître. Si ce biotope est unique sur la planète, la plante disparaîtra de façon définitive. C'est le cas des espèces endémiques de Madagascar.

Bernard Bonneviot: La meilleure approche ne serait-elle pas de pousser l'étude comparée des physiologies des animaux, des insectes et des végétaux pour améliorer les fonctions animales, en utilisant des moteurs de fonctions du végétal ou des insectes.

Jean-Yves Mérour : Si j'ai bien compris votre question, il est vrai que l'amélioration de la connaissance d'espèces différentes ne peut que contribuer à trouver de nouvelles approches thérapeutiques.

Michel Monsigny : La culture de cellules végétales à l'échelle industrielle (très grande échelle) a-t-elle un avenir ?

Jean-Yves Mérour: Au niveau de la recherche, c'est incontestable. Par contre au niveau industriel, la culture en plein champ pose des problèmes d'acceptabilité au niveau de la population. Mais dans un avenir proche, il ne sera pas nécessaire de cultiver la plante entière ; on travaillera dans des bioréacteurs, ce qui devrait améliorer son image grand public.

Pierre Bonnaire : L'origine du "chikungunya" est-elle due à un phénomène qui s'est passé au Pérou-El Chicon ?

Jean-Yves Mérour: Le chikungunya est une maladie infectieuse virale transmise par des moustiques du genre *Aedes*; (*albopictus et aegypti*). Le nom d'origine bantoue signifie la maladie de l'homme courbé. Elle provoque de très fortes douleurs articulaires. Il n'existe pas de médicaments. Le paludisme est une maladie parasitaire propagé à La Réunion par d'autres types d'insectes, comme les *Anophèles*.

Christian Froissart: Vous avez fait une présentation très rationnelle du chercheur sur sa paillasse devant son ordinateur qui part d'une clé à résoudre. Mais est-ce que sur le plan professionnel, la recherche botanique a encore une place importante ?

Jean-Yves Mérour Ma réponse sera nuancée. Il y a des modes. Dans les années 90, l'industrie pharmaceutique avait délaissé l'étude des produits naturels. On croyait à la chimie combinatoire qui permet d'obtenir des milliers de composés synthètiques très rapidement qui pouvaient être évalués aussi très rapidement grâce à des robots spécialisés (criblage à haut débit). Les résultats en terme de nouveaux médicaments se sont révélés décevants par suite d'une certaine uniformisation des structures chimiques. En outre, les problèmes d'approvisionnements en produits naturels sont importants, si on veut soigner la population mondiale.

Par contre, les molécules d'origine naturelle possèdent des structures chimiques originales et intrinsèquement disposent d'un potentiel thérapeutique plus important. Les moyens d'analyse des différents extraits s'étant considérablement développés (gain de temps, sensibilité, faibles quantités nécessaires), il y a un certain renouveau vers les produits naturels, mais ce n'est plus l'axe prioritaire de recherche de nouveaux médicaments.

LE BESTIAIRE DES NATIONS DANS LA PRESSE ILLUSTRÉE SATIRIQUE 1850-1940¹

Jean-Pierre Navailles

RÉSUMÉ

Tout comme dans les fables de La Fontaine ou les contes de Perrault, les animaux représentent souvent autre chose qu'eux-mêmes dans la presse satirique. Sous le crayon des caricaturistes les personnages célèbres peuvent prendre l'aspect d'un paon, d'un vautour ou d'un âne, liste non limitative. Il en va pareillement pour les Etats nations avec le coq gaulois, le lion britannique, l'ours russe, l'aigle américain, le dragon chinois, etc. Cette ménagerie internationale sert à traduire graphiquement les épreuves de force dans lesquelles s'engage tel ou tel pays pour marquer son territoire et sa zone d'influence. À cette animalisation, disons traditionnelle, s'en ajoute une autre qui s'affranchit des codes généralement admis pour illustrer, avec plus de virulence, la bestialité dont sont empreints les rapports des nations entre elles. La "jungle" se bestialise en même temps qu'elle se mondialise. Et pour reprendre la formule selon laquelle « l'homme est un loup pour l'homme », on peut se demander si en fin de compte le loup ne serait pas en droit de se plaindre de la comparaison.

৵৵৵৵

Il suffit de prendre Jean de La Fontaine ou Charles Perrault à témoin, pour constater que les animaux représentent souvent autre chose qu'eux-mêmes dans les fables et les contes. C'est tout aussi vrai dans la caricature.

Sous l'aspect d'un paon, d'un vautour, ou d'un âne – liste non limitative – ce sont les célébrités et les grands de ce monde, que les dessinateurs satiriques s'amusent à croquer et tourner en dérision. Punch (26-7-1899) transforme les MPs, députés anglais, en oiseaux de bassecour ou spécimens de la faune marine (Punch Almanach, 1901). L'Assiette au Beurre (5-4-1909) métamorphose leurs collègues français en animaux de ferme parmi lesquels figure un coq noir perché sur le dos de Marianne, elle-même déguisée en vache laitière. Le volatile représente Gratien Candace, instituteur et petit-fils d'esclave, qui sera élu député de la Guadeloupe en 1912, avant de devenir sous-secrétaire d'État aux Colonies, puis vice-président de la Chambre des députés.

De même, le renversement des rôles entre les humains et les animaux est un procédé satirique auquel recourent volontiers les imagiers. Ainsi dans le contexte de la loi (1904-1905) de séparation des Églises et de l'État mise en œuvre par Émile Combes, ce sont les animaux qui se rendent au zoo pour observer le curé dans sa cage, tel le représentant d'une espèce menacée. Image que publie *Les Corbeaux*, illustré anticlérical du début du XX^e siècle.

_

¹ Séance du 18 octobre 2007.

Les nations occupent, elles aussi, une place de choix dans le bestiaire satirique. Et c'est à elles que nous allons nous intéresser ici. Si les diverses nations sont facilement identifiables grâce à l'animal qui leur sert de symbole, il est parfois plus malaisé de démêler l'écheveau des relations entre états. Tout en décrivant cette ménagerie internationale, je m'efforcerai donc de décrypter les indices graphiques qui font sens, au regard de l'actualité du moment. Dans un second temps, nous nous attacherons aux libertés prises avec la symbolique traditionnelle qui associe, par exemple, le coq, le lion, et l'ours, respectivement à la France, la Grande-Bretagne, et la Russie. Ce qui nous amènera à nous interroger sur l'utilisation sélective que fait la caricature du monde animal. Cette utilisation est-elle valorisante, comme en héraldique, laquelle choisit les animaux pour les qualités dont ils sont porteurs ? Se révèle-t-elle au contraire dépréciative, et, dans l'un ou l'autre cas, pour qui et pourquoi ?

I. Le coq et le lion

Commençons par l'animal emblématique qui nous est le plus familier, à savoir le **coq gaulois**. En 1903, par exemple, le coq au bonnet phrygien est serré de près par la louve romaine, emplumée comme un bersaglier, et par le lion britannique coiffé d'une toque militaire en forme de boîte à pilules (*Le Petit Journal*, 9-8-1903, cf. Figure 1)². L'ours russe qui représente l'allié de la France se tient en retrait, tout en observant ces travaux d'approche à la jumelle. Apparemment, ce n'est pas pour faire un mauvais sort au gallinacé que les deux prédateurs, au premier plan, entonnent le refrain : "*Viens Poupoule! Viens!*", très en vogue à l'époque. Nous sommes, il est vrai, en pleine résurgence de l'entente cordiale, depuis qu'Édouard VII a conquis l'opinion française pendant sa visite officielle à Paris, en mai 1903.

Mais au cours des décennies précédentes les relations franco-britanniques s'étaient souvent révélées difficiles. Et selon la conjoncture la presse étrangère avait montré le coq, tantôt dressé sur ses ergots, tantôt déconfit et la crête basse. Après l'attentat d'Orsini contre Napoléon III, en 1858, s'était développée en France une virulente campagne de presse contre la Grande-Bretagne d'où les comploteurs avaient fomenté leur action. Ainsi put-on lire dans *Le Moniteur* (31-1-1858) des diatribes de ce style : "Que les misérables sicaires, agents subalternes de pareils forfaits, reçoivent le châtiment dû à leur crime abominable, mais aussi que le repaire infâme où s'ourdissent d'aussi infernales machinations soit détruit à tout jamais !". Invective dont se sert *Punch* (13-2-1858) comme légende de son dessin intitulé "*Cock-a-Doodle-Doo !*". Loin de s'en effaroucher, le journal satirique tourne en dérision les cocoricos vengeurs des va-t-en-guerre français. De même, quand la France annexe le Laos, en 1893, l'illustré allemand *Lustige Blätter* fait d'une pierre deux coups en raillant la fanfaronnade du coq gaulois et le dépit de John Bull, qui personnifie son rival anglais.

Au terme de la grave crise de Fachoda, le coq se trouve en revanche mis en cage par John Bull, comme un vulgaire poulet (*Moonshine* reproduit dans *Le Rire*, 19-11-1898). Coq, poule ou poulet, l'ambiguïté est d'ailleurs exploitée par les caricaturistes français et étrangers : rappelons la rengaine "*Viens Poupoule! Viens!*" à l'adresse du coq gaulois qui semble aucunement s'en offusquer. En d'autres circonstances la France est représentée comme la poule aux œufs d'or pour les emprunts étrangers (*Le Rire*, 28-5-1905), dont au demeurant certains laisseront aux petits porteurs français le souvenir amer de s'être fait plumer. Ambiguïté, disais-je, qu'illustre particulièrement bien une caricature de *Kladderadatsch* du 25 juin 1933. On y voit côte à côte le coq incarnant le militarisme français, aux yeux de l'illustré allemand, et la poule baptisée Marianne qui protège ses poussins : la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, etc. À tort ou à raison, toute cette basse-cour ne semble rien craindre du félin alangui qui guigne les volatiles du coin de l'œil. L'*Union Jack*, qui sert de touffe à sa queue, indique bien évidemment qu'il s'agit du lion britannique, à qui nous allons nous intéresser maintenant.

Le lion : Après l'invasion de l'Italie par la France et l'annexion de Nice et de la Savoie en 1859, le lion britannique traite par le mépris les jappements du *French poodle* de Napoléon III. Le "Bow Wow!", le "ouah!ouah!", du caniche, tout comme les cocoricos, le laisse de marbre. Ailleurs le roi des animaux regarde avec fierté défiler ses légions de lionceaux, (Punch, 28-2-1885).

_

² Les figures sont réunies à la fin du texte.

Non content de s'être taillé un empire colonial à l'échelle de la planète, le lion britannique table sur sa force physique pour contrecarrer les visées expansionnistes des autres grandes puissances. "Pas touche!", lance-t-il à l'intention de l'ours russe pour le dissuader de mettre la patte sur l'Afghanistan (Punch, 14-3-1885, cf. Figure 2) – déjà, serait-on tenté d'ajouter.

Et pourtant, les caricaturistes étrangers ne se lassent pas de tourner le roi des animaux en dérision. Même les cousins d'Amérique font des gorges chaudes de la peur panique qui s'est emparée du carnivore, à l'idée terrifiante qu'un tunnel sous la Manche puisse servir de voie d'invasion au coq gaulois. *Puck* (25-7-1883), dont est extraite l'image en question, fait écho à la levée de boucliers qu'a suscitée en Grande-Bretagne le projet de creuser une galerie sous-marine entre Sangatte et Shakespeare Cliff. Les militaires britanniques n'ont pas été les moins ardents des adversaires du tunnel, et c'est l'un d'eux, l'illustre général Wolseley que l'on voit battre en retraite à califourchon sur le félin qui s'enfuit ventre à terre.

Peureux mais aussi douillet, le lion rugit de douleur quand l'oncle Sam tape du pied et lui marche sur la queue (*Judge*, 9-4-1892). L'image fait référence à la brouille entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet de la pêche aux phoques dans la mer de Behring. Couard, douillet, le lion est de surcroît présenté comme vénal. Quand il montre les dents, pour l'empêcher de mordre il suffit d'y mettre le prix (*Simplicissimus*, 14-3-1905).

C'est assurément pen-dant la guerre des Boers que la presse internationale se montre la plus sarcastique à l'égard de la Grande-Bretagne, et de l'animal qui symbolise sa puissance militaire. Le lion, qui ne devait faire qu'une bouchée de ses adversaires, se trouve sévèrement étrillé par la résistance des Boers, qu'incarne un taureau au masque de leur chef, Kruger. Sur l'image du *Petit journal* (19-11-1899), figurent comme autant de spectateurs les soldats de divers pays qui se tiennent en retrait, mais ne perdent pas une miette de cette lutte sans merci et des revers que connaît le corps expéditionnaire anglais en Afrique du sud. Pour illustrer lui aussi le conflit *Punch* (1899) emprunte à la corrida. John Bull, de par son nom, joue le rôle du taureau à qui Kruger plante des banderilles. Le *Judge* américain (reproduit dans *Le Rire*, 24-3-1900, cf. Figure 3) consacre une double page au même sujet, et comme dans *Le Petit Journal* le lion britannique se fait embrocher, mais cette fois par un sanglier. Notons au passage que la jungle se mondialise, dans cette scène où se côtoient les principales icônes de la planète animalière. Et quand l'Angleterre finit par l'emporter sur les Boers, sa victoire n'inspire que des sarcasmes. Le roi des animaux a réussi à terrasser une souris (*Le Petit Marseillais*, 10-6-1900).

Au siècle suivant, singulièrement pendant la première guerre mondiale, les illustrés allemands réserveront les pires avanies aux animaux fétiches de leurs ennemis, à commencer par le lion britannique. S'ils le montrent conquérant, c'est uniquement aux dépens de ses propres alliés, pour rappeler assez perfidement que de longue date les Anglais ont aimé prendre leurs quartiers dans la ville de Calais (*Ulk*, 30-7-1915). Le plus souvent le lion est tourné en ridicule à l'occasion des revers que peuvent subir les Britanniques. Pour marquer leur défaite face aux Turcs à Kut-al-Amaria, le *Simplicissimus* (16-5-1916) représente un cavalier ottoman qui traîne le piteux animal à "*l'écorche-cul*", comme dirait Rabelais, avant de faire une descente de lit de celui qui était le roi du désert. On peut trouver des références littéraires dans les dessins proprement dits, par exemple à l'œuvre de Cervantès (*Kladderadatsch*, 16-5-1915). Le coq, le lion, et l'ours se trouvent aussi éclopés et déconfits que Don Quichotte, après leur attaque contre le moulin à vent qui symbolise la coalition germano-turco-austro-hongroise. Moulin dont les ailes sont aussi tranchantes que des baïonnettes.

Ce sont là quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, qui relèvent de la propagande de guerre à laquelle se livrent les belligérants. Et les victimes toutes désignées en sont le coq (*Ulk*, 5-5-1916) et le lion (*Kladderadatsch*, 14-4-1918), du point de vue allemand ; l'aigle germanique, du point de vue des alliés (*Le Rire*, 6-5-1916).

Pour en terminer avec le lion, arrêtons-nous sur une caricature allemande qui date de la seconde guerre mondiale (*Lustige Blätter*, 23-4-1942). L'illustration renvoie au célèbre discours prononcé par Churchill, le 13 mai 1940. En ces jours sombres, Churchill annonçait à ses concitoyens qu'il n'avait rien d'autre à leur offrir que "du sang, de la peine, des larmes et de la

sueur". Le prenant au mot, le *Lustige Blätter* insinue que le lion "a l'estomac trop délicat pour supporter un tel cocktail", autrement dit que le peuple britannique n'est pas prêt à relever le défi. La suite du conflit, nous le savons, allait apporter la preuve du contraire.

Passons à deux autres spécimens de la ménagerie internationale.

II. L'ours et l'aigle

L'ours: Au même titre que le coq et le lion, l'ours pour la Russie et l'aigle pour l'Amérique méritent de figurer dans cette galerie de portraits animaliers. L'ours russe que nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer ne bornait pas ses visées expansionnistes à l'Afghanistan. Punch (9-4-1853) le montre qui étreint la Turquie entre ses pattes puissantes. Au reste le plantigrade n'est pas le seul à lorgner du côté des Dardanelles, le lion britannique aussi, comme l'illustre Puck (30-7-1884). Punch et Puck jouent sur la polysémie du vocable anglais: Turkey (Turquie) et turkey (dinde). Par la suite on allait voir la volaille turque troquer la chéchia pour le casque à pointe, quand le régime des jeunes Turcs prit l'Allemagne de Guillaume II pour modèle (Punch, 5-10-1910), d'où la présence du kaiser, facilement reconnaissable à son uniforme et sa moustache en croc. Celui-ci fait office d'instructeur pour apprendre à la dinde comment marcher au pas de l'oie (goose step, en anglais).

L'ours russe se signale par sa force et sa férocité. Et seule Marianne semble en mesure de l'amadouer à l'aide de friandises. Un journal italien représente le président Félix Faure qui s'abrite derrière elle, pour inviter le tsar Nicolas II, en 1896 (Il Coglione reproduit dans Le Rire, 24-10-1896, cf. Figure 4). Ajoutons incidemment que le dressage de fauves implique un dompteur. Rôle que les illustrés dédient à des figures politiques de premier plan comme Bismarck que l'on voit aux prises avec l'ours russe, tandis que le coq ou plutôt l'aigle impérial porte la patte en écharpe depuis la défaite de Sedan (La Madeja Politica, Barcelone, 3-10-1874). Dans Punch, c'est Disraeli qui fait office de dresseur d'animaux. Mais à la différence du "chancelier de fer", Disraeli se tient prudemment à l'extérieur de la cage (Punch, 29-6-1878). Sans doute parce que le Premier ministre anglais table sur la diplomatie en coulisse plutôt que sur l'affrontement entre le lion britannique et l'ours russe, lors du congrès de Berlin en juin juillet 1878. Ainsi qu'on l'a déjà vu, c'est parfois à une figure emblématique comme Marianne qu'échoit le rôle de dompteur, en l'occurrence de dompteuse (Kladderadatsch, 23-7-1933 et Simplicissimus, 1934).

Pour en revenir à l'ours russe, son traitement graphique peut changer de manière radicale, selon qu'il incarne une nation alliée ou bien un pays ennemi. Ainsi dans *Le Rire* (28-4-1914), l'animal est-il doté de mains pour jouer aux cartes avec son amie Marianne. Les doigts, la bipédie, le costume, l'expression malicieuse, tout contribue à donner une figure humaine à cet ours. Ours musicien, qui, par un renversement des rôles, fait danser son allié français au son du violon (*Puck*, 1904). En revanche, dans le *Kladderadatsch* (5-9-1915, cf. Figure 5), le plantigrade porte un anneau dans le nez, comme un animal de foire. Et il retrouve ses pattes et ses griffes – du moins à l'avant - car, ironise l'illustré berlinois, l'offensive allemande l'a coupé en deux, à l'image de la monture du baron de Münchhausen.

De même, dans la presse contemporaine, l'ours apparaît-il tantôt comme un gentil *Teddy bear*, tantôt comme une bête féroce (*Herald Tribune*, 2-5-2007). Surtout quand il menace de couper l'approvisionnement en gaz de l'Europe occidentale (*The Economist*, 16-2-2006).

Venons en maintenant à l'animal qui figure sur le sceau des États-Unis d'Amérique.

L'aigle: En comparaison de ses alter ego du vieux continent, l'aigle U.S. (*Puck*, 29-6-1904), enregistre un assez faible taux d'occurrences, y compris dans les caricatures d'outre-atlantique. Manifestement, les dessinateurs satiriques lui préfèrent l'oncle Sam ou Columbia, comme figures emblématiques des États-Unis. La raison en est peut-être que l'aigle de l'Amérique présente un risque de confusion avec ses congénères européens, sauf quand ces derniers sont bicéphales, comme pour l'empire austro-hongrois ou la Russie (*L'Assiette au Beurre*, 30-10-1909). Les graphistes prennent donc soin de lever toute ambiguïté, par exemple à l'aide d'un phylactère,

d'une banderole, que l'oiseau tient dans son bec, d'un blason, ou bien d'habits – haut de forme, petit gilet ou pantalon à rayures – qui rappellent ceux de l'oncle Sam (*Judge*, 9-2-1889).

Parfois l'oncle Sam n'a d'un aigle que le bec, comme dans une double page de *Puck* (18-1-1888). Il incarne ici le commerce américain qui tente de prendre pied sur la carte du monde. Pour y parvenir il faut arracher les échanges mondiaux des griffes du lion britannique, que les députés américains tirent par la queue. De famélique l'aigle devient obèse, pour évoquer le poids économique que prennent rapidement les États-Unis (*Life* reproduit dans *Le Rire*, 5-10-1901, cf. Figure 6). Leur surpoids de l'avis de l'ours russe et du lion britannique, qui tels Cassius trouvent ce nouveau César trop gros à leur goût.

Du reste l'aigle n'est pas le seul à souffrir de surcharge pondérale, comme l'atteste le lion britannique. Pour l'illustré berlinois, *Lustige Blätter* (reproduit dans *Le Rire*, 16-11-1901), le gros ventre du félin traduit la véritable boulimie coloniale de la Grande-Bretagne, qui s'est taillé la part du lion sur tous les continents. Et la "*magnanimité*" dont il est question dans la légende concerne bien évidemment, non pas les victimes du prédateur mais ses rivaux, à qui, une fois rassasié, il accepte de laisser un ou deux os à ronger.

Si l'on en croit la presse allemande, l'aigle U.S. n'est pas plus magnanime que le lion, y compris avec ses propres alliés. Pendant le second conflit mondial – c'est de bonne guerre - le *Kladderadatsch* (2-4-1944) montre l'oiseau de proie en train de tordre le cou au coq gaulois. Mais, par une sorte de glissement morphologique, le rapace tient plus ici du vautour que de l'aigle.

J'en viens maintenant aux diverses représentations animales de l'empire du Milieu, jusqu'ici absent de ce bestiaire.

III. La Chine caméléon

Afin d'éviter toute fausse interprétation, disons d'emblée que ce titre ne signifie pas que la Chine a des talents de mimétisme, mais qu'elle apparaît comme la plus protéiforme des nations dans la caricature. Ainsi la voit-t-on figurer alternativement sous l'aspect d'un dragon, d'un tigre, d'un hibou, ou d'une tortue, selon les époques et la conjoncture internationale.

De fait, la Chine a longtemps été représentée comme un dragon de pacotille dans les caricatures occidentales. L'animal symbolise par exemple l'immigration chinoise que l'oncle Sam rejette à la mer, avec l'Exclusion Act de 1888, parce qu'il la juge trop envahissante (The Wasp, 29-9-1888). Puck (reproduit dans Le Rire, 8-9-1900) montre les charognards en train de se disputer la dépouille du dragon chinois. Le magazine américain illustre ainsi l'intervention des puissances étrangères à Pékin, sous prétexte de protéger leurs légations et de réprimer la révolte des Boxers. Pour l'illustré allemand Kladderadatsch (22-7-1900), l'empire du Milieu est une marmite bouillante que touillent tous les gâte-sauces de la terre. Dans un registre voisin, le même journal (Kladderadatsch, 19-8-1900) assimile les pays européens et le Japon à une meute de roquets, qui profitent de l'assoupissement du maître rôtisseur pour mettre la Chine à la broche. John Bull – car c'est de lui dont il s'agit – se désintéresse alors de la Chine, trop occupé qu'il est par sa guerre en Afrique australe. Ajoutons à propos de la Chine qu'elle apparaît, soit comme un gibier qui se fait dépecer, soit comme un "gâteau" qu'on découpe et dont on se dispute les morceaux. Ainsi John Bull a bien l'intention de ne pas laisser aux autres sa part du "gâteau" chinois, dès qu'il en aura fini avec l'amer bouillon du Transvaal (La Réforme, Bruxelles, 11-6-1900). Le temps pour lui de se laver les mains, qu'il a encore toutes tachées du sang des Boers, et il pourra passer "d'une curée à l'autre", pour reprendre le titre du dessin (Ibid. 17-6-1900). La femme boulotte qui lui tend un linge pour s'essuyer, ce n'est autre que Victoria dans l'emploi de lady Macbeth. Victoria que l'on retrouve aux côtés du kaiser, du tsar, de Marianne, et du mikado, qui se chamaillent pour obtenir la plus grosse part du "gâteau" chinois, malgré les hauts cris du mandarin (Le Petit Journal, 16-1-1898, cf. Figure 7). Encore ce dernier peut-il s'estimer heureux de ne pas faire en personne les frais du festin (Le Charivari, 18-6-1900).

À l'évidence, la Chine représente une proie, bien plus qu'un prédateur dans l'iconographie satirique de l'époque. Sauf quand ses ressortissants sont eux-mêmes perçus comme

des envahisseurs, certes pacifiques, en tant que travailleurs immigrés. Aussi l'illustré américain *The Wasp* (1878) n'hésite-t-il pas à comparer les immigrants chinois à des nuées de criquets pèlerins, qui s'abattent sur les champs américains. Et quand il ne s'agit pas d'insectes, ce sont des sangliers qui figurent l'immigration chinoise, avec le même effet dévastateur pour les récoltes de l'oncle Sam (*Ibid*, 1880). Et manifestement il est trop tard pour endiguer l'invasion des sangliers à l'arrière-train asiate (*Ibid*, 1881).

Au cours du XX^e siècle une évolution va se dessiner dans la représentation de la Chine, mais de façon très progressive. Au cours de l'entre-deux-guerres, elle reste la tortue géante qui continue de s'appuyer sur la béquille de la tradition (*Le Rire*, 29-11-1924, cf. Figure 8). Comme elle menace de s'écrouler, à l'instar de ses monuments, les puissances étrangères (l'ours russe, Marianne, John Bull, l'oncle Sam) préfèrent prendre la poudre d'escampette, avant d'être pris sous les décombres. Et quand la Chine revêt l'aspect d'un volatile, ce n'est pas un aigle mais un oiseau nocturne. L'approche du printemps a beau déclencher un joyeux charivari dans la volière internationale, elle est la seule à ne pas s'ébrouer (*Kladderadatsch*, 5-6-1927). La Chine apparaît ici sous la forme d'un hibou qui s'obstine à dormir, malgré le remue-ménage de ses congénères.

Depuis, nous le savons, la Chine s'est réveillée. De tortue ou bien de hibou, elle est devenue ou redevenue tigre ou dragon. Dragon capable de tenir tête à l'ours russe (*Kladderadatsch*, 4-8-1929), tortue en passe de griller la politesse au lièvre. Quelques caricatures, qui en cela étaient prémonitoires, avaient laissé présager le décollage de la Chine. En 1885, *The Wasp* utilise une allégorie pour dénoncer le "péril jaune", sous la forme du bébé tigre qui devient grand. Le petit animal que la famille américaine a accueilli dans son giron, une fois adulte, se retourne contre ceux qui l'ont nourri. En d'autres termes la main-d'œuvre immigrée est une menace en puissance pour l'emploi de l'ouvrier américain. Et la mise en garde est assez claire : le fauve chinois n'a rien d'une peluche. Gare à son appétit de carnassier!

Dans la même veine, *Judge* (reproduit dans *Le Rire*, 22-6-1901) montre le géant chinois qu'un guerrier athénien figurant l'Europe, tient à l'attache comme une bête de somme. L'oncle Sam, dubitatif, observe la scène et formule ce commentaire au demeurant peu flatteur pour l'Europe, traitée de pygmée : " l'Hercule chinois ne manquera pas de se libérer du licou, dès qu'il aura pris conscience de sa propre force. "

Par les nombreuses métamorphoses qu'a connues sa représentation animale, la Chine constitue un cas exemplaire, mais qui n'est pas unique. Élargissons donc notre champ d'investigation aux caricatures dans lesquelles le dessinateur s'affranchit de la symbolique habituelle, pour choisir, disons à la carte, la représentation des autres nations.

IV. Les animaux à la carte

Il ne suffit pas d'identifier le pays qui se cache derrière tel ou tel animal, pour comprendre, de prime abord, le sens d'un dessin, même si l'on devine que l'image fait référence par exemple à une fable. Ainsi le chapeau de bersaglier pour l'un, le casque à pointe et la croix de fer pour l'autre, permettent-ils de reconnaître l'Italie et l'Allemagne respectivement sous l'aspect de la grenouille et du bœuf, en première page du *Petit Journal* (30-12-1893, cf. Figure 9). Mais la grille de lecture que l'on trouve en pages intérieures n'est pas superflue pour saisir le lien entre la fable de La Fontaine et le personnage féminin – l'Italie – écrasé sous le poids des fusils, des obus, et des canons. Pour stigmatiser le rêve chimérique des Italiens d'égaler l'Allemagne en puissance militaire, *Le Petit Journal* compare leur course aux armements à l'envie suicidaire de la grenouille de se faire aussi grosse que le bœuf.

Restons au chapitre des batraciens avec cette pleine page de *Punch* (25-26-1882), dont la partie inférieure retiendra plus spécialement notre attention. Une troupe de grenouilles en armes débouchant d'un tunnel, voilà qui peut paraître énigmatique et saugrenu. Aucunement aux yeux des lecteurs de l'illustré britannique à qui s'adressait cette caricature, si on la replace dans le cadre, précédemment évoqué, de la campagne de presse contre le projet de forer un tunnel sous la Manche, au début des années 1880. Cette fois ce n'est pas le coq gaulois qui surgit du tunnel,

mais une armée de batraciens, autrement dit d'envahisseurs français, car – c'est bien connu outre-Manche – les "froggies" sont des mangeurs de grenouilles!

Parfois l'animalisation n'est que partielle. *Punch* (11-8-1860), par exemple, fait de Napoléon III une sorte d'homme loup — de loup-garou — dans le contexte de l'annexion de Nice et de la Savoie par la France, à laquelle j'ai déjà fait allusion. La peau de mouton dont il s'est revêtu pour leurrer les agnelets, ne parvient pas à dissimuler sa queue et ses pattes de loup. Et l'on voit l'ambigu personnage envoyer à Britannia, via le comte de Persigny, ambassadeur de France à Londres, un billet doux dans lequel il proteste de son innocence, alors qu'il a déjà Nice et la Savoie dans sa gibecière. Réponse du berger à la bergère, *Le Petit Journal* (20-11-1898) représente l'Angleterre — ou plutôt Albion, ce qui revient au même — sous les traits d'une mère grand aux crocs et griffes de louve, à qui Marianne en petit Chaperon rouge apporte la "galette" de Fachoda. L'illustré s'inspire du conte de Charles Perrault pour traduire en image le retrait de la mission Marchand, sous la menace d'une confrontation armée avec les Britanniques.

D'autres fois encore l'imagier joue sur les deux registres, humain et animalier, pour les besoins du scénario. Dans le dessin intitulé *Au coin du bois* (*Psst ...!* 21-5-1898), Caran d'Ache illustre les relations, ou plutôt les rivalités internationales, en termes de chasseurs et de proies. Les Anglo-américains que figurent John Bull et frère Jonathan tendent un guet-apens au coq gaulois et à son allié l'ours russe, pour les mettre à la broche. Notons au passage que le personnage masculin qui incarne les États-Unis porte tantôt le sobriquet d'oncle Sam, tantôt celui de frère Jonathan. Le second provient de **Jonathan** Trumbull, gouverneur du Connecticut, ami de Washington et franc-maçon comme lui, qui avait la réputation d'être un homme avisé dont les conseils étaient précieux.

Les métaphores que décline la presse illustrée sont si variées que les dessinateurs offrent un ou plusieurs indices aux lecteurs, comme un fanion, un sigle, ou un détail vestimentaire, afin d'éviter toute méprise sur le pays animalisé. Ainsi le drapeau frappé aux couleurs du soleil levant, indique la nationalité (nipponne) des scolopendres que l'on voit se diriger en colonnes serrées vers l'oreille de l'oncle Sam (*Kladderadatsch*, 22-11-1914, cf. Figure 10). Comme celui-ci dort à poings fermés, le réveil promet d'être douloureux. Vision assez prémonitoire de ce qui allait se produire, quelque vingt-sept ans plus tard, à Pearl Harbour. Mais la mansuétude allemande à l'égard de l'oncle Sam n'est pas totalement désintéressée. En 1914, mieux valait pour l'Allemagne que les États-Unis songent à se prémunir contre une attaque surprise japonaise, plutôt qu'à intervenir dans la guerre en Europe.

Le caricaturiste peut également utiliser le logo d'une marque commerciale en renom, afin d'établir une connivence avec son public. C'est à la célèbre réclame de Pathé-Marconi, plus connue sous son ancienne appellation "La Voix de son Maître", que fait référence Grant E. Hamilton dans le dessin qu'il consacre aux tensions opposant l'Amérique au Japon (*Judge*, 25-1-1908). Il ne s'agit plus du fox terrier devant le pavillon d'un gramophone, mais d'un canidé japonais devant une bouche à feu de l'US Navy. Le sens du message ne fait aucun doute : la voix de l'Amérique, c'est la voix de son maître.

Le choix de l'animal résulte le plus souvent des connotations qui lui sont associées. Un illustré de Stuttgart, le *Wahre Jacob* (28-4-1916, cf. Figure 11), se plaît à dépeindre l'Angleterre comme une araignée, l'"épeire diadème" précise le titre. Plusieurs 'mouches' (le Transvaal, l'Inde, le Canada, la Grèce, la France, etc.) se sont déjà laissées prendre dans sa toile, mais elle reste à l'affût de nouvelles proies. Le *Kladderadatsch* (15-10-1918) recourt au thème de l'intrusion, dont il s'est déjà servi avec les scolopendres nipponnes. Et montre, cette fois, une araignée profondément incrustée dans "*l'oreille de l'humanité*", selon le titre de la légende. L'*Union Jack* et la trogne à la John Bull indiquent clairement la nationalité de *spiderman*.

Au cours du premier conflit mondial, la presse allemande va instrumentaliser les animaux, par exemple pour taxer les Britanniques de fourberie et de faiblesse, ou les États-Unis d'hégémonie sur l'Europe. La marine marchande anglaise, dont le pavillon ressemble à celui de la Norvège, pays neutre, est caricaturée en caméléon. Cette fois il s'agit bien d'un caméléon qui utiliserait tous les subterfuges pour échapper aux attaques des sous-marins allemands (*Lustige*

Blätter, 2-1915). Ou bien encore John Bull est travesti en triton ventripotent. Mi-homme, mipoisson, on le voit assailli de tous côtés par des meutes de U-Boot, pour signifier qu'il a perdu la maîtrise des mers, en particulier dans la Manche (*Lustige Blätte*r, 16-1916). La superpuissance américaine, quant à elle, devient une pieuvre qui entraîne l'Europe vers les abysses (*Simplicissimus*, 20-8-1918).

Ailleurs, John Bull, Marianne, et l'oncle Sam, s'animalisent en vers ou chenilles, qui font leur régal de l'économie allemande – bonne poire! (*Kladderadatsch*, 3-3-1929, cf. Figure 12). Manière d'imputer à la concurrence étrangère les difficultés et le chômage que connaît alors l'Allemagne. Des parasites on passe aux prédateurs avec l'insatiable crocodile estampillé RF (République Française), qui menace d'avaler tout de go Michel, l'alter ego allemand de Jacques Bonhomme (*Kladderadatsch*, 3-6-1923), ou le boa non moins vorace, que *Kladderadatsch* (4-1-1924) montre en pleine digestion. Il s'agit du "*boa constrictor gallica*", précisent la légende, le képi et l'inscription dorsale. L'animal est repu – comme l'atteste son ventre – depuis qu'il a englouti la Ruhr et le Palatinat. Rappelons qu'en 1923 la France et la Belgique avaient envahi la Ruhr pour cause de non-paiement des réparations de guerre prévues au traité de Versailles.

L'animalisation, disons libre, offre manifestement plus de souplesse que les figures emblématiques traditionnelles pour concevoir le scénario qui est à la base du dessin et de la légende. Le coq, le lion, l'aigle, le dragon, l'ours, et les autres, y perdent leur droit d'exclusivité en matière de représentation de leur pays respectif. En revanche, la charge satirique y gagne en virulence : quoi de plus glouton, en effet, qu'un crocodile ou qu'un boa, de plus tentaculaire qu'une pieuvre, de plus destructeur qu'une invasion de criquets ? Sans parler du requin, du vampire, du rat, de la vipère, qui, eux aussi, ont mauvaise presse.

À la différence de l'anthropomorphisme qui fait de l'animal une sorte d'humanoïde à qui ne manquerait que la parole, la caricature traque la bête dans les comportements humains. Il en résulte une forme d'hybridation entre le genre humain et les espèces animales. Et des humains animalisés ou des animaux humanisés, on ne saurait affirmer, avec certitude, que ce soit les premiers qui pâtissent encore le plus du métissage. Ou pour reprendre le célèbre adage selon lequel "l'homme est un loup pour l'homme", on peut se demander si le loup ne serait pas en droit de se plaindre de la comparaison. Le loup, mais aussi les divers animaux qui font à la fois office d'emblèmes pour les nations et de boucs émissaires pour fustiger les appétits et les travers qu'elles se prêtent les unes aux autres. Manière de se défausser, en criant "haro sur le baudet".

Dans le bestiaire dont nous venons de feuilleter les pages, rares sont les images qui représentent les animaux nations vivant en harmonie dans un jardin d'Eden (*Kladderadatsch*, 13-9-1908), ou qui les montrent en train d'échanger des civilités, à l'instar du lion britannique et du kangourou australien (*Punch*, 23-8-1899 et *Ibid.*, 9-3-1904). Il est vrai que ces derniers se congratulent après un match – non pas de foot - mais de cricket, et que le *fair play* est de rigueur dans ce sport de *gentlemen*. Beaucoup plus souvent, on voit les animaux nations s'entre-déchirer dans une jungle mondiale. Chaque fois en particulier qu'éclatent des conflits d'intérêt, des rivalités coloniales, a fortiori des guerres, l'animalisation sert à démontrer que les rapports entre les pays ne sont pas exempts de bestialité. Et les journaux satiriques utilisent les mots et les animaux pour le dire, à travers le dessin et sa légende.

DÉBAT

Gérard Lauvergeon : Connaissez-vous cette carte d'Europe où chaque pays est représenté par un animal, campé plus ou moins bien dans les frontières ? Elle figurait dans les livres d'histoire de 1^{ère} et datait d'avant 1914.

Jean-Pierre Navailles : J'ai moi aussi gardé un lointain souvenir de la carte à laquelle vous faites référence. Il en existait d'autres comme celle de W.Trier ("*Karte von Europa im Jahre 1914*"), sur laquelle chaque pays est représenté par un ou plusieurs fantassins qui défendent les frontières de leur patrie respective.



VIENS POUPOULE! VIENS! Figure 1: *Le Petit Journal*, 9 août 1903

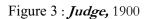


LE LION BRITANIQUE À L'OURS RUSSE : "Bas les pattes !"

Figure 2: *Punch*, 14 mars 1885



LE CHŒUR DES ANIMAUX: On nous avait ~ pourtant dit que le lion est le roi de la création





Petit !...Petit !...

Figure 4 : *Il Coglione*, 1896



LE MÜNCHAUSEN RUSSE Figure 5 : *Kladderadatsch*, 5 septembre 1915



"De quelle viande se nourrit donc notre César, pour être devenu si gros ?" (Shakespeare, *Jules César*, Acte I, Scène II.)

Figure 6 : *Life*, 1901



EN CHINE Le gâteau des Rois et....des Empereurs

Figure 7 : Le Petit Journal, 16 janvier 1898



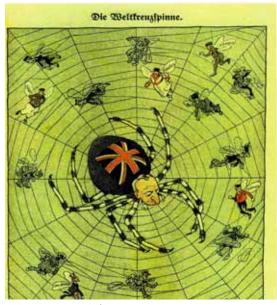
AUVE QUI PEUT! C'EST LE CHAOS A PÉKIN Figure 8 : *Le Rire,* 29 novembre 1924



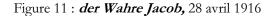
LA GRENOUILLE ET LE BŒUF Figure 9 : *Le Petit Journal*, 30 décembre 1893



VISION PRÉMONITOIRE DE PEARL HARBOUR Figure 10 : **Kladderadatsch,** 22 novembre 1914



L'ARAIGNÉE ANGLAISE TISSE SA TOILE





BONNE POIRE! L'ÉCONOMIE ALLEMANDE

Figure 12: Kladderadatsch, 3 mars 1929

DÉBAT (suite)

Michel Monsigny : Qu'en est-il de l'historique de la représentation de la France : le coq gaulois, Marianne, la grenouille ?

Jean-Pierre Navailles: Commençons, si vous voulez bien, par le coq qui, sous la Révolution, supplante les symboles traditionnels de la royauté: lion, aigle, et lys dynastique. Il n'a rien à voir avec le coq des Évangiles figurant au sommet de nombreux clochers. Cependant, à la différence des girouettes seigneuriales, le coq des églises sera en général épargné par les révolutionnaires, car on lui attribuait une influence bénéfique, un rôle protecteur, pour les citoyens. Quant à Marianne, c'est elle que la République choisit de prendre pour emblème, en 1792. Et de la faire figurer sur le sceau de l'État. Dans la représentation animalière des nations, il convient de distinguer la manière dont les pays se voient eux-mêmes et la forme sous laquelle ils sont perçus par les autres. La grenouille appartient à la seconde catégorie : elle représente par exemple la France ou l'Italie, mais dans l'iconographie étrangère.

Gérard Hocmard : Je crois savoir qu'en fait, le coq est un emblème celte. C'est la transcription graphique d'un bruit en vieil anglais et en vieux français. En vieil anglais, c'était *gallan*, chanter comme un coq (ou gueuler). Les Gallois et les Celtes avaient pour emblème le coq. Les Gaulois avaient des ailes de coq : pensez à Astérix. Cela vient de là, parce qu'ils le prenaient comme totem, parce qu'ils s'appelaient Gaulois ou Gallois et qu'il y avait un rapprochement avec *Gallan* : le peuple du coq.

Jean-Pierre Navailles : Je croyais pour ma part que "nos ancêtres les Gaulois" avaient l'alouette pour emblème, et que l'association des deux mots, coq et gaulois, provenait de leur homonymie en latin, à savoir "gallus". Mais cela sort quelque peu de ma période de référence, et je remercie le Président pour les informations très précieuses qu'il nous apporte sur ce point précis.

Jacques Pons: Je voudrais mentionner la création du mot "frog" qui veut dire grenouille. C'est un mot artificiel relativement récent. Quand je travaillais sur Swift, je voyais bien ce que les Anglais reprochaient aux Français, c'était d'être chaussés avec des sabots de bois, qu'ils appelaient "clogs". À partir de French et de clog, ils ont fait

frog, qui est la synthèse des deux mots. Les Anglais étaient très fiers d'avoir des chaussures de cuir et, pour eux, avoir des chaussures de bois était vraiment ce qu'il y a de plus misérable.

Jean-Pierre Navailles: À ceci près que les Hollandais ont été les premiers à être gratifiés par les Britanniques du surnom de "mangeurs de grenouilles", en raison de leur habitat entre terre et eau. Par la suite, en effet, le sobriquet de "frogs" ou "froggies" a servi à désigner les Français, comme l'atteste une gravure de William Hogarth intitulée "The Invasion" (1756). On y voit des soldats (français), qui se restaurent avant de s'embarquer pour envahir l'Angleterre. Leur frugal repas se compose de grenouilles qu'ils font griller en brochette sur la lame d'un sabre, devant une auberge à l'enseigne du "Sabot Royal".

Jacques Lemaignen: Est-ce que la littérature actuelle est toujours aussi nourrie en caricatures?

Jean-Pierre Navailles : La presse d'information continue de faire appel aux caricaturistes. Il suffit à cet égard de rappeler la place de choix qu'occupent par exemple les dessins de Plantu dans *Le Monde*, sans parler des journaux à vocation satirique. On peut noter cependant que les imagiers actuels se montrent beaucoup moins féroces que leurs aînés. Aucune publication contemporaine n'approche en virulence les attaques et les portraits acerbes dont étaient coutumiers *Le Rire*, *L'Assiette au Beurre*, *Le Pilori*, *Psst...!*, etc.

Gérard Hocmard: Les caricatures animales me font penser à une utilisation qui en a été faite plus récemment, non pas pour représenter des pays, mais des groupes sociaux, par le dessinateur américain Robert Crumb qui a fait une bande dessinée qui s'appelait *Fritz the Cat*. Le "cat" représente quelqu'un qui connaît la vie, donc le héros est représenté comme un chat tigré. Étant donné qu'en américain les flics sont des "pigs" (des cochons), les filles un peu faciles des "mares" (des juments) et les noirs des "crows" (des corbeaux), on voit débarquer des petits cochons roses, des juments aux lèvres peintes et des corbeaux en costards à raies voyantes, tout le monde étant aussitôt identifié. Les personnages sont identifiés au second degré en fonction du mot qui les désigne et non en fonction du dessin. Cela a beaucoup servi et a valu un gros succès au dessinateur satirique en question.

LA FISCALITE FRANÇAISE EN 2007¹

Bernard Pradel

RÉSUMÉ

Que dire de notre système fiscal en cette année charnière 2007 marquée par l'élection d'un nouveau président de la République qui a fait de la fiscalité l'un des points forts de son programme? Après un retour sur les années 2002 à 2006 pour dresser le bilan de l'action réformatrice du président Chirac et de ses gouvernements dans le domaine fiscal, on sera mieux à même de porter un jugement sur le programme fiscal de son successeur dont la réalisation a été entreprise dans les mois qui ont suivi son élection.

৵৵৵%

Peut-être certains d'entre vous se rappellent-ils qu'en 2002, je fis une communication dans laquelle j'instruisais en quelque sorte, comme 1'annonçait son titre : "Exception française et impôt"², le procès de notre fiscalité, critiquée pour son poids excessif, sa complexité et son injustice, d'où la nécessité d'entreprendre d'urgence une réforme d'une ampleur particulière.

Cinq années ont passé depuis, au cours desquelles le "paysage fiscal", si vous me permettez cette expression, s'est sensiblement modifié, pour deux sortes de causes, d'une part l'apparition d'une Europe de l'Est devenue libérale et l'entrée massive dans l'Union européenne d'une Europe centrale en 2006 dont les pays ont généralement adopté une fiscalité nouvelle caractérisée notamment par un impôt sur le revenu proportionnel, la " flat tax ", assis sur le revenu brut avec un taux généralement inférieur à 20%; d'autre part des réformes fiscales opérées dans de nombreux pays de l'Europe occidentale ainsi que les résultats de l'action menée par la Commission de Bruxelles dans le domaine fiscal, tels notamment la création d'une fiscalité de l'épargne.

Qu'en a-t-il été en France pendant ce temps-là ? Tel est l'objet de cette communication dans laquelle j'exposerai, en m'en tenant à l'essentiel, d'abord la politique fiscale menée sous l'impulsion de Jacques Chirac pendant les années 2002 à 2006, puis celle amorcée par son successeur après l'élection présidentielle de mai 2007 avec la "Loi TEPA" du 21 août 2007 et le projet de loi de finances pour 2008.

Retour sur la politique fiscale des années 2002-2006

Parmi les nombreuses mesures prises dans le cadre de la politique fiscale des gouvernements, toutes ne sont pas, on l'imagine, de même importance. Les unes sont de simples ajustements d'ordre technique ou conjoncturel, tandis que d'autres, moins nombreuses, modifiant l'impôt en profondeur avec, en priorité, un objectif d'ordre économique ou social, méritent d'être considérées comme de véritables réformes fiscales, un qualificatif dont les politiciens ont malheureusement tendance à abuser vis-à-vis de l'opinion publique³. "La France n'a pas été avare de réformes fiscales depuis 2000", pouvait-on lire dans un journal financier de janvier 2007.

¹ Séance du 6 décembre 2007.

² Mémoires 2002, p. 275-292.

³ Voir ma communication ayant pour titre "*La Réforme fiscale : mythe et réalité*", Mémoires 1996, p. 135-143.

Voire! En vérité, les réformes fiscales réalisées pendant cette période peuvent se compter sur les doigts d'une seule main et ne concernent que des impôts de productivité médiocre (l'impôt sur le revenu et la taxe professionnelle) ou faible (les impôts sur le capital), les autres impôts totalisant ensemble 80% des recettes fiscales n'ayant fait l'objet, le plus souvent, que de mesures d'ampleur très limitée. C'est ce que nous allons voir en faisant le survol des différentes catégories d'impôts (voir statistiques fiscales en annexe, % du budget de l'État de 2007).

L'impôt sur le revenu

À la différence de la plupart des pays occidentaux et de l'ensemble des pays anglo-saxons chez lesquels l'impôt sur le revenu est le principal pourvoyeur des dépenses de l'État, notre pays ne retire de celui-ci qu'une part modeste (15% environ) de ses recettes fiscales. Il est vrai que sur trente millions de personnes souscrivant une déclaration de revenus, seize millions sont effectivement imposées, les quatorze autres millions obtenant en contrepartie de cette formalité des allocations à différents titres, notamment au titre de la "prime pour l'emploi", véritable "impôt négatif" qui bénéficie à huit millions d'entre elles.

Le président Chirac s'étant fixé en 2002 pour objectif de baisser l'impôt sur le revenu d'un tiers en cinq ans, cette réforme réalisée en plusieurs étapes a porté à la fois sur le barème de l'impôt, sur son assiette et sur ses modalités de liquidation. Ainsi, le barème de l'impôt qui, on s'en doute, est l'élément le plus sensible aux yeux de l'opinion, a été ramené de sept à cinq tranches d'imposition avec des taux abaissés à 5 1/2, 14, 30 et 40% (au lieu de 48,8%) ; son assiette a été simplifiée, notamment pour les revenus patrimoniaux (fonciers et mobiliers) ; enfin, son mode de liquidation a été élargi à de nouvelles possibilités d'allégement, principalement sous forme de crédits d'impôt bien connus des contribuables sous l'appellation pittoresque de "niches fiscales", dont l'accumulation excessive a été à l'origine d'abus criants. D'où la tentative faite par le gouvernement Villepin en 2005 d'établir un plafonnement de ces crédits d'impôt à 8.000 euros qui devait faire long feu, le Conseil Constitutionnel ayant annulé cette mesure par un arrêt du 29 décembre 2005 au motif qu'elle enfreignait deux des principes inscrits dans la Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoyen de 1789.

Quant à la "prime pour l'emploi" allouée aux personnes modestes, spécialement aux chômeurs pour les inciter à reprendre une activité, elle a presque triplé en volume pendant les années considérées, dépassant même, avec 4,2 milliards d'euros en 2006, le produit de certains impôts, avec malheureusement des abus criants de la part de nombreux bénéficiaires (30%), selon une récente enquête de la Cour des Comptes.

En ce qui concerne les revenus patrimoniaux, revenus fonciers et revenus des capitaux mobiliers, si l'imposition des premiers n'a subi que quelques modifications, notamment la suppression de la contribution de 2,50% sur les revenus locatifs, les seconds, en revanche, ont fait l'objet d'une réforme véritable avec la suppression du vieux mécanisme de l'avoir fiscal institué en 1965 et remplacé par un nouveau dispositif moins favorable, en particulier pour les porteurs de titres déposés dans un plan d'épargne en actions.

Pour en finir avec l'impôt sur le revenu, on évoquera la polémique survenue pendant cette période à propos de l'institution d'une "retenue à la source", un serpent de mer, il est vrai, qui reparaît puis disparaît de temps à autre. Ainsi en fut-il pour l'avant-projet de retenue à la source limitée aux revenus salariés et aux revenus de remplacement, préparé par Bercy mais difficile à concilier avec deux règles fondamentales de l'impôt sur le revenu, à savoir l'imposition par foyer et le quotient familial, auxquels les Français restent attachés.

La fiscalité des entreprises

Avec un prélèvement fiscal atteignant 18% du PIB, contre 13% en moyenne pour les pays de la zone euro, cette fiscalité ne peut être tenue pour favorable aux entreprises françaises dont beaucoup, en particulier les petites et moyennes, connaissent les difficultés que l'on sait. On peut regretter que les gouvernants n'aient pas engagé en leur faveur une politique de l'offre véritable caractérisée par des allégements fiscaux substantiels et des mesures de relance de l'investissement

et de l'innovation, en chute de moitié en vingt ans et tombés à 2% du PIB. À cette politique ils ont préféré, pour tirer la croissance, une politique différente basée sur la stimulation de la demande et de la consommation qui a fait la part belle aux particuliers avec un total d'allégements divers de dix milliards d'euros contre à peine la moitié pour les entreprises. En ce qui concerne ces dernières, mise à part la réforme de la taxe professionnelle en 2006 sur laquelle on reviendra à propos de la fiscalité locale, on mentionnera, à côté d'un certain nombre de mesures de simplification, la suppression — bien accueillie par les fiscalistes — du précompte mobilier créé en 1965 afin de taxer les distributions de bénéfices n'ayant pas supporté l'impôt sur les sociétés, la suppression, en deux ans, de la surtaxe "Juppé" de 3% qui ramène à 33% le taux de l'impôt sur les sociétés, enfin le renforcement du crédit d'impôt recherche.

On terminera en regrettant qu'il ait été fait aussi peu pendant la période considérée pour réduire à un nombre raisonnable le fatras de la soixantaine de taxes qui encombrent la fiscalité des sociétés et en compliquent la gestion.

Les impôts sur la consommation : taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Ces deux impôts frappant les échanges commerciaux de toutes natures et s'incorporant dans les prix, il est normal qu'ils relèvent de la compétence de la Commission de l'Union européenne en ce qui concerne leurs assiettes et leurs modes de liquidation ; toutefois, leurs taux, à l'exception du taux réduit de la TVA, sont déterminés par les pays membres. Les décisions au plan européen relatives à ces taxes appartiennent au Conseil des Ministres des Finances des vingtcinq pays membres de l'Union européenne et doivent être prises à l'unanimité. On imagine, avec un aussi grand nombre de participants, au prix de quelles difficultés, de quels marchandages, blocages etc., un accord peut être obtenu. Ainsi, pour ce qui est de l'extension du taux réduit de la TVA aux restaurateurs auxquels Jacques Chirac l'avait promis un peu légèrement en 2002, la France s'est vue opposer depuis lors une fin de non recevoir. En revanche, elle a obtenu, en 2006, l'application de ce même taux pour une durée de cinq ans aux activités de main d'œuvre, telles que la coiffure, la rénovation des bâtiments et les services à la personne.

Avec un taux normal de TVA de 19,60%, notre pays ne se trouvait pas en 2006 en situation très favorable par rapport à ses concurrents, notamment le Royaume-Uni (17,5%) et, plus encore, l'Allemagne (16%). On comprend, dès lors, que cette dernière ait été incitée à adopter, en 2007, la "TVA sociale" déjà appliquée au Danemark, en relevant son taux de 16 à 19%, l'augmentation de trois points étant compensée par une réduction des cotisations sociales à la charge des employeurs, d'où son appellation de TVA sociale. Celle-ci a donné lieu à de nombreux débats dans notre pays de 2004 jusqu'à l'élection présidentielle, ses partisans faisant valoir qu'elle avait le triple avantage d'alléger les charges des entreprises, de taxer les produits importés au même titre que ceux made in France et, par là-même, de renforcer la compétitivité de notre pays. Quant à ses adversaires, ils lui reprochent d'avoir un effet inflationniste avec pour conséquence une réduction du pouvoir d'achat. Finalement, ces débats se trouvaient au point mort en 2007.

Second en importance des impôts sur la consommation avec un produit (17, 5 milliards d'euros) presque équivalent à celui de la fiscalité du capital (18,7 milliards d'euros), la TIPP se distingue des autres impôts français par des taux très élevés, pour ne pas dire prohibitifs : 74% sur le litre d'essence et 67% sur celui du gas-oil. On ne s'étonnera donc pas si cette taxe figure au premier rang du palmarès de l'impopularité fiscale. Tout en prélevant la part du lion dans le produit de cette taxe, l'État laisse cependant venir au festin, depuis 2007, en application de la loi Raffarin sur la décentralisation de 2003, les départements et les régions respectivement pour 4,6 et 1,4 milliards d'euros.

La fiscalité du capital

Bien que son rendement soit faible, avec 5,3% du total des recettes fiscales, la fiscalité du capital n'en a pas moins très largement bénéficié de l'action réformatrice des gouvernements en place entre 2002 et 2006. En effet, mis à part l'impôt sur les opérations de bourse de rendement

insignifiant, dont la suppression est envisagée pour 2008, tous les impôts qui composent cette fiscalité ont bénéficié d'allégements plus ou moins importants. Ainsi, les propriétaires d'objets d'art et collectionneurs peuvent-ils se féliciter, depuis 2004, du nouveau régime fiscal des ventes d'objets d'art et de collection qui comporte, avec l'exonération des ventes de moins de 5.000 euros et celles ayant pour objet des biens détenus depuis plus de douze ans, la taxation au taux de 16% des autres ventes sur la plus-value réalisée. De même, le régime fiscal des plus-values mobilières et immobilières a été sensiblement modifié en 2004 : en effet, celles-ci, qui jusqu'alors étaient taxées dans le cadre de l'impôt sur le revenu, ont été "sorties" de celui-ci pour être soumises à une taxe forfaitaire de 16% dont sont exonérées, dans le cas des plus-values mobilières, les cessions de moins de 20.000 euros et dans le cas des plus-values immobilières, les ventes de moins de 15.000 euros et celles portant sur des immeubles détenus depuis plus de quinze ans ou constituant la résidence principale du vendeur.

Les cessions de valeurs mobilières débouchent sur des plus-values, parfois pour les épargnants, toujours pour les détenteurs de stock-options, comme on a pu le voir dans un certain nombre d'affaires plus ou moins gratinées survenues au cours des années récentes. Ceux-ci, dirigeants et cadres, au nombre d'environ 100.000, soit 3% des effectifs des sociétés cotées, sont soumis à un régime fiscal particulier, à la fois lourd et complexe : en cas de revente de leurs stock-options juste après avoir levé les options, soit dans le délai de quatre ans après leur attribution, ils sont en effet taxés sur le montant de leurs gains au taux de 30% jusqu'à 152.500 euros et, au-delà de ce chiffre, au taux de 40%, CSG de 11% en sus.

Dans le domaine des droits de succession, l'action réformatrice du gouvernement Villepin s'est développée sur deux plans à la fois. D'abord sur le plan du droit civil des successions avec un projet de loi, devenu la loi du 23 juin 2006, ayant pour objectif d'accélérer, de simplifier et rendre plus sûr le règlement des successions, d'augmenter la liberté de disposer d'un héritage et d'adapter le droit à la nouvelle configuration familiale tout en simplifiant ou en assouplissant les règles datant du Code Napoléon de 1804. Ensuite, au plan fiscal, cette action s'est inscrite dans plusieurs textes législatifs : la loi relative à l'initiative économique du 14 avril 2003 qui, dans le but de faciliter les transmissions d'entreprises, a réaménagé le régime d'exonération des droits de succession et de donation en matière de transmission de titres de sociétés ou d'entreprises individuelles, cette transmission pouvant se faire avec une réduction de 75% des droits dans le cadre d'un pacte familial soumis à des conditions déterminées ; la loi de finances pour 2005 portant création en ligne directe et entre époux d'un abattement général sur l'actif de succession de 50.000 euros et relèvement à 50.000 euros de l'abattement bénéficiant à chacun des enfants vivants et représentés ; enfin la loi de finances pour 2006 qui a assoupli et allégé le régime fiscal des libéralités dont le nombre, principalement en ligne directe, tend à se multiplier, comme on le sait, depuis un certain nombre d'années.

Avec l'impôt de solidarité sur la fortune, on aborde un impôt qui, par sa singularité et les polémiques dont il a été la cause, mérite de figurer en bonne place dans notre histoire de l'impôt. Commençons par souligner la forte croissance dont cet impôt, qui se traînait jusqu'aux années 1990 avec un rendement quasi symbolique inférieur à 1 milliard d'euros, a bénéficié depuis lors, le nombre de redevables ayant en effet plus que doublé de 1998 (192.700) à 2007 (518.000); son produit est passé de 1,7 à 3,8 milliards d'euros⁴. La non-actualisation du barème, le blocage délibéré à 720.000 euros du seuil d'imposition pendant cette période n'ont joué qu'un rôle mineur dans cette croissance dont la cause essentielle réside dans le phénomène de flambée des prix de l'immobilier constaté en France comme ailleurs pendant les dix dernières années. C'est ainsi que la demande de logements décents ne pouvant être satisfaite à un coût raisonnable par suite de la politique malthusienne de construction d'immeubles à usage d'habitation trop longtemps suivie, les propriétaires d'appartements bourgeois ou de maisons de ville à Paris ou dans les agglomérations importantes ont bénéficié d'un effet d'aubaine et du même coup d'un accroissement très sensible de leur patrimoine immobilier. Pour beaucoup dont l'habitation principale est le seul élément de ce patrimoine, cette flambée de l'immobilier a eu pour effet de

_

⁴ Dans le Loiret, deux communes seulement de plus de 20.000 habitants avaient, en 2006, plus de 50 redevables de 1' ISF, Orléans et Olivet, avec respectivement 914 et 250 redevables pour un patrimoine moyen de 1.495.000 euros et de 1.408,000 euros.

les rendre imposables à l'ISF. Ainsi se sont-ils retrouvés dans les 50% de redevables qui n'acquittent à eux tous que 10% du produit de l'impôt, d'où leur appellation de "Smicards de l'ISF" ou de victimes du "syndrome de l'île de Ré" qui concernait, au premier chef, certains insulaires, propriétaires de terrains rattrapés par l'ISF.

Quant à l'autre moitié des redevables, elle acquitte, il importe de le souligner, avec 90% du produit de 1'impôt, la quasi-totalité de celui-ci. Qu'a fait le gouvernement face à ce considérable accroissement du nombre de redevables en quelques années seulement, jamais observé pour d'autres impôts? Il a d'abord éludé la question, posée de certains côtés, de la suppression de l'ISF, en se rappelant ce qu'il en coûta à Jacques Chirac, lors de l'élection présidentielle de 1988, d'avoir supprimé cet impôt en 1986. Pourtant, est-il raisonnable de maintenir un impôt comme l'ISF à la fois inquisitorial et coûteux pour de nombreux contribuables, et de surcroît de très faible productivité, son rendement (1,1% du budget des recettes fiscales) dépassant à peine le centième de celui-ci, un centième qu'il devrait être aisé de trouver ailleurs dans notre arsenal fiscal?

N'est-il pas vrai qu'en dehors de notre pays et de quelques cantons suisses, l'impôt sur la fortune a disparu de l'Europe, les derniers pays à l'avoir supprimé étant l'Allemagne en 1980, les Pays-Bas en 2001, la Finlande en 2006, la Suède tout récemment, enfin l'Espagne à compter de 2008 ? Certes, mais il faut savoir qu'en France, l'ISF est un impôt tabou, une de nos "vaches sacrées", au point que la question de sa suppression n'est pas à l'ordre du jour.

Sur un plan concret, le gouvernement, après avoir écarté diverses propositions concernant la résidence principale du contribuable : exonération pure et simple, abattement de 400.000 euros, relèvement de 20 à 30% de la décote pour l'évaluation de celle-ci, s'en est tenu à majorer, de 5,5% par paliers entre 2005 et 2007, le seuil d'imposition de l'ISF, ainsi passé de 720.000 à 760.000 euros, à réaménager les six tranches d'imposition (de 0,55% à 1,80%) du barème, enfin à remplacer le plafonnement "Juppé" de 1995 par un nouveau système de plafonnement baptisé "bouclier fiscal", plus favorable, qui a été à son tour réformé en 2007, comme on le verra plus loin.

Autre sujet de polémique à propos de l'ISF, notamment depuis 1995, le nombre croissant de fortunes délocalisées, c'est-à-dire en clair, "l'exil", notamment en Suisse, en Belgique, voire en Grande-Bretagne, de nombreux Français (pas moins de deux par jour en 2005) passablement fortunés appartenant à différents milieux, le milieu des affaires avec les Peugeot, les Wertheimer, les Hersant, les Taittinger, etc., le milieu patronal avec l'inénarrable Antoine Zacharias, ancien président de Vinci, parti en Suisse avec un tombereau de stock-options, des primes de départ, une retraite chapeau, que sais-je encore, le milieu artistique avec Charles Aznavour, Alain Delon, Jeanne Moreau, Catherine Deneuve et le populaire Johnny Halliday qui n'hésite pas à livrer régulièrement ses états d'âme d'exilé à la presse française, le milieu sportif, enfin, avec nombre de footballeurs et tennismen professionnels. Le patriotisme fiscal, on ne le sait que trop, a ses limites.

Afin d'arrêter l'hémorragie des capitaux français délocalisés à l'étranger (entre 24 et 32 milliards d'euros avec une perte de bases imposables de l'ordre de 16 milliards d'euros pour les dix dernières années) et de faciliter leur retour dans notre pays en vue du financement d'un plan de cohésion sociale alors à l'étude, le gouvernement Raffarin annonça en 2004 la préparation d'un projet de loi d'amnistie fiscale à cet effet. Ce projet qui se plaçait dans la ligne des nombreuses mesures de ce genre prises en France de 1948 à 1982 et qui s'inspirait plus ou moins des lois d'amnistie adoptées en Italie en 2001, en Allemagne et en Belgique en 2004, prévoyait l'amnistie des capitaux rapatriés contre le paiement d'une taxe dont le taux (10%?) restait à déterminer. Mais ce projet fit long feu, le gouvernement, pour différentes raisons, notamment d'ordre politique, n'étant pas prêt à fournir les garanties et les allégements fiscaux substantiels propres à inciter les détenteurs de ces capitaux à les rapatrier.

172

La fiscalité locale

Critiquée naguère pour son archaïsme, réformée en 1974 et 1976 avec de nouvelles taxes directes locales, la fiscalité locale se débat depuis les lois de décentralisation de 1982-1983 dans des difficultés qui vont croissant, avec la part de plus en plus large prise par les collectivités locales dans la gestion du pays et l'augmentation de leurs charges financières dont elles assument dans une assez large mesure le financement.

Avant d'aborder les problèmes particuliers à chacun des impôts ou taxes de cette fiscalité, on doit souligner, à leur égard, comme un fait préoccupant, une hausse sensible de la pression fiscale, 5,3% entre 2002 et 2006 avec des bonds de plus de 2% en 2002, 2003 et 2006 et de plus de 3% en 2004. Une telle évolution s'explique au moins en partie par le choix délibéré de nombreux élus locaux de taxer plus lourdement les propriétaires d'immeubles bâtis, d'où une augmentation spectaculaire de la taxe foncière bâtie, passée de 13 à 24 milliards d'euros, et d'autre part par l'adoption de taux excessifs pour ne pas dire extravagants (de 28,5 à 78%) adoptés contre l'avis du gouvernement par 22 des 23 présidents de région sans justifications précises.

Ainsi voit-on que la fiscalité locale est appelée à devenir une spirale sans fin si l'on ne parvient pas à maîtriser les dépenses des collectivités locales qui génèrent, on le sait, de nombreux abus. "Le mille-feuille français est un système institutionnel local structurellement autodépensier", lit-on dans le rapport d'une commission d'enquête parlementaire, ce que confirme, en des termes particulièrement sévères, le professeur Herzog, de l'Université de Strasbourg III : "L'émiettement extravagant des structures publiques est un puissant facteur de gaspillage par doubles emplois, chevauchements, surenchère et compétition dans la dépense. Il génère des surcoûts structurels provenant de la gestion de cette complexité : l'administration de l'administration prolifère sans rien produire que du papier, des normes, des réunions et une opacité croissante".

Ces remarques générales faites, voyons quels changements ont affecté, pendant les années considérées, les différentes catégories d'impôts locaux avec en premier, les taxes directes locales puis les autres impôts et taxes, notamment la TIPP et les droits de mutation à titre onéreux.

S'agissant des taxes directes locales, il convient d'abord de saluer la réforme de la taxe professionnelle (1,7 millions d'entreprises assujetties et un produit de 16 milliards d'euros), impôt tout à fait atypique puisque son premier contribuable est l'État qui, par le jeu des dégrèvements consentis, assume 60% de son produit. Le président Chirac ayant promis, en 2003, 1, 2 milliards pour la réforme de cet impôt, celle-ci fut entreprise aussitôt avec, dans un premier temps, la simplification de son assiette par suppression de la masse salariale, l'un des trois éléments de celle-ci, cette mesure étant passée dans la loi de finances de 2004. Dans le même temps, une commission, présidée par le conseiller d'État Fouquet, fut constituée avec la mission de remplacer la taxe professionnelle par un nouvel impôt ; ses travaux ont débouché, dix-huit mois plus tard, sur un rapport proposant en fin de compte le plafonnement à 3,5% de la valeur ajoutée de l'imposition de taxe professionnelle pour toutes les entreprises, avec un projet de loi qui est passé dans la loi de finances rectificative pour 2006.

Après la taxe professionnelle, les deux taxes directes locales les plus importantes et sur lesquelles doit porter notre attention sont la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation. La première a vu son produit (24 milliards d'euros en 2005) augmenter en dix ans de 71%, les élus locaux ayant jugé mieux à propos d'en relever le taux plutôt que de s'en prendre à la taxe d'habitation, politiquement plus sensible. Quant à celle-ci, outre qu'elle est pratiquement illisible pour la plupart des 28 millions d'assujettis à cause de sa complexité, son rendement médiocre (12 milliards d'euros) s'explique par l'importance des dégrèvements qui leur sont accordés en fonction de leurs revenus, de leur âge et de leur situation familiale et qui sont pris en charge par l'État, avec pour conséquence qu'une moitié des assujettis ne paie plus la taxe d'habitation ou ne la paie que très partiellement⁵. En outre, cette taxe se caractérise par des inégalités flagrantes entre contribuables de localités différentes, ce qui fait de cet impôt le plus

_

⁵ En 2006, Orléans comptait 39,50% de contribuables imposés au taux plein et 17,80% de non imposés.

injuste de notre système fiscal, à preuve le contentieux énorme (1 million de réclamations) dont il est l'objet.

Pour ce qui est des autres impôts locaux, ayant évoqué plus haut le cas de la TIPP devenue en partie un impôt régional, nous mentionnerons seulement la refonte, par la loi de finances rectificative pour 2004, du tarif des droits de mutation à titre onéreux, départementalisés en 1999, qui s'appliquent notamment aux immeubles au taux global de 5,09%.

Pour être une "vieille lune" ou "un serpent de mer", comme on voudra, la réforme de la fiscalité locale vient cependant d'être relancée par le remarquable rapport qu'a déposé Philippe Valletoux au Conseil Économique et Social, dans lequel il propose la création de nouveaux impôts qui responsabiliseraient la gestion des élus sans pour autant accroître la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, rapport qui a été bien accueilli par les associations d'élus locaux en 2006.

De quelques impôts particuliers

La fiscalité française comporte, on le sait, à côté d'un petit nombre d'impôts modernes et de bon rendement, des prélèvements de toutes sortes, sans utilité évidente et de rendement faible pour la plupart. Faut-il alors saluer l'entrée dans un tel fatras de deux nouveaux prélèvements : la contribution de 0,3% sur les rémunérations payées par les employeurs, créée en 2004 par le gouvernement Raffarin dans le cadre du dispositif de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ; en second lieu, la taxe sur les billets d'avions de 1 à 40 euros ? Cette taxe a été voulue par Jacques Chirac comme contribution de solidarité avec les pays pauvres en dépit des objections des compagnies aériennes (un coût de collecte élevé de 70 millions, la perte de 300 emplois), en dépit aussi de l'opposition de la majorité de nos partenaires européens à Bruxelles et à l'ONU de la plupart des pays membres. Elle n'en est pas moins entrée en vigueur avec la loi de finances de 2006.

L'administration fiscale depuis 2002

Ce tour d'horizon sur la politique fiscale des années 2002 à 2006 ne serait pas complet si on n'évoquait pas les réalisations poursuivies par l'administration fiscale, d'abord au plan des relations avec les contribuables puis au plan de la modernisation des services.

Sur le premier de ces plans, des progrès notables ont été réalisés d'une part en matière d'impôt sur le revenu avec la création de la déclaration de revenus pré-remplie puis de la déclaration de revenus en ligne, sur Internet, qu'en 2007 8,5 millions de contribuables avaient déjà adoptée, d'autre part avec l'adoption de la charte des contribuables ayant pour objectif "la simplicité, l'équité et le respect", la réduction des délais de réponse, l'unification des taux d'intérêts de retard, enfin la suppression de nombreuses pénalités fiscales.

De même, la modernisation des services a été poursuivie par les deux directions générales des Impôts et de la Comptabilité publique avec l'institution d'un interlocuteur unique pour les entreprises et la disparition du tabou séculaire de la séparation de l'assiette et du recouvrement de l'impôt. Elle s'est traduite, pour la Direction Générale des Impôts, par la suppression de 2.500 postes depuis 2003 et l'abaissement, de 1,6 à 1,3% des rentrées fiscales du coût de l'impôt, encore que ce coût reste trop élevé par rapport à ce qu'il est au Royaume-Uni (1%), aux États-Unis et en Suède (0,5%).

L'année 2007 : une nouvelle "donne " fiscale

Avec l'élection présidentielle de 2007, l'action réformatrice dans le domaine de la fiscalité a connu une pause pendant quelques mois pour repartir rapidement après celle-ci. Cependant, dès le 4 janvier 2007, le président Chirac, en s'adressant aux "forces vives", responsables syndicaux, patronaux et associatifs, avait apporté sa "contribution au débat" en définissant un programme économique et social pour les cinq années à venir, dans lequel figurait en bonne place la baisse de l'impôt sur les sociétés à un taux de 20% en cinq ans pour faire face, précisait-il, à "la concurrence

fiscale entre les nations"; et d'ajouter notamment à l'adresse des candidats : "Il faut se garder des idéologies, des illusions, la hausse des impôts plutôt que les réformes."

Pendant la campagne présidentielle, la fiscalité allait occuper une place de choix dans le débat public qui tourna parfois à la polémique avec, notamment, les déballages plus ou moins savoureux de certains candidats sur leur patrimoine et leur situation au regard de l'ISF.

Dès après son élection, le nouveau président s'attacha, comme il l'avait promis pendant la campagne, à mettre rapidement en application un certain nombre de mesures contenues dans son programme, avec la préparation d'une importante loi intitulée "Travail, Emploi, Pouvoir d'achat (TEPA)" dont plusieurs mesures d'ordre fiscal formaient un "paquet fiscal" d'un coût global de 11,7 milliards d'euros. à savoir :

- La défiscalisation des heures supplémentaires, d'un coût de 6 milliards euros.
- La déduction des intérêts des emprunts immobiliers nouveaux ou en cours. Elle portera sur 20% des intérêts dans la limite de 3.750 euros pour un couple, son objectif étant d'accroître le nombre des propriétaires (58% en France, contre 75% en Allemagne). Son coût est de 3 milliards d'euros.
- La mise en place, pour arrêter l'hémorragie des exilés fiscaux, d'un nouveau bouclier fiscal étendu à la CSG qui limitera à 50%, contre 60% actuellement, le total de tous les impôts directs. Son coût est de 0,5 milliards d'euros.
- La possibilité offerte aux redevables de l'ISF de déduire de leur imposition, dans la limite de 50.000 euros, les sommes placées dans des PME ou données à des œuvres d'intérêt général.
- L'exonération des successions entre époux et le relèvement des abattements à 150.000 euros par enfant tous les six ans ; ces deux mesures sont présentées comme un alignement de la France sur les autres pays européens dans lesquels les droits de succession étaient deux fois moins élevés que chez nous, d'après une enquête de l'OCDE. Leur coût est de 1,7 milliards d'euros.
- L'exonération d'impôt sur le revenu pour les étudiants qui travaillent et gagnent moins de trois fois le SMIC. Coût : 30 millions d'euros.

Dans l'esprit du président et de ses conseillers, la loi "TEPA" devait créer un "choc de confiance", mieux un "choc fiscal" d'autant que deux, au moins, des mesures que nous venons d'énumérer apportaient des changements d'importance dans notre fiscalité : d'abord l'exonération des successions entre époux, qualifiée par certains de véritable révolution fiscale, ensuite la possibilité, dans le cas de l' ISF, de se soustraire à l'impôt par un investissement ou par un don.

Plutôt bien accueilli par le public, ce paquet fiscal devait en revanche susciter les réserves d'une partie au moins de la presse économique et financière qui lui a reproché de "risquer à terme de détériorer l'éséquilibre des finances publiques" (IBIPE) ou encore de "redonner du pouvoir d'achat aux plus aisés alors que c'est la consommation qui tire l'activité, car la vraie rupture aurait consisté à mettre en place une politique de revitalisation des entreprises" (Patrick Artus).

Ayant été déférée au Conseil Constitutionnel, la loi TEPA du 21 août 2007 a été censurée par cette institution pour l'une de ses dispositions fiscales, celle qui concernait la déduction des intérêts d'emprunts immobiliers, en tant qu'elle bénéficiait aux contrats en cours à la date du 6 mai 2007.

Cette même disposition devrait être reprise dans le projet de loi de finances pour 2008, non encore déposé sur le bureau des assemblées parlementaires, la déduction de 20% des intérêts étant portée à 40% pour la première des cinq années d'application de cette mesure. On devrait aussi trouver dans ce projet de loi l'institution d'un nouveau régime d'imposition des dividendes comportant l'option pour un prélèvement libératoire de 18% sur les revenus des actions et, à défaut de celle-ci, une imposition normale à l'impôt sur le revenu. Enfin, pourraient également y figurer la création, en pendant du bouclier fiscal, d'un impôt minimum sur le revenu à l'intention des contribuables tirant abusivement parti des niches fiscales, le relèvement de 20 à 30% de la décote pour l'évaluation de la résidence principale dans le cas de l'ISF, la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés, etc.

175

L'institution d'une TVA sociale ne figurera pas, à coup sûr, dans le projet de loi de finances pour 2008, le gouvernement ayant décidé, à l'issue d'une nouvelle étude conduite pendant l'été dernier, de renvoyer cette affaire à 2008, après les élections municipales. En revanche, la fiscalité de l'environnement, largement débattue au récent "Grenelle" de l'environnement, devrait se traduire concrètement par l'inscription d'une ou plusieurs nouvelles taxes écologiques à ce budget.

En évoquant la concurrence fiscale entre les nations en janvier 2007, Jacques Chirac mettait le doigt sur un problème qui revêt pour notre pays un caractère d'urgence tout à fait particulier. C'est qu'en effet la France a tardé à prendre la mesure de la mondialisation et de la concurrence fiscale qu'exercent sans vergogne les nouveaux pays membres de l'Union européenne comme certains pays émergents, et à comprendre qu'il lui sera difficile de remonter le courant. Ainsi, les pays européens se sentent-ils d'autant moins coupables d'entrer dans une telle compétition qu'aucune politique d'harmonisation fiscale à l'échelle de l'Europe n'a été mise en place par Bruxelles et que, de surcroît, ils doivent encore composer avec l'Inde et la Chine qui, en plus d'avoir une fiscalité attractive, offrent un coût du travail très bas. Dans cette situation, comment la France pourrait-elle réduire substantiellement ses taux d'impôt, en particulier son taux d'impôt sur les sociétés de 33% à 20% (ce taux est même de 12,50% en Irlande) pour se rendre compétitive⁶ avec pour conséquence une diminution de ses recettes tout à fait incompatible avec la nécessité de l'équilibre financier? On touche alors au problème crucial de l'assainissement des dépenses publiques, qu'il s'agisse de l'État, des collectivités locales, de la protection sociale, etc. qui absorbent 54% du PIB et qui devraient faire l'objet d'une réduction drastique, comme l'ont fait depuis une quinzaine d'années un certain nombre de pays (Canada, Suède, Pays-Bas, Espagne, Allemagne). C'est à ce prix qu'il deviendra possible d'alléger les prélèvements fiscaux et sociaux, de réduire la dette publique et le déficit chronique de la Sécurité Sociale. Une entreprise difficile mais nullement insurmontable, comme fut tranché le nœud gordien de l'Antiquité grecque...

ANNEXE

STATISTIQUES FISCALES

1) Taux des prélèvements obligatoires (Impôts d'État et locaux, cotisations sociales) :

1973: 33% 1990: 43,7% 2005: 44% 1980: 41,7% 1995: 44,2% 2006: 44% $(1)^7$ 1985: 44,5% 2000: 44,1% 2007: 43,7%

Comparaison avec l'étranger : année 2004

États-Unis : 26,4% Japon : 25,8%

2) Déficit budgétaire en % du PIB.:

2000:1,5% 2003:4,2% 2006:2,9%

3) Dette publique (en mds d'euros) :

1980 : 90 mds 2005 : 1.138 mds

4) Part des dépenses publiques dans le PIB :

1997:55% 2000:52,7% 2005:54%

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

VIe Série-Tome 17 - 2007

⁶ Au dernier classement de la compétitivité mondiale, établi par *l'Institute For Management, Development* (IMD) de Lausanne en 2007, la France figurait au 28^{ème} rang derrière de nombreux pays européens et certains pays émergents.

⁷ Dont 22,2% pour les cotisations sociales et 5, 5% pour la fiscalité directe locale en 2006.

5) Budget de l'Etat pour 2007

Recettes fiscales (en mds d'euros)

Impôt sur le revenu: 56,7 mds, 15,3% du PIB Impôt sur les sociétés: 63,3 mds, 18,2 % du PIB Autres impôts directs: 11,2 mds, 3,2% du PIB TVA: 172,1 mds, 49,5% du PIB TIPP: 17,5 mds, 5% du PIB

Enregistrement, autres taxes: 18,7 mds, 5,3 % du PIB

Recettes fiscales brutes: 347,4 mds

Remboursements et dégrèvements d'impôts : 79,4 mds

DÉBAT

François Lelong: Que pensez-vous de l'avis de J. Artuis qui déclarait récemment ne pas croire à la possibilité de relancer la croissance en augmentant le pouvoir d'achat ? N'est-ce pas risquer, en effet, soit une poussée inflationniste, soit un surcroît de déficit commercial sachant que la consommation est, pour une large part, importée des pays émergents, d'où le risque au total de favoriser les délocalisations ?

Bernard Pradel: Je suis tout à fait d'accord avec M. Artuis. Celui-ci, sénateur et actif président de la Commission des Finances du Sénat, fut aussi, pendant quelque temps, ministre de l'Économie et des Finances du président Chirac (signalons qu'on ne compte pas moins de sept ministres entre 1997 et 2006, contre un seul, Gordon Brown, en Angleterre et seulement deux en Allemagne). M. Artuis est aussi un partisan déclaré de la "TVA sociale" dans laquelle il voit, avec raison, le moyen de taxer les importations, et, ce faisant, de réduire les charges salariales en France et du même coup de pouvoir relancer les exportations.

Dominique Schaefer : On parle de la fusion des services qui fixent le montant de l'impôt avec ceux qui le perçoivent. N'est-ce pas contraire à un très vieux principe ? J'ai été marqué par le principe de la distinction entre l'ordonnateur et le payeur dans l'Administration.

Bernard Pradel: La séparation de l'ordonnateur et du comptable est un principe fondamental de la comptabilité publique, sur le respect duquel la Cour des Comptes veille avec soin en sanctionnant sans pitié les manquements à ce principe. Mais en ce qui concerne l'impôt, il s'agit d'autre chose, à savoir, dans le cas seulement des impôts directs, de la séparation des opérations d'assiette assurées par les services de la Direction Générale des Impôts et des opérations de recouvrement confiées à la Direction de la Comptabilité Publique depuis sa création sous la première Restauration. Cette organisation est sans équivalent à l'étranger où, au contraire, une administration unique assure à la fois l'assiette et le recouvrement des impôts dont elle a la charge. On peut affirmer sans crainte d'être démenti que le transfert du Trésor Public à la Direction Générale des Impôts du recouvrement des impôts directs ne pourra que faciliter et du même coup améliorer les relations qu'entretiennent ces administrations avec les redevables.

Jacqueline Suttin : Dans la décision récente du Ministère des Finances de fusionner les services de l'assiette et de la perception de l'impôt, n'y a-t-il pas, sous couvert d'une simplification formelle pour satisfaire le contribuable, d'autres raisons plus valables à cette entorse faite à l'un des principes de base de la comptabilité publique ?

Bernard Pradel: Faute d'éléments d'information précis en ma possession, je ne puis, à mon grand regret, répondre à cette question. Ceci étant, j'ai appris, comme tout un chacun, par la presse, que le gouvernement venait de décider de fusionner la Direction de la Comptabilité Publique et la Direction Générale des Impôts qui ne formeraient plus qu'une seule direction, ce qui permettrait de dégager des synergies nouvelles et d'opérer des réductions de personnel. Je crains pour ma part que ces avantages ne soient contrebalancés par les inconvénients qu'entraînera inévitablement la gestion de la nouvelle direction avec ses 135.000 agents.

Christian Froissart: Les taxes locales ne sont-elles pas une forme d'impôt sur la fortune ?

Bernard Pradel: Certains fiscalistes ont, en effet, rangé parmi les impôts sur la fortune, à côté des droits de

mutation à titre onéreux et à titre gratuit, de l'ISF et des taxes sur les plus-values, les taxes locales, soit les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Mais je vois difficilement, pour ma part, comment il pourrait en être ainsi, dès lors que ces taxes sont assises sur « le revenu cadastral» des immeubles. Certes, ce revenu cadastral diffère sensiblement de la valeur locative réelle, mais il n'en constitue pas moins un revenu, comme c'est le cas de celle-ci. Quoi qu'il en soit et compte tenu du mode de calcul plus ou moins complexe de ces taxes, j'estime pour ma part que celles-ci constituent des impôts *sui generis*.

Jean-François Lacaze : Vous avez évoqué les difficultés rencontrées par le gouvernement français pour les changements de taux de TVA : soumission au Conseil des Ministres européen, obligation d'obtenir un vote. Dans l'hypothèse où le nouveau traité européen serait adopté, pourrait-on espérer une atténuation de ces difficultés (vote à la majorité qualifiée...) ?

Bernard Pradel: Tout porte à craindre que ces difficultés subsistent. En effet, d'après les informations trouvées dans la presse, si le nouveau traité européen qui doit être signé prochainement à Lisbonne prévoit le vote à la majorité qualifiée pour une quarantaine de domaines de compétence, il maintient, en revanche, la règle de l'unanimité pour quelques autres, notamment la politique étrangère, la politique sociale, la fiscalité.

CHIMIE ET LUTTE POUR LA VIE1

Toxines, phéromones, antibiotiques.

Marius Ptak

RÉSUMÉ

La chimie est un facteur quasi universel et souvent essentiel de la lutte que mènent les êtres vivants pour se nourrir et atteindre leur but ultime qui est de se reproduire dans les meilleures conditions. Molécules répulsives, toxines diverses, venins, médiateurs de cohabitation, phéromones, antibiotiques sont des éléments d'une chimiothèque naturelle dont nous ne connaissons encore qu'une faible partie. Différents exemples traitant de l'infection virale, de toxines bactériennes, végétales et animales, de phéromones et d'antibiotiques montrent que des approches interdisciplinaires permettent d'élucider des mécanismes de défense, d'attaque, de cohabitation, de communication et d'organisation souvent remarquables. Les chimiothèque et génothèque naturelles sont aujourd'hui l'objet de prospections intensives à l'échelle planétaire. La convention sur la Diversité Biologique a pour objectif de réguler la compétition économique correspondante pour tenter de parvenir à un développement durable, malgré les difficultés créées par le biopiratage et les législations trop souvent laxistes pour les brevets sur le vivant.

৵৵৵৵৵

Introduction

Lorsqu'on contemple un beau paysage où tout semble calme et volupté, on oublie presque qu'à chaque instant, partout dans la nature sauvage, dans l'eau, dans l'air, sur la terre, des myriades d'êtres vivants, de la bactérie à la baleine en passant par les végétaux (l'homme occupant une place à part), des myriades d'êtres vivants doivent s'adapter à leur environnement minéral et climatique et mener une lutte souvent impitoyable pour accomplir leurs deux fonctions principales : se nourrir et atteindre leur but ultime qui est de se reproduire dans les meilleures conditions. C'est la lutte pour la vie, the struggle for life. Expression qui a pris tout son sens avec le fameux ouvrage de Charles Darwin : L'Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle, ou la Lutte pour l'existence dans la nature. Et qui a été reprise avec un autre point de vue par Erwin Schrödinger (physicien fameux pour son équation fondamentale de la mécanique quantique) dans un petit livre : What is life ?".

Cette lutte pour la vie a différents aspects :

a) tout d'abord la compétition pour la nourriture : tout au long de sa vie, un être vivant est en compétition avec ceux de son espèce et avec des espèces différentes pour prélever sur l'environnement énergies et nutriments qui sont transformés, plus ou moins assimilés et suivis de rejets de déchets dans l'environnement. C'est la fonction "nutrition-excrétion". Le niveau de la compétition dépend des quantités d'énergie et de nourriture disponibles. Elle peut aller d'une tolérance relative (et même dans certains cas à une cohabitation) à une défense du territoire conduisant à la répulsion, l'éloignement ou même la mort des compétiteurs. Cet être vivant fait partie d'une chaîne alimentaire au sein d'un écosystème, il doit donc se défendre contre des prédateurs tout en étant lui-même un prédateur. Il doit manger et sera mangé; si ce n'est de son vivant, ce sera après sa mort. La fameuse formule "manger ou être mangé" doit être remplacée par "manger et être mangé". De son vivant mais aussi après sa mort, chaque être restitue à

_

¹ Séance publique du 7 juin 2007 au Muséum des sciences naturelles d'Orléans.

l'environnement sous une forme ou sous une autre les énergies et les éléments minéraux et organiques qu'il y a prélevés et qui seront à plus ou moins long terme recyclés. Apparaître et disparaître, c'est le destin de tout être vivant.

- b) un second type de compétition concerne la reproduction : au moment favorable, il faut trouver un ou des partenaires, éliminer les compétiteurs, assurer protection et nourriture à ses descendants.
- c) l'âpreté de la compétition conduit certaines espèces à s'associer à des espèces différentes pour mieux se défendre ou se nourrir.
- d) un être vivant n'est jamais totalement isolé de ses congénères, il communique avec eux, il a un comportement social qui peut cependant varier suivant les époques de sa vie, la solitude signifiant souvent la mort. Pour de nombreuses espèces, l'organisation en groupes, en colonies, est un moyen efficace non seulement de survie, mais aussi de conquête de territoires.

Au total, défense, attaque, cohabitation, communication et organisation sont les aspects de la lutte pour la vie.

Chimie et lutte pour la vie

Pour mener cette lutte pour la vie, les êtres vivants utilisent des moyens d'une extrême diversité et dans certains cas d'un raffinement étonnant. La tortue a une carapace qui la protège efficacement. Pour échapper aux prédateurs, le caméléon est doué de facultés étonnantes de mimétisme, le zèbre doit courir plus vite que le lion, etc. Mais la chimie est toujours présente et joue un rôle essentiel pour les organismes qui ont peu d'autres moyens de défense, d'attaque, de communication ou d'organisation. Dans tous les cas, c'est le seul facteur qui sera pris en compte dans la suite. Certaines espèces sécrètent des substances répulsives et/ou toxiques pour d'autres espèces, divers prédateurs sécrètent des venins pour immobiliser ou tuer leurs proies, la signalisation chimique à des fins sexuelles, de communication ou d'organisation est quasi générale dans le monde vivant. Pour se défendre contre les attaques chimiques, virales ou microbiennes, la plupart des organismes combinent des processus de détoxification et différents mécanismes immunitaires. Cette lutte pour la vie est générale dans la nature sauvage mais aussi dans la nature domestiquée par l'homme. Nos cultures doivent se défendre contre les assauts des insectes ravageurs, les bactéries deviennent résistantes aux antibiotiques que nous utilisons pour les combattre, etc.

Dans ce panorama, l'homme est tout à fait à part. Il est au sommet de l'échelle de l'évolution, c'est un être intelligent et social. Dans un monde *a priori* hostile, c'est un être faible qui a su s'imposer par son intelligence plus que par ses moyens physiques ou chimiques. Il perfectionne sans arrêt son exploitation du monde vivant, il sait en tirer de la nourriture, des matériaux et des médicaments et aujourd'hui, il est capable de modifier génétiquement des espèces. Sa lutte pour la vie en tant qu'être social est fondamentalement différente de celle du reste du monde vivant et ne sera donc pas prise en compte ici.

Nous avons tous une perception plus ou moins précise du rôle de la chimie dans la nature qui nous entoure. Nous connaissons l'existence des poisons, des toxines, des venins et l'importance des odeurs, nous savons qu'une mouche peut détecter une source de nourriture à des centaines de mètres. Les mécanismes mis en jeu sont généralement complexes. On est aujourd'hui capable de les décrypter tout d'abord grâce au remarquable travail des chimistes qui ont identifié des milliers de substances (ce qui est encore peu par rapport au contenu de la prodigieuse chimiothèque que constitue la nature) mises en jeu dans la lutte pour la vie, substances extrêmement hétérogènes sur le plan chimique et structural. Ensuite parce qu'en associant biologie, chimie et physique, on parvient à établir leurs modes d'action au niveau moléculaire.

La lutte pour la vie est un domaine très vaste qui touche à l'écologie, à la chimie du comportement, à la toxicologie, à l'immunologie, à la chimie des substances naturelles qui sont affaires de spécialistes. Plus modestement, il s'agit ici de montrer le rôle de la chimie dans la lutte pour la vie à travers quelques exemples assez variés et de susciter une réflexion sur l'exploitation par l'homme de ce prodigieux réservoir de substances actives qu'est la nature. Bioprospection à

l'échelle planétaire, biopiratage, brevetage du vivant sont aujourd'hui des menaces qui se précisent.

La médiation chimique dans les interactions entre êtres vivants

Schématiquement, on peut classer les interactions entre les êtres vivants en deux catégories :

- a) les interactions visuelles, sonores, vibrationnelles, tactiles qui ne font pas intervenir de médiateurs chimiques
- b) les interactions chimiques qui font intervenir des médiateurs moléculaires

Quelques exemples simples permettent de fixer le sujet. De nombreuses bactéries sécrètent dans leur environnement des substances répulsives ou toxiques pour les autres bactéries. Il s'agit, par exemple, de lipopeptides aux propriétés surfactantes et fongicides très intéressantes secrétés par Bacillus subtilis. C'est un exemple de chimiorépulsion. Dans le milieu marin où la lutte pour la vie est particulièrement féroce, les éponges sécrètent dans leur environnement des molécules (macrolides) qui repoussent les prédateurs. Chez les végétaux, un exemple très connu est celui de l'eucalyptus fortement odoriférant qui émet une gamme de molécules (dont des terpènes) qui repoussent les insectes. Le noyer secrète une substance (principalement au niveau des feuilles) : la juglone (une quinone) qui limite la prolifération de diverses plantes autour de l'arbre. Les jardiniers pratiquent le compagnonnage des légumes : en associant certaines plantes, ils éloignent les insectes et prédateurs. Chacun a sa recette : oeillets d'inde (contre les nématodes) et tomates, ciboulette et rosiers (oïdium et taches noires). Tout le monde connaît, au moins de réputation, l'odeur insupportable que projette (molécules soufrées) la moufette pour se défendre. Les odeurs florales qui attirent les insectes pollinisateurs sont des exemples très classiques de chimioattraction. Dans le monde passionnant des orchidées, on trouve des cas étonnants de leurres visuels et de leurres sexuels : l'orchidée abeille a une apparence rappelant celle d'espèces nectarifères et elle émet des odeurs ressemblant aux phéromones que produisent les femelles d'hyménoptères. Les mâles, trompés par ce stratagème, entreprennent des pseudo-accouplements sur la fleur et favorisent la pollinisation croisée. Un exemple classique de chimiotactisme est celui des racines qui poussent dans la direction où se trouvent des nutriments. Pour se défendre ou pour capturer leurs proies de nombreux animaux sécrètent des toxines et des venins dont certains sont mortels pour l'homme, comme celui du mamba noir ou celui du poisson scorpion que les amateurs de plongée dans les mers tropicales connaissent bien ou encore celui du fugu, poisson dont les Japonais se délectent après avoir enlevé la partie toxique (Figure 1)².

La cohabitation entre espèces fait intervenir des médiateurs chimiques dans les processus de symbiose, de commensalisme ou de parasitisme. Ces termes (dont les définitions varient suivant les auteurs) désignent différents types d'associations plus ou moins étroites, avec bénéfices réciproques ou simplement tolérance ou, dans le dernier cas, exploitation d'un être par un autre. Un exemple classique est celui des rhizobactéries qui induisent la formation de nodosités sur les racines des plantes légumineuses où elles réduisent l'azote pour le rendre assimilable par les plantes (Figure 2).

La signalisation chimique mettant en jeu des médiateurs appelés phéromones joue un rôle essentiel dans la communication et l'organisation de très nombreuses espèces. Leur rôle chez des insectes sociaux tels que les termites, les abeilles, les fourmis est bien connu. L'exemple des phéromones sexuelles du Bombyx du mûrier sera détaillé plus loin. On trouve ce type de médiateurs dans tout le monde animal, chez les reptiles, les poissons, les mammifères.

Un mécanisme remarquable d'infection par un virus

Les virus sont classés dans le monde du prévivant dans la mesure où ils ne peuvent pas se reproduire par eux-mêmes. Et pourtant, ils se multiplient très bien en mettant en oeuvre divers mécanismes de pénétration des cellules vivantes dont ils utilisent la machinerie pour faire copier leurs acides nucléiques (supports de leurs génomes) et faire synthétiser leurs protéines qui

_

² Les figures sont réunies à la fin du texte de la conférence.

s'assemblent sous forme de nouveaux virus. Le mécanisme d'infection du bactériophage T4 est particulièrement remarquable et fascine aujourd'hui non seulement les virologistes, mais aussi les physiciens. Ce virus connu de longue date fait partie d'une vaste famille (on en a dénombré près de 5000 espèces différentes) qui, comme leur nom l'indique, sont des virus qui se multiplient au sein des bactéries. La cible du T4 est une bactérie qui est également parfaitement connue : Escherichia coli (Gram-, hôte commun de la microflore intestinale). La structure de ce bactériophage est l'une des plus complexes du monde des virus. La tête est une coque protéique (la capside) qui contient l'ADN (acide désoxyribonucléique) qui est le support de son patrimoine génétique (environ 170 gènes); elle est prolongée par une queue et des antennes constituées de protéines (au total une quarantaine de protéines différentes). Depuis quelque temps déjà, on disposait des photos de microscopie électronique montrant le virus fixé sur la paroi bactérienne par l'intermédiaire de ses antennes. Mais ce n'est que depuis quelques années que le mécanisme moléculaire extrêmement subtil de l'infection commence à être compris. Toute action chimique commence par des interactions entre molécules. Dans le cas présent, les antennes reconnaissent spécifiquement certains sites de la paroi bactérienne. La fixation du virus entraîne une contraction des antennes puis de la queue et une fixation de la base de cette queue sur la paroi. À la suite d'une série de réarrangements moléculaires, la queue va se contracter et injecter l'ADN (prophage) à travers la paroi bactérienne. C'est un processus purement physique de réarrangements moléculaires coopératifs. Le matériel génétique ainsi injecté porte toutes les instructions nécessaires pour que la bactérie le copie plusieurs dizaines et même plusieurs centaines de fois et procède à la synthèse de toutes les protéines du virus et à leur assemblage qui est aussi un processus très remarquable (Figure 3).

Le virus se multiplie à l'intérieur de la bactérie qui va littéralement exploser (phase lytique) et disséminer le virus dans son environnement. Ce virus est un modèle de ce qu'on appelle les nano-bio-machines qui fascine actuellement les physiciens. Pour d'autres phages tel que le phage lambda (λ) également très connu, l'ADN viral est incorporé à l'ADN bactérien et peut rester en dormance (phase lysogénique), jusqu'à ce que la bactérie déclenche un processus de multiplication du virus.³

Un usage inattendu d'une toxine bactérienne.

L'exemple suivant permet d'illustrer la démarche actuelle qui va de la structure chimique et spatiale d'une protéine à son mécanisme d'action et à certaines applications. Les toxines botuliques sont des toxines parmi les plus puissantes connues à ce jour (la dose létale est inférieure au microgramme). Elles sont sécrétées par des bactéries anaérobies (*Clostridium botulinum*) qui prolifèrent sur des conserves mal préparées, des aliments avariés, etc. Ces protéines sont des neurotoxines qui provoquent des paralysies musculaires et entraînent la mort en bloquant les muscles respiratoires de la personne qui les a ingérées : c'est le botulisme. On a trouvé une application a priori très inattendue puisque c'est en médecine esthétique qu'on utilise la forme A (parmi la famille des toxines qui va de A à G) sous le nom du fameux Botox (labo. Allergan). En injectant localement la toxine à des concentrations très faibles (50U/0,5ml)⁴, on provoque la paralysie des muscles qui contractent les rides et la peau retrouve un aspect plus lisse (4 à 6 mois). Cette méthode est très utilisée pour supprimer les rides d'expression du visage. Il est évident qu'on n'est pas parti à l'aveugle dans une telle opération : la protéine a été isolée, purifiée, parfaitement caractérisée sur le plan chimique et structural et son mode d'action a été déterminé.⁵

³ Le T4, le lambda (Â) (le plus utilisé) et quelques autres bactériophages sont des outils de base en biotechnologie pour la production de protéines. Ils sont utilisés comme vecteurs pour injecter dans une bactérie ou une levure un ADN correspondant à une protéine donnée (ex: l'insuline humaine), dont la synthèse est effectuée par la bactérie ou la levure. Différents laboratoires cherchent à développer l'utilisation de bactériophages pour combattre certaines infections bactériennes.

⁴ Une unité correspond à la dose nécessaire pour tuer la moitié d'un lot de souris (DL50).

Une protéine est un enchaînement (c'est la séquence) de plusieurs dizaines à quelques milliers d'acides aminés (c'est un polypeptide) qui est replié pour donner une structure tridimensionnelle (3D) stable caractéristique qui est la signature spatiale de cette protéine. L'analyse de cette structure a un double intérêt. Il est tout d'abord possible de préciser les mécanismes d'action de la protéine et ensuite de faire des comparaisons avec d'autres protéines pour repérer des analogies et des filiations.

La figure 4 donne une représentation schématique (la chaîne est représentée par un ruban) de la structure spatiale de la toxine botulique A constituée de deux chaînes réunies par des ponts covalents (ponts disulfure). Cette protéine est une enzyme, une protéase qui agit au niveau de la jonction neuromusculaire en bloquant la fixation d'un neurotransmetteur : l'acétylcholine et entraîne un effet relaxant du muscle. Diverses utilisations de cette toxine développées en médecine (sur les muscles) ne seront pas détaillées ici.

Toxines végétales. Autodéfense des plantes

Nous allons monter un échelon supplémentaire en passant au monde végétal. On pourrait penser que les végétaux qui sont au début de multiples chaînes alimentaires sont mal armés pour se défendre. En fait, la lutte pour la vie est particulièrement féroce dans ce monde végétal qui est la plus grande réserve de toxines et de myriades de molécules actives en tout genre dans laquelle nous puisons, en particulier, pour préparer des médicaments. Il n'est évidemment pas question d'en faire l'inventaire. De nombreuses plantes très familières contiennent des toxines dont certaines sont extrêmement puissantes : la ciguë, la belladone, le bouton d'or, la colchique, le cytise, la digitale, la fougère mâle, le gui, le laurier rose, le narcisse, le muguet, le rhododendron, etc. La ricine, extraite des graines de ricin, est un poison redoutable, facile d'accès et dont l'utilisation possible à des fins criminelles est trop souvent, hélas, à l'ordre du jour. Les civilisations les plus anciennes ont utilisé les plantes comme sources de poisons mais aussi et surtout comme sources de médicaments. De nos jours, la phytothérapie est encore et même de plus en plus utilisée. L'industrie pharmaceutique a mis au point de très nombreux médicaments (environ 50%) dérivés des molécules naturelles et il y a aujourd'hui une compétition mondiale acharnée entre les grandes firmes pour explorer et exploiter dans ce but la chimiothèque végétale.6

Un mode de défense spécifique de plantes contre des ravageurs a été élucidé par l'équipe de Yves Gueguen à l'INRA de Nantes en collaboration avec l'équipe de Françoise Vovelle au Centre de Biophysique Moléculaire du CNRS à Orléans. Une petite protéine (ref. PA1b) a été découverte dans les graines de pois (*Pisum sativum*) qui est une toxine anti-insecte. Elle est particulièrement efficace contre des ravageurs tels que les charançons en agissant au niveau des membranes cellulaires. Une vue schématique de sa structure 3D établie à Orléans (Jouvensal *et al.*) est représentée dans la figure 5. Elle a permis de préciser les mécanismes d'action en repérant les régions susceptibles d'interagir avec la membrane cellulaire. En comparant la séquence et le repliement de la chaîne de la protéine de pois avec celles et ceux d'autres protéines, on a trouvé des analogies remarquables avec des toxines de certaines araignées qui, il faut le rappeler, se nourrissent d'insectes. Ce genre d'analogies n'est pas étonnant : des familles de protéines particulièrement stables et ayant des activités spécifiques, en particulier de défense, ont été conservées au cours de l'évolution et on les retrouve dans des organismes quelquefois très éloignés.

La sécrétion de toxines est l'un des moyens de défense des plantes. Il existe d'autres moyens de défense qui sont plutôt de type immunologique. Il est facile d'observer dans la nature l'effet d'une attaque par des champignons sur des feuilles de tomate, de tabac, de rosier, etc. Des taches apparaissent qui peuvent rester localisées ou s'étendre à toute la feuille et la faire tomber. Ce qui n'entraîne pas forcément la mort de la plante. Un processus de défense du tabac qui a été particulièrement bien étudié à l'INRA illustre la stratégie actuelle, qui consiste à identifier les molécules mises en jeu dans ces processus et à établir leur structure et leur mode d'action pour reconstituer la chaîne des évènements aboutissant à la mort ou à la survie de la plante. Les élicitines (de l'anglais *elicit*: stimuler, obtenir une réponse) sont des protéines sécrétées par des champignons qui ont été découvertes en 1980 à l'INRA d'Antibes. Dans le cas du tabac, elles ont

⁶ Voir la communication de Jean-Yves Mérour, "Plantes et médicaments" du 18 janvier 2007.

⁷ Toutes les structures 3D de protéines (et aussi d'acides nucléique et de différentes macromolécules fondamentales) établies par radiocristallograhie ou par Résonance Magnétique Nucléaire (47283 structures au 13/11/2007) sont déposées dans une banque mondiale : la PDB (Protein Data Bank) (http://www.rcsb.org/pdb/) à laquelle on a accès gratuitement. C'est une base de données essentielles qui sert en particulier à établir les relations entre structure et fonction ainsi que les schémas de l'évolution moléculaire.

pour fonction de capter les stérols du végétal au profit du pathogène, ce qui provoque une réaction de défense de la plante qui déclenche un processus complexe aboutissant à une nécrose qui limite la propagation du champignon. La résistance de la plante peut devenir systémique, c'est-à-dire que la plante est en quelque sorte vaccinée et résiste à des attaques ultérieures de champignons pathogènes. Une autre étude menée en collaboration entre le CNRS à Orléans et l'INRA de Nantes sur une famille de protéines végétales (protéines complexant spécifiquement des lipides) a montré qu'elles interagissent avec les mêmes récepteurs que les élicitines et sont très probablement impliquées dans des mécanismes de défense. La nécrose n'est pas le seul moyen de défense des plantes. Elles peuvent renforcer leurs parois pour empêcher les pénétrations et/ou sécréter diverses molécules de défense. D'où l'idée de développer des vaccins, c'est-à-dire des molécules qui stimulent les défenses naturelles de la plante. C'est le cas de la laminarine, un oligosaccharide extrait d'algues brunes (laminaires) par une entreprise bretonne (Goëmar SA), qui stimule les défenses du blé contre des maladies fongiques précoces. Il est encore trop tôt pour savoir si cette méthode nouvelle peut être une alternative à l'utilisation des pesticides et à la voie OGM (Organismes Génétiquement Modifiés). Il était prévisible que l'on cherche à passer de cette autodéfense naturelle à une autodéfense induite depuis que l'on sait manipuler les génomes. On s'est donc orienté vers la mise au point de ces fameux OGM. Rappelons brièvement le principe : on introduit dans le génome de la plante un (ou plusieurs) gène(s) codant pour une (ou plusieurs) protéine(s) spécifique(s) anti-insecte, anti-fongique, etc. . Dans le cas du maïs, il s'agit par exemple de combattre des lépidoptères tels que pyrales et sésamies, dont les chenilles causent des dégâts importants. On utilise pour cela une (ou des) toxine (s) sécrétée(s) par la bactérie Bacillus thuringiensis (toxines Bt), dont les propriétés entomotoxiques sont connues de longue date. Le fameux mais transgénique Bt 810 produit par la firme Monsanto, qui contient un gène d'une toxine Bt, active contre ces lépidoptères est aujourd'hui au centre d'un conflit en France entre les opposants à l'utilisation d'OGM et les agriculteurs, les semenciers et la Commission Européenne qui autorise la culture de ce maïs. Le nombre des OGM est en croissance exponentielle : plantes alimentaires, plantes industrielles, plantes médicaments. Leur utilisation, qui varie beaucoup en fonction des législations nationales ou transnationales et qui suscite de multiples interrogations ou conflits, est un vaste sujet qui n'est pas abordé ici.

Toxines animales

Parmi les très nombreuses toxines trouvées dans le monde animal, celles des scorpions ont fait l'objet d'études particulièrement poussées. On trouve plusieurs espèces de scorpions dans le Midi de la France, dont la piqure est douloureuse sans être véritablement dangereuse (sauf pour certaines personnes allergiques). En revanche, les piqures de certaines espèces des pays tropicaux peuvent être mortelles pour l'homme. Ces petits animaux (famille des arachnides) suscitent de multiples intérêts : ils peuvent jeûner très longtemps, ils résistent à des doses extrêmement élevées de rayonnements radioactifs et leurs venins contiennent des mélanges complexes de protéines anti-mammifères et anti-insectes dont les structures et les modes d'action ont été bien analysés, d'une part, pour développer des antidotes (des anticorps ou immunoglobulines) et d'autre part, en tant qu'outils très utilisés au laboratoire par les neurophysiologistes, en particulier pour étudier les mécanismes de transmission de l'influx nerveux. Dans le monde entier, on collectionne les venins de scorpions et de serpents et on dispose aujourd'hui de véritables bibliothèques de ces protéines. En collaboration avec le laboratoire d'Hervé Rochat à Marseille, nous avons établi la structure tridimensionnelle (Landon et al.) de l'une de ces toxines sécrétées par un scorpion trouvé dans le désert libyen : la toxine LqqIII du scorpion Leiurus quinquestriatus quinquestriatus. Un modèle d'interaction avec les canaux sodiques membranaires qui sont les sites d'action de cette toxine a pu ainsi être proposé. Une nouvelle fois, une étude comparative de séquences et de structures a révélé des analogies remarquables avec des protéines d'origines fort différentes (voir plus loin).

Les spécialistes des toxines animales portent aujourd'hui un très fort intérêt à de petites grenouilles que l'on trouve dans les forêts tropicales et dont la peau contient des toxines et diverses molécules extrêmement intéressantes. Ces grenouilles sont généralement très colorées, ce qui est, selon les spécialistes, un signal d'alerte pour des prédateurs éventuels (Figure 6). Dans la peau de la petite rainette de Guyane on a identifié près de 200 molécules actives, dont la dermorphine, analgésique très puissant dont la structure moléculaire n'a cependant rien à voir

avec celle de la morphine, qui est un alcaloïde alors que le dermorphine est un heptapeptide. Il est probable que cette molécule est produite par une bactérie qui vit sur la peau de la grenouille. On a constaté, en effet, que lorsque ces grenouilles étaient enlevées de leur milieu naturel pour être placées dans un terrarium, elles perdaient progressivement leur toxicité.

Origine des substances répulsives ou toxiques :

Très schématiquement on peut distinguer trois origines possibles :

- des substances qui sont des résidus du métabolisme. C'est le cas de la grande famille des toxines végétales : alcaloïdes, quinones, etc. Exemple : la pyréthrine extraite de fleurs d'une variété de chrysanthèmes (la pyréthre) est un insecticide naturel bien connu. Ces substances ont conféré aux végétaux qui les élaborent une résistance supplémentaire qui a contribué à leur succès évolutif.
- des substances, en particulier des protéines, qui sont d'origine génétique. Dans le génome de l'organisme concerné, il existe un ou plusieurs gènes qui sont activés dans certaines conditions pour produire ces molécules. En comparant les protéines produites par des espèces différentes, on trouve souvent des analogies conduisant à l'hypothèse de gènes ancestraux qui se sont maintenus au cours de l'évolution.
- des substances qui sont sécrétées par des parasites (cas de bactéries toxiques présentes dans la peau des grenouilles) ou qui proviennent de la nourriture des animaux et qui sont stockées par eux. C'est le cas de nombreux invertébrés marins et de nombreux insectes. Récemment, on a découvert qu'en fonction de son alimentation (champignons toxiques), un serpent japonais stockait des toxines dans des glandes situées sur le dessus de sa tête qui devenaient proéminentes et qui semblaient être une sorte d'avertissement.

Les phéromones

Les phéromones constituent une très vaste famille de médiateurs chimiques associés à des fonctions physiologiques bien définies, telles que l'organisation des sociétés animales, la défense, la reproduction. Dès 1870, le célèbre entomologiste Jean-Henri Fabre avait émis l'hypothèse d'une communication chimique entre les insectes. Mais, c'est l'année 1959 qui a marqué le début de l'histoire des phéromones avec les travaux d'Adolf Butenandt (chimiste allemand né en 1903, qui avait déjà reçu le prix Nobel en 1939 pour ses travaux sur les hormones sexuelles) qui a identifié la molécule essentielle secrétée par la femelle du Bombyx du mûrier pour attirer les mâles et qu'il a baptisée bombykol. Peter Karlson et Martin Lüscher ont donné le nom de phéromones à ce type de substances. L'étude de ce qu'on appelle de façon générique les odeurs a connu depuis un développement considérable. En 2004, le prix Nobel de médecine a été décerné à Richard Axel et Linda Buck pour leurs travaux sur le système olfactif. Des progrès importants ont été faits sur le codage des odeurs, c'est-à-dire sur la recherche des récepteurs spécifiques et des gènes correspondants. On connaît aujourd'hui plus de 700 phéromones. De nombreuses phéromones sexuelles sont des longues chaînes carbonées (acides gras, alcools, aldéhydes, esters) plus ou moins insaturées (Figure 7). On en trouve dans tout le règne animal et elles sont l'une des composantes essentielles de la chimie du comportement.

Les insectes sociaux constituent 50% de la biomasse totale des insectes, ce qui indique l'importance de la communication chimique chez ces espèces. L'exemple historique des phéromones du Bombyx permet de comprendre l'un des mécanismes impliquant ces signaux chimiques (deux molécules sont impliquées : le bombykol mais aussi le bombybal, forme oxydée de la précédente qui semble intervenir dans la régulation du processus). On est ici à l'échelle moléculaire : la femelle émet quelques milliards de molécules qui sont dispersées dans l'atmosphère. Il suffit qu'à quelques km, le mâle en détecte quelques centaines à l'aide de ses antennes pour essayer d'en retrouver la source. Le mécanisme est donc remarquablement sensible et très sélectif : la molécule captée par un poil (on en dénombre 17000 !) de ces antennes traverse un pore pour former un complexe avec une protéine spécifique qui se fixe sur un récepteur qui déclenche un signal au niveau du neurone. Lorsque le mâle trouve la femelle, il s'en approche avec un battement d'ailes caractéristique. On peut dire que le mâle n'est pas conduit par le bout de son nez mais par le bout de ses antennes !

Le domaine a connu depuis un développement considérable grâce aux progrès de la chimie analytique et de la chimie de synthèse. On prépare aujourd'hui des kilos de certaines phéromones. Ce qui a permis, en particulier, de développer un mode de lutte biologique contre des insectes ravageurs. On utilise des appâts sexuels, favorisant les rencontres entre les deux sexes en vue de l'accouplement. Parmi ceux-ci figure le RAK (acétate de longues chaînes carbonées insaturées), utilisé dans les vignobles contre le cochylis ou "tordeuse de la vigne", une chenille très redoutée des viticulteurs. Des petites ampoules en plastique, pendues dans le vignoble, garantissent une répartition adéquate de la phéromone, qui trouble à ce point le sens de l'orientation des mâles que ceux-ci s'épuisent en de vaines recherches de partenaires pour s'accoupler. Leur reproduction est ainsi drastiquement réduite. L'utilisation des phéromones de synthèse est maintenant très répandue en agriculture dans les vergers, chez les maraîchers, etc. Le piège Delta est un piège à phéromone de forme triangulaire utilisé pour la signalisation de plusieurs espèces de papillons ravageurs dont le carpocapse de la pomme et de la poire. On l'utilise aussi dans les habitations pour la mite alimentaire. Un autre exemple intéressant est celui de la chrysomèle, coléoptère originaire d'Amérique qui est un redoutable ravageur des racines de maïs. On l'a découvert en France en 2002, en particulier près des aéroports. La lutte à l'aide des phéromones semble avoir donné d'excellents résultats. L'utilisation des phéromones est un exemple de lutte biologique qui a l'avantage de ne pas engendrer d'effet de résistance de l'espèce attaquée et permet de diminuer l'usage des pesticides classiques.

Une utilisation plus inattendue des phéromones est illustrée par le projet "Leurre" lancé par la Commission européenne dans le domaine des technologies émergentes dont l'objectif était de créer des minirobots, des "insbots", capables d'interagir avec des insectes sociaux, des blattes en l'occurrence. Projet qui se situe à la convergence de la robotique, de l'intelligence collective et de l'entomologie et qui associait des laboratoires belges, français et suisses. De petits robots comportant divers détecteurs (proximité, lumière, etc.) sont recouverts de phéromones et installés au milieu d'une colonie d'insectes (Figure 8). Après un temps d'apprentissage ces "insbots" sont capables de mimer leur entourage pour, au final, être en "symbiose" avec les blattes et se fondre dans la masse. Les scientifiques commencent alors à interagir avec les colonies d'insectes, à les "manipuler" en les amenant par exemple dans des endroits différents de ceux où elles se réfugient habituellement (endroits obscurs, chauds et humides). De telles manipulations de colonies animales à l'aide de robots ont des applications potentielles qui ne manqueront pas cependant de soulever des questions écologiques et éthiques.

Les conclusions des multiples travaux des spécialistes sur les phéromones humaines sont en partie contradictoires. Le fameux organe de Jacobson ou vomeronasal présent dans les fosses nasales de l'embryon (jusqu'à 5 à 6 mois) serait l'organe ou le reste d'un organe ancestral détecteur de phéromones. Cet organe régresse au cours de la croissance et n'existe (ou n'existerait) qu'à l'état de trace chez l'adulte. L'effet éventuel de phéromones sexuelles (présentes par exemple dans la sueur) doit être recadré dans la complexité du comportement humain. Quoi qu'il en soit, un commerce florissant de ces possibles médiateurs s'est rapidement développé.

La défense immunologique.

Le processus biochimique interne déclenché par une plante pour limiter ou neutraliser les effets d'une attaque fongique est un exemple des processus plus généraux de type immunologique mis en œuvre par les êtres vivants pour se défendre contre des agresseurs qui sont des microorganismes: virus, bactéries, champignons. Au cours des dernières décennies, l'effort de recherche a surtout porté sur les mécanismes de l'immunité adaptative ou acquise chez les vertébrés, c'est-à-dire sur la génération par les organismes agressés d'un large répertoire de récepteurs de reconnaissance d'antigènes induisant la fabrication d'anticorps spécifiques et d'une immunité à mémoire. Depuis une vingtaine d'années, de grands progrès ont été faits dans le domaine d'un autre type d'immunité: l'immunité innée, mécanisme de défense ancestral qui s'est maintenu au cours de l'évolution. À chaque attaque par des bactéries, des champignons, des substances étrangères, des parasites, différents mécanismes de défense sont mis en œuvre: phagocytose, encapsulation et surtout sécrétion d'un mélange de molécules comprenant principalement des molécules antibactériennes et/ou antifongiques et dans certains cas antivirales très actives qui sont des antibiotiques au sens général du terme. Il n'y a pas d'effet de mémoire,

c'est-à-dire qu'à chaque attaque, le mécanisme est réactivé. Et c'est une méthode de défense qui existe chez tous les organismes vivants. Chez les organismes supérieurs, elle coexiste avec l'immunité adaptative à mémoire. Les molécules de défense mises en jeu dans l'immunité innée sont désignées sous le terme générique de défensines. Ce sont pour la plupart de petites protéines présentes chez les plantes, les insectes, les mollusques, les oiseaux, les mammifères et chez l'homme et dont la liste s'allonge chaque jour. L'immunité innée est une méthode de défense particulièrement efficace qui contribue au succès évolutif des insectes qui ont envahi la planète depuis quelques 500 millions d'années et qui représentent aujourd'hui quelque 70% des espèces animales (et on en découvre des nouveaux tous les jours). À chaque attaque bactérienne ou fongique, ils mettent en œuvre un système de défense basé sur la production d'un mélange complexe de molécules parmi lesquelles on trouve des défensines. Jusque dans les années 90, on ne savait pas grand-chose de ces substances et des mécanismes mis en jeu. Des progrès décisifs dans ce domaine ont été faits par le laboratoire de Jules Hoffmann à l'Institut de biologie moléculaire et cellulaire du CNRS, à Strasbourg, spécialiste du développement et de l'immunologie des insectes, avec lequel nous avons collaboré au Centre de Biophysique moléculaire du CNRS en nous intéressant plus particulièrement aux structures des ces molécules en relation avec leur mode d'action. La première structure tridimensionnelle connue d'une défensine d'insecte est celle de la défensine A (Cornet et al.) sécrétée par une mouche (la mouche bleue ou mouche à viande *Phormia terranovae*). Lorsqu'on inocule des bactéries à des larves de cette mouche, ces larves (plus faciles à manipuler que les insectes matures) produisent des molécules de défense parmi lesquelles on a identifié une petite protéine antibactérienne qui agit au niveau des membranes cellulaires. À partir de là, un vaste programme d'étude a été entrepris qui a permis d'identifier une quarantaine de défensines d'insectes.

Parmi ces molécules, la drosomycine est un exemple intéressant car c'est une protéine antibactérienne sécrétée par une autre mouche, la fameuse drosophile (Drosophila melanogaster) ou mouche du vinaigre (qu'on trouve aussi abondamment sur les fruits en décomposition), qui est "l'insecte modèle" pour des études approfondies des mécanismes immunologiques et génétiques de défense. L'héliomycine sécrétée par une larve de papillon (Heliothis virescens) est une molécule particulièrement intéressante pour ses propriétés antifongiques et antibactériennes. La termicine est une défensine sécrétée par les termites. Une étude détaillée a été faite sur une défensine de moustique qui est active contre le staphylocoque doré. L'étude de la défensine de libellule, qui est un insecte très ancien, confirme le caractère ancestral de ces petites protéines de défense qui appartiennent à la même famille structurale tout en présentant des variations de séquence et d'activité. Des analogies structurales remarquables ont été trouvées entre des défensines d'insectes, des toxines de scorpion et des défensines de plantes (Figure 9).

Une autre défensine découverte très récemment mérite d'être citée : il s'agit d'une défensine sécrétée par le manchot de l'Antarctique qui a fait l'objet d'une étude en collaboration entre un autre laboratoire de Strasbourg : le Laboratoire d'écologie et de physiologie énergétiques d'Yvan le Maho et le Laboratoire d'Orléans. En dehors du fait que cet oiseau est devenu une vedette de cinéma, il pose un problème physiologique intéressant : le mâle peut en effet garder de la nourriture dans son estomac pendant plusieurs semaines pendant la phase terminale de la couvaison en attendant que la femelle revienne, sans que cette nourriture s'altère. Pour cela, il sécrète un mélange de molécules antimicrobiennes dont la spheniscine (Landon *et al.*) qui appartient à une autre famille de défensines. Cette protéine présente un intérêt particulier du fait qu'elle est très active contre les bactéries Gram + dans des milieux acides et chargés en sel. Ces résultats ont suscité le développement de programmes d'études sur les défensines d'oiseaux (en particulier au niveau des élevages).

De nombreux laboratoires dans le monde développent des études sur ces antibiotiques impliqués dans les processus d'immunité innée. On en compte aujourd'hui près de 800 répartis dans différentes familles et dont certains ont des propriétés antivirales. Les relais pris dans certains cas par les industries pharmaceutiques n'ont pas conduit jusqu'ici à des médicaments

⁸ Une fois qu'on a identifié une protéine produite par un insecte, on la prépare ensuite en quantité en utilisant la méthode évoquée précédemment, qui consiste à modifier génétiquement des bactéries ou des levures (qui sont donc des OGM), en introduisant un gène correspondant à la protéine que l'on veut faire synthétiser.

commercialisés à grande échelle malgré les besoins engendrés par l'augmentation des phénomènes de résistance aux antibiotiques. Les applications dépendent, en effet, de stratégies industrielles complexes basées sur des priorités, des coûts, des marchés, dans le cadre d'une lutte économique permanente qui dépasse largement les intérêts purement scientifiques.

L'exploitation des ressources naturelles. Bioprospection. Biopiratage.

De jour en jour, l'homme renforce son pouvoir sur la nature pour l'exploiter, la transformer sans se soucier beaucoup de la préserver. Il tire avantage de ses connaissances de plus en plus approfondies des mécanismes d'interaction entre les êtres vivants dans la nature qui l'entoure pour développer des applications généralement bénéfiques en agriculture, en pharmacologie, dans les biotechnologies, etc. La nature est une prodigieuse chimiothèque et une prodigieuse génothèque (banque de gènes), qui sont devenues des enjeux économiques majeurs à l'échelle mondiale. Les industries pharmaceutiques, biotechnologiques, agroalimentaires, les semenciers, des organismes publics, des particuliers sont engagés dans une prospection planétaire et intensive de ressources génétiques et chimiques naturelles, non seulement dans les forêts amazoniennes et les autres forêts tropicales et équatoriales qui sont certainement avec les milieux marins les réserves les plus riches, mais aussi dans tous les milieux naturels du pôle nord au pôle sud. Aux quatre coins du monde, des prospecteurs enquêtent sur les plantes, les animaux, sur tout ce qui vit, ils s'intéressent aux connaissances ancestrales, aux médecines naturelles. C'est la bioprospection qui enrichit le fond commun de savoir de l'humanité mais qui a aujourd'hui une finalité essentiellement économique. De tout temps, il y a eu des transferts plus ou moins licites de graines, de plantes, d'animaux entre les pays. Que ferions-nous aujourd'hui sans pommes de terre, sans tomates, sans maïs, etc? Aujourd'hui, la bioprospection et l'exploitation des ressources naturelles posent des problèmes économiques, environnementaux et éthiques. Pour tenter de les résoudre un traité international a été adopté lors du "Sommet de la terre " à Rio de Janeiro en 1992 : la "Convention sur la Diversité Biologique" (CDB) (http://www.cbd.int/) avec trois buts principaux : a) la conservation de la biodiversité, b) une utilisation durable de ses éléments, c) un partage juste et équitable des bénéfices des ressources génétiques et chimiques. Document clé du développement durable qui devrait permettre le développement de stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le traité est entré en vigueur le 29 décembre 1993 et il est aujourd'hui signé par plus de 180 pays. La Convention a son siège à Montréal et elle est aujourd'hui un interlocuteur essentiel pour tout ce qui touche à la protection de la biodiversité et plus généralement à la protection de la planète. Elle définit un cadre que la grande majorité des pays reconnaissent officiellement pour régler les échanges transfontières de ressources génétiques et par extension de substances naturelles et de connaissances traditionnelles avec, en principe, des profits réciproques. Sur le plan pratique, elle pose le problème de l'accès aux ressources et du partage des avantages (APA), de la propriété intellectuelle (PI) et des brevets sur le vivant et elle a introduit le concept de biopiratage. Le biopiratage consiste à s'approprier des ressources biologiques sans que les populations locales et/ou les autorités compétentes de l'Etat aient donné, en toute connaissance de cause, leur accord préalable pour que l'accès aux ressources et le partage des avantages se fassent à des conditions convenues. Le problème est très complexe et il n'y a pas de consensus, en particulier au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) car, aux aspects économiques, se superposent des aspects juridiques mais aussi éthiques. On peut breveter une invention et non une découverte. En conséquence, on ne peut pas, en principe, breveter des substances naturelles, des gènes, des organismes vivants non transformés. Un organisme génétiquement modifié (OGM) est considéré comme une invention qui est protégée par un brevet. Malheureusement, pour les substances naturelles les législations varient d'un pays à l'autre et peuvent s'éloigner de la définition du brevet. Les États-Unis dont la législation en matière de brevets est extrêmement large et trop souvent déconnectée de l'éthique, se sont donné le droit de

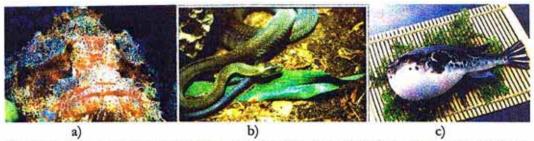


Fig.1 : Animaux venimeux : a) poisson scorpion (mers tropicales), b) mamba noir (Afrique du sud), c) fugu (Japon).

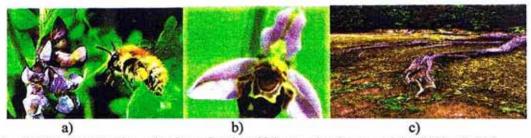


Fig. 2 : Chimio-attraction : a) odeurs florales, b) leurre visuel et sexuel (orchidée abeille), c) croissance des racines.

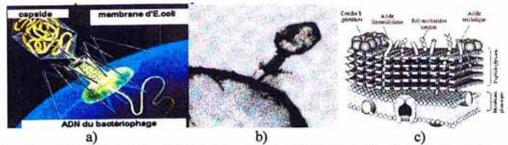


Fig. 3: a) représentation schématique du bactériophage T4, b) vue de microscopie électronique montrant la fixation de la bactérie sur le virus, c) schéma de la paroi bactérienne à travers laquelle est injecté l'ADN viral.

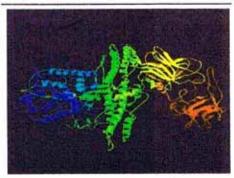


Fig. 4 : Représentation schématique de la structure 3D de la toxine botulique

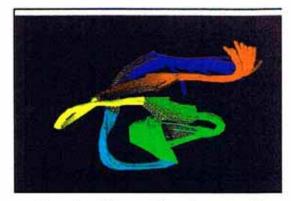


Fig. 5: Vue schématique de la structure 3D de la toxine anti-insecte de pois

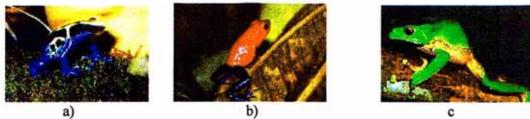


Fig. 6: a) et b) deux spécimens de la famille des dendrobatidés, c) Phyllomeduza bicolor ou rainette singe de Guyane.

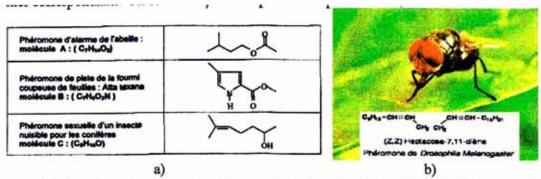


Fig. 7: a) quelques exemples simples de phéronomes (écriture topologique : les atomes de carbone et d'hydrogène qui leur sont liés ne sont pas représentés, b) phéromone de la drosophyle ("mouche du vinaigre", référence en recherche sur les insectes.)



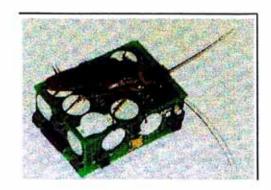




Fig. 9: Comparaison structurale de défensines d'insecte et de plante et d'une toxine antiinsecte de scorpion.

prendre des brevets sur les espèces vivantes naturelles et sont de ce fait en conflit avec divers pays. Le cas du riz basmati est bien connu. En 1997, le bureau des brevets américains avait délivré un brevet à la société texane Rice Tec Inc. pour un riz basmati originaire de l'Inde et du Pakistan. Ces pays ont attaqué ce brevet en dépit du fait que le terme basmati est un terme générique qui ne correspond pas une production géographiquement protégée et que les chercheurs américains sont partis d'une banque de gènes de riz créée par eux. Au cours des dernières années, une partie du brevet a été annulée. L'Inde et le Pakistan continuent à produire et à exporter en quantité du riz basmati et "Oncle Bens" vend aussi du riz basmati. Des conflits existent également avec des populations indiennes de l'Amérique centrale au sujet de plantes dont les propriétés médicinales sont utilisées depuis des siècles par ces populations (par exemple au sujet des brevets américains sur des substances extraites des tubercules de maca du Pérou). Le Brésil a entrepris un combat difficile pour la protection de ses ressources (voir l'exemple des grenouilles). On pourrait multiplier les exemples. L'Afrique, qui est évidemment concernée, n'a pas encore beaucoup progressé dans ce domaine. Des recherches approfondies ont été entreprises sur la pharmacopée chinoise. Les traités internationaux, les législations locales sont des remparts malheureusement trop souvent insuffisants face aux pressions des grands pays industrialisés et des multinationales.

Conclusion.

La vie est un phénomène expansionniste mettant en jeu une lutte incessante des êtres vivants pour se nourrir et se reproduire où la chimie joue un rôle quasi universel et souvent essentiel. Les moyens modernes de la chimie analytique et de synthèse ont permis des progrès considérables dans l'identification et la fabrication des médiateurs chimiques et de leurs dérivés impliqués dans cette lutte pour la vie. Des mécanismes d'actions au niveau moléculaire de ces médiateurs ont été décryptés grâce à des approches interdisciplinaires. Quelques travaux cités illustrent la nécessité pour les laboratoires de travailler aujourd'hui en collaboration nationale et internationale. En dehors de l'émerveillement que peuvent susciter ces mécanismes moléculaires, ils donnent des éclairages nouveaux sur les relations entre les espèces et sur l'évolution. Nous n'avons encore qu'une connaissance très partielle des richesses génétiques et chimiques de la nature. De grands profits en ont été tirés en médecine, en agriculture et dans divers domaines et chaque jour des progrès sont faits. L'inventaire et l'exploitation de ces richesses sont aujourd'hui des enjeux économiques qui font l'objet d'une compétition internationale qui doit être régulée. Les atteintes à la biodiversité sont autant de privations de richesses naturelles et de modifications des grands équilibres de la nature. Nous ne pouvons que souhaiter qu'une réflexion éthique accompagne cette exploitation dans un souci d'équité et de préservation de notre patrimoine commun.

BIBLIOGRAPHIE

Cornet B, Bonmatin JM., Hetru C, Hoffmann JA., Ptak M., Vovelle F., Structure 15, 435-48 (1999).

Darwin Charles-Robert, L'origine des espèces au moyen de la sélection naturelle ou la lutte pour l'existence dans la nature (1859), traduction de l'édition anglaise définitive par Edmond Barbier, Paris, Alfred Coste ed, 1921, 604pp.

Jouvensal L., Quillien L., Ferrasson E., Rahbe Y., Gueguen J., Vovelle F., *Biochemistry* 42, 11915-23 (2003). Landon C., Sodano P., Cornet B., Bonmatin JM., Kopeyan C., Rochat H., Vovelle F., Ptak M., *Proteins* 28, 360-74 (1997).

Landon C., Thouzeau C, Labbé H., Bulet P., Vovelle F., J. Biol. Chem. 279, 30433-9 (2004).

Schrödinger Erwin, *What is life*, Cambridge University Press, 1945, traduction française: *Qu'est-ce que la vie ?* Paris, Seuil ed, 1997, 235pp.

DÉBAT

Question: Les génomes de nombreux animaux, des plus simples aux plus évolués tel le chimpanzé sont aujourd'hui connus. Combien de gènes sont impliqués dans les synthèses des défensines ou plus généralement

dans ce type d'immunité innée sachant que chez l'homme il y a exactement 20488 gènes. Il peut y en avoir plus chez les plantes, moins chez d'autres espèces, le nombre variant entre 18000 et 30000. On sait qu'environ 1000 gènes sont impliqués dans l'olfaction. Combien de gènes pour les défensines?

Marins Ptak: Très peu. Je ne peux pas vous donner de nombres exacts car ils dépendent beaucoup des organismes produisant ces protéines. Je vous ai parlé des défensines d'insectes, je n'ai pas en tête le nombre exact de défensines humaines, peut-être un peu plus d'une douzaine. On considère que les gènes codant pour les défensines sont des gènes ancestraux qui se sont maintenus au cours de l'évolution pour produire des protéines particulièrement stables et efficaces. Des travaux sont entrepris pour localiser ces gènes et pour analyser le processus physiologique très complexe de déclenchement et de contrôle de la production de ces molécules de défense.

Question: Y a-t-il des défensines qui sont utilisées aujourd'hui comme médicaments?

Marins Ptak; Voilà un problème dont je peux parler plus en détail du fait qu'il y a quelques années le laboratoire de Strasbourg avec lequel nous collaborions avait créé une "startup" pour développer à partir des défensines naturelles d'insectes, des antibiotiques ayant des activités antibactériennes, antifongiques et même dans certains cas antivirales. Nous avons travaillé en trio avec le laboratoire de Strasbourg et cette "startup". Des résultats très intéressants ont été obtenus, plusieurs familles de molécules très actives ont été produites et la question s'est donc posée de transférer ces résultats vers l'industrie pharmaceutique. La société Aventis a été contactée. La réponse a été décevante dans la mesure où cette société considérait que la production de ce type d'antibiotiques coûtait cher, n'était pas dans ses priorités, etc.. Le projet a été stoppé et mis en réserve. Je ne ferai pas plus de commentaires. Je crois savoir qu'aux Etats-Unis, deux défensines humaines sont en cours d'expérimentation clinique. Il est extrêmement probable que dans le monde de nombreux essais de développement protégés par le secret industriel sont faits sur ce type d'antibiotiques. Vous savez qu'il y a un problème général de résistance aux antibiotiques. Il ne serait pas étonnant que des molécules nouvelles — dont certaines pourraient être dérivées de celles sur lesquelles nous avons travaillé — soient un jour mises sur le marché par d'autres sociétés, en particulier pour trouver des solutions à la résistance du redoutable staphylocoque doré.

Question : La dernière partie de votre exposé traite des brevets sur le vivant. C'est un très vaste et très important sujet et il serait intéressant que vous nous fassiez un jour un exposé là-dessus.

Marins Ptak: C'est effectivement un problème très important mais je ne suis pas juriste. Ce que je peux dire c'est que les législations des États-Unis, de l'Europe, et des pays émergents sont passablement différentes et sont à l'origine de nombreux conflits juridiques qu'on essaie de régler dans le cadre de cette Convention sur la Biodiversité dont j'ai parlé. Le problème est qu'il y a d'un côté cette convention qui a des buts très nobles et de l'autre l'OMC dont les objectif sont purement économiques et que les rapports entre ces deux organismes sont difficiles pour ne pas dire souvent impossibles. Comme je l'ai dit, je considère qu'on ne peut pas breveter le vivant, en particulier les gènes. La question est cependant complexe dans la mesure où il suffit d'introduire une très légère modification pour pouvoir prendre un brevet. Je vous donne un exemple : une société américaine a breveté un gène humain qui permettrait une détection précoce du cancer du sein. L'institut Curie a attaqué ce brevet en considérant que ce gène appartient au patrimoine de l'humanité et qu'il ne peut être la propriété d'un particulier. Mais l'Office européen des brevets a autorisé l'utilisation du brevet américain en Europe. L'institut Curie et plusieurs organismes médicaux ont contesté de nouveau cette décision. Les auteurs du brevet estiment qu'ayant isolé le gène, qu'ayant établi sa fonction et l'ayant ensuite synthétisé et utilisé sous cette forme, ils sont en droit de le breveter. Ce qui conduit à distinguer l'origine d'un gène et son utilisation à des fins économiques, ce qui peut avoir des conséquences graves sur l'idée qu'on se fait du vivant et plus particulièrement de l'humain. Je n'ai pas connaissance d'une solution à ce problème du brevet américain. Aujourd'hui, on continue envers et contre tout à breveter des gènes humains et d'autres gènes. Les intérêts économiques priment.

Question : On utilise dans les jardins du purin d'orties, il semble que c'est illégal. Qu'en pensez-vous ?

Marius Ptak : C'est toujours la même histoire. Les grands groupes qui vendent des insecticides et autres produits phytosanitaires utilisent tous les moyens de pression pour se protéger. Je ne vois pas pourquoi vous n'auriez pas le droit d'utiliser chez vous le purin d'orties que vous avez produit. Mais vous n^tavez pas le droit d'en faire commerce.

Question: Je voudrais rappeler que la protection des nouvelles variétés végétales (pour l'humain c'est un autre problème) existe. Les obtenteurs d'une variété de roses, de pomme de terre, etc. sont protégés par des brevets à condition de respecter un certain nombre d'exigences et donc à ce titre, pendant une période que je crois être de dix ans, ils touchent des royalties. Après cette période, ces nouvelles variétés tombent dans le domaine public. On est évidemment loin du problème du brevetage des gènes. Mais une variété végétale correspond à un ensemble de gènes.

Marius Ptak : Vous posez le problème de la modification des génomes. Les OGM sont brevetés. On a modifié le génome d'une espèce végétale, on a créé une nouvelle espèce qui n'existait pas auparavant et à partir de là, on est en droit de protéger son invention.

Question: On est dans le même cas pour la production des hybrides végétaux.

Marins Ptak : C'est exact. Les hybrides proviennent de manipulations génétiques et peuvent donc, à ce titre, être protégés.

Le président Hocmard : Vous nous avez ouvert de tels horizons que je me joins à la demande de tout à l'heure pour que vous nous fassiez quelque chose sur la bioéthique qui serait un prolongement naturel.

Marius Ptak: Dans ce cas, il me faudra demander de l'aide à un juriste car je ne suis pas spécialiste des aspects juridiques de ces problèmes extrêmement complexes, mais très actuels. J'ai cité le cas du riz basmati, mais il y a aussi le cas du Pérou qui a déposé des plaintes auprès d'instances internationales contre des brevets américains pris sur des plantes originaires de ce pays et utilisés traditionnellement depuis des siècles. Des populations indiennes d'Amérique centrale sont également en conflit avec les États-Unis pour ce même genre de problème. Ces problèmes peuvent probablement être résolus à la condition qu'il y ait partage équitable des ressources et des avantages, ce qui semble pour le moment bien difficile à mettre en place. Je peux citer pour terminer le cas des semences "terminator". Une firme américaine (Monsanto) avait mis au point des semences dites "terminator", protégées par des brevets, qu'on ne pouvait utiliser qu'une fois. Chaque année, les agriculteurs devaient racheter des semences au producteur. Des variétés de blé de ce type ont été mises sur le marché et proposées en particulier en Inde, ce qui a provoqué un immense tollé. Ces semences ont été retirées du marché et l'affaire est pour le moment close.

195

FRANÇOIS-LÉON DE LONGUEAU SAINT-MICHEL

ou la fidélité d'une famille à une terre¹

Jean Richard

RÉSUMÉ

La maison "Longueau", à laquelle est consacrée la présente étude, appartient à la noblesse féodale et chevaleresque du Gâtinais. Suspect sous la Révolution puis le Directoire, François-Léon de Longueau Saint-Michel n'avait pas été préparé à un rôle héroïque.

Né en 1746 et décédé en 1826 en son château de Saint-Michel, il eut une histoire qui s'inscrit en faux contre les affirmations de la plupart des manuels officiels sur les réactions sociales de cette époque bouleversée.

Nous évoquerons largement le contenu des archives familiales conservées avec soin. J'ai pu consulter grâce à l'aimable accueil de M. et M^{me} Jean-Louis de Longueau Saint-Michel, descendants directs de François-Léon de Longueau Saint-Michel, qui nous font l'honneur d'être présents à cette conférence.

Elles parlent en faveur de la population de Saint-Michel et des communes voisines. Elles mettent aussi en relief la noble figure de deux châtelains aimés de cette population et qui montrèrent, aux jours les plus sombres, autant de courage que de dévouement conjugal.

かかかかかかかか

La maison de Longueau Saint-Michel à laquelle est consacrée la présente étude appartient à la noblesse féodale et chevaleresque du Gâtinais. Elle n'a aucun lien de parenté avec des homonymes de Picardie ou du Vexin. Elle a ses origines à Courtempierre, près de Château-Landon, l'ancienne capitale du Gâtinais. Gustave Estournet y fait largement référence dans ses études et publications². Vous trouverez sur cette carte la localisation du village de Saint-Michel et de ses environs qui ont été en grande partie le théâtre des événements qui vont vous être relatés.

La maison de Longueau Saint-Michel a pour armoiries : D'azur fretté d'argent de six pièces, et pour devise DIEV.AYDE.A.SAINT.MICHEL. C'est, entre autres, ces armoiries que nous pouvons voir accrochées à la clé de l'abside de l'église de Saint-Michel dans laquelle sont représentées de nombreuses autres armoiries familiales et d'alliances.

Les archives de la famille de Longueau Saint-Michel avaient été à peu près anéanties durant l'occupation anglaise. Reconstituées pour partie, elles furent à nouveau la proie des flammes en 1576, lorsque le duc Casimir brûla le château de Saint-Michel où l'on avait réuni les titres échappés aux désastres précédents. Nous évoquerons largement le contenu des archives familiales reconstituées au fil du temps et conservées avec soin. Je voudrais également faire référence au remarquable ouvrage manuscrit que Gustave Estournet a consacré à la Maison de

_

¹ Séance du 20 décembre 2007.

² Les Vicomtes du Gâtinais. 1929. Imprimerie A.Claverie – Montererau.

Longueau Saint-Michel et que M. et M^{me} de Longueau Saint-Michel ont eu la gentillesse de m'ouvrir à la consultation. Je les en remercie chaleureusement.

Ces documents mettent en relief la noble figure de deux châtelains aimés de cette population et qui montrèrent, aux jours les plus sombres, autant de courage que de dévouement conjugal. Et pourtant, nous allons le voir, rien n'avait préparé François-Léon de Longueau Saint-Michel à ce rôle héroïque.

Neuvième enfant de Louis-Charles, François-Léon est né le 2 août 1746 à Saint-Michel³. Ses prénoms, inusités dans la famille, lui avaient été donnés par son parrain François-Léon de Vièvre, seigneur de Montliard, qui se situe à quelques lieues de Saint-Michel. François-Léon avait onze années de moins que son aîné Louis-François, qui accaparait la vigilance paternelle, et on le laissait trotter en sabots dans la basse-cour du château, dont nous avons ici un magnifique tracé datant de 1799. Un journal, écrit de sa main en 1772, et conservé dans les archives familiales, commence ainsi :

Je suis né dans un petit village du Gâtinois dont mon père est le seigneur et malgré cela d'une fortune assez bornée, mais n'importe quoi que je sois un gueux cela n'ôte pas la liberté de raconter mon histoire. Je passerai fort vite sur le temps de mon enfance qui a été à peu près comme tous les autres, c'est à dire aimant beaucoup le jeu et très peu l'école ; aussi ai-je vécu jusqu'à présent dans une grande ignorance, et bien plus, c'est qu'il y a grande apparence que je mourrai de même ; heureusement je suis du plus grand nombre, voilà ce qui fait ma consolation.

En 1761, son frère aîné, Mousquetaire gris, meurt à 26 ans sans descendance et toute la sollicitude familiale se reporte sur François-Léon qui avait alors 15 ans. Son père fit de nombreuses démarches et présenta les preuves de noblesses pour le faire admettre parmi les pages d'Orléans. En fait, il fut reçu le 12 février 1792 page de Louise-Adélaide de Bourbon-Penthièvre, future duchesse d'Orléans. Elle avait alors neuf ans et était destinée à épouser Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, futur "Philippe-Egalité", qui en avait quatorze.

Le journal de François-Léon continue :

À l'âge de quinze ans, mon père me fit placer dans les pages, je puis dire sans vanité que j'avais une bonne partie des qualités nécessaires pour remplir les fonctions de cet état, c'est à dire fort étourdy, très peu discret, point de soucis et ne pensant absolument qu'à mon plaisir. Ce n'est point que j'eu aucune passion violente, j'aimais un peu de tout (...).

Je resterai dans les Pages, écrit François-Léon, jusqu'à vingt et un ans ; c'est un peu vieux pour être dans un pareil état et surtout lorsqu'on a le projet de servir, mais comme je passais une vie fort agréable, je jouissais du présent et m'embarrassais fort peu de l'avenir (...). Je vois aujourd'huy le tort que cela m'a fait d'être entré si tard au service ; c'est un métier qu'il faut absolument commencer de bonne heure, si l'on veut faire quelque chose ; c'est peut-être une mauvaise raison que je donne pour cacher ma honte d'être encore officier subalterne à vingt-six ans.

Et pourtant, à moins de 22 ans, François-Léon avait reçu du roi Louis XV le brevet d'officier :

De par le Roy, Sa Magesté ayant jugé à propos d'accorder au Sr François-Léon Longueau Saint-Michel de Saint-Michel, le rang de Sous-Lieutenant dans ses troupes de cavalerie et voulant le mettre à portée d'en faire les fonctions, son intention est que dorénavant, il serve en la dite qualité dans le régiment de cavalerie d'Orléans et qu'il prenne rang avec les sous-lieutenants du dit régiment du jour et date du présent ordre, sans cependant pouvoir prétendre aucuns appointements. Fait à Versailles le 18 Juin 1768. Louis. Le Duc de Choiseul⁴.

³ Commune du canton de Beaune-la-Rolande.

⁴ Archives de Saint-Michel.

On peut considérer que servir "sans appointements" correspondait à une situation de stagiaire, en attendant de recevoir un commandement effectif. François-Léon devait sans doute au duc d'Orléans, qu'il avait servi comme page pendant six années, cette nomination dans le régiment qui portait son nom⁵.

Le 18 janvier 1771, le marquis de Béthune, Lieutenant général de la Cavalerie de France lui accorde un certificat de sous-lieutenant dans ce régiment, en attendant qu'il puisse représenter sa commission⁶. Le marquis de Castries, Mestre de Camp général de la Cavalerie sous l'autorité du marquis de Béthune, lui remet à son tour, le 20 mars 1772, une reconnaissance pour le même emploi. Enfin, le 1^{er} juin 1772, le roi étant à Saint-Hubert, donna à "François-Léon de Saint-Michel, qui a rang de sous-lieutenant, la charge de sous-lieutenant en la compagnie de Poterat dans le régiment de Cavalerie d'Orléans, vacante par la promotion du sieur Garreau à une lieutenance⁷". Là s'arrêtent les états de services militaires de François-Léon, mais son attachement à la famille d'Orléans fut durable.

À la Restauration, dès qu'il connut le retour à Châteauneuf-sur-Loire de la duchesse d'Orléans⁸, qu'il aimait beaucoup, l'ancien page s'empressa d'aller la saluer. Elle le retint à déjeuner et il voulut lui présenter la serviette, comme au temps de sa jeunesse au Palais-Royal. "Monsieur de Saint-Michel, lui dit-elle, asseyez vous, ces temps là ne sont plus".

En 1772, le jeune officier d'Orléans-Cavalerie a des préoccupations sentimentales, qui passent avant celle de son avancement dans l'armée.

Je n'avais rien, écrit-il, de ce qu'il fallait pour parvenir. Si j'avais été un grand pilier d'antichambre, très courtisant, paraître zélé, faire beaucoup de bruit en parlant à ceux que je commandais, surtout devant les officiers supérieurs, avoir l'air de s'occuper beaucoup, et cela sans faire plus d'ouvrage que les autres, être persuadé de son mérite, ne pas manquer de le dire à ses supérieurs et de le faire sentir à ses inférieurs. Si j'avais été tout ce que je dis là, pour lors on m'aurait fait l'injustice la plus criante de ne pas me faire Lieutenant-Colonel avant trente ans, si toute fois c'est un malheur. Aussi ai-je pris mon parti, je suis tout décidé à mourir sur mon fumier.

Et il poursuit:

La première année que je fus au service, je revins chez mon père passer une partie de l'hiver à la campagne. Comme il n'y fait pas beau dans ce temps, je fus dans une petite ville voisine⁹ chez une de mes tantes qui avait beaucoup d'amitiés pour moi de façon que j'y étais aussi à mon aise que chez mon père. Elle avait une fille, par conséquent cousine germaine. Elle était d'une assez jolie figure et pouvait avoir dix-huit ans...

Il en devint amoureux, mais eut l'imprudence d'en parler "... avec une de mes sœurs ¹⁰ qui pour son malheur était dévote et me brouilla avec ma cousine" écrivait-il. "Ce n'est pas trop avancer que de dire que ces gens là sont aussi dangereux que les espions de police de Paris".

On voit que l'esprit libéral et philosophique du Palais-Royal avait un peu déteint sur le jeune homme. Cela dura trois ans, pendant lesquels François-Léon essaya de regagner l'estime de sa jolie cousine. Il faillit échouer car, le 29 janvier 1771, Angélique-Marguerite de Laumoy, dont les armoiries familiales se trouvent dans l'église de Saint-Michel, écrivait à son oncle, Louis-

⁵ Le régiment a survécu sous le nom de "Chartres-Dragon", puis de 14^e Dragon.

⁶ Archives de Saint-Michel.

⁷ Archives de Saint-Michel.

⁸ Louis-Adélaïde de Bourbon-Penthiève, veuve de Philippe-Egalité.

⁹ À Pithiviers, chez sa tante Marguerite de Longueau Saint-Michel, qui avait épousé à Saint-Michel le 6 juillet 1734, Joseph-Charles de Laumoy, seigneur de Lugny.

¹⁰ Il doit s'agir d'Emilie-Antoinette, qui avait 8 ans de plus que François-Léon et qui mourut célibataire à Pithiviers.

Charles de Longueau Saint-Michel, pour lui annoncer son mariage avec Monsieur de Brégançon : "Je suis parent, dit-elle, avec Monsieur de Brégançon¹¹, comme vous savez, mais en a obtenu des dispenses d'Orléans. Maman me charge de compliments pour toute votre maison, j'assure ma tante de mon respect et bien des amitiés à mes cousines. De Laumoy."

François-Léon apprit cette nouvelle avec le plus grand dépit, d'autant plus qu'il se trouva contraint de signer au contrat. Mais au dernier moment tout fut remis en question. La mère d'Angélique se souciait assez peu de ce mariage et le jeune prétendant n'était pas très distrayant, à ce qu'insinue son rival.

En gros, comme en détail, je ne crois pas que cela eut fait jamais un mari aimable, quoi qu'il fut instruit et particulièrement sachant beaucoup le latin. Mais malheureusement comme ce n'est point avec du latin que l'on amuse les femmes, c'est ce qui me fait dire qu'il lui aurait fallu d'autres talents pour être un homme amusant. Ainsi, il ne pouvait être qu'un bon mari et rien de plus

Finalement, François-Léon supplanta l'ennuyeux maître des requêtes, qu'on ne revit plus à Pithiviers qu'aux obsèques de sa tante, Marguerite de Longueau Saint-Michel, en 1783. Il fallait d'autres dispenses, puisqu'on était cousins germains et, le 3 juillet 1772, le jeune officier obtenait du pape Clément XIV une dispense du 2^e degré de consanguinité, qui fut fulminée le 7 décembre. Il sollicita également une dispense de l'évêque d'Orléans et Angélique alla à cheval au devant du beau cousin qui les apportait.

Le 26 juin 1773, devant Claude Bordier, notaire à Boiscommun, François-Léon de Longueau Saint-Michel, officier au régiment d'Orléans-Cavalerie, passait contrat de mariage avec sa cousine germaine Angélique-Marguerite de Laumoy, fille mineure de feu Joseph-Charles de Laumoy de Lugny et de Marguerite de Longueau Saint-Michel, demeurant avec sa mère à Pithiviers, vis-à-vis du Petit Cloître. Le mariage fut célébré en l'église de Saint-Salomon de Pithiviers, comme celui de la génération précédente. Le jeune ménage passait les hivers à Pithiviers, où il y avait quelques ressources de société. C'est là que naquirent en 1775 Angélique-Thérèse de Longueau Saint-Michel et en 1779 Louis-François de Longueau Saint-Michel.

François-Léon est maintenant seigneur de Saint-Michel à 37 ans et de multiples héritages permettent de regrouper les biens de famille. Il s'y ajouta, pour son épouse, celui de sa cousine germaine, Elisabeth d'Estrées, baronne de Fèra de Rouville.

Faisons un retour en arrière, pour voir le rôle de François-Léon à Saint-Michel, dans la période qui précède la Révolution. Son régisseur est alors Jean-Joseph Charrier, qui naquit et mourut à Saint-Michel. Il montra un admirable dévouement pendant les jours sombres et on trouve sa signature au bas de nombreux actes notariés. En 1787, François-Léon représenta la noblesse à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais¹² et le 16 mars 1789 en tant que gentilhomme de la généralité, il participe aux élections préparatoires à la réunion des États Généraux.

Les difficultés commencèrent le 22 juin 1791¹³, au lendemain de la fuite du roi et de son arrestation à Varennes, par une perquisition au château de Saint-Michel. En voici le procès verbal:

> Aujourd'huy vingt deux juin mil sept cent quatre vingt onze, sur ce qui a été rapporté au district de Boiscommun par un Gendarme de la Gendarmerie nationale de la ville de

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

¹¹ Joseph-Paul-Augustin de Martini de Saint-Jean. seigneur de Brégançon, maître des requêtes en la Chambre d'Aix.

12 Annales de la Société du Gâtinais XVII p. 225. Archives du Loiret C. 912.

¹³ Le 22 juin 1791, à 3 heures du matin, un cavalier de la maréchaussée de Beaumont, passant dans différents villages, était venu avertir Beaune (actuellement Beaune-la-Rolande) et certainement Boiscommun, que le roi avait quitté Paris la veille. Une lettre circulaire mentionnait que : « Tous les citoyens sans exception seront tenus de faire des recherches et perquisitions convenables pour retrouver s'il est possible la personne du *Roy...)*

Beaumont dépêché exprès que le Roy avait été enlevé de Paris hier, et l'avertissement donné à tous les Citoyens de se réunir pour la sûreté publique par M. de la Fayette, Commandant Général des troupes Nationales et de M. Bailly, Maire d'après qu'il a été annoncé aux membres du district du dit Boiscommun, aux officiers municipaux de garde nationale tant dudit Boiscommun que des paroisses de Batilly et Nancray, que la maison de M. Longueau Saint-Michel ci-devant seigneur de Saint Michel renfermait des armes qui pouvaient donner des inquiétudes il a été arrêté qu'il serait envoyé une députation au dit seigneur Longueau Saint-Michel à l'effet de l'engager à faire la remise des dits Armes soit pour être déposées dans les municipalités susnommées soit à Boiscommun, chef lieu du District que l'effet de cette députation avait engagé le dit seigneur Longueau Saint-Michel à se rendre sur le champ au Directoire du dit District où en sa présence et son consentement il a été arrêté que les dites Armes seraient remises et distribuées entre les municipalités de Boiscommun, Batilly et Nancray, pour à quoi parvenir il a été envoyé un détachement de la Garde Nationale du dit Boiscommun à la maison du dit seigneur Longueau Saint-Michel au dit Saint-Michel, à la tête duquel étaient MM. Cablé, municipal, et Moreau officier de la Garde Nationale qui se sont réunis aux sieurs Martin Girard, maire, Paul Picard et Pierre Durand, procureur de la Commune, Brunet, commandant et Lacoudre capitaine de la garde Nationale de Nancray, lesquels parvinrent à la dite maison en vertu des ordres par écrit donnés par le dit sieur Longueau au sieur Charrier, son homme d'affaires et leur a été remis pour ce dernier. Après recherches faites en sa présence, du consentement du dit seigneur Longueau Saint-Michel, treize cannons de fusils et remparts en fonte très rouillés et en mauvais ordres desquels ont été divisés entre les dites municipalités comme il suit, savoir : à Boiscommun un grand et trois petits, à Batilly un grand et trois petits et Nancray un grand et quatre petits, le tout d'après le tirage au sort fait de gré à gré entre les dites municipalités. Desquelles armes se sont respectivement chargés et fournis de leur remettre d'après l'avis du Directoire du District. Donc et en tout ce que avons fait et rédigé le prés. Procès verbal, le double duquel est resté au dit Charrier pour lui servir de reconnaissance et a signé avec les officiers municipaux et Garde Nationale susnommés rayé cinq mots inutiles. » Delorme, Moreau, Cable, Girard, Durand, Bourgeois, Paul Picard, Charrier, Lacoudre, Brunet.¹⁴

À Saint-Michel, le vote de la Constitution civile du clergé allait valoir aussi des persécutions au curé, Augustin-Félix Charpentier, qui se trouvait en place depuis 1754, ce qui affecta assurément les membres de la famille de Longueau Saint-Michel. Le 31 décembre 1792, il consigne encore l'enterrement de Marie-Madeleine Huré, avant de se voir retirer les registres d'État-civil, puis destitué. La paroisse de Saint-Michel fut alors privée de curé jusqu'en 1799, ainsi qu'il ressort d'une note de M. Trouillet, curé de Batilly, un village tout proche de celui de Saint-Michel:

La paroisse de Saint-Michel est restée sans pasteur depuis 1793 jusqu'au 9 de septembre 1799. Cet état d'abandon dans lequel elle a été si longtemps a été causé, d'abord dans son principe, par la destitution de M. Charpentier, son légitime pasteur, ordonnée arbitrairement et tyraniquement par un certain quidam nommé Plainguet, délégué de Laplanche (dont nous parlerons plus tard), hommes l'un et l'autre d'exécrable mémoire ; ensuite par la difficulté d'avoir un prêtre approuvé, quantité exerçant sans mission, c'est à dire constitutionnellement.

Attachée aux bons principes et respectant la hiérarchie ecclésiastique, elle a mieux aimé faire sa religion seule que de se servir du ministère de pareils prêtres. Et en voici une preuve ; dans l'interrègne, il y avait alors à Batilly un nommé Grillère, prêtre ignare, ordonné dans la révolution par M. de Jarente, évêque d'Orléans. Les habitants de Saint-Michel, instruis de la manière dont il avait pris le sacerdoce (il était du nombre de ceux que l'indigne pontife, avant d'apostasier, avait ramassé dans la ville et ses environs pour leur administrer les ordres) et de son intrusion à Batilly, refusèrent son ministère et persévérèrent jusqu'à mon arrivée qui eut lieu à la fin de 1799. Donnant le plus triste exemple, l'Evêque d'Orléans, Monseigneur Louis-François-Alexandre de Jarente de Senas d'Orgeval, avait, des premiers, accepté la Constitution civile du Clergé. Mitre en tête, crosse

_

¹⁴ Archives de Saint-Michel. Deux des canons de remparts, sans doute récupérés, sont conservés à Saint-Michel.

en main, il avait, le 30 janvier 1791, prêté solennellement le serment schismatique dans son église cathédrale, à l'issue de la grand'messe, en présence du corps municipal. Beaucoup de prêtres de la ville et de la région avaient suivi leur chef dans cette première déchéance. En effet, il se mariera solennellement le 30 décembre 1793 avec la demoiselle Charuel, veuve Odigier.

Le 1^{er} septembre 1793, un nouveau proconsul arriva à Orléans "...pour y révolutionner les habitants et passer au creuser jacobin les diverses administrations civiles, militaires et ecclésiastiques". Contre les insermentés surtout, il va s'acharner car, étant lui aussi apostolat, il ne leur pardonne pas leur fidélité. Il s'agit de Jacques-Léonard Goyre de Laplanche, moine bénédictin à Nevers au début de la Révolution. Séduit par les idées nouvelles, il avait vu, avec joie, la Constituante ouvrir son cloître et briser ses vœux religieux. Devenu vicaire épiscopal de l'évêque jureur de la Nièvre, il avait été envoyé par ce département à la Convention et s'y était assis sur les bancs de la Montagne, où il n'avait pas tardé à se signaler par ses outrances démagogiques. Son premier geste, à Orléans, dès le 2 septembre, fut de faire enlever – non sans peine – la croix de cuivre doré qui surmontait la cloche de Sainte-Croix et de la remplacer par un gigantesque bonnet rouge en fer blanc orné d'une girouette tricolore qui portait, découpés à jour, les mots "République Française".

Il se consacra ensuite tout entier à sa besogne jacobine, tint chaque soir dans l'église Saint-Paterne des séances interminables auxquelles étaient conviés les patriotes. Tous ceux qui étaient en place, tous ceux qui étaient dénoncés, devaient être passés au crible d'une sévère épuration qui déclarait les uns bons citoyens les autres suspects. Tard dans la nuit, quand les séances orageuses se terminaient, Laplanche se faisait reconduire à son hôtel par le peuple "reconnaissant" qui l'acclamait.

Le 11 septembre, et il n'en était qu'au début de "son" épuration, il pouvait écrire avec orgueil à la Convention : "J'ai établi à Orléans un comité composé des plus fermes sans-culottes, qui m'aident dans mes opérations. Tous les gens suspects sont enfermés, les administrateurs fédéralistes vont être changés et remplacés par des patriotes, plus de quatre-vingt dix arrestations ont été encore faites cette nuit par mes ordres". Et il ajoutait, à l'intention des ministres du culte qu'il avait renié: "Les prêtres surtout, étant plus coupables, seront les moins épargnés".

Il quittera Orléans à la fin d'octobre, se fera acclamer par la Convention et repartira pour "révolutionner" le Calvados, non sans avoir pris femme à Orléans en la personne de la jeune citoyenne Delagueule, fille de son collègue montagnard du Loiret, un ancien magistrat qui, sous l'Ancien Régime, s'appelait, plus aristocratiquement, Monsieur de la Gueule de Coinces¹⁵

47 ecclésiastiques et 95 laïcs, tel fut le bilan des victimes de la Terreur dans l'Orléanais. Parmi les ecclésiastiques, on nommait M. Chapt de Rastignac, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Mesmin, massacré aux Carmes, M. Moreau, curé de Courcelles et M. Cassegrain, chanoine de St Georges et curé de Pithiviers-le-Vieil, guillotiné à Paris. Il faut aussi nommer le bienheureux Mauduit, curé de Noyers près de Lorris.

Parmi les civils, Lamoignon de Malesherbes, l'héroïque défenseur de Louis XVI, la présidente Le Pellertier de Rosambo, sa fille, le marquis et la marquise de Chateaubriand, leurs petits-enfants, le président Gilbert de Voisins, marquis de Bellegarde, La Tour du Pin, seigneur de Bezonville, et Rolland d'Erceville, membre du Parlement de Paris, montèrent à leur tour sur l'échafaud de Paris, où ils avaient été transférés.

Des actes de vandalisme marquèrent le passage de la Révolution à Fessart et à Beaumont. À Ascoux, on avait arrêté le châtelain, M. de Saint-Hilaire. Il était "normal que Saint-Michel fût également menacé. Parmi les juges au district de Boiscommun¹⁶, figurait un nommé Frogier, qui

¹⁵ Jacques Hérissay, hors-la-loi sous la Terreur.

¹⁶ Le district révolutionnaire avait été fixé à Boiscommun où se trouvait le grenier à sel et ceci contre l'avis des habitants de la ville de Beaune-en-Gâtinais (Beaune-la-Rolande) qui le revendiquèrent avec énergie pendant une douzaine d'années. Le canton, qui succéda au district, fut à Boiscommun du 3 germinal an II (23 mars

dénonça François-Léon de Longueau Saint-Michel au proconsul d'Orléans Laplanche. Ce dernier était représenté par le citoyen Plainguet, "commissaire délégué par le représentant du Peuple pour l'exécution des mesures révolutionnaires et de sûreté générale à prendre dans le district de Boiscommun".

Alerté par les gendarmes, François-Léon se cacha chez un cultivateur nommé Thiercelin qui, pour donner le change, disait partout : "Où est ce coquin de Longueau Saint-Michel?" Mais la supercherie ne put durer longtemps et, le 28 septembre 1793, Plainguet notifia l'ordre d'arrestation au juge de paix de Boiscommun dans la forme suivante :

...Requérons le citoyen juge de paix du canton de Boiscommun de se transporter demain à trois heures du matin chez le nommé Longueau Saint-Michel, en sa maison de Saint-Michel de ce district, à l'effet d'y apposer les scellés sur les appartements meubles et effet du dénommé. L'autorisons et requérons au besoin de faire transférer dans la maison d'arrêt ledit Longueau Saint-Michel et de consigner dans sa maison tous les domestiques et les étrangers qui pourraient s'y trouver. Tous les particuliers consignés seront mis sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Michel à laquelle la présente réquisition sera communiquée. Autorisons encore le citoyen juge de paix de prendre soit à Boiscommun soit à Saint-Michel la garde nécessaire pour assurer les succès de son exécution. Bien entendu, que s'il se trouve des armes ou des munitions de guerre, de quelque espèce que ce soit, elles seront sur-lechamp portées à Boiscommun pour être remises à l'Administration du district". À Boiscommun le vingt huit septembre 1799 — huit heures du soir — l'an second de la République française une et indivisible. Signé : Plinguet fils.

Une copie de cet ordre d'arrestation, délivrée le 7 fructidor An II par Labbé, ci-devant juge de paix du canton de Boiscommun, est à Saint-Michel. Elle porte l'annotation suivante : "Je certifie en outre que le mandat d'arrêt en vertu duquel le citoyen Longueau Saint-Michel a été mis en arrestation, n'a été libellé qu'en conséquence des ordres du délégué et sans désignation d'aucuns motifs".

C'est donc le juge de paix de Boiscommun, Louis-Charles-François Labbé qui, en pleine nuit, le dimanche 29 septembre (jour de la fête de Saint-Michel) se transporta au château pour procéder à l'arrestation. Il n'était pas encore familiarisé avec le langage révolutionnaire, car son "mandat d'arrêt de par la loi", donné sur place, visait "Le sieur de Longueau Saint-Michel, propriétaire du domaine de Saint-Michel". François-Léon se laissa arrêter et confia sa famille et ses biens à son homme d'affaires, Jean-Joseph Charrier, ainsi qu'à Gueston, son fidèle cocher, qui fut enterré plus tard à côté de ses maîtres. Nous en reparlerons.

C'est l'officier de gendarmerie Louis Rapine, "Commandant d'une compagnie d'un bataillon du canton de Boiscommun", qui conduisit le "seigneur Longueau de Saint-Michel" en la maison d'arrêt de cette ville¹⁷. La population de Saint-Michel et des lieux avoisinant vint aussitôt réclamer sa mise en liberté au citoyen Plinguet, en raison de ses bienfaits. Plainguet, pour plus de sûreté, se hâta de le faire conduire, le 6 octobre, à Orléans par le maréchal des logis de gendarmerie Louis-François Saunier, en compagnie du sieur Julien de la Grange.

Deux prisons d'Orléans, Saint-Charles et les Minimes, se partageaient alors les prisonniers. C'est à l'ex-couvent des Minimes que François-Léon fut remis à la garde du citoyen-concierge Choinet¹⁸.

Un an plus tôt, la prison des Minimes avait reçu les personnalités déférées devant la Haute-Cour nationale, et notamment le dernier gouverneur de Paris, Louis-Hercule de Cossé, 8^{ème}

¹⁷⁹⁴⁾ jusqu'au 7 vendémiaire an VII (29 septembre 1801), date à laquelle il fut transféré définitivement à Beaune-en-Gâtinais par arrêté du Gouvernement.

¹⁷ Archives de Saint-Michel.

Archives de Saint Melen.

18 Archives du Loiret – L 1277. Le couvent des Minimes, rue d'Illiers, devint ensuite l'Ecole Sainte-Croix jusqu'en 1905 et Dom Georges de Longueau Saint-Michel y fit ses études. Après la loi de Séparation, il abrita les Archives Départementales, qui furent détruites par l'incendie de 1940.

duc de Brissac. Incarcéré à Orléans, le 14 juin 1792, il en était parti le 4 septembre avec 53 prisonniers, assis dans la paille de sept chariots, à destination de Paris. Ils n'y parvinrent pas et 43 d'entre eux, dont Brissac et M^{gr} de Castellane, évêque de Mende, furent massacrés par la populace, rue de l'Orangerie à Versailles. Le soir, des hommes en haillons portèrent la tête de Brissac à Louveciennes chez son amie, M^{me} du Barry, et la firent rouler à ses pieds. Aux Minimes, le duc de Brissac avait aménagé à ses frais un réfectoire délabré et installé un jeu de volant. La prison avait conservé son ton de bonne compagnie et on y jouait la comédie pour se distraire. La nourriture pouvait venir du dehors et nous avons entre les mains un "mémoire du citoyent Choinet pour les citoyens Saint-Michel et Julien", donnant le détail journalier des menus du 10 au 19 octobre 1793. On y lit par exemple : "Du 10 octobre : une soupe et le bouilli, 2 l. ; une entrée de mouton garnie d'oseille, 1 l. 16 s. ; une bouteille de vin, 1 l. 13 s. ; pain 8 s. Au 17 octobre, le total était 36 l. 12 s., somme que le gardien déclarait avoir reçue".

Voici ce qui concerne François-Léon :

François-Léon Longueau Saint-Michel, âgé de 47 ans, demeurait à Saint-Michel près de Boiscommun, a un garçon et deux filles. Le garçon 14 ans est en pension à Prègue (?) près de Paris, l'aînée des filles 18 ans, la cadette 16 ans, toutes deux à Saint-Michel. Détenu depuis le 29 septembre dernier même maison par ordre de Plinguet, délégué du citoyen Laplanche, représentant du peuple comme aristocrate. Cultivateur avant et depuis la Révolution, avait environ sept mille livres de rente en immeubles, réduit à six mille à cause de différentes suppressions. N'avait aucune correspondance qu'avec sa famille. N'avait d'amis que les habitants de la commune.

Pendant ce temps, le représentant Laplanche continue à sévir à Orléans. Les prisons se remplissent, la guillotine va être dressée sur la place du Martroi, les églises sont pillées, la cathédrale Sainte-Croix est transformée en Temple de la Raison et le buste de Marat y remplace le Saint-Sacrement.

Dès le 15 octobre, Angélique de Laumoy adresse un mémoire au citoyen Laplanche¹⁹, représentant du peuple à Orléans, en faveur de son mari :

Citoyen représentant, Le citoyen Longueau Saint-Michel, propriétaire et cultivateur en la paroisse de Saint-Michel, près Boiscommun, a été mis en arrestation par ordre du citoyen Plinguet, votre délégué, et conduit en la maison d'arrêt dite des Minimes. L'exposante, son épouse, ignore absolument quels motifs ont pu donner lieu à son arrestation, son mari ayant toujours donné des preuves non douteuses de son civisme et de son attachement à la République. Dans tous les temps, il s'est montré le soutien du pauvre et de l'opprimé et il se flatte que la commune de Saint-Michel n'a aucun reproche à lui faire. Elle répond au grief que lors de la levée des scellés apposés sur ses papiers, on y a trouvé une pièce de vers tirée du Mercure et un portrait du vrai patriote et de l'aristocrate, et de leur conduite. Elle demande que les causes qui ont donné lieu à son arrestation soient examinées par le comité révolutionnaire, et s'il y a une inculpation, elle demande à être entendue pour la réfuter.

Ensuite, du fond de sa prison, c'est François-Léon qui rédige lui-même une déclaration :

Depuis 10 ans que j'ai succédé à mon père, dans la commune de Saint-Michel, district de Boiscommun, je n'ai point branlé de mon domicile, occupé à cultiver mon champ et n'ayant eu aucune espèce de place depuis la Révolution. Je me suis toujours conduit en bon citoyen, c'est à dire que j'ai toujours engagé les habitants de ma commune à suivre mon exemple. Lorsqu'il a été question d'envoyer des défenseurs de la patrie, j'ai payé ce que j'ai cru nécessaire pour les encourager. J'ai toujours assisté à la publication des lois et n'ai jamais manqué une assemblée de commune. Si je n'ai point été aussi souvent aux assemblées primaires, c'est parce que j'y étais menacé. Je n'ai jamais eu aucune espèce de correspondances avec des ennemis de la République, ni avec des émigrés dont j'ai toujours regardé la conduite comme une des principales causes de mes malheurs. Cette conduite ne

_

¹⁹ Ce mémoire sera repris et résumé par Laplanche aux citoyens composant le Comité de surveillance à Orléans.

m'a pas empêché d'avoir quelques ennemis qui m'ont dénoncé au citoyen Plainguet, lequel m'a fait arrêter le 29 septembre dernier et conduire dans la maison d'arrêt de Boiscommun, et de là transférer à Orléans dans celle des Minimes où je suis maintenant... Je viens vous exposer, citoyen, l'exacte vérité des faits que je puis vous faire attester non seulement par la municipalité, mais par la commune en masse et par les communes voisines. On dit que l'on a trouvé sous mes scellés quelques papiers inciviques, je ne me le rappelle pas mais je crois que vous les trouverez bien faibles pour empêcher votre bon cœur d'agir et de me rendre à ma femme et à mes enfants... Malgré cette conduite, je n'ai point été à l'abri de la calomnie, deux ou trois gredins noyés de dettes, de déshonneur, ont eu la bassesse et l'infamie de me dénoncer au nommé Plinguet, délégué du représentant du peuple La Planche dans le district de Boiscommun, lequel sans autre information a eu la barbarie de me faire arracher au sein de ma famille, et de me traîner dans les cachots de Boiscommun le 29 septembre dernier, jour où je m'apprêtais à célébrer la fête de mon village et régaler tous mes fermiers et autres honnêtes gens qui sont dans l'usage de venir me voir ce jour et me font amitié. Le 4 octobre, le citoyen officier de garde, rempli d'humanité, eut l'attention de représenter à Plinguet que la prison était malsaine et lui offrit de me prendre chez lui, ce qu'il voulut pourtant rien accorder. C'est le nommé Vilet, brigadier de gendarmerie, homme dur et intraitable, bien digne d'exécuter les ordres d'un Plinguet ; il me sépara de la manière la plus cruelle et me garda toute la nuit comme le plus grand criminel.

Le lendemain, tous les habitants de ma commune et beaucoup de celles de Batilly et Nancray donnèrent une grande preuve de leur attachement en venant me réclamer au citoyen Plinguet, en lui peignant les faibles bienfaits que j'avais pu rendre aux malheureux du pays. Il leur répondit que "...les scélérats de mon espèce faisaient la charité d'une main et tenaient un poignard de l'autre...". A cette belle parole et douce réponse, ces bonnes gens furent atterrées et n'osèrent répliquer... Une heure après il me fit conduire à Orléans dans la prison des Minimes, où je suis encore détenu. J'en sortirai quand il plaira à Dieu. Tôt ou tard on me rendra justice. La misère et le mépris dans lequel tomberont mes infâmes dénonciateurs, est la seule vengeance que j'en veux avoir²⁰. Quant à Plinguet, je suis déjà vengé, il habite les Minimes avec moi, avec cette différence, où nous sommes traités tous les deux comme nous le méritons, qu'il y est aussi méprisé que j'y suis estimé...

Voilà mes chers concitoyens, ma profession de foi que j'étais bien aise de vous faire, j'espère bien qu'elle ne me fera pas perdre votre estime, au contraire j'ose me flatter que mes malheurs me rendront plus cher à vos cœurs et que la conduite que j'ai toujours eue, garde de laquelle je ne me dérangerai jamais, vous prouvera que mes infâmes persécuteurs sont dignes de tout votre mépris.

Ses compatriotes étaient bien de cet avis car, un mois plus tard, le 20 novembre 1793, ils commencèrent à protester en sa faveur :

Le 20 novembre 1793, les habitants de Batilly reconnaissaient Longueau Saint-Michel pour un bienfaiteur dans tout le pays et n'ont jamais connu en lui aucune marque d'incivisme. Ils rappellent l'autel de la patrie édifié par lui en 1792 entre les trois communes de Batilly, Saint-Michel et Nancray, les secours distribués à l'occasion de la grêle de juillet 1792, à Egry²¹ l'argent donné aux volontaires pour défendre la patrie. Longueau Saint-Michel ne poursuivait pas les locataires en retard et Laperche déclare qu'ayant passé avec lui un marché de 1.800 livres, il lui en donné plus que ce convenu.

Durand, maréchal, dit: "qu'en 1789 Longueau Saint-Michel a offert ses armes à Batilly en cas d'attaque et qu'il avait sollicité le poste de commandant de la garde nationale de cette commune". Denis-Jérôme Lacombe, maire de Saint-Michel, déclara que le citoyen Longueau Saint-Michel et son épouse sont les pères des pauvres en mille manières. Fiacre Ouzouer, percepteur, a vu chez Longueau Saint-Michel "l'hymne des marseillais noté en partie". "Il a toujours payé ses impôts, même avant l'échéance". Jean Thiercelin, instituteur, attesta que "Longueau Saint-Michel ne lui a jamais paru suspect dans ses paroles et actions; qu'il a été le

²⁰ Cette prophétie se réalisera, car Frogier, le dénonciateur, tombera plus tard dans la misère.

²¹ Commune du canton actuel de Beaune-la-Rolande.

premier à l'éclairer sur la loi des officiers publics, qu'il a secouru Chaussade alors qu'il était cancéreux ".

La municipalité de Boiscommun nomme des commissaires pour déclarer les revenus d'une année du citoyen Longueau Saint-Michel et le fidèle régisseur Charrier s'emploie à les satisfaire le 2 frimaire an II (22 novembre 1793). Il intervient aussi à Pithiviers, où les biens des Longueau Saint-Michel et notamment la maison du Petit-Cloître sont menacés de confiscation. Le 12 frimaire an II (2 décembre 1793), le Comité révolutionnaire de Pithiviers avait frappé "la fille de Saint-Michel" (sic) d'une taxe de 500 livres pour "incivisme et fortune" (sic). Il s'agissait d'Emilie-Antoinette, alors âgée de 55 ans, sœur aînée de François-Léon, qui habitait alors place du Grand-Cloître.

Alerté au sujet du prisonnier d'Orléans, le Comité de surveillance écrivit à la Société populaire de Boiscommun pour obtenir des renseignements sur la "morale du citoyen Longueau Saint-Michel". Le 24 frimaire an II (14 décembre 1793), on nomma six commissaires pour aller enquêter à ce sujet à Saint-Michel, Batilly, Egry et Nancray. Nous avons le procès-verbal de la réunion de la Société, tenue le 27 frimaire. Les témoignages favorables affluent. C'est ainsi que le citoyen Privé, assesseur du juge de paix de Boiscommun rapporte les actes de charité du citoyen Longueau Saint-Michel à Chemault, envers la citoyenne Merisé, veuve Sézeur, malade. Son fils, revenant de Mayence lui avait remis de sa part un assignat de 25 livres. Le citoyen Genest déclare qu'avant la suppression des droits féodaux, il n'avait jamais poursuivi ceux qui lui devaient des champarts ou autres rentes. Le citoyen Queudâne, dit "Desjardins", jardinier chez Longueau Saint-Michel, déclare qu'en 1792, il avait distribué du grain aux habitants d'Egry ravagé par la grêle. Le citoyen Bauviller précise qu'il a fourni sept sacs de grains à la municipalité d'Egry pour les malheureux, et que ceux qui manqueraient n'avaient qu'à se présenter chez lui.

Lacombe, gendarme, ajoute que sa mère avait reçu deux sacs de grains et qu'il était venu lui-même pour la consoler. Le citoyen Fautrois, domestique de Longueau Saint-Michel, raconte qu'en septembre dernier, Longueau Saint-Michel avait réconforté un habitant "geignant de son fils parti à la guerre" lui disant que c'était un honneur de fournir un défenseur à la République et qu'il souhaitait être dans le même cas.

Les communes de Batilly, Saint-Michel et Nancray avaient, de leur côté, adressé, le 25 frimaire, une pétition collective au citoyen Plainguet, délégué du représentant du peuple Laplanche à Boiscommun, et une autre au Comité de Salut Public à Orléans, et exposant portant que "le dit Longueau Saint-Michel ne nous a jamais paru suspect tant dans ses dires que dans ses actions, qu'il a été fait un autel à la patrie entre les trois communes, que tous les ornements et embellissements ont été de son consentement coupés en son bois, que lui et sa famille ont assisté à cette cérémonie, que d'ailleurs, faisant comme par le passé beaucoup de bien dans le pays, il loue tous ses biens à une quantité de particuliers auxquels il donne beaucoup de temps pour le payement, ne poursuivant personne. Il est l'ennemi juré des procès. Le dit Longueau Saint-Michel a accordé avec satisfaction à la commune de Nancray un arbre de la liberté et a offert de plus s'il en était nécessaire." Le 14 nivose an II (3 janvier 1794), pour confirmer la pétition du 15 décembre, le Conseil municipal de Saint-Michel vota à l'unanimité une motion attestant que "le citoyen Longueau Saint-Michel depuis la Révolution n'a cessé de donner des preuves de civisme et de patriotisme; signé: Laraby, Charrier & Méri notables, Lacombe maire, Lebrun municipal, Gautier municipal, Durand agent national, Thiercelin notable".

L'année 1794 a commencé tristement au château de Saint-Michel où toutes les pensées sont tendues vers le malheureux prisonnier. À la date du 11 ventôse de l'an II de la République (1^{er} mars 1794), on trouve une quittance de ses frais de nourriture : "J'ai reçu du citoyen Saint-Michel la somme de trois cents livres pour l'acquit des arrérages dus à la maison d'arrêt des cidevant Minimes conformément à l'arrêté du Conseil municipal, séance du huit ventôse de l'an II de la République française. Fait à la maison d'arrêt des ci-devant Minimes d'Orléans le onze Ventôse de l'an II de la République française une et indivisible. Signé : Dentremont, commissaire des maisons d'arrêt".

Les visites sont permises à la prison des Minimes et la famille du détenu se met en route pour le réconforter. Les démarches continuent. Robespierre tombe en thermidor, mais il est plus aisé d'entrer en prison que d'en sortir. À nouveau, le Comité de surveillance d'Orléans prie le Comité de surveillance de Boiscommun de lui préciser la vie politique du citoyen Longueau Saint-Michel par un questionnaire du 13 fructidor. Le 17 fructidor an II (3 septembre 1794), on s'empresse d'y répondre :

Vous nous demandez citoyens collègues, des renseignements sur la vie politique du citoyen Longueau Saint-Michel Saint-Michel, détenu dans la maison d'arrêt de votre commune depuis 1793. Il est constant et de toute notoriété par les enquêtes que les sociétés populaires des communes de Saint-Michel, Batilly, Nancray et Boiscommun ont fait prendre à son sujet depuis sa détention, et auxquelles nous avons participé, qu'il a toujours montré depuis la Révolution les sentiments les plus patriotiques non seulement par ses discours, mais même par ses actions, qu'il n'a jamais manifesté au contraire la moindre rumeur (sic) sur la destruction de ses droits honorifiques comme ci-devant. Si le citoyen Longueau Saint-Michel a commis quelques fautes, elles ne peuvent qu'être très légères ou inconsidérées. Nous ne craignons pas d'ajouter que si vous pouvez hâter sa liberté, vous rendrez un père à sa famille et un bienfaiteur aux indigents à qui il a toujours donné des preuves du plus grand désintéressement. Salut et Fraternité.

À la suite de sa délibération du 22 fructidor an II (8 septembre 1794), le Comité de surveillance d'Orléans inscrivit sur son registre :

Longueau Saint-Michel – ex-noble, cultivateur à Saint-Michel, détenu depuis 11 mois par ordre du citoyen Plainguet, délégué du Représentant du peuple Laplanche. Les communes de Saint-Michel, Batilly et Nancray au sein desquelles ce citoyen a toujours résidé, donné des preuves de patriotisme, attestent que sa bienfaisance s'est répandue sur tous les citoyens et que personne n'a de plaintes à porter contre lui. La Société populaire de Boiscommun s'est intéressée en sa faveur. Le Comité croit que ce citoyen a assez expié les écarts qu'on a pu lui supposer (sic). Il observe encore qu'il a été arrêté sans aucuns motifs et que les circonstances d'alors ont pu seulement permettre sa détention.

Enfin, le 27 Fructidor an II (13 septembre 1794), le représentant du peuple Jacques Brival en mission dans le département du Loiret signait l'arrêté suivant :

Vu les notes sur les détenus dans les maisons d'arrêt d'Orléans, attendu qu'il n'existe contre le ci-après nommé aucun délit qui mérite une plus longue détention, après avoir pris l'avis du Comité de Surveillance d'Orléans, arrête ce qui suit : le citoyen Longueau Saint-Michel, cultivateur, sera à l'instant en liberté, à la charge de payer sans délai tous les frais de détention et autres, relatifs à son arrestation, taxe révolutionnaire et frais de garde des autres détenus sans fortune. Signé : Brival. Vu à la maison commune d'Orléans le 1^{er} sansculotide an II de la République française une et indivisible.

On peut dire que libérer sous cette forme, après un an de détention, un prisonnier reconnu innocent, n'est pas très élégant mais on n'en demandait pas tant.

Sitôt libéré, François-Léon dut fêter avec les habitants de Saint-Michel, en les "régalant", la Saint-Michel, jour anniversaire de son arrestation. Il s'empressa aussi de remercier la Société populaire de Boiscommun, en lui adressant le message suivant le jour de décadi an III (1^{er} octobre 1794) de la République une et indivisible :

Citoyens. Mon premier projet était de me présenter à votre assemblée pour vous faire tous mes remerciements du vif intérêt que vous avez bien voulu prendre à mes malheurs, mais l'heure de vos séances ne me le permettant pas, je vous écris pour vous dire combien il m'est doux de déposer dans votre sein les sentiments de la plus vive reconnaissance. De toutes les marques d'amitié que vous m'avez donnée en travaillant à briser des fers que je portais injustement depuis près d'un an, vous m'avez fais rendre à ma famille chérie dont on m'avait arraché de la manière la plus outrageante. Ce sont des bienfaits qui sont gravés

dans mon cœur et qui ne s'effaceront jamais. Mes malheurs, Citoyens, m'ont appris à connaître mes amis et mes ennemis, mais j'ai la douce satisfaction de voir que le nombre des premiers est beaucoup plus considérable que celui des derniers. Quant à ceux-ci, je leur pardonne de bon cœur tous le maux qu'ils m'ont faits, je voudrais qu'ils eussent besoin de moi, je leur montrerais comme je sais me venger de mes ennemis, les malheureux sont bien plus à plaindre que moi puisque j'ai le bonheur de mériter l'estime et l'amitié des honnêtes gens. Toute ma crainte pour eux est qu'un jour la providence ne me venge que trop car il est une vérité que nous ne pouvons nous dissimuler c'est qu'il existe une vengeance, qui punît tôt ou tard le crime des méchants.

Quant à vous, mes chers concitoyens, je ne peux trop vous répéter toute la reconnaissance que je porte dans mon âme et combien vous m'avez prouvé d'une manière à ne jamais l'oublier, que le plus grand de tous les biens est l'amour de ses concitoyens. Je suis avec toute la fraternité que vous m'avez inspirée. Votre concitoyen Longueau Saint-Michel.

Cette chaleureuse déclaration, dans le style de l'époque, ne mettait pas un terme aux ennuis de François-Léon, car, en période révolutionnaire, une arrestation, même parfaitement injuste, ne laisse pas de vous faire considérer longtemps comme suspect. Il y a d'abord une période d'accalmie intérieure, correspondant à la fin de la Terreur. On réquisitionne les métaux, car la guerre continue avec l'Autriche et, le 25 thermidor an III (12 août 1795), les administrateurs du Directoire du district de Boiscommun certifient que le citoyen Longueau Saint-Michel a fait conduire au magasin de ce district la quantité de 9 quintaux 63 livres de fer. Il s'agissait sans doute des vieilles ferrailles ou armures du donjon, dont des morceaux existaient encore en 1940 et qui disparurent pendant l'occupation allemande.

L'année 1796 débute paisiblement et, le 11 floréal an IV (30 avril 1796), François-Léon, se fait délivrer un laissez-passer "... pour aller et revenir soit à Orléans, à Paris ou ailleurs dans l'intérieur de la République française", en compagnie de son fils. "Le dit Longueau Saint-Michel père, propriétaire, était âgé de cinquante ans, taille de cinq pieds sept pouces²², cheveux et sourcils chatins, yeux gris, nez et bouche moyens, menton bien fait, figure auval (sic). Longueau Saint-Michel fils est âgé de seize ans, taille de quatre pieds sept pouces (1m488), cheveux blonds, yeux gris, nez gros, bouche bien faite."

Comme nous le verrons plus loin, Louis-François de Longueau Saint-Michel avait poursuivit ses études à Paris, chez le citoyen Magnard, pendant que son père était emprisonné. Peu après, un deuil cruel survenait à Saint-Michel. La plus jeune des deux filles de François-Léon, Marie, de santé fragile, décédait à 19 ans, le 26 juin 1796, et précédait sa sœur aînée, la future Madame Timoléon de la Taille, dans le cimetière proche de l'église, car les inhumations n'étaient plus permises dans la chapelle Saint-Jean. Les épreuves n'ont pas encore fini de s'abattre sur le châtelain de Saint-Michel. En effet, un coup de barre à gauche vient d'être donné au Directoire où l'on veut s'opposer au retour des royalistes.

Les élections de germinal an V (mai 1797) leur ont été favorables. Pichegru a été nommé président des Cinq-Cents et Barbé-Marois président des Anciens. Barthélemy, négociateur des traités de Bâle, diplomate d'Ancien Régime et élève de Vergennes, est également devenu Directeur. Les autres Directeurs, Barras, Reubell et La Revellière-Lépeaux, se sentant menacés, firent appel à l'armée et ce fut le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797).

Augereau fut nommé commandant de la Division militaire de Paris. Pichegru fut arrêté, ainsi que Barthélemy et Carnot. Toutes les lois votées depuis mai, favorables aux émigrés et aux prêtres non assermentés, furent rapportées. Des commissions militaires furent réunies. 160 condamnations à mort furent prononcées contre des émigrés rentrés, et 1 448 prêtres furent condamnés à la déportation.

La vague d'épuration s'étendit en France et François-Léon craignit d'avoir à retourner en prison. Il se réfugia à Paris, où il était locataire depuis 1791 d'un appartement sis 18 rue de la

-

²² François-Léon mesurait ainsi 1m813 car le pied valait 0m3248 et se divisait en 12 pouces. Il avait donc une imposante stature.

Ceriseraye, appartenant à M. de Vassan et donnant sur le jardin des Célestins. Il fut immédiatement dénoncé et, pour éviter le pire, le fidèle Charrier obtint le II vendémiaire an VI (2 octobre 1797) un certificat des administrateurs du Loiret, attestant que François-Léon Longueau Saint-Michel, domicilié en la commune de Saint-Michel, n'était compris sur aucune des listes de suspects dressées en exécution de l'article 8 de la loi du 8 avril 1792, et que les biens du dit citoyen étaient libres du séquestre établi par cette loi. Ce certificat fut enregistré à Boiscommun par l'administration municipale le 22 octobre 1797.

Les liaisons furent assurées avec Paris par le cocher Guerton dont le dévouement ne connaissait pas de bornes et qui recevait un laissez-passer, le 20 février 1798, de l'administration municipale de Boiscommun. Guerton fut attaché à son maître jusqu'à la fin. Frappé en 1807 d'une attaque d'apoplexie dans les champs, c'est François-Léon qui le ramènera dans ses bras et le fera inhumer près de la tombe de famille. Les descendants de François-Léon ont fait ramener dans le nouveau cimetière de Saint-Michel, à côté des tombes familiales, la croix rouillée sur laquelle on peut lire : "Cy git les dépouilles mortelles de Jean Guerton, décédé le 28 mars 1807, âgé de 48 ans. Il fut l'exemple et le modèle des bons serviteurs".

La machine épuratrice était lancée et un nouveau mandat d'arrêt était décerné contre François-Léon. En exécution d'un arrêté de l'administration centrale du Loiret, François Pichon, juge de paix et officier de police judiciaire de Boiscommun, assisté d'un greffier et d'un commissaire, se rendirent à Saint-Michel le 12 ventôse an VI (2 mars 1798) pour y apposer les scellés. Ils furent reçus par le citoyen Jean-Joseph Charrier "arpenteur et régisseur du citoyen Longueau Saint-Michel" qu'on pria d'enlever de son bureau, ayant vue sur la cour, les registres et papiers de la commune, dont il était agent.

Le procès verbal d'apposition des scellés nous donne une description détaillée du château de l'époque. C'est le citoyen Antoine Augis, huissier public du canton de Batilly, présent aussi à l'opération, qui accepta la garde des scellés et "...de tous les objets qui resteront en évidence".

Comme sous la Terreur, Angélique de Laumoy, l'épouse dévouée de François-Léon, multiplia les démarches. Elle fit délivrer des certificats de "non séquestre" et de "non émigration" à Batilly, à Boesses, à Echilleuse, à Lass, à Boiscommun. En juin 1798, sous le nom de "femme Longueau Saint-Michel", elle adresse un mémoire aux administrateurs du département du Loiret. "Jamais, écrit-elle, le réclamant François-Léon n'a quitté le territoire français".

La liste des émigrés porte de nom de "Saint-Michel" pour le district de Pithiviers, situation des biens : Lass et Boësse. Or, le "...réclamant ne s'appelle point Saint-Michel, mais bien François-Léon Longueau Saint-Michel. À la vérité, on lui donnait le surnom de Saint-Michel, soit pour le distinguer d'autres individus de sa famille qui portaient le nom de Longueau Saint-Michel, soit à raison de ce qu'il est propriétaire de la terre de Saint-Michel, mais depuis le commencement de la Révolution, il ne s'est plus servi de ce surnom et il n'est connu et dénommé que sous celui de Longueau Saint-Michel."

En fait, il s'agissait d'une dénonciation du citoyen Gentil, commissaire du pouvoir exécutif près la commune de Boiscommun. Avec une insigne mauvaise foi, il avait certifié en haut lieu que le "Saint-Michel" inscrit sur la liste des émigrés était bien François-Léon, et avait réussi à obtenir du citoyen Sotin, ministre de la Police générale, un mandat d'arrêt contre lui, avec la mise de ses biens sous séquestre.

Entre temps, François-Léon s'évertuait à faire régulariser sa situation dans son abri de Paris et, le 18 floréal an VI (7 mai 1798), il reçut l'ordre, comme citoyen "Longuyot de Saint-Michel", rue de la Ceriseraye n°18²³, de se rendre, le 21 floréal à II heures précises du matin au Chef-lieu de la brigade de la Garde nationale sédentaire de Paris, "...où il prendra une arme pour aller monter sa garde de 24 heures au poste Birague". Le commandant du poste, dénommé Papon, certifie que le "citoyen ci-dessus nommé a monté sa garde en personne".

_

²³ La rue de la Ceriseraye, proche de la Bastille, va du boulevard Bourdon à la rue du Petit Musc, et coupe le boulevard Henri IV.

François-Léon a auprès de lui à Paris sa fille Angélique-Thérèse et son fils Louis-François. Toute la famille se remue pour obtenir la fin de ces tourments et on essaie d'atteindre le ministre de la Police générale, pour faire rapporter l'ordre d'arrestation lancé dans le Loiret. Angélique-Thérèse, future M^{me} de la Taille, tint au courant sa mère qui agit de son côté à Orléans où elle a pris domicile 13 rue du Bourdon Blanc, chez son frère, l'abbé de Laumoy.

Grâce à des relations opportunes, on tenta d'atteindre un des membres du Directoire, le citoyen Treillard, qui sera plus tard un des rédacteurs du Code civil. Une lettre personnelle lui fut adressée le 20 vendémiaire an VII (11 octobre 1798) par l'infatigable Angélique de Laumoy, et elle sollicita une intervention auprès du ministre de la Police, pour que son mari, qui n'a jamais émigré, soit rayé de la liste fatidique sur laquelle on l'a inscrit.

Tout semblait arrangé le 27 brumaire (17 novembre 1798) lorsque, questionnés par le Ministre de la police générale, les administrateurs du Loiret, tenant compte de la "pétition de la citoyenne Longueau Saint-Michel", des certificats fournis par l'administration municipale du canton de Boiscommun et de nombreux autres témoignages, arrêtèrent : 1° que l'inscription du nom de Saint-Michel sur la liste des émigrés, malgré qu'elle apparaisse avoir pour objet François-Léon Longueau Saint-Michel, ne doit pas, d'après les considérations ci-dessus établies, lui être appliquée. 2° que le citoyen François-Léon Longueau Saint-Michel doit être déclaré libre et déchargé de toute suspicion d'émigration. 3° enfin, que le présent arrêté sera transmis au ministre de la Police générale avec invitation de le faire ratifier par le Directoire exécutif de la République". La bonne nouvelle arriva à Paris et Angélique-Thérèse, se faisant l'interprète de la joie générale, écrira à sa mère : "Mon papa pense que cela lui donne une liberté provisoire et qu'il peut aller à Saint-Michel".

Hélas, les choses n'allaient pas aussi vite, et Angélique-Thérèse se heurta à l'inertie ou à la méfiance des bureaucrates dans les ministères. Et puis les ministres, eux-mêmes, changeaient. Le 26 novembre, elle écrivait à sa mère : "Mon Monsieur a encore été à la police hier, mais nous avons découvert après beaucoup de recherches, que l'ancien ministre a mis sur les lettres du département, qui sont écrites depuis 7 mois : Il n'y a pas lieu à délibérer, et ce nouveau-ci a dit : Je ne peux faire plus que mon prédécesseur (sic)". Il fallait donc demeurer prudent, d'autant plus qu'en vertu de la loi du 18 messidor, la municipalité de Pithiviers avait ordonné, le 4 thermidor, des perquisitions aux domiciles de Longueau Saint-Michel Antoinette, née le 26 avril 1738 (sœur aînée de François-Léon), de Longueau Saint-Michel Marie, née en 1777 (la pauvre fille était morte à Saint-Michel depuis plus de deux ans...) et de Laumoy Marie, sœur cadette de la châtelaine de Saint-Michel.

Tout arrive, mais il faudra une nouvelle révolution en brumaire an VIII, donc un an plus tard, pour qu'après deux ans et demi de persécution, le premier Consul fasse connaître officiellement ce que tout le monde savait, à savoir que François-Léon n'avait jamais émigré. Un extrait des registres des délibérations des Consuls de la République, en date du I^{er} Floréal an VIII (21 avril 1800) est ainsi rédigé :

Art 1^{er}. Sont rayés définitivement de la liste des émigrés les citoyens dont les noms suivent, savoir : Longueau Saint-Michel dit Saint-Michel (François-Léon), du département du Loiret...etc. Art 2^e. Les citoyens ci-dessus nommés rentreront dans la jouissance de leurs biens qui n'auraient pas été vendus, sans néanmoins pouvoir prétendre aucune indemnité pour ceux qui se trouveraient aliénés » (sic). Le premier Consul. Signé Bonaparte. Pour le premier Consul, le Secrétaire d'Etat. Signé Hugues B. Maret. Pour extrait conforme, le Ministre de la Justice. Signé Abrial. Pour le Ministre, le chef de la Division des Emigrés, signé P. Lepage.

Cette délibération fut communiquée à la préfecture du Loiret par le ministre de la Police générale, le fameux Fouché, et notifié à l'intéressé par le sous-préfet de Pithiviers, Lambert. Une fois de plus, Saint-Michel l'avait échappé belle, et la vie familiale put reprendre son cours.

François-Léon aime sa terre et sa demeure, qu'il a failli perdre à deux reprises pendant la période révolutionnaire. Il écrit à son fils en 1808 :

Je ne crois pas, mon cher Ami, qu'il n'y ait rien de plus beau dans la nature que notre parc au mois de mai. Tous les jours la scène change en augmentant de beauté, et les oiseaux chantent jour et nuit. Pour le peu de temps qui me reste à vivre, je ne veux plus passer le mois de mai ailleurs qu'à Saint-Michel.

Un des principaux sujets de conversation, ce sont les hésitations de Louis-François pour prendre femme : "C'est toujours les demoiselles qui se veulent marier et jamais toy... Je donnerais bien mon sang pour te faire faire un bon établissement". Louis-François est pourtant bien placé pour trouver l'élue, car il loge le plus souvent à Paris chez sa bonne tante de Longueau Saint-Michel de Launay, rue de l'île Saint-Louis au n° 88. Quand il est à Saint-Michel, il aide son père dans l'administration de ses propriétés qui sont devenues très étendues. En dehors de diverses pièces de terre, François-Léon avait acheté en 1812, à M. de la Luzerne, le château de Chambon et des terres à Chambon et à Bouilly. Le total atteignait 111.000 livres.

Il avait encore du mal à en jouir paisiblement car, suspect sous la Révolution et le Directoire, le châtelain de Saint-Michel était encore surveillé par le régime impérial. Heureusement, les habitants de la commune lui étaient toujours fidèles et le maire de Saint-Michel, Nicolas Le Brun, prit sa défense auprès du sous-préfet de Pithiviers :

Je m'empresse de répondre à votre lettre en date du 28 mai, relative à monsieur de Saint-Michel, afin de rendre le plus tôt possible à cet honnête propriétaire la justice qu'il mérite, en détruisant une dénonciation qui n'a pu être dictée que par les mauvais sujets de ce pays ci qui ont peut-être eu part aux bienfaits de cet estimable particulier mais qui par une infâme jalousie de l'excellente réputation dont il a toujours joui ont cherché dans tous les temps à lui nuire. C'est pour cette raison que personne n'a été plus persécuté que lui pendant la Révolution. Monsieur de Saint-Michel mène la vie la plus paisible, soulage les malheureux, s'occupe de faire le bonheur de ceux qui l'entourent et qui ont à faire à lui et a toujours donné dans toutes les circonstances aux habitants et cette commune l'exemple de l'obéissance aux ordres du Gouvernement sans avoir jamais tenu le moindre propos contre la personne de l'Empereur. Aussi je vous donne ma parole d'honneur que tous les chefs d'accusation contenus dans votre lettre contre ce respectable propriétaire sont de la plus grande fausseté. Il est bien injuste d'accuser monsieur de Saint-Michel d'empêcher les militaires de partir, je puis vous certifier au contraire que depuis dix ans, toutes les fois que des jeunes gens de cette commune ont été appelés sous les drapeaux, ils ont été lui faire leurs adieux et loin de ralentir leur zèle il leur a toujours donné à boire pour les encourager. Voilà, Monsieur, l'exacte vérité et pour peu que mon rapport ne détruise pas entièrement vos soupçons, veuillez vous adresser aux maires circonvoisins qui tous signeraient une lettre et qui ne pourront que vous rendre un témoignage favorable de ce respectable propriétaire.

Les événements se précipitèrent et la Restauration ramenait la famille royale. François-Léon l'accueillit avec faveur, en souvenir de sa jeunesse. Il figurait sur la liste électorale arrêtée le 8 novembre 1820 par le vicomte de Riccé, préfet du Loiret au nombre des électeurs du département les plus imposés. Il y était en compagnie des noms suivants : comte de Talleyrand ; Auguste de Fougeroux de Denainvilliers, membre du Conseil général , comte de la Luzerne ; comte Roland de Chambaudouin; de Bizemont ; comte de Rocheplatte ; Sourdeau de Beauregard, juge au tribunal civil ; duc de Civrac ; Marquis Bigot de la Touanne ; duc de Tarente ; La tour du Pin Chambly ; de Taragon ; Bertrand de Beuvron ; marquis Roussel de Courcy ; Philippe Drouin de Bouville ; Daussy des Coutures ; Thimoléon de la Taille, propriétaire ; François-Léon de la Taille, entrepreneur de tabacs ; Achille-Hector de la Taille, membre du conseil d'arrondissement.

François-Léon eut enfin la joie de voir son fils marié le 19 juin 1823 avec Marie-Emilie Bellavène. Après tant de projets manqués, le vieux royaliste, par une ironie du sort, voyait entrer à Saint-Michel la fille d'un glorieux soldat, dont la fidélité à Napoléon avait brisé la carrière, et dont le nom est inscrit sous les voûtes de l'Arc de Triomphe à Paris. Le 26 juillet 1823, le général de Bellavène écrivit une lettre cérémonieuse mais assez amère, se plaignant de n'avoir pas été invité à

suivre sa fille à Saint-Michel pour y passer l'été. Il semble qu'Angélique de Laumoy et son fils aient éludé la question pendant leur séjour à Milly auprès du général dont le caractère difficile avait marqué de nombreuses générations de Saint-Cyriens. Les rapports entre les deux familles ne furent donc pas, semble-t-il, très intimes au début, et leurs deux chefs devaient disparaître la même année en 1826, sans que François-Léon ait eu la joie de voir assurer la descendance des Longeau Saint-Michel.

Il avait pris depuis longtemps ses dispositions testamentaires et acheté le presbytère de Saint-Michel en 1823 pour le rendre à son ancienne destination. Dans un premier testament, daté de 1810, François-Léon léguait 300 livres aux pauvres de Saint-Michel et autant à l'église. La fin du testament olographe du 23 mars 1818 qu'Angélique de Laumoy déposa chez Me Paul Favereau, notaire à Nancray, est digne d'une reconnaissance d'un homme de grande noblesse : "...Ce que je fais ici pour ma femme est une dette sacrée que je paye à l'amitié de celle qui dans le temps de mes malheurs n'a pas craint d'exposer ses jours pour sauver les miens".

François-Léon mourut le 20 avril 1826 dans la chambre du rez-de-chaussée attenante à la grande salle à manger. La fenêtre faisait face à l'allée située à gauche de la Patte d'Oie et appelée « Allée de Monsieur ». Quand les habitants de Saint-Michel apprirent sa fin prochaine, ils vinrent tous dans la salle à manger pour lui faire leurs adieux. "Mes amis, leur dit-il, je vous remercie tous de votre amitié pour moi, mais j'ai 80 ans, il faut nous séparer". François-Léon de Longueau Saint-Michel rejoignit ses deux filles dans le cimetière de Saint-Michel contigu à l'église. Lors du transfert de ce cimetière en 1935, on a retrouvé son squelette de dimensions imposantes que la famille a fait placer dans un nouveau cercueil. Son beau portrait, empreint de noblesse et de droiture, maintient dans le salon de Saint-Michel la présence de celui qui a souffert pour conserver la maison et la terre de famille.



Portrait de François-Léon de Longueau Saint-Michel. Archives familiales. Cliché Jean Richard



Poliante to By & hickory day 1" de la Romate Françaire were en fur winible Capair or l'Arich in Reprinataux in St Brivat en mission come la Dipartement Loires Lois ex Ches ex Sudress anie en liberte de planieur individue Jarrie Islaformmune & Ortion liberté provisoire par le fourt de l'arveilloure de la Dit fourneur, et al sur qu'il n'ésiste conte when longue distrution, agric avoir prin lavia da Comité de Surveillanne d'Ortion wil your Ete wie en liberte ou wie a Arrête ce que suis Lefitoyen Longueau S. Hicket falls tore at instante men un liberte, à la charge de vayer same Dilai town les Nais De Dikusion auter relation a row arrestation to servivole Signi le Revisentant de Simple Burn

Mandat d'arrêt de à l'encontre de François-Léon de Longueau. 29 septembre 1793 - Archives familiales.

Ordre de libération de François-Léon de Longueau. 13 septembre 1794 - Archives familiales.

DÉBAT

Gérard Hocmard : Remercie vivement M. Jean Richard de son excellent exposé réalisé à partir de documents qui rendent la chose très vivante.

Jean Richard : Ce qui m'a motivé dans cette communication, c'est qu'elle a été basée sur des archives que j'ai eu l'honneur de consulter dans une salle même du château de Saint-Michel. Plonger dans ces archives, c'était être transporté dans une période révolutionnaire particulièrement difficile à vivre.

Claude Hartmann: J'ai beaucoup apprécié votre communication et vous envie d'avoir eu accès à une documentation de première main grâce à l'attitude éclairée de M. et M^{me} Jean-Louis de Longueau. Arnaud-Joseph III de Béthune, 5^e duc de Charost (1738-1800) a, lui aussi, mérité le soutien de la population de ses terres berrichonnes, alors qu'il était emprisonné à la Force pendant la Terreur. La ci-devant Élection de Pithiviers semble s'être fait une spécialité de taxer les nobles d'émigration. Charles-Hélion, 2^e marquis de Barbançois-Villegongis, seigneur de Courcelles-le-Roi, fut inscrit sur la liste des émigrés alors qu'il n'avait pas quitté ses terres du Bas-Berry.

Jacques-Henri Bauchy: Je voudrais citer quelques détails amusants. Le fameux Laplanche, révolutionnaire en mission, avait des représentants *in situ* à Orléans. L'abbé Guillaume, dans son histoire ronéotypée d'Orléans, parle de ces gens, les Guépins orléanais, qui soulevaient des paillasses sous "Laplanche". En ce qui concerne Gentil, ce personnage m'a beaucoup intéressé parce qu'il a tripoté sombrement dans l'affaire de la liquidation de la Cour-Dieu. Il faisait partie de la fameuse bande noire qui a sévi à la Cour-Dieu. Pour M. de Lamoignon de Malesherbes, je voudrais rappeler l'intervention très émouvante des gens de Malesherbes dont a parlé l'auteur célèbre du livre sur Malesherbes. Groclaude a rappelé l'attachement des habitants dans un certificat de la municipalité de Malesherbes daté du 11 germinal an II qui fut déposé au greffe et affiché trois jours consécutifs à la porte de la maison commune sans qu'il y fût fait la moindre opposition: "Département du Loiret – District de Pithiviers – Municipalité de Malesherbes: Nous soussignés, maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Malesherbes, chef-lieu de canton, sous la demande qui nous a été faite par lettre du citoyen ci-après dénommé, certifions et attestons que le citoyen Guillaume de Lamoignon s'est montré dans tous les temps le plus zélé défenseur des droits du peuple, que, depuis la Révolution, il s'est comporté dans cette commune en bon républicain jusqu'au 30 frimaire dernier, jour de son arrestation. Il a donné des preuves de

civisme dans toutes les circonstances qui se sont présentées, qu'il n'a jamais cessé d'être soumis aux lois, qu'il s'est empressé de fournir des secours à ses concitoyens défenseurs de la patrie, qu'il n'a jamais manifesté aucune opinion, aucun principe qui ne fussent dans le sens de la Révolution et qu'enfin, il a constamment mérité l'estime de cette commune par les mœurs les plus simples et la conduite la plus irréprochable." Voilà le texte exact de ce qui a été placardé sur la maison commune de Malesherbes après l'arrestation de M. de Malesherbes. Malheureusement, comme vous le savez, cela n'a servi de rien.

Bernard Pradel : La Révolution ne s'est pas arrêtée, comme on le croit souvent, après le mouvement de thermidor 1794, lorsqu'on a libéré la plupart des gens qui étaient sous le coup d'une condamnation à mort. Elle a duré jusqu'à la fin du siècle. Il y a eu deux révolutions, la première jusqu'à Varennes comme vous l'avez dit très justement. Après Varennes, lorsque malheureusement, beaucoup de nobles ont émigré, une situation terroriste s'est installée, une dictature policière qui a duré jusqu'au Directoire. M. de Longueau n'a été libéré qu'en 1800.

Jean-Louis de Longueau Saint-Michel: Cette histoire de François-Léon de Longueau mérite que l'on s'y intéresse. Elle apporte la preuve irréfutable, s'il en était encore besoin, que tous les seigneurs de l'Ancien Régime n'étaient pas des tortionnaires et des ingrats. Car comment expliquer autrement l'attitude courageuse de tous ces élus, de tous ces anonymes, prenant les plus grands risques à une époque où la guillotine fonctionnait à plein régime, pour faire libérer leur châtelain. Mais heureusement les archives de la famille, magnifiquement conservées par ma mère qui a su les préserver et les sauver alors que le château de Saint-Michel était occupé par une compagnie allemande en 1940 sont là. Elles ont permis à votre confrère Jean Richard de nous présenter une histoire que l'on peut estimer honnête et juste. Et cela a été un vrai bonheur que de lui permettre de les exploiter, car je savais par avance qu'il en ferait bon usage. Je voudrais vous dire deux mots du général Bellavène dont la fille Marie-Emilie a épousé le fils de François-Léon de Longueau-Saint-Michel Le général Bellavène est un glorieux soldat de l'époque napoléonienne. Alors qu'il combat en Pays de Bade, du côté de Rastadt, un boulet l'arrête net, lui coupant la jambe en le renversant de son cheval. Il est nommé général alors qu'il est âgé de 26 ans. En 1807 il reçoit l'ordre de transférer de Fontainebleau à Saint-Cyr l'école de formation des officiers. Napoléon I^{er} trouvait que près de la Cour, les élèves officiers bénéficiaient de trop de distractions. Il commande donc jusqu'en 1814 cette prestigieuse école destinée à former les jeunes officiers dont la Grande Armée a tellement besoin. Or, paradoxalement, aucune promotion de Saint-Cyr ne porte le nom de celui qui a contribué à former autant de Saint-Cyriens. Et pourtant son nom figure sur le pilier est de l'Arc de Triomphe et 10 de ses descendants directs, dont mon frère aîné, sont morts pour la France. Enfin, vous me permettrez de rappeler dans cette vénérable enceinte, le nom de mon père, lequel n'était pas académicien. Mais il a beaucoup écrit sur l'histoire de notre famille et sur celle du château de Saint-Michel, où notre famille se succède de père en fils depuis plus de cinq siècles. Votre confrère Jean Richard a pu s'inspirer de ses travaux.

LA GALERIE ROBERT MUSSON:

QUARANTE ANNEES D'ANIMATION ARTISTIQUE A ORLEANS¹

Louis Savot

RÉSUMÉ

La Guerre 1939 — 1945 terminée, le commerce des Beaux-Arts s'éveillait lentement. Quelques artistes avaient perduré durant les hostilités. Robert Musson achevait sa formation au Centre d'Arts et Techniques de Paris, sous la direction de décorateurs renommés. Bientôt, il ouvrait, quai Cypierre à Orléans, un magasin de meubles et décoration. Il avait l'idée d'animer cette activité par des expositions, principalement de peintures et gravures d'artistes locaux et parisiens. Au nombre de quatre-vingts, ces expositions, au printemps et à l'automne, déplaçaient les amateurs; une clientèle se créait. Les projections de Jacques Boulas montrent les artistes, leurs œuvres, les personnalités, les amateurs, les vernissages.

%%%%%

C'est au Centre d'Arts et Techniques de Paris, dans les murs du Musée Camondo, que Robert Musson a achevé sa formation auprès d'artisans et décorateurs parisiens de grande renommée, comme Jansen et Carlhian. Le 1^{er} septembre 1949, Robert, avec son épouse, ouvre

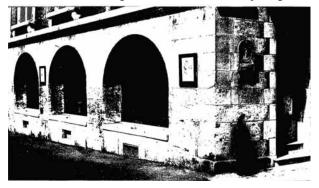
un magasin au 10 bis quai Cypierre, où ils proposent des meubles et objets d'art anciens ou modernes et réalisent des projets de décoration.

Musée Nissim Camondo – Paris

Soulas, président des Artistes Orléanais, qui était connu de tous les amateurs et collectionneurs (Voir la gravure de Louis-Joseph Soulas : *Pêcheur de Loire*)². Ce choix devait être gagnant : 35 gouaches et aquarelles sont vendues, 36 gravures au burin : vues de Beauce, son cher Moulin de Lignerolles, plages de vacances à Coutainville et bords de l'Océan, Orléans, villes et villages du Loiret sont exposées. Un vernissage devait attirer

Très vite, ils comprennent la nécessité de créer une animation artistique. C'est cette animation que nous vous présentons aujourd'hui dans l'ordre chronologique des expositions.

Le premier artiste qui vient tout naturellement à leur pensée, c'est Louis-Joseph



Galerie Robert Musson 10 bis Quai Cypierre - Orléans

² Les œuvres des artistes sont présentées à la fin de l'exposé.

Académie d'Orléans Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts

¹ Séance publique du 15 février 2007.

les curieux. Il pleuvait !.. "Nous n'aurons personne" déclare L.J. Soulas. À 18 h 30, la galerie est pleine. L'affaire était lancée.

Pendant quarante années, au printemps et à l'automne, les artistes se sont succédés à la galerie Musson; chacun occupait les cimaises une dizaine de jours. L'exposition d'octobre 1950: peintures et lithographies de François Desnoyers, né à Montauban, comme Bourdelle. Nommé en 1949 peintre officiel de la Marine, influencé par le fauvisme, il est l'un des représentants de la peinture française de l'entre-deux guerres. Une exposition dans une galerie témoigne de l'intérêt qu'elle a suscité dans le public par ses ventes : au cas particulier, 5 lithographies vendues. Les prix parisiens de ses peintures effrayèrent les Orléanais.

Robert Musson avait compris : alternance entre artistes orléanais et parisiens et prix raisonnables et abordables pour la clientèle locale. En mai 1951, l'Orléanaise Jeanne Champillou présente des gravures, des aquarelles et des peintures, toutes imprégnées des solides qualités du terroir qu'elle avait en elle, mais aussi des céramiques qu'elle réalisait avec Henry, artiste parisien, retiré à Orléans, sous la signature du "Clos de Joye". Le vernissage rassemble quelques artistes orléanais, un ancien : Paul Cordonnier, et des amis comme Soulas, Ballu, Thorain.

Nullement découragés, Robert Musson et son épouse poursuivent l'éducation artistique des Orléanais, soutenus par le D^r Alain, président, à l'époque, de la Société des Amis du Musée d'Orléans. En juin 1951, présentation d'œuvres de Maurice Poncelet. L'artiste pense que le public sera séduit par les prix faibles. Dans le cas contraire : "ce serait à désespérer des Orléanais" et plus tard, il déclare "le problème matériel devient angoissant pour les peintres".

Du 30 octobre au 8 novembre 1953, Robert Musson expose Yves Brayer et montre ainsi l'un des grands peintres de l'École de Paris. Dans le même temps, Yves Brayer était l'invité du Chah d'Iran, pour immortaliser les fêtes grandioses qui se donnaient à Téhéran. Prix de Rome en 1930, il fait de longs séjours en Italie. C'est un grand voyageur à travers des régions et des pays ensoleillés. Mais c'est la Provence et surtout la Camargue où il séjournera jusqu'à la fin de sa vie, qui montrent sa sensibilité cézannienne (Voir la lithographie d'Yves Brayer : *Chevaux de Camargue*). Succès d'estime, que prouvent les quatre feuilles de signatures au vernissage.

La lithographie, invention de la fin du XVIII^e, a été longtemps considérée comme un procédé mineur de reproduction. Pourtant, il est l'un des plus proches de la main de l'artiste, le plus économique, permettant des tirages illimités. Ces particularités n'échappent pas à Robert Musson. En pionnier, il organise une exposition : lithographies en noir à 20 francs³., lithographies en couleur à 30 francs. Cependant, succès limité ; M^{lle} Rose Treglos était seule au vernissage.

En mars 1954, L.J. Soulas disparaît. Il faut remplacer ce grand vide. Kiyoshi Hasegawa sera-t-il l'artiste providentiel ? 35 eaux-fortes, burin, pointes sèches, cinq gravures manière noire, 3 dessins et 6 peintures exposées : 22 gravures et 2 aquarelles vendues.

Dans les coulisses, un industriel, PDG d'un laboratoire pharmaceutique orléanais, propose l'échange de l'un des produits dont Kiyoshi Hasegawa, asthmatique, faisait usage, contre une gravure à 5.000 francs. L'artiste refuse et précise : "l'aquarelle n'est pas d'un prix excessif pour ce Monsieur, et cela augmenterait un peu pour vous et moi le chiffre des ventes".

Plus sympathique est la présence d'une acheteuse, M^{le} Rose Treglos professeur. Celle-ci sera assidue et laissera régulièrement une trace de son passage par un achat, souvent en se privant du nécessaire. C'était un amateur d'art qui, entre autres, soutenait Jeanne Champillou.

Varier les artistes, alterner Orléanais et Parisiens, gravures et peintures, étaient nécessaires pour satisfaire les clients. Le 14 mai 1955, Louise Claeysen, ancienne élève d'André Lhote, présente 26 peintures et sept aquarelles des vues de Provence. Chargelègue, journaliste de la République du Centre, (il fera une belle carrière à Paris-Match), incite les amateurs à venir au

³ Les prix sont donnés en francs de l'époque.

vernissage. Mais l'article paraît après la clôture de l'exposition! Roger Secrétain, maire d'Orléans, avait tenu à être présent au vernissage. Il est vrai que Louise Claysen était pharmacienne-en-chef à l'hôpital d'Orléans. Les feuilles de signatures comptent 30 à 40 noms. Le 22 mai, à la fermeture, les comptes indiquent 3 œuvres vendues. Une seconde exposition en avril 1962 produit un résultat semblable.

L'exposition André Planson, du 29 octobre au 6 novembre 1955, est plus ambitieuse, l'artiste était réputé : 17 musées conservent ses œuvres : des paysages, des nus très caractéristiques. André Planson passait ses vacances en Bretagne, à Carnac. C'est ainsi qu'ayant exposé la peinture d'un beau moulin à vent, Robert Musson vous dira avoir rencontré dix ans plus tard le meunier de Kerhillio et lui avoir donné la photo de ce tableau (Voir la gouache d'André Planchon : *Moulin de Kerillo*). Un amateur orléanais achète 82.500 francs la toile "Les Pêcheurs". On jouait les prolongations pour le plaisir ; quelques toiles restaient accrochées et permettaient, sinon des transactions, une publicité attirante. Les malins espéraient des soldes. Mais les prix étaient maintenus, tout au plus pouvaient-ils espérer un paiement échelonné. Parmi ces rêveurs, certain docteur qui n'aimait pas que le piano et un autre qui aimait acheter pour revendre.

Du 25 mai au 3 juin 1956, exposition Robert Pommier, peintre à ses heures, mais principalement architecte départemental du Loiret, prix de Rome d'architecture sur le thème : *Une résidence d'été dans la Montagne*. Ce dernier titre lui laissait espérer de nombreux officiels au vernissage. Ils étaient bien au rendez-vous mais avaient laissé leur portefeuille à la maison. Pas une toile vendue. L'architecte Robert Pommier est responsable de la reconstruction à l'identique de la Rue Royale à partir des plans de 1760 encore existants de Jean Hupeau. Étaient présents M. le Préfet et M^{me}, son chef de cabinet, M. Coullaud, et le Capitaine des pompiers.

L'exposition de printemps en 1957 est consacrée à Joachim Bredèche, élève de Othon Friez, peintre suivi par beaucoup d'Orléanais : vues de la région, avec une palette aux vives couleurs, également amateur et collectionneur d'art (Voir la gouache de Joachim Bredèche : *Pont à Combleux*). Une dérive importante dans sa vie ne lui a pas permis de connaître la reconnaissance artistique qu'il aurait méritée. Ce dessinateur de qualité vendra 8 œuvres.

En novembre, la galerie Musson expose Jean Lurçat, le rénovateur de la tapisserie. C'est un art qui nécessite des ouvriers spécialistes, sur le métier pendant de nombreux mois et années. Le prix au mètre, à l'époque, était de 115.000 francs. Le succès de curiosité était certain, la réussite financière beaucoup moins. Il fallait avancer des frais de transport et d'assurance pour une valeur de 4 517 000 francs. Nous sommes en 1957.

Les amateurs des expositions de la galerie Musson recevront, en cette fin d'année 1958, une aimable invitation ornée d'une colombe, envoi du Suisse Hans Erni, artiste aux inspirations multiples, animaux, nus, portraits, dessins et nombreuses lithographies. Un dessinateur prestigieux. La colombe est sa signature. Il adhère au groupe "Abstraction", mais subit les influences surréalistes. Aux limites de l'abstrait et du figuratif. Tous les genres, toutes les techniques. 11 lithographies et 2 dessins seront vendus. Parmi le public d'amateurs, le graveur Jean-Pierre Blanchet, grand ami de Françoise et Robert, qui leur demandera quelques années plus tard, de faire une exposition de son œuvre gravé.

Pierre Mandonnet, peintre, aquarelliste, illustrateur, avait été un temps en Provence où il enseignait le dessin aux "enfants de France", princes d'Orléans et Bragance, duchesse de Vendôme, infant Don Carlos d'Espagne, princesse de Bourbon, fille du roi d'Italie. Retiré en Orléanais, il peignait pour son plaisir des vues de la Sologne aux célèbres étangs. C'était l'aquarelliste qu'il fallait exposer pour attirer les Orléanais, une valeur sûre pour eux. Le succès était assuré. Du 24 avril au 3 mai 1959, ses amis l'avaient encouragé à exposer. En tête de ceux-ci Maurice Genevoix, qui avait tenu à présider l'exposition. La totalité des œuvres exposées était vendue dans l'heure. Voici une belle aquarelle qui n'était pas à l'exposition. Elle date de 1940 et représente un triste souvenir pour les vieux Orléanais, celui de la place du Martroi, aux premières heures de l'occupation allemande (Voir l'aquarelle de Pierre Mandonnet : *Place du Martroi – Orléans 1940*).

Du 2 au 11 décembre 1960, Albert Deman expose dessins, aquarelles et peintures. Une préface de Maurice Genevoix datée de 1958 souligne sa jeunesse. Né à Bousbecque dans le Nord, vers 1927, il vit en Vendée, expose au salon des "Peintres témoins de leur temps". Un critique écrit : "les scènes qu'il représente sont directement inspirées du maniérisme de Carzou". Robert Musson doit le mérite de cette belle exposition à un de ses clients qui s'intéressait à cet artiste dont il possédait une quarantaine d'œuvres, souhaitant peut-être en faire commerce. La presque totalité des peintures exposées sera réalisée lors des dix jours précédant le vernissage. Prévoyant, il avait apporté les cadres nécessaires. Il écrit à Robert Musson : "À très bientôt et le mot de Cambronne pour cette future exposition". Néanmoins, huit clients sont acheteurs.

Louis Simon, président de la Société des Artistes orléanais, conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Orléans de 1939 à 1945, meurt d'une crise cardiaque le 7 mai 1960, lors de l'inauguration de l'exposition des artistes de Trévise, invités en l'église St Pierre du Martroi. À la suite de cette disparition, lors de l'ouverture du salon des Artistes orléanais, la galerie Musson se devait de consacrer une de ses expositions aux œuvres de Louis Simon, ce sera du 12 au 26 novembre 1961. Les prix élevés, fixés par sa famille, seront un barrage à une dispersion de son œuvre dans le public. 4 peintures vendues, 3 à des amateurs, la quatrième au Musée : elle représente la "rue des Juifs à Orléans". Par la suite, la commission parisienne des musées la refusera. Dommage pour les Orléanais, car cette rue était le symbole d'un passé révolu.

Les chroniqueurs font souvent allusion à la lumière radieuse des bords de Loire, celle d'automne tout particulièrement, dont bénéficie la galerie Musson. Du 25 novembre au 21 décembre 1962, les visiteurs auront donc un éclairage naturel pour admirer les œuvres de Michel Ciry, jeune artiste apprécié par Gérard Bauer et la critique en général. Quelques œuvres vendues. Juste pour une réussite honorable. Quelques connaisseurs firent un placement, la valeur étant multipliée par dix.

Contemporain de Michel Ciry, Michel de Gallard, expose en juin 1963. Animateur de la Ruche, cité d'artistes à Paris, haut lieu de l'art du XX^e siècle. Il avait une vision sensible des paysages. Lors du vernissage, il présente son exposition au préfet, à M. Heau, premier adjoint, responsable de la culture à Orléans : 5 gouaches, 2 aquarelles, 6 dessins, 2 sanguines, 4 encres de

Chine, 1 fusain, 1 peinture, soit un choix éclectique qui trouve 6 acheteurs.

Jean-Pierre Blanchet expose quai Cypierre du 9 au 17 novembre 1963. C'est sa première exposition, son premier contact avec le public orléanais. Son succès fut à la hauteur de ses espérances et marqua la reconnaissance des qualités de son art de graveur. Ils furent nombreux au vernissage, aux côtés du préfet, du recteur Antoine et M^{me}, Roger Secrétain, maire d'Orléans: 30 oeuvres, dessins, gravures, inspirés par la Loire et ses paysages, 58 gravures et autres vendues. Gravures sensibles qui atténuent la sécheresse du burin que L.J. Soulas lui avait appris (Voir la gravure de Jean-Pierre Blanchet: *La place Saint-Laurent*). Percepteur de son état, il était un peu le sous-préfet aux champs.



Exposition Jean-Pierre Blanchet

Six ans plus tard, 1969, nouvelle exposition. À cette époque, il était à la mairie d'Orléans, responsable des affaires culturelles. Il reçoit notre confrère de l'Académie, Lionel Marmin, son ami, secrétaire général de la mairie, David Ojalvo, conservateur du Musée des Beaux-Arts.

Du 22 au 31 mai 1964, la galerie présente les dessins de Claude Collas dit Kao, un jeune artiste orléanais, discret amoureux de sa terre, des bords de Loire, qui séduit plusieurs amateurs et

amis, peut-être par la modestie de ses prix, car le total des ventes fut honorable. Ses qualités artistiques et humaines le conduisirent à la présidence de la Société des Artistes orléanais.

Chapelain-Midy expose du 12 au 20 juin 1965. Artiste parisien réputé, content de l'être, très attaché à l'École de Paris. Ses attaches familiales à Nancray n'impressionnent pas les Orléanais. L'artiste sera déçu du faible résultat des ventes : 2 peintures et un dessin. Les Orléanais ne sauront pas reconnaître son talent et la qualité de ses grandes compositions.

Continuant l'alternance entre artistes parisiens et orléanais, voici ce 12 novembre 1965, un Orléanais, Henry Ballu, atypique et combien sympathique. Architecte de la Sologne qu'il connaît bien, responsable de nombreuses constructions ou remises en valeur de belles résidences solognotes, où Robert Musson avait le plaisir de collaborer à la décoration intérieure. Aquarelles de Sologne, les plus chères à 800 francs, pour un total de 18.250 francs. Officiels, amis au vernissage, surtout rotariens et chasseurs, et le chapeau de M^{me} Dupuch.

L'atmosphère détendue du vernissage de l'exposition Kostia Terechkovitch se reflète dans ses aquarelles et lithographies. C'est l'image de la joie de vivre avec des fleurs. Le nom de Terechkovitch était connu par ses décors de théâtre et ses origines russes. Il était élève de l'Académie de Moscou et apportait une pointe d'exotisme. Une fois de plus : le maire d'Orléans, Roger Secrétain, le député Sallé, M^{le} Olga Fradisse, conservatrice du musée, sont au rendez-vous du vernissage, car ces vernissages correspondaient à des manifestations culturelles, qu'il était de bon ton d'honorer : 17 lithographies et une peinture vendues.

Les expositions se succèdent, sans problème, l'adresse est bien notée tant à Orléans qu'à Paris. Un cercle d'amateurs sérieux assure des ventes certaines. Le maire, Roger Secrétain, accepte d'honorer les vernissages, alternant avec Maurice Genevoix. Un public fidèle se presse sous les arcades du quai Cypierre. Camille Hilaire expose du 20 au 28 mai 1967. Les sujets plaisent : hippodromes, Provence, 5 aquarelles seront vendues (Voir l'aquarelle de Camille Hilaire : Sur l'Hippodrome).

Un Orléanais, Pierre Émile Thorain, chasseur, bon fusil, ayant abandonné la médecine à la retraite, expose dessins, aquarelles, sculptures en bronze, sujets autour de la chasse, du 18 au 26 novembre 1967. Succès assuré dans une ville proche de la Sologne giboyeuse : 35 œuvres vendues.

Du 9 au 17 novembre 1968 – malgré le ravalement de la façade et les évènements de mai le professeur de dessin du lycée Pothier, Marcel Baizeau, présente 24 peintures modernistes, 21 vendues à des prix raisonnables. Ses œuvres parfaitement construites, harmonieuses avaient tout pour plaire et attirer un public de collègues et d'anciens élèves qui avaient apprécié son talent d'enseignant. Avec sa compagne Éliane Chiron, ils se voulaient proches du peintre Jean Bazaine, qui a toujours recherché dans sa peinture une organisation libre entre la forme et la lumière.

Après New-York, Chicago, Tokyo, Pierre Tritsch, prix de Rome, se devait d'exposer à Orléans, où il enseignait une peinture figurative imprégnée de cubisme, élève de Chapelain-Midy, comme son épouse. Le 23 mai 1970, le vernissage est présidé par Roger Secrétain. À la fermeture le 31 mai, deux tableaux étaient vendus : 5.300 francs. Nouvelles expositions en 1979 : 14.000 francs, puis en 1982 avec Nicole Berton, son épouse.

M. et M^{me} Musson sont maintenant bien installés et les artistes parisiens exposent volontiers quai Cypierre. C'est une avocate orléanaise qui leur fait connaître Volti et franchir un pas vers la sculpture. Le public est impressionné par les qualités sculpturales des œuvres exposées. Prisonnier de guerre, Volti, revenu d'Allemagne, trouve toutes ses œuvres détruites par les bombardements. Il reprend courage et son art évolue, tout en restant figuratif et monumental. Les Orléanais peuvent voir deux œuvres de Volti, l'une au Parc floral, l'autre à l'entrée du Musée des Beaux-Arts d'Orléans (Voir 3 sculptures et des dessins de l'exposition d'Antonicucci Volti). Né en 1915, il mourut en 1989. Bilan de l'exposition, du 22 mai au 3 juin 1971 : dix œuvres vendues.

Public de médecins, avocats, conseillers municipaux, conservateurs de musées, M. Franck, un professeur de latin que l'on voit sur la photo, et des artistes orléanais. Rarement ? Orléans aura connu autant de professeurs de dessins et de peintes talentueux ; ils exposaient sans crainte de la critique. C'est à la galerie Musson qu'ils confient leurs œuvres, certains de la réussite. Éliane Chiron voit partir vingt de ses œuvres, lors de l'exposition du 6 au 14 novembre 1971. Mimétisme entre mari/femme : Baizeau/Chiron, cas assez rare chez les peintres, le contraire étant plus souvent rencontré.

Orléans, à l'époque, compte peu d'artistes dont la réputation dépasse ses frontières. Une exception pour Jacqueline Benoît qui peut s'enorgueillir d'avoir des œuvres exposées au musée des Peintres naïfs de Laval, à côté du Douanier Rousseau. Peintre naïf, elle appartient à un groupe ayant ses guides et ses musées. La vente des ses œuvres est assurée d'une cote régulière. Oeuvres naïves et poétiques : odalisques nues s'abandonnant dans des décors pompéiens (Voir la peinture H/T. de Jacqueline Benoît : *Si le diable était un chat*). Le plaisir partagé entre l'auteur et le galeriste. Du 1^{er} au 10 décembre 1972, le vernissage avait attiré officiels et amateurs : 6 peintures vendues.

Ce mois de juin 1973, l'exposition Pierre-Yves Tremois accueille un artiste, grand dessinateur, à la réputation (sulfureuse), laquelle n'avait pas effrayé les académiciens du quai Conti, tout sourire à la vue de ce quinquagénaire portant boucle d'oreille et désormais des leurs. Son talent de peintre-graveur reconnu, il illustre un grand nombre d'auteurs célèbres : Mallarmé, Montherlant, avec qui il se lie d'amitié. Son univers graphique est saturé de mythologie. Dans son œuvre gravé, on rencontre peu de paysages. Il est un maître incontesté du dessin et c'est comme tel que Robert Musson a tenu à le présenter. Il avait réuni 23 gravures : quelques artistes orléanais au vernissage et le D^r Lecompte, adjoint aux affaires culturelles : 5 gravures vendues.

Dali - gravures récentes - du 24 mai au 1er juin 1974. Septuagénaire, il n'avait pas changé "Je suis un délire vivant et contrôlé. Je suis parce que je délire et je délire parce que je suis". Les Orléanais sont trop réfléchis pour délirer. Par sagesse, l'exposition ne présente que des lithographies, ne voulant pas effrayer les Orléanais avec le prix de ses peintures et le galeriste ne voulant pas se ruiner en frais d'assurance. Cependant, le public orléanais se montra très réservé dans sa fréquentation et ses achats.

Paul Collomb, né en 1921. Après des études à l'École des Arts Appliqués et à l'École des Beaux-Arts de Paris, il expose au salon des Indépendants d'Automne et au salon des Peintres Témoins de leur temps. Premier second prix de Rome, il s'était également fait connaître à Orléans dans le cadre d'une exposition de groupe au Musée d'Orléans en 1968 et lors des Floralies. Il expose quai Cypierre en 1975, du 25 mai au 1er juin, des scènes intimistes : 9 lithographies vendues. L'artiste revient en novembre 1980 : 6 lithographies vendues.

Du 1^{er} août au 30 septembre 1975, deux mois durant, exposition de bronzes animaliers, Thorain, d'Illiers, Benoist-Gironière, de Minvielle, Rochard, Barye, Malissard. Une réussite, renouvelée en 1980, 1982, et 1985. Cette dernière sans Pierre Thorain, décédé.

Professeur à l'École des Beaux-Arts du Mans, ancien élève de L.J. Soulas à Orléans dont on retrouve la sobriété dans ses eaux-fortes et burins, Jacques Deschamps exposant au salon des Artistes orléanais a les qualités nécessaires pour attirer les amateurs qui fréquentent la galerie Musson. Du 21 au 30 novembre 1975 : 32 gravures vendues.

Deux années plus tard en 1977, c'est un tout autre Jacques Deschamps qui choisit des aquarelles qui mettent parfaitement en valeur les lumières de la Grèce, mais également des gravures : Le Mans, Romorantin, Chartres, la Loire : 22 œuvres vendues. "L'influence de L.J. Soulas est un peu trop marquée", dira M^{me} Soulas, et André Jacquemin dira à Robert Musson "qu'il est bon aquarelliste et un médiocre graveur".

Artiste orléanaise, la discrète Simone Vrain, grande voyageuse et présidente à Paris de la Société de gravure "Le Trait", reste la fidèle élève de L.J. Soulas. Professionnellement, elle travaille au Muséum de Paris. Comme grande voyageuse, avec sa sœur, elle présente des gravures de Venise, du Mexique, du Népal avec cette vue : *Envol des drapeaux sous l'œil de Dieu*. Pour rester

fidèle à sa Sologne natale, elle grave aussi de lumineux burins avec de belles vues d'étangs. Avec elle, c'est la poursuite d'une tradition de la galerie Musson : la gravure (burin, eaux-fortes, aquatintes). 35 paysages, aquarelles, gouaches - 27 œuvres vendues du 18 au 27 juin 1976.

Raymond Lejeune "dans la galerie claire où les œuvres sont bien mises en valeur" expose aquarelles, lavis, gouaches, dessins. Naturellement, tout le public orléanais se presse à ses différents vernissages, cherchant à y retrouver pour chacun sa rue - sa maison - la Loire en amont, en aval - sous le Pont Royal avec toujours les couleurs automnales de son pinceau. De belles aquarelles où nous découvrons tout le vieil Orléans (Voir la gouache de Raymond Lejeune : Destruction du théâtre d'Orléans). Quelques-unes sont réunies et commentées dans un ouvrage paru en 1984, sous le titre : Orléans, ses monuments, ses rues, ses vieilles demeures avec les illustrations correspondantes. Trois expositions : au total 165 œuvres vendues.

Jean Sorlet, né à Gien, expose du 29 septembre au 8 octobre 1978. Frère de M^{me} Thinat, général en retraite, avec un joli talent d'aquarelliste, 51 dessins et aquarelles : vues de l'Orléanais et du département du Loiret. 21 œuvres vendues.

Une invitation sur fond rose, imprimée des trois grâces en fleurs parvient aux clients de la galerie Musson, pour y retrouver Remy Hetreau, professeur à l'Institut d'Arts Visuels d'Orléans, responsable d'expositions parisiennes, président des Artistes Orléanais. Un talent agréable mis à la disposition des "petites femmes". Il les présente jeunes et séduisantes, des natures bien vivantes, des paysages peuplés d'oiseaux chanteurs (Voir la gravure de Rémy Hetreau : *Robinson*). Au vernissage, tout le monde des artistes se retrouve et ce sont d'interminables bavardages, comme avec M^{me} Sicot, notre artiste aux harmonieux collages dont nous nous souvenons tous. Il expose en 1979, 1984, 1989, des lithographies et des aquarelles, et des dizaines de collectionneurs achètent.

Avec Mario Avati, présent dans plus de vingt musées internationaux, la galerie du 13 au 21 juin 1981 renoue avec les grands de la gravure et la manière noire initiée à Orléans en 1954 avec Hasegawa, lui-même inspiré par une découverte du XVII^e siècle (Voir la gravure de Mario Avati : *Un bel Équipage*).

Au reçu d'une lettre de Robert Musson, Avati répond : "Que vous ayez évoqué dans votre lettre la mémoire de notre cher Kioshi Hasegawa m'émeut, car j'avais, et j'ai toujours pour lui une très grande estime". Exposition pour le plaisir de la gravure, avec un talent à son apogée et une maîtrise parfaite du métier de graveur. Cette antithèse du noir et de la couleur peut choquer, cependant elle assure à la gravure sa beauté et son rayonnement. Les photographies du vernissage montrent M. Gandur, président des amis du Musée. 6 gravures vendues.

Jacques Despierre, venu à Orléans pour mettre en place, dans le patio de la nouvelle mairie, sa mosaïque sur le thème des "Quatre Saisons" qui se déroule sur les 4 murs. Amoureux du charme de la Loire et des villes qu'elle traverse, il a planté souvent son chevalet à Beaugency, Saint-Benoît, Blois, Amboise, Orléans. Son nom était connu de Robert Musson grâce à un client, M. Talbot, retiré à Brinon-sur-Sauldre, qui appréciait tout particulièrement son talent. De là, ce projet d'exposition et de rencontres agréables avec ce peintre académicien. - Achat du Musée. 2 aquarelles, 4 peintures vendues. Exposition du 4 au 16 décembre 1981.

Un magicien, un aquarelliste qui trempait son pinceau dans le lit de la Loire pour en diluer ses couleurs, avec des tubes de peinture d'origine anglaise, celles-ci étant les meilleures du monde. Il a une connaissance parfaite de l'aquarelle et il connaît un succès total dans le midi provençal, les champs de lavande n'ont plus de secret pour lui, c'est Didier Brousse. Il arrive à Orléans le 1^{er} mai 1984, part en promenade avec ses pinceaux, avec un but : un jour, une aquarelle, un mois : 30 aquarelles. Elles seront exposées un mois plus tard (Voir l'aquarelle de Didier Brousse : *Le Champ de colza*).. Notre couple de galeristes trouvait en lui ce qu'il avait toujours cherché : la limpidité d'une aquarelle à la Turner. 3 expositions : 1984, 1987, 1989, 20 aquarelles vendues, un beau total.

Ousson, c'est d'abord un village dans le Loiret où Jacques Devaux passe son enfance, grandit et en prend le nom comme pseudonyme. Peintre des choses simples et de la quiétude des

bords de Loire, mais également portraitiste dont l'un des modèles sera Claude Guillemin, robuste Franc-Comtois à jamais immortalisé en Orléanais (Voir le dessin de Jacques Ousson : Nu)..

Un jour il commence le portrait de toute une famille orléanaise. La lente progression de l'œuvre est rapidement dépassée par la progression numérique de la famille. On ne sait pas si le tableau a été achevé. Les artistes ont l'éternité pour eux. Exposition du 22 au 30 novembre : 5 aquarelles, 8 gravures vendues.

François Legrand expose du 17 au 26 juin 1988 : paysages, portraits familiaux. Né à Étampes, il a 37 ans lorsqu'il affronte le public orléanais, mais avec une réputation flatteuse. Pour finir en beauté le parcours artistique de la galerie, il accepte la proposition d'exposer. Peu de temps avant, la Société des Amis des Musées d'Orléans avait offert au Musée une de ses peintures. Robert Musson voulait faire cette exposition. François Legrand était un élève de Philippe Lejeune. Ses modèles sont sa femme, ses enfants, son atelier, sa maison. 40 peintures, pastels, gravures, sont exposés : 5 peintures vendues (Voir la peinture de François Legrand : *Sur la Plage*).

Les découvertes d'un galeriste assurent sa réputation. Robert Musson rencontre Yoland Cazenove, céramiste. Tout de suite, entre les deux hommes, le courant passe, une sympathie naîtra et perdurera. L'exposition du 26 mai au 4 juin 1961, soutenue par la presse orléanaise, sera un franc succès 42 pièces vendues à 19 clients (Voir la photographie du Grés de grand feu de Yoland Cazenove: Vase: Taureau Lyre). Yoland Cazenove écrit aux époux Musson: "L'art ne devrait pas se vendre, il devrait se donner et toujours par amitié. Nous éprouvons donc des sentiments mêlés en cette fin d'exposition, la grande satisfaction (nous en avons bien besoin) était teintée d'une certaine mélancolie. Et c'est très bien ainsi".



Exposition Yoland Cazenove : "Carte d'invitation"

Le succès ne se démentira pas, les six expositions de juin 1966 à novembre 1983 connaissent la même ferveur et le même attachement du public orléanais. Avec le temps, il affermit sa technique, fort de ses expériences précédentes. C'est ainsi qu'en décembre 1978, il présente ses premières pièces, connues sous le nom japonais de Raku, qui donne aux céramiques la couleur rutilante des soleils couchants ligériens. Yoland Cazenove réalise en 1988 sa sixième exposition quai Cypierre, en pleine gloire orléanaise, avec simultanément une exposition en 1988, au musée des Beaux-Arts d'Orléans. Les qualités artistiques du céramiste sont ainsi concrétisées

et bien établies. Un bel avenir est devant lui. La récente exposition à Nançay à la galerie Capazza n'a fait que le confirmer. Il est présent dans les collections du musée de Céramiques de Sèvres.

bureau-bibliothèque, Dans son Robert Musson laisse entrer l'ombre de la nuit, animée d'éclairs furtifs montés du quai Cypierre. Ses réflexions silencieuses évoquent le souvenir des soirs d'expositions, lorsqu'un amateur prochait pour lui confier sa décision : l'achat d'une œuvre. Celle-ci bientôt portera une pastille rouge, posée par le galeriste sur



Le quai Cypierre

l'encadrement. Le dénombrement de ces pastilles était le signe de la réussite.

Les images tournent dans sa mémoire : artistes, œuvres, clients. L'émotion l'envahit, reconnaissance et satisfaction, mais également le regret : la galerie disparaît. Les tableaux, les gravures, les bronzes, les céramiques sont maintenant en possession de ceux pour lesquels ils ont été créés.

Achats Plaisir? Achats Placement?

Le caustique Sacha Guitry écrivait : J'en sais beaucoup qui préfèrent, considérant avec dédain les amateurs comme des ânes, la Royale Dutch, à Paul Cézanne, ou bien, la De Beers à Rodin.

Comme le dit Robert Musson:

Le temps qui passe donne à une œuvre d'art sa vraie valeur. Celle de l'instant est artificielle. L'art est un placement impossible, imprévisible. Il faut acheter une œuvre d'art pour le plaisir de l'instant : celui de la vue ou de la rencontre avec le coup de cœur artistique. Ne jamais chercher à réaliser un placement financier. Le temps se chargerait de vous contredire.

Quelques œuvres présentées



Gravure : Louis Joseph Soulas : *Pécheur de Loire*



Lithographie : Yvon Brayer Chevaux de Camargue



Gouache : André Planson Moulin de Kerhillio



Gouache: Joachim Bredèche *La passerelle à Combleux*



Aquarelle : Pierre Mandonnet *Place du Martroi – Orléans 1940*



Gravure : Jean-Pierre Blanchet La place Saint Laurent



Aquarelle : Camille Hilaire Sur l'hippodrome



Gouache : Raymond Lejeune Destruction du théâtre d'Orléans, 1979



Exposition : Antonicucci Volti sculpture - Dessins



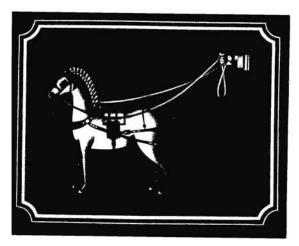
Peinture : Jacqueline Benoît Si le diable était un chat



Gravure : Rémy Hetreau *Robinson*



Aquarelle : Didier Brousse Le champ de colza



Gravure-Manière noire : Mario Avati *Un bel équipage*



Dessin : Jacques Ousson Nu



Peinture . François Legrand Sur la plage



Grès de grand feu : Yoland Cazenove Vase : Taureau - Lyre

Photos: P. Jahan

Jacques Boulas Robert Musson République du Centre

ABSTRACTS IN ENGLISH

TIMBER FRAME BUILDINGS IN ORLEANS

Frédéric Aubanton

Five years of compulsory cleaning of house fronts that amounts to totally restoring them have brought out a rich heritage of unexpected quality in central Orléans. The present communication is based on the catalogue of the exhibition currently on at the Service archeologique municipal. It will provide the opportunity to outline the typological evolution of timber frame building over more than four centuries and to highlight a few local idiosyncracies.

৵৵৵%

A MAGISTRATE REMEMBERS THE GERMAN OCCUPATION

André Delthil

Called to the Bar at he beginning of the « phony war », André Delthil really began his career as a judge in Orléans in 1939. During the sombre years of the German ocupation of France, his successive postings in Vendôme, Chinon, Vendôme again and eventually Orléans as Government Commissionner enabled him to live and watch from the inside the quaint or tragic events of the time at local level. He reminds us here of the atmosphere of justice confronted with exceptional situations.

&&&&

A BORN AND BRED ORLEANAIS REMINISCES ABOUT ORLEANS ... FROM YESTERYEAR TO THE PRESENT DAY.

Henri Dransard

Surveying the evolution of his native town's aspect through the centuries, Henri Dransard gives a first-hand testimony of the vicissitudes of Orléans through the Second World War and of its rebuilding.

፠፠፠%

SALVIA PLEBEIA OR THE EXTENSIVE TRAVELS OF A SMALL PLANT

Christian Froissart

Salvia plebeia is a tiny plant without any real horticultural interest, with flowers barely reaching 3 mm in size. Its particularity is that it was discovered by Robert Brown in Australia and described in 1810. The first question raised is why in Australia, whereas this plant is present all over China. This will provide the opportunity to analyse the chronology of the discovery of the Chinese flora, which had been described by the Jesuit missionaries since the beginning of the 18th but remained vastly unknown by the western world until well into the 19th century. The second question raised by the discovery of Salvia plebeia in Autralia is that of its presence there. For it is the sole representative of its genus throughout Oceania (apart from the plants brought by Westerners). All the Salviae presenting the same morphological characteristics originate from central Asia. A vast part of their growing zone (the Indian sub-continent, southern China, Indonesia, the Philippines) corresponds to the main Afro-Indian migrations from which the earliest Australian populations probably proceed. Could it be that this plant, a very popular ingredient of folk medicine in the above mentioned countries, was taken along by them on their way?

፠ૹૹૹૹ

THE VESPUCCI AFFAIR OR THE NAMING OF AMERICA

Pierre Gillardot

The present communication aims at commemorating the fifth centenary of the naming of America and bringing back to memory the controversy that ensued. On 25th April 1507, a 57-page book, entitled Cosmographiae introductio and intended to complete Ptolemy's famous Geographia by taking into account the discoveries of hitherto unknown lands, was published in Saint-Dié in the Vosges under the aegis of a local academy, the Gymnasium vosagense. The text was illustrated by a map of the world on which what was then known of the New World appears. And on the part of the map that represents the coastal regions of present-day Brazil, the name America is inscribed.

Everybody knows that the name draws its origin from the Christian name of an Italian seafaring merchant established in Portugal, Amerigo Vespucci. Everybody also knows that America was discovered by Christopher Columbus in 1592. Many people consequently have thought that Amerigo Vespucci was a con-man, who had hijacked a false glory. A controversy started, which has been going on for five hundred years, opposing his detractors to his defenders. Among the first are to be found people as trustworthy as Bartholomew de Las Casas, Pierre Bayle or Voltaire, but also all those who have spread the rumour, thus adorning Vespucci with a deplorable reputation, durably rooted in people's minds, from the 16th century to the present times. His advocates are far less numerous. Some, however, defended him from the start, such as cardinal Pedro da Fonseca, while others are more recent, such as Stefan Zweig and especially André Ronsin, former curator of the Saint-Dié library, who produced one of the most insightful studies on the Vespucci affair.

What remains of the affair now that five centuries have elapsed? First of all the widespread idea that Vespucci was a cheat and that America should be called Columbia. But the essential is that America is called America and that's the long and short of it.

ૹૹૡ૱ૹૹ

A FEW SCENES from the KINKY LIFE of A COLOURFUL ACTRESS: Françoise-Marie-Antoinette-Josèphe Saucerotte, better known as Mademoiselle Raucourt (1756-1815)

Claude Hartmann

At the end of the Age of Enlightenment, Mademoiselle Raucourt was one of the star figures of the Théâtre Français. The gazettes permanently resounded with her name. At the beginning of the 19th century, she made long stays in her château at La Chapelle-Saint Mesmin, near Orléans. Born in a family of actors, she hit the stage at a very early age and her artistic gifts enabled her to quickly obtain the major tragic roles in repertory. She led a reckless life in a rich and corrupt social milieu that knew no limits, before developing a passion for botany and charitable work. Her funeral was the occasion of a riot, which opposed the proponents of "morality" to the defenders of "liberty". Her high jinks present us with a pîcturesque view of the private lives of thespians over a troubled period from the end of the Old Regime to the first Restoration.

፞፠%%%%

SCOTLAND AS WE DREAM IT

Gérard Hocmard

There are countries that immediately trigger the imagination whenever their name is pronounced. For the French, Scotland is one of those. But if one gets a closer look, this image of Scotland, very different from actual Scotland, is based on a surprising narrative cocktail, the ingredients of which are provided by Walter Scott, countess de Ségur, the Loch Ness monster and...Tintin. This is sufficient reason for the question to deserve close examination!

%%%%%

THE MUSIC OF WALTER SCOTT

Claude-Henry Joubert

Like many of his contemporaries, viz. Chateaubriand, Hugo, Vigny, Berlioz was an avid reader of Walter Scott. In 1828, he composed an overture entitled Waverley and in 1831 another piece entitled Rob Roy.

Actually, all the 19th drew an inspiration from the works of Scott: Donizetti (Lucia di Lammermoor), Bizet (La Jolie Fille de Perth), Flotow (Rob Roy), Boieldieu (La Dame blanche), but Schubert, Mendelssohn, Rossini too and one of the most famour pieces of the religious vocal repertory, Gounod's Ave Maria, still frequently sung at weddings and funerals, was composed on a text by Scott.

Scott's novels are enlivened by Scottish music, by the pibroch in particular. The word refers to a classical melody of the bagpipe repertory, consisting of a theme and its variations, but is also used sometimes to refer to the bagpipe itself. Its role in Scoott's novels, far from being purely decorative; it is both an element of the narrative (which it punctuates, stops or hurries on and an index of the characters' sentiments.

Another sound of soft music can be heard in Walter Scott's work: that of mediaeval music and its instruments: the lute, the harp, the rote, the rebec, the Jewish harp, the horn, down to King Richard's gittern...

Walter Scott's ear is musical as much as Marcel Proust's or Henri Michaux'. Musical and modest! Didn't he consider himself (cf the introduction to The Vision of Don Roderick) as a feeble modern age minstrel who can only imitate the ancient bards?

৵৵৵৵

A TRIBUTE TO VAUBAN ON THE 300TH ANNIVERSARY OF HIS DEATH

by Gérard Lauvergeon

After making 2007 a year of national tribute to Vauban, France is about to propose that the fortresses built by the most famous engineer of his time be put down on the Unesco list of World Heritage sites.

Born in the lower gentry of the Morvan, Vauhan rose to the highest ranks of the kingdom's military hierarchy through his record of invincibility in siege warfare and his innovations in the construction of forts. This would be enough to ensure his fame, but Vauhan famously distinguished himself by his humanity towards ordinary people and his way of addressing the king and his secretaries. His writings on various subjects, notably on the collection of royal taxes, caused some to consider him a forerunner of the Age of Enlightenment, or even of the Revolution. Deeply attached to his Morvan origins, he invested his fortune in land estates and feudal titles.

Idolized by his soldiers, admired by the Revolutionaries, he also figured high in the Pantheon of folk heroes highlighted by Third Republic schoolbooks. He has indeed become a legend and the popular tendency is to attribute to his genius each and every post-medieval fortress built in the country.

What was his contribution as military engineer? What was his influence on royal policies? What were his intentions when proposing solutions to the social problems of his time? What was the man really like? Such are the questions which the present paper will attempt to answer.



SARTRE AND WOMEN

Géraldi Leroy

Jean-Paul Sartre definitely was a superior mind, but could not properly be ranked among the Adonises of this world. He however managed to seduce many women among the prettiest and cleverest. We will examine the reasons that explain why he knew right to the end of his life such constant and flattering success with females. We will especially examine his relationship with Simone de Beauvoir, which has so often been perceived as instauring a new type of revolutionary love relationship. Based as it was on the distinction between « necessary » love and « contingent » loves, this relationship aimed at reconciling the double claim of the two partners to faithfulness and freedom. On the contrary, an examination of the abundant correspondance of the two writers and the evidence of those close to them tends to show how ambiguous in its diversity the pact they had made with each other was. Their closeness, although real in many respects, is accompanied by so much voyeurism, so much that is left unsaid and even so much bad faith that it causes some sort of malaise for the readers and provides them with the feeling that what lies behind the philosophical categories of "the necessary" and "the contingent" are actually very common behaviours.

&&&&&&&

THE VULNERABILITY OF ANCIENT ROME THE FLOODS AND THE ATTEMPTS TO PREVENT ENVIRONMENTAL RISKS (1st century b.c. – 2nd century a.d.)

Alain Malissard

Right from its origin, Rome, the undisputed capital of the ancient world, with a population of one million during the Empire, was an extremely vulnerable city owing to its geographic location. More numerous than the fires and often just as destructive, floods regularly occurred throughout its history. The city actually developed itself both with and against the Tiber. Very early, the emperors tried to prevent the risks and created a specialized service in charge of maintaining the banks and the bed of the river, a delicate task since it was simultaneously necessary to allow for the port activity, which dwindled only after the vast constrution works in Ostia decided by Claude. For reasons more social or political than technical, the huge works that might have provided a durable solution were never carried out to their term. The Romans, who built such a dense network of aqueducts throughout their empire, were the undisputed masters of water, but the history of their capital was that of a technical, administrative, social and political struggle against water, which only ended in 1870.

৵**৵**৵%

THE PLANTS AS THE SOURCES OF REMEDIES HISTORY AND PRESENT SITUATION

Jean-Yves Mérour

The first part describes the discovery of « historical » remedies such as aspirin, quinine, opium. The communication next examines the production of different anti-cancer medicines from plants such as the Madagascar periwinkle, yews and others. The weak content of active elements in plants raises serious problems of supplies. The difficulty of synthetizing those components owing to their often complex structures compels to resort to natural resources. The solutions to those difficulties (hemisynthesis, pharmacomodulation...) are examined. The formation of bioactive secondary metabolites is mentioned. In a third part, the bioactive composites coming from plants or from the marine world and intended as prospective anti-cancer remedies are presented, bearing in mind the fragility of natural resources. The choice of plants and the criteria for a biological evaluation aiming at researching new active principles are also developed. The future evolutions of the production of active molecules are briefly envisaged.

৵**৵**৵৵৵

THE BESTIARY OF NATIONS IN THE SATIRICAL ILLUSTRATED PRESS 1850-1940

Jean-Pierre Navailles

Exactly like in a fable by La Fontaine or in Charles Perrault's tales, animals often represent something else than themselves in the satirical press. As caricatured by cartoonists, celebrities may be made to look like a peacock, a vulture, a donkey or whatever. The same is true of nations, as evidenced by the Gallic rooster, the British lion, the Russian bear, the American eagle, the Chinese dragon or others. Resorting to this international menagerie helps the cartoonists to graphically render the show of strength with which one country or another aims at marking its territory or its zone of influence. Beside this more or less traditional use of animals as symbols, another type of use comes into being, rejecting the generally admitted convention in order to better highlight the bestiality of the relatuonships among nations. The « jungle » gets more violent at the same time as it is affected by glonalization. If « man is a woolf for man », one may wonder if the woolf might not be entitled to lodge a complaint for libellous comparison.

&&&&

THE FRENCH FISCAL SYSTEM IN 2007

Bernard Pradel

What can be said about our fiscal system in a watershed year characterized by a presidential election the winner of which promised that a reform of the system was a priority on his agenda?

A survey of the years 2002-2006 assessing the extent of the reforming action of President Chirac's governments will make it easier to pass judgment on his successor's fiscal programme, the implementation of which took place in the months following his election.

֎֍֎֍֎֍

CHEMISTRY AND THE STRUGGLE FOR LIFE TOXINS, PHEROMONES AND ANTIBIOTICS

Marius Ptak

Chemistry is an almost universal and oftent essential factor of the struggle of living creatures in order to feed themselves and reach their ultimate goal: reproducing themselves in the best possible conditions. Repellent molecules, toxins of all kinds, venoms, cohabitation mediators, pheromones, antibiotics are all elements of a natural chemistry, of which we know but a little. Various examples concerning viral infections, bacterial, plant and animal toxins, pheromones and antibiotics show that interdisciplinary approaches allow to elicit often remarkable mechanisms of defense, attack, cohabitation, communication and organisation. Natural chemical and genetical stocks are being intensively prospected all over the world these days. The convention on biological diversity aims at regulating the related economic competition so as to try to maintain sustainable development despite the difficulties of biopiracy and the often lax life patenting legislations.

৵৵৵৵৵

FRANÇOIS-LEON DE LONGUEAU SAINT-MICHEL OR THE SENTIMENTAL BOND BETWEEN A FAMILY AND THEIR LAND

Jean Richard

The house of Longueau, the subject of the present study, belongs to the feudal nobility of the Gâtinais region. Treated as a suspect during the Revolution and the Directoire, François-Léon de Longueau Saint-Michel

had not been prepared for a heroic role. Born in 1746, he died at home in Saint-Michel in 1826, after a life that bears evidence that the official description of the social reactions in that turbulent period as found in history schoolbooks is false.

The present study is based on the carefully preserved family archives, which I was made very welcome to consult by M. & Mme Jean-Louis de Longueau Saint-Michel, the direct descendants of François-Léon de Longueau Saint-Michel, who are present among us this evening.

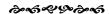
Those archives bear out the loyal and trustful attitude of the local population of Saint-Michel and the neighbouring parishes. They also set into relief the noble figures of two lords of the manor that were loved by their tenants and who, in the darkest possible circumstances, showed courage and marital devotion.

%%%%%

THE ART GALLERY THAT ROBERT MUSSON BUILT: Forty Years of Artistic Animation in Orléans

Louis Savot

Once the Second World War had ended, the fine arts business was slow picking up. A few artists had remained in the eyes of the public during the hostilities. Robert Musson was completing his training at the Centre d'Arts and Techniques in Paris. He was soon to set up shop and sell furniture and home furnishings on quai Cypierre in Orléans. He hit upon the idea of enlivening this activity by organising exhibitions, especially of paintings and engravings of local and Parisian artists. There eventually were eighty of those exhibitions held in his gallery, attracting art lovers every spring and autumn; a clientèle was formed. The photos projected by Jacques Boulas will show the artists, their works, the V.I.Ps, the art lovers, the preview nights.



DÎNER-DÉBAT

DÎNER-DÉBAT DU 22 NOVEMBRE 2007

L'ENTREPRISE, MAILLON DE LA SOLIDARITÉ

Invité: Monsieur Claude Bébéar

Mes origines paysannes m'ont fait connaître ces villages où il y avait une solidarité remarquable. Je me souviens très bien des vendanges et des moissons qu'on faisait ensemble. On ramassait aussi les noix qu'on cassait ensemble pendant les veillées. Il y avait une véritable vie de collectivité.

Mais la télévision a progressivement tout changé. Chaque famille s'est repliée autour de son poste de télévision. Et aujourd'hui, dans les villages, il n'y a plus de vie communautaire. Chacun vit chez soi.

Dans les villes, où est la solidarité ? Vous habitez dans un immeuble : en général, vous ne connaissez même pas vos voisins. Vous les rencontrez de temps en temps. Si vous êtes copropriétaire d'un appartement, vous allez aux réunions des copropriétaires ; là, les disputes feutrées ont cours plus souvent que les actes de solidarité. Si vous êtes locataire, vous passez et vous ignorez les gens qui habitent dans le même immeuble. Il existe quand même des relations, voire même des lieux de solidarité. Beaucoup d'associations existent, associations de toutes sortes : sportives, artistiques ou de bienfaisance. Il y a encore des églises où certains se retrouvent les dimanches et participent à des groupes de réflexions ou à des œuvres de bienfaisance.

Aujourd'hui, le seul endroit, me semble-t-il, où il existe vraiment une solidarité, c'est dans l'entreprise, entreprise privée, nationalisée ou administration. Il y a là des gens qui vivent les uns à côté des autres, qui travaillent ensemble. Cela ne veut pas dire que leurs relations soient toujours conviviales, de temps en temps ils s'entredévorent, mais ils ont un objectif commun, ils font quelque chose ensemble, ils ont une même étoile qu'il s'agit de faire briller. Prévus par la loi, les comités d'entreprises organisent des activités. Une collectivité existe et les gens aiment cette collectivité. Vous lisez dans les journaux que les Français n'aiment pas l'entreprise. C'est ce qu'ils disent dans 80 à 90% des cas. Mais 70 à 80% d'entre eux aiment leur entreprise. Même chose pour les patrons : "ils ne pensent qu'à l'argent, ils mettent des gens à la porte pour faire plus de bénéfices, etc., c'est une engeance épouvantable. Mais le mien n'est pas comme cela. Mon patron est un bon patron". L'esprit de clocher, l'esprit d'équipe existe dans l'entreprise.

Regardez la SNCF : les cheminots pestent volontiers contre l'État, leur propriétaire et contre le gouvernement, leur patron. Mais ne touchez pas, s'il vous plaît, à la SNCF. Ils défendent leur entreprise, ils en sont fiers.

Il en est de même avec les électriciens ; vous vous souvenez de cette fameuse coupure en 1999. Les retraités, sortis de leur retraite, sont venus aider les copains à accomplir le service public dont leur entreprise est chargée.

Il était courant jadis de trouver des dynasties dans la même entreprise ; on faisait entrer son fils, son neveu. L'emploi à vie, même s'il n'était pas contractuel comme au Japon, existait en fait. Mais cet attachement très fort s'est atténué. Les dirigeants, poussés par la concurrence très vive et par les exigences des marchés financiers, mettent sur pied des plans sociaux sans ce petit pincement au cœur qu'on avait jadis quand on était obligé de se séparer de quelqu'un ; on connaît

moins bien les gens parce que la ville est grande, les collaborateurs habitent moins près de nous. On ne connaît pas leurs enfants. Ils sont mobiles, ils savent qu'ils ne sont pas assurés de passer toute leur carrière dans la même entreprise. On est entré dans une économie de mercenaires : 1'entreprise donne un salaire, le collaborateur sa force de travail ; qu'est devenu le sentimentalisme ?

Par contre, les entreprises ont pris conscience, aujourd'hui, que leur rôle n'était pas seulement de créer des richesses. Il est évident que c'est d'abord de créer des richesses. Mais puisque les richesses sont de plus en plus concentrées dans les entreprises, que les mécènes privés sont plus rares et qu'il n'est pas sain de tout demander à l'État, alors pourquoi l'entreprise, qui a les moyens financiers, n'aurait-elle pas un rôle sociétal élargi ? Cette interrogation s'est d'abord développée aux États-Unis, il y a longtemps, parce que les États-Unis sont un pays d'immigration. L'aide de l'autre est dans les tripes de l'Américain, et si une entreprise américaine n'indique pas à la fin de son rapport annuel ce qu'elle fait pour la société, elle est très mal vue.

En France, la tradition était que l'entreprise ne s'occupait que de son métier. On considérait que toutes les actions sociétales, les questions de mécénat, étaient de la responsabilité de l'État. Mais depuis une vingtaine d'années, les choses ont complètement changé. Les chefs d'entreprise considèrent qu'il est de leur devoir ou de leur intérêt de faire du mécénat, dans le domaine humanitaire, culturel ou sportif.

Vous avez évoqué tout à l'heure l'Institut du Mécénat de la Solidarité que j 'ai créé avec d'autres chefs d'entreprise il y a une bonne quinzaine d'années. Quel était notre objectif ? C'était de convaincre les entreprises françaises qu'il fallait faire du mécénat. Le message est passé et aujourd'hui beaucoup d'entreprises agissent. Mais la solidarité, ce n'est pas seulement donner un chèque, c'est autre chose, c'est donner aussi de son temps. Il est donc souhaitable que le personnel de l'entreprise participe aux actions de mécénat. Ainsi, dans AXA nous disons à nos collaborateurs: "Si vous avez envie de mener une action sociétale, venez nous en parler, nous l'étudierons avec vous, et nous vous aiderons, nous vous accompagnerons". Ainsi, à l'heure actuelle, sur 130 à 140 000 personnes, nous avons à peu près une trentaine de milliers de personnes qui, dans le monde, donnent de leur temps, en dehors du temps de travail, pour s'occuper d'œuvres que nous soutenons et ils en sont fiers. Cela donne un petit supplément d'âme à l'entreprise. Par exemple ? L'an 2000 arrive, pour le fêter, donne-t-on du champagne à tout le monde ? Eh bien non ! Chaque employé donne un jour de travail et l'entreprise donne un autre jour ; pendant ces deux jours, partout dans le monde, on mène des actions diverses. Ici, ce sera une école pour les enfants handicapés, là ce sera l'accompagnement d'enfants en phase terminale dans les hôpitaux. Grâce à des liaisons satellites, chacun peut voir ce qui se fait ailleurs. Les Australiens m'expliquent ce qu'ils font et moi je leur explique ce que je fais. Vous ne pouvez pas savoir l'effet produit dans l'entreprise! Un autre exemple nos collaborateurs américains ont sélectionné une douzaine d'handicapés capables de se déplacer à vélo ou en fauteuil. Pour faire le tour du monde, ces handicapés sont partis d'Atlanta, accompagnés jusqu'à New York par des collaborateurs d'AXA à vélo. En Irlande, ils étaient attendus par des employés irlandais qui les ont accompagnés à travers l'Irlande aussi à vélo. Puis, ils ont traversé l'Angleterre accompagnés par des collaborateurs anglais d'AXA, etc. ... et ainsi ils ont fait le tour du monde. Je peux vous assurer que cela vaut toutes les campagnes de publicité. Non seulement, votre personnel éprouve une fierté très grande, mais aussi le public, qui en est informé, est très favorablement impressionné.

L'entreprise est aussi, par excellence, l'endroit où l'on apprend ce qu'est la diversité. Diversité hommes-femmes tout d'abord. J'ai connu l'époque où, lorsque l'on nommait une femme cadre, des hommes demandaient à changer de service car leur honneur de mâle leur interdisait d'accepter l'autorité d'une femme. Cela n'existe plus même si beaucoup de progrès restent à faire. Le machisme sévit encore dans les salles de direction. Et pourtant les femmes ont des qualités managériales, une rigueur, un courage qui font parfois défaut aux hommes. Mais peut-être que leur franchise leur nuit auprès de chefs qui n'aiment pas les critiques! Au cours des dernières décennies, ont été de plus en plus pris en compte les besoins spécifiques des femmes. Les congés de maternité, les aides pour les crèches qui se généralisent en sont la preuve.

Un effort considérable a de même été fait pour lutter contre la discrimination vis-à-vis

des handicapés. La loi est sévère et les entreprises de plus en plus nombreuses, considèrent qu'il ne suffit pas de payer l'amende prévue mais que faire son devoir exige que l'on ait, dans ses effectifs, le pourcentage de handicapés requis par la loi. Voilà deux domaines où l'entreprise est un maillon de solidarité. Un des défis majeurs de notre pays est aujourd'hui celui de la diversité ethnique. La solidarité nationale se manifeste à travers une politique de la ville qui coûte cher, mais dont l'efficacité n'est pas évidente.

La France a toujours été un pays d'immigration. Beaucoup de nos compatriotes ont un ancêtre polonais, italien ou espagnol. Et ces immigrants n'ont pas toujours été bien accueillis. Mais le temps a fait son œuvre et l'intégration est aujourd'hui parfaite. Les trente glorieuses ont attiré en France de nombreux travailleurs issus pour la plupart de nos anciennes colonies. Dans un élan de générosité, Valéry Giscard d'Estaing a permis à leurs familles de les rejoindre. Moralement justifiée, cette politique de regroupement familial fut, pendant les dernières décennies du xx^e siècle, mal gérée. Les nouveaux arrivants n'apprenaient pas le français, ni les codes de vie de notre pays. Certes, une politique de la ville fort onéreuse était mise en place mais mal adaptée, tant en ce qui concerne le logement que la formation professionnelle. Alors nous avons assisté à la création de ghettos mal socialisés, très communautaristes, véritables poudrières où le chômage est double du chômage national et ou des voitures sont régulièrement incendiées par des bandes de jeunes désœuvrés.

Il est clair que trois domaines sont prioritaires pour changer cette situation catastrophique : la formation, le logement et l'emploi. Si la formation et le logement relèvent d'abord d'une action de l'État, l'emploi concerne l'entreprise. C'est pourquoi, en 2004, M. Raffarin, Premier Ministre, m'a demandé de faire des propositions concrètes pour que les Français issus d'une immigration récente aient le même taux d'activité que les autres français. Il demandait ainsi que l'entreprise dépasse son rôle de créateur de richesse et joue un rôle majeur dans la solidarité nationale en faisant la chasse à la discrimination, en complétant une formation insuffisante et inadaptée et en ajoutant à ses obligations économiques celles d'être "aux couleurs de la France", c'est-à-dire d'intégrer dans ses rangs un plus grand nombre de collaborateurs appartenant à des "minorités visibles", selon l'expression inventée par l'institut Montaigne. C'est une tâche de longue haleine à laquelle nous nous sommes attachés avec le MEDEF, la CGPME et les pouvoirs politiques de tous niveaux. Beaucoup d'entreprises s'engagent et, si la réalisation n'est pas toujours facile, les résultats commencent à apparaître. D'autant que les chefs d'entreprise constatent que la diversité est souvent créatrice d'opportunités et porteuse de créativité.

Il est encore un domaine où l'entreprise joue un rôle d'agent de solidarité. C'est dans ce que l'on appelle aujourd'hui le co-développement. Les pays pauvres ne se développent que si nous les aidons à créer des emplois chez eux. Les aides gouvernementales ont montré leurs limites, voire leurs effets pervers. Par contre, chaque fois qu'une entreprise d'un pays comme la France crée une filiale locale, elle aide au développement du pays. Les délocalisations ont leurs vertus : 100 emplois transférés de France dans un pays pauvre contribuent à faire vivre quelques milliers de personnes sur place et évitent des émigrations non souhaitées et souvent dramatiques. Si l'on veut aider les pays pauvres, il faut accepter ces transferts d'emplois qui sont d'ailleurs peu de chose puisqu'ils représentent seulement quelques pourcentages de nos suppressions d'emplois.

Pour toutes ces raisons, l'entreprise s'affirme aujourd'hui comme un maillon essentiel de la solidarité dans les pays développés et de plus en plus comme un maillon de solidarité entre les pays riches et les pays pauvres. La vulgate marxiste qui voulait que les riches exploitent les pauvres est aujourd'hui contredite par la réalité; le salut des pauvres passe par l'assistance qu'apportent les économies développées via leurs entreprises. Et dans notre pays, c'est incontestablement dans les entreprises que l'on apprend à vivre ensemble, que l'on mesure le mieux que nous devons notre richesse à notre capacité à travailler en équipe. L'entreprise, souvent mal aimée, est consciente que son intérêt bien compris est de savoir dépasser son rôle primordial de créateur de richesse pour être exemplaire dans tous les domaines qui rendent la vie en société plus facile et qui préservent l'avenir de nos enfants. L'entreprise n'est plus, si elle a jamais été, l'horreur que décrivait une certaine Madame Forrester.

Gérard Hocmard: Je vous remercie de cette intervention qui redonne de l'espoir et qui permet de voir l'avenir un peu moins sombre. Je dois dire qu'en vous écoutant, je me rappelais qu'hier, j'ai vu assez de monde: je suis allé à Paris en voiture et je suis tombé en panne au milieu de la place Denfert Rochereau et le temps d'attendre le dépanneur, j'ai vu passer tout un tas de gens en voiture et je regardais les voitures passer. Je n'ai pas vu beaucoup de visages autres que gaulois. Puis on m'a emmené à Bagneux, dans le fin fond de Bagneux, dans un garage, et là il n'y avait pas de moyens de transport pour revenir à Paris. J'ai donc marché. Puis, à un moment, j'ai trouvé un autobus prêt à partir, je suis monté et j ai regardé les gens. J'ai vu que nous étions trois "Gaulois" parmi les passagers. Je me suis dit que, dans le fond, ceux qui se servaient le plus des transports en commun étaient précisément ceux qui n'avaient pas le moyen d'avoir une voiture et donc étaient les premières victimes des grèves.

DÉBAT

Q: Les actions de solidarité sont habituellement organisées au niveau national ou au niveau international, mais l'entreprise peut-elle le faire au niveau local ?

R : Mais oui, on peut organiser quelque chose au niveau local ; les PME jouent souvent un rôle local important que ce soit dans le sport ou dans le mécénat social.

Il est difficile d'organiser la solidarité dans de grands ensembles. C'est plus facile dans un village que dans une ville, plus facile dans une PME que dans une grande entreprise. Certes, dans une entreprise, on a des moyens pour le faire, on peut aider les gens, mais la solidarité du cœur, c'est beaucoup plus difficile parce qu'on ne connaît pas assez les gens.

On parle beaucoup à l'heure actuelle de délocalisation. Une question a été posée à ce sujet. Certains entrepreneurs délocalisent et licencient tous leurs ouvriers. Quelle est la solidarité dans ces entreprises ? Le métier de chef d'entreprise n'est pas forcément facile. Il y a des moments où vous êtes obligé de licencier. Ce que l'on doit faire, à mon avis, au lieu de se contenter d'appliquer la loi financière en payant les indemnités que l'on doit payer, c'est essayer d'aider les gens à se recaser, les accompagner dans ce drame qu'est le licenciement.

J'ai déjà dit que l'on se trompait sur les délocalisations. On vit cela comme quelque chose d'abominable. La délocalisation, c'est le capitalisme sauvage qui méprise les gens du pays. Savez-vous ce que représentent les délocalisations dans les suppressions d'emplois ? 4 à 5% par rapport à l'ensemble. Si vous êtes victime d'une délocalisation, c'est certes désagréable. Mais, si on dit qu'on veut aider les pays en voie de développement, il faut accepter que cela comporte quelques inconvénients pour nous. Il faut accepter que cela crée de la concurrence. Il faut accepter que cela puisse créer des problèmes mineurs d'emploi, puisque cela ne représente que 4 à 5% de nos suppressions d'emploi. Lorsqu'on fait une délocalisation, il faut qu'elle soit bien faite. Il faut la faire, si possible, sans dégâts sociaux. AXA a délocalisé une activité au Maroc. Cela s'est fait sans aucun licenciement. Je ne vois pas où est le problème. Ce que je sais, c'est que nous avons créé des emplois, nous avons donné du travail à des Marocains qui, sans cela, seraient peut être en train d'errer dans le quartier.

Il y a une question sur le mécénat d'entreprise et les universités. Il fallait absolument faire la décentralisation des universités. Il faut que le patron de l'université soit patron, qu'il ait la possibilité de choisir les professeurs, la possibilité de donner des bourses, la possibilité de prendre des initiatives. En gardant le système centralisé que nous avons, avec des nominations de président bizarres, voire politiques, sans aucune obligation de résultats, on se dit qu'on est dans un mauvais système. Aller vers un système dans lequel on responsabilise les personnes est une orientation qui me paraît excellente. Je comprends que certains s'inquiètent, parce que ceux qui font des études qui ne débouchent sur rien savent très bien que les entreprises ne vont pas leur donner d'argent. Celui qui est dans une université médiocre ne recevra pas d'argent. Il faut être conscient du fait qu'on a créé beaucoup trop d'universités après 1968. On a créé un peu n'importe quoi. Il y a des universités qui doivent disparaître, des universités qui doivent être regroupées.

L'orientation scolaire est essentielle. Si un jeune n'a pas dans sa famille quelqu'un capable de le guider, il faut que quelqu'un le guide. L'orientation scolaire n'est pas toujours bien faite en France, et c'est peu dire.

Exactement comme la formation professionnelle des adultes qui est un autre sujet. Je ne peux pas accepter qu'il y ait plus de deux millions de chômeurs en France, alors que 600 000, 700 000 ou 800 000 emplois ne sont pas pourvus, et pour lesquels on fait appel à des étrangers.

Cela veut dire deux choses, d'une part, qu'il y a des gens qui pourraient travailler et qui n'en ont pas envie, comme le disait quelqu'un l'autre jour, avec beaucoup de gentillesse à mon ami Hirsch: "À quoi cela me servirait de travailler? Regardez ce que j'ai, je n'en ai pas besoin. Même ce que vous m'offrez n'est pas intéressant". D'autre part, la formation professionnelle des adultes n'est pas satisfaisante, elle est insuffisante. Dans la formation professionnelle des adultes, vous avez quelquefois des animateurs qui n'ont jamais travaillé, qui ne savent pas de quoi ils parlent et, surtout, certains dénigrent l'entreprise. Si l'homme qui est chargé de former des maçons explique que le métier de maçon est un métier dur où l'on se salit etc. ... alors que c'est un métier qui a sa noblesse, un métier qui est bien payé, comment voulez-vous que les gens s'y intéressent? Il faut que la formation professionnelle se sente une vocation d'entreprise de placement. La formation professionnelle est une entreprise de placement.

Il est inacceptable que l'on soit obligé de recruter des gens de l'extérieur. L'entreprise Bouygues est obligée de prendre des ouvriers qui viennent de l'Europe de l'Est parce qu'elle ne trouve pas de maçons, pas pour n'importe quels travaux, mais pour des travaux intéressants, parce qu'elle ne les trouve pas en France. Il y a là, probablement un problème d'autorité, mais aussi un problème de qualité de la formation professionnelle.

Le travail en commun n'est possible que si chacun respecte l'autre. Quand vous êtes élevé à la dure, quand vous êtes élevé dans un quartier où il n'y a aucune éducation du respect de l'autre, il est très difficile pour un enfant, pour un jeune, de l'acquérir. C'est la raison pour laquelle l'éducation nationale ne doit pas seulement délivrer de l'instruction. Le rôle d'un professeur, d'un instituteur est certes d'enseigner à lire et à compter, mais c'est aussi d'apprendre à l'enfant les codes de la vie. Et je vous conseille, si vous ne l'avez pas lu, un livre intitulé *Collèges de France* écrit par une jeune fille qui s'appelle Mara Goyet. Cette jeune femme est formidable. On l'a mise dans un quartier réputé difficile où les gosses chahutent, habillés n'importe comment. Au bout de quelques mois les gosses viennent en tenue correcte et lorsqu'elle entre dans la classe, ils se lèvent, font silence et attendent qu'elle dise "Asseyez-vous!" Un jour, un gosse la prend et lui dit: "Madame, venez voir" et lui montre dans le couloir un grand débraillé qui arrive... c'était un professeur!

Un autre exemple, celui d'une dame qui s'appelle Sarah Briolin, une Noire d'origine guyanaise, qui avait été nommée proviseur dans un lycée très pourri, quelque part dans une banlieue parisienne. Elle y a mis un ordre formidable avec une autorité extraordinaire. Elle avait l'avantage d'être noire. On ne pouvait l'accuser de racisme. Je pense aussi à ce lycée de la banlieue de Rouen d'une propreté exemplaire. J'ai demandé au proviseur : "comment faites-vous? " Elle me répond : "C'est très simple : je leur dis : vous faites la police vous-mêmes. Une salle a été salie par des graffiti barbouillés, alors vous vous en occupez. Au bout d'un certain temps, les gosses font la police eux-mêmes, et cela marche." Il y a certainement des choses faisables. Comme dans une entreprise, c'est un problème d'autorité et de charisme que l'on a ou que l'on n'a pas. C'est aussi un problème d'exemple.

Q: L'image des entreprises n'est-elle pas ternie par certains patrons qui partent avec des indemnités colossales?

R: Oui, il fallait qu'on parle des patrons qui sont trop payés. Les "Golden parachutes", c'est un scandale, cela ne devrait pas exister. Le rôle de patron est difficile. La loi française dit : "le patron est révocable ad nutum". Cela veut dire qu'on peut le renvoyer du jour au lendemain, sans lui dire pourquoi et sans lui donner d'indemnité. Aujourd'hui, on est arrivé au système contraire. Quelqu'un fait mal son travail, on le renvoie, et pour s'en débarrasser, on lui donne un gros chèque. Il faut arrêter cela, c'est un scandale qui fait que les gens sont révoltés. Cela n'est pas fréquent, mais ce sont de mauvais exemples qui sont montés en épingle parce qu'ils sont scandaleux.

Il faut que les patrons redeviennent révocables *ad nutum*. Il faut lier la rémunération du patron au résultat. La rémunération doit être justifiable. C'est compliqué lorsque vous avez une entreprise internationale, parce que les habitudes sont tellement diverses, les niveaux de rémunération sont tellement divers d'un pays à l'autre qu'il est difficile d'avoir quelque chose d'acceptable dans l'ensemble des pays. Mais si vous avez un système que vous pouvez justifier, expliquer, c'est tout à fait faisable. Et puis, il faut que la rémunération soit méritée. J'ai une formule que j'aime bien : je dis qu'un très bon patron n'est jamais trop payé, mais qu'un mauvais patron est toujours trop payé. Il n'y a pas beaucoup de scandales en France, il y en a beaucoup plus dans

d'autres pays, mais on en parle plus en France.

Q : Qu'en est-il de l'engagement des entreprises dans les ONG et quels sont les critères qui président aux choix des actions de mécénat ?

R: Il y a à boire et à manger dans les ONG. Nous avons des ONG qui travaillent très bien et des ONG qui travaillent scandaleusement mal. À l'heure actuelle, l'engouement des jeunes pour les ONG est discutable. Pour certains, oui, c'est un vrai désir de servir, pour d'autres, c'est un bon moyen de ne pas entrer dans la vie active tout de suite.

Je vais en Afrique tous les ans. Quand je vois les ONG avec des 4/4 tout neufs au lieu de voitures brinquebalantes, je suis un peu gêné. Les critères qui président aux actions de mécénat, et ceci s'applique aux ONG, doivent être des critères de bonne gestion et d'efficacité, comme dans toutes les activités. Je voudrais que les ONG, comme les partis politiques, comme les syndicats, soient obligés, comme les entreprises, à une totale transparence. Ce qui se passe actuellement à l'UIMM est absolument scandaleux. Il faut arrêter ces pratiques. Il faut que les associations soient obligées de déclarer ce qu'elles font de l'argent que le public leur donne. Lorsque vous recevez de l'argent du public, vous devez être capable d'en expliquer l'emploi.

Quand je vois que les enveloppes qui existaient dans les ministères ont disparu maintenant depuis 5 ans à peu près, je suis scandalisé de voir que dans une organisation patronale, il continue à y avoir des abus de ce type. Ce n'est pas acceptable. J'espère que ce qui se passe actuellement contribuera à mettre de l'ordre dans les organisations patronales et les organisations syndicales.

Il faut que nous ayons des syndicats qui aient des moyens pour se former, pour travailler. Pour AXA, j'ai inventé un système qui marche : on donne à chaque employé un chèque anonyme correspondant à la journée moyenne de travail de la société et on lui dit : "Vous prenez ce chèque et vous le donnez au syndicat que vous voulez ou vous le déchirez". C'est formidable. Ainsi, vous voyez l'influence réelle d'un syndicat et il est intéressant de voir que 50% des gens ne se reconnaissent dans aucun syndicat, puisque 50% des chèques sont déchirés. Ce qui est amusant, c'est qu'un syndicat, que je ne nommerai pas, refuse les chèques parce qu'il touche tellement moins que les autres qu'il a honte.

Par la transparence, on supprime des pratiques qui ne doivent pas avoir lieu, comme le financement des syndicats. Par les organismes sociaux, les permanents des syndicats n'ont pas à être payés par les organismes de gestion paritaire, pas plus que les représentants du patronat.

Les curriculum vitae ? Est-il facile d'entrer dans une entreprise avec un C V ? J'avais recommandé dans mon rapport au Premier Ministre les C V anonymes. Puisque des candidatures sont rejetées à cause du nom ou d'une adresse, il est souhaitable que le DRH, ou le patron de l'entreprise, cache ces informations et ne donne à celui qui recrute que ce qui concerne l'expérience de la personne et ses compétences. Ainsi la personne a une chance de défendre sa candidature, chance qu'elle n'aurait jamais eue s'il n'y avait pas eu l'anonymisation du CV. Je peux vous garantir que grâce au CV anonyme dans les entreprises qui l'appliquent, on embauche des gens qui sans cela n'aurait pas été embauchés pour les raisons que je viens d'indiquer : ils habitent un mauvais endroit, ils ont la couleur qu'on ne souhaite pas, ils ont le sexe qui ne plaît pas. Nous faisons cela depuis des années aux États-Unis. Cela marche très bien en Angleterre. Et en France, lorsqu'on essaie, cela marche.

Q : On entend parler du stress que subissent certains cadres. Comment l'entreprise peut-elle faire jouer la solidarité pour diminuer ce stress ?

R: Sans parler de Renault, quand il y a du stress, c'est qu'il y a un problème d'organisation de l'entreprise. C'est un problème de commandement. Si les gens sont stressés au point de se suicider, un patron normal, un cadre normal, doit s'en rendre compte. Ce n'est pas le dysfonctionnement de l'entreprise qui est en cause, c'est l'encadrement. Il est évident qu'on obtient beaucoup plus de gens heureux que de gens malheureux. Il faut mobiliser le personnel. Mon successeur fait comme moi. Je faisais tous les deux ou trois ans le tour du monde et j'allais expliquer à tous les membres du personnel, y compris aux plus modestes, ce que l'on faisait, pourquoi on le faisait et qu'eux aussi étaient importants. Si les cadres font mal leur travail, si les gens ne les écoutent pas, ils n'auront pas de plaisir à travailler. Il faut motiver les gens, il faut les respecter. S'ils sont tendus, cela se sent. Il faut voir ce qui ne va pas. Le stress vient d'un défaut de management.

Il y a une question sur le dévoiement de la notion de solidarité. Je me méfie des entreprises qui ont des codes d'éthique. Plus on en parle, moins on en a. C'est bien d'en avoir. C'est bien d'expliquer aux gens ce que l'on veut faire. Il faut expliquer les comportements que vous acceptez, ce que vous n'acceptez pas. Mais c'est une histoire entre vous, interne à l'entreprise. Lorsque vous commencez à vous en vanter à l'extérieur, c'est que vous n'en avez pas beaucoup. Ce n'est pas de dire qui compte, c'est de faire.

Q: L'activité et l'objet social de certaines entreprises ne favorisent-ils pas la naissance de la solidarité ? L'assurance favorise la solidarité.

R: On peut dire le contraire. On peut dire que l'assurance déresponsabilise. Il ne faut pas trop assurer. Que les gens gardent une partie du risque liée à leur capacité financière, c'est bon. Quand il a un accident, celui qui est assuré tout risque s'en fichait avant qu'il y ait le bonus/malus. Le bonus/malus est une forme de moralisation, si l'on peut dire. Vous gardez une certaine responsabilité, puisque votre prime s'en ressent.

Q : Comment développer l'intégration des minorités visibles dans son entreprise ?

R: L'intégration demande du courage. Si vous voulez que votre entreprise n'ait pas de comportement raciste, de comportement discriminatoire, cela demande que le patron donne l'exemple et l'exige. Tout management demande du courage à tous les niveaux. Quand un patron se comporte mal, c'est que la gouvernance de son conseil d'administration fonctionne mal. C'est le conseil d'administration qui lui laisse faire des bêtises.

La gouvernance est quelque chose d'absolument essentiel. On parle de gouvernance des conseils d'administration. On vous parle d'administrateurs indépendants. C'est de la foutaise. Quand, comme patron, vous avez un administrateur que vous ne connaissez pas, si vous n'êtes pas idiot, au bout de 4 ou 5 réunions du conseil, vous en avez fait votre ami, son indépendance a un peu disparu. Ce qu'on demande à un administrateur, c'est d'être compétent, d'avoir du temps à consacrer à l'Entreprise et d'avoir du courage. Si c'est nécessaire, il doit avoir le courage de vous vider, même si vous êtes son ami ; c'est là qu'on voit le courage. On propose des cours pour faire des administrateurs professionnels, je n'y crois pas. Il faut un *affect societatis* entre l'administrateur et son entreprise.

La presse préfère les trains qui déraillent aux trains qui arrivent à l'heure. C'est une différence que je fais avec l'Amérique du Nord, que je connais bien, qui n'a pas toutes les vertus, loin de là. En Amérique du Nord, on magnifie ce qui marche bien, quelquefois trop, on en rajoute. En France, c'est le contraire. Demain matin, vous ouvrez votre radio, on ne va vous parler que des choses qui ne marchent pas. Comment voulez-vous commencer votre journée en forme ? Il y a un changement d'attitude à promouvoir. Et il faut dire aussi que les hommes que nous sommes sont perfectibles et que l'on ne fait pas toujours les choses parfaitement bien.

Q : N'y a-t-il pas un phénomène de génération dans l'entreprise ?

R: Tout à l'heure, je faisais la comparaison avec l'Amérique du Nord qui est un pays d'immigration. Je pourrais dire la même chose pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande. On est habitué à accueillir les immigrants, on y est un peu tous immigrants. On accueille le nouveau qui arrive. On sait qu'on a besoin d'être accueilli et on est beaucoup plus accueillant. Dans les vieux pays, c'est vrai, nous sommes un peu moins accueillants. Trop souvent, nous nous replions sur nous-mêmes. La vie en ville ne développe pas l'esprit de solidarité.

Si vous vous promenez ici à la campagne, la plupart des gens vous disent bonjour. S'ils ne le disent pas c'est qu'ils sont d'Orléans. Il est vrai que cette vie de ville rend agressif et ne développe pas l'épanouissement personnel. Je ne prêche pas le retour à la campagne. Encore qu'un certain retour à la campagne n'est pas forcément idiot. Construire les villes à la campagne, c'était jadis au programme d'un candidat à la Présidence de la République!

Je crois qu'on a épuisé à peu près les questions qui ont été posées. J'insiste sur une chose : la solidarité se passe beaucoup dans le cœur des gens. Il faut que les gens en aient envie. C'est un problème de formation, un problème d'éducation. On retombe sur la famille et sur l'éducation nationale. L'éducation nationale a du travail à faire. Je pense que M. Darcos a du travail sur la planche.

Gérard Hocmard: Merci, M. Bébéar, je voudrais presque dire de cette leçon d'humanisme. On peut sans doute dire que la solidarité est plus qu'un comportement, une véritable philosophie, une façon d'être au monde. Merci

de nous l'avoir rappelé. Nous sommes désolés de vous avoir imposé un peu un tour de force du point de vue des transports et d'avoir quelque peu compliqué votre agenda. Merci beaucoup de votre amabilité à laquelle nous sommes très sensibles.

SORTIE ANNUELLE

VISITE À ANGERS, LE 27 SEPTEMBRE 2007

L'Académie avait cette année décidé de ne consacrer qu'une journée à sa sortie annuelle et avait choisi pour destination Angers avec, comme thème de visite, la tapisserie.

Le groupe d'une quarantaine de personnes, académiciens et membres de la Société des Amis, parti tôt d'Orléans, avait déjà eu le temps d'admirer le château du roi René et ses jardins au moment de la visite, programmée pour 11 heures, de la galerie de l'Apocalypse où nous avons eu la chance d'être guidés par un conférencier passionné et passionnant dans la lecture de la tapisserie et dans la représentation qu'elle donne du texte de saint Jean.

Datant de la fin du XV^e siècle et commandée par Louis I^{er} d'Anjou, frère de Charles V, elle est née des cartons d'un peintre de la cour, le flamand Hennequin de Bruges et a été exécutée à Paris, dans l'atelier de Robert Poisson. Sa réalisation a mobilisé pendant sept ans l'attention de trente-cinq lissiers. Elle se composait à l'origine de 84 scènes, dont il ne reste plus que 76, le tout se déroulant sur plus de 130 mètres en 5 mètres de hauteur. Sa survie est un miracle, qui doit beaucoup à sa patiente reconstitution à partir du milieu du XIX^e siècle par un chanoine de la cathédrale d'Angers. Soigneusement restaurée après la dernière guerre, elle est maintenant installée pour l'émerveillement du visiteur dans une galerie construite spécialement, où elle est présentée dans des conditions idéales d'éclairage et d'hygrométrie. Bien que très vives encore dans les parties les mieux conservées, les couleurs ont inévitablement passé et c'est seulement sur l'envers, comme en attestent les photographies qui nous ont été montrées, que se voient encore les somptueuses teintes d'origine.

Après un agréable déjeuner, nous sommes partis pour le rendez-vous suivant, un atelier de lissiers établi sur la rive droite de la Maine, dans le quartier de la Doutre. Là, nous avons tout appris de la différence entre tapisserie de haute lisse et tapisserie de basse lisse (dans le premier cas, le lissier travaille sur un cadre vertical, tandis que dans le second cas le cadre est horizontal) et presque tout sur les techniques et matériaux utilisés actuellement, la préparation du travail et la durée de son exécution. Nous avons aussi pu admirer quelques très belles tapisseries contemporaines en cours de réalisation, très heureux là encore d'être accueillis par des dames enthousiastes et passionnantes.

Il nous restait à visiter le musée Jean-Lurçat, auquel la somptueuse architecture de l'ancien hôpital Saint-Jean sert de cadre. Le bâtiment est remarquable en lui-même. Plus ancien hôpital de France, érigé par Henri II d'Angleterre au cours du XII^e siècle, il comporte une salle des malades qui est un chef d'œuvre du gothique Plantagenêt, avec une triple nef voûtée à l'angevine, une belle chapelle, un cloître et une apothicairerie sur les rayons de laquelle se trouvent encore les pots des XVIII^e et XVIII^e siècles.

Un jeune conférencier débordant d'enthousiasme et de sens pédagogique nous a fait ensuite parcourir la série des dix tapisseries du *Chant du Monde*, apocalypse moderne répondant à l'autre. Inspiré par la tenture médiévale découverte avec émerveillement, Jean Lurçat avait prévu une quinzaine de tapisseries illustrant les angoisses du monde et l'espoir d'un salut par l'art et la poésie. Sa mort a empêché que soient réalisées plus de dix pièces, mais, même inachevée, l'œuvre est impressionnante, non seulement par ses dimensions (80 mètres de long sur 4,40 de haut), mais surtout par l'impact visuel de compositions très structurées et d'une savante utilisation des couleurs.

On comprend mieux ici en quoi Jean Lurçat est, par son talent, considéré comme celui qui a relancé dans le monde occidental l'art quasiment éteint de la tapisserie, celui qui l'a guidé vers son exubérance actuelle.

Il restait un temps de promenade, que nous avons consacré à la vieille ville, visitant la cathédrale Saint-Maurice et les quartiers alentour. Étonnante par l'originalité de sa façade, où les arcatures aveugles des tours servent de base à des flèches élancées, cette cathédrale atypique, avec son lanternon Renaissance coiffant une troisième tour, sa galerie de personnages vêtus à la mode du XVI^e siècle qui ne sont autres que saint Maurice et ses compagnons martyrs, possède un charme réel. L'autre originalité du sanctuaire est sa nef unique, sous une voûte de style Plantagenêt. De remarquables vitraux anciens et un beau retable du XV^e complètent un ensemble décidément très intéressant.

Un tour par la rue de l'Oisellerie nous a permis de voir un ensemble de très belles maisons à pans de bois, qui suggère ce que pourrait donner la réhabilitation du vieil Orléans si l'œuvre actuellement entreprise y est poursuivie. Revenant vers la place Sainte-Croix, nous avons pu admirer la magnifique "maison d'Adam", à pans de bois elle aussi, qui date du début du XVI siècle, et présente sur cinq étages à encorbellement une remarquable série de sculptures religieuses et profanes, dont un très bel arbre de vie.

Il fallait rentrer et nous avons pris le chemin du retour en regrettant de n'avoir pas eu plus de temps pour visiter les autres merveilles d'une ville finalement proche et, peut-être à cause de cela, méconnue. Il nous faudra assurément y revenir.

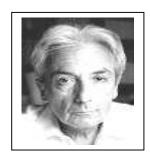
Gérard Hocmard

VARIA

ALBERT FERT

Prix Nobel de physique 2007

Marius Ptak



Le prix Nobel de Physique 2007 a été décerné conjointement au chercheur français Albert Fert et au chercheur allemand Peter Grünberg pour leur découverte de la magnétorésistance géante (Giant Magneto-Resistance, GMR) (1988/1989), qui a révolutionné les techniques de lecture de l'information stockée sur les disques durs d'ordinateurs et de divers autres dispositifs électroniques. Ils ont ouvert un nouveau domaine de la physique : la spintronique ou électronique de spin qui est un domaine des nanosciences en forte expansion. Alors que l'électronique classique utilise la charge électrique négative de l'électron, la spintronique utilise le moment magnétique de la particule associé à

son spin qui est à l'origine des propriétés magnétiques des matériaux (d'une façon simplifiée on peut représenter le spin par un vecteur lié au mouvement de rotation de la particule sur ellemême). Comme son nom l'indique le principe de la magnétorésistance géante consiste à induire de grandes variations de résistance électrique dans des empilements de nanocouches aimantées en appliquant des champs magnétiques faibles (un nanomètre = un milliardième de mètre, 1 nm = 10^{-9} m). Des couches aimantées en permanence sont séparées par un isolant de couches dont le sens de l'aimantation varie sous l'effet d'un champ magnétique extérieur. Le système normalement résistant devient conducteur lorsque les deux aimantations sont parallèles.

Ce principe est mis en œuvre dans des têtes de lectures qui équipent aujourd'hui les disques durs d'ordinateurs. Le champ magnétique extérieur est créé par les nanodomaines aimantés (50 nm) de la piste du disque dur correspondant à des éléments d'information binaires (bits : 0,1) qui défilent devant la tête de lecture dans laquelle ils induisent des signaux électriques. L'augmentation considérable de la sensibilité et l'extrême miniaturisation de ces têtes de lecture ont permis de multiplier la capacité de stockage des disques durs pour atteindre 500 à 750 Go (Gigaoctets) pour les disques grand public. Des têtes de lecture de ce type équipent également des baladeurs MP3, IPod, etc. dont les disques miniatures ont des capacités qui atteignent 150 Go, c'est-à-dire 10 à 100 fois celles des mémoires "flash " constituées de transistors. C'est au total un marché de plus d'un milliard d'unités par an. D'autres applications sont en cours de développement en téléphonie mobile, en informatique portable et dans divers domaines utilisant des capteurs magnétiques ultra miniaturisés et de haute sensibilité. De nouvelles perspectives sont ouvertes avec la "magnétorésistance à effet tunnel" (Tunnel Magneto-Resistance, TMR) permettant d'élaborer des "MRAM" (Magnetic Radom Access Memory), mémoires magnétiques non volatiles, faibles consommatrices d'énergie, d'un accès plus rapide que les mémoires flash et qui pourraient devenir des sortes de mémoires universelles (effet tunnel = effet quantique permettant à une particule de traverser une barrière d'énergie élevée mais étroite).

Les travaux d'Albert Fert ont été réalisés dans le laboratoire de physique des solides de la Faculté des sciences d'Orsay (Université Paris-Sud 11), puis dans le laboratoire mixte CNRS-Thalès créé à proximité. Pour des raisons conjoncturelles, davantage de brevets ont été pris à l'origine par Peter Grünberg en vue d'une valorisation. De grandes firmes, telles qu'IBM, Siemens, Philips, etc., ont entrepris le développement et la fabrication à grande échelle des têtes de lecture utilisant la GMR. Mais il est évident que la spintronique est un champ largement

ouvert. C'est ainsi que les développements industriels des mémoires type " MRAM" se feront en France.

La découverte de la GMR suivie d'un développement considérable d'applications est un exemple particulièrement remarquable d'aboutissement d'une longue recherche fondamentale menée dans le cadre de l'Université et du CNRS. C'est en effet dans les années 70 qu'Albert Fert a commencé à s'intéresser aux effets des spins en électronique. Sa publication fondamentale sur la GMR qui date de 1988 fut suivie quelques mois après par celle de Peter Grünberg. C'est en 1995 que le laboratoire mixte CNRS-Thalès fut créé à Orsay pour des développements industriels. Et en 1997, les premières têtes de lecture basées sur la GMR produites par différentes firmes apparurent dans le commerce. Cette histoire est aussi celle du laboratoire de physique des solides créé à Orsay par Jacques Friedel dans les années 60, un pionner dans ce domaine de la physique qui a su rassembler des équipes d'excellence et les faire travailler dans la continuité. Le prix Nobel de Pierre Gilles de Gennes en 1991 a été une première justification remarquable de cette politique. Aujourd'hui, des menaces graves pèsent sur la recherche fondamentale. En janvier 2008, lors d'une cérémonie tenue à l'Université d'Orsay en l'honneur d'Albert Fert, celui-ci a vigoureusement défendu cette recherche et le CNRS mis en cause par le Président de la République.

Biographie: Albert Fert est né le 7 mars 1938 à Carcassonne. Ancien élève de l'École Normale Supérieure de Paris. Docteur es Sciences de l'Université d'Orsay en 1970. En 1976, il est nommé professeur à cette Université. De 1970 à 1995, Albert Fert est responsable d'un groupe de recherche au laboratoire de physique des solides à la Faculté des sciences d'Orsay avant d'être l'un des fondateurs en 1995 de l'Unité mixte de physique CNRS/Thales. En 1988, avec son équipe, il découvre la magnétorésistance géante. Il a publié près de 300 articles, dont l'un figure dans le *Top Ten* des articles les plus cités de la revue Physical Review Letters. Il est nommé Doctor Honoris Causa de l'Université de Dublin en 2003. Il est membre de l'Académie des Sciences depuis 2004. Tout au long de sa carrière, Albert Fert a reçu de nombreux prix : International Prize for New Materials de l'American Physical Society (1994), Magnetism Award de l'International Union for Pure and Applied Physics (1994), Prix de physique Jean Ricard de la Société Française de Physique (1994), Hewlett-Packard Europhysics Prize de l'European Physical Society (1997), Médaille d'Or du CNRS (2003), Japan Prize (2007), Wolf Prize (2007), Prix Nobel de Physique (2007).

CONTRIBUTION À LA CHRONIQUE DE CLAUDE DUNETON DANS *LE FIGARO LITTÉRAIRE*

Roger Lafouge

À la mode de Bretagne

LE PLAISIR DES MOTS

par Claude Duneton (Figaro littéraire du 18/02/2007)

UN AIMABLE lecteur du Val-de-Marne, M. Guibert, me communique la photocopie d'un certificat de baptême du XVIII^e siècle, qui présente deux curiosités lexicales dignes de commentaire.

Le sacrement concerne "Louis Auguste Charles, né d'hier, trimeau et le second, du légitime mariage de haut et puissant seigneur Messire Louis-Charles Le Nez de Cotty de Bricourt, Chevalier, seigneur et patron de cette paroisse", etc., à savoir la paroisse Saint-Pierre du Misuit-Péan dans la région de Louviers, en Normandie. Le baptême eut lieu le vendredi 10 juin 1774. Louis XV venait de mourir un mois auparavant, vive le roi!

Donc des triplés étaient nés le 9 dans la famille du chevalier de Bricourt : ce que désigne le terme *trimeau*. Ce mot, enregistré nulle part, apparemment usuel dans ce canton de l'Eure, est la contraction de *trijumeau*, qui semble lui-même apparu au XVI^e siècle (1572 selon la datation du Robert). Cependant *trijumeau*, qui désigne le nerf facial, apparaît pour la première fois dans le dictionnaire de Napoléon Landais de 1834, laconiquement, au pluriel : "Trijumeau, nerfs cérébraux". C'est seulement en 1850 que Bescherelle indique, à la suite du sens anatomique : "Il s'est dit quelquefois de trois enfants nés d'une même couche"— entrée reprise dans les mêmes termes par Littré, vingt ans plus tard.

Ce trimeau des familles atteste donc à la fois l'usage du terme rare dans un contexte officiel, et le fait qu'il naissait jadis des triplés, du moins en Normandie, dans les familles bien nourries. Pour mémoire, le mot triplé n'apparaît qu'au milieu du siècle dernier, et encore, par référence amusante aux exploits sportifs!

Mais le document révèle plus loin un autre usage officiel intéressant : la marraine de l'enfant était donnée comme "Noble Dame Marie-Charlotte-Geneviève de Chateauneuf (...). tante à la mode de Bretagne de la mère de l'enfant au droit de son époux" (autrement dit "par alliance"). Qu'était donc exactement cette "mode de Bretagne" qui nous a donné des parentés devenues aujourd'hui tellement flottantes qu'elles paraissent illusoires ? Lorsqu'on parle d'une "cousine à la mode de Bretagne", on sous-entend plutôt que ce n'est même pas une cousine du tout l Oh! la la!

Au XVIII^e siècle le sens de l'expression était tout à fait précis : on appelait "tante à la mode de Bretagne celle qui a le germain sur quelqu'un", dit le *Dictionnaire de Trévoux en* 1771. Reste à élucider le sens de la formule — de la même source : "Il a le germain sur lui, pour dire, il était le cousin germain de son père, il est plus proche d'un degré. C'est ce que l'on appelle oncle à la mode de Bretagne".

Le terme "germain" a un passé fort riche ; le droit romain distinguait nettement les

"frères germains", fratres germani, qui étaient du même lit (au de la même meule de foin !), même père, même mère, et par ailleurs les frères consanguins, lesquels ont le même père mais pas la même mère, ainsi que les "frères utérins", nés d'une seule mère mais de pères différents. Dans notre époque où les familles s'éclatent— je veux dire se "recomposent" — un coup d'œil chez les Romains n'est pas inutile, ils ont tout inventé! Les cousins germains sont donc les vrais cousins, enfants de deux frères ; c'est du reste le sens originel de "cousin", dérivé du latin cosobrinus désignant les enfants de deux soeurs. Ce sont aussi les "premiers cousins" (les Espagnols disent primo), ou encore très explicitement dans certaines régions des "fils de frères" — "frères germains" devant être sous-entendu...

En tout cas, Marie-Charlotte de Chateauneuf était, en qualité de tante à la mode de Bretagne, la cousine germaine de la mère des trimeaux. Reste à savoir pourquoi, en Bretagne particulièrement, on assimilait le cousin germain du père à un oncle ? On entre là, me semble-t-il, dans les profondeurs des usages celtiques, sans doute archaïques, où les liens familiaux étaient plus étroits que dans d'autres régions de France ; peut-être justement étaient-ils plus resserrés qu'en Normandie, voisine plus frivole ? Je ne sais., Je suis seulement frappé qu'en Afrique les relations familiales présentent certaines similitudes ; j'apprends qu'au Mali, en langue bambara, le cousin du père ou de la mère s'appelle aussi "mon oncle"— benké, me dit Tom, un ami musicien.

Mais on n'y fait aucune mention de la Bretagne!

৵৵৵৵৵

Lettre de Roger Lafouge du 26 février 2007

Monsieur,

Votre article remarquablement argumenté, intitulé À la mode de Bretagne, paru dans le Figaro Littéraire du 18 février dernier, a retenu toute mon attention.

Qu'il me soit permis cependant de formuler deux remarques complémentaires destinées à élargir le débat ouvert, d'une part, par le vocable *Trimeau*, d'autre part, par l'expression "À la mode de Bretagne".

La première est inspirée par l'usage du vocabulaire forestier. Quelques rapides notions de sylviculture sont d'abord nécessaires pour définir les termes employés. Une jeune tige de chêne, lorsqu'elle est sectionnée près du sol (rez terre, comme disent les forestiers) rejette de souche. Des brins se développent sur la souche ainsi créée, donnant naissance à une cépée, (cent ans et plus), on obtient une "futaie sur souches" dont chaque arbre est composé de plusieurs fûts unis à la base.

Les forestiers désignent par le terme de "jumelle" les arbres formés de deux fûts issus d'une même souche, à l'image de deux filles nées le même jour d'une même mère. Pour désigner un arbre composé de trois fûts s'étant développés à partir d'une même souche, le terme de "trimelle" est en usage en Région Centre, où les futaies de chêne de qualité sont nombreuses. Ainsi, au terme masculin "trimeau" du vocabulaire normand du XVIII^e siècle correspond le terme "trimelle", encore en usage dans le parler forestier du Centre au XXI^e siècle.

Une étude de démographie historique menée à St-Aubin, petit village de la Côte bourguignonne, est à l'origine de ma seconde observation. Dans les actes de catholicité enregistrés dans les registres paroissiaux du XVIII^e siècle figure assez fréquemment l'expression "oncle à la mode de Bourgogne" pour désigner le cousin germain du père de l'intéressé. Par exemple, dans l'acte de mariage de François Jacquelin et Jeanne Richard du 26 janvier 1751 sont désignés comme témoins de l'époux :

- François Santial, son oncle (frère de sa mère),
- François Mariller, son oncle à la mode de Bourgogne (cousin germain de son père).

Cette expression "À la mode de Bourgogne" perdure au XIX^e siècle. En 1848, le 16

février a lieu le mariage de Louis Lafouge et de Marie-Claudine Vacher. L'acte de mariage civil célébré à la mairie du village désigne comme suit les témoins de la jeune épousée :

- Pierre Prudhon, 50 ans, son oncle à la mode de Bourgogne,
- François Vacher, 50 ans, son oncle.

Peut-être cette expression était-elle encore usitée au XX^e siècle. En toute hypothèse, il me souvient, étant enfant au cours des années quarante du XX^e siècle, d'avoir entendu un cousin germain de papa me déclarer : "je suis ton oncle".

Si l'expression "à la mode de Bretagne" est passée dans le langage courant, il n'en reste pas moins que dans ma province natale on ne connaît que "la mode de Bourgogne"! Si, comme vous le suggérez, cette coutume est issue de la tradition celte, celle-ci aurait aussi perduré en Bourgogne. Henri Vincenot aurait trouvé là confirmation de ses attaches celtiques qu'il exposait avec brio dans ses romans.

Les différents actes d'état-civil dépouillés pour l'étude de démographie historique précitée font aussi état des termes évoqués dans votre article, tels "frère utérin", "frère germain".

Souhaitant ne pas avoir abusé de votre patience, je vous prie d'agréer, Monsieur, avec mes compliments renouvelés pour votre chronique, mes salutations distinguées.

Roger Lafouge

ଌ୶ୡ୬୬୬୬

Réponse de Claude Duneton le 14 mars 2007

Cher Monsieur Lafouge,

Votre lettre me comble, je vous en remercie vivement. Je vais pouvoir reprendre tout mon article précédent, dans ses deux éléments, et les considérer sous un jour considérablement élargi. Je prévois la publication d'une chronique qui sera intitulée "Des enfants et des arbres", le 17 mai probablement — mais des changements de programmation interviennent parfois, dûs à des exigences de la rédaction ; je dirai donc vers le 17 mai! À moins que vous n'y soyez opposé, je ferai une large part à votre lettre, en vous nommant, bien entendu, comme je le fais avec tous mes correspondants.

Encore merci, bien cordialement à vous.

Claude Duneton

৵৵৵৵

Des enfants et des arbres

LE PLAISIR DES MOTS

par **Claude Duneton** (Figaro littéraire du 24/05/2007)

'IL EST fréquent que des lecteurs m'écrivent pour me fournir des précisions sur tel ou tel point d'une chronique, il est assez rare qu'un article puisse rebondir grâce à un correspondant qui permet d'approfondir ou de reconsidérer un sujet. Or mon commentaire sur "La mode de Bretagne", du 18 février dernier, a provoqué les réactions fort érudites de M. Roger Lafouge, un habitant d'Olivet, près d'Orléans, par ailleurs originaire de Bourgogne. Ces précisions géographiques sont utiles ; il m'a fourni des développements inattendus.

Voyons d'abord ce qui concerne le mot "trimeau", qui désigne des triplés dans un document de Normandie daté de 1725. Je le supposais représenter une forme contractée de "trijumeau", enregistré, lui, dans ce sens, pour la première fois aussi tardivement que 1850. Le manque d'attestations pour "trimeau" me faisait considérer ce terme comme un hapax (mot rencontré une seule fois), limité à la Normandie où M. Guibert l'a trouvé, Or voici que ce nouveau correspondant, féru d'usage forestier, vient bouleverser cette vision étroite des choses par ces précisions sur la Région du Centre : Une jeune tige de chêne, écrit-il, lorsqu'elle est sectionnée près du sol ("rez terre", disent les forestiers) rejette de souche. Des brins se développent sur la souche ainsi créée, donnant naissance à une cépée. En laissant vieillir assez longtemps de telles cépées (cent ans et plus), on obtient une "futaie sur souches" dont chaque arbre est composé de plusieurs fûts, unis à la base. Les forestiers désignent par le terme de "jumelles" les arbres formés de deux fûts, à l'image de deux filles nées le même jour d'une même mère. Pour désigner un arbre composé de trois fûts le terme "trimelle" est en usage dans la région Centre."

Mais alors ce féminin change tout. Il montre que, loin d'être une exception normande, les "trimeaux" ont couru les bois ailleurs que dans la région de Louviers... On peut raisonnablement en déduire que "trimeau" et "trimelle", au sens des bébés multiples, ont cheminé longtemps dans le langage vernaculaire de plusieurs régions de France sans laisser de trace dans l'écrit. La rareté de leur occurrence a été la cause de leur absence dans les textes—les jumeaux n'étaient déjà pas si fréquents autrefois, mais les grossesses triples arrivées à terme devaient être exceptionnelles ; du reste les "bessons" (de "bis") n'ont pas donné de tressons. Nous avons donc l'insigne honneur d'arracher ces mots utiles à la clandestinité où les avaient tenus des siècles négligents !

Le mérite de M. Roger Lafouge ne s'arrête pourtant pas là. Il signale également que "Dans les actes de catholicité des registres paroissiaux du XVIII^e siècle (dans sa région d'origine) figure assez régulièrement l'expression "Oncle à la mode de Bourgogne" pour désigner le cousin germain du père de l'intéressé". C'est l'équivalent même d'un oncle ou d'une tante "à la mode de Bretagne". Là aussi, le sujet se trouve considérablement élargi, donnant du crédit à l'hypothèse que je formulais en février, à savoir qu'il s'agirait d'une notion de parenté très archaïque, peut-être celtique, vraisemblablement antérieure aux Celtes, selon laquelle le lien familial du "cousin germain" se trouve proche de celui des frères et sœurs.

Est-ce par hasard si la Bretagne et la Bourgogne ont en commun d'avoir été des duchés souverains? Provinces indépendantes, dotées de fortes identités - jusqu'au XVI^e siècle pour la première, au XIV^e pour la seconde —, il est possible qu'elles aient conservé, chacune à part, des usages, des traditions familiales très anciennes, abandonnées dans les autres contrées du royaume. Au lieu d'être une bizarrerie bretonne, ces oncles et tantes seraient alors issus d'une souche commune ancestrale, laquelle présente, je l'ai dit, une similitude avec certaines coutumes d'Afrique noire.

M. Lafouge cite un acte de mariage daté de 1848 dans lequel les témoins sont qualifiés, l'un d'"oncle à la mode de Bourgogne", l'autre d'oncle tout court ; il m'assure en outre que cette appellation est demeurée vivante plus ou moins jusqu'aux années 1940 - des traces existent donc peut-être encore au pays des Nuits... Pas étonnant que les Bourguignons soient fiers — il n'y a pas que leurs ceps qui ont des racines!

CORRESPONDANCE D'ANTOINE PETIT

Grâce à une souscription parmi ses membres et avec l'aide de la Société des Amis de l'Académie, l'Académie d'Orléans a eu la possibilité en 2007 d'acquérir une correspondance inédite d'Antoine Petit. Il s'agit d'un échange de lettres avec son confère Tenon à propos d'une séance houleuse de l'Académie de médecine présidée par Tenon au cours de laquelle Antoine Petit n'avait pas pu s'exprimer comme il était prévu.

En voici la teneur. L'orthographe et la ponctuation ont été respectées.

<u>Lettre de Tenon</u> (de la main d'un secrétaire, avec rajouts et corrections de la main de Tenon indiqués en gras) :

Paris ce 30 jer 1774

L'usage où nous sommes à l'académie, mon cher confrère, de discuter les matières que chacun de nous y apporte, m'avoit autorisé, à nôtre séance d'hyer à vous proposer mes remarques sur vôtre mémoire concernant le bassin. Dès qu'on a souhaité qu'il n'en fut point faite, je me suis abstenu d'en faire. Je suis pénétré d'estime pour vôtre personne et vos talens, bien eloigné de me liguer contre vous, ni contre qui que ce soit, j'en suis incapable. Venésez mardi à l'académie, venésez y de bonne heure, j'y porterai des pièces, des desseins, des minutes d'ou je tirois ce que j'avois l'honneur de vous dire, et dont je me serois servi pour établir d'autres vérités j'aurois appuyé dautres remarques sur la matière dont il s'agissoit, si on n'eut point imposé silence. Elles Les pièces vous convaincront, je l'espère, et toute la compagnie de la pureté de mes sentimens, et que mes observations sur vôtre mémoire étoient puisées dans un travail fort ancien, qu'elles naissoient du fond et de l'importance de l'objet qui nous occupoit. Les recherches que je vous annonce furent faites dans un hôpital de femmes ou je demeurois il y a prés de vingt ans. Je souhaite que vous en ayez connoissance, afin que quand elles lors quelles paroîtront soit que nous nous soyons rencontrés ou non vous puissiez me rendre justice et croire que je n'ai pu avoir en vue vôtre mémoire que je ne connais que d'hyer.

J'ai l'honneur d'etre avec une entiere consideration

Mon cher confrere

votre très humble et tés obeissant serviteur

Réponse d'Antoine Petit, de sa main et d'une écriture nerveuse quoique bien formée :

Lettre de M.Antoine Petit à M. Tenon.

Je ne prévois pas, Monsieur et cher confère, que mes affaires me permettent d'aller demain à l'académie ; ainsi je ne pourray voir ce que vous avés dessein d'y montrer... je vous remercie de ce que vous avés la bonté de me dire d'obligeant ; je n'ay jamais éprouvé de votre part que de bons procédés, je m'en loue beaucoup, aussi j'ay fait mes efforts dans toutes les occasions pour vous les rendre et je suis bien résolu de ne point mécarter de la regle que je me suis faite à cet égard... pour ce qui est de la scène de samedy, vous ne sauriés disconvenir qu'elle n'ait été de la

plus odieuse indécence; mais ce n'est pas de vous, Monsieur, que l'indécence est venue; au contraire vous avés mis, comme vous faites toujours, beaucoup de politesse dans votre manière de discuter. Quant aux observations en elles mêmes, elles sont tombées sur un point qui ne fait point le fond de mon mémoire ; ce point ne tient au mémoire que comme un préliminaire utile... je ne pense pas qu'avec le beau sabbat qu'on en a fait, et les interruptions perpétuelles, il ait été possible de saisir l'ensemble de mon ouvrage et d'en pénétrer l'esprit. Je suis homme, j'ai pu me tromper mais il est une manière de le faire connoître. Au reste c'était un party pris de me tracasser et ces Messieurs s'en sont donnés à cœur joie ; si j'avois eu le malheur de haïr mon bienfaiteur, j'aurois tant de honte d'un sentiment si abominable, que je mourrais plus tost que de le laisser éclater, il y a malheureusement des ames assés atroces pour mettre elur gloire a le laisser paraître :... l'italien dit celuy qui t'a offensé ne te pardonnera jamais l'offense qu'il t'a faite, chy offenso non ti pardona mai,. J'éprouve la vérité de ce proverbe; sed inihbita (sic) est iniquitas ipsa sibi; tout ce clabaudage ne me fait pas la plus petite impression et doit tourner au deshonneur de ses auteurs — mais parlons de quelque chose de plus important : j'ay décrit le cartilage de la symphise du Pubis comme je l'ay vu le plus souvent, l'age, le sexe, et beaucoup d'autres circonstances apportant des changements notables ; que vous aurés vraisemblablement saisis, et vous êtes en état de le faire mieux qu'un autre, mais j'ay passé toutes ces choses sous silence parce qu'encore une fois ce n'était point la l'objet de mon mémoire — adieu, Monsieur, les honnestes gens comme nous deux sont faits pour s'aimer et se réunir d'interests contre les mechants et surtout contre cette espee (sic) basse et vile de laches et de pervers, dont parle Tacite qui magnis odiis flavescere satagunt et qui poursuivent la vengeance de la blessure qu'ils vous ont faite de propos délibéré et sans autre motif que celui de nuire.

J'ay l'honneur d'estre avec la plus sincere estime, Monsieur et cher confrère, vostre très humble et très obeissant serviteur

Paris lundi au soir A Petit DMR¹

_

¹ Docteur Régent en Médecine

NOS CONFRÈRES PUBLIENT

Les plus belles pages de la littérature française par Marc Baconnet avec Anne Armand, Patrick Laudet et Isabelle Mimouni, Gallimard, octobre 2007, 563 pages, illustrations.

Découvrir la vie extraterrestre par André Brack, Éd. Le Pommier, 2007, 50 pages.

Charles-Hélion, marquis de Barbançois-Villegongis (1760 – 1822) – Un noble éclairé du Bas-Berry – Agronome, amateur de sciences et de philosophie par Claude Hartmann, L'Harmattan, Logiques Historiques, juin 2007, 110 pages.

Roméo et Juliette par Gérard Hocmard, Ellipses, 2007, 174 pages.

Le moine et l'historien - Dom Mabillon, œuvres choisies par Odon Hurel, Robert Laffont, février 2007, 1 129 pages.

Un poète injustement délaissé, Francis Jammes par Claude Imberti, Presses numériques d'ICN, juillet 2007, 252 pages.

Un familier de Louis XIV, le Cardinal de Coislin, Grand aumônier de France, évêque d'Orléans par Micheline Cuénin, MD Impression, septembre 2007, 283 pages.

HOMMAGES

Guy DANDURAND¹ (1936 - 2007)

L'exercice de l'hommage rendu *post mortem* est encore plus difficile lorsque celui qui en fait l'objet est un ami et ce n'est pas sans émotion que je m'y livre aujourd'hui.

Je connaissais Guy Dandurand depuis que nous nous étions tous deux retrouvés "colleurs" en classe de préparation HEC au Lycée Voltaire et que, pendant que nos étudiants respectifs préparaient leurs sujets, nous bavardions. Ce qui m'avait frappé à l'époque, c'était sa gentillesse, sa curiosité intellectuelle, son écoute, toutes qualités rares que j'ai eu mainte occasion de vérifier lorsque nous sommes, quinze ans plus tard, devenus collègues en khâgne. Depuis, nos relations s'étaient encore approfondies lorsqu'il était entré à l'Académie, que le hasard nous avait fait habiter presque face à face, au point de savoir grâce aux éclairages dans telle ou telle pièce, si l'autre travaillait à la faveur de la nuit ou regardait la télévision. Un autre hasard nous avait réunis un jour sur une aire d'autoroute aux confins du Lot et de la Corrèze et nous avait permis de poursuivre une conversation permanente que seule sa mort a interrompue. Aristote aurait sûrement trouvé que deux hasards étaient presque la marque du destin et que nous devions nous rencontrer. La rencontre de Guy aura été une des plus heureuses que j'aie faites.

Guy était né à Paris en avril 1936, mais à la mort de sa mère, lorsqu'il avait huit ans, il était parti vivre avec son père à Auterive, près de Toulouse, dans une région à laquelle il resta toujours très attaché. Étudiant, il avait été dans les années 1960 président de l'Association générale des Etudiants toulousains et avait déjà donné des preuves de l'intérêt qu'il portait à une culture vivante en organisant en 1959 dans la ville rose le Festival culturel international qui devait lui fournir l'occasion de côtoyer écrivains et artistes — Jacques Amalric, Jean Deschamps, Jean Lurçat — et d'observer le mystère de la création littéraire ou artistique qui le fascina toute sa vie.

Son premier poste d'enseignant fut en Algérie, à Tlemcen et c'est aussi en Algérie qu'il effectua, comme infirmier, de 1960 à 1962, un service militaire qui, compte tenu des circonstances, le marqua. C'est en décembre 1962 qu'il épousa Christiane, qui nous fait l'honneur d'être présente ce soir parmi nous, dont il aura deux fils, Jean-Marc et Gilles.

Revenu en France, il enseigna à Loudun, connu pour ses diables, à Vendôme (où il nous mena il y a deux ans sur les pas de Ronsard) avant de passer en 1965 l'agrégation des Lettres modernes nouvellement créée, prenant l'italien comme option de langue vivante. Resté à Vendôme jusqu'en 1968, il y vécut, parce qu'il le préfèrait à un engagement politique qui ne l'attirait pas, un engagement syndical fort, mais lucide, sans utopie ni illusions. Il devait ensuite être nommé à l'École normale d'Institutrices du faubourg Saint-Jean, puis en khâgne au Lycée Pothier, en assurant parallèlement pendant quelques années un enseignement à l'U.E.R. de Lettres de l'université d'Orléans. Il avait pris sa retraite en 1996 comme professeur de chaire supérieure.

Professeur exigeant, il savait faire partager à ses khâgneux comme aux étudiants de l'U.E.R. son enthousiasme pour la littérature, qu'elle soit française, italienne ou américaine. L'exploration littéraire était pour lui un voyage et le voyage une exploration de l'imaginaire. Il

¹ Séance du 21 juin 2007.

avait publié chez Larousse une anthologie du voyage et avait coutume de dire : "Je voyage pour un nom". C'est dans cet état d'esprit qu'il avait parcouru le Bénin, où il s'était enthousiasmé pour l'art local, le Venezuela, le Mexique, la Chine et la Thaïlande. Tout aussi bien ses conférences étaient-elles le résultat d'explorations littéraires, telle celle qu'il avait donnée à l'Académie voici deux ans sur Deloynes d'Autroche. L'anthologie que nous présenterons tout à l'heure et à laquelle il avait tant contribué porte, elle aussi, témoignage de cette curiosité.

Si nous regardons au-delà de nos murs, le monde culturel orléanais doit beaucoup à Guy Dandurand. Dès son arrivée à Orléans en 1968, il avait milité avec Louis Guilloux et Hélène Cadou pour la création d'une de ces Maisons des Jeunes et de la Culture voulues par André Malraux. Le projet ayant vu le jour dans les murs, à l'époque, de la Maison de Jeanne d'Arc, il devait l'accompagner dans ses divers avatars, jusqu'à ce qu'il prenne le nom de Scène nationale, dont il était le vice-président et le trésorier (sous la présidence de notre confrère Marc Baconnet, d'ailleurs) et où il œuvrait pour la diffusion des arts plastiques tout en suivant de près le rayonnement du l'Atelier européen de la traduction ou en provoquant des rencontres littéraires, qu'il dirigeait avec talent et brio.

L'écrivain qu'il était également laisse une œuvre éditée peu abondante car son exigence personnelle lui interdisait de présenter quoi que ce soit qu'il ne jugeât pas suffisamment achevé. On lui doit des articles ou nouvelles, donnés à des revues telles qu'Obliques, Les cahiers bleus, Parallèles ou Théodore Balmoral. Une étude sur le roman policier récemment parue dans la revue du Rotary sera reprise à titre d'hommage dans les varia du volume de nos Mémoires 2007. Deux courtes pièces de lui avaient été montées à Orléans par Olivier Katian, Phèdre s'est empoisonnée et La Porte et la chenille. Deux recueils de poèmes nous restent : Potamogéton et Bogues éclatées. C'est à ce dernier que j'emprunterai pour conclure ce beau poème que m'a signalé Marc Baconnet et qui s'intitule Chant de mort de Félix Langlois, dit Croche-au-cul, pirate malouin :

Adieu mes compagnons! que tombent les écailles que l'étrave fende les arcanes qu'éclatent les lumières imprévues moi ,colosse meurtri, je crache au néant moi ,cariatide accidentée, hideuse figure de proue clouée sous le beaupré dans la découpe de l'avant, je forcerai le jour de la poigne sanglante

À défaut d'être malouins et d'avoir vécu de piraterie, sauf peut-être dans une vie antérieure, Guy et moi évoquions souvent nos expérience de matelots stagiaires du *Belem*. Guy a levé l'ancre brusquement pour un nouveau voyage vers des rives inconnues. Que ce poème lui soit notre adieu. Avec une pensée pour son épouse, Christiane, pour ses deux fils et leur famille, je vous convie à observer à la mémoire de notre confrère et ami une minute de silence.

Gérard Hocmard

Michel ADAM et Henri BILLAULT¹

Mes chers confrères et consoeurs,

Je ne voudrais pas laisser passer la fin de l'année sans rendre hommage à deux confrères qui nous ont quittés dans les mois écoulés.

L'un d'entre eux, décédé au début de l'été, est un ancien membre de notre compagnie, qui l'avait quittée en partant d'Orléans pour aller poursuivre sous d'autres cieux une brillante carrière universitaire. Il s'agit de Michel ADAM, philosophe, auteur d'ouvrages remarqués, dont le passage dans nos rangs avait été très remarqué.

Pour l'autre, il s'agit de notre doyen d'élection, Henri BILLAULT, dont nous accueillons ce soir ici la famille et qui, il y a trois ans encore, venait malgré son grand âge, nous faire de temps en temps l'honneur et le plaisir d'assister à nos séances. Il était entré en maison de retraite au début de l'année en compagnie de son épouse. Quelques mois après, celle-ci décédait. Il ne l'a suivie dans la mort que de quatre mois.

Né en 1911, fils de commerçants, il avait effectué ses études secondaires à St Euverte. Son père ayant vendu son commerce après la mort de son épouse alors qu'Henri n'avait que 16 ans, celui-ci était entré comme employé au Crédit lyonnais, avant d'être successivement préparateur en pharmacie, puis professeur d'histoire et géographie à l'École hôtelière de Montargis.

Porté par se foi et hésitant sur sa vocation, il avait effectué pendant deux ans, de 1931 à 1933 une période de noviciat au Monastère de la Pierre-qui-Vire dans l'Yonne. Il n'avait pas poursuivi dans cette voie, et s'était marié en 1938 mais, chrétien convaincu, il s'est toujours efforcé de mettre en pratique ses convictions, que ce soit comme aide-soignant à l'hôpital d'Orléans, comme oblat de l'ordre de St Benoît, au service des malades de Lourdes ou tout simplement dans sa famille, en recueillant et élevant sa petite-fille, âgée de 2 ans, au décès de sa fille en 1972.

On connaissait peu cet aspect de lui dans notre compagnie où, devenu membre titulaire en 1953, il avait pris en 1956 la succession d'Yves LEMAIGNEN comme bibliothécaire et s'était jusqu'en 1968, acquitté de sa tâche avec beaucoup de rigueur, assistant à toutes les séances et veillant aux archives avec un soin jaloux. Il avait auparavant rempli les mêmes fonctions au sein de la Société archéologique et historique.

Sa spécialité, sa passion, pourrait-on dire, était l'héraldique et la généalogie. Collectionneur dans l'âme, il avait rassemblé, outre une collection de timbres, une collection d'ex-libris sur lesquels il nous avait donné de passionnantes communications, et même une collection de... tatouages, en photo bien entendu, qui avait fait l'objet d'une communication. Son érudition avait été reconnue par la Société française d'Héraldique et de Sigillographie et le Conseil héraldique de France, dont il était membre, ainsi que par des académies spécialisées de Nancy et de Porto.

N'allez pas croire qu'il s'agisse là de préoccupations d'esthète tourné vers le passé. S'il y a bien sûr un plaisir intellectuel et esthétique à contempler de beaux sceaux et de belles médailles, à savoir lire ou composer un blason, ces démarches relèvent de la science des signes, de la

¹ Séance du 20 décembre 2007.

problématique très moderne du signifiant et du signifié étudiée par Roland BARTHE. Notre monde n'a jamais été autant consommateur de signes, logos destinés à faciliter l'identification, à porter au loin une image et encore plus un message. Henri BILLAULT était, dans tous ses centres d'intérêt, en quête de sens.

Ses interventions en ces lieux ont été nombreuses :

- en juin 1955, il parlait de la messe du vœu de Willette (messe du Mercredi des Cendres où est lue la prière dite « de Willette » pour les artistes qui vont mourir dans l'année) ;
- en mars 1958, puis en juillet 1961, deux communications sur les ex-libris;
- en octobre 1962, une communication « à la gloire de la Rose » ;
- en octobre 1969, une communication sur les *ex-libris* des membres de la Société, c'est-à-dire de l'Académie ;
- en mars 1971, il parlait des tatouages ;
- en juin 1972, des ex-libris de Raymond Prévost ;
- en mai 1974, de l'héraldique urbaine ;
- en mars 1979, il avait donné une communication sur la légende et l'histoire des armoiries de la Ville d'Orléans.

Ces dernières années, il avait été désolé de ne pouvoir venir donner les communications dont il avait recueilli la matière et me téléphonait souvent pour m'en parler. Sa dernière communication, lue par M. BLONDEL, portait, en octobre 2005, vous vous en souvenez, sur la généalogie de Pothier.

C'est dans son domaine un grand savant qui nous a quittés, un homme de bien et je vous invite à lui rendre hommage en observant à sa mémoire une minute de silence.

Gérard Hocmard

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MARS 2008

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Monsieur le Président, Mes chères consœurs, mes chers confrères,

La vitalité de l'Académie d'Orléans ne s'est pas démentie au cours de l'année 2007.

Les séances ordinaires ont eu lieu, comme le prévoit notre règlement et sous réserve des difficultés tenant au calendrier, les premier et troisième jeudis de chaque mois. Elles ont reflété l'activité des sections et l'appétit pour la recherche que manifestent leurs membres.

L'Histoire ancienne a été l'objet de la communication de M. Malissard concernant la Rome antique et ses problèmes de lutte contre les eaux du Tibre. M. Lauvergeon a évoqué, à l'occasion du tricentenaire de sa mort, l'œuvre considérable de Vauban. Orléans, comme il se doit, n'a pas été oubliée puisque M. Dransard a traité des diverses reconstructions de la ville et M. Aubanton des maisons à pans de bois qu'on peut encore y trouver. En littérature, Géraldi Leroy a fait revivre pour nous les relations complexes de J.P. Sartre et des femmes et Claude Hartmann a fait le récit de la vie agitée de M^{elle} Raucourt.

La Grande-Bretagne n'a pas été oubliée. Le président Hocmard et Claude-Henry Joubert ont retracé l'un l'image de l'Ecosse et de ses habitants, l'autre les rapports qu'entretenait Walter Scott avec la musique. Enfin J.P. Navailles a restitué le portrait de l'Angleterre à travers les caricatures du XIX^e siècle.

Enfin, M. Pradel a fait profiter l'Assemblée de ses connaissances professionnelles en faisant une communication portant sur les changements intervenus en matière de fiscalité, tandis que M. Richard, dans la dernière séance de l'année, a mis l'accent sur la fidélité de la famille de Longueau à sa terre natale.

Trois séances publiques ont également eu lieu ; dans la première, M. Louis Savot a fait revivre l'histoire de la galerie Musson ; le 7 juin, M. Ptak a exposé les différents moyens utilisés par les êtres vivants dans la lutte pour la vie et le 30 octobre, M. Delthil a relaté les tribulations du magistrat qu'il était pendant l'Occupation.

La vie administrative de l'Académie a été particulièrement intense. Le président Hocmard a réuni le Conseil d'administration à quatre reprises, les 29 mars, 2 octobre, 29 novembre et 13 décembre. Les travaux ont principalement porté sur la préparation du bicentenaire de l'Académie et sur la maintenance des locaux. Une assemblée générale extraordinaire a également été tenue le 29 novembre.

D'autres activités ont jalonné la vie de l'Association au cours de cette année. Le 27 septembre, un voyage a eu lieu à Angers ; les participants ont pu admirer la très célèbre tenture de *l'Apocalypse* au château, ainsi que le musée Jean Lurçat. Le 22 novembre, 80 convives ont assisté au dîner-débat auquel était invité Claude Bébéar, président d'Axa, qui a montré quel pouvait être le rôle de l'entreprise dans les relations humaines et la naissance des solidarités.

L'Académie a également joué son rôle dans la vie orléanaise ; elle a participé aux Journées du Patrimoine et ouvert ses portes aux visiteurs curieux de connaître la vieille maison. Mais surtout, elle a publié aux éditions L'Harmattan *Ecrire en Orléanais au XVIII^e siècle*, une anthologie des écrivains ayant, à cette époque, fréquenté les rives de la Loire. Ce volume, matériellement fort réussi, prouve que les productions littéraires locales du temps incarnent parfaitement les courants esthétiques et le mouvement des idées qui parcourent notre pays. Il témoigne également de l'érudition des auteurs qui ont accompli un travail remarquable où l'intérêt pour la recherche le dispute à l'attachement au cadre local.

L'Académie était aussi représentée aux Rendez-vous de l'Histoire à Blois, les 19, 20 et 21 octobre. Y ont été présentées les publications de l'Association ainsi que celles de certains de ses membres.

La publication des *Mémoires*, dont la direction est assurée par M. Picard, s'est poursuivie et témoigne de la variété des intérêts des membres ayant fait des communications. Ils constituent des documents utilisables, non seulement par les chercheurs français mais aussi étrangers, grâce aux *abstracts in english* rédigés par notre président. Ajoutons que ces *Mémoires*, ainsi que tous ceux qui figurent dans notre bibliothèque, seront numérisés en collaboration avec l'Association généalogique. Tous nos documents seront donc ainsi aisément accessibles.

Ont été titularisés, Mme Michaux et M. Vilain et admis comme membres correspondants MM. Hurel, Locker, Pertué et de Rubercy. Nous avons malheureusement déploré la disparition de Michel Adam et d'Henri Billault qui était notre doyen, ainsi que celle de Guy Dandurand dont chacun se rappelle avec émotion l'élégante érudition. Mais c'est avec joie que nous avons accueilli l'annonce de la nomination de Jean-Louis Besème et de Robert Girault au grade de chevalier de la Légion d'Honneur et celle de Jacques-Henry Bauchy à celui de chevalier du Mérite agricole.

Ainsi, tout au long de l'année, au fil de ses activités ordinaires, l'Académie a su faire face à sa mission de recherche et de réflexion.

Pierre Muckensturm Secrétaire administratif

RAPPORT MORAL 2007

Monsieur le Président de la Conférence nationale des Académies et cher confrère, Mes chères consœurs et confrères,

Si besoin était, le compte-rendu administratif de nos activités que vous a présenté Pierre Muckensturm et dont je le remercie, montre la vitalité dont a fait preuve notre compagnie en cette année 2007.

Elle doit cette vitalité au dévouement de son bureau, auquel je tiens ici à rendre hommage: à Joseph Picard, qui assure avec talent et minutie l'édition des Mémoires; à Michel Monsigny, à qui revient d'organiser matériellement les différentes activités, et qui a également mené à bien la fabrication du Trombinoscope ainsi que le recensement des adresses électroniques, ce qui épargne à l'Académie des frais postaux considérables; à Pierre Muckensturm et Gérard Lauvergeon, qui se relaient, avec l'aide ponctuelle de Jacqueline Suttin, pour assurer la tâche ingrate de prendre des notes afin de rédiger le compte-rendu.

Je voudrais aussi remercier Christian Loddé, bibliothécaire attentif, qui se dévoue pour aller chercher à la poste les nombreux courriers qui ne passent pas par l'ouverture de la boîte à lettres et supervise la numérisation des collections.

Merci aussi à Pierre Bonnaire qui ne souhaitait pas continuer dans la fonction de Trésorier et a su se faire violence pour assurer la tâche pendant un an, épaulé par Jacqueline Suttin, le temps qu'une solution puisse être trouvée. C'est lui qui va vous présenter le compte d'exploitation et le projet de budget, mais depuis le 1er janvier, le responsable de la Trésorerie et des comptes est Michel Deck. Je vous demanderai tout à l'heure de confier à Michel Deck les pouvoirs bancaires et le remercie chaleureusement, en attendant, d'avoir accepté ce rôle ingrat entre tous. Au niveau du Conseil d'Administration, nous avons enregistré la démission de Jean Lévieux en raison d'une surcharge inattendue d'activité. Dans la mesure où ceci libérait un poste, le Conseil a coopté Marius Ptack, président de la section des Sciences, car il n'était pas logique, ni souhaitable qu'un président de section ne fît pas partie du Conseil. Je vous demanderai également de confirmer cette cooptation.

Merci enfin à Dominique Schaefer, qui se charge de venir allumer le chauffage les jours de séance, mais surtout est un intermédiaire précieux dans les relations avec les services techniques de la Ville d'Orléans.

À vrai dire, il faudrait tous vous remercier. Si notre compagnie fait preuve de vitalité, c'est à votre participation active qu'elle le doit et notre effort, dont je me réjouis, est collectif.

Je voudrais brièvement revenir sur plusieurs projets menés à bien cette année et en premier lieu sur l'édition de l'Anthologie des écrivains orléanais du XVIIIe siècle. Il s'agissait d'une expérience puisque nous avons confié à un éditeur privé, L'Harmattan, le soin de la publier.

Elle a connu un succès d'estime très encourageant pour ce type d'ouvrage, sans avoir atteint tout son public naturel, pour des raisons de visibilité. Faute d'être placée à la vue du public, sauf aux Temps modernes, elle n'a pas retenu toute l'attention qu'elle méritait. Il faudra en tirer la leçon pour des projets ultérieurs. Écrire en Orléanais aura en tout cas été une belle entreprise collective, qu'il faudra tenter, si j'ose dire, de rééditer.

Je ne vous parlerai pas de la réfection de fauteuils, qui se poursuit, mais plutôt du site Internet dont nous nous sommes dotés grâce à la compétence et à la disponibilité de notre confrère Guillaume Bordry. C'était devenu une chose nécessaire. Désormais, une organisation qui n'a pas de site et pas d'adresse électronique n'existe pas. À peine créé, ce site est déjà en train d'évoluer pour devenir encore plus performant et nous permettre de mettre en ligne des documents de toutes sortes. Michel Monsigny et Guillaume Bordry s'y emploient.

Je n'insisterai pas non plus sur l'achat de la correspondance entre Tenon et Antoine Petit. Nous devons au hasard d'avoir eu connaissance de sa mise en vente, mais ce qui a permis de l'acquérir, c'est que les académiciens et Amis de l'Académie, aient rapidement couvert la souscription lancée pour l'acquérir, ce dont je les remercie. Ceci en dit long sur l'esprit qui règne en ces lieux et qui, personnellement, me touche beaucoup.

Nous avons lancé la numérisation de nos collections. C'est là aussi un travail rendu nécessaire par l'évolution technique. L'idée est de faciliter la diffusion des informations accumulées dans nos *Mémoires* en mettant à terme l'ensemble en ligne, à la disposition des chercheurs et des curieux. Ce travail de numérisation a été rendu possible grâce à une subvention spéciale de la DRAC, que je remercie ici publiquement, mais aussi grâce à la négociation d'une convention particulièrement intéressante avec la Bibliothèque généalogique du Loiret. Celle-ci met son matériel à notre disposition pour un prix incomparablement plus bas que le devis préalablement établi par une société commerciale. Et comme nous fournissons la main d'œuvre... n'est-ce pas Christian Loddé, Jack-Henri Boulas et autres ?

Tout ceci va dans le sens d'une évolution qui vise à rendre notre Académie plus visible et à faire d'elle un acteur culturel majeur de notre ville. Nos dîners-débats ouverts à la ville sur des sujets de société, comme celui de cette année, où nous avons accueilli Claude Bébéar venu parler de la solidarité, l'expérience, en cours, d'organiser des groupes de réflexion sur des sujets d'actualité tels que les OGM, visent le même objectif. Je crois d'ailleurs que cet effort de modernisation, entrepris depuis la refonte des statuts, commence à porter ses fruits. C'est notre visibilité plus grande, à laquelle concourt la Société des Amis de l'Académie, dont je salue le Président, Jean-Pierre Marty, la qualité reconnue de nos Mémoires et la tenue de séances publiques qui nous ont, je pense, valu l'augmentation substantielle de la subvention de la Ville depuis deux ans et le maintien de celle du Conseil général malgré une époque de vaches maigres. Peu importe que, dans l'accent mis dorénavant sur l'événementiel au détriment du culturel pur, votre Président ait dû se déguiser en jardinier pour le jeu de piste imaginé afin d'animer les Journées du Patrimoine. Outre que je me suis bien amusé à devoir renseigner le chaland venu enquêter sur l'assassinat du président de l'Académie, cela nous a amené cinq fois plus de visiteurs que d'habitude et la journée du dimanche a vu revenir toute sérieuse une bonne partie de ceux qui étaient venus s'amuser la veille.

Ce qui nous occupe dorénavant et pour de longs mois est la préparation du bicentenaire de la refondation de l'Académie, abolie au cours de la tourmente révolutionnaire. Des réunions que nous avons tenues sont sortis des projets qui sont en train de prendre forme :

- l'édition d'un livre-souvenir;
- la tenue d'une séance solennelle à laquelle seront conviées les autorités locales et départementales, mais aussi, bien entendu, des représentants de l'Institut de France et ceux des académies membres de la Conférence nationale ;
- l'organisation, par les soins de Claude-Henri Joubert, d'un concert réunissant des interprètes de haut niveau pour illustrer la création musicale des années 1809, 1909 et 2009 avec, pour cette dernière, la création d'une œuvre originale ;
- la tenue d'un colloque-satellite à caractère scientifique, à destination des étudiants. Marius Ptak et André Brack y travaillent en collaboration avec le Muséum ;
- la tenue d'un colloque universitaire à caractère historique. Notre confrère Jean-Pierre Vittu s'en occupe ;
- une séance commune à Orléans des trois académies de la région Centre ;

- peut-être une réunion, sous l'égide de l'Académie, des sociétés savantes du Loiret, assortie d'une exposition ;
 - peut-être aussi, organisé par Danielle Michaux, un congrès d'égyptologie.

Pour mener à bien tous ces projets, une grande énergie va être nécessaire, mais je suis frappé du nombre de bonnes volontés qui se sont manifestées, prouvant combien le projet est fédérateur. Olivier de Bouillane de Lacoste a déjà mis au point la Table des Mémoires à laquelle ne resteront à ajouter que les communications de l'année 2008 pour qu'y soient rassemblés deux siècles d'inventaire. Il nous a aussi fourni un survol de l'histoire de l'Académie destiné à trouver sa place dans le livre-souvenir. Et la Société des Amis déploie de son côté tous ses efforts pour soutenir ces opérations.

Au chapitre enfin des joies et des peines, je voudrais redire combien nous avons tous été émus de la mort subite de Guy Dandurand, qui, à quelques jours près, n'aura pas vu paraître l'anthologie dont il était le plus important contributeur et qu'il avait portée après le départ d'Orléans du Directeur des Archives, à l'origine du projet. Je voudrais redire aussi combien nous avons été peinés de la mort d'Henri Billault, sigillographe et héraldiste, qui était notre doyen d'élection et nous a quittés presque centenaire.

Mais nous avons eu la grande joie de voir notre compagnie admise à la Conférence nationale des Académies, dont je salue ici le Président, le professeur Grasset, de l'Académie de Montpellier, et celle de participer pour la première fois au colloque annuel, dont ceux d'entre nous qui y ont assisté ont pu mesurer la haute tenue et l'intérêt, qui attestent de la qualité du mouvement académique en France. La prochaine réunion annuelle de la Conférence nationale se tiendra à Grenoble du 30 septembre au 4 octobre prochains et nous y serons.

Je vous rappelle enfin que nous avons admis comme membres titulaires Danièle Michaux et Bernard Vilain et accueilli dans nos rangs quatre membres correspondants que j'aurai le plaisir de vous présenter tout-à-l'heure : M. Daniel-Odon Hurel, M. Daniel Locker, M. Michel Pertué et M. Eryck de Rubercy. Il n'y a pas de femme dans cette nouvelle promotion. Ce n'est pas misogynie de notre part. Nous accueillerions sans vergogne une promotion entièrement féminine. Mais à la différence des formations politiques, nous ne sommes pas tenus à la parité, ce qui nous permet de distinguer uniquement le talent et la compétence, de quelque sexe qu'ils soient, sans céder à la démagogie.

Voici, chères consœurs et chers confrères, le tableau que je peux dresser de l'année écoulée. Je vous remercie de votre patience et soumets maintenant ce rapport moral à vos débats et à votre sanction.

Le président Gérard Hocmard

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Président M. Gérard HOCMARD

Vice-président M. Joseph PICARD

Secrétaire général M. Michel MONSIGNY

Secrétaire administratif MM. Gérard LAUVERGEON et Pierre MUCKENSTURM

Trésorier M. Pierre BONNAIRE

Bibliothécaire M. Christian LODDÉ

MEMBRES

M. Michel BOUTY
 M. Georges LIENHARDT
 M. Michel DECK
 M. Bernard PRADEL
 M. Pierre GILLARDOT
 M. Dominique SCHAEFER
 M. Claude HARTMANN

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

M. Jean-Michel BÉRARD, préfet de la région Centre, préfet du Loiret

M. Éric DOLIGÉ, président du Conseil général

M. Michel SAPIN, président du Conseil régional

M. Serge GROUARD, maire d'Orléans

M. Gérald GUILLAUMET, président de l'Université d'Orléans

MEMBRES D'HONNEUR ÉLUS

M. Gérald ANTOINE, membre de l'Institut

M. Claude BÉBÉAR, président d'honneur du groupe AXA

M^{me} Anne LAUVERGEON, présidente du Directoire d'AREVA

MEMBRES TITULAIRES

SECTION AGRICULTURE (Président : M. Claude HARTMANN)

1998	Bernard BAILLY (INA, ENGR) Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 3 rue de la Bourie Blanche 45000 ORLEANS 202 38 53 14 19	1987	Pierre BONNAIRE (INA, ENEF) Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts 13 rue de l'abbé Bibault 45650 ST JEAN LE BLANC 202 38 56 26 28
1967	Bernard BONNEVIOT (INA, ENGR) Ingénieur en chef du Génie rural, des Eaux et des Forêts (er) 393 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET 202 38 69 05 62	1993	Robert GIRAULT Avocat (er) 19 rue Neuve-Tudelle 45100 ORLÉANS 202 38 66 78 32
1994	Claude HARTMANN Agrégé, docteur ès sciences Professeur honoraire Université d'Orléans 9 rue Maréchal Foch 45000 ORLÉANS 206 70 63 07 99	1997	Jean-François LACAZE (INA, ENEF) Directeur de recherche émérite INRA 85 rue Gustave Flaubert 45100 ORLÉANS ☎ 02 38 63 23 88
1996	Roger LAFOUGE (INA, ENEF) Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts 103 rue des Cornouillers 45160 OLIVET 202 38 76 02 25	1984	Claude LEFORESTIER Directeur général honoraire du Centre de formation et de promotion professionnelle horticole Résidence Rives de Loire 1 place Louis Armand 45000 ORLÉANS 20 2 38 88 55 98
1997	Joseph PICARD (INA, ENGR) Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts 2 allée du parc Saint-Laurent 45000 ORLÉANS 202 38 77 96 82	1997	Gaston SOULIEZ Géologue Directeur commercial d'ANTEA (er) 1224 rue Rodolphe Richard 45160 OLIVET ■ 02 38 63 05 49

SECTION SCIENCES (Président : M. Marius PTAK)

Jacques BÉNARD 1993 2000 André BRACK Docteur en médecine Docteur ès sciences physiques 17 rue du Parc, Directeur de recherche au CNRS 45000 ORLÉANS Centre de Biophysique moléculaire **2** 02 38 62 30 43 d'Orléans 2 allée de Limère 45160 ARDON **2** 02 38 63 12 42 2003 Michel DECK (EP, ENSG) 1996 Micheline CUÉNIN Ingénieur général géographe honoraire Agrégée, docteur ès lettres 129 rue Jean Bordier Professeur émérite Université **45130 BAULE** Paris III **2** 02 38 44 38 63 La Malmusse 41220 LA FERTÉ SAINT-CYR **2** 02 54 87 92 27 1997 Alain DURAN (ENS Cachan) 2001 Henri DRANSARD Président de Chambre de Commerce Docteur en histoire - Paris I honoraire Inspecteur DGCCRF 50 avenue Dauphine Ministère de l'Économie 45100 ORLÉANS et des Finances **2** 02 38 66 13 06 2, rue de Gergovie 45430 CHÉCY **2** 02 38 86 80 90 1984 Michel GAUTHIER 2005 Denis ESCUDIER (EN des Chartes) Docteur ès lettres Responsable de la section Professeur Université Paris V (er) de musicologie médiévale 47 bd Guy-Marie Riobé Institut de recherche et d'histoire des textes 45000 ORLÉANS 11 allées André Gide **2** 02 38 53 88 72 45100 ORLÉANS **2** 02 38 63 55 04 1971 Antoine GEISEN 1997 Pierre GILLARDOT Docteur en médecine (er) Agrégé, docteur ès lettres Ancien directeur régional de la Santé Professeur émérite de géographie 1 allée des Alouettes Université d'Orléans 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC 12 venelle Fosse Vilgrain

2 02 38 66 60 45

45000 ORLÉANS

2 02 38 68 04 82

1998 Jean LÉVIEUX
Docteur ès sciences
Professeur émérite
Université d'Orléans
80 allée Émile Fousset
45150 OLIVET

2 02 38 56 36 47

2001 Luce MADELINE
Docteur en médecine (er)
Le Vaussoudun
Chemin de Vaussoudun
45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

■ 02 38 88 03 16

1996 Jacques PONS (EN des Chartes)
Collaborateur d'éditeurs
7 bd Jean Jaurès
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 81 29 98

2005 Marius PTAK (ENS Saint-Cloud)
Agrégé, Docteur ès sciences
Professeur émérite Université d'Orléans
Chercheur honoraire au CNRS
11 rue Clovis 1^{er} Roi des Francs
45100 ORLÉANS
20 2 38 63 11 57

1999 Jean TRICHET
Agrégé, docteur ès sciences
Professeur émérite
Université d'Orléans
391 rue de Lorette
45160 OLIVET

202 38 62 02 35

1991 Michel MONSIGNY
Docteur ès sciences physiques
Professeur émérite de biochimie
CNRS et Université d'Orléans
341 rue des Bouvreuils
45590 SAINT-CYR-EN-VAL
20 238 63 09 75

1989 Bernard PRADEL (ENA)
Directeur régional honoraire des Impôts
"Les Jardins du théâtre"
20 bd Pierre Ségelle
45000 ORLÉANS
20 2 38 62 02 35

1997 Dominique SCHAEFER (EP, ENPC)
Ingénieur général honoraire
des Ponts et Chaussées
18 bd Pierre Ségelle
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 77 22 58

SECTION BELLES-LETTRES ET ARTS (Président : M. Gérard LAUVERGEON)

2003	Marc BACONNET Agrégé des lettres classiques Doyen honoraire de l'Inspection générale des Lettres Écrivain 14 rue Henri IV 45100 ORLÉANS 202 38 63 39 53	1968	Anne-Marie BANQUELS de MARQUE Résidence Athéna 25 rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS 20 02 38 53 20 66
1997	Pierre BARDET Docteur en médecine 37 rue du Colombier 45000 ORLÉANS © 02 38 53 35 18	1965	Jacques-Henri BAUCHY Notaire honoraire 11 place Charles Desvergnes 45270 BELLEGARDE 202 38 90 95 81
1953	Henri BILLAULT † 1 rue Saint Yves 45000 ORLÉANS © 02 38 53 64 01	1993	Pierre BLAREAU Architecte DPLG (er) 195 sentier des Prés 45160 OLIVET 202 38 69 42 95
1999	Philippe BONNICHON (ENS) Agrégé, docteur en histoire Maître de conférences d'Histoire Moderne, Université Paris IV "La Hardraye" 37160 LA CELLE-SAINT-AVANT 202 47 65 04 79	1998	Olivier de BOUILLANE de LACOSTE Président de chambre honoraire à la Cour de cassation 44 quai des Augustins 45100 ORLÉANS 202 38 56 39 25
2001	Michel BOUTY Agrégé des lettres classiques Inspecteur d'Académie Inspecteur pédagogique régional des Lettres honoraire 38 rue du Maréchal Foch 45000 ORLÉANS © 02 38 53 51 34	1993	Gabin CAILLARD (ENFOM) Trésorier payeur général honoraire 280 route de Paris 45270 QUIERS SUR BEZONDE 202 38 90 11 81
1971	André DELTHIL Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris 8 place Albert Ier 45000 ORLÉANS © 02 38 62 20 21	1999	Gérard HOCMARD Agrégé, professeur d'anglais de Chaire supérieure au lycée Pothier 6 rue de la Bourie rouge 45000 ORLÉANS 202 38 62 06 51

1977 Claude IMBERTI 1985 Claude-Henry JOUBERT Docteur ès lettres modernes Cadre administratif IBM (er) Professeur à l'École nationale 1 place du Châtelet 45000 ORLÉANS de musique d'Aulnay-sous-Bois, **2** 02 38 54 95 30 13 rue Saint-Étienne 45000 ORLÉANS **2** 02 38 80 29 55 2000 Gérard LAUVERGEON 2003 Géraldi LEROY (ENS Saint-Cloud) Agrégé d'histoire Agrégé, Docteur ès lettres Professeur (er) Professeur émérite Université 4 rue François II d'Orléans 45100 ORLÉANS 96, rue du Pont Bouchet **2** 02 38 63 02 40 **45160 OLIVET 2** 02 38 63 03 99 1991 Christian LODDÉ 2003 Alain MALISSARD Libraire (er) Agrégé des lettres 7 rue Étienne Dolet Professeur émérite 45000 ORLÉANS Université d'Orléans **2** 02 38 53 94 05 93 rue Saint-Marceau 45100 ORLÉANS **2** 02 38 51 97 27 2004 Michel MARION (ENSB) 2003 Pierre MUCKENSTURM Conservateur général des bibliothèques Inspecteur d'Académie honoraire Docteur ès lettres (histoire) 40 rue de la Lionne Directeur des bibliothèques d'Orléans 45000 ORLÉANS 1 rue Dupanloup **2** 02 38 56 88 31 45000 ORLÉANS **2** 02 38 52 99 06 1991 Robert MUSSON 2004 Jean-Pierre NAVAILLES Agrégé, docteur d'État Antiquaire décorateur (er) 1 rue du Puits Saint-Christophe Professeur honoraireUniversité Paris XI 45000 ORLÉANS Résidence Athéna **2** 02 38 53 54 34 27 b rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS **2** 02 38 53 64 88 1980 Jacques-Henri PELLETIER 2003 Christian PHÉLINE Architecte principal municipal honoraire Docteur en médecine (er) 9 rue Émile Davoust 15 Chemin du Halage 45000 ORLÉANS 45000 ORLÉANS **2** 02 38 62 55 39 **2** 02 38 53 47 92 2004 Louis SAVOT 1989 Olivier SÉVÉRAC Commissaire-priseur (er) Docteur en médecine (er) 5 rue François Rabelais Résidence Saint-Laurent 45000 ORLÉANS 11 bd Jean-Jaurès **2** 02 38 54 29 11 45000 ORLÉANS **2** 02 38 62 45 76

Joseph STOVEN
Docteur en droit, avocat (er)
7 rue de la Bretonnerie
45000 ORLÉANS
20 02 38 81 18 36

1991 Jacqueline SUTTIN
Administrateur civil honoraire
Ministère de l'Économie
et des Finances
74 bd de Châteaudun
45000 ORLÉANS
20 02 38 53 64 81

MEMBRES CORRESPONDANTS

2005 Frédéric AUBENTON
Architecte DPLG
Architecte Urbaniste en Chef de l'État
Architecte des Bâtiments de France
Chef du Service départemental de
l'Architecture et du Patrimoine du Loiret
Conservateur de la cathédrale Sainte Croix
5 place de Gaulle
45000 ORLÉANS
20 2 38 53 77 77

2005 Philippe BAGUENAULT de PUCHESSE (I A E Lyon)
P D G de la SOFI (er)
Domaine de Puchesse
45640 SANDILLON

202 38 41 00 18

Jean-Louis BESÈME
Ingénieur général du Génie Rural,
des Eaux et des Forêts
Président du Conseil Supérieur
de la Pêche
60 rue Saint-Euverte
45000 ORLÉANS

20 2 38 62 53 34

2007 Michel BORDRY
Docteur en médecine
14 Bd Alexandre Martin
45000 ORLÉANS

20 2 38 53 01 35

2007 Jack-Henry BOULAS
Photographe-Illustrateur (er)
12 route d'Orléans
45380 LA-CHAPELLE-SAINTMESMIN

■ 02 38 88 04 19

2005 Patrick BRUN (INA, ENGR)
Ingénieur en chef du Génie rural
des Eaux et des Forêts,
Directeur général adjoint
de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
26 rue du Bœuf Saint-Paterne
45000 ORLÉANS

20 2 38 54 18 98

Gustave CORNET
Géologue
Directeur de recherche honoraire à
1'INRA
14 allée de Limère
45160 ARDON

20 2 38 64 20 38

2005 Sophie DUPUY-TRUDELLE Agrégée, docteur ès lettres Professeur de philosophie 20-22 rue de la Vieille Monnaie 45000 ORLÉANS

2 02 38 77 28 22

Christian FROISSART 2006 Histoire de l'Art, Musicologie Consultant logistique: organisation et informatique 1953 rue de La Source **45160 OLIVET**

2 02 38 63 45 84

1994 Jean GOYET (EP)

Ancien directeur général Chimie, PUK Maire de Saint Benoit-sur-Loire Les Forges, route de Bonnée 45730 SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

2 02 38 35 75 28

2007 Jacques LEMAIGNEN

Ingénieur en chef des Travaux publics 20 quai des Augustins 45100 ORLÉANS

2002 Claire LIENHARDT

> Agrégée, docteur d'État en histoire I.P.G. Rectorat d'Orléans 20 rue de la Chopinière 45300 VRIGNY **2** 0238 341605

Jean-Yves MÉROUR 2004 Ingénieur ENSCP Docteur ès sciences Professeur des Universités. Université d'Orléans 216 allée des Pervenches **45160 OLIVET**

2 02 38 63 17 92

1997 Hervé FINOUS Professeur d'histoire

La Guette Brulée 45510 TIGY **2** 02 38 56 26 92

Martine GAUCHER-VINCENT 2006

> DEA d'histoire Paris I Directrice des archives municipales 10 A rue Porte Madeleine 45000 ORLÉANS

2 02 38 61 13 33

1997 François LELONG

> Docteur ès sciences, Professeur émérite Université de Bourgogne 179 rue Hème **45160 OLIVET**

2 02 38 63 21 85

2008 Françoise L'HOMER

> Agrégée, professeur d'allemand de Chaire supérieure honoraire 12 rue de l'École normale 45000 ORLÉANS

2 0238 53 07 32

2006 Yves MARCHAUX

> Graveur 19 Grand'rue 45240 SENNELY **2** 02 38 76 77 24

2005 Danièle MICHAUX

Docteur ès lettres Archéologue "Vincennes" 37 route de Vincennes 45450 INGRANNES

2 02 38 57 11 12

1992 Christian OLIVE
Maître en droit
Directeur de Gestion de patrimoine
Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
37 rue de l'Archer
45160 SAINT-HILAIRE-SAINTMESMIN

2 02 38 76 39 00

2007 François REYNAUD
 Docteur ès lettres
 1081 route de Mézières
 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

2 02 38 45 71 36

2009 Gérard SALIN
Agrégé d'histoire
Inspecteur d'Académie honoraire
52 rue des Turcies
45000 ORLÉANS

■ 02 38 62 64 09

Françoise THINAT
Pianiste concertiste
Professeur honoraire au Conservatoire
d'Orléans
Professeur à l'École Normale
de Musique de Paris
Présidente-Fondatrice du Concours
international de piano d'Orléans
rue des Solitaires
PARIS
01 42 45 56 81

2003 Jean-Pierre VITTU
Docteur ès lettres
Professeur d'Histoire moderne
Université d'Orléans
8 rue des Juifs
45000 ORLÉANS

2006 Osmo PEKONEN

Docent de mathématiques

Docteur ès sciences

Université de Jyväskyla (1988)

Écrivain

Agora Center, PL 35, FI-40014

Université de Jyväskyla

FINLANDE

2008 Jean RICHARD (ESITPA)

Directeur des ventes industrielles

France et Benelux

Comité de direction Du Pont de Nemours

France S.A.S. Division agrochimie 2 bis place de l'Hôtel de Ville 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

2 0680215708

1998 Jean-Louis SOURIOUX Agrégé, docteur en droit Professeur émérite Université Paris II 7 rue Saint-Euverte 45000 ORLÉANS 20 38 81 27 36

2006 Bernard VILAIN
Docteur en histoire
Cadre commercial (er)
13 rue F. Marchand
45100 ORLÉANS

2 02 38 76 66 01

MEMBRES HONORAIRES

1979 Raymond DIDIER 1986
Docteur en médecine (er)

Ancien secrétaire général à La République du Centre

48 rue des Carmes 45000 ORLÉANS ☎ 02 38 53 47 06

Jacques GUEROLD

Docteur en droit

1976 Lionel MARMIN
Secrétaire général honoraire
de la ville d'Orléans,
19 rue de l'Écu d'or
45000 ORLÉANS

2 02 38 53 57 55

1978 Marcel ROUSSEAU

Lieutenant-colonel honoraire

ACADEMIES ET SOCIETÉS CORRESPONDANTES

Orléans

- Association Guillaume Budé
- Centre Jeanne d'Arc
- Société archéologique et historique de l'Orléanais
- Société des amis des musées d'Orléans
- Société des amis du Muséum de Sciences Naturelles d'Orléans

Région Centre

- BEAUNE-LA-ROLANDE : Société des Amis de l'histoire de Beaune
- BLOIS : Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher
- CHARTRES : Société archéologique d'Eure-et-Loir
- CHÂTEAUDUN : Société dunoise d'archéologie, Histoire, Sciences et Arts
- CHÂTEAUROUX : Académie du Centre
- GIEN : Société historique et archéologique du Giennois
- MONTARGIS : Société d'émulation de Montargis
- PUISEAUX : Société archéologique de la région de Puiseaux
- SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE : Renaissance de Fleury
- TOURS:
 - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
 - Société archéologique de Touraine
- VENDÔME : Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois

Académies membres de la Conférence nationale des Académies

- AIX-EN-PROVENCE : Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres
- AMIENS : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- ANGERS : Académie des Sciences. Lettres et Arts
- ANNECY: Académie Florimontane
- ARLES : Académie d'Arles
- ARRAS : Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
- AUXERRE : Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne
- BESANÇON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- BORDEAUX : Académie nationale des Sciences, Lettres et Arts
- CAEN: Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen
- CAMBRAI : Société d'émulation de Cambrai
- CHAMBÉRY : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie
- CLERMONT-FERRAND : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- COLMAR : Académie d'Alsace
- DIJON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- GAP : Société d'études des Hautes-Alpes

- GRENOBLE : Académie Delphinale
- LA ROCHELLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts de La Rochelle
- LE HAVRE : Société havraise d'études diverses
- LYON : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- MÂCON : Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres
- MARSEILLE : Académie des Sciences, Lettres et Arts
- METZ : Académie nationale de Metz
- MONTAUBAN : Académie de Montauban (Sciences, Belles-Lettres, Arts, Encouragement au bien)
- MONTPELLIER : Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
- NANCY : Académie de Stanislas
- NÎMES : Académie de Nîmes
- NIORT : Société historique et scientifique des Deux-Sèvres
- ROUEN : Académie des Sciences, Lettres et Arts de Rouen
- STRASBOURG : Société académique du Bas-Rhin, Lettres et Arts
- TOULON : Académie du Var
- TOULOUSE : Académie des Jeux floraux
- TOULOUSE: Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres
- VERSAILLES : Académie des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles et des Yvelines
- VILLEFRANCHE-EN-BEAUJOLAIS : Académie de Villefranche et du Beaujolais

Étranger

- CRACOVIE : Académie polonaise des Arts et des Sciences